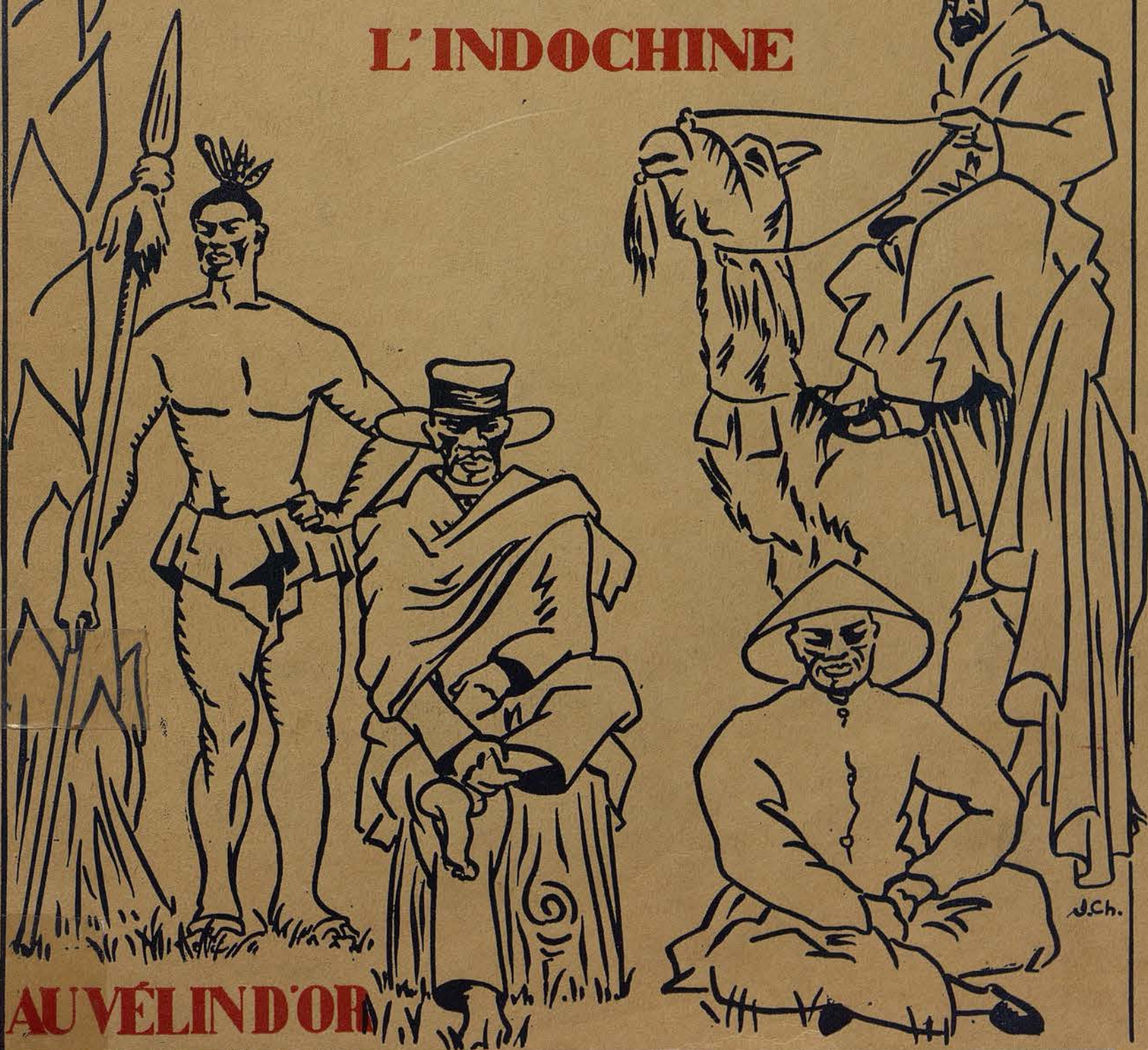


# HISTOIRE POPULAIRE DES COLONIES FRANÇAISES



## L'INDOCHINE



AU VÉLIND'OR

ASC  
1833

HISTOIRE POPULAIRE  
DES  
COLONIES FRANÇAISES



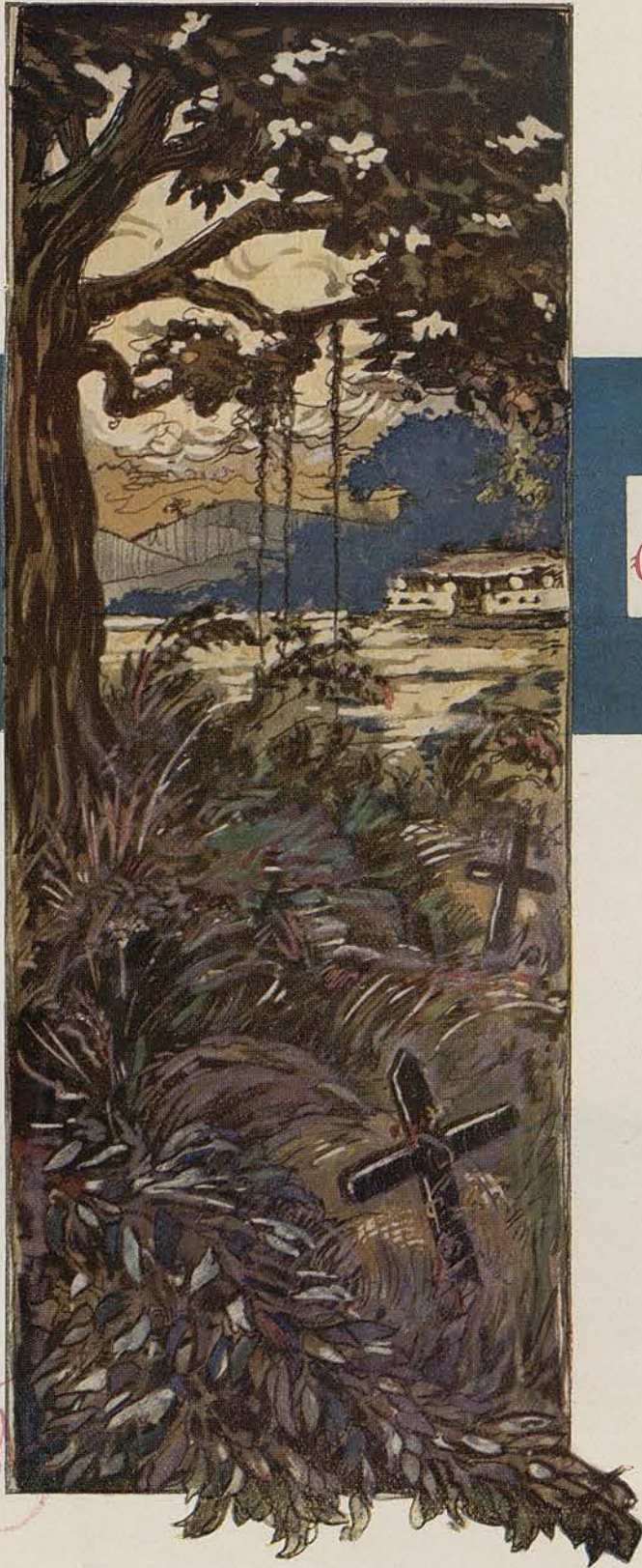
L'INDOCHINE

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE  
QUATRE CENTS EXEMPLAIRES DE LUXE  
SUR PAPIER COUCHÉ IDÉAL PRIOUX  
: : NUMÉROTÉS A LA PRESSE : :

N<sup>o</sup> .....



La  
Conquête



Les  
Conquérants

HISTOIRE POPULAIRE  
DES  
COLONIES FRANÇAISES

PRÉFACE PAR M. LE PRÉSIDENT GASTON DOUMERGUE



L'INDOCHINE

AVEC UNE INTRODUCTION  
PAR M. LE MARÉCHAL LYAUTEY  
de l'Académie Française



ÉDITIONS DU VÉLIN D'OR

ROBERT BARROUX, ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

29, Rue de Tournon

PARIS

(VI<sup>e</sup>)

Centre de Documentation  
sur l'Asie du Sud-Est et le  
Monde Indonésien  
EPHE VI<sup>e</sup> Section

ASE 1833

BIBLIOTHÈQUE







OUVRAGE PUBLIÉ

— PAR —

— LA SOCIÉTÉ DE —

L'IMPRIMERIE DE MONTLIGEON

— SOUS —

— LA DIRECTION —

— DE —

— ALBERT DE POUVOURVILLE —



LES ILLUSTRATIONS  
PROVIENNENT DES  
COLLECTIONS DU

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL  
DE L'INDOCHINE

ET DE  
CELLE DE L'AUTEUR



LES BANDEAUX  
SONT DES COMPOSITIONS SPÉCIALES  
DE  
JEAN CHABOSEAU



LES HORS TEXTE EN COULEURS  
SONT  
DES ŒUVRES ORIGINALES  
D'ALBERT CÉZARD  
ET DE  
A. JOYEUX



# PRÉFACE

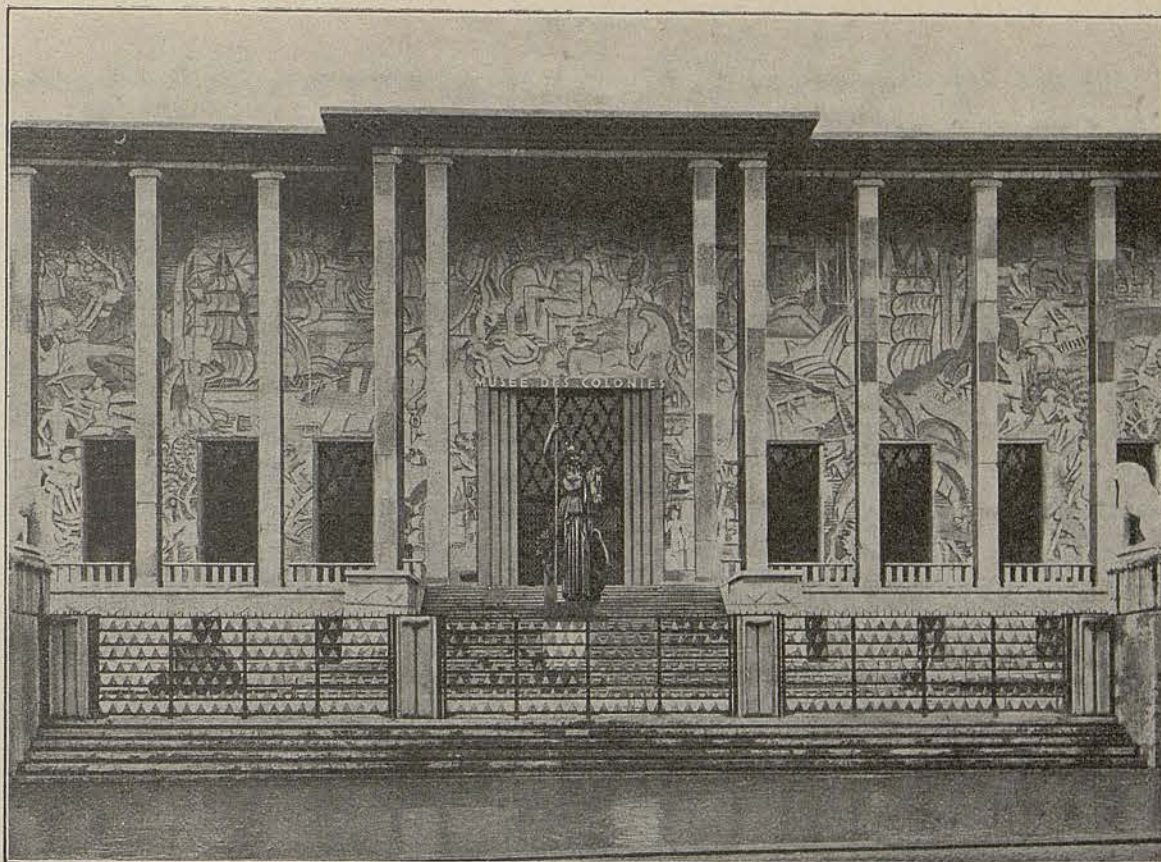




Centre de Documentation  
sur l'Asie du Sud-Est et le  
Monde Indonésien  
EPHE VI<sup>e</sup> Section

GASTON DOUMERGUE





MUSÉE PERMANENT DES COLONIES.

Il faut féliciter M. de Pourville de l'initiative qu'il a prise et du remarquable résultat auquel cette initiative a abouti. Il faut dire qu'il était particulièrement qualifié pour l'entreprendre et pour la mener à bonne fin.

Cette histoire populaire n'est pas une histoire élémentaire. Elle est complète et détaillée. Elle doit intéresser toutes les catégories de lecteurs. Elle instruira tout le monde : ceux qui savent déjà beaucoup de choses aussi bien que ceux qui en ignorent la plupart.

Il est nécessaire que tous les Français sachent clairement pourquoi leur pays a constitué un vaste empire colonial, les besoins auxquels ont répondu sa conquête et son organisation, les difficultés et les

résistances de toute nature, intérieures et extérieures, qu'il a fallu vaincre pour aboutir, les prodiges d'intelligence, de valeur, d'endurance et d'héroïsme dont l'histoire de cette conquête et de cette organisation est remplie. Il est nécessaire que tous les Français se souviennent et apprennent qu'à l'origine de tout cela on trouve, dans la Nation, depuis des siècles, un puissant et incontestable instinct colonisateur. On ne saurait trop insister sur ce point.

Beaucoup de Français ont, pendant longtemps, ou bien ignoré, ou bien méconnu, ou bien volontairement contrarié cet instinct. Beaucoup ont essayé de le détruire. Ils n'y ont pas réussi.

La France a été contrainte, pendant des siècles, d'employer ses plus robustes énergies à protéger, par de solides frontières, son territoire national et cependant, on la voit, souvent, au cours de cette longue histoire, tourner ses regards et ses ambitions au delà des mers qui baignent ses côtes sur une très vaste étendue en éveillant chez beaucoup de ses enfants un audacieux esprit d'aventure.

Nous avons la preuve de l'ancienneté d'un pareil esprit dans la présence au milieu de notre grand empire colonial actuel de quelques vieilles colonies et dans le souvenir que nous gardons des vastes territoires autrefois possédés et perdus, soit à la suite de guerres malheureuses, soit par de volontaires abandons.

Si l'instinct colonial et colonisateur existe en France depuis des siècles, s'il a persisté chez elle malgré tout, s'il s'est révélé plus puissant que jamais il y a soixante ans, en un moment où il semblait que notre Pays devait se concentrer sur lui-même et ne regarder que du côté de sa frontière atrocement mutilée, en économisant et en ramassant toutes ses forces pour l'heure de la Justice immanente, comment ne pas croire en cet instinct et lui faire pleine confiance? Les événements ne viennent-ils pas de prouver que la constitution d'un vaste Empire colonial, loin d'affaiblir la France, l'a fortifiée considérablement tout en lui rendant confiance en elle-même.



C'est le Mérite et la Gloire de la troisième République de n'avoir pas méconnu cet instinct et de s'être attachée à constituer, en moins de quarante ans avec persévérance et méthode, un merveilleux Empire dont la récente Exposition de Vincennes a révélé à tous les Français et aux voyageurs venus de toutes les parties du monde pour l'admirer, l'homogénéité, la grandeur et la richesse, en même temps que les progrès surprenants dans les domaines de la civilisation et du savoir.

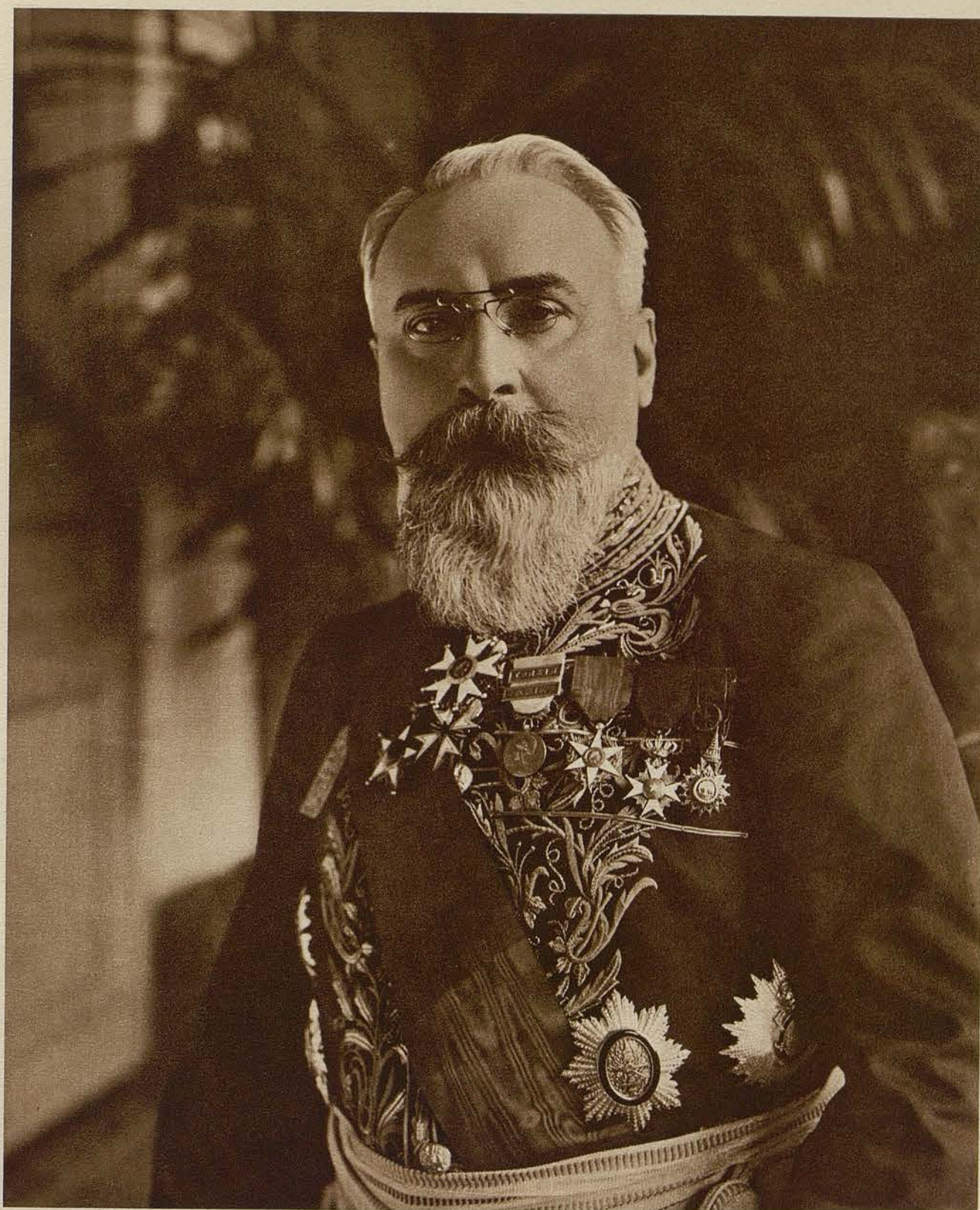
C'est l'histoire de ce merveilleux Empire que M. de Pourville vient d'écrire. Les enseignements de cette histoire, fort bien conçue et non moins bien présentée, doivent apprendre aux générations qui succèdent à celles de la Conquête et de l'Organisation, ce qu'elles auront à faire pour conserver cet Empire, pour développer sa prospérité et pour attacher étroitement leurs habitants à la France par les liens de la reconnaissance et de l'amitié.

*Georges Pourville*



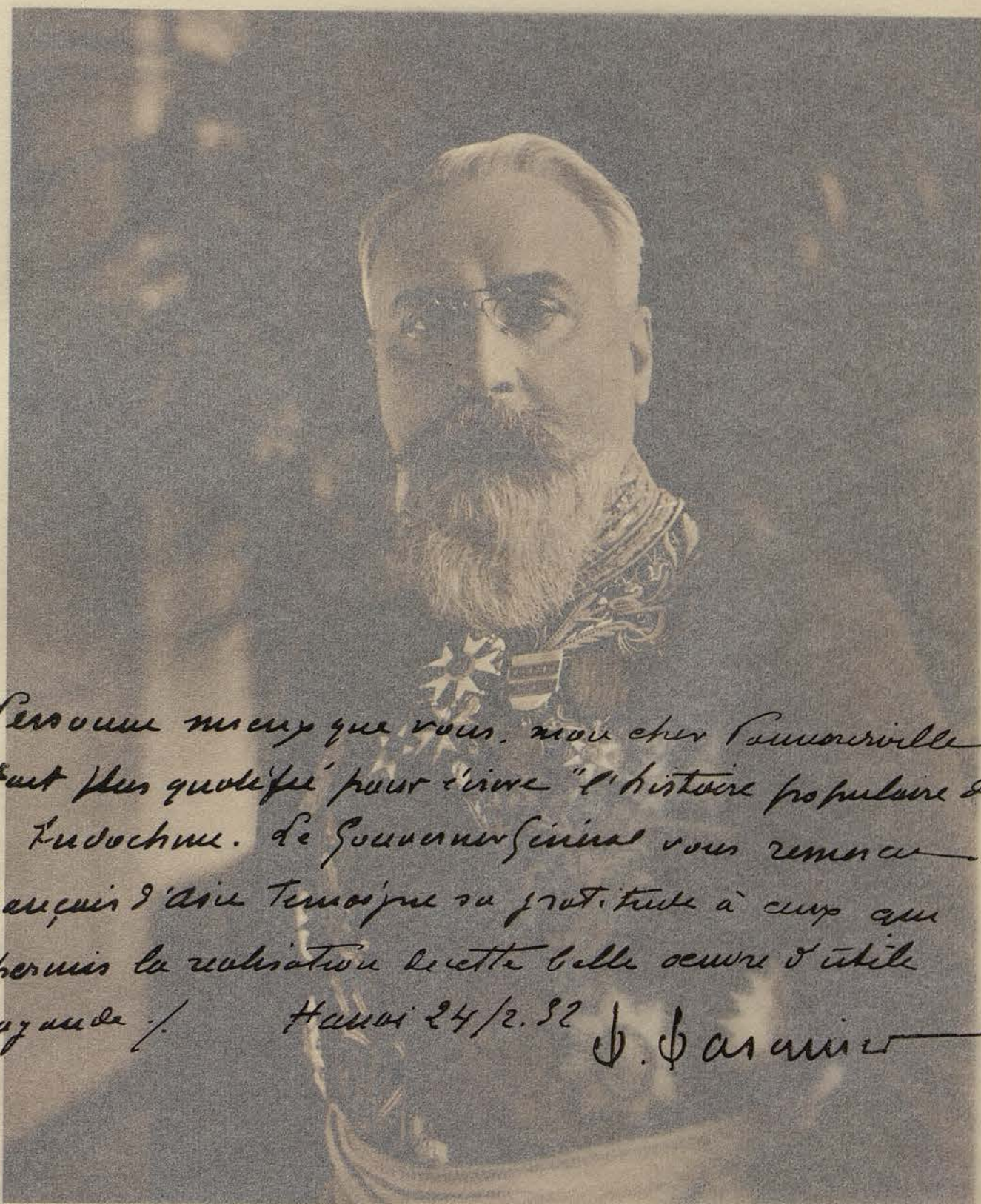


S. M. BAODAI, EMPEREUR D'ANNAM



M. PIERRE PASQUIER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE

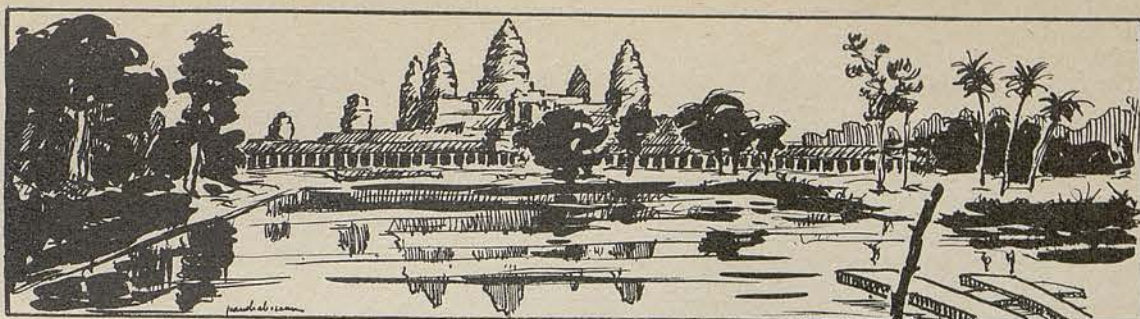
Personne mieux que vous, mon cher Lamoignonville  
n'était plus qualifiée pour écrire "l'histoire populaire de  
notre Kudochnie. Le Gouverneur Général vous remercie,  
le Français d'ailleurs témoin de sa gratitude à ceux qui  
ont permis la réalisation de cette belle œuvre d'utile  
propagande." Hawaii 24/2.32 J. J. Casimir



Personne mieux que vous, mon cher Pannierville  
n'était plus qualifié pour écrire "l'histoire populaire de  
notre Indochine. Le Gouverneur Général vous remercie,  
le Français d'aise témoigne sa gratitude à ceux qui  
ont permis la réalisation de cette belle œuvre d'utile  
propagande / Hanoi 24/2.32 J. J. Casimir

M. PIERRE PASQUIER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE





ANGKOR WAT

## INTRODUCTION

*L'Indochine... dans ce seul mot, quelles visions d'autrefois!*

*La montée du Fleuve Rouge au delta tonkinois. Un temps de juin de France ; pas une brume, une transparence d'air sans limites ; l'horizon est absolument plat, soit ! mais la belle campagne, une fourmilière de travailleurs, toute l'activité du Delta égyptien, s'agitant sur la rizière indéfinie ; elle est en pleine récolte et c'est, à perte de vue, le vert doux et charmant du blé qui va mûrir. Autant de bois que de villages, et c'en est semé, et ces bois de bambous sont d'un vert d'Europe sur qui la tête des cocotiers maintient la note des trois mille lieues.*

*A chaque instant, sur la rive effritée, surplombe un village de paillotes, tout grouillant, bruyant, suant la vie et la fécondité.*

*Mais le beau fleuve ! quand, à 4 heures, débouchant du Canal des Bambous, nous entrons dans le Fleuve Rouge, il y a là un coup de foudre de première révélation. Il n'y a pas en Europe de nappe d'eau comparable, si ce n'est peut-être le Danube à Galatz avant le delta. Le soleil tombant l'illumine à tel point qu'on ne distingue plus l'inféction boueuse de son eau, et c'est un rêve de glisser ainsi sur ce vrai bras de mer, aussi sinueux qu'un ruisseau, au niveau de la vaste plaine où les milliers de petits êtres jaunes et crochus tourbillonnent comme des insectes dans la lumière.*

*Celle-ci se répand, féconde ; et tout, en ce paysage plein de choses éloquentes, la sollicite. Tous les cent pas, d'une touffe de bambous, d'une lisière de bois, sous un dôme de banians, surgit une pagode, — monumentale comme celle des Corbeaux, — gardée par ses hautes stèles —, minuscule comme certaines au bout du grand lac, — diverses, vieilles*

*et grises ou neuves et blanches, mais toutes fréquentées, avec des parfums qui brûlent, des offrandes qui attendent, des fleurs semées. Et pourtant, il est notoire que ce peuple est sans religion ; c'est un axiome chez tous ceux qui le pratiquent, amis ou ennemis ; il faut les croire, mais qu'est-ce alors ? — Et qu'il tarde de pénétrer un peu cette âme dont la vie est encore un tel mystère, dont nulle explication ne satisfait ! Les chaussées serpentent à travers la puissante végétation. Sous les feuilles, c'est un village ininterrompu, — pauvres villages de claies, de nattes et de torchis, — mais quelle vie y fourmille ! quelle immense usine que ce delta avec ses millions d'habitants pressés ! que d'enfants ! ils bourdonnent comme des mouches sous les roues de la voiture.*

*Sur la chaussée, ce sont vraiment des fourmis que ces files de petits êtres trottinant, hommes et femmes, tous à leur tâche, portant le double fardeau suspendu au bambou, venant de la rizière, menant l'équipage des buffles. Jusqu'à plus de 6 kilomètres d'Hanoi, c'est une rue continue, grouillante comme la rue du Bac. Or, ce peuple est laborieux et soumis comme le fellah d'Égypte ; mais aussi, ce que n'est pas le fellah, industriel et lettré. Il n'y a pas un boy qui ne sache lire ; il y a autre chose là que des bras à exploiter les rizières. Toute une vie fermente dans ces têtes. Ce ne sont pas des sauvages que ces vieux civilisés, si vieux, ces derniers fils des vieilles grandes races ; toute cette eau qui inonde la plaine, cette eau dont ils sont imprégnés, cette eau que je bois, c'est des plateaux originaires qu'elle descend, c'est du Tibet, père des peuples ; et le limon rouge et fécond qu'elle roule pour en faire le sol à peine solidifié que nous foulons, elle l'a pris au pied des vieilles lamaserias où dorment, depuis des milliers d'années, les livres sacrés primitifs sous la garde de prêtres immuables. Et ce peuple a gardé sans conteste les grandes forces sociales, le respect des hiérarchies, le culte de la famille. Et non pas la petite famille de chez nous, — à trois ou à quatre, — mais la grande famille ramifiée dont les branches s'enlacent autour du tronc commun. Il y a là encore toute une si curieuse organisation à pénétrer : vie phalanstérienne dans chaque groupe, à chef unique, où les enfants se multiplient suivant la loi de nature, sans cause restrictive. Que de dessous dans cet organisme profond et vénérable, auquel nous sommes venus nous superposer ! Et que fragile notre frêle couche de résidents, d'entrepreneurs et d'officiers, si elle ne jette pas au travers de ces sédiments séculaires d'autres racines que nos règlements, notre bureaucratie, notre galonage satisfait ! Un peu d'histoire, un peu de philosophie, un peu d'extériorité, un peu de compréhension de ce qui n'est pas nous, ne mériterait pas aux gouvernants éphémères que nous expédions à ce pays qui n'est pas d'hier.*

*Et voici qu'à nos pieds, à travers les bambous écartés, nous apparaît le grand fleuve vraiment rouge à cette heure de feu, et qu'au delà la plaine s'enfuit vers les dentelures bleues des montagnes de Bac-Ninh ; — parce qu'un coin du grand lac se détache, comme un décor, avec une petite pagode toute blanche dans une île verte ; — parce que la route franchit une de ces nombreuses vieilles portes fortifiées qu'ont envahies des lianes paci-*



*fiques et fleuries, mais où, sous les fleurs, se dressent, encore menaçantes et hérissées, de grandes figures de dragons, antiques témoins.*

*Cet admirable pays, nous l'avons conquis, mais avec les méthodes et les moyens préconisés par Galliéni.*

*Une expédition coloniale doit toujours être dirigée par le chef désigné pour être le premier administrateur du pays conquis. La ligne d'opérations militaires est, pour lui, la voie de pénétration commerciale de demain. Tel plateau, aux bonnes communications, aux abords faciles, ne vaut plus seulement comme position stratégique ou tactique, mais comme centre de relations économiques, comme emplacement d'un marché prochain, et tout s'y fait en conséquence. Telle riche plaine n'est plus seulement un point de ravitaillement militaire, mais un centre de ressources et de cultures à ménager, à gérer immédiatement en bon père de famille.*

*Et cela va du grand au petit.*

*Croit-on que, lorsque chaque soldat sait que le village qu'il aborde sera celui qui va devenir sa garnison pendant des mois ou des années, il le brûle volontiers ? que ses rizières le nourriront, il les détruit ? que ses animaux seuls lui donneront sa viande, il les gaspille ? que ses habitants seront ses aides, ses collaborateurs de demain, il les maltraite ? Non.*

*Nos soldats, fidèles à ces vues, se sont transformés en agriculteurs, en ouvriers, en instituteurs.*

*Et combien cela est facile avec le cher soldat français, redevenu, une fois dispersé par un, par deux, parmi les villages tonkinois ou malgaches, le paysan de France, l'ouvrier de France, avec tout ce que ces mots comportent de qualités d'ordre, de prévoyance, d'ingéniosité, et aussi d'endurance, de cordialité, de belle humeur !*

*C'est dans ce Tonkin que, pour la première fois, j'ai vu, vivant de leur vie, des chefs coloniaux pétrir de leurs mains créatrices des terres en friche pour en faire des rizières, des vallées endormies pour en faire des artères de vie, donner le coup de baguette qui met en œuvre un coin du vaste champ offert à l'activité de l'homme. Quelle plus noble tâche pour l'homme d'action ? Celui qui a trempé ses lèvres à cette coupe en garde à jamais le goût ! Quel plus noble emploi pour la force armée, avec celui de défendre le sol natal, que de préparer, d'assurer et de développer de telles conquêtes ?*

*Soyons donc réconfortés en constatant, sur tous les champs du monde, la valeur persistante, sinon croissante, du Français individu. Quels que soient les obstacles apportés à chaque pas à son développement et à son initiative, il est toujours là. Chez tous, colons, administrateurs, soldats, missionnaires, c'est la même endurance, le même ressort, le même rebondissement sous la mauvaise fortune, la même belle humeur. Ah ! la belle pâte d'hommes !*

*Oui, ils sont bons à tout, et tous les autres aussi, soldats, colons, qui portent par le monde les inépuisables ressources de notre race. Attachés à l'œuvre locale, dégagés des mauvais bruits de la métropole, exaltés par le résultat immédiat de l'action directe, par la*

*responsabilité du commandement, ils sont tous des hommes de devoir actif et précis. Et, s'il n'y avait pas tant de raisons d'un autre ordre, c'en serait déjà une pour donner sa foi à l'œuvre coloniale, cette incomparable pépinière d'énergies et de volontés qui ne peuvent pas être un capital perdu.*

\* \* \*

*Voici ce qu'il est important que l'opinion française connaisse, afin qu'elle comprenne le double bénéfice et l'économie réalisés dans l'utilisation de la valeur collective de l'armée coloniale, puis de la valeur individuelle du soldat colonial.*

*Voilà les principes réalisés dont doivent être pénétrés les jeunes gens de l'adolescente génération française, lorsque, hésitants devant leur avenir personnel, les chances s'offrent à eux de la carrière coloniale commencée par l'engagement dans l'armée coloniale, continuée par l'expérience acquise sur place pendant le laps — bien restreint — du service militaire.*

*L'histoire populaire — c'est-à-dire l'histoire résumée dans les gestes éclatants de la conquête et dans les gestes pratiques de l'adaptation quotidienne — cette histoire, diffusée parmi toutes les classes de la nation, et surtout parmi les jeunes, voilà une bonne œuvre, et claire, et utile dont il convient de féliciter ceux qui l'ont écrite, comme ceux qui l'ont publiée. En continuant, pour toutes les parties de l'Empire colonial français l'effort intelligent et fervent qu'ils viennent de faire pour notre Indochine, ce joyau, ils profiteront de l'élan de curiosité, de sympathie et d'ardeur dont le caractère français vient de trouver la source dans cette Exposition Coloniale Internationale, par laquelle j'ai eu la joie de montrer aux Français ce qu'est la Grande Patrie.*

LYAUTEY.



PAUL DOUMER



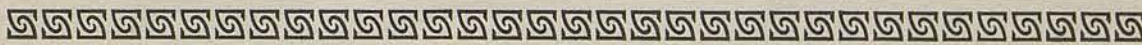


PORTE DE NAM QUAM (TONKIN)

## CHAPITRE PREMIER

---

# Figure de l'Indochine





## I. — FIGURE GÉOGRAPHIQUE

---

*OROGRAPHIE. — HYDROGRAPHIE.* — Un massif montagneux, formant l'étoilement oriental de l'Himalaya tibétain.

Entre les rayons méridionaux de cet étoilement prennent naissance les cinq grands fleuves dont les vallées constituent la presque île indochinoise, cette « main », disait Francis Garnier, dont les cinq doigts devaient être français. Nous n'en possédons que le pouce, le fleuve Rouge, et l'index, le Mékong. Le médus, la Menam, est siamois. L'annulaire et le petit doigt, le Saluen et l'Iraouaddy, sont birmans sous protectorat britannique.

Si l'on décrivait géographiquement l'Indochine, comme l'eussent fait, il y a soixante ans, Meissas et Michelot, avant qu'eût parlé notre grand Jean Brunhes, voici la face linéaire qu'aurait présentée l'Indochine française : En son centre, une chaîne, un des rayons de l'étoilement himalayen, bornant à l'Est le bassin du Mékong, séparant les fleuves côtiers de l'Annam, et formant la dorsale intérieure de l'Union indochinoise. Cette chaîne est de médiocre hauteur (1.200 m.) avec quelques hauts plateaux comme le Tranninh et le Langbian, dont le point culminant atteint 2.300 mètres; elle est percée de cols, qui serviront au raccordement du Laos, région sans mers et sans rivages, au mouvement commercial du monde, par les voies ferrées et les ports du Tonkin sud et du nord Annam (cols de Meugia, de Laobao, d'Ailao). D'autres contreforts, issus de la même région, séparent le Songma de la Rivière Noire (monts de Maison 1.500 à 1.700 m.), la Rivière Noire du fleuve Rouge (Fan-si-pan, où se trouve, à 3.145 mètres d'altitude, le point culminant du système), le fleuve Rouge de la Rivière Claire (plateau de Tulong et monts de Kieouleou : 2.402 m.) et la Rivière Claire du Songgam (montagnes de Dongvan et de Pacleng : 1.977 m.). Aux approches de la mer de Chine, ces divers contreforts s'abaissent, et le dernier, au nord du delta (monts de Nammao : 1.807 m.), forme l'étonnante baie d'Along.

Hydrographiquement, le fleuve Rouge est le collecteur du Nord. Né en Chine, il a une direction N.-O.-S.-E. et presque rectiligne jusqu'à son arrivée dans le delta;

il arrose successivement : Laokai, ville frontière, Yenbay, Hunghoa, Vietri, Sontay, Hanoi, Hungyen et, par ses diverses branches, Namdinh, Haiphong, Quangyen.

Ses principaux affluents sont : la Rivière Noire (Laichau, Vanyen, Chobo), la Rivière Claire (Hayang, Tuyenquang, Phudoan), le Songcau (Dapcau, Sept-Pagodes et, par un sous-affluent, Phulangtuong).

Les principaux fleuves côtiers d'Annam sont : le Songma, le Songca (Vinh), la rivière de Hué, la rivière de Tourane, le Songcon (Quinhon) et le Songdarang.

Le Mékong, Mère des Eaux, dont la source est encore indéterminée, forme (sauf l'enclave de Luangprabang) frontière entre Indochine et Siam, jusqu'au moment où, entrant au Cambodge, il nous appartient sur ses deux rives; sa longueur totale semble dépasser 4.000 kilomètres. Il arrose Luangprabang, Vientian, Thakkek, Savannaket, Bassac, capitale d'un ancien royaume, Kratié, Pnompenh, et se jette dans la mer par quatre bouches principales. Saïgon est sur un affluent d'un cours d'eau côtier, le Donnai.

Les principaux affluents français du Mékong sont le Namou (Dienbienphu), le Namhinboun, le Sebangfai, le Sebanghien, le Sedôn, le Sekong, le Tonlesap, déversoir des Grands Lacs (Angkor, Battambang).

Nous ne nous contentons plus aujourd'hui d'un croquis aussi synthétique et dépouillé.

Un bloc montagneux dont l'ossature, agglomérée et exaltée à la limite orientale du Tibet, s'abaisse et diverge peu à peu vers le Sud et vers l'Est, et en bordure duquel les fleuves ont construit une chaîne de deltas, ainsi apparaît d'abord l'Indochine. Et tous les faits géographiques viendront confirmer ce contraste, essentiel dans toute l'Asie des moussons, entre les montagnes et la plaine.

A cet aménagement de vallées profondes dans le bloc montagneux correspond l'étalement des plaines maritimes, des deltas, construits avec les matériaux que l'érosion arrachait à la masse relevée. Les deltas couvrent dans l'Indochine française une étendue relativement très réduite : le cinquième à peine de la superficie totale du pays. Mais ce sont des organismes essentiels, où la continuité des surfaces cultivables et les possibilités d'irrigation ont permis le développement de sociétés vigoureuses et de civilisations florissantes. D'une façon générale, l'étendue de ces plaines est en rapport direct avec l'activité et la puissance des fleuves constructeurs; les deux plus vastes sont situés au Nord et au Sud de l'Indochine française, au débouché du fleuve Rouge et du Mékong : ainsi paraît se justifier la métaphore classique qui assimile ces plaines du Tonkin et la Cochinchine aux paniers de riz que suspend le coolie annamite aux deux bouts de son balancier.

L'Indochine française fait partie de la zone climatique qu'on a coutume d'appeler l'Asie des moussons, et qui, dans son acception la plus large, s'étend à l'Ouest jusqu'au



delà de l'Hindoustan, et remonte au Nord jusqu'au Japon. Dans cette zone se trouvent mis en contact deux éléments de nature opposée, et où prévalent des situations barométriques inverses au cours de l'année : l'un formé par un continent très massif, l'autre par des océans très vastes et qui s'élargissent encore vers le Sud, dont la zone chaude, aux approches de l'équateur.

Deltas et montagnes; vastes étendues déboisées, continûment cultivées, et champs clairsemés dans la forêt ou la savane; masses humaines homogènes, denses, et peuplement disparate, raréfié et très irrégulièrement réparti, tels sont les contrastes essentiels qu'offre l'Indochine française, et qui se retrouvent, avec des variantes accusées, dans tous les pays de l'Union.

C'est au Tonkin que cette opposition est peut-être la plus nette, car le delta s'y présente symétriquement enchâssé dans le bloc montagneux.

C'est le fleuve Rouge qui est le véritable constructeur de cette plaine : fleuve de 1.200 kilomètres, descendu du Yunnan, et grossi de puissants affluents, qui traversent des montagnes abondamment arrosées, comme la Rivière Noire et la Rivière Claire.

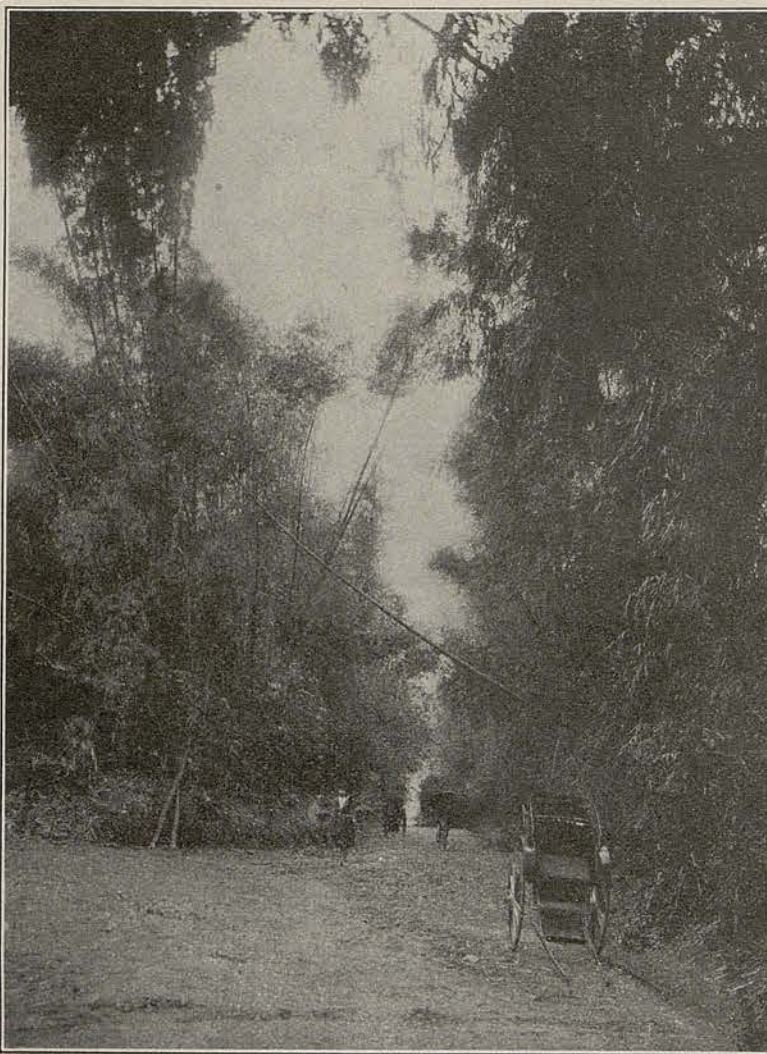
L'Annam n'a jamais constitué une unité politique et il semble, en effet, naturellement voué au morcellement. Entre les deux grandes expansions deltaïques du Tonkin et de la Cochinchine, entre les bassins du fleuve Rouge et du Mékong, la montagne et la mer n'encadrent que des plaines étriquées et discontinues, car la faite orographique reste généralement très proche d'un littoral où de courtes rivières n'apportent que peu d'alluvions.

Comme le Bas-Tonkin, la Cochinchine marque le débouché de deux bassins fluviaux : celui du Donnai et des Vaïco, rivières courtes et peu actives; celui du Mékong, fleuve puissant et grand constructeur. Il est certain que ce dernier a déplacé plusieurs fois son cours à travers la plaine, et il semble, en particulier, qu'il s'est écoulé jadis par la région que drainent les Vaïco. Comme les alluvions du fleuve Rouge, celles du Mékong, divisé en plusieurs défluent dont le principal est le Bassac, sont entraînées vers le Sud-Ouest, le long de la côte, par un courant marin. En dépit de ces analogies, les deux grands deltas de l'Indochine française ne se ressemblent pas. Tandis que celui du fleuve Rouge reste encore strictement contenu dans son cadre de montagnes, celui du Mékong projette déjà vers le large, au delà de l'ancien golfe marin, une pointe très hardie, celle de Camau, que les courants rebroussent vers l'Ouest à la façon d'un bec, et qui continue à s'allonger de 60 à 80 mètres par an.

\*  
\* \*

*LA SÉDUCTION DE LA PLAINE ET DE LA MONTAGNE.* — Telle est la face que l'Indochine présente au voyageur.

M. Ch. Robequin, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient, a buriné cette face en ces quelques traits rapides, massifs, fortement accentués, qui



UNE RUE VILLAGEOISE SOUS LES BAMBOUS.

donnent très exactement l'aspect physique et les lignes de ce profil original. De cette photographie précise, essayons d'extraire l'âme du pays et de comprendre son prestige, et d'expliquer sa mystérieuse séduction, par laquelle tous ceux qui ont connu cette terre et ces hommes ont été enchaînés pour toujours.

Aucun de nous qui sommes allés là-bas, qui y avons vécu et travaillé, aucun de nous n'a échappé à cette emprise si profonde qu'elle en est parfois douloureuse, qui enchaîne notre cœur, notre intelligence et nos sens dans des liens que rien ne peut ni dénouer ni trancher, liens qui nous commandent, qui nous emprisonnent et que nous adorons. Et,

lorsque, pressés par les circonstances ou par l'âge qui vient, ou par la maladie qui nous diminue, nous rentrons dans la Métropole, alors cette emprise se transforme; et c'est le souvenir lancinant de la séduction perdue qui nous tient toujours, nous courbe sous sa toute-puissance, enténébre nos horizons et nous réveille au milieu de nos nuits troublées. Les formes, les couleurs, les parfums, l'air, la lumière, tout ce qui fait la mémoire des hommes crée autour de nous le fantôme oppressant du passé. Et longtemps après notre retour, le charme mystérieux continue d'exercer

sur nous son empire et nous jette, toujours envoûtés et souvent inconsolables, au regret amer de ce que nous avons tant aimé, et de quoi nous restons, à travers le temps et l'espace, les esclaves toujours éblouis.

\* \* \*

De quoi donc est faite cette séduction impérieuse à laquelle, tous, jeunes et vieux, grands et petits, nous sommes voués pour toujours? Qu'est-ce donc que ce dieu ou cette déesse aux autels de qui nous sommes tous prosternés? Tous, depuis le Chef de la Colonie soucieux du sort de vingt millions d'hommes, jusqu'au plus humble cultivateur soucieux du brin d'herbe qui donnera le riz. Essayons donc d'analyser notre ivresse, non pas tant pour la perpétuer dans nos vieux cœurs que pour tâcher d'en communiquer, aux générations qui nous succèdent là-bas, la divine ardeur.

Elle nous vient de deux sources majeures qui, dans tout l'Univers, suscitent tous les enthousiasmes : l'œuvre première et principale de la nature; l'œuvre successive et annexe des hommes.

La nature a donné à l'Indochine, par la configuration même de la presqu'île asiatique, les deux cadeaux magnifiques des terres privilégiées : la mer génératrice de la rizière; la montagne génératrice de la forêt. Mais quelle mer ! Les golfes du Pacifique. Et quelles montagnes ! Les filles de l'Himalaya.

Cette mer fantasque, que parcourent à l'improviste les plus rudes typhons, a échancre pittoresquement les rivages de l'Annam : baie de Nhatang où la forêt vient tremper dans les flots et où les échos répètent les rauquements du tigre; baie de Quinhon, élégante, délicieuse, pleine d'art et d'enchantement; baie de Camranh, estuaire gigantesque où les dernières flottes de l'empire des Tsars se trouvaient à l'aise; plus haut, après les rivages boueux et changeants où les alluvions du fleuve Rouge créent tous les jours des terres nouvelles, à l'extrémité nord de notre domaine, la baie d'Along, merveille aux cent îles, les unes accores, les autres tout habillées de floraisons luxuriantes, et dans les eaux de laquelle on dit que se cache encore le Dragon mystérieux, emblème magique de la race.

Ainsi se développent deux mille kilomètres des Côtes Pacifiques, dont pas un aspect n'est vulgaire ou indifférent; et derrière elles s'étend, à perte de vue, la rizière indéfinie.

La rizière, manteau vert qui couvre et qui nourrit. Là, aux quatre coins de l'horizon, il n'y a pas un renflement, pas un abaissement du sol, pas de collines, pas de vallons : l'eau même des rivières continue la plaine et passe au ras des moissons : rien n'arrête le regard éperdu, noyé dans la continuité plate que pressent, comme sur les mers, la courbure de la planète.

Le spectateur est le centre de son spectacle et, s'il change de place, il est toujours et encore le centre, parce que cette plaine ne se termine nulle autre part que dans cette autre plaine, la mer. Là, l'homme prend, dans la terre qu'il touche et qu'il domine, une notion d'infini que le sol ne lui a pas donnée, et il se sent pénétré, envahi par l'ouvrage de ses mains; il connaît enfin ses limites au milieu de ce monde qui n'en



AVANT LE REPIQUAGE DU RIZ.

a plus d'apparentes, et il se confond dans cette matière inappréciable et incalculable, sans formes, sans couleur, sans borne et sans durée, que sa contemplation prend pour un dieu.

Pressées, caressantes et flexibles, les tiges innombrables des riz s'inclinent à la longue haleine des brises; nées de ces souffles larges, des sinueuses vagues végétales qui roulent lentement, d'un bout à l'autre de l'horizon sous lequel elles disparaissent; c'est là le seul mouvement d'une nature immobile et voluptueuse; les eaux lentes s'insinuent goutte à goutte à travers le terrain détrempe, changé en un étang fécond. Sous les courants de l'air, les herbes tour à tour s'abaissent et se relèvent avec un court frisson qui chante sur toute la plaine comme un satin caressé par les mouvements onduleux d'une femme très jeune. Et c'est une note unique, prolongée, légère et profonde, douce et poignante, fragile et qu'on sent éternelle; rien d'autre ne vibre,

toute la vie se repose dans l'immensité solennelle et verte. La richesse de tout ce continent y dort obscurément; tout patiemment s'évertue; pas une motte de terre ne reste inerte, pas une goutte d'eau ne demeure paresseuse; au grand labeur continu et magnifique, tout concourt; dans le silence et le calme, l'effort générateur se poursuit sans relâche; l'ardeur invisible qui emporte tout, et qui fait servir le repos et l'ombre même aux desseins de la vie, a quelque chose de divin : sous cette surface assoupie, les puissances secrètes de la terre, continuant leurs fonctions immortelles, font naître dans un enfantement muet les germes obscurs dont la lumière fera de la splendeur pour le sol, du sang pour les hommes et de la gloire pour les dieux.

Voilà donc la rizière, la terre plate. Le second cadeau de la nature, c'est la montagne : avant la montagne, la jungle; et sur la montagne, la forêt.

On peut voyager pendant des jours et des nuits dans la forêt sans la connaître, car, sous le dôme épais des géants sylvestres, on ne voit que la seule trace de ses propres pas; mais aux rudes contreforts entre le fleuve Rouge et la Rivière Noire, on peut gravir des sommets rocheux et chauves dont le front domine tout le pays. Dans ce panorama déployé soudain sous les yeux comme une carte, le pays tout entier sort de la profondeur; et c'est la forêt inexplorée sur la montagne vierge; sur tout l'orbe visuel, il n'y a pas la moindre surface horizontale; c'est l'enchevêtrement des collines, des vallons aux formes puissantes, aux déclivités majestueuses avec de profondes et étroites coupures où roulent les eaux sauvages. Sur cette terre tourmentée, la sylve étend son manteau somptueux; toutes les pentes et les arêtes balancent la houle désordonnée des futaies. Le velours épais des floraisons absorbe la lumière dans une coloration verte très ample; la couleur, d'un vert riche et pompeux, monte jusqu'au violet clair sur les combes occidentales et descend jusqu'au noir dans les ravines serrées où de fugitifs éclairs trahissent les rapides et les cascades. Au travers des panaches feuillus, dans cet ensemble d'une beauté sans discipline mais splendide, se fondent les formes étranges de la flore et les mystères sanglants de la faune; et pourtant sur ces solitudes plane un sentiment de paix enveloppante et de religieuse harmonie.

C'est dans ces rizières et au pied de ces collines que la race autochtone s'épanouit, et elle se révèle si pareille à son sol que, malgré sa retenue excessive, elle gagne peu à peu notre sympathie et qu'elle continue ainsi le miracle de la séduction que la terre a commencé.

Dans les villages éloignés des grandes voies de communication, on se sent étranger à l'histoire contemporaine; les maisons de bois et de chaume, parmi les étangs, les clairières et les bouquets d'arbres s'élèvent simplement au milieu de jardins aux feuillages découpés et d'une légèreté si infinie que leur ombre frissonne au seul pas d'un cavalier. Les portes forestières donnent sur de grandes allées centrales et transversales, ombragées de clairs bambous formant rideaux et berceaux. Une mollesse

insouciant rège sur tout le paysage; jusqu'au fond de ces cases où grouillent des dizaines de familles et des centaines d'enfants, s'épanouit une sorte de confiance résignée que rien ne trouble. Jointes par une solidarité étroite, par une communauté de traditions et de sentiments, les hommes ont entre eux une sorte d'abandon familial; et les arbres, les eaux et le sol paraissent fraternels dans leurs contours caressants et leurs couleurs harmonieuses. Cette nature sans secousse abrite des habitants sans désirs, et la délicieuse médiocrité de tous les aspects recèle le contentement raisonné et lucide d'une destinée moyenne. On sent que de longs siècles ont façonné cette terre à ces aspects hospitaliers; que les longs printemps ont fait la nature telle qu'elle se présente, et que le moment charmant que l'on aperçoit est le résultat d'une immobilité consentie; ainsi le paysage devient intellectuel et s'anime de l'esprit des ancêtres qui y ont vécu et l'ont animé de leurs pensées tranquilles et sans humeur. Et suivant le culte traditionnel du passé, la douceur de l'air et l'intimité des choses est faite avec le parfum des cœurs disparus et l'invisible frôlement des âmes voyageuses.

\*  
\* \*  
\*

Telle est la double séduction de la nature; l'art des hommes y a ajouté ses splendeurs. On s'y arrêterait moins ici, car elles sont plus facilement accessibles à tout esprit ouvert et cultivé. Avec une prodigalité somptueuse et sans compter, les peuples qui se sont succédé sur ces terres, Chams, Khmers, Giaochi, les ont couvertes de temples, de pagodes, de terres, de monuments funéraires, dans une efflorescence magnifique dont les siècles et les invasions n'ont pu arrêter le prodigieux enfantement. Ce ne sont pas seulement les plus célèbres vestiges dont la réputation a fait le tour du monde : ces tours Chams, témoins branlants mais encore debout, d'une époque quasi légendaire, ainsi, envers qui l'histoire est muette; ces temples d'Angkor, cités guerrières et religieuses délivrées par nous de la forêt vierge, amoncellement inouï d'architecture, qui n'a pas son pareil au monde, où les statues se comptent par milliers et les bas-reliefs par kilomètres; ces tombeaux de Hué, commémoration d'une destinée glorieuse, villes funéraires élevées dans des jardins muets, où, parmi toutes les révérences dues aux morts, l'esprit de la race demeure immortel et vivant; ces forteresses et ces citadelles, toujours debout au cœur du pays où l'on distingue, sous les toits en pyramide, les profils défensifs de Vauban.

Partout, dans les petits villages et même épars dans la campagne, les pagodes, monuments élevés de pierre au souvenir des Sages et des Empereurs, dont la simplicité s'allie à une mélancolique légende, sur le bord de ces étangs agrestes et pleins d'ombre où les flamboyants, sous la brise d'été, font tomber leurs panaches. Comment n'être pas saisi d'admiration, jusqu'au fond de l'esprit et aussi jusqu'au fond du cœur, pour

ce sol aux manifestations splendides, et aussi pour cette race digne de ses aïeux et de ces temples, où les lettrés sont plus en honneur que les soldats, où le peuple sourit devant la fertilité et se résigne devant la disette, où la poésie du passé chante encore dans toutes les pierres et où (malgré ce qu'on en peut penser et dire aujourd'hui) l'homme ne demande qu'à se laisser conduire par un protecteur juste et fort, à la condition qu'il soit juste et fort, vers un destin moyen qui est la première condition de la paix sur la terre.

\* \* \*

*LES CLIMATS.* — Une succession de climats divers correspond logiquement à l'agencement, sur le sol extrême-oriental, des montagnes et des eaux.

A cause de la latitude, et suivant qu'elle est torride, tempérée ou froide, le climat océanique est triple; dans la région du Nord chinois, il rappelle celui de la Hollande, doux, humide, sans variations extrêmes, mais avec des bises violentes et quelques recrudescences de froid, que lui valent, sur la terre, le voisinage de la steppe, et, sur la mer, l'absence de tout courant bénéfique, tel qu'en Europe le Gulfstream. (L'influence des courants maritimes ne se fait sentir, en effet, que sur la ceinture d'îles dont les rivages extrême-orientaux sont entourés.) Sur toute la région méridionale, là où les derniers renflements des montagnes et la forme convexe des côtes protègent les deltas et les vallées contre les vents maritimes, un climat très chaud, continu, s'établit. Ni la brise de mer, ni les vents naissant dans les montagnes, ni les pluies, rares dans les plaines et sous les latitudes équatoriales, n'ont assez de valeur pour procurer des abaissements de température longs et importants.

Ainsi les plaines méridionales du Quangtong, de l'Indochine et du Siam jouissent de journées presque égales à elles-mêmes en été et en hiver, et de nuits presque aussi chaudes que les jours. La température, qui se maintient sans être excessive (moyenne de 23 à 30 degrés de chaleur), ne donne cependant aucun répit au corps humain et anémie fortement, par la continuité de son ardeur, la colonie européenne; cette influence est d'autant plus marquée que, à cause du voisinage de la mer, l'air est surchargé d'humidité et d'électricité, que les orages ne viennent détendre qu'à de trop rares intervalles.

Là où l'influence maritime se fait directement sentir, les marées d'une part, les cyclones d'une autre, apportent, dans la chaleur de l'atmosphère, de bienfaisantes perturbations. On donne à la naissance des typhons, cyclones ou tornades, particuliers aux mers intérieures de l'Extrême-Orient, diverses raisons scientifiques, sur lesquelles il est inutile d'insister ici : il suffit de savoir que ces accidents atmosphériques (dûment prévus aujourd'hui et suffisamment annoncés pour que les navigateurs y puissent échapper) longent les côtes japonaises, tant orientales qu'occidentales, et,

de la mer Jaune, contournant les rivages chinois, s'engouffrent dans le détroit de Formose, le golfe du Tonkin, et cette mer intérieure que forment et qu'enclosent les îles espagnoles et les Indes hollandaises.

Ces tourmentes, qui ont découpé profondément les rivages directement sujets à leurs assauts, et qui sont un danger sérieux pour la navigation côtière, tempèrent, aux saisons les plus chaudes, les violences extrêmes de la zone torride en hygrométrisant et en désélectrisant l'atmosphère.

Les marées qui, à travers les longs et bas deltas, s'étendent jusqu'à cent vingt milles dans l'intérieur des terres, apportent en été une fraîcheur et une brise vespérale très appréciables. Et l'influence directe des mers établit deux climats bien distincts : l'été (mai à novembre), où la chaleur est extrême (35 degrés à l'ombre), mais où il y a toutes les nuits une détente (20 à 25 degrés), et où, pendant trois mois, d'abondantes pluies rafraîchissent tous les soirs les terres essoufflées et craquelées; l'hiver (novembre à mai), où la température varie de 14 à 28 degrés avec des abaissements assez considérables, la nuit, pour avoir à se garantir de la fraîcheur, mais avec un ciel radieux, sans nuages et sans pluie. Le passage d'une saison à l'autre est seulement marqué par un mois de brumes et d'humidité, connu sous la dénomination significative de « période de crachin ».

Le climat moyen des collines et des hautes plaines se rapproche sensiblement des trois climats que nous venons de déterminer. Dans l'intérieur des terres, mais avant les plateaux, existe un climat de montagnes moyennes, qu'on pourrait appeler le climat fluvial, qui s'étend sur tous les bassins des grands fleuves, et duquel on peut tirer grand parti, tant pour la prospérité autochtone que pour l'hygiène des colonies européennes.

Ce climat emprunte à l'été des plaines sa température élevée, ses pluies et un peu de ses orages, mais avec une certaine diminution dans les températures extrêmes, à cause du voisinage des hauteurs, des forêts et de ces vallées étroites et vertes, d'où les fleuves apportent avec eux de perpétuels mouvements de l'air; en hiver, il est d'une douceur extraordinaire et rappelle aux Européens celui d'un beau printemps de leur pays natal; sur les altitudes mêmes, ce climat se rafraîchit et se refroidit jusqu'aux gelées blanches nocturnes, jusqu'au givre et jusqu'à la chute de la grêle. Nous ne nous rappelons pas sans sourire une nuit passée, dans le Haut-Laos, à un col de quatorze cents mètres d'élévation, à la fin de laquelle le soleil levant nous montra un magnifique tapis d'herbe givrée, et l'étonnement de nos porteurs indigènes, hommes des plaines, qui n'avaient jamais vu de glace que dans les appareils réfrigérants, et qui se précipitaient au dehors, en se demandant quel mauvais plaisant avait profité de l'obscurité pour étendre ainsi devant notre campement la provision de sel de notre caravane !



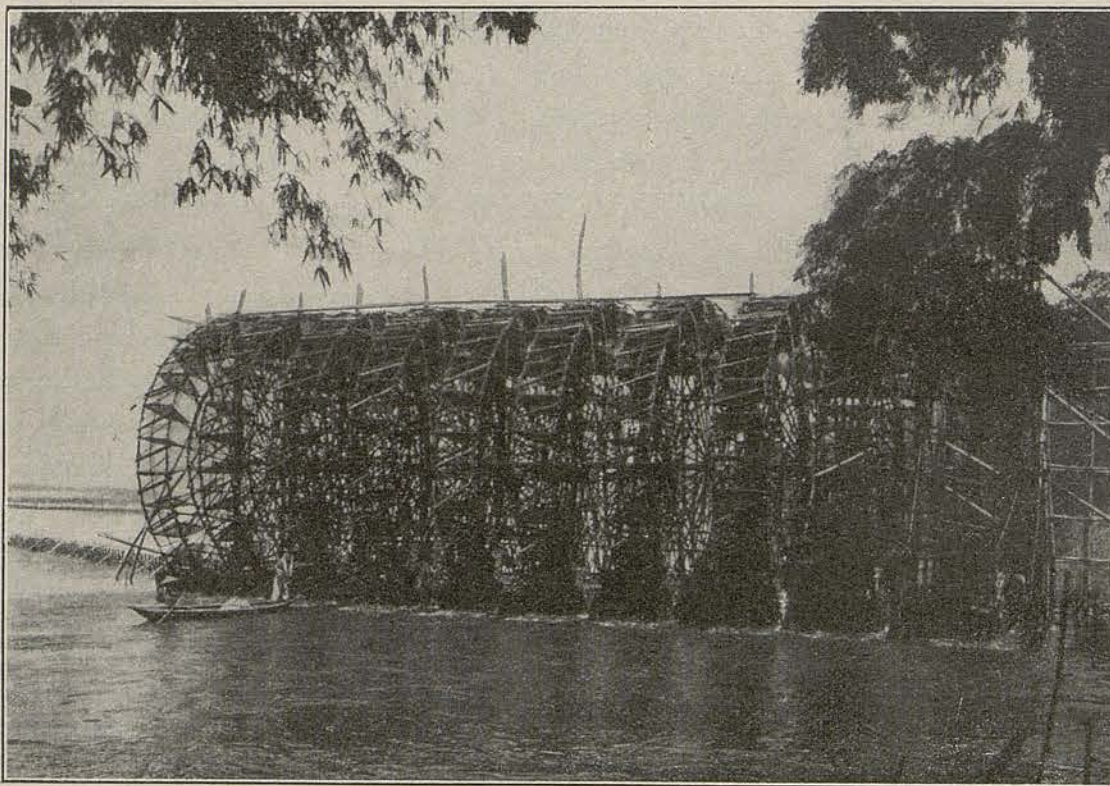
Le seul inconvénient de cet hiver montagnard consiste en d'assez forts soubresauts entre la température du jour et celle de la nuit (surtout aux grandes altitudes et dans les régions des forêts) : ces sautes thermométriques sont favorables au développement de la fièvre. Mais, en choisissant convenablement la région et l'exposition, ces régions de montagnes conviennent parfaitement à l'établissement de colonies européennes, et même à la constitution de sanatoria pour malades et anémiés, ainsi que fit la vice-royauté des Indes anglaises à Darjiling, sur les derniers versants méridionaux de l'Himalaya.

\*  
\* \*

*ASPECT DU SOL : FAUNE ET FLORE.* — Le riz est la première richesse. On le cultive partout où le sol peut être inondé. Dans la plaine, c'est le riz blanc, à légère odeur de noisette et à grain très délié, qui donne, à la cuisson savante des indigènes, un mets très fin, qu'on appelle vulgairement le riz de Cochinchine. Dans les collines et aux versants des pentes, c'est le riz rouge, à gros grains, qui donne, au feu, une composition nourrissante, qu'on sert sur l'autel des Dieux, parce qu'il est rare, mais qu'on ne sert pas à la table des hommes, parce qu'il est gluant et de médiocre apparence. La rizière se retourne d'un seul coup d'épieu accroché tant bien que mal aux flancs d'un buffle; et les semailles n'en prennent pas moins bien dans un sol qu'on ne laboure pas; une fois le riz semé ou repiqué, le propriétaire se croise les bras et laisse agir la nature; le reste est affaire au soleil et à la bonté des Dieux. Quand un propriétaire use sa terre, un travail de cette valeur lui donne trois récoltes de riz à l'année; quand il la ménage, il a deux récoltes de riz et une saison de plantes potagères, pendant laquelle il est bien entendu que le sol se repose. Telle est la culture naturelle, et l'on reconnaîtra qu'il n'y en aura jamais excès, quand on saura que le tiers du genre humain consomme du riz au lieu de pain et ne saurait vivre sans en manger tout le long des deux repas quotidiens. L'engrais de ces cultures est à la portée des propriétaires et ne fait jamais défaut. Car c'est l'engrais humain, soigneusement recueilli toute l'année aux portes des villages et dans l'intérieur des foyers et judicieusement réparti sur les terres, qui enrichit ce sol auquel on demande tant, et qui termine et ferme le *circulus* de vitalité réciproque auquel les Chinois tiennent comme à un dogme philosophique et qu'ils reprochent fort aux Européens de ne pas utiliser.

Les deltas, si largement étendus qu'ils soient, ne comprennent que le riz comme culture, et, aux alentours des villages, quelques champs potagers et, chez les plus riches, des plantations de canne à sucre qui sabrent l'apparence paisible des autres cultures de leurs hampes drues et violettes. Le camphrier, là où il est exploitable, est une ressource. Le poivre se cultive en liane parasite autour des gros arbres. Les

Européens ont donné une impulsion spéciale à la culture raisonnée du cotonnier et ont importé la culture du café. Le chanvre, l'abaca de Manille, le tabac, la badiane, le jute, sont parmi les cultures naturelles. Le cunao, fruit de l'arbre d'où l'on tire la couleur rougeâtre qui couvre les habits du paysan et de l'ouvrier, et les autres plantes tinctoriales se cultivent aussi sur d'assez grands espaces. Le bananier, le cocotier, le cannelier, le jaquier, l'aréquier, le manguier, le letchi, le mandarinier, et, dans le Sud,



NORIA ANNAMITE.

les arbres à pastèques, à papayes, les ananas, les mangoustaniers, sont les principaux arbres à fruits de l'Extrême-Orient; au Nord, ce sont les pommiers et quelques espèces de poiriers, donnant des fruits durs comme la pierre. La vigne ne vient pas; les essais qu'on a tentés ont échoué complètement.

Il n'y a pas, en Extrême-Orient, dans les collines non plus que dans les plaines, ces petites fleurs qui égayaient les campagnes occidentales. Seules, les roses poussent, pressées et sauvages, mousseuses ou simples, rigides ou grimpantes, pâles ou éclatantes, dans une profusion magique, mais sans parfum. Les fleurs sont aux arbres, comme, par exemple, au frangipanier d'odeur pénétrante et subtile, au bananier sauvage d'une coloration violette si intense, et surtout aux « flamboyants », dont les fleurs vastes et sanglantes étoilent les dômes forestiers. Des lianes grimpantes, élas-

tiques, ondoyantes, parsemées quelquefois d'efflorescences plus étranges que les orchidées, courent des uns aux autres et relient, par des courbes gracieuses et par de menus berceaux, les géants de la forêt, bananiers, caoutchouquiers, multipliant de toutes sortes, aux noms bizarres, aux branches noueuses et aux dangereuses émanations. De gigantesques graminées, des roseaux, des fougères, des arborescences, des palmiers de toute espèce complètent un règne végétal d'une variété et d'une vigueur prodigieuses.

\*  
\* \*

Toutes les races animales sont représentées dans l'Extrême-Orient, les domestiques comme les sauvages, mais point du tout dans les mêmes proportions que sur les autres continents. Le bœuf est rare en dehors des plateaux du Nord; il est totalement ignoré dans les deltas et dans tout le Sud; le mouton est un animal de luxe, et mieux encore la chèvre, qui est fort estimée en Mongolie et au Tibet. L'animal de labour et de trait est le buffle, beaucoup plus gros et plus fort que le bœuf, mais plus difficile à conduire, revêche pendant sa vie et coriace après sa mort. Les ânes sont à



AVANT LA MOISSON.

peu près inconnus. La race porcine est incroyablement développée et n'offre pas les rebutants spécimens si connus en Europe; avec ses pieds fins, ses pattes nettes et son pelage fauve, elle ressemble infiniment aux marcassins et aux petites races de montagnes. Les chevaux sont de petite race, surtout dans le Sud, très gracieux malgré leur exigüité, très fins d'attaches, de sabot et d'encolure; leurs allures ne sont pas allongées; mais ils ont la sûreté de démarche du mulet, supportent les fatigues les plus considérables et même répétées, et n'ont aucunes défenses. Ils sont d'un prix peu élevé, à cause du peu d'usage qu'on en fait; ils se reproduisent en quantité, mais on ne soigne pas cette reproduction. Les chiens sont très nombreux et présentent surtout les deux genres du chien de garde, maigre, jaune et hargneux, et du chien de basse-cour, bête de consommation, gras, luisant, rondelet et sans poils, qu'on élève pour la table des gens riches. Les gallinacés et les canards pullulent d'une façon si extraordinaire qu'un poulet moyen se vendait couramment 8 cents (en 1884) sur les marchés. Il n'y a ni mouches, ni puces, ni punaises; mais les rats infestent les pays habités et, le dirons-nous, les poux sont innombrables de genres et d'aspects multiples, ne respectant ni la race, ni le sexe, ni l'âge. Et, dans le peuple, il ne paraît pas qu'on leur fasse une chasse bien vive.

Mais la plaie de l'Extrême-Orient est certainement le moustique, lancier ailé et mugissant, qui remplit les maisons, les chambres et les lits, qui perce la peau d'une morsure envenimée et douloureuse, empêche tout sommeil et tout repos et se rit des défenses qu'on prend contre lui. L'existence en serait intolérable, si, au bout de six mois de séjour, le moustique repu n'abandonnait pas sa victime, pour se précipiter sur de nouveaux débarqués, de sang plus riche et plus abondant.

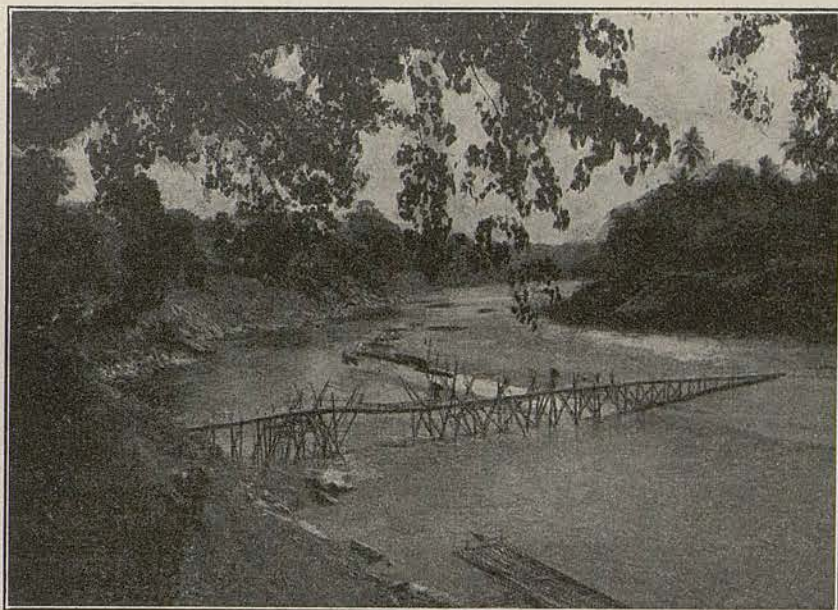
Les plaines et les collines basses de l'Extrême-Orient forment un pays de chasse



RIVIÈRE PRÈS DE GIADINH.

idéal. Sauf le lièvre, qu'on n'aperçoit que rarement, chétif et blanchi, tous les gibiers de plume et de poil abondent, et les hécatombes qu'on en pourrait faire n'amoin-driront pas de longtemps les tableaux des journées. Le sanglier d'Asie, compromis de la nature entre le sanglier européen et le pécari, le bison, le cheval sauvage, le lama, le buffle des montagnes, sont répandus sur la surface des plateaux et aux abords des régions désertiques, ainsi que plusieurs races de petites bêtes de proie. Dans les bois des altitudes moyennes, les cerfs, les élans d'Asie promènent leurs immenses ramures. Mais c'est surtout la gent ailée qui pullule. Bécasses, bécassines, cailles, perdrix, poules sultanes, poules de riz, coqs de bruyère, coqs de pagode, oies sauvages, faisans, sont des proies innombrables et faciles, à tel point que, dans la saison des rizières hautes, les bécassines se tuent à coups de pierre, ne se vendent pas sur les marchés et constituent l'alimentation du pauvre. Dans les clairières, le merle chanteur, au gros bec jaune, étonne par son éloquence et par la parfaite imitation de tout ce qu'il entend; les sauterelles de trente centimètres crissent avec un bruit insupportable

de scie; et l'oiseau-chien aboie au haut des arbres, pendant que la grenouille-taureau mugit dans les roseaux dormants. Au bord des fleuves, l'aigrette, par bandes, dresse sa silhouette gracile et argentée sur ses maigres pattes jaunes, et, au fond des bois solitaires, au milieu du pépiement des oiseaux brillants et du cri continu des perruches, les paons sauvages étalent leurs couleurs lourdes et somptueuses. En dehors des très hautes montagnes où règne le vol puissant des aigles, il n'y a guère d'oiseaux de proie, sauf la buse, le vautour à tête plate, voilier infatigable, qu'on a décoré du



LE PONT SUR LE NAMKHAN.

nom exact et peu gracieux de « charognard », et une race démesurée, encombrante et bruyamment rapace, de corbeaux de rivière.

Des bêtes sauvages, magnifiques et bizarres, existent aussi. Le *jecko*, lézard inoffensif et familier, compte les heures sur les toits des pagodes campagnardes, de son cri prolongé et uniforme. Des scorpions, des cent-pieds, sorte de chenilles à cuirasse, promènent sur les écorces leurs innombrables pattes, dont chacune se termine par une ventouse empoisonnée; des caméléons singuliers, aux morsures perfides et souvent mortelles, surgissent après les pluies; les pumas soufflent bruyamment dans les pays de brousses, et d'énormes chélonées dorment sous les sables. Les chats sauvages, agiles, audacieux et cruels, glissent jusque dans les habitations leur pelage fauve, s'attaquent à toutes les proies, même à l'homme, et grimpent aux arbres avec la même facilité que leurs congénères domestiques. Quelques petits ours noirs vivent dans les hautes vallées. Le guépard, énorme et tacheté, parcourt solitaire les étendues des laïches et des collines mouvementées; et le tigre, de la race la plus forte et la plus

grande, roi véritable des montagnes, apparaît dans sa robe splendide, au coin des tail-lis, dans les brousses mystérieuses, et, poussé par des débordements estivaux, s'aventure vers les cimetières et sur le bord des routes, où, caché dans les roseaux, il guette le voyageur isolé.

Dans les eaux courantes, le pangolin promène sa noire et luisante armure, dont les écailles détachées forment des amulettes au cou des petits enfants; et les profondeurs des halliers et des bois, dans les régions lointaines, sont remplies d'une foule de serpents, de petites races, tous venimeux à l'excès. Et nous aurons donné la note gaie de cette faune inquiétante en parlant des singes de petite race, qui pullulent : le sapajou, le singe à queue prenante, et surtout le singe noir, à tête pelée et à face rouge, ennemi du serpent, familier, joueur, à physionomie presque humaine, qui s'attache à la maison comme un chat et au maître comme un chien, et qui constitue pour les habitants et les voyageurs perdus dans les solitudes une compagnie peut-être rudimentaire, cependant appréciable.

\*  
\* \*  
\*

*LA MAISON ET SES HOTES.* — Tandis que les villes se bâtissent en pierres, avec des recherches d'art, de sculpture et de confortable, les villages sont construits en bois, en bambou, en chaume, ou en pisé. Mais les demeures obéissent toujours à cette double préoccupation : garer les habitants du soleil et comporter pour l'élément féminin un appartement séparé. La maison (sauf, bien entendu, dans les villes de commerce) est située au milieu d'une cour fleurie ou d'un jardin ombragé; et celui-ci se compose toujours de quelques grands arbres à fruits, sous le large feuillage desquels, dans des vases enluminés et tarabiscotés, poussent les fleurs étranges et les arbrisseaux déformés par une culture à rebours; car le jardinier chinois, pour produire des effets originaux, contorsionne la plante confiée à ses soins. Un peu d'eau et, sur le toit, le panache d'un aréquier complètent le jardin. Par un auvent, que ferme au soir une cloison de planches mobiles, s'ouvre la maison, dont le sol est parfois cannelé ou briqueté, mais plus généralement de terre battue. Et sitôt entré, le visiteur aperçoit, entre les lits de repos, l'autel des Ancêtres, planchette surélevée où se dressent les tablettes des parents morts, devant les offrandes rituelles et les parfums. C'est là la salle d'audience, où l'on reçoit les visites, où l'on traite des affaires, où l'on fume, où l'on se réunit pour deviser le soir; à côté est la salle où les gens de la maison prennent leur repas, à demi couchés sur des lits durs, recouverts de nattes frêles et fraîches; puis, tout à l'entour, les chambres de repos, où les lits disparaissent sous des moustiquaires, et où se trouvent les meubles façonnés, les outils ou les livres du maître du logis. De là, par des portes basses, on va dans l'appartement des femmes.

Dans les maisons riches, toutes ces pièces sont disposées autour d'un vaste quadrilatère formant cour, au centre duquel se trouve une pièce d'eau rafraîchissante, une source parfois. Tandis que les pagodes et les monuments publics regorgent de richesses artistiques, il est rare que les maisons soient luxueuses; celle du riche ne se distingue guère de celle du pauvre, si ce n'est par des revêtements intérieurs de faïence ou de laque, et par le nombre, la rareté et la somptuosité des meubles, des accessoires et des bibelots. Les toits toujours sont très vastes et surbaissés pour garantir des rayons du soleil et de la chaleur même de la réverbération; dans le Sud, des vérandahs courent le long de toutes les pièces, et les habitants passent presque toute leur vie au plein air des ombrages. Les ouvertures sont pratiquées de façon à obtenir un double courant d'air, perpendiculaire et perpétuel, et le bois épais est jugé le meilleur des matériaux de construction pour maintenir à l'intérieur des logis la fraîcheur de l'ombre dans les pièces hermétiquement fermées.

Dans les pays de forêts et de montagnes, on prend, en même temps que contre le soleil, des précautions contre les agressions nocturnes et contre l'influence du sol humide, formé de la pourriture délétère des grands arbres. Les planchers sont doubles et surélevés, et les habitations sont construites sur de véritables pilotis ayant de un à deux mètres de hauteur; les planchers sont faits de bambous tressés : ils sont élastiques et dansent sous le poids des marcheurs à cause de leurs insuffisantes attaches; les indigènes d'ailleurs se déchaussent toujours. Entre les pilotis se tient généralement la basse-cour; on accède à la maison par des échelles de rotin ou des escaliers de bois mobile, qu'on relève la nuit contre les parois; les dormeurs sont ainsi protégés contre toute visite du dehors. Ces maisons se composent de peu de pièces mais spacieuses, très élevées, parfaitement aérées: le feu, quand il en est besoin, se fait sur quelques pierres plates isolées au milieu des chambres, et se dégage librement sans la moindre trace de cheminée. L'aspect de ces villages à demi fortifiés est véritablement fort curieux; et ils présentent beaucoup plus de facilités à la vie ordinaire qu'on ne pourrait le supposer. Les toits sont tous faits de feuilles de latanier superposées et arrangées comme des tuiles. Les huttes des plus pauvres, ou des semi-nomades, ou des tribus les moins civilisées, sont en paille tordue, en branchages et en terre gâchée et battue; l'indigène vivant constamment à l'air, son habitation n'est qu'une niche, refuge passager pour le sommeil et contre les pluies d'orage.

Une particularité des deltas consiste en les « villages aquatiques », double rangée de maisons de bois, l'une sur la berge des fleuves, l'autre sur radeaux à la surface même des eaux. Ces maisons voyageuses appartiennent spécialement à des familles de pêcheurs et aux propriétaires, conducteurs et coupeurs des grands radeaux de bois qui descendent, suivant le fil de l'eau, des hautes régions vers les pays de plaines. L'habitation terrestre n'est que le « pied-à-terre », expression parfaitement exacte en

la circonstance. De très riches indigènes ne dédaignent pas cette manière de vivre amphibie, qui, malgré l'épaisseur du radeau de soutien (un mètre de bambous superposés), prédispose à toutes les maladies provenant de l'humidité et des brouillards; c'est une amusante caractéristique des deltas et des baies maritimes.

\* \* \*

Le costume extrême-oriental est toujours simple de coupe et toujours respectueux des lignes du corps humain qu'il ne presse et ne déforme point. Le Jaune porte le pantalon très large, avec des « basanes » de couleur différente, et serré seulement aux chevilles, des sandales de drap, une veste boutonnée largement sur le côté par cinq petits boutons de métal, avec des manches très courtes et très amples, et un col très bas et découvert. Les peuples montagnards s'habillent de vêtements analogues, d'une serge uniformément bleue, et serrés aux jointures, pour leur permettre la liberté de leurs mouvements. Ces peuples se rasent la tête entièrement, sauf la mèche occipitale, qu'ils tressent en natte, et qu'ils allongent encore, jusqu'à ce qu'elle batte leurs chevilles, par des fils de soie noire. Leur système pileux est peu développé : d'ailleurs ils s'épilent jusqu'à trente ans et laissent ensuite pousser, au menton et aux lèvres, quelques poils rares et très longs, fins et retombants, qui particularisent leur physiologie.

Les peuplades du Sud ont un pantalon large, un veston court et une sorte de robe, ouverte du haut en bas, qui recouvre le tout. La couleur en est uniformément d'un rouge sombre, obtenue avec la teinture du cunao. L'habillement des hommes et des femmes est le même. Ils conservent tous leurs cheveux, qui sont noirs, fournis et fort beaux, quoique rudes; ils les tordent en un épais chignon et se ceignent la tête d'un turban de soie et de crépon foncé, dont ils laissent flotter les bouts. A mesure qu'on se rapproche de l'équateur, le costume devient de plus en plus simple et finit par se réduire à une seule ceinture, placée à peu près où l'exige la décence de toutes les nations. Sauf dans les marches longues ou les ascensions de montagnes, les peuples du Sud vont jambes à l'air et pieds nus, et sont fort gênés de tout cérémonial nécessitant des chaussures ou seulement des sandales.

Les costumes de parade et les vêtements officiels des fonctionnaires sont fort riches au contraire; ce sont des soies brochées des plus éclatantes couleurs, tissées d'or et de dessins au cordonnet, des bonnets de forme hiératique, et, partout, l'ornement obligatoire, le dragon à quatre griffes, pour les mandarins et les riches, et le dragon à cinq griffes, pour tout ce qui touche à la personne de l'Empereur. Quelques particuliers imitent cette magnificence en se couvrant, les uns sur les autres, de plu-



sieurs costumes de soie voyante et chatoyante, dont le nombre indique la « surface financière » de celui qui en est revêtu.

Ces races ont toutes l'amour des bijoux et, en général, du minéral et du métal qui brille, avec ou sans travail. Spécialement les bagues, les bracelets et les colliers d'argent et d'or, sans alliage aucun, sont appréciés des femmes et des enfants. Les hommes même en portent, et c'est aussi une manière d'avoir sur soi ses modestes économies. Les tribus isolées portent même des bracelets à toutes les jointures, au coude, à la cheville et au genou.

On porte, au centre de plaques d'or émaillées ou d'enchevêtrement d'or étiré, de petits diamants, des rubis de Siam, des coraux, des perles noires, et même des cristallins de requins; les ongles de tigre forment aussi de nombreux sujets de décoration personnelle, ainsi que l'ivoire et l'écaille la plus blonde, provenant de certaines chélonées.

L'alimentation a pour base unique et générale le riz blanc, cuit dans des marmites de terre poreuse, et non crevé. Le poisson, la viande de porc et la volaille et toutes sortes de légumes indigènes constituent le principal des menus. Et chacun des plats est assaisonné, en dehors du sel et des piments verts et rouges, d'une composition appelée en Annam « Nuoc-Mam », formée de la fermentation de certains poissons dans du vinaigre de riz; cette mixture, d'un aspect brun et d'un goût fort étrange, répugne à bien des Européens, qui cependant s'accommodent fort bien des sauces anglaises (qui sont de la même composition), parce qu'elles sont anglaises. On ne boit pas pendant les repas; après les repas, on boit du thé très chaud; avant, on boit de très petites tasses d'alcool de riz, boisson très forte et un peu semblable à l'eau-de-vie de marc, obtenue par la fermentation d'un riz assez ancien.

Les viandes sont coupées en petits carrés, ou pilées, et jamais on ne sert de couteaux à table; les mets sont apportés dans de petites soucoupes, et les repas comportent souvent une soixantaine de plats. On les mange avec des baguettes d'ébène ou d'ivoire, tenues entre trois doigts de la main, et d'un mécanisme assez facile en somme à apprendre. Il est bien quelques plats assez curieux : pousses de bambou, salades fermentées, œufs avancés, etc. Mais il n'en est certes pas qui ait l'odeur d'un fromage de Roquefort; et quand on parle de manger des nids d'hirondelles, il s'agit tout simplement de mettre dans un potage une sorte de tapioca, sève d'un arbre avec laquelle les hirondelles consolident leurs nids. Et on termine par des sucreries et des fruits, généralement fort épicés et parfumés, cannes à sucre violettes, pommes cannelles, quartiers de jaquier, d'oranges, de mandarines sanglantes, ou pastèques roses, bananes « mains de Bouddha », gingembres confits. Ce genre de nourriture et l'habitude de ne pas boire pendant les repas perpétuent la maigreur et la gracilité de la race, mieux encore que la continuité de la chaleur; l'homme des plaines méridionales surtout est

sec et sans chair; et les tout petits enfants, seuls, leur gros ventre tout ballonné de riz, et élevés en liberté au grand air, étalent joyeusement leurs formes grasses au milieu de la poussière dorée des chemins.

Voilà le sol, tout prêt à rendre intelligent et fort l'être humain qui l'habite, et où nous avons apporté, avec un cœur généreux et sans détour, le bienfait français. Voyons quels éléments d'humanité y sont aujourd'hui installés.

## II. — FIGURE ETHNOGRAPHIQUE

---

*LES RACES ET LES TRIBUS.* — Le problème ethnographique de la péninsule indochinoise est posé : il n'est pas résolu. Son extrême complexité retardera longtemps encore la lumière définitive.

Les premiers autochtones de l'Indochine ont depuis longtemps disparu : ceux-là qui pouvaient se dire de purs Indochinois d'origine ne sont qu'un souvenir partout effacé. Les fameux « Chams », dont il reste, dans les vallées de l'Annam Central, quelques vestiges architecturaux, étaient sans doute déjà des métis. L'Indochine, placée, comme le dit son nom géographique et politique, entre deux civilisations et entre deux grands courants humains, le Chinois et l'Hindou (gangétique et cisgangétique), a vu sa physionomie primitive transformée, pour donner naissance à des peuplades, à des tribus, qui, peu à peu, devinrent des variétés, issues sans doute de deux types originaires, mais prenant, avec le temps, leurs particularités caractéristiques. Parmi elles, il en fut une qui, par son habitat, par ses qualités naturellement expansives et par les hasards de son histoire, devint et est demeurée ethnologiquement prépondérante : l'Annamite.

On peut, avec plus de réalisme que de vérité scientifique absolue, mais avec raison et clarté, distinguer deux grands groupes : l'Annamite, celui des plaines, et le Thai, celui des montagnes, le premier ayant une certaine unité et des règles distinctives, le second se divisant en une infinité de tribus, d'habitats, d'appellations et d'idiomes. Le « type » annamite est cependant partout, et détient plus des quatre cinquièmes de la population totale de l'Indochine française.

\*  
\* \*

La race annamite présente une particularité qui lui a valu son nom par les Chinois, qui les appellent *Giaochi*, ou doigts bifurqués. Cette particularité permet à l'Annamite d'opposer le premier orteil du pied aux autres doigts, lesquels sont également préhensifs : d'ailleurs l'habitude générale de marcher pieds nus (l'Annamite moderne et à

la mode s'habitue lentement à porter des souliers, et nous avons vu nos soldats indigènes faire nu-pieds les longues marches, en portant leurs sandales sur l'épaule), facilite et augmente l'élasticité naturelle des jointures. Le pied, comme organe de prise, semble avoir autant de force que d'habileté : car l'Annamite, qui peut ramasser avec le pied un petit objet, une pièce de monnaie tombée à terre, peut également, avec ses orteils, tenir et diriger le gouvernail d'une barque : il grimpe rapidement aux arbres en embrassant le tronc avec la paume de la main, avec les orteils agissant comme les branches d'un crampon, et le corps détaché, comme font les résiniers de notre département des Landes.

Parmi les variétés métissées de la race jaune, l'Annamite se distingue par la perfection de ses lignes, la gracilité de son buste, par l'extrême finesse de ses attaches, poignets, épaules, genoux, chevilles, et par l'aristocratique maigreur des mains et la longueur des doigts. Ces caractéristiques, très sensibles et même exceptionnelles dans le Sud et le Centre de la presqu'île (les travaux manuels et même ceux de la terre ne leur enlèvent rien) diminuent dans le Nord, à l'approche des altitudes et au voisinage des Chinois et des tribus montagnardes (Tonkin Nord). Elles atteignent leur maximum dans les deltas du Mékong et du fleuve Rouge.

L'Annamite reste longtemps enfant et devient rapidement un vieillard. Jusqu'à vingt-cinq et trente ans, l'homme, par suite aussi d'une absence presque totale de système pileux, garde l'air d'un jeune adolescent. Par contre, un homme de cinquante ans apparaît débile et cassé, avec les stigmates de la sénilité. Et il faut, à l'homme blanc, un certain séjour et une certaine observation pour, à l'aspect extérieur des jeunes gens, distinguer les sexes.

\* \* \*

Au voisinage de l'Annamite, et dans le bassin moyen du Mékong (le bassin supérieur est habité par les tribus montagnardes) habitent les Laotiens et les Cambodgiens.

Les Laotiens proviennent très probablement d'un métissage entre les premiers autochtones — les Chams — que poussait devant elle la race annamite, et les tribus de race mongolique, qui descendaient de la Chine. Ils sont installés sur les rives du Mékong et de ses grands affluents; ils sont extrêmement clairsemés, à cause de l'isolement du pays (dont il n'est pas encore sorti), et aussi des invasions, qui ont dépeuplé la rive gauche de la Mère des Eaux — la nôtre aujourd'hui — au profit de la rive droite, la Siamoise. Les « bribes » de populations ont conservé, avec des traditions intéressantes, un type assez hybride de physionomie et un tempérament doux, souriant, indifférent et singulièrement paresseux; il faut en lire les caracté-

ristiques dans les excellentes relations de Jean Ajalbert, qui a vécu parmi ces primitifs et les a connus, étudiés et aimés. Disons-en autant des descriptions topographiques si savoureuses d'Auguste Pavie, qui a voyagé dans ces régions secrètes et lointaines pendant vingt-cinq années d'une existence vouée tout entière à la Colonie et à la Métropole.

Et quant au Cambodgien, qui est à très peu près confiné dans le royaume actuel du Cambodge et dans les provinces siamoises limitrophes, il passe pour être, comme le disait M. de Trentinian, un dernier vestige du peuple et de l'empire khmer. Les légendes concernant ce royaume sans annales écrites, et les autres légendes concernant les « Enfants de la race rouge » venus du Sud (que ce soit l'Indonésie ou ce fameux continent submergé qui existait dans les eaux du golfe du Bengale) — se sont condensées et matérialisées autour de ces vestiges sacrés que, peu à peu, la forêt cambodgienne restitue à la lumière du jour. Hindous cisgangétiques, Malais, Mongols, Birmans, se sont là, comme au Siam, rencontrés à un carrefour des races; et il est difficile de préciser, dans le sang du Cambodgien moderne, le coefficient de chacune d'elles.

\*  
\* \*

Numériquement, on ne peut donner que des approximations. Malgré tous les efforts et toutes les recommandations de l'Administration française, il n'existe pas en Indochine d'état civil régulier. Et, sauf peut-être en Cochinchine, les chiffres donnés, s'ils sont exacts, sont suspects même en raison de leur exactitude.

Que ce soit par crainte de l'impôt ou par effroi de la conscription, le paysan annamite se soustrait, autant qu'il le peut, à l'ingérence de l'Administration dans ses affaires de famille. Grâce à l'inaction — grâce même parfois à la complicité — des maires de villages et des notables, il n'est pas de recensement possible; les registres des mouvements de la population (natalité ou mortalité) sont à peu près inexistantes : en tout cas on aurait tort de ne pas tenir pour fantaisistes les renseignements puisés aux sources dites officielles. Les meilleures appréciations portent à 20 millions — ou autour de 20 millions — le nombre des habitants de l'Indochine, desquels il faut extraire les Français et les immigrés chinois (et non pas la colonie hindoue, qui est installée exclusivement en Cochinchine et comprend des citoyens français). Partant de cette base seulement probable, on peut compter 1.500.000 « Khmers », 750.000 à 800.000 Laotiens, et 350.000 à 400.000 montagnards, en tribus éparpillées un peu partout. Reste, pour la race Annamite, 17 millions et demi à 18 millions d'âmes. Nous ne pensons pas être très éloignés de la vérité. En tout cas, ce chiffre serait inférieur, plutôt que supérieur, à la réalité.

La densité de ces populations est extrêmement variable et elle obéit, assez

normalement du reste, à la fécondité des diverses régions et aux facilités qu'on a d'y subsister.

Les provinces cochinchinoises et tonkinoises exclusivement rizicoles (Thaibinh, Namdinh) ont une densité de population qui atteint 420 sujets au kilomètre carré, ce qui est un maximum qui n'a, croyons-nous, jamais été constaté en Europe.

Au contraire, à mesure que le sol s'élève et que la brousse — cette jungle de l'Indochine — apparaît, la population et les villages se raréfient et se maintiennent dans les thalwegs des rivières flottables.

Et quand la colline devient montagne, quand la brousse et la fougère deviennent forêt, les peuplades se réfugient sur les lieux élevés, perdent tout contact entre elles, et la sauvagerie s'installe avec et par la solitude. Telles régions de la Rivière Noire et du haut Mékong, malgré la somptuosité de leur vert décor, sont à peu près désertes, et, par là même, incultes et déshéritées.

\* \* \*

Sur une carte ethnographique, on pourrait presque lire l'histoire des peuples et les incidents de leurs annales.

La Cochinchine, sol d'alluvions deltaïques, terre de rizières, est presque entièrement habitée par les Annamites, sur toutes les plaines de la rive gauche du Mékong, le fleuve antérieur, le Vaïco et la « rivière de Saïgon ». On rencontre des Chams (race de Malais métis, premiers occupants peu à peu refoulés) dans le Nord des provinces de Tayninh et de Thudaumot; des Cambodgiens dans le Nord de Bienhoa, et des Moïs aborigènes dans l'Est de Baria.

Sur le fleuve postérieur et à l'Ouest du delta, l'Annamite occupe les bords des cours d'eau et les rivages de la mer; le Cambodgien s'étend sur la région moyenne de Rachgia, de Soctrang et sur toute l'étendue du Baclieu jusqu'à la pointe de Camau, dans les forêts inondées du Sud de la presqu'île.

Le Cambodge contient fort peu d'Annamites : deux petites colonies sur les grands lacs et une montée au long du Mékong jusqu'à Banam. Par contre, le Cambodgien (Khmer) forme un habitat compact sur tout le royaume. On trouve quelques Chams dans le coude du Mékong à Chlong, dans la résidence de Kratié, et des Thais sur le cours moyen du Sekong et du Sesan, à cheval sur la limite de l'Annam; et des aborigènes primitifs (Djarais, Peunongs) dans les montagnes qui forment la vallée du Srepok.

Dans le royaume proprement dit d'Annam, la race annamite forme un ruban ininterrompu et assez étroit tout au long des rivages maritimes; elle ne s'étale en surface que dans les régions du Nord, Hatinh, Vinh, et surtout Thanhhoa, où elle



TYPES INDOCHINOIS.

- a) Une Laotienne.
- b) Le Tonkinois.
- c) Une femme Méo.
- d) La Tonkinoise.
- e) Un type « muong ».

- f) Un moi de Djiring.
- g) Un Méo.
- h) Une femme Man.
- i) Une femme Thai-blanc.
- j) Un Thô.

suit, comme partout, la rizière. Les Thais forment deux groupes, l'un sur le haut Songca, l'autre sur le haut Sesan.

Et, sur le Songma, on trouve un petit groupe de Yaos, d'invasion récente, à l'époque où les Chinois Hôs étaient descendus du Yunnan sur le pays des Seize Chaûs (1886). Tout le reste de la chaîne et de la forêt intérieure est resté l'apanage des vieux aborigènes, Stiengs, Djarais, Sedang, etc. Entre eux et le « ruban » annamite, au Sud du royaume, sont demeurés les Chams, de Phantiet à Kontum, derniers survivants de l'antique royaume disparu.

On peut dire que le Tonkin est peuplé d'après son orographie. Toute la plaine, tout le delta du fleuve Rouge est occupé par le peuple annamite compact, dense, serré; il comprend toutes les bouches du fleuve Rouge et les rives de la baie d'Along jusqu'à l'île de Kébao : il remonte le Song thuong jusqu'à Kep, le Songcau jusqu'à Thainguyen, la Rivière Claire jusqu'à Tuyenquang, la Rivière Noire jusqu'à Tüphap et le fleuve Rouge lui-même jusqu'à Yenluong. C'est la plus forte agglomération de la race. On doit tout juste signaler une petite endosmose chinoise sur la frontière de la province de Haininh.

Mais si l'Annamite est partout où croît le riz, il disparaît où commencent, avec la brousse, la colline, et, avec la forêt, la montagne. Là s'épandent largement, mais disséminés, les Thais, ou pour mieux dire, les peuples de langue Thai. Ceux de la rive gauche du fleuve Rouge sont dits : Thais Noirs, et ceux de la rive droite et de la Rivière Noire : Thais Blancs. Toutes les hautes vallées sont habitées et cultivées par eux (Rivière Claire, fleuve Rouge, Songchai, Rivière Noire, Songma). Et notamment, ils occupent la Rivière Noire sur tout son parcours. Entre ces cours d'eau, qui, par suite de divers redressements, sont à peu près parallèles, les contreforts montagneux épais et massifs sont habités par les aborigènes de langue man; et les hauts sommets de ces contreforts sont l'asile des Méo (en langue thai : chats), tribus clairsemées et à peu près indépendantes, qui forment trois groupes (Méo, Lolo) sur la frontière de la province de Baolac; trois groupes entre fleuve Rouge et Rivière Noire (Méo, Yao) et trois groupes (Méo, Nhung) entre Rivière Noire et Songma.

Sauf quelques traces de Chams (frontière d'Annam) et quelques Khmers (frontière Cambodgienne), tout le bassin du Mékong et toutes les vallées de ses affluents sont occupés par des hommes de langue thai. Mais dans la forêt, et sur tout le pays du Nord de Vientian, les vieux aborigènes habitent sur toutes les montagnes et sur les moindres collines. Ce sont presque tous des Khas. Les fortes altitudes sont, comme dans le haut Tonkin, parcimonieusement peuplées de Méo, de Yao et de Lu.

On voit à cette énumération que, du point de vue ethnographique, notre Indochine constitue un véritable damier.

\*  
\* \*



*LES TRIBUS MONTAGNARDES.* — Naturellement, et d'après même leur désignation générale, les tribus « montagnardes » garnissent l'intérieur des chaînes et les hautes vallées de la péninsule. Elles sont très peu nombreuses en Cochinchine (où l'hinterland abrite le reste des Chams primitifs), au Cambodge, et même en Annam, où la dorsale orographique est comme l'étroite colonne vertébrale du pays. Là, les Stiengs, les Djarais, les Peunongs, les Banars représentent les vestiges des vieux aborigènes, qui ont conservé, avec l'extrême simplicité des mœurs, la sauvagerie des traditions et la superstition des croyances. Parmi ces peuplades, n'oublions pas les Sedangs, à qui l'aventure bizarre de M. de Mayréna a donné une amusante célébrité. Le Laos appartient à une ramification de langue thai. Mais le royaume de Luang Prabang, le plateau de Tranninh, le pays des Seize Chaûs (Sib-song-chu-thai), les provinces septentrionales de l'Annam, et la totalité du Tonkin vallonné (et c'est tout le pays sauf la partie rizicole du delta et de la basse Rivière Claire), constituent l'habitat principal des « tribus montagnardes » où elles sont venues à la suite d'invasions brusques ou de lentes exosmoses, tantôt du Nord chinois, tantôt de l'Ouest tibétain et birman. C'est sur cet immense territoire qu'elles ont conservé leur nature et leurs mœurs, et c'est là que nous pouvons plus facilement et plus justement les classer et les étudier.

L'installation des tribus montagnardes remonte bien loin dans les annales : vingt-deux siècles avant Jésus-Christ eurent lieu les premières invasions des Thai, car c'est sous ce nom d'espèce que furent désormais connus tous les nouveaux occupants, et tous les royaumes ou confédérations qu'ils fondèrent et qui s'étendirent — pendant la période de notre moyen âge européen — jusqu'à Hanoï même. Tous ces « émigrants » venaient du Nord. Et c'est de ce tronc ethnique que sont issus les innombrables rameaux que nous rencontrons dans toute la montagne tonkinoise et annamite.

Un autre courant, bien moins important, vient de l'Ouest, soit des régions chinoises, soit des régions birmanes et même gangétiques. Il est assez isolé et restreint, et comprend surtout les Lolo, demeurés purs et sans métissage, dont la valeur, tant numérique que sociale, diminue tous les jours.

Des invasions successives, très brutales, mais temporaires, ont bouleversé momentanément cet ordre, et ont imposé au groupement thai initial d'autres coutumes et des mélanges de sang : les invasions Hakka et Méo furent jadis les plus considérables ; de nos jours, nous avons vu les Pavillons Noirs et les Pavillons Jaunes, ceux-ci sur la Rivière Claire, ceux-là dans la région de Moncay, aux frontières de laquelle ils détiennent encore le « Pays des cent mille monts », apanage du fameux Luu-vinh-phuoc. Et nous devons mentionner aussi l'invasion des Chinois Hô, qui se sont glissés sur les plateaux peu hospitaliers entre le Songma et la Rivière Noire, et qui ont été arrêtés et

diplomatiquement reconduits en Chine par les ingénieuses interventions du colonel Pennequin.

On se perdrait dans d'inutiles détails, si l'on voulait étudier par le menu toutes ces tribus, que des divergences traditionnelles séparent de vallées en vallées, et dont l'habitat semble n'obéir à aucune règle de bon sens.

Aux « espèces » humaines que nous venons de dire, il faut ajouter les « Mans », ou mieux « Yaos » (ce sont les premiers occupants français qui ont adopté la dénomination : Man), habitants primitifs des montagnes, qui n'étaient pas de race chinoise et qui sont demeurés à côté des Thais, souvent pressés par eux, mais sans se confondre. Enfin, il faut mettre dans une dénomination spéciale les Annamites, qui, installés depuis longtemps et définitivement dans la moyenne montagne (exactement les jungles et brousses entre la basse Rivière Noire et le moyen fleuve Rouge), et que les gens des plaines appellent *Môn*. Ce sont ces tribus que nous, Français, appelons improprement : Muongs, — ce mot étant exactement la désignation administrative de leurs agglomérations villageoises. Pour ne se point égarer vainement dans des distinctions par trop minutieuses — et qui, exclusivement scientifiques, ne correspondent à rien de pratique — on peut réduire toutes les populations des montagnes à cinq groupes, très différents d'ailleurs comme valeur numérique et comme emplacements : thai, man, méo, lolo, mon (ou muong).

Le groupe thai est une ramification ethnique très étendue qui couvre le Sud de la Chine et la péninsule indochinoise, hormis les plaines et les deltas. Il comprend des *variétés*, dont le nom a, dans le langage populaire et même administratif, remplacé le nom du groupe. Ce sont les Thô, les Thais blancs, les Thais noirs, les Nung et les Lû. Les trois premières variétés constituent les anciens occupants, dans la proportion de 70 p. 100; les autres, dans la proportion de 30 p. 100, sont les résidus des invasions récentes. Dans la haute région, les Thô et les Nung occupent les parties les moins élevées, et les thalwegs des hautes rivières, le bassin du Song Ki Kong du Song bang-giang, celui de la Rivière Claire et du Songgam jusqu'à Tuyenquang, celui du Songcau jusqu'à Thai-Nguyen. Mais on ne les voit ni en Rivière Noire, ni en fleuve Rouge. C'est ici — en ce qui concerne le groupe Thai — l'habitat des Thais blancs et des Thais noirs.

La même disposition se retrouve dans les montagnes du Laos.

Les caractéristiques de la race thai se retrouvent dans toutes les espèces qu'elle a essaimées en Indochine, avec quelques variantes assez peu sensibles. L'individu est de taille très moyenne (1 m. 65), de cheveux noirs et rudes, de peau jaune, de face mongole, sauf les pommettes qui sont plus saillantes; de front étroit et bombé, de bouche grande, de lèvres fortes; le corps est bien proportionné, souple et propre au travail, mais manque de la finesse annamite. Il est de caractère facile et accueillant, mais de

nature paresseuse, et incapable de grands efforts physiques ou intellectuels. Son affabilité naturelle ne doit pourtant pas nous inviter à avoir en lui une confiance absolue.

Le Man — ou mieux, le montagnard de langue man — occupe tous les plateaux et ressauts de terrain qui, en les séparant, s'élèvent entre les vallées habitées par les Thais. Mais disons tout de suite que, par une singulière tradition, aussitôt que la montagne se fait un peu haute, ils occupent les pentes, mais n'occupent pas les sommets.

Les Mans n'ont pas une origine commune; ils sont, en réalité, les « non-Chinois du Sud ». Ils sont répandus sur les provinces chinoises limitrophes du Tonkin, sur le territoire duquel ils ont, depuis bien longtemps, mordu. Les Mans se subdivisent en une dizaine de tribus, dont les plus importantes sont les Man-coc, les Man-caolan, les Man-tien, les Man-trang, et les Man-lan. Il faut remarquer que la plus nombreuse de ces tribus, les Man-coc, n'aiment guère habiter au-dessous de 400 mètres d'altitude. Ils sont installés, au Sud et au Nord des lacs Babe, dans la région de Thainguyen, dans les collines de Chochu et sur les contreforts Est et Ouest de la Rivière Claire au nord de Vinhtuy; concurremment avec les Thais, ils occupent le haut fleuve Rouge, en amont de Trailhutt. Ils sont installés également sur les plateaux entre Rivière Noire et Songma : et c'est aussi une tribu man, celle des Man-xan, qui occupe, entre le Luc-Nam et la mer, le massif épais du Dong-trieu. Les Man-tien sont répandus dans la haute vallée du Mékong et sur le royaume de Luangprabang.

A force de métissage, le Man ne diffère plus guère du Thai par ses traits physiques; il est généralement un peu plus petit que lui : ses femmes sont plus coquettes; et il porte un turban énorme, qui est sa vraie caractéristique extérieure.

Le Méo est véritablement l'homme de la montagne.

Les tribus Méos — que les Chinois appellent Miaotze — sont venues du Yunnan et du Ssetchuen par de lentes endosmoses, coupées par deux invasions violentes : l'une dans la région de Hagiang, l'autre sur le Songchay jusqu'à Phuyenbinh (1750-1860). Les Méos comptent plus de soixante tribus, dont une dizaine seulement se sont installées au Tonkin et au Laos et sont descendues le long de la chaîne annamitique jusqu'au col d'Ailao. Mais, à part les deux groupes de Hoansiphi (Rivière Claire : plateau de Tulong) et de la Rivière Noire (de Vanbu en amont et jusqu'à la frontière chinoise), ils vivent par petits paquets séparés, voire par familles. D'ailleurs, ces tribus ne se distinguent entre elles que par des détails de costumes.

Le Méo a vraiment le type montagnard : jambes courtes et très musclées, robuste, vigoureusement charpenté, infatigable, léger à la course, et grimpeur élastique et alerte. Il n'est pas foncé comme les Asiatiques de la péninsule : l'œil est brun; les cheveux tendent vers le châtain; la face, légèrement colorée chez l'homme, est blanche chez la

femme et s'avive de couleurs fraîches. Les membres inférieurs sont beaucoup plus forts que les membres supérieurs.

Les Lolos, plus encore que les espèces que nous venons de décrire, ont conservé certaines caractéristiques des régions d'où ils sont sortis : installés aux frontières mêmes de notre Tonkin (territoires de Hayang; plateau de Tulong, montagne de Phongtho, au nord de la Rivière Noire; bassin sino-laotien du haut Mékong), ils sont sortis du Brahmapoutre (Yarodzangbo tibétain) et occupent encore les fourrés des montagnes birmanes (entre Moulmein et Bhamo) : ils ont d'ailleurs la même langue et les mêmes signes que les Gurkas du Nord de Bengale et que les Kariengs du Tibet; ces derniers passent pour être cannibales, et pour dévorer, après la bataille, les prisonniers de guerre, et, après les noces, la mère de la fiancée.

Ce résidu social est en train de disparaître, les sujets, déjà assez peu nombreux, s'adonnant exagérément à l'opium et à l'alcool.

Dans les commencements de l'occupation française, on a donné, aux habitants des régions moyennes, le nom de « Muong », qu'on a cru ensuite être une dénomination ethnique. Ce n'est qu'une dénomination politique : en régions moyennes, on appelle « Muong » le village ou la réunion de hameaux formant une commune avec un maire et des notables. En réalité, le « Muong » de la montagne est le « Xa » de la plaine annamite. Les habitants des Muongs s'appellent entre eux des Môn, ce qui semble être une déformation orale du mot Man.

Leurs caractères physiques les rapprochent des Annamites des Deltas. Ils habitent la basse vallée de la Rivière Noire et quelques circonscriptions du Songmâ et du Nord Annam. Ils s'habillent comme les Annamites et avec la teinture de cunao, sauf le turban qui est bleu. Ils usent du fusil à petite crosse des Man et des Méos. Leur religion est singulière : ils n'ont guère de vénération que pour le génie Thanvien, qui est exactement le mont Bavi, point culminant (1.250 m.) du territoire qu'ils occupent. On peut dire que leur dialecte est un bas annamite corrompu et mal prononcé.

En résumé, les tribus montagnardes de l'Indochine sont issues de sang chinois, s'agrémentent d'une addition occidentale (Lolo) et d'une addition orientale (Môn) et possèdent certaines caractéristiques communes dont les principales sont :

Le goût exclusif de l'agriculture, le végétarisme presque total; la frugalité de la vie; le culte des ancêtres; la puissance paternelle absolue; le mariage par achat de la femme; l'absence de toute organisation nationale; la communauté de la propriété dans chaque village; l'absence de tout commerce; les besoins de la vie réduits au minimum, les dialectes monosyllabiques.

On en peut conclure, sinon une origine primitive unique, du moins une très longue cohabitation dans des régions difficiles, sans communications avec l'extérieur, et rébarbatives à tout étranger.



Centre de Documentation  
sur l'Asie du Sud-Est et le  
Monde Indonésien  
EPHE VI<sup>e</sup> Section

LE VIEUX PAYSAN

(A. Joyeux)



### III. — FIGURE ESTHÉTIQUE

---

L'esthétique générale de l'Indochine procède à la fois des aspects naturels et généraux de la terre, et du type ethnique de l'habitant. Et, dans un pays et chez une race que les événements historiques n'ont pas, pendant des siècles, poussés dans le mouvement général de l'humanité, l'art et la tradition artistique ont modelé avec force, et sans qu'une influence extérieure vînt en déranger l'harmonie, les traits caractéristiques, la figure-type nationale, telle que nous essayons de la dégager ici.

\*  
\* \*

En Indochine, ainsi que chez toutes les races antiques, l'art primitivement ne fut qu'un moyen de rendre un hommage à la divinité, plus parfait et plus durable que les offrandes et les prières du vulgaire; sa première règle fut donc le Rite écrit, et la tradition des usages sacrés. Mais, tandis que parmi d'autres peuples la religion est embellie, modifiée, agrémentée par le sentiment, et finit par ne plus demeurer que le prétexte et l'occasion de l'œuvre, l'obéissance stricte aux Livres sacrés et à leurs méthodes demeura, en Indochine, une obligation étroite, et il ne fut point permis de plier l'art



LA PAGODE D'ARGENT A PNOMPENH.

au goût des artistes ou au caprice des consommateurs. Le sentiment et l'amour ont toujours disparu devant la hiérarchie et le respect. Et l'antique règle d'il y a trois mille années est demeurée, durant toute l'existence politique de l'Annam, la charte universelle et infrangible de l'Art.

Cette perpétuité de la même observance imprime aux œuvres une certaine uniformité, et, pour ainsi dire, un air de famille; la conception générale qu'un peuple ainsi dressé se fait des différents arts participe à la fois de quelques inconvénients et de quelques avantages. L'unité de la fabrication générale et de la tolérance de fabrication provoque l'unité de la conception et l'unité de type produit. Il s'ensuit que l'art national n'a qu'un style, dont la race est profondément imprégnée, mais qui manque de diversité. Il en résulte une personnalité artistique très franche, très accusée et pleine d'originalité, mais toujours semblable à elle-même, et rivée, malgré la découverte de procédés meilleurs et d'inventions nouvelles, au même principe initial; et les siècles, non plus que le progrès, n'ont de prise sur sa production.

Obligation du symbolisme, perpétuité des règles et des rites dans la manière de le réaliser, tels sont donc les deux caractères fondamentaux de l'art indochinois : on conviendra que ce sont là des caractères restrictifs de toute diversité, c'est-à-dire de toute personnalité, de toute influence individuelle dans l'art. C'est en effet l'impersonnalité qui est la première conséquence d'un tel système, et nous allons remarquer les effets directs de cette impersonnalité, dont bien des nations se désoleraient, mais dont, par une analogie d'idées assez remarquable, l'Indochine se glorifie comme du plus grand de ses mérites artistiques.

Le temple indochinois a, en dehors des détails dont peuvent l'entourer les architectes imaginatifs, une construction traditionnelle, un type dont on ne s'éloigne que rarement. Il rappelle la construction chinoise, non pas que les Chinois aient importé là leurs principes d'architecture, mais bien parce que la chaleur du climat et la violence des orages imposent, dans tout l'Extrême-Orient, des règles identiques dans la construction de toutes les habitations, maisons, temples ou casernes, où l'on recherche avant tout la fraîcheur et la solidité.

C'est pourquoi des toits considérables, en pyramide, donnent, sur des murs de 2 mètres à peine, des travées qui atteignent 15 à 18 mètres; c'est pourquoi un côté sur quatre, celui du Nord, est toujours laissé sans fermeture et libre à l'air; c'est pourquoi tous les édifices sont hypostyles, et renferment, suivant leur grandeur (les Rites étant à ce sujet tombés en désuétude), trois, sept, ou même neuf rangées de colonnes.

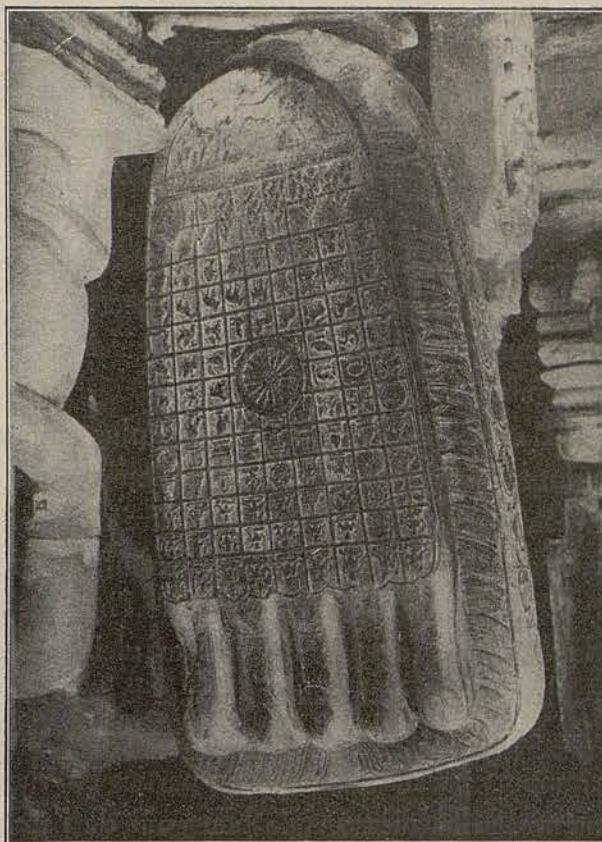
Le temple lui-même comprend un grand péristyle, qui forme à lui seul l'un des côtés de l'édifice, les trois autres côtés étant formés par un périidrome, caché de l'extérieur par des murs et des colonnes engagées, et donnant, par leurs côtés intérieurs, sur une cour plantée des arbres sacrés. Ce péristyle, ce périidrome et ce jardin englobent



la portion principale du temple, qui domine le péristyle d'environ un mètre, et à laquelle on accède par des marches latérales assez étroites, de chaque côté de la table de pierre des offrandes : ces marches sont bordées de colonnes et de statues. Sur ce premier exhaussement se trouve un autel, sur cet autel un deuxième, sur ce deuxième un troisième; de sorte que, aux yeux des spectateurs du péristyle, les statues les plus élevées se perdent dans les solives. Cette construction dénote une connaissance approfondie de la perspective de sentiment, et double la grandeur réelle et la majesté de l'édifice; car, outre l'éloignement fictif que produit l'exhaussement successif des plans, il faut remarquer que, si grand que soit un temple, il n'a jamais de murs intérieurs, et que les colonnes seules soutiennent l'édifice.

On pense combien d'art il faut pour supporter par des colonnes un toit d'une élévation et d'une importance si considérables. Aussi les charpentes qui s'étagent jusqu'au faite, et dont pas une n'est cachée, — attendu qu'elles servent d'ornements, — constituent vraiment le côté original et artistique de la construction. Encore y donnera-t-on plus d'attention quand on saura que, pour maintenir tant et de si lourdes masses, il n'est fait usage ni d'un tenon, ni d'une moise, ni d'un clou, ni d'un morceau de fer quelconque.

Tel qu'il est dans son ensemble, — et il semble former un tout si complet que l'on n'en pourrait rien détacher, — le temple indochinois, avec ses sculptures débordantes, peuplé de ses innombrables statues, clos de murs où s'étalent de gigantesques bas-reliefs, entouré de ces jardins étranges, aux fleurs mystérieuses et sacrées, et couronné de ces arbres fuselés à panache qui font toujours l'étonnement des yeux, le temple indochinois donne une impression d'un art complet jusque dans les plus petits détails, à la fois fin et puissant, et dont l'admiration, due aux autres monuments occidentaux ou orientaux, ne saurait donner une idée.



LE PIED DE BOUDDHA A ANGKOR WAT.

Le portique atteint très souvent de grandes dimensions; des sculptures monumentales le couvrent; et un petit autel, surmonté de toits pyramidaux, couronne d'un dessin très léger l'entrée principale : les portiques de Hungyen et de Quangyen (ce dernier au haut d'un degré monumental) sont célèbres dans le nord de l'Indochine.

On voit encore, sur le fleuve Rouge, au temple dit « des Quatre Colonnes », élevé il y a quatre cents ans en l'honneur du géant Ly-ong-tang, qui sauva l'Annam d'une invasion chinoise, les ruines d'un des plus beaux portiques. Détruit par les inondations et aussi par les Français pendant leur conquête de 1883, il ne reste malheureusement plus, de ce célèbre pèlerinage, que des vestiges ne rappelant pas les époques de sa grandeur.

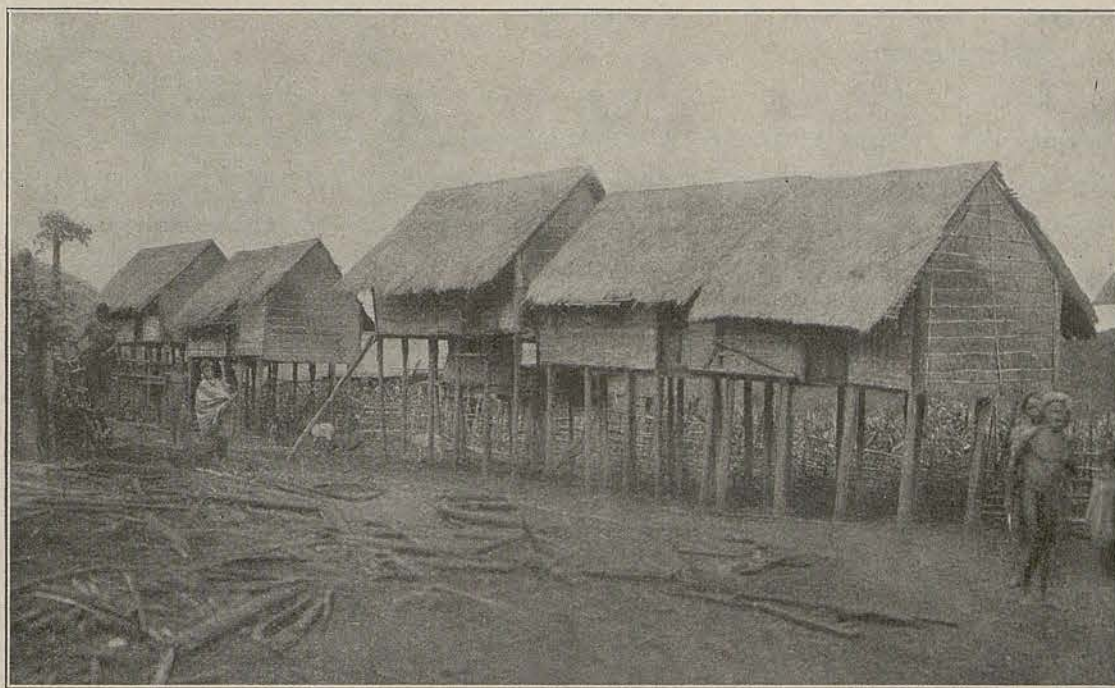
En dehors des portiques, ce qui est vraiment remarquable dans les temples confucéens, c'est la fréquente adjonction de pavillons séparés, soit pour les prières spéciales, soit comme maisons de prêtres de garde, soit comme tourelles pour les grandes cloches de bronze; plusieurs architectes ont mis beaucoup de leur talent dans ces morceaux isolés, qui aident à la fois à la préciosité du détail et à l'harmonie de l'ensemble.

L'art khmer, qui ne subsiste plus aujourd'hui que dans son architecture et sa sculpture, emprunte, — ou semble emprunter, — à l'Égypte la pyramide à base carrée et à étages; la cella cubique à quatre entrées, coiffée d'un sommet curviligne, simple ou étagé, est le schéma de l'architecture religieuse indoue; à la Chaldée appartiennent les représentations gigantesques de l'homme et des animaux légendaires, et les bas-reliefs sculptés avec une grandeur pleine de sobriété; à l'Inde encore appartiennent les plans des principaux édifices et la véritable débauche de sculpture qui les couvre; mais ce qu'on ne trouve nulle part ailleurs, c'est l'homogénéité de la conception, le rapport parfait du tout aux parties en vue de l'effet général, c'est la merveilleuse entente, la hardiesse et le bon goût de l'architecture au milieu de la profusion des détails; et c'est ce critérium du génie khmer qui manque à tous les peuples de l'Orient; chez lesquels il aurait pu prendre des conseils et des exemples. L'influence chinoise seule reste plus visible dans la construction et l'ornementation des toitures; mais s'il suffit de remarquer que l'Inde, comme l'Indochine et avant l'Indochine, a produit la pyramide, le pilier carré, la colonnette octogonale, la moulure en plate-bande, l'ogive surmontée de dessins fantastiques, et si, par là, on peut déduire dans les lignes primitives l'art khmer de l'art indien, il faut se rappeler que, en utilisant — peut-être — ces données primordiales, les Khmers l'ont fait avec une originalité puissante, qui a fait de ces emprunts une véritable propriété.

On ne peut, d'ailleurs, s'étendre ici davantage sur les productions architecturales du génie khmer, qui n'est pas d'essence indochinoise.

\* \* \*

Le choix de l'emplacement de la maison indochinoise est un véritable Rite; sa construction est une véritable cérémonie. Le Dragon, qui est le symbole de la sagesse divine et la manifestation de sa puissance sur la terre, est aussi le Père de la race annamite et le directeur de toutes les actions des fils respectueux et fidèles. Les grands Dragons, qui, au temps légendaire, parcoururent, créèrent et gouvernèrent l'empire d'Indochine, sont aujourd'hui montés dans les nuages, et leurs dépouilles corporelles sont enfouies au fond de la terre. Bâtir sa maison auprès d'elles est une condition de



UN VILLAGE MOÏ DU HAUT DONNAL.

bonheur, disent les sages. Les montagnes épandues sur le sol sont le dos du Dragon, et les pierres (*da aong*) à trous sont leurs écailles; il est bon de se mettre à leur proximité; les collines qui sortent des chaînes sont leurs pattes innombrables, et, s'il est bon de se mettre à leurs côtés, il ne faut pas se mettre à la place des griffes. Il faut, si l'on peut, se placer où soufflait leur haleine (auprès de leur gueule, d'où sortait le caractère Phuc, le bonheur), et c'est le présage assuré de royauté future que de bâtir sur la place de leur œil. C'est pour obéir à cette tradition que Caobien bâtit la pagode de Motcot à Hanoï, et que, pour que personne ne fût roi après lui, il fit construire une colonne élevée, dont les fondations devaient crever l'œil du Dragon. Cette cruauté ne lui réussit point, puisqu'il mourut obscurément et en disgrâce.

Les palais impériaux et royaux de l'Indochine participent au même type de construction et se distinguent par la quantité des corps de logis, la hauteur des nivellements

et des toitures, la profusion des ornements et la valeur de la matière employée. La demeure des Nguyen, à Hué, est parmi les modèles du genre; des cours spacieuses séparent les bâtiments, des arcs triomphaux les relie, les charpentes les plus extraordinairement découpées les soutiennent, les moulures et les bas-reliefs les plus majestueux les ornent. Rien n'a été négligé pour rendre splendide la demeure d'un roi qui, d'après les Rites, doit passer la plus grande partie de son existence immobile, sinon oisif, au fond de son palais.

La maison de montagne, ou maison laotienne, obéit dans sa construction à une autre préoccupation.

Elle est construite tout entière sur pilotis, aussi haut qu'une habitation lacustre, afin que ses habitants ne soient pas impressionnés de l'humidité qui se dégage de la terre et des miasmes qui sortent des feuilles mortes et de l'humus de ces régions élevées. Sur les pilotis, le plancher est fait de bambous écrasés ou de rotins tressés; une véranda court tout le long des quatre côtés de la maison, et la moitié des parois sont en nattes tressées, qui se relèvent à la façon des stores d'Europe, pour laisser passer tout l'air et toute la lumière. Les charpentes sont des plus légères, des plus élevées; et les innombrables pailletis du faitage sont disposés avec l'uniformité et la régularité d'un travail de vannerie.

Les ponts constituent la partie la plus importante et la plus soignée des travaux d'art. Tandis que, devant les citadelles, les ponts chinois, d'une seule portée et d'une faible courbure, sont d'usage, les ponts des plus grandes routes sont à culées de pierres ou de briques, assez rapprochées, sans voûtes, et se composent de linteaux placés bout à bout, et aussi les uns à côté des autres, pour former le tablier où court le chemin. Là où les eaux sont très rapides, il n'est pas fait de ponts, on use de bacs; mais lorsque le débit des eaux n'est jamais suffisant pour déterminer l'allure torrentielle, les Indochinois construisent, avec de petites portées, sur des culées de bois à jour et composées seulement de gros madriers en croix, des ponts de bois dont les divers éléments, tous en bois, sont courbés uniformément au feu et sont retenus les uns aux autres par des pièces de fer assez rares, laissant un jeu entre elles. De larges et épaisses planches de bois, de fer, forment les tabliers; des colonnades réunies en leur milieu par une balustrade courante supportent un toit de bois assez aigu, de même largeur que le pont et nullement historié; ces ponts sont parfois obliques sur les cours d'eau qu'ils traversent.

\*  
\* \*

Dans un pays où le culte des Ancêtres commande toute la vie, les rites funéraires sont parmi les plus importants et les plus stricts.

En effet, mélange harmonique des traditions primitives et des préceptes de Lao-

tseu, le dogme populaire est que, à la mort, la portion immatérielle de l'homme entre dans une nouvelle existence, que sa portion matérielle tombe à terre et s'y confond, et que l'esprit, subtil et invisible du père de famille, demeure le conseil et la providence de ses enfants. C'est cette croyance qui a installé dans la maison même le culte de l'ancêtre défunt et qui fait revivre son esprit dans les membres à venir de la famille en deuil. Cette régénération, qui forme d'âge en âge un *circulus ininterrompu*, va même s'appliquant au corps; et il est de coutume que la dépouille mortelle soit inhumée dans les rizières familiales, sans caveau, dans une seule caisse de bois, afin qu'elle demeure au milieu des siens et qu'elle continue à habiter et à nourrir le champ que le vivant avait fait prospérer.

Les pagodes funéraires et les temples commémoratifs des grands sont en petit nombre et très fastueux. Là où le culte des morts est un des grands Rites, l'enlèvement des cadavres et la violation des sépultures comptent parmi les plus grands fléaux et les meilleures ruses de guerre des rebelles. Aussi l'inhumation des rois se faisait dans le plus grand mystère; trois condamnés à mort, extraits de la prison pour la circonstance, venaient le faire et ensevelissaient le roi, après quoi on leur coupait la tête avant qu'ils eussent pu communiquer au dehors; puis on bâtissait le tombeau dans les environs du véritable lieu de l'inhumation.

Les mausolées de la dynastie Nguyen, aujourd'hui régnante, constituent, aux portes de Hué, sur la rivière des Parfums, l'une des merveilles de l'Indochine, et un ensemble de temples et de cités funéraires qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. Ce sont de véritables villes, au milieu de jardins somptueux, d'arbres centenaires, d'étangs silencieux, où règne la mélancolie suprême de ce qui n'est pas habité, et où, suivant la tradition nationale, les âmes des souverains disparus aiment à flotter, au milieu des vestiges, intacts et sacrés, qui leur rappellent leur existence évanouie.

\* \* \*

Dans tous ces édifices religieux ou civils, la statuaire joue un rôle éminent. Et c'est là peut-être qu'on peut le mieux saisir l'idéalisme de ce peuple pour qui le mouvement est une déchéance. Car la statuaire est l'art le plus personnel d'un peuple; c'est celui où l'on arrive au plus près de son âme collective, où on la comprend le mieux, et où l'on peut saisir le plus exactement les théories esthétiques qui ont présidé à la formation de son idéal, et par suite à son genre particulier de compréhension des autres branches de l'art universel. L'artiste ne se montre jamais si bien, en tant qu'homme, que lorsqu'il reproduit, avec l'intention d'en faire une œuvre durable et admirable, les traits de l'homme qui pensa comme lui.

L'homme n'est donc pas représenté comme homme dans la vie présente, avec

les traits illuminés ou défigurés par les passions, bonnes ou mauvaises, qui régissent ses actions sur cette terre, mais avec les traits reposés et heureux que les Rites lui supposent, quand il jouit de la récompense due à ses mérites. L'individu qui a agi sur cette terre n'est donc pas représenté comme être humain.

C'est en vertu de ce principe, auquel tous les artistes ont obéi, que dans toutes



UNE PAGODE A LUANGPRABANG.

leurs œuvres éclate le même sentiment de majesté, de bonheur et de tranquillité sur les physionomies, de calme et de repos dans les allures et les contenance. On sent bien que tous ces hommes et ces dieux de pierre sont parvenus, qu'ils ont fini d'agir, et que la Lumière éternelle après laquelle ils ont soupiré toute leur vie mortelle éclaire enfin, derrière leurs yeux immobiles, leur intelligence de la totalité de ses rayons. Statues bouddhiques, statues taoïstes, statues des génies, des savants, des héros et des Ancêtres, toutes participent du même procédé. Et lorsque, dans les temples célèbres, de longues rangées de statues de pierre, rehaussées de laque et d'or, s'étagent aux différents degrés des édifices, et qu'elles se diversifient seulement par la tenue des mains

et des doigts ou l'adjonction de quelque symbole attributif, on ne peut se défendre d'un saisissement profond devant l'uniformité rayonnante de leur calme et de leur majesté.

Lorsque l'artiste doit représenter, soit les génies familiers, soit les âmes errantes, soit les Intercesseurs, et, en général, cette sorte d'Esprits flottants et inquiets que la superstition populaire admet formels entre le connu et l'inconnu, ces forces indéfinies, ces effets imprévus, ces manifestations, d'un monde intermédiaire, s'incorporent en des physionomies souvent effrayantes, parfois repoussantes, de monstres mythologiques, produits d'une imagination singulière et surexcitée.

La sculpture sur bois est véritablement l'art populaire et naturel de la presqu'île indochinoise. La principale raison en fut que les forêts, nombreuses et peu explorées,

qui couvraient une notable partie du territoire, fournissaient en grande quantité la matière première la plus précieuse et la plus variée.

L'art indochinois comprend d'autres sortes : ivoire, cuivres, bronzes, émaux, joaillerie, ciselure, céramiques, tapis, nacrés, peinture, broderie; l'artiste de la péninsule s'est exercé dans toutes les branches. Et partout il a fait preuve des mêmes qualités de tradition, de patience, d'exactitude et de poli. Mais, là comme ailleurs, c'est l'architecture et la statuaire qui montrent l'âme primitive, et qui, par suite, commandent les âmes successives d'un peuple, jusqu'à cette stase présente qui s'offre à notre labeur et à notre protection.

#### IV. — FIGURE HISTORIQUE ET POLITIQUE

*HISTORIQUE DE L'ANNAM AUTONOME.* — Un résumé historique de l'Indochine d'autrefois, c'est-à-dire de l'Annam autonome, ne saurait être meilleur que celui que donne, en deux volumes, l'Annamite catholique *Petrus Ky*. Et les raisonnements et les obligations qui découlent de ces faits historiques ne sauraient être plus nets que dans les ouvrages excellents de M. Louis Finot et de M. Maspero. Essayons toutefois d'en tirer quelques aperçus rapides et faciles.

La personnalité de l'Annam, sans remonter jusqu'aux temps légendaires, s'affirme, dans une longue suite d'années, par une série de rapports internationaux, diffus, compliqués, qui témoignent d'une existence vivace et tourmentée. Aiguillée encore par une civilisation fine et très complète, fortifiée au contact d'importants événements et des plus grandes épreuves, cette personnalité, toute vieille et fatiguée qu'elle paraisse, ne peut être entièrement absorbée; et les tempéraments avec lesquels elle doit être traitée sont d'autant plus délicats et nombreux, que son exercice a laissé de plus profondes traces dans le génie de la race, et créé au peuple une âme, à la fois synthétique et spéciale, empreinte, sous le cachet des siècles, d'un caractère que désormais rien ne saurait effacer.

C'est de la politique, issue de cette longue indépendance, et qui parfois ne manque pas de grandeur, qu'il importe de tenir compte, lorsque, comme protecteur, on prend la direction d'un pays si longtemps responsable de lui-même. Le chaos véritable où, pendant des siècles, s'agitèrent les destinées des peuples jaunes, et dont est sortie, tant bien que mal, la physionomie de l'Asie contemporaine, ne saurait être un obstacle à une étude souvent ardue, parfois passionnante, toujours instructive. A débrouiller cette confusion, à placer sous leur vrai jour les conflits des ambitions et les antagonismes des prépondérances, on acquerra au contraire un peu de ce doigté délicat, si nécessaire dans toutes les affaires asiatiques; et l'on distinguera, parmi l'imbroglio des compétitions personnelles ou dynastiques, et le fatras des révolutions et des luttes intestines, l'intérêt véritable de ce pays, qui ne peut plus devoir qu'à nous, désormais, sa tranquillité et sa grandeur.



Telle est la réputation de faste et de puissance du Céleste Empire que l'Asie entière s'enorgueillit d'être son client.

Nous allons voir en effet l'Annam, au cours de son histoire, acceptant et réclamant même, au besoin, l'investiture de Péking, et cependant agissant en souverain incontesté, quand elle avait été différée ou refusée, sans que la Chine semble en prendre ombrage. Nous verrons qu'aucun avantage effectif n'est exigé en échange de cette investiture. Les rois des diverses dynasties de l'Annam, que ce lien ne gêne en rien dans l'exercice de leur absolutisme, s'y réfèrent immédiatement, dès qu'une compétition sérieuse les menace, ou qu'un ennemi puissant viole leurs frontières; ils réclament alors de la Chine la protection — ou simplement parfois l'alliance — que symbolise l'investiture impériale, et il paraît que la Chine ne reste pas toujours insensible à cette réclamation qui la flatte, tout en l'onérant.

Pour contrôler les assertions de l'invraisemblable tradition, nous n'avons pas ici les sources nombreuses, pures et respectables, que huit cents ans avant Moïse offre déjà l'histoire de l'Empire du Milieu. Et s'il plaît aux souverains nuageux de la première époque de ne reconnaître pour supérieur que le Dragon, leur ancêtre, nous ne pouvons entrer dans l'étude des relations de l'Annam qu'au jour même où l'Annam entre dans l'histoire définitive, c'est-à-dire à l'avènement de la dynastie de Thuc (275 av. J.-C.).

Cette dynastie de Thuc, qui conquiert et gouverna le royaume, était issue des frontières nord de l'Indochine, vers Caobang, là où les récits anciens placent la fameuse citadelle de Conlonthanh, dont les spirales en escargots couvraient les montagnes.

Anduongvuong, premier roi de la dynastie, reçut de la Chine le titre et les insignes royaux. Trieu vode, chef de la troisième dynastie, renouvelle, au commencement de son règne, cet hommage initial, qui rend souverains tous ses actes ultérieurs.

Le roi Ai vuong, que le sang maternel chinois poussait à des complaisances envers la Chine, accepte d'assister, comme vassal, aux audiences de l'Empereur à Péking; à son retour, il trouve la cour soulevée, le peuple en révolte (III av. J.-C.). Le parti national, conduit par le maréchal Lucgia, le bat, l'emprisonne, le met à mort, et l'indépendance de l'Annam est pour la première fois proclamée.

Pour garder son droit d'investiture, l'Empereur n'hésite pas à mettre en ligne cinq corps d'armée; le vice-roi, qui les commande, envahit l'Annam, conquiert tout le sol, réduit le pays en provinces chinoises, et l'administre comme tel; la dynastie Thuc disparaît dans l'orage; et ce premier asservissement — car le terme de vasselage serait trop doux — demeure pendant une durée de cent cinquante ans. Mais si le peuple de l'Annam acceptait la suprématie particulière dont nous avons parlé, il souffrait impatiemment la domination; et, après un siècle et plus de souffrances et de révoltes non comprimées, éclate le mouvement de race où tout le peuple prit part, et qu'incar-

nèrent les sœurs Trung, les Jeanne d'Arc tonkinoises, dont la mémoire, après dix-huit cents ans, est encore plus vénérée que celle de nos libérateurs et de nos conquérants. Un si bel élan, quoique couronné primitivement de succès, dura peu. En 42 après Jésus-Christ, le général chinois Mavien rétablit, plus impérieusement que jamais, l'hégémonie chinoise; l'Annamite fut traité en vassal, et ne put plus prétendre aux grades du mandarinat supérieur. Il faut cent ans aux lettrés annamites pour obtenir des privilèges égaux à ceux des lettrés chinois. A la fin du II<sup>e</sup> siècle, en 186, à la voix de Sicien, chef d'une famille illustre, l'Annam secoue de nouveau le joug chinois. Son successeur, Sihuy, dupé par le général chinois Lidai, porte sa soumission au Fils du Ciel, qui le fait mettre à mort, et l'Annam est réduit de nouveau en province chinoise : ce nouvel asservissement dure jusqu'en 540.

En 546, l'Annam entier se révolte; sous l'impulsion du chef de la famille Ly et du général indigène Trieu, les troupes se soulèvent et chassent les Chinois. Après des dissensions entre les vainqueurs, le trône demeure à Ly phat tu, qui établit la première dynastie nationale en Annam; celle-ci fut absolument indépendante, et refusa de demander l'investiture à Péking; elle s'éteignit malheureusement au bout de soixante-deux ans, et la Chine, en 618, établit de nouveau sa suprématie sur l'Annam.

Mais ce fut, après beaucoup d'autres, une dernière invasion des Laotiens et des Siamois qui précipita la fin de l'hégémonie chinoise en Annam. Après de longues luttes, entreprises pour le compte de son protégé, qui, sans l'aider, la regardait faire, la Chine, à bout de dévouement, se résigna à laisser l'Annam aux mains des barbares Ciampoï. Ceux-ci, après dix ans de guerres, d'atermoiements et de ruses, furent refoulés sur le Mékong par le général chinois Caobien qui, à force de commander à des Annamites, avait oublié sa patrie d'adoption. Caobien vainqueur se proclama roi, et fut accepté par le peuple reconnaissant; il ne réclama et ne reçut aucune investiture, et paraît avoir été indépendant. A sa mort, le trône de Chine étant lui-même en compétition, l'Annam entre en révolte générale : le gouverneur, qui succède à Caobien, et qui est pourtant un indigène, est mis à mort. Le chef de la famille Ngô réveille l'esprit d'indépendance, et se déclare roi souverain (939). Sa famille demeure vingt-neuf ans sur le trône, sans que la Chine, perdue elle-même dans ses dissensions intestines, s'y oppose en rien. Mais au bout de vingt-neuf ans, affamés de liberté, les treize gouvernements intérieurs, créés par le pacte de 618, se révoltent chacun pour leur compte, et chacun d'eux proclame son gouverneur souverain indépendant. Une telle anarchie ne pouvait durer. Dinhien, le plus habile de ces treize roitelets, bat ses rivaux, se déclare souverain de l'Annam (968). Revenue de sa surprise, et sortie de ses embarras, la cour de Péking le fait assassiner, et déclare la guerre à l'Annam en révolte. Le peuple entier se porte aux frontières dans un magnifique élan, et, d'une voix unanime, le maréchal Le Hoan est proclamé roi (981). C'est le fondateur glorieux de la première

dynastie Lê, qui donne à l'Annam une autonomie, plus durable que sa dynastie même. L'armée chinoise qui envahissait la frontière nord est battue; ses généraux sont faits prisonniers; et le traité de 982 reconnaît à la fois la royauté des Lê et l'indépendance de l'Annam.

La dynastie des Ly, qui, sous le couvert du traité de 982, supplanta le fils indigne de Le Hoan, accepte de la Chine l'investiture directe et la nominale suzeraineté auxquelles nous avons naguère fait allusion. Le premier Ly fait la guerre et signe les traités; son fils, Ly thai tong, se bat contre son propre peuple, puis contre les Ciampoïs; et sa situation d'indépendance est si bien incontestée que les rebelles de Canton lui offrent l'arbitrage entre eux et le Céleste Empire.

En 1186, à l'avènement de Lycao, la Chine ne donne plus l'investiture, mais elle reconnaît que le souverain de l'Annam a droit au titre de roi. Cette formule très large subsiste désormais comme le seul lien qui rappelle la protection morale d'un État sur l'autre, et les ambassades réciproques, qui portent les présents et les congratulations, sont de même importance et de même richesse. L'usage en est si bien établi que la dynastie Ly disparaît après le règne d'un fou et celui d'un enfant, et que la famille Tran monte au trône d'Annam, sans que la Chine s'en mêle le moins du monde. Les révolutions d'Annam ne suffisent plus pour changer la nature d'un lien si facile; il faut les bouleversements d'un continent, et l'entrée sur la scène asiatique du dévotateur des peuples Khoubilaï khan.

Trente-trois ans après, en effet, que la dynastie des Tran, en la personne de Tran thai, eut succédé à la dynastie Ly, les Mongols envahirent la Chine, et les Khans de Mongolie, renversant la dynastie nationale des Tong, imposèrent à la Chine la dynastie tartare des Nyên. Les Tran d'Annam, tout en faisant respecter militairement les frontières par les généraux Mongols, s'alarmèrent du caractère guerrier de la nouvelle domination, et, pour conserver l'autonomie de leur royaume, sacrifièrent la forme au fond. Ils proposèrent à Khoubilaï khan un traité, et ils lui consentirent, en 1259, un véritable pacte d'adhérence, pacte nettement défini, aux termes duquel le roi d'Annam reconnaissait devoir son investiture et son titre royal au dynaste de Péking, et s'engageait à lui verser en conséquence un tribut trisannuel.

Après de longues années troubles, les mauvais jours recommencent, avec la dynastie Hô. Les Chinois commencent par s'allier aux ennemis des Hô, tout en envoyant des ambassades complimenteuses; puis, jetant le masque, ils envahissent l'Annam, créent une administration chinoise dans les douze grandes provinces, font périr les rois Hô, et s'emparent de tout le pays, à la tête duquel est mis un gouvernement nommé par Péking.

Les généraux chinois envahirent le Nghean; et la bataille de Thaigia, où les Annamites furent entièrement défaits, ruina les espérances de la dynastie de Tran. Le roi

s'enfuit au Laos, où il fut fait prisonnier, et mourut en exil. L'Annam entier fut réduit en provinces chinoises, et la haute administration confiée à deux gouverneurs venus de Pékin.

L'impôt fut entièrement touché par les Chinois, et son assiette remaniée. Le peuple fut écrasé sous les corvées, employé au travail des mines. Le sel fut l'objet d'un monopole d'État; l'armée annamite fut incorporée par tiers dans les troupes chinoises. Sous de semblables exigences, le peuple se souleva à la voix du général Lê loï. Sans pouvoir entrer dans les détails, qui illustrent les fastes nationaux, des dix ans de la guerre de l'Indépendance, nous dirons que Lê loï, qui la conduisit glorieusement, voulait que ses succès rendissent à son pays toute son autonomie. A la suite des plus brillants triomphes, il l'obtint enfin à la capitulation et au traité de Hanoï, par lequel le territoire entier de l'Annam fut rendu aux Annamites et évacué par les Chinois, et l'investiture royale accordée, dans les formes anciennes, à Tran kien, dernier descendant de la dynastie des Tran. Un an après, Lê loï montait sur le trône, roi indépendant et chef de dynastie (1428).

L'arrière-petit-fils de Lê loï se voit arracher, à la suite d'une conspiration militaire, l'Annam au profit de la famille usurpatrice des Mac (1509).

A partir de cette époque, les dissensions intestines font de l'Annam une puissance confuse, tiraillée de toutes parts, et absorbant en elle-même toute sa vitalité (entre les Lê, seuls rois légitimes, en Annam; les Mac, usurpateurs, soutenus par la Chine au Tonkin; les Trinh, maires du palais, suppléant à l'insuffisance des Lê; et les Nguyên, gouverneurs du Thanhhoa, puis du Tonkin, puis de la Cochinchine, investis par les Lê de leurs charges et de leur titre de : soutien du trône).

Cet état de morcellement, avec de confuses périodes, dure jusqu'en 1789, époque où éclate la fameuse révolte des Tayson. Le royaume d'Annam est déchiré entre les Tayson et le chef des Nguyên, Gialong; mais la Chine, qui avait, sans succès, pris parti pour les Lê, assiste, indifférente, à leurs luttes, et n'intervient qu'au moment où, Gialong ayant pacifié, réorganisé le pays, reconstitué l'administration, et reçu la soumission des Lê et des Trinh, elle envoie au chef de la nouvelle dynastie Nguyên une investiture que les événements justifiaient, mais en même temps rendaient superfétatoires.

Les relations des rois de la race Nguyên avec la Chine ne furent ni variées ni fréquentes : elles consistèrent uniquement dans l'octroi de l'investiture par une ambassade spéciale; il est à remarquer que, en ce qui concerne le roi Tuduc, les envoyés chinois vinrent jusqu'à Hué, tandis qu'auparavant les rois précédents montaient jusqu'à Hanoï à la rencontre de l'ambassade. D'ailleurs, les Nguyên se débattaient contre l'ingérence française qui, de jour en jour, se faisait plus pressante; avec la fatuité qui règne dans toutes les cours orientales, ils espéraient venir tout seuls à bout des barbares de l'Occident, et quand ils réclamèrent l'appui de leur suzerain, il était déjà trop tard.

Et c'est alors que commence, sous les espèces, d'abord d'une exploration commerciale, ensuite d'une expédition dite de réparation, la conquête française.

\* \* \*

*L'EMPEREUR.* — Le principe du gouvernement est à la fois autocratique et théocratique; mais la seconde notion ne vint qu'assez longtemps après la première. Le pouvoir de l'empereur procède du pouvoir des chefs des tribus anciennes et le résume; le pouvoir des chefs de tribus procédait du pouvoir des chefs de souches et de familles (Ba Ho) et l'amplifiait. Ainsi le pouvoir impérial est une généralisation, acceptée librement, d'une loi naturelle.

L'idée théocratique vint ensuite, et tout naturellement.

Et l'Empereur demeure le solennel intermédiaire entre le ciel, dont il est le fils, et son peuple, dont il est dit le père et la mère. Dans les religions jaunes sans liturgies, les rites sont exercés par des hommes représentants de l'autorité et de la personne impériale, et c'est ainsi que le principe théocratique contient le principe autocratique, dans lequel il s'est fondu au point d'être devenu inapparent.

Le pouvoir du souverain est donc absolu dans son essence; et, pour demeurer, autant que possible, absolu dans la pratique, il doit agir par délégation. Et, transmis de mains en mains, il perd de sa force et de son autorité.

Les ministères, les hiérarchies compliquées du mandarinat, deviennent les dépositaires et les exécutifs des volontés impériales. Ces volontés, en passant par eux, se modifient et presque toujours se tempèrent. Et le phénomène qui se produit entre l'Empereur et eux se reproduit entre eux et leurs mandataires.

Ainsi donc, en passant ses droits à travers toute la hiérarchie mandarinale, l'Empereur cesse d'être un autocrate, pour devenir, en fait, le père de fils assez émancipés et majeurs.

Il lui demeure tout le solennel appareil de l'absolutisme. Il rend des décrets, il promulgue, il absout ou condamne en dernier ressort; nul écrit n'est valable que scellé de son sceau ou signé de la petite croix rouge qui indique le passage sous ses yeux. Il semble donc gouverner. De plus il est entouré de toute la majesté et de tout l'apparat des autocrates orientaux; il semble régner et règne en vérité. Mais outre que les mille interprétations de la parole impériale en modifient ou en accentuent l'exécution, le souverain, qui possède le droit au pouvoir absolu, ne possède ni le contrôle ni la contrainte de l'obéissance. Chacun de ses mandarins devient un potentat au petit pied, qui rend ses comptes le moins souvent possible, et, lorsqu'il les rend, s'arrange pour qu'ils soient toujours justes et parfaits. Le contrôle n'existe pas, ou, s'il existe, il est falsifié.

L'Empereur personnalise la Tradition. Tout est donc traditionnel dans l'empire, dans les hiérarchies, dans l'âme et dans le caractère du peuple. L'Empereur veille aux applications logiques de la Tradition, à leurs conséquences sociales et politiques, il ne les explique même point, ni ne les commente; les docteurs et les prêtres ont fait cela pour lui; il assiste, il préside aux mouvements sociaux traditionnels, comme tel déclenchement, dans une horloge, préside à la sonnerie des heures.

Mais aussi, tenant son absolutisme de la Tradition, l'Empereur en demeure le premier, le strict et fidèle observateur. D'elle, et d'elle seule — puisque la force matérielle lui manque, — il tient sa puissance. Il la lui doit et lui en fait, en réalité, à chaque instant, l'hommage. Il ne saurait être absolu en dehors de la Tradition; il ne saurait même rien vouloir contre elle; si l'un de ses actes, ou de ses décrets, ou de ses fantaisies, lésait la Tradition, le charme serait rompu; il serait, par son peuple même, considéré comme un rebelle; la Tradition, qui l'a fait, le déferait et serait l'instrument premier de sa chute. Il ne tiendrait pas huit jours. L'histoire abonde en exemples de ce genre; et l'Empereur absolu est le premier et le plus illustre prisonnier de son absolutisme.

A son avènement au trône, l'Empereur — et, hors la capitale, l'image ou la tablette de l'Empereur — reçoit le serment de fidélité de tous les fonctionnaires, civils ou militaires, depuis le premier ministre et les grands lettrés jusqu'aux derniers soldats et aux cochers des chars impériaux.

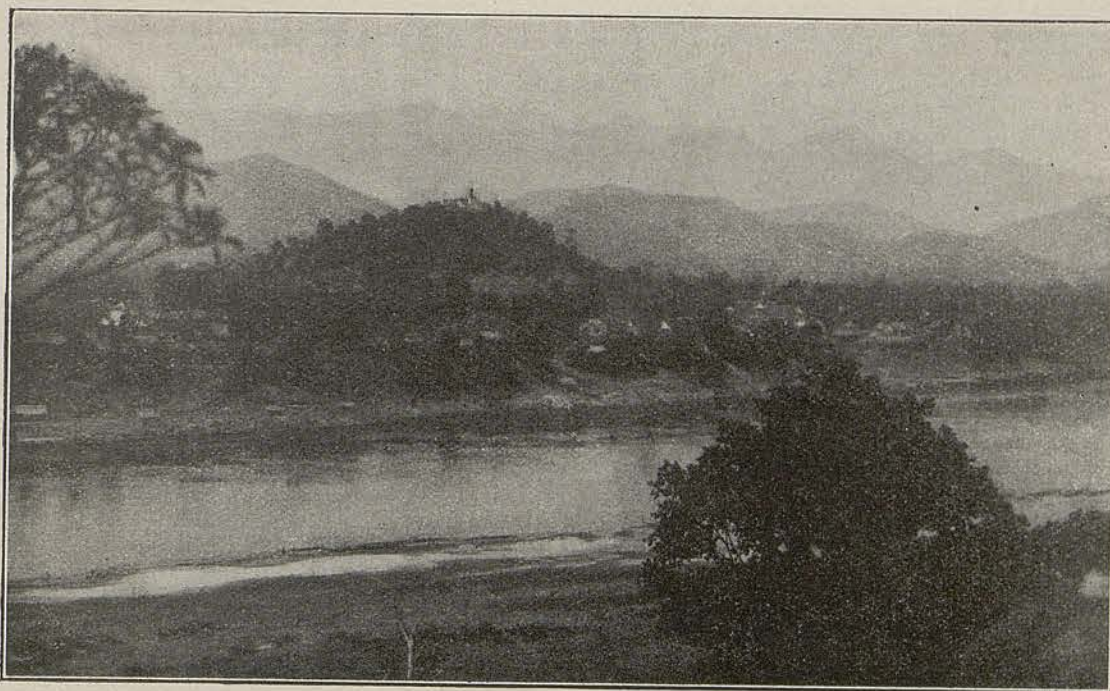
Les réceptions des dignitaires à la cour, en présence de l'Empereur, sont soumises à un cérémonial presque divin; ce cérémonial, bien entendu, varie suivant les visiteurs; mais, toujours, le visiteur doit être distant de son interlocuteur d'un espace rituellement fixé; il doit accomplir seulement certains gestes, et tenir ses regards attachés sur la tablette de jade qu'il tient à la main; il doit parler au « dessous du Trône », comme n'osant parler au « haut du Trône » et, à plus forte raison, à celui qui est dessus; il doit accomplir un certain nombre de prosternements, porter certains habits, de couleurs et de broderies rituelles, faire certaines offrandes et ne pas se départir de certaines formules.

Le service extérieur est doublé d'un service intérieur, accompli par les serviteurs et les eunuques, qui ont le soin et la garde des appartements privés, des jardins intérieurs, des plaisirs et des femmes de l'Empereur.

Tout est ainsi cérémonieusement déterminé dans la vie publique du souverain; et ses funérailles sont le dernier acte, et le plus compliqué, d'une existence si somptueuse et si majestueusement machinée, mais où nulle circonstance n'est imprévue, où nul geste ne peut demeurer personnel et spontané, et où un tel mécanisme engendre, avec le respect suprême, le mortel ennui de ces idoles animées.

Entouré de tant d'honneurs, haussé au rang de représentant surhumain de tous

les principes sacrés, l'Empereur doit participer à leur impeccabilité et à leur sérénité infrangible. L'Empereur ne doit pas, ne peut pas se tromper; et si, par là même, le peuple et les fonctionnaires satisfont sans murmurer les très rares fantaisies personnelles qui lui permettent les rites, son infailibilité est le plus lourd des fardeaux, et porte en elle parfois le germe des révolutions et la condamnation du prince. Le prince est gardien de l'intégrité de l'Empire, de la « face » du gouvernement, du bonheur de



LUANGPRABANG.

la race, de la paix et de la prospérité de ses sujets. Si ces choses manquent d'une façon éclatante, l'Empereur seul en est responsable et doit disparaître.

L'Empereur est craint, révérend, inconnu; il n'est pas aimé; la nation ne connaît pas ses traits; elle ignore si son action personnelle est bonne et indulgente, ou énergique, ou sévère; elle ne sait pas s'il a un cœur et une intelligence. L'ignorance où l'on est de ses traits caractéristiques fait partie de la vénération dont on l'entoure. L'Empereur ne suscite donc pas de dévouements particuliers; il n'a pas d'amis, pas de féaux; il n'a pas de ces partisans et de ces défenseurs obstinés, amoureux inconnus et platoniques qui font la force d'un trône, et qui ne se révèlent qu'aux heures de danger. Vivant dans son palais, des mœurs d'une cour où il est enfermé par les rites, il est à la merci d'une de ces révolutions de palais et de lettrés que la nation n'apprend que lorsqu'elles ont pris fin.

La famille impériale, sauf des cas très rares, ne participe en rien au gouverne-

ment. Elle reçoit, de droit, des honneurs, qui sont le reflet de ceux que reçoit le souverain, et qui varient suivant le degré de parenté. La première femme du souverain est impératrice et jouit de grandes prérogatives honorifiques, aussi traditionnelles et strictes que celles de son époux. Les autres femmes légitimes et les concubines habitent les différents palais impériaux. Une multitude d'enfants surviennent de ces mariages officiels et perpétuels, ou clandestins et temporaires; et, comme tous les enfants mâles peuvent avoir des droits égaux, conférés par la volonté de leur père, une bonne partie de l'existence du souverain se passe à régler, légalement et testamentairement, l'ordre de sa succession, ordre auquel les mandarins et le poison contreviennent la plupart du temps.

Telle est la fonction impériale, et la vie quotidienne de l'Empereur s'ensuit logiquement. Le principe autothéocratique subsiste en la personne et s'y arrête comme figé en sa source. Les rouages et les moyens de gouvernement sont ailleurs; et leur multiplicité vient en aide encore au tempérament de la race pour adoucir, au point de l'annihiler, tout le côté pratique et effectif de la théorie divine, personnelle et tyrannique. Elle s'adoucit en descendant de degré en degré pour se transformer parfois, en arrivant au peuple, en la plus complète et la plus indifférente des résignations. La raison et l'accoutumance ont ainsi tempéré la politique primitive et conservé à cette législation chancelante et à ce gouvernement suranné le parfum des âges d'or disparus.

\* \* \*

*LE GOUVERNEMENT ET LES MANDARINS.* — Le premier ministre, les six ministres titulaires et quelques hauts dignitaires que leur savoir a élevés au rang de conseillers de la couronne, et qui portent le titre de « Grandes Colonnes », composent le Conseil des ministres, de qui dépendent les solutions de toutes les questions générales intérieures ou extérieures. Les réunions du Conseil ont lieu dans les palais impériaux, en présence du souverain.

Les fonctionnaires de l'Empire sont de deux sortes : les petits fonctionnaires, élus; les hauts fonctionnaires, nommés. Les petits fonctionnaires, choisis par leurs concitoyens, jusques et y compris le grade de chef de canton, sont désignés par leurs propres administrés, et leur nomination est soumise à l'agrément des représentants de l'autorité impériale; cet agrément ne fait jamais défaut. Cette classe de fonctionnaires est essentiellement populaire; elle se recrute tant parmi les lettrés inoccupés que parmi les propriétaires fonciers des villages; c'est elle qui sauvegarde l'autonomie et l'indépendance communales; et c'est d'elle en somme que dépendent la prospérité et le bonheur relatif de la race.

Les fonctionnaires de charges plus générales et plus élevées, depuis le Huyen



(sous-préfet) jusqu'au Kinhluoc et au Khamsai (fonctions temporaires et exceptionnelles), sont nommés par les ministres et ratifiés par l'Empereur. Très rarement ils sont envoyés dans leur pays d'origine, et ils forment une classe à part, qui ne connaît guère, du peuple qu'elle administre, que les facilités qu'il offre aux exactions. Ces fonctionnaires sont investis des pouvoirs ministériels et d'une autorité à peu près sans recours dans chacune des régions de l'Empire. Ils se divisent en quatre classes, une militaire et trois civiles (la Justice, le Trésor, l'Administration). Il y a des hiérarchies dans chacune de ces classes, et, par avancement ou par faveur spéciale, les titulaires



CHUTE D'EAU PRÈS DE DALAT.

peuvent passer d'une classe dans l'autre, ceci dans l'ordre où elles sont énoncées plus haut.

La tranquillité politique du pays est la principale et favorite besogne des mandarins administratifs; c'est celle qui les fait bien ou mal voir de l'autorité suprême. C'est, en somme, grâce à la vigilance avec laquelle les préfets surveillent l'état des esprits dans les régions qui leur sont confiées, que l'on parvient à déjouer, à étouffer dans le principe tous les mécontentements et toutes les révoltes. Aussi cette surveillance se fait à l'aide de services occultes et d'agents secrets, et elle porte tout aussi bien sur les fonctionnaires eux-mêmes que sur les simples habitants des districts. Ce service de renseignements intérieurs fait presque toute l'administration intime de l'Empire.

La police administrative est aux ordres du chef de gouvernement, c'est-à-dire du détenteur de la plus haute autorité territoriale dans une région. Et, en principe, elle ne saurait agir sans un ordre émanant directement de cette autorité. En pratique,

le chef fait délégation de son pouvoir à tous les fonctionnaires administratifs sous sa juridiction; et à chaque chef-lieu de préfecture, de sous-préfecture et de canton se trouve un détachement de police, d'effectif proportionné à l'étendue de la division territoriale et à l'importance hiérarchique de l'agent gouvernemental. C'est une police absolument pacifique, qui n'a d'action qu'à l'intérieur de l'Empire, que les chefs militaires ne commandent pas, et qui ne doit pas de service hors des frontières, ni dans une guerre contre l'étranger.

\* \* \*

Suivant la constitution traditionnelle de l'Empire, le chef suprême de l'administration est le Roi assisté de son Conseil ou *Co Mat*.

Au-dessous se trouvent les ministres ou *Thuong Thu*, chargés de l'exécution des décisions royales. Il y a six Ministères, qui sont les Ministères de l'Intérieur, des Finances, des Rites, de la Guerre, de la Justice et des Travaux publics.

L'administration du Royaume est assurée par un corps de fonctionnaires ou *Mandarins*, divisés en Mandarins civils et militaires. La hiérarchie pour chaque ordre comprend neuf degrés, divisés chacun en deux classes. Les mandarins de l'échelon le plus élevé ont le titre de Colonne de l'Empire (*Tu Tru*). Ils sont au nombre maximum de quatre.

L'administration centrale comprend : le conseil privé de famille, le conseil de censure, la trésorerie, l'observatoire, le bureau des annales, le secrétariat royal, la maison militaire et l'intendance du palais.

Dans les provinces exclusivement peuplées ou en majeure partie peuplées d'Annamites, les Mandarins provinciaux sont : le *Tong Doc*, ou le *Tuan Phu* (suivant l'importance de la province), chef annamite de la province; le *Bo Chanh*, chargé de l'administration proprement dite et des questions relatives aux impôts; l'*An Sat*, chargé de la Justice.

Dans les provinces peuplées en majeure partie par des indigènes non annamites, il n'existe qu'un seul Mandarin provincial avec le titre de *Quan Dao*.

Les Mandarins de l'Intérieur, chacun dans sa circonscription, et sous les ordres des Mandarins provinciaux, règlent les affaires administratives et assurent l'instruction des affaires judiciaires. Dans les régions annamites, ils portent le titre de *Tri Phu* ou de *Tri Huyên*; dans les régions non annamites, ils sont appelés *Tri Chau* ou *Tho Tri Huyên*.

Les cantons, entre lesquels est réparti le territoire de chaque phu, huyên ou chau, et les communes, dont la réunion forme chacun de ces cantons, sont administrés, les premiers par des chefs ou sous-chefs de canton (*chanh tong* et *pho tong*), les secondes par un conseil de notables.

\* \* \*

*LES LOIS ET LA JUSTICE.* — Les lois fondamentales de l'Empire sont inscrites dans les Codes de Gialong (1800), amplifiés par l'empereur Minh mang (1827). Les matières civiles et pénales ne se différencient pas. Le chef local de justice (Trihuyen) juge *toutes* les affaires; ses décisions sont confirmées, infirmées ou amendées par le chef provincial de justice (l'Ansats) et par le gouverneur de la province. Dans les affaires très graves, le dossier va jusqu'au souverain.

C'est en matière de justice que se révèlent surtout l'influence chinoise et l'omnipotence de la tradition. Et, tout en faisant remarquer, et en le regrettant, que la pratique ne corresponde pas souvent à la théorie, il faut déterminer ici les dispositions exceptionnelles du législateur jaune.

Car le principe d'application de la loi, ainsi que le détermine très bien M. Philastre, veut que le juge ne doive jamais faire autre chose que reconnaître la nature de la faute commise et appliquer la peine telle que la loi la prononce sans jamais la faire varier, la peine devant toujours être exactement proportionnée à la faute. Pour que l'application rigoureuse de ces principes soit possible, il est indispensable que le Code prévoie tous les cas qui peuvent se présenter. De là, la nécessité d'augmenter le nombre déjà si considérable des dispositions par de nouveaux décrets, chaque fois qu'un cas nouveau (ou qu'un cas ancien différant le plus légèrement du monde du cas spécial prévu par la loi) vient à se présenter et à faire l'objet d'une nouvelle décision. Avant les grandes épurations des codes, au XVI<sup>e</sup> siècle, les lois contenaient plus de six cents incriminations entraînant la peine de mort, et environ six mille incriminations entraînant les diverses peines de la loi.

Mais la caractéristique spéciale de la législation indochinoise (comme d'ailleurs de toute législation jaune) gît dans la responsabilité du juge : la lettre même de la loi précise qu'une condamnation, reconnue injuste, tombe au détriment physique de celui qui l'a prononcée, et qu'un innocent, ayant été reconnu tel après avoir payé telle amende ou accompli un séjour déterminé en prison, vaut la même amende et le même laps de détention au juge qui a méconnu son innocence. Le législateur a voulu prévenir ainsi, non seulement les erreurs volontaires, mais les ignorances et les distractions du juge.

Un principe particulier à la législation est aussi celui de la diminution dans le degré des peines, de leur rachat pécuniaire et du sursis dans leur application.

La diminution du degré dans la peine est une sorte de circonstances atténuantes, accordée non pas à l'excuse ou à la défense habile du coupable, mais bien à sa personnalité, à son âge, quel que soit, d'ailleurs, le degré de sa culpabilité.

Le rachat pécuniaire des peines prononcées au civil, ou pour des infractions aux règlements des six ministères (hormis le ministère des Rites), est prévu dans presque tous les cas; et la loi précise le mode de rachat.

Dans la plupart des cas, et toujours dans les condamnations graves, il est accordé un sursis au condamné. Ce n'est pas une loi Bérenger jaune, car il n'est pas nécessaire, pour subir sa peine, de commettre une deuxième faute analogue à la première; le sursis est accordé pour juger du repentir et de la résipiscence du coupable; il faut que sa conduite générale soit tout exemplaire, s'il veut, au bout du laps de temps que sa sentence précise, voir effacer complètement ou diminuer d'un degré la punition encourue.

Enfin, pour déterminer les spécialités particulières à la justice, posons dès maintenant cette vérité étonnante : que la justice de l'État est déjà une justice d'appel, et que les magistrats n'ont jamais affaire qu'à des récidivistes. Les premières fautes, communément les plus légères et toujours d'ordre privé, amènent le coupable devant le tribunal domestique. C'est le chef de la famille qui le préside. Faisons seulement remarquer ici que les familles ont tout intérêt à n'ébruiter que le plus tard possible l'indignité d'un de leurs membres; ce tribunal familial ne rejette pas hors de la société le coupable, même puni; il le retient par ses avis, par la conviction qui passe dans l'âme du condamné, par les pénalités elles-mêmes, et il ne livre à la justice de l'État que des consciences pour toujours obtuses et impénitentes.

La loi veut bien moins frapper le coupable que morigéner ses mauvais penchants; donc la loi criminelle tâche à faire accorder la valeur du châtement avec la grandeur et le scandale de la faute. C'est pour cela que telles pénalités apparaissent si cruelles. C'est pour cela que le législateur, ayant jugé tel crime digne de la peine de mort, et ayant ensuite reconnu certains crimes plus griefs que celui-là, s'est résolu à trouver des circonstances aggravant la peine de mort par leur scandaleux éclat et leur horreur.

Les peines légales sont : le bambou, le rotin ou le bâton, le travail pénible, les trois sortes d'exil, la servitude militaire, la mort sans exécution, la mort avec sursis, la strangulation, la décapitation et les quatre degrés des supplices au-dessus de la mort.

En dehors de ces dix peines, les codes appliquent encore les peines de l'amende, de la cangue (au cou, grande ou petite, de 9 à 21 livres), de la double chaîne, des ceps (aux pieds). La cangue est ordonnée pour un minimum de vingt jours; elle peut être ordonnée à perpétuité.

Spécifions, en terminant cette liste lugubre, que le rachat de la peine, partielle ou totale, est toujours accordé aux femmes (sauf le cas de fornication), aux enfants (sauf le manque de respect aux parents), aux vieillards, aux simples, aux infirmes, et aux... astronomes.

Les juges et l'appareil judiciaire et exécutif sont réduits à leur plus simple expression.

L'appareil exécutif est solennel; les exécutions, même celle du rotin, sont publiques; on lit au condamné, sur le lieu du supplice, le récit du crime, la sentence et tous

les attendus. Quand il y a quatorze condamnés, par exemple, il n'y a qu'un seul bourreau, et chacun passe à son tour sous le glaive de décollation. Après la mort, le bourreau montre la tête aux assistants et la remet à la famille qui l'emporte avec vénération pour l'enterrer, ou aux gens de justice, quand elle doit être mise au pilori.

Enfin il existe en outre deux coutumes légales : les peines des ascendants et le suicide légal.

Quand un coupable d'un grand crime est d'une famille mandarinale, il est dégradé de son rang de mandarin avant de subir sa peine. En même temps que lui, ses parents, ses ancêtres directs morts, sont dégradés aussi (car le Jaune est adepte fervent de l'atavisme) : on suppose qu'ils n'ont pas su tirer parti, en le corrigeant, des qualités naturelles de leur descendant, ou qu'ils lui ont donné de mauvais conseils ou de mauvais exemples.

Quant au suicide légal, il est le refuge des gens lésés qui ne peuvent obtenir justice contre un tiers, soit que la loi soit impuissante, soit que les juges soient mal disposés. Le solliciteur, en allant, au grand jour, se tuer devant la porte de celui qui lui a fait du mal, passe au survivant la responsabilité de sa ruine, et ce dernier passe alors en jugement nécessairement, comme meurtrier involontaire, et ensuite pour la cause qui a eu un si terrible effet.

Il n'y a, théoriquement, ni procédure, ni chicane; la justice est entièrement gratuite; des lois terribles frappent les concussionnaires. Et cependant, en réalité, il est difficile d'approcher le juge sans s'être concilié le bon vouloir des subalternes qui l'entourent.

\* \* \*

*LES FINANCES.* — Le budget de l'Empire est alimenté par deux impôts principaux : l'impôt de capitation et l'impôt sur les propriétés.

L'impôt de capitation se prélève d'après les recensements quinquennaux, à tant par tête d'adulte mâle (en français : électeur), et à tant (somme moindre) par enfant mâle et par ménage ou foyer. Cette méthode d'établir l'assiette de l'impôt conduit à des dissimulations, à des fraudes dans les déclarations des maires et des fonctionnaires élus à l'époque des recensements, et fait qu'on ne connaît jamais exactement le chiffre de la population, non plus que celui des familles.

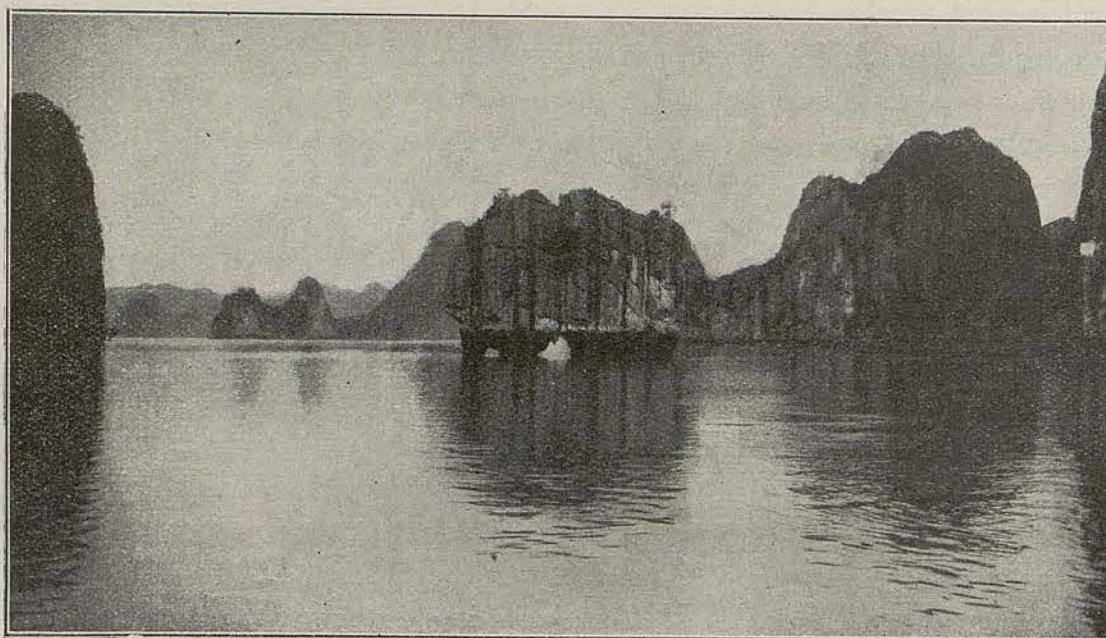
L'impôt sur la propriété s'établit sur les données des registres cadastraux. Le cadastre indique non seulement la nature des terres, mais aussi les genres de culture, et c'est d'après ces deux données que l'impôt est fixé.

Il y a cinq classes de terrains : les bois et les montagnes (chênes et châtaigniers), les collines et côtes (arbres à fruits), les cours d'eau et surfaces liquides (nénufar), les plaines basses (riz), les terrains marécageux (palétuviers).

Les ressources extraordinaires consistent dans le produit des douanes terrestres et surtout maritimes, les droits de port et d'ancrage, le revenu des domaines de la couronne, le produit des confiscations, etc.

Le revenu des mines et le monopole du sel constituent en principe une source de revenus à part qui font partie des budgets régionaux, mais que seul un édit de l'Empereur peut affecter pour un an au budget extraordinaire.

En matière financière, la puissance communale (conseil des notables) contrebalançant la puissance du gouvernement, celui-ci ne peut pas augmenter l'impôt et la redevance de chaque citoyen sans l'assentiment des assemblées communales. Il ne peut disposer que du produit de ses douanes. Or, il ne peut l'augmenter indéfiniment, car lorsque les protections prohibitives deviennent exagérées, la contrebande naît d'elle-même et devient immédiatement très prospère dans un pays où toute la police sous les armes suffit à peine à assurer la tranquillité intérieure. Avec l'établissement de la contrebande, si facile sur tant de kilomètres de frontières, les ventes se font plus rares et les perceptions diminuent. Donc le souverain n'est pas maître de toutes les



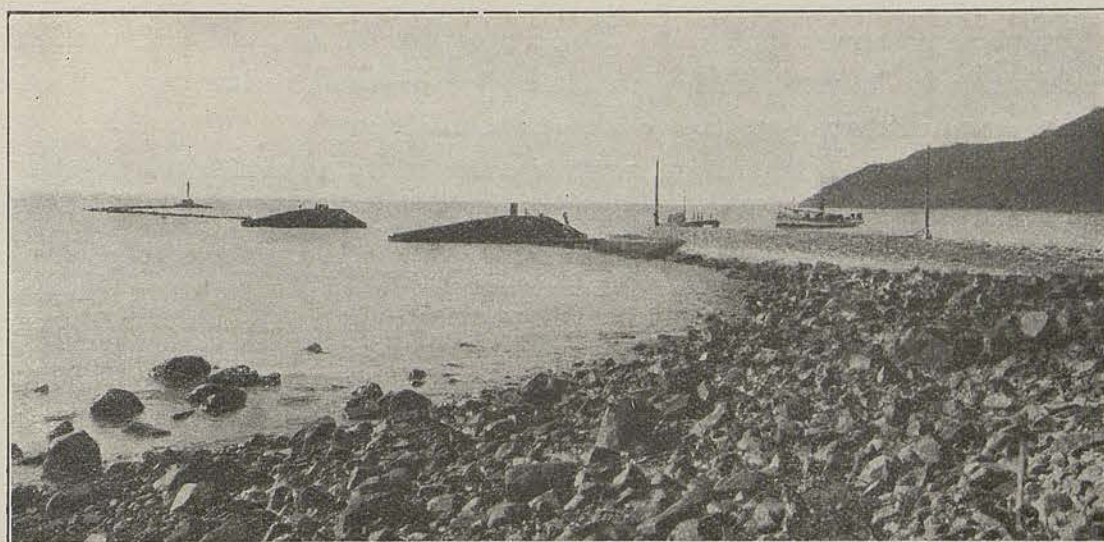
LA ROCHE PERCÉE, EN BAIE D'ALONG.

ressources de l'Empire, et n'est pas maître d'augmenter la valeur de celles dont il dispose.

La gestion des finances, par suite de l'improbité presque générale des agents, a été la première et la plus forte cause de l'impopularité des mandarins.

Il y a un contrôle très exact pour la collecte et l'égalisation des impôts; il n'y a pas le moindre contrôle sur le corps des trésoriers des provinces qui centralisent le produit

des impôts pour le distribuer ensuite dans les différents services; il y a un contrôle sur l'emploi obligatoire des revenus d'une province; il n'y a pas de contrôle sur le mode effectif ni sur la probité des paiements effectués. Et comme si de telles facilités ne suffisaient pas à éveiller les concupiscences, le gouvernement donne des appointements vraiment dérisoires à ces mandarins qui remuent tant d'or, dont jamais il ne leur sera demandé un compte exact. Comme d'ailleurs ces mandarins sont tenus à



LE CAP SAINT-JACQUES.

un certain luxe et à un certain décorum vis-à-vis des populations qu'ils administrent, comme ils sont contraints à un certain train de maison, comme ils doivent avoir table ouverte pour tous leurs agents, il faut qu'ils trouvent l'argent nécessaire à toutes ces dépenses somptuaires. Ils le trouvent dans leur caisse. Comme il leur est impossible d'exiger des citoyens plus d'impôts qu'il n'en a été accordé par les assemblées des notables, ils soustraient une partie de cet argent aux chapitres budgétaires auxquels il a été primitivement destiné.

Il n'y a pas d'autre signe public de la valeur des choses que la monnaie d'alliage ronde, percée en son milieu d'un trou rectangulaire, appelée « tien » par les Jaunes et « sapèque » par les Blancs. Quarante sapèques environ donnent la valeur nominale de cinq centimes; on appelle « ligature » la couronne de mille sapèques enfilées; la ligature vaut de deux francs cinquante centimes à quatre francs, suivant le cours de l'argent. La barre d'argent est un poids et une valeur monétaire. La monnaie est donc infiniment divisée, très lourde, très embarrassante.

\*  
\* \*

*LES INSTITUTIONS MILITAIRES.* — Vis-à-vis des autres peuples de race jaune, et même vis-à-vis des Chinois, l'Annamite fut presque toujours, mais à la longue, victorieux, non seulement dans cette guerre brutale, qui consiste à établir temporairement le droit du plus fort, mais dans cette guerre ethnique continue, qui, au cours de longues époques, substitue un peuple, plein de vitalité expansive et prolifique, à un autre peuple, plus ancien et de moindre vertu. L'Annam ainsi, par des succès à la fois guerriers et pacifiques, absorba les provinces du Sud, les Chams, le royaume de Ciampa, le royaume tonkinois des Mac; il absorbait le Laos, et il allait continuer ce rôle vis-à-vis du Siam, lorsque nous intervînmes, et substituâmes nos méthodes d'expansion civilisatrice à ses moyens d'absorption ethnique.

Or, peut-on dénier l'esprit militaire à une race qui sut si vaillamment conquérir et si jalousement garder, vis-à-vis du plus formidable voisin, sa personnalité internationale? Il faut le reconnaître, mais il importe de préciser, d'après ces enseignements historiques, les caractéristiques de cet esprit militaire.

La race annamite n'estime pas le métier des armes comme un métier honorable (car les chefs militaires sont les derniers dans les hiérarchies mandarinales, et n'ont pas même le droit de se réunir aux autres mandarins, dans les assemblées du rite confucéen, qui sont tenues dans les pagodes *ad hoc*, appelées Mieû. Les lieux de réunion des mandarins civils sont les Van-Mieû; ceux des chefs militaires sont les Vo-Mieû). Et elle n'attache aucune considération à ceux qui vivent du métier militaire, lequel, en temps de paix, est assimilable au métier d'une police, plus ou moins honnête et bien tenue.

La race admet donc un cadre perpétuel d'instructeurs militaires, et une instruction suffisante de tous les individus formant sa collectivité (savoir marcher, utiliser le terrain, et tirer un coup de fusil). Mais elle n'admet pas le « service permanent ». Un citoyen de race jaune, quand il a passé auprès des instructeurs militaires le temps nécessaire à une éducation sommaire et suffisante, doit être rendu à son rôle familial et social, à la fois utile et plus élevé. L'armée permanente, le service continu, même à court terme, l'encasernement, sont donc des principes répulsifs à la mentalité du Jaune.

La nation annamite est seulement une race consciente d'elle-même, de sa force, de ses droits, de ses destins, et elle entend librement user des uns et s'acheminer vers les autres. Elle ne saurait employer la force que contre ceux qui essaieraient de contraindre cette liberté, ou de refréner cet élan. Disons-le nettement : l'Annamite n'a point l'idée de la « patrie », c'est-à-dire de l'entité nationale; mais il a, plus profondément et plus jalousement que quiconque, l'idée de la « race », c'est-à-dire de l'intangible intégrité du patrimoine ancestral et de la tradition héréditaire. L'Annamite est respectueux, chez les autres, des choses dont il est, chez lui, l'incorruptible gardien. En



armes, il ne sera donc ni un assaillant, ni un conquérant; car il juge répréhensible l'emploi de la force contre les autres; mais il sera un défenseur assidu et énergique de ses propres libertés et de tout son statut ethnique et social.

Les Codes de l'antique race des Lê ont été refondus par Gialong, premier souverain de la dynastie Nguyên; c'est le fils de Gialong, Minhmang, qu'on a surnommé le Louis XI de l'Annam, qui a rendu les ordonnances militaires demeurées en vigueur jusqu'à ce que l'Annam fût réduit en Protectorat. Ce souverain, jaloux de la gran-



LA PÊCHE DANS LA RÉGION DE LANGSON.

deur de son pays, autant que de la sienne propre, et qui réunit l'Indochine à toute la rive gauche du Mékong et une partie de la rive droite, employa les années 1827 et 1828 à édifier le code militaire de l'Annam.

Le service militaire était dû pendant dix années; chaque année, un ban était convoqué et faisait sa période d'exercices. Les soldats faisaient leur service sans jamais sortir de la province où ils étaient recrutés, et sous le commandement des chefs nés également dans cette province.

Le recrutement s'opérait, suivant la population, dans l'intérieur même des communes, sous la responsabilité des notables; ceux-ci devaient fournir aux autorités militaires le chiffre d'enrôlés prévu par la loi; mais « la personne » de ces enrôlés était différente. Ainsi la loi permettait aux communes de se débarrasser, en faveur de l'armée, des miséreux, des malheureux et des malandrins. Le recrutement — comme d'ailleurs

la solde — différait suivant qu'il s'agissait de la capitale, d'un chef-lieu de province, d'un port, ou d'une simple commune.

Cette armée était divisée en régiments (2.500 hommes), bataillons (500 hommes) et petites subdivisions de 50 hommes, et servant, à la fois suivant ces divisions militaires, et suivant le lieu d'origine de la troupe.

L'empereur Minhmang avait ainsi obtenu une « armée annuelle » de 117.000 hommes, dont 43.000 hommes représentaient le contingent de l'Annam, 18.000 celui de la Cochinchine, et 56.000 celui du Tonkin : il y avait en plus, comme corps permanents : la garde royale (7.000 hommes) et les marins (6.000 hommes). Cette « armée annuelle » se renouvelait annuellement par tiers, c'est-à-dire que les Annamites faisaient trois périodes d'instruction pendant trois années consécutives : le contingent instruit annuellement était donc de 39.000 hommes. Le service étant de dix années, l'armée annamite, sur pied de guerre, comptait donc 390.000 hommes instruits; ce qui, avec la garde royale et la marine, donnait un effectif total de 403.000 hommes. Et l'Annam était loin d'être peuplé comme aujourd'hui.

L'éducation militaire est donc nulle; il n'y a, bien entendu, ni stratégie, ni tactique; on n'instruit pas les troupes, ni dans les formations de combat, ni dans la conduite en campagne, ni même dans le tir du fusil, dont le recul épouvante le tireur, qui tire en fermant les yeux, et toujours trop haut.

Il n'y a pas d'écoles pour les officiers, ni de manœuvres, ni d'instructions spéciales pour former et pour guider des généraux et des chefs d'armée.

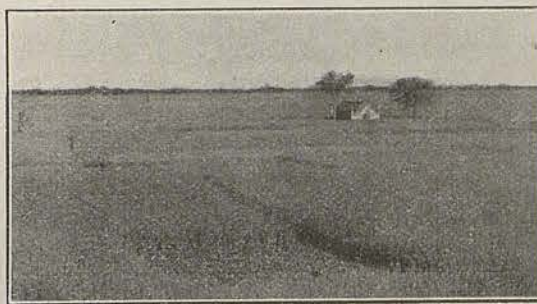
Les citadelles ne sont pas, comme on pourrait le croire d'après les données occidentales, des points habilement choisis, aux frontières, commandant des passages, et d'espace suffisamment restreint pour ne nécessiter qu'une garnison ordinaire. Au contraire, les citadelles indochinoises donnent plutôt l'impression de vastes camps retranchés ayant souvent plusieurs kilomètres de tour, et situés tous dans l'intérieur des terres, au milieu des régions les plus riches. Ces situations répondent à une destination spéciale. Les citadelles ne sont pas faites contre les ennemis du dehors, mais contre les révoltés de l'intérieur. Elles doivent, en cas de rébellion générale d'une province, pouvoir contenir les troupes, les arsenaux, les magasins, les vivres, les réserves, le trésor, les archives, les administrations, les mandarins et leur personnel. Ce sont de véritables villes fortes, où les agents royaux sont en sûreté pour attendre la fin des troubles, ce à quoi doivent s'employer les troupes par de fréquentes sorties. Plusieurs de ces forteresses, construites sous la direction d'officiers européens, présentent un dispositif à la Vauban.

Elles ont été, pour la plupart, édifiées par les membres de la mission militaire française envoyée par Louis XVI au futur empereur Gialong.

## V. — FIGURE INTELLECTUELLE ET MORALE

Pour connaître l'Indochinois, l'autochtone habitant l'Indochine, il ne reste qu'à marquer l'enseignement qu'il a reçu de sa tradition, de ses éducateurs, c'est-à-dire de ses philosophes, de ses moralistes et de ses lettrés.

*LES LETTRÉS.* — Le *lettré* est une spécialité intellectuelle de la race jaune. On le trouve en Indochine comme dans tout l'Extrême-Orient. En Occident, un lettré est un homme qui a des lettres. En Asie jaune, c'est un homme qui sait lire : quand il sait écrire, c'est déjà un savant. C'est-à-dire que le lettré est créé tout d'abord par l'instrument de la pensée. Les Blancs ont les alphabets, 25 signes qui représentent des sons. Les Jaunes ont 108.000 caractères qui représentent des idées.



DANS LE DELTA DU TONKIN.

C'est après ses études primaires, et vers l'âge de quinze ans seulement, que l'adolescent, dont on veut faire un fonctionnaire, un notable, un lettré, ou même un homme policé et poli, recommence à apprendre à lire. Et — on parle ici pour les gens de la classe moyenne — comme ils doivent choisir, d'après leurs aptitudes ou la carrière ancestrale, entre les langues commerciale, administrative, scientifique, etc., il s'ensuit que, en même temps qu'ils apprennent à distinguer les caractères, ils apprennent à connaître et à raisonner les idées que ces caractères représentent. Ils font donc, de suite, et inévitablement, et au meilleur âge pour comprendre et retenir tout à la fois, des études d'administration, de littérature, de commerce, ou de philosophie. Au fur et à mesure, ils s'imprègnent en même temps de l'esprit et des paroles du maître aux livres duquel ils apprennent; ils approfondissent peu à peu leur propre intelligence; et, par la seule attention à savoir lire, ils deviennent administrateurs, littérateurs, commerçants et philosophes.

Ces études durent toute la jeunesse, et pendant une grande partie de l'âge mûr. Et les tendances générales à l'esprit de chacun de ces étudiants, raisonnables et raisonnateurs, s'uniformisent, grâce à l'empreinte et à la direction de ces maîtres écrivains; le but moral apparaît nu, clair et simple : les données intellectuelles paraissent identiques : c'est sur une seule et même plante que les cerveaux se greffent les fruits de leur personnalité, toujours respectueuse de l'acquis des ancêtres; et, l'on obtient ainsi une race à vues parallèles, à l'idéal unique, à principes concordants, qui s'attache à l'unité de ses conceptions par toute la vénération due aux traditions, et par toute l'agilité d'un esprit fin et discret, exercé de très bonne heure. Telle est, dans la grande famille Jaune, la caste des Lettrés.

Les « examens des lettrés », dont les principaux ont lieu en automne, sont entourés d'une très grande solennité, d'un appareil imposant, et de conditions de sécurité et d'impartialité que l'on ne rencontre nulle part ailleurs.

Dans les villes où ces examens généraux ont lieu (Hué et Namdinh), il est construit des bâtiments spéciaux, réservés à cet usage exclusif; ces bâtiments sont au milieu de cours spacieuses, séparés du reste de la ville par des espaces libres, et entourés de toutes parts par un mur d'enceinte : l'ensemble porte le nom de « Camp des Lettrés ». Lorsque les examens ont lieu, et que la série des épreuves dure quatre ou cinq jours, chaque candidat est mis « en loge », c'est-à-dire qu'il ne peut communiquer avec qui que ce soit, même avec des concurrents, pendant la durée des épreuves écrites; à cet effet, les bâtiments du « Camp des Lettrés » comportent une suite de chambres isolées et de petits appartements indépendants, où les candidats sont claquemurés comme des cénobites; ils doivent apporter leurs aliments avec eux; et une garde de police est mise à toutes les portes du bâtiment et du camp lui-même. Ainsi, pendant tout l'examen, le candidat est enfermé avec son papier, ses pinceaux, ses vivres, sa science, et les questions à résoudre. Le nom des candidats n'est connu qu'après le jugement et le classement des compositions.

Il y a six grades principaux que l'on peut obtenir aux examens des lettrés; et il faut passer au moins cinq examens pour obtenir les cinq grades; on peut passer tous les ans le premier examen, jusqu'à ce qu'on soit reçu au premier grade; mais un titulaire du premier grade ne peut se présenter que trois fois aux examens du deuxième grade, et de même pour la suite des échelons. Si même les compositions d'un lettré sont jugées trop inférieures, on lui enlève le droit aux examens. Ce droit constitue aussi une pénalité, en cas d'une faute grave contre les traditions, la famille et les lois.

En réalité, les deux derniers grades ne sont guère conférés que comme une distinction suprême aux savants ou aux hommes illustres, que l'Empire veut particulièrement honorer; et il faut, pour être admis à concourir à ces derniers grades, pour lesquels il n'y a pas d'examens fixés, avoir rendu à l'État des services signalés.

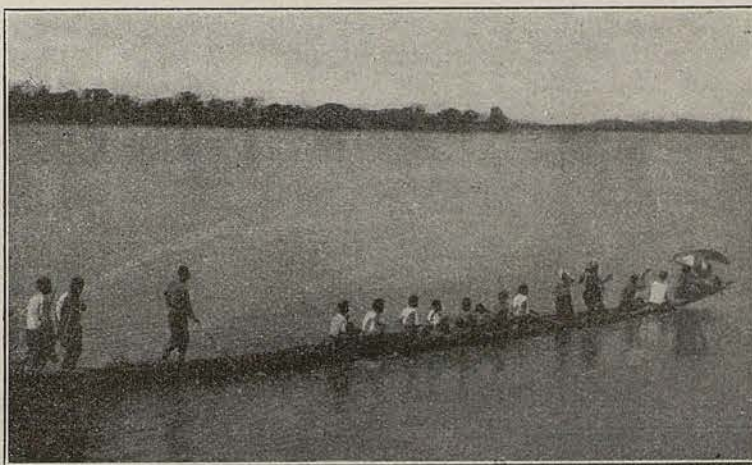
Les trois grades littéraires sont : cunhien (bachelier), tutai (licencié), tiensi (docteur). Les règlements confucéens prescrivent de prendre, dans les bacheliers, les petits mandarins des dernières classes, les adjoints aux maîtres d'école, les sous-préfets : dans les licenciés, les maîtres d'école, les préfets, les agents provinciaux de la justice et des finances; dans les docteurs, les gouverneurs de province, les inspecteurs royaux, les vice-rois, les ministres, les chefs des examens.

Les examens sont sérieux; l'une de ces dernières années de l'indépendance, il y eut 8.000 candidats; il y eut en tout 218 bacheliers et 73 licenciés; le fils du représentant du souverain et celui du chef des examinateurs ne furent pas admis.

La matière de ces examens est souvent littéraire en partie; elle est parfois presque exclusivement politique; mais toujours, et lors même qu'il ne s'agit que de l'explication ou de la paraphrase d'un texte ancien, le candidat doit toujours en tirer une application pratique à la vie publique de la région où il vit, ou, mieux encore, de l'Empire en général.

\* \* \*

*LE MAITRE D'ÉCOLE.* — Il n'y a si petit village qui n'ait son maître et son école, où l'on apprend à la fois à lire, à penser soi-même, et à discuter et à juger les pensées des autres. Il n'y a pas une famille un peu aisée ou un peu considérée, qui n'envoie son fils aîné, ou même plusieurs de ses enfants mâles, à ces écoles. Qu'on se rappelle comment, par le fait même des livres où l'on lit et du temps qu'il faut consacrer à apprendre à lire, les maîtres d'école forment le jugement, ornent l'esprit, façonnent le tempérament de leurs élèves, en même temps et bien plus soigneusement qu'ils ne leur apprennent mécaniquement le dessin des clefs et des caractères. Les élèves de ces écoles sont, par le sort même des examens, partagés en deux catégories : les heureux deviennent fonctionnaires et forment la meilleure partie de la caste des lettrés; mais ceux qui échouèrent à ces examens, et ceux-là mêmes, très nombreux, qui n'osèrent ou ne voulurent en tenter la chance, demeurent dans leurs villages, et continuent à étudier, autant par goût, que par distraction et par orgueil de soi-même. Ceux-là font aussi partie de la caste.



UNE PIROGUE SUR LE MÉKONG.

Et toute cette hiérarchie intellectuelle et volontairement consentie gagne encore une puissance singulière dans l'autorité que conserve toujours le maître d'école sur ceux qu'il a enseignés. Dans n'importe quelle agglomération, tel grand propriétaire, tel chef de famille, tel lettré, tel mandarin même, ne prendra pas une décision importante concernant ses biens, ses enfants, sa carrière ou sa fonction, sans prendre conseil du vieillard qui lui apprend en même temps la lettre et l'esprit des textes sacrés et savants. Le vieux maître a sa place respectée dans les assemblées familiales, dans les conseils des communes, où son opinion la plupart du temps fait foi.

\*  
\* \*

*LES RELIGIONS. — LAOTSEU ET CONFUCIUS.* — Elles sont les manifestations de la Tradition, suivant l'angle où cette tradition a été vue par les plus grands esprits de la race jaune. Ici, et comme pour les caractères de l'écriture, l'Indochinois est l'élève — et on peut dire l'esclave — du Chinois. En outre, l'influence considérable des lettrés a inspiré, à la croyance populaire, les principes du taoïsme, surtout du confucianisme. Mais la multitude ne croit qu'aux « génies » et ne pratique que le culte des Ancêtres.

Le Jaune — et donc l'Indochinois — est profondément théocratique, de par l'infusion d'une tradition millénaire; mais cette conviction n'a rien à voir dans la formation de son intelligence, ni dans sa conduite journalière, ni dans l'établissement de sa morale, ni dans la conception de ses devoirs d'homme et de citoyen. Cette conviction profonde (éclairée par la métaphysique chez les lettrés, mais confuse dans le peuple) laisse indépendants d'elle tous systèmes de sociologie, de vie pratique, de législation, de morale et de psychologie.

Au point de vue religieux, le taoïsme n'introduit aucun dogme nouveau dans l'ancienne tradition; mais il remplace une chose impossible, l'étude de Dieu, tel que l'établit le principe archaïque chinois, par l'étude du Tao, que l'on traduit par la *Voie*. Car la *Voie* n'est pas du tout comme nos tempéraments analytiques pourraient le croire, le chemin qui mène à Dieu; car l'Être (ou le ciel, comme dit l'école de Laotseu) n'est absolument nulle part. Mais la Voie est la série des manifestations de l'Être. Et ainsi, si on ne peut rien penser de l'Être, si on ne peut rien comprendre de la Voie, du moins on peut parler du moment des séries de la Voie qui est offert, par le hasard de l'époque de notre vie, à notre contemplation. On ne peut pas dire que Laotseu ait apporté un autre éclaircissement à la question, aucun autre principe à la tradition théocratique. Et ce moyen, s'il est possible, recule encore l'Être par delà les bornes, non seulement de notre entendement, mais de tout entendement imaginable.

La Voie est impeccable; même dans l'instant fugitif où elle se présente à nous,



LA VIEILLE PAYSANNE

(A. Joyeux)





et malgré l'angle déformateur sous lequel peut seulement l'apercevoir notre médiocre regard, elle est absolument parfaite, c'est-à-dire parfaite suivant le ciel, activement et passivement; et elle est ainsi toujours incompréhensible à notre passager esprit humain : mais elle cesse d'être inintelligible à l'entendement général : telle est la simplification apportée à la métaphysique divine de la Chine par la conception de Laotseu. Et son livre de la Voie (Tao) donne tout ce qui, selon lui, peut être, en cette matière, approché par l'étude humaine. On voit quelles conséquences, bien plus philosophiques et politiques que religieuses, Laotseu entend tirer de son enseignement. On voit aussi que son second livre de doctrine, le Te ou la Vertu, indique comment, étant donnés les enseignements de l'Éternel Tao, les hommes doivent les appliquer à la station humaine (modification) où ils se trouvent, et qui participe du Tao, sans être le Tao, comme la forme du chaînon participe de la chaîne, sans être la chaîne. Et c'est, dans le Te, l'exposition du système social et moral de Laotseu.

Le Daicuc ou Grand Extrême (Ynyang des Chinois) a été monopolisé et propagé par le taoïsme; et c'est la généralisation du Principe Double comme base de toute croyance religieuse. L'influence du Taoïsme, doctrine austère et de verbe abstrus, est donc restreinte à une élite; mais cette élite en est fortement imprégnée, et elle est puissante parmi les foules.

Confucius, professeur de morale et de sociologie, fut exactement le « Père des Lettres » et le « Premier Instituteur » des peuples de l'Extrême-Orient; et c'est assez pour sa gloire. Multiplicateur des écoles, propagandiste de toutes les lumières politiques, psychologiques et sociales, rénovateur, par son prosélytisme acharné, de la caste des lettrés, il se révèle, dans toutes les actions « au plus près » de l'âme jaune. Et, génialement, laissant le précepte dans l'ombre solitaire, favorable à l'étude, il universalisa la connaissance et la pratique de l'adaptation. L'œuvre de Confucius est immense; comme celle de Voltaire, dont il est d'ailleurs l'absolu contraire, elle touche à tout.

De ces deux grands systèmes cosmogoniques — qu'on peut à peine appeler des religions — le bouddhisme, venu de l'Inde, n'a fait qu'adoucir les principes, par sa prédication de charité et de renoncement. (Ce n'est qu'au Cambodge que se trouve ce dogme religieux, en plein exercice.) Mais, de l'Être, d'où tout sort et où tout se réintègre par le moyen de la Voie, est sorti, pour tous les Jaunes, mais surtout pour les Indochinois, le culte des Ancêtres.

\*  
\* \*

*LE CULTE DES ANCÊTRES.* — On voit, par l'exposé de la tradition, comment tout sort de l'Être, et tout y rentre; on voit comment le Tao circulaire interprète ces

modifications et cette transformation. On en conclut immédiatement que tout l'univers, visible et invisible, dépend de l'Être, qui est à la fois sa cause et sa fin; et ainsi tout homme de bon sens doit révéler la Source de toutes choses, qui est appelée populairement *le Grand Ancêtre*. Chaque famille doit donc honorer, en elle, le Grand Ancêtre, en tant qu'il est le fondateur de la famille; et c'est ainsi que, des dogmes abstrus et mystérieux de tout à l'heure, découle ce culte des Ancêtres, si clair, si touchant, et d'un si admirable symbolisme.

Le culte des Ancêtres, tel qu'il existe dans chaque souche, n'a pas été inventé, mais bien popularisé et réglementé par Confucius. Et il est, au plan humain, l'image exacte du Inyang (ou grand Extrême) au plan métaphysique universel.

Certainement, en effet, chacune des lignées dont nous descendons était plus rapprochée que nous de la Source; elle en est d'autant plus près qu'elle est plus loin de nous : c'est pourquoi il convient d'honorer les Ancêtres; plus cet Ancêtre est ancien, plus il est vénérable; mais plus ces ancêtres sont nombreux, plus ils se rapprochent de cette totalité que nous devons former avec eux, dans le sein de l'Être. Donc il ne convient pas d'honorer les Ancêtres dans leur personne, mais bien la Source des Ancêtres dans leur Esprit, qui est l'Esprit de la famille, condensation de ses aspirations et directeur atavique de sa conduite. C'est donc à « l'Esprit des Ancêtres » qu'un culte est rendu; et la physiologie, tout aussi bien que la psychologie et la métaphysique, trouve ici sa satisfaction.

Le culte ainsi rendu, dans chaque famille, à l'Esprit de la famille, est essentiellement familial, et ne saurait s'étendre hors du cercle de la famille; de ce culte, la maison est l'autel, et le chef de famille est le prêtre. Aussi bien, et par cette seule définition, il est impossible de reconnaître à ce culte aucun des signes d'une religion publique et véritable; et il apparaît absolument hors de propos de voir, en ces hommages, un dogme contraire à un dogme quelconque.

C'est dans la chambre principale de la maison, là où le chef de famille repose, fume, rêve, et délibère sur le sort de ses enfants et de ses biens, que, riche ou pauvre, l'autel des Ancêtres est installé. Essentiellement, il se compose de la tablette laquée où sont inscrits, en caractères, le nom de la souche, de la famille, et des principaux et plus savants et illustres membres de celle-ci. Il peut y avoir plusieurs tablettes. A l'entour, sur des portants affectant la forme du swastika (croix gammée), sont les fruits et les offrandes propitiatoires et les fleurs rituelles; par devant, un vase de bois laqué ou de cuivre, rempli de sable, dans lequel sont fichées les baguettes parfumées qu'on brûle en l'honneur de l'Esprit de la famille.

A certains jours, la famille se réunit là; et son chef, après avoir prié l'Esprit des aïeux d'être toujours présent et protecteur, entretient ses enfants des hauts faits des ancêtres, s'il en fut d'illustres, ou simplement des enseignements qu'ils ont laissés par

leur conduite, et du caractère que doivent avoir de dignes descendants d'une longue suite d'aînés probes et travailleurs.

On n'offre pas de sacrifices : l'autel est paré spécialement et les brûle-parfums fument longuement aux jours anniversaires, particulièrement des morts. Les grandes réjouissances familiales, la naissance et le mariage, sont l'objet également de fêtes à l'Esprit des aïeux.

\* \* \*

*LES FÊTES RITUELLES.* — Nous avons vu aussi que la Tradition enseigne au Jaune qu'il « sera heureux sur la terre, s'il arrive à trouver le ciel dans son cœur ». C'est-à-dire, et pour parler clair, il n'y a pas, sur cette terre, à gagner un paradis, et à éviter un enfer; il y a, dans cette modification de l'Être, qui est la stase humaine, comme dans toutes les autres modifications antécédentes et subséquentes, à prendre les moyens d'être heureux en ce monde, et « d'y trouver le ciel ». Confucius a très sagement matérialisé ce principe, en instituant une liturgie et un « Rite » de la nature, découlant de ce fait que c'est par la Nature, et au milieu d'elle, que nous pouvons être heureux.

Ces fêtes sont pour ainsi dire innombrables; on a la fête du Riz, la fête de l'Eau, et celle du Bois, et celle du Temps, et celle des Quatre-Saisons; on a, pour bien montrer comment l'homme fait partie de la nature, toutes les fêtes commémoratives, puis la fête des Ancêtres, et la fête des Enfants, la plus gracieuse de toutes. Des fêtes sont faites aux époques confucéennes, mais elles sont spéciales aux lettrés. La première de toutes, en importance, est la fête de la Terre; c'est celle au cours de laquelle l'Empereur, dans un champ du parc impérial, tenant lui-même la charrue, trace quatre sillons dans la terre vers le Soleil Levant.

\* \* \*

*LE CULTE DES GÉNIES.* — Pendant que Laotseu et Confucius absolument contemporains (les livres en effet rapportent plusieurs de leurs conversations au cours d'une entrevue qu'ils eurent, et où Confucius proclama la supériorité de Laotseu), portaient à la perfection la philosophie et la métaphysique chinoise, Cakya Mouni, roi de Kapila, évangélisait l'Hindoustan par sa parole et par l'exemple de ses renoncements. C'est lui qui, sur le sévère dogme des descendants de Rama, enta cette doctrine douce, miséricordieuse, qui reçut, à la mort de son fondateur, le nom de bouddhisme.

Au point de vue du dogme, l'échec du prosélytisme indien fut complet. Mais au point de vue extérieur et cérémonial, et précisément parce que ni la tradition, ni

le taoïsme, n'avaient de culte tangible, le bouddhisme immédiatement triompha.

Les apôtres du bouddhisme, sacrifiant la doctrine et la représentation des « intercesseurs », les remplacèrent par les sages et les hommes doués, vénérés par les Jaunes.

C'est ainsi que Confucius, qui n'avait voulu pour lui qu'une simple tablette, à sa place normale, sur l'autel des Ancêtres, c'est ainsi que Laotseu, qui n'avait rien voulu du tout, et à qui les taoïstes ne rendaient aucun honneur personnel, montèrent sur les autels bouddhiques en qualité d'intercesseurs, ou *boddhisatva*. Et ainsi



UNE PAGODE DU HAUT-MÉKONG.

du reste. Les pagodes du culte nouveau étaient ainsi déjà suffisamment peuplées.

Mais on ne s'arrête pas dans la voie de l'anthropomorphisme. Quand les moines bouddhiques eurent ainsi installé leurs temples, le peuple (parmi lequel la prédication avait exclusivement fait des adeptes) porta, sur ces autels hospitaliers, tous les héros des légendes, tous les « dieux » des veillées, toutes les personnifications des forces de la nature. C'est la religion des *Génies*.

Toutes les castes instruites (c'est-à-dire l'universalité du monde chinois en dehors des laboureurs) considèrent, du même œil amusé et ironique, les cérémonies et les représentations des Bouddhas et des Génies, et les solennités populaires, processions, fêtes du Dragon, etc., qui en découlent. Ils ne font d'ailleurs rien pour en détourner le peuple, qui y voit un beau spectacle; et même des fonctionnaires parfaitement sceptiques, et conscients de l'inanité de ces choses, y assistent à cause de leurs fonc-

tions, et parce qu'il est bon que les esprits simples possèdent autre chose que de l'abstraction.

\* \* \*

*LA MORALE ET LA SOLIDARITÉ.* — En morale, comme en politique, en religion et en sociologie, c'est à la Chine que l'Indochine emprunte ses principes, ses croyances et ses réalisations. Et, bien mieux que dans les cadeaux annuels de vassalité, c'est là qu'éclate la longue et puissante suzeraineté de l'Empire du Milieu sur toutes les royautes de race jaune. C'est à Confucius que l'Indochinois emprunte sa morale.

La volonté du ciel ayant le bien pour but inévitable (tsheng), il s'ensuit que le bien et le bonheur ne font absolument qu'un. Et Confucius traduit ainsi ce dogme, qui est la base de sa morale : « Ce n'est que par la vertu qu'on obtient la félicité, et qu'on se fait son ciel sur la terre. » Tandis que les croyants de l'Occident peuvent préparer, par leur vertu, leur bonheur seulement dans l'autre monde, les confucéens admettent le préparer sur cette terre même, et entendent qu'ils jouiront immédiatement de leur effort et du résultat de leur vertu.

Or, le système de morale que Confucius leur enseigne leur fait pratiquer la vertu; et le système de politique que Confucius créa, et que la caste des lettrés imposa à l'Empire, fait trouver le bonheur.

Ainsi tout l'effort humain se rattache à l'idée de vie. Or, en morale, la vie, ou humanité, s'appelle Gên. Ce n'est pas un souvenir, ni un idéal. C'est une notion pratique de morale.

La conséquence immédiate du Gên, c'est la *solidarité*, dont le fraternel précepte est journellement appliqué comme le premier et le plus naturel des devoirs. C'est ainsi que, d'un dogme philosophique bien pressé, découle une pratique si continue, qu'elle est devenue une habitude, un besoin, une caractéristique de la race jaune. C'est de cette solidarité que découlent la stabilité et la prospérité de l'état social.

« Si, en regard de l'idée de la vie, on présente les maux d'autrui, la pitié se fait jour immédiatement; s'il s'agit de la répulsion qu'inspire le vice, le devoir s'élève; s'il s'agit de la modestie, c'est la bienséance et l'obéissance aux Rites; s'il s'agit du pour et du contre, c'est la Raison. » Du Gên, placé en face de tous les états de la vie humaine, dépendent donc la naissance et l'exercice des qualités qui rendent l'homme bon, c'est-à-dire heureux.

« La droiture du cœur est le fondement de la vertu » : il y a cinq règles dans l'univers, et trois vertus dans l'homme : la droiture du cœur les suppose toutes. Les cinq règles de l'univers sont : la justice, la tendresse, la fidélité, la subordination, la concorde. Les trois vertus sont : la prudence, le courage, l'amour universel. La vertu

est entre les extrêmes : celui qui en a dépassé le milieu n'a pas mieux fait que celui qui ne l'a pas atteint (principe aristotélicien). La paresse et l'ardeur inconsidérées sont deux obstacles égaux au bien. Compenser l'injure par le mépris et le bienfait par la reconnaissance, telle est la justice (loi du talion, au moral). Tomber, et ne point se relever, voilà qui est véritablement faillir. Une nation peut plus par la vertu que par le feu. C'est une folie de souhaiter ce qui n'est pas en notre pouvoir. Celui qui est sage a neuf qualités : la perspicacité, la finesse, la sévérité, la gravité, l'éloquence, l'exactitude, le bon conseil, la réflexion, la prévoyance. »

En somme, la morale confucéenne est que « pour obtenir la vertu et le bonheur, c'est-à-dire son ciel sur la terre », il faut être droit, étudier les livres des sages, et suivre l'honnêteté moyenne. Être médian en tout, tel est le secret.

On peut désirer les choses justes ou avantageuses : on peut donner au peuple des préceptes, et surtout des exemples : on peut prendre part à la vie publique, et c'est un devoir de se préparer dignement aux charges de l'État. On est homme; il faut remplir les fonctions de l'homme, une fois qu'on a étudié et compris les qualités et les dispositions humaines.

\* \* \*

La morale du taoïsme est particulière à une seule caste, à l'élite. La doctrine métaphysique de non-agir se traduit par l'isolement du sage, sa pitié dédaigneuse pour les hommes, son détachement de toutes choses et de tous intérêts, le mépris des grandeurs, des richesses et des souffrances. Néanmoins, on y trouve deux préceptes étonnants et grandioses : Rendre le bien pour le mal, et aimer l'humanité d'un amour universel.

\* \* \*

*LA POLITIQUE.* — L'éthique politique de Confucius comprend : le pouvoir du souverain, légué et ordonné par la tradition primitive, c'est-à-dire la Politique du Prince, et le tempérament à ce pouvoir par le conseil des lettrés, c'est-à-dire l'Éducation du Peuple.

Le but de Confucius, tout en respectant l'appareil théocratique de la majesté impériale, est de tempérer l'autorité absolue par le conseil des lettrés, c'est-à-dire d'obtenir une monarchie constitutionnelle manœuvrant avec tous les dehors de l'absolutisme. Et c'est en réalité ce qui arrive. Le monarque est absolu en ce sens qu'il n'obéit à aucun être, à aucune volonté individuelle ou collective, en dehors de la sienne. Seul il fait les lois qui régissent les autres et qui ne le régissent point, puisqu'il peut continuellement en changer les dispositions. Mais ce pouvoir personnel obéit à cette chose impersonnelle qu'est la Tradition : il met son orgueil à lui obéir, puisqu'il est

lui-même le représentant et l'émanation de cette Tradition. Mais qu'est aujourd'hui la Tradition? ce sont les Grands Livres; et qui explique les Grands Livres? ce sont les lettrés, créés, organisés et enseignés par l'école confucéenne. Ainsi le souverain obéit, non pas à une constitution issue du peuple, mais à un Livre issu du Ciel, dont les lettrés sont les truchements, mais dont lui seul est la représentation tangible. Ainsi, en obéissant aux livres, aux lettrés, au Ciel, il obéit à lui-même, ou du moins à son Père.

Quant à l'éducation du peuple, c'est par ces petits lettrés mêmes qu'elle se fait. Ces lettrés enseignent les caractères dans les livres de Confucius, et aussi ceux qui lisent les caractères sont véritablement des confucéens, qui ont sur toutes choses, politique comprise, les idées de Confucius. Quant à ceux qui n'ont pas le temps d'aller à l'école des caractères, le maître d'école, qui est le plus respecté des citoyens du village, le père de famille, et le lettré de la génération dans chaque foyer, apprend aux ignorants la politesse et la courtoisie. Ne pouvant être lettrés par la science, les ignorants cherchent à se rapprocher d'eux par leur maintien, la convenance de leurs paroles, et une certaine éducation. Et le premier enseignement verbal de cette politesse et de cette courtoisie est de rendre honneur aux lettrés comme à son propre frère aîné. Or, tout le peuple, jusqu'au laboureur le plus lointain, jusqu'à l'enfant qui commence à marcher, est d'une cordialité exquise, et croit ainsi se rapprocher d'une caste qu'il honore, à laquelle il n'atteindra pas, mais aux privilèges de laquelle (pour avoir l'air d'en être ou d'y avoir des intérêts) il tiendra autant que les lettrés eux-mêmes.

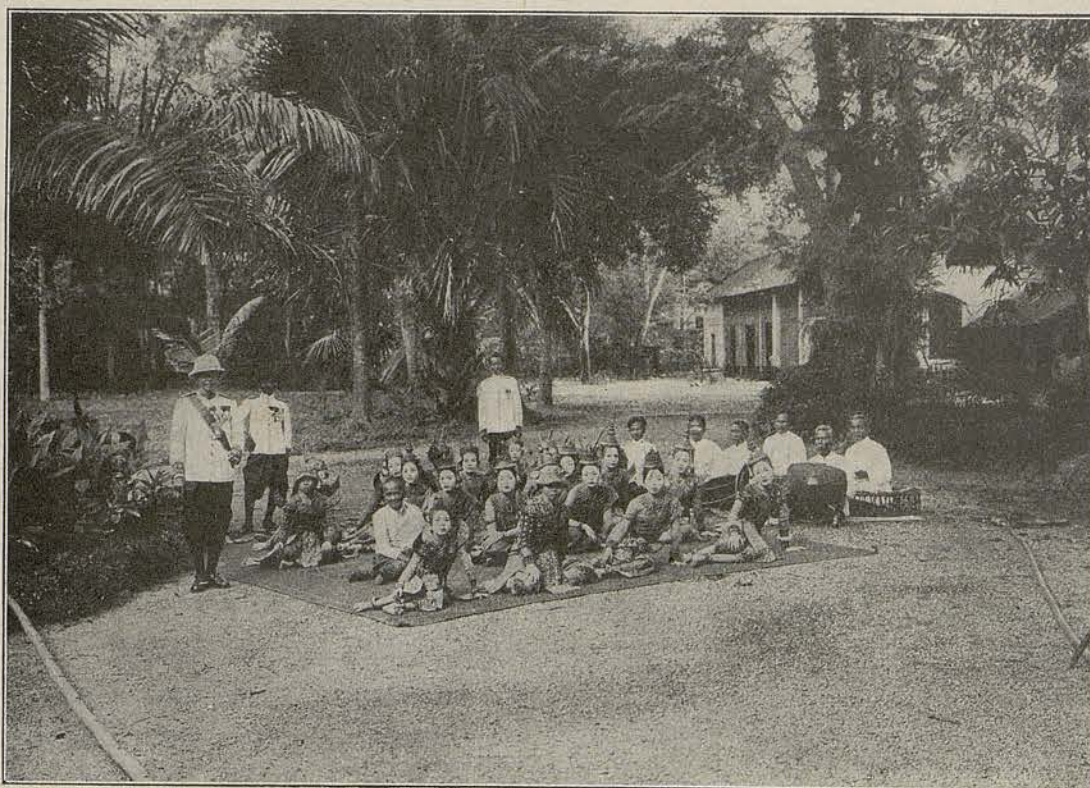
Par un génial subterfuge, Confucius rend nécessaire aux rois la science traditionnelle des lettrés : par un déplacement d'idéal, il rend le bonheur accessible à l'humanité sur cette terre : il déclare que la vertu est le seul moyen d'être un lettré, et aussi d'être un heureux; pour le premier, la vertu est savante, pour le second, elle est simple et matérielle. Il indique ensuite ce qu'est la vertu humaine; et il met à cette vertu telles conditions, et au mécanisme du gouvernement tels rouages, que ses promesses s'accomplissent, et que la pratique de la vertu amène nécessairement les uns à la paix, les autres à l'autorité, qui sont les deux formes agréables du bonheur pour le tempérament des Jaunes. Ainsi s'accomplit ce chef-d'œuvre de mettre en concordance le devoir et les appétits des individus d'une part, et le bonheur de la collectivité d'autre part.

\* \* \*

La théorie taoïste est tout autre. Évidemment Laotseu, quelle qu'en puisse être son aspiration secrète, n'ose toucher à l'Institution Impériale, qui est un legs de la plus ancienne tradition. Mais il désire la réduire à une formule. Il souhaite que le peuple

se gouverne lui-même par des conseils pris dans son sein, et l'appareil royal n'est plus qu'une représentation céleste, qui voit les peuples avec condescendance, et n'a point à s'occuper d'eux.

Cette théorie de Laotseu est un démocratism pur, qui a trouvé son application dans le communisme des souches et des agglomérations campagnardes. En dehors même de l'institution communiste des fonctionnaires directement élus et indépen-



LES DANSEUSES CAMBODGIENNES.

dants dans leurs agglomérations, l'esprit taoïste est absolument antimonarchique. Et il faut y appuyer pour bien montrer comment les sociétés mystiques taoïstes sont devenues naturellement des sociétés secrètes politiques. Malgré la Tradition, Laotseu ne saurait admettre qu'un seul homme puisse être assez doué pour gouverner, c'est-à-dire pour accorder des hommes de tempéraments divers.

Si on lit les œuvres de Laotseu, on y voit que, il y a deux mille cinq cents ans, Laotseu proclamait l'inutilité de la guerre par la droiture des hommes, et l'inutilité de la peine de mort par le repentir suggéré au coupable. Et il déclarait possible la chute du royaume par l'inutilité des rois, et l'inutilité des rois par l'instruction des peuples.

On comprend comment une doctrine aussi radicale plaisait peu aux souverains et



à ceux qui vivaient autour d'eux. Aussi, tant pour cacher la vérité métaphysique à une vulgarisation qui l'aurait entachée d'erreur, que pour soustraire les tenants de la doctrine politique au ressentiment du pouvoir, les taoïstes organisèrent immédiatement des sociétés fermées qui furent d'abord de petits cénacles mystiques.

\*  
\* \*

*LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.* — Les sociétés secrètes politiques ne sont vraiment florissantes en Extrême-Orient que depuis la chute des dynasties nationales. C'est au XIII<sup>e</sup> siècle qu'eut lieu la conquête mongole, et au XVII<sup>e</sup> la conquête mandchoue, en Chine; c'est au XIII<sup>e</sup> siècle que, en Indochine, s'écroula l'empire Khmer et disparurent les Rois Rouges. Dès lors, oppressées par les vainqueurs, soucieuses de leur existence et de leur intacticité, les races se jetèrent aux sociétés mystiques, dont elles firent des sociétés secrètes politiques, antidynastiques, et desquelles elles espéraient la consolation de leurs douleurs et l'entretien de leurs espérances.

Il ne faut pas croire qu'il y ait beaucoup de sociétés secrètes en Indochine; il y en a deux grandes, mais elles se divisent en branches, dont chacune porte un nom. De plus, lorsqu'il y a une besogne politique, sociale, ou nationale à accomplir, il se forme dans le sein des sociétés une branche, ou secte spéciale, chargée de cette besogne. Elle prend un nom particulier; quand la besogne est accomplie, la secte perd son individualité, se dissout, et ses membres rentrent dans la collectivité de la société-mère.

Les deux grandes sociétés secrètes sont :

1<sup>o</sup> Le Thiendianhiên (ciel, terre, homme) ou la Triade, ou société du Véritable Ancêtre (qui fut le Ciel), dont le nom, participant aux trois mondes, indique le but généralisateur et coordinateur, et, par suite, la recherche pratique de la solidarité.

2<sup>o</sup> Le Bachlienhuë, ou Hoasenchang, ou Nénufar blanc, dont les tendances sociales sont toutes raciales, et dont les tendances politiques sont antidynastiques. C'est de cette société que partent tous les mouvements réformateurs et révolutionnaires.

\*  
\* \*

La terre, les climats, les reliefs du sol, les mouvements ethniques, les invasions de l'étranger, les événements historiques, les vestiges matériels du passé, la tradition, les dogmes, les philosophes, les lettrés, les politiques : tels sont les instruments de toute nature et de tous plans qui, au long des siècles, ont modifié l'ancêtre indochinois, ont modelé, sur sa figure primitive, des traits successifs et variés, et ont fait, de ce « premier homme », l'homme de l'Indochine actuelle, que l'Occident a découvert sur sa terre héréditaire, et que la France, par la marche normale de son développement, a

rencontré au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque les incidents de la guerre de Chine l'ont amenée dans la péninsule extrême-orientale.

Quel était, à ce tournant de son histoire nationale, cet autochtone, mis subitement en présence d'une race et d'une civilisation qu'il ignorait, et dont il allait ressentir la prépondérante influence?

Deux faits primordiaux se sont opposés à son développement total. [L'Indochinois est d'une stature peu élevée, d'une anatomie peu puissante et peu musclée; il n'a que la résistance passive due à l'accoutumance. Il a reçu en partage une terre mal homogène, étirée en longueur, et divisée par des accidents orographiques importants. Le théâtre médiocrement étendu de son activité (activité déjà gênée et amoindrie par son statut physique) est enserré et souvent étouffé par de grands voisins, puissants autant par le nombre que par l'espace qui leur fut dévolu. Toujours inférieur à eux, et ballotté entre des maîtres différents dans des situations toujours diminuées, il a dû lutter perpétuellement pour l'indépendance et pour la vie. Il a donc acquis — et héréditairement conservé — les qualités et les défauts des peuples faibles : la prudence, la patience, la finesse, la ténacité, la ruse, la dissimulation et même le mensonge.

Conscient de son intelligence et de ses aptitudes, l'Indochinois, sachant son destin historique inférieur à son mérite collectif, est d'un amour-propre extrêmement susceptible et d'une fierté presque malade; il veut que les égards qu'on lui témoigne compensent à ses yeux les injustices du sort. Cette courtoisie qu'il réclame, il la possède lui-même au plus haut degré, et il la considère comme l'expression première de sa civilisation.

Très fier de cette civilisation et de son antiquité, convaincu de la supériorité de sa race, il supporte, dans un silence impatient et dédaigneux — faute de mieux — les hégémonies et les influences étrangères, et il se console du présent en se réfugiant dans la pieuse révérence de ses Ancêtres, qui furent plus grands et plus heureux que lui.

La diplomatie perpétuelle, la finesse d'esprit qui lui sont imposées par ses annales, lui ont donné une intelligence extrêmement déliée et curieuse, et, en même temps, une indifférence qui va jusqu'à l'amoralité dans les moyens, et qui se transforme, chez l'individu, en une résignation presque souriante. Fort, à cause de l'habitude, contre l'adversité, il est également froid devant la mort; et il sait supporter les supplices physiques comme les tourments de l'âme. Contre les maîtres qu'il a presque toujours été contraint de subir, il s'est créé, au fond de son cœur muet, une citadelle imprenable; et puisqu'il ne peut parler haut en toute liberté, il se réfugie dans un silence, dont rien ni personne ne peut le faire sortir. Et il venge son corps, esclave et assujéti, par l'indépendance et même par la révolte muette de sa pensée.

Ayant, au long des siècles, toujours plié devant la violence, il la craint, et il la méprise; le métier des armes est, pour lui, le dernier de tous; et il ne révère rien tant

que la justice, si sévère soit-elle, pourvu qu'elle soit claire, rapide et conforme aux lois naturelles de l'espèce et aux commandements des Ancêtres. Réfugié dans le passé, disciple obéissant de ses morts, il vit dans la profondeur de sa race, et tient le Passé, qu'il révère, pour maître et responsable du présent et de l'avenir.

Par ailleurs, réservé, observateur critique et sans nerfs, il échappe à la plupart de nos leviers modernes. Et quand il affronte notre civilisation, c'est pour lui préférer la sienne. Héritier de nombreux siècles de lumière et d'orgueil, il est bien plus difficile à manier qu'un primitif. Il voit toutes choses sous un angle spécial à sa race; et jusqu'à ses plus évidentes vertus, il est décevant à l'Occidental.

Tel est l'Indochinois type, que les évolutions de l'histoire de l'Asie mettent en présence de l'homme blanc, du Français qui désormais préside aux destins de la Péninsule, et qui doit utiliser au mieux, pour l'avenir bénéfique de l'Indochine française, les qualités, les défauts et les passions de son protégé.





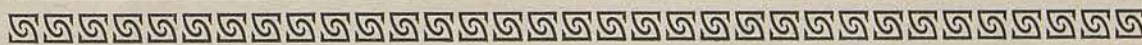


ANGKOR THOM « LE ROI LÉPREUX »

## CHAPITRE II

---

# La Conquête





## I. — LES ORIGINES

La Colonie se conquiert, s'installe et s'oriente.

C'est au XIII<sup>e</sup> siècle, à la suite des voyages de Marco Polo, que commença à se manifester en Europe un courant d'intérêt vers l'Extrême-Orient. Ce célèbre voyageur italien, né à Venise, rédigea à son retour un récit des plus coloré de ses aventures. Il faisait miroiter aux yeux de ses contemporains une civilisation et des richesses insoupçonnées. Aussi a-t-on pu attribuer les efforts faits ultérieurement par les Portugais et les Espagnols, pour atteindre les Indes et la Chine, au désir de rejoindre, par l'Est ou par l'Ouest, les pays dont leur avait parlé Marco Polo.

D'ailleurs, à cette époque, on était à la recherche, non seulement des marchandises précieuses, or, argent, pierreries, mais aussi des *épices* consommées en quantité extraordinaire. Tous ces produits venaient d'Asie et l'on désignait sous un même nom, « les Indes », les diverses contrées d'où on les tirait.

Plus tard, vers le début du



MGR PIGNEAU DE BÉHAINE.

xvii<sup>e</sup> siècle, c'est la rivalité entre la France et l'Angleterre pour la conquête d'un Empire colonial qui orientera vers l'Asie. Pendant trois siècles, la lutte continuera sans arrêt et ne se terminera qu'au moment de la guerre de 1914.

Les missionnaires sont presque toujours les premiers arrivés dans ces pays nouveaux, livrant ensuite leur documentation précieuse et offrant toujours l'appui des populations évangélisées qu'ils ont pu grouper autour d'eux.



AMIRAL RIGAULT DE GENOUILLY.

Pour ce qui concerne l'Indochine, c'est au début du règne de Louis XV que nous voyons des relations suivies s'établir avec l'Annam et un comptoir français apparaître au Sud de Tourane. Sa fondation était due à Pierre Poivre, ambassadeur extraordinaire du Roi.

A la même époque, Dupleix installé dans l'Inde cherchait à pénétrer en Birmanie en s'alliant avec le Roi du Pégou; mais ce ne sera que quinze ans plus tard, avec Pigneau de Béhaine, missionnaire des Missions Étrangères, que commencera notre pénétration dans ces régions nouvelles.

Le traité de Paris venait de ruiner notre Empire colonial; nous avons été obligés d'abandonner les Indes. Pigneau de Béhaine entreprend de remettre sur

le Trône d'Annam le Roi dépossédé; entouré d'un groupe d'officiers français, il réorganise le pays, construit des forteresses à la Vauban — (dont nous retrouverons certains exemplaires au Tonkin au moment de notre occupation) — et pendant une période qui s'étendra jusqu'à 1820, l'Annam tout entier — auquel aura été annexé le Tonkin — connaîtra, grâce à notre influence, une admirable période de prospérité.

Après 1820, la disparition momentanée de l'influence française en Extrême-Orient dure plus de vingt ans.

Nous laissons les Anglais faire seuls en Chine la « guerre de l'Opium » pour défendre les intérêts de leurs commerçants, et il faut attendre 1842 pour nous voir intervenir à nouveau sur les Côtes d'Annam — aux côtés de la Grande-Bretagne — en faveur de quelques missionnaires sur le point d'être massacrés.



C'est en réalité de 1858 que date pour nous le réveil d'une véritable politique coloniale.

Nous nous rendions compte, en effet, que, si nous voulions relever l'influence française en Extrême-Orient, nous ne pouvions plus intervenir dans l'Inde, l'Empire anglais s'y trouvant solidement établi. Mais la deuxième guerre de Chine se préparait; l'Angleterre nous avait invités à nous joindre à elle : nous acceptâmes. « La Chine semblait, comme le disait un écrivain de cette époque, la terre promise du commerce. »

Toutes les nations prévoyantes guettaient, d'ailleurs, l'heure d'intervenir en un point quelconque de l'Extrême-Orient. Aussi, profitant de nombreux griefs que nous avions contre l'Annam (missionnaires français massacrés, attaques par des jonques isolées de nos navires le long des côtes), une expédition fut décidée. Il restait à choisir le point où pourrait se produire le débarquement; Tourane fut désignée et prise en quelques heures. Cependant on se rendit rapidement compte que, seule, la région de la Basse Cochinchine, particulièrement prospère en raison de la culture du riz, présenterait une base suffisamment sérieuse pour un important établissement français.



AMIRAL CHARNER.

Le 7 février 1859, l'escadre de l'Amiral Rigault de Genouilly se présenta donc devant le Cap Saint-Jacques; le 16, trois canonnières et deux corvettes étaient devant Saïgon.

L'occupation se fit sans grandes difficultés et l'Annamite se familiarisa facilement avec nous.

Mais la guerre de Chine commençait, il fallut dégarnir Saïgon au moment même où nous n'occupions encore autour de la ville qu'une très étroite bande de terre, en face d'un ennemi qui s'était installé derrière des retranchements solidement organisés. Aussi lorsque le 7 février 1861 des effectifs importants rentrant de Chine permirent à l'amiral Charner de renforcer la petite garnison de Saïgon exténuée de fatigue, celle-ci était vraiment à l'extrême limite de ses forces.

Le centre de la résistance annamite était formé par les lignes de Kihoa; elles furent rapidement enlevées, et autour de Saïgon les provinces de Mytho, de Bien-Hoa, de Saïgon et de l'île de Poulo-Condore furent reconnues à la France par l'Empereur d'Annam, Tu-Duc.

Nous avons pris pied définitivement en Indochine (1861).

\*  
\* \*

Avant d'aller plus loin, il nous faut maintenant nous rendre compte de la mentalité de ceux qui viennent d'accomplir cette conquête.

Les jeunes officiers, que la fin de l'expédition de Chine avait ramenés à Saïgon, venaient d'avoir un aperçu sur un monde, nouveau pour la plupart d'entre eux. Lors de la prise de Pékin et du pillage du Palais d'Été, ils avaient été stupéfiés des richesses entrevues, mais surtout la vieille civilisation chinoise avait eu la plus grande influence sur leurs jeunes imaginations.

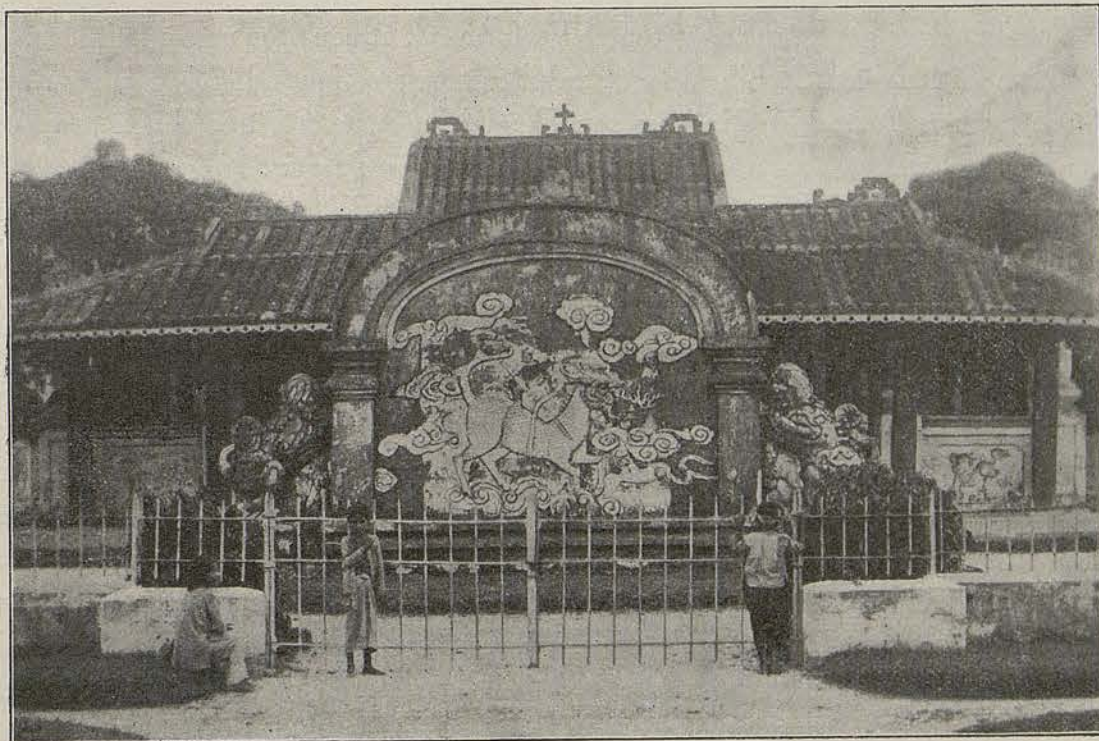
Rentrés en Cochinchine, ils y deviennent administrateurs; ils sont, dans chaque arrondissement, chargés de remplacer les anciens mandarins qui dirigeaient le pays. En contact avec l'indigène, ces administrateurs de vingt-cinq ans apprennent la langue, étudient les mœurs, s'attachent à une population douce et travailleuse, heureuse de voir disparaître les exactions des mandarins, et de pouvoir, dans le calme, se livrer à ses travaux de culture. Il faut faire des routes, jeter des ponts sur les arroyos, s'improviser ingénieurs. Mais ce n'est pas là ce qui les préoccupe le plus.

Dans des causeries du soir, ces jeunes gens se réunissent, et là de quoi peut-on parler, si ce n'est de la Chine que l'on a quittée hier, de toutes ses provinces encore inconnues! On évoque Marco Polo et le XIII<sup>e</sup> siècle; il leur semble que les richesses de la Chine Centrale et de la Chine du Sud devraient pouvoir déboucher non plus par l'Inde, comme l'ont pensé les Anglais, mais peut-être par ce grand fleuve si proche de Saïgon, et qui vient mêler ses eaux à celles des autres fleuves dans le delta cochinchinois.

Un vrai coup de tonnerre éclate : un camarade a reçu une lettre indiquant, comme prochaines, les possibilités d'évacuation de la colonie. Malgré les sévérités de la discipline, un d'entre eux se décide à écrire un petit livre, « *La Cochinchine Française en 1864* », signé du transparent pseudonyme « *G. Francis* ». Le ministre de la Marine d'alors, M. de Chasseloup-Laubat, se sert du volume pour lutter à la tribune de la Chambre contre les partisans de l'évacuation; et, se souvenant des conclusions qui réclamaient une exploration vers le Tibet, en suivant le Mékong comme fil conducteur, il envisage l'envoi de cette mission en plaçant parmi ses membres l'auteur même de la brochure, Francis Garnier.

Qui était Francis Garnier ? Un rapide aperçu de sa formation, de son éducation et de sa jeunesse devient nécessaire.

Né à Saint-Étienne le 25 juillet 1839, d'une famille d'origine cévenole par une de ses branches, piémontaise par une autre, il venait bientôt à Montpellier faire au Lycée de cette ville de brillantes études. A quinze ans et demi, après six mois seulement de préparation, il était reçu dans les premiers à l'École Navale. A peine aspirant, il trouve



TOMBEAU DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN.

moyen par des permutations successives de faire le tour du monde en passant par le Brésil, la Plata et les mers du Sud. Nommé enseigne, attaché à l'État-Major de l'amiral Charner, il se signale par le sauvetage du capitaine de Néverlé au moment où l'escadre partait pour les mers de Chine. Inspecteur des Affaires indigènes en 1863, âgé de vingt-quatre ans, il est chargé de l'administration de la ville chinoise de Cholen, le poste le plus important de la Cochinchine française. C'est là que nous le retrouvons.

Des huit années de sa vie qui s'étendent de l'École Navale jusqu'à son gouvernement de Cholen, on possède de lui la correspondance la plus passionnante et la plus inconnue qui soit. S'adressant à l'extraordinaire pléiade de ses camarades d'école, dont l'admiration passionnée le suivra toute sa vie, il envisage tour à tour les grands problèmes mondiaux si peu familiers à ceux de sa génération. Pour lui, l'Angleterre

restera toujours l'ennemie héréditaire. Il faut donc trouver moyen de l'atteindre dans ses œuvres vives, et les projets les plus hardis se succèdent sous la plume du jeune marin...

Il rêve aux épopées d'autrefois, à l'héroïsme des corsaires de Saint-Malo et de Dunkerque, à la hardiesse des « *Boucaniers* » des Antilles, ne voyant chez tous ces modèles que l'amour de la France. Haine de l'Angleterre, exemples du passé, amour du drapeau, « nécessité de l'extension de notre Empire colonial », voilà ce qui sans cesse revient dans ses lettres sous toutes les formes... et sous toutes les latitudes.

Quand il arrive en Cochinchine, quand il combat aux lignes de Ki-Hoa, ses rêves prennent corps. Deux de ses intimes sont là : de Bizemont et Luro. Un autre qu'on aime moins, Philastre, partage cependant les causeries du soir.

« Le premier plan de Francis Garnier est de juin 1863 », raconte M. de Bizemont dans une lettre de cette époque. « Dans cette tête merveilleusement organisée, s'était développée l'ambition grandiose de doter la France en Extrême-Orient d'un Empire colonial aussi vaste et aussi florissant que les possessions anglaises des Indes. Le fleuve, le Mékong, dont nous venions d'occuper le riche delta, devait en être la grande artère. Il fallait donc commencer à en explorer le cours en le remontant aussi loin que possible, mais tout au moins jusqu'à la frontière chinoise. Aussitôt, un projet d'exploration fut conçu par Francis Garnier, qui ne rêvait rien moins que la gloire de fonder une nouvelle France dans la péninsule indochinoise. »

Au commencement de 1866, l'ordre d'organiser l'expédition parvient à Saïgon, mais des trois signataires du projet de 1863, Garnier, Luro, de Bizemont, Francis Garnier seul était désigné; encore n'était-il que commandant en second, le commandement étant confié au capitaine de frégate Doudart de Lagrée.

L'expédition, partie de Saïgon le 5 juin 1866, ne devait atteindre Shangai qu'en 1868.

Elle remonta d'abord le fleuve, visita longuement les ruines d'Angkor, puis continua jusqu'à Bassac, explorant les royaumes encore inconnus de l'Indochine septentrionale; elle pénétra ensuite en Chine par la province du Yunnan. A ce moment, le but qu'elle s'était donné était déjà atteint : la pénétration en Chine par le Mékong était impossible; le fleuve était coupé par des rapides et ne pouvait donc être l'artère fluviale cherchée pour pénétrer par le Sud le riche marché de la Chine centrale; c'est alors que Francis Garnier, lors du passage dans la province du Yunnan les 27, 28 et 29 novembre 1867, recueillit des renseignements sur la possibilité d'atteindre la mer par un fleuve navigable; il descendit quelque temps le Ho-Ti-Kiang, affluent septentrional du Song-Coï.

La voie cherchée était enfin trouvée, mais elle aboutissait au Tonkin.

En juin 1868, la Commission rencontra M. Dupuis. « Je parlai à M. Dupuis —

« écrit le docteur Joubert à Francis Garnier en janvier 1872 — quand nous passâmes  
 « à Han-Kéou, de la possibilité d'un commerce important d'armes et d'autres  
 « produits européens avec le Yunnan, et je lui indiquai, d'après votre appréciation, la  
 « route par la rivière du Tonkin comme plus  
 « courte et plus facile... »

Le problème résolu théoriquement, la preuve directe restait à faire. Ce fut M. Dupuis qui s'en chargea en remontant à deux reprises le cours du fleuve jusqu'au Yunnan. Les difficultés avec les mandarins annamites, contre-coup de ces voyages, devaient conduire plus tard à l'expédition du Tonkin.

Le commandant de Lagrée était mort à Tong-Tchouen pendant que Francis Garnier se rendait avec une partie de la mission dans le royaume musulman de Taly, afin de rechercher les origines tibétaines du Mékong. Rapportant le corps de son chef, la mission parvint au Fleuve Bleu, à Han-Kéou, puis à Shangai (12 juin 1868).

Au moment même où s'accomplissait le voyage d'exploration du Mékong, notre installation en Cochinchine était encore élargie par l'occupation de trois nouvelles provinces, Vinh-Long, Chaudoc, Ha-Tien.

Cette prise de possession bien menée ne coûta point de luttes sanglantes.

Nous rappellerons simplement que, dès 1864, dans sa brochure sur la Cochinchine française, Francis Garnier faisait ainsi parler des administrés annamites : « Si  
 « vous voulez que nous devenions Français, prenez encore Vinh-Long, Ha-Tien,  
 « An-Giang, fermez l'étroite frontière de Hué du côté de Baria, et délivrés de tout  
 « contact étranger, de toute excitation séditeuse, n'ayant plus à craindre ces menaces  
 « occultes qui assiègent aujourd'hui tous ceux qui se soumettent, nous serons à vous  
 « sans arrière-pensée. »

Cette fois, avec l'annexion des provinces cambodgiennes, notre installation en Indochine était solide et durable (1867).



AMIRAL DE LA GRANDIÈRE.

## II. — FRANCIS GARNIER

Le traité de Saïgon crée le premier Protectorat.

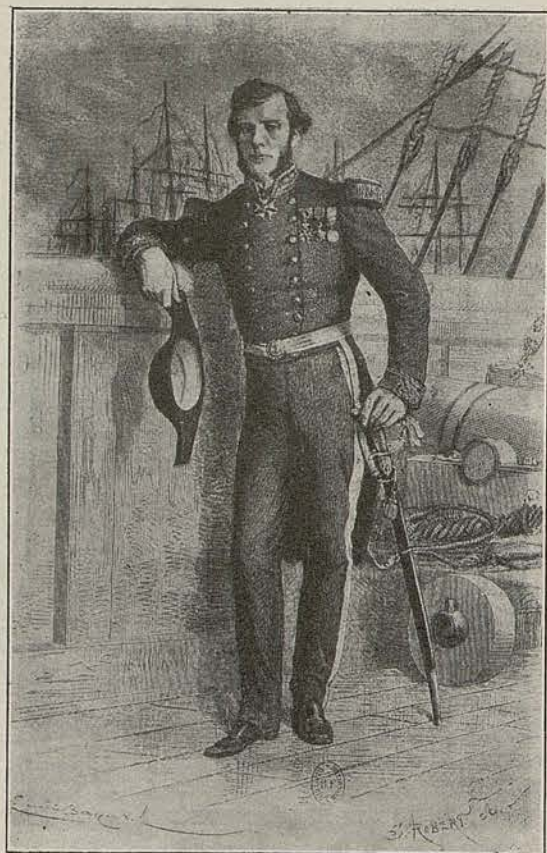
On ne doit pas s'étonner de voir, dans ce court historique, mettre sans cesse au premier plan Francis Garnier. En effet, tous les documents connus et in-

connus réunis par nous sur la question prouvent qu'il a consacré sa vie à la colonie naissante et que toutes ses préoccupations s'y sont toujours rattachées.

Soutenu par les milieux scientifiques français, par la Société de Géographie de Paris, par l'inlassable dévouement de son frère Léon Garnier, il continua imperturbablement son chemin, gagnant à lui les sympathies des chefs avec lesquels il se trouvait en contact. En particulier, il sut obtenir la confiance entière du grand Gouverneur que fut l'amiral Dupré.

Lorsque la guerre de 1870 éclata, Francis Garnier consacrait tout son temps à publier le *Voyage d'exploration en Indochine*.

Commandant d'une canonnière sur le Rhin, chef d'État-Major du secteur de Montrouge, il était à la fin de la guerre proposé pour le grade de capitaine de frégate; mais ayant osé protester



CAPITAINE DE FRÉGATE DOUDART DE LAGRÉE.

contre la capitulation de Paris « qui livrait intacts à l'ennemi nos forts et notre matériel de guerre », il fut rayé par le Ministre.

Francis Garnier reprit alors ses recherches géographiques et fit tous ses efforts — aidé par un groupe d'amis — pour obtenir qu'une mission d'exploration fût envoyée au Tonkin; cette mission fut même désignée et placée sous la direction de M. Delaporte, ancien membre de la Commission d'Exploration du Mékong.

Mais le problème des « origines des fleuves indochinois » restait toujours à résoudre; l'avenir de toute la colonie pouvait en dépendre, puisqu'il s'agissait là du débouché vers le Sud de tous les marchés de la Chine Méridionale, Francis Garnier estima donc que tout son effort devait porter sur ce point. Il se mit en route vers la Chine centrale afin de compléter, du côté chinois, la documentation qui avait déjà été rapportée par la commission du Mékong. Il s'y trouvait encore lorsqu'une lettre de l'amiral Dupré reçue à Shanghai, le 9 août 1873, lui demanda de revenir promptement à Saïgon.



FRANCIS GARNIER.

Pour bien faire comprendre les sentiments qui ont constamment guidé Francis Garnier dans cette période de sa vie, et qui auront pour conclusion son attitude même lors de l'expédition du Tonkin, il est nécessaire de se rendre compte de sa mentalité à cette époque.

« Francis Garnier marchait encore à son but avec la même ardeur qu'autrefois, mais non avec la même espérance; il avait lutté, il avait souffert, et si le découragement n'était point venu, l'enthousiasme, cette foi des premiers jours, avait disparu pour jamais (1). »

Pourtant la magie de l'Asie, le but qu'il s'était fixé l'entraînait toujours. « Cela vous paraît dur, écrivait-il à un ami, que je m'expatrie encore : vous ne pouvez deviner quels enchantements réservent à qui les traverse, ces pays uniques, de végétation splendide, de nature grandiose. Je voudrais habiter au Laos; ne vous récriez pas ! Le Laos, avec ses forêts silencieuses pleines d'une majesté calme, avec son

(1) Léon GARNIER, *Notice sur Francis Garnier*. Introduction de *Paris au Tibet*.

« fleuve qui forme de larges nappes d'eau où se regardent des arbres géants, au-dessus  
 « desquels jouent les singes suspendus par grappes aux lianes... ce n'est point triste,  
 « le Laos est merveilleux ! Mais le Yunnan avec ses grandes exploitations minières,  
 « avec les hauts fourneaux, les machines soufflantes, les marteaux, les laminoirs que  
 « l'Europe y pourrait construire à foison, que ne serait-il pas ? Mais le Tibet ! Mais  
 « l'Occident de la Chine, ces provinces d'où nous arrive la soie, jusqu'à présent par  
 « des transports défectueux, par des intermédiaires onéreux, qui, d'étape en étape,  
 « de main en main, en décuplent le prix avant qu'elle soit seulement parvenue aux  
 « factoreries du littoral ! Que diriez-vous du Français qui viendrait annoncer au  
 « commerce : cette soie, nous la tenons maintenant du producteur même par nos  
 « moyens rapides ! Et puis, ce qu'on découvrirait aux pentes abruptes d'où descend  
 « le Fleuve Bleu ! Quelle fête pour la science ! Et cette ville de Taly aux mains des  
 « Musulmans ! Et ces Chinois qui ne parviennent pas à délivrer d'un pareil fléau  
 « cette riche contrée infestée, dévastée ! Et ce fleuve du Tonkin où nous devrions  
 « être déjà, que nous laisserons ouvrir par d'autres ! Ah ! que de choses à faire !...  
 « Comprenez-vous que je parle ? »

Se plaçant à un autre point de vue, il exposait ailleurs dans ses articles : « Que  
 « ce n'est point dans les aventures militaires qu'il faut chercher la gloire et le relève-  
 « ment de la patrie. Les Français, dit-il, malgré leur réputation, ont de précieuses  
 « qualités colonisatrices. La conquête du Canada et celle des Indes l'ont surabon-  
 « damment établi; nous serions coupables de ne pas les utiliser. Sans les défaillances  
 « de la monarchie absolue, notre Empire colonial serait aujourd'hui plus étendu que  
 « celui de l'Angleterre, et nous aurions fondé aux deux extrémités de la terre une  
 « immense domination pacifique basée sur les besoins de l'industrie, sur les néces-  
 « sités du commerce, sur la solidarité des intérêts et dès lors éminemment durable.  
 « Les géographes ne sont que les pionniers de la civilisation, mais ces éclaireurs  
 « scientifiques précèdent les commerçants aventureux, qui sont eux-mêmes les  
 « précurseurs des colons, représentants nécessaires de l'influence politique de la mère-  
 « patrie dans les pays lointains. »

\*  
 \* \*

Pendant les trois mois qu'il passe en Chine, Francis Garnier adresse au journal *Le Temps* une série de nouvelles qui devaient être groupées plus tard sous le nom de *Paris au Tibet*. Nous retrouvons dans ces notes officielles des traces de ses sentiments anti-anglais et de l'amertume qu'il ressentait devant la perte de l'Empire des Indes. « Elle n'a rien négligé — disait-il en parlant de l'Angleterre — pour faire  
 « croire à ses sujets asiatiques que la France était vis-à-vis d'elle dans une situation  
 « dépendante. J'ai lu des fragments de journaux hindous dans lesquels on faisait de





ANGKOR-WAT, AU CAMBODGE



« l'armée française à Sébastopol une armée mercenaire requise par la Reine Victoria, « et de l'Empereur Napoléon III un vice-roi anglais résidant à Paris; aussi les « premiers transports chargés de troupes, qui, pendant les expéditions de Chine et « de la Cochinchine, se sont arrêtés à Pointe-de-Galles, n'ont pas été sans révéler les « susceptibilités des autorités anglaises des points de relâche. Ces faits venaient « démentir les fictions si soigneusement entretenues dans l'esprit des indigènes et « nécessitaient des explications embarrassantes... Cette préoccupation des Anglais « à notre égard paraît surannée aujourd'hui... De notre côté, nous ne devons pas « dédaigner des souvenirs qui sont pour nous des gages d'espérance; ce que nous « avons été jadis dans l'Inde, nous pouvons le redevenir dans un terrain très voisin; « vis-à-vis des Orientaux aucune cause d'influence n'est à négliger », et plus loin il ajoutait : « A la suite de toutes les grandes crises de notre histoire, il se produit « en France un mouvement vers l'extérieur, fécond en utiles et glorieux résultats. « Sachons le faire naître, sachons le diriger; revenons à ces traditions colonisatrices « que nous avons abandonnées à une nation rivale dont elles ont fait la force et « la richesse. L'Indochine peut devenir pour nous l'équivalent de cet Empire de « l'Inde qu'un Dupleix eût donné à la France et que la faiblesse du gouvernement de « Louis XV nous a fait perdre sans retour. »

Francis Garnier avait organisé son voyage au Tibet, en prenant pour base la ville de Tchong-King qui semblait merveilleusement placée comme point de départ pour de futures explorations sur le Yunnan et sur le Mékong. Il attendait des lettres officielles pour pouvoir s'enfoncer vers l'Ouest, et ne les trouvant pas par suite des bouleversements qui s'étaient produits en France à la même époque (démission de M. Thiers), il se voit obligé de retourner les chercher jusqu'à Pékin. C'est en remontant sur Pékin qu'il trouve la lettre de l'amiral Dupré le rappelant à Saïgon.

A ce moment, il estimait les résultats qu'il avait obtenus de son voyage en Chine de la façon suivante : « Le Tonkin, berceau de cette nation annamite appelée à devenir « française, est arrosé par un grand fleuve, le Song-Coï, qui descend du Yunnan, « la province la plus méridionale de la Chine. Deux navires à vapeur dirigés par un « Français aventureux, viennent tout récemment de remonter ce fleuve qui semble, « d'après les résultats de cette heureuse tentative, devoir offrir une route commer- « ciale aussi rapide qu'économique entre Saïgon et la Chine Méridionale. Il est donc « indispensable, pour la sécurité même de nos possessions indochinoises, que nous impo- « sions à tout l'Empire d'Annam un protectorat qui lie ses intérêts aux intérêts français « et écarte ainsi toutes chances de complications politiques ultérieures. La Commission « française qui explora l'Indochine et la Chine, il y a déjà cinq ans, a recueilli les « renseignements les plus favorables sur la valeur des produits métallurgiques de « la province du Yunnan. Livrées aux procédés d'une exploitation imparfaite, éloignées

« de tout débouché commercial, ces richesses restent enfouies dans une contrée qu'elles  
 « pourraient rendre merveilleusement prospère. L'ouverture d'une route facilitant  
 « les transports dans des proportions inespérées et abrégeant ainsi l'immense dis-  
 « tance qui sépare la Chine Méridionale et l'Europe, produirait des résultats indus-  
 « triels et commerciaux d'une telle importance, que la solution de ce problème occupe  
 « depuis longtemps la vigilante attention de l'Angleterre. Il est temps que nous nous  
 « préoccupions à notre tour des intérêts et des droits que nous crée notre situation  
 « dans la péninsule indochinoise, du rôle qu'elle nous oblige à jouer dans des régions  
 « jadis lointaines et que la rapidité des communications a mises à notre porte. »

Telles étaient les pensées de Francis Garnier lorsqu'il aborda l'amiral Dupré.

\*  
\* \* \*

Avant de parler des conditions dans lesquelles va se déclencher l'expédition du Tonkin, il est indispensable de rendre hommage à celui qui en donna l'ordre

et qui était vraiment de la race des grands gouverneurs.



AMIRAL DUPRÉ.

L'Amiral était responsable de la sécurité de la Cochinchine française; mais il se rendait compte que l'annexion des provinces du Cambodge ne suffisait pas pour faire de notre colonie indochinoise ce qu'on avait espéré en faire : un débouché méridional de la Chine. L'exploration Doudart de Lagrée-Francis Garnier avait, en effet, montré que le Mékong était une voie impraticable.

Autour de l'Amiral une pléiade d'officiers tous plus brillants les uns que les autres — comme Chomereau-Lamotte, Luro, Prioux, de Montesquiou-Fézensac, Collier, le colonel de Trentinian — se demandaient aussi comment transformer l'avenir de la colonie. Tous ils ont lu et suivi les publications de Francis Garnier. Plusieurs

correspondent régulièrement avec lui. Ils apprennent que la voie indiquée vers la Chine méridionale vient d'être suivie par un négociant, M. Dupuis, que

celui-ci, avec un patriotisme auquel nous tenons à rendre hommage, au lieu de traiter directement avec les mandarins annamites, cherche à ouvrir directement le fleuve au commerce et fait appel à l'Amiral. Tous espèrent être choisis par l'Amiral pour intervenir auprès de la Cour de Hué ou même pour se rendre au Tonkin (1).

On cherchait le prétexte : il se présente. Les mandarins annamites se rendant compte de leur impuissance à obtenir, par leurs seules forces, le départ de Dupuis, s'adressent à l'Amiral. Celui-ci comprend que l'heure vient sans doute de sonner, où, sans engager la métropole dans aucune aventure, il peut agir par ses propres moyens et proposer une enquête sur les agissements de Dupuis; d'autre part, montrant à la Cour de Hué le danger de voir se renouveler pareille difficulté, il peut lui indiquer la nécessité d'un traité de commerce éventuellement transformable en protectorat sur le Tonkin. C'est donc après avoir mûri ce plan que l'Amiral se décide à rédiger la série des rapports destinés à Paris et qu'il rappelle Francis Garnier à Saïgon.

Nous avons vu plus haut que son récent voyage en Chine centrale venait de dévoiler à Francis Garnier les richesses du Yunnan, du Kouang-Si et du Kouang-Toung. Il est donc en complet accord moral avec l'Amiral.

Sachant que l'appareil militaire produit une grande impression sur les Jaunes, mais qu'il est infiniment plus facile de les attirer à soi que de les conquérir, lorsqu'on possède leur langue, leurs mœurs et leurs habitudes, Francis Garnier ne veut pas entendre parler d'une expédition importante, afin de ne pas attirer sur lui l'attention des Anglais toujours à l'affût de ce qui se passe en Indochine.

A ce moment, l'Amiral apprend que des négociations ont été engagées en sous-main par l'Empereur d'Annam avec le Consulat anglais de Hong-Kong pour chercher à nous créer des difficultés; il écrit une lettre comminatoire à Hué annonçant « qu'il ne tolérera l'intrusion d'aucune nation étrangère pour régler la question tonkinoise ».

La situation de M. Dupuis s'aggravant à Hanoï, le Gouvernement de Hué accepte officiellement l'envoi de Francis Garnier au Tonkin (2).

Il est indispensable de rappeler combien l'attitude prise par l'amiral Dupré

(1) Il fut un instant question d'y envoyer le colonel de Trentinian avec une très forte escorte d'un millier d'hommes.

(2) Donnons ici le détail des instructions que l'amiral Dupré donna à Francis Garnier le 10 octobre 1873 :

« Quant à vous, vous vous rendrez à Kécho (Hanoï) à la sollicitation du Gouvernement annamite qui m'a demandé mon assistance pour faire partir M. Dupuis de cette ville où il s'est établi il y a environ onze mois et qu'il refuse de quitter. Les plaintes du Gouvernement annamite et celles de M. Dupuis sont mutuelles. Vous ferez une enquête pour découvrir ce qu'il y a de fondé de part et d'autre.

« Quel qu'en soit le résultat, vous devez insister pour le prompt départ de M. Dupuis, dont la présence à Hanoï est contraire au traité, sauf à vous charger de faire valoir ses réclamations si vous les jugez conformes à l'équité.

« Votre mission ne saurait se borner là, l'impuissance du Gouvernement annamite étant démontrée

était courageuse. Souvenons-nous quelle était à cette époque la situation de la France.

Thiers vient de donner sa démission. Les inquiétudes sont d'autant plus violentes, que l'on sent parfaitement que l'Allemagne, trouvant notre relèvement trop rapide, n'a qu'une préoccupation : chercher un nouveau prétexte pour déclencher une offensive contre nous, et nous empêcher définitivement de nous relever.

D'ailleurs, le budget n'est pas en équilibre; il ne pourra l'être qu'en 1875. Mais l'espoir renaît : Le 15 septembre 1873, le dernier soldat prussien a quitté le territoire !

Nous étions donc obligés de ne pas perdre de vue que nous ne devions sous aucun prétexte nous aliéner les sympathies européennes.

En rappelant cette situation si délicate, nous avons voulu insister encore sur la largeur de vue et la remarquable compréhension par l'amiral Dupré de l'avenir de la colonie. Les difficultés de l'heure ne pouvaient lui échapper. Mais les difficultés de l'heure, quelque respectables qu'en puissent être les commandements, ne doivent jamais primer dans la conscience d'un homme d'État, et moins encore faire oublier l'essor général et le développement nécessaire d'une grande nation.

L'histoire impartiale ne fera pas là, au ministre des Affaires étrangères de France, M. le duc de Broglie, l'hommage qu'elle fera plus tard à Jules Ferry.

L'Amiral, devant les difficultés en question, voulut mettre dans son jeu le plus de chances possible. Suivant aussi en cela les procédés extrême-orientaux, il envoya à Hué un autre officier de marine, M. le lieutenant de vaisseau Philastre, dont le rôle ne peut être passé sous silence.

Ancien camarade de Francis Garnier, connaissant admirablement l'annamite, d'une érudition encyclopédique extraordinaire, il passait aux yeux de tous pour un admirateur passionné des civilisations indochinoises. Il fut chargé de suivre les

« comme elle l'est, ainsi que la facilité des communications avec le Yunnan, il est évident que, si des mesures  
 « efficaces ne sont pas prises, le même désordre se reproduira, soit du fait de M. Dupuis, soit de celui de  
 « tout autre aventurier. Il est donc indispensable que votre séjour à Hanoï se prolonge après le départ de  
 « M. Dupuis et que des mesures soient prises pour empêcher le renouvellement de pareilles aventures.  
 « Le plus utile sera l'ouverture provisoire aussi prompte que possible du fleuve à la navigation annamite,  
 « française et chinoise, depuis la mer jusqu'à la frontière du Yunnan, moyennant des droits de douane  
 « modérés qui pourraient être perçus à Hanoï à la remonte, et à un poste voisin de la frontière à la des-  
 « cente. Cette mesure ne peut plus être ajournée; vous ferez tous vos efforts pour la faire adopter sans  
 « retard, et vous exigerez le versement entre vos mains d'une partie de ces droits de douane, à titre de  
 « remboursement des frais de notre expédition.

« Pour obtenir des vice-rois des deux Kouangs et du Yunnan le rappel de leurs bandes indisciplinées,  
 « j'ai promis à ces hauts fonctionnaires d'employer toute mon influence à faire ouvrir cette voie de com-  
 « munication indispensable à la Chine. Vous représenterez aux autorités annamites qu'après le bruit fait  
 « dans le monde entier par le succès de la tentative de Dupuis, ce résultat est forcé et qu'on le leur imposera  
 « de force, s'ils ne l'admettent pas de bon gré. »

négociations à la Cour de Hué; et sans lui faire part des instructions qui avaient été rédigées de concert avec Francis Garnier, l'Amiral se servit de lui pour amuser Hué pendant que se terminait l'enquête à Hanoï et que nous prenions pied au Tonkin.

Aussi lorsqu'après avoir quitté Hué, de sa propre initiative, à la veille de la mort de Garnier, Philastre arrivera à Hanoï, il éprouvera une déception profonde. Son camarade a été tué; et en lisant les instructions reçues par Francis Garnier, avant son départ de Saïgon, il pourra constater que l'Amiral s'était servi de lui, Philastre, pour masquer ses véritables intentions. Ses amis annamites deviendront donc, à ses yeux, des martyrs auxquels il voudra faire rendre justice au plus tôt, fût-ce au détriment de la France.

\*  
\* \*

Francis Garnier quitta Saïgon le 11 octobre 1873 avec deux canonnières et une escorte peu nombreuse (80 hommes environ), il devait être rejoint par un renfort de 90 hommes vers la fin de décembre.

En dehors des instructions que nous avons données ci-dessus (et que Francis Garnier avait rédigées lui-même avec l'amiral Dupré), l'Amiral s'était chargé de prévenir le Gouvernement annamite du départ de son envoyé; il lui écrivait notamment : « Il faut considérer que, si l'on ne prend pas de mesures en vue de l'avenir, « aussitôt que M. Garnier sera parti, les mêmes désordres recommenceront infailliblement. Le monde entier sait aujourd'hui que de riches provinces de la Chine, « sans commerce à cause du manque de routes dans un pays de montagnes, peuvent « facilement communiquer avec la mer par le Song-Koï. Il est impossible de garder « ce fleuve fermé à la navigation.

« En conséquence, je donne l'ordre à M. Garnier de demeurer à Hanoï jusqu'à « ce que l'affaire de la navigation du Song-Koï soit réglée, et d'insister auprès des « autorités locales pour qu'en même temps le port d'Hanoï soit librement ouvert « à notre commerce qui attend et demande, depuis tant d'années, le libre accès d'un « des ports du Tonkin. »

Le 15 octobre, le Roi se déclara satisfait de la venue de Garnier au Tonkin, désigna trois mandarins pour accompagner la mission, et le 23, Francis Garnier se trouvait en face d'Haï-Dzuong, où il cherchait à se mettre en rapport avec les missions catholiques.

Il est nécessaire de signaler que, pendant toute la durée de cette si courte expédition, les Dominicains espagnols vont faire l'impossible pour s'opposer à l'action de la mission française; et leur chef, Mgr Colomer, refusera même de recevoir Francis Garnier.

Lorsque le chef de l'expédition arriva à Hanoï le 5 novembre 1873, le maréchal Nguyen-Tri-Phuong, le vieil ennemi des lignes de Ki-Hoa, se renferma avec ses troupes dans la citadelle et prétendit même ne pas laisser Garnier s'installer avec son détachement dans des conditions honorables. Sur une démarche personnelle de Francis Garnier auprès du Maréchal, l'installation au « Camp des lettrés » lui fut cependant accordée, mais l'hostilité des mandarins ne cessa de se manifester; l'envoyé de la



LA PORTE DE LA CITADELLE DE HANOI.

France était représenté comme un « policier venu pour expulser Jean Dupuis et repartir aussitôt en Cochinchine ». Il fut interdit à tout Annamite d'adresser la parole aux Français. On apprit bientôt que le Maréchal levait des troupes de tous côtés; aussi le 19 novembre Francis Garnier se vit-il obligé d'adresser au Maréchal une première lettre résumant la situation et lui montrant combien il déplorait « la haine aveugle contre « les Français qui caractérise tous vos actes ».

Il fit afficher en même temps sur les murs d'Hanoï une protestation par laquelle il déclarait le Fleuve Rouge ouvert au commerce. Enfin, le 19, Garnier envoya au Grand Maréchal un *ultimatum* exigeant le désarmement de la citadelle, où la présence de 7.000



soldats constituait un péril permanent pour la petite troupe française. En outre, il exigeait l'autorisation, pour M. Dupuis, de remonter librement par le fleuve jusqu'au Yunnan; enfin, il réclamait également la levée de l'interdiction faite au peuple et aux chefs de province de rencontrer les Français et de leur parler. Il avait fixé au 19 novembre 6 heures du soir le délai pour recevoir réponse.

Le Maréchal ne répondit rien. Il avait demandé à Hué, depuis longtemps déjà, d'être autorisé à nous combattre ou d'être relevé de son commandement.

A 6 heures 30 du soir, les colonnes d'assaut se rapprochaient de leurs positions d'attaque. En une heure, la citadelle était emportée, les 7.000 Annamites en fuite, le Grand Maréchal blessé mortellement. De notre côté, nous avions un partisan tué. L'envoyé de Hué et tous les grands dignitaires étaient pris (1).

Le soir même, Francis Garnier faisait afficher une proclamation dans laquelle il justifiait vis-à-vis de la population son attitude et où il exposait :

« Nous n'avons pas l'intention de changer vos usages et de nous emparer de vos  
« biens; nous vous considérons comme des frères et nous nous appliquerons de toutes  
« nos forces à faire votre bonheur. En ce qui concerne les commerçants, soit à l'inté-  
« rieur du royaume, soit à l'étranger, ils pourront être tranquilles et n'auront plus à  
« craindre d'être molestés, car il y aura un traité de paix qui nous engagera réciproque-  
« ment. » Et il terminait en disant : « Que dans les marchés, on continue à commercer  
« comme auparavant et qu'il n'y ait trouble nulle part. Si quelque bande ose encore  
« inquiéter et piller le peuple, nous en tirerons un châtiment exemplaire. »

Comme contre-coup de la prise d'Hanoi, il fut nécessaire, pour empêcher toute réaction de la part des mandarins annamites, d'étendre l'occupation à tout le delta. C'est ainsi qu'à Phuhoai, à 6 kilomètres de Sontay, Bain de la Coquerie, un des lieutenants de Francis Garnier, s'installa sans combat.

Le docteur Harmand avec quatre marins s'empara de Hungyen, saisit le Gouverneur et prit la direction de la province. Le 26 novembre, le sous-lieutenant de Trentinian — le préféré de Francis Garnier — avec 15 hommes prenait Phuly et dispersait les 800 hommes de la garnison.

Hautefeuille, de son côté, s'emparait de Ninh-Binh, où se trouvaient 1.700 Annamites organisés dans une citadelle de deux kilomètres. Il était parti en canot à vapeur avec huit marins; le canot échoua, il laisse deux hommes à bord et monte à l'assaut avec six hommes. Une demi-heure après, le Gouverneur était fait prisonnier et la garnison à genoux regardait défilier le vaincu. La province est ensuite immédiatement organisée et plus de 5.000 volontaires viennent s'enrôler sous nos drapeaux.

(1) Le rapport *in extenso* de Francis Garnier à l'amiral Dupré qui longtemps fut soi-disant égaré (parce que trop révélateur de la politique suivie) vient d'être retrouvé aux archives centrales de l'Indochine (n° 12461), et publié dans « Hanoi » pendant la période héroïque, par André MASSON.

Enfin, le 11 décembre, Francis Garnier avec 30 hommes attaquait Nam-Dinh. En trois heures il s'emparait de la ville renfermant 50.000 habitants, et de la citadelle.

Donc en moins d'un mois le delta était pris, les provinces organisées, et de tous les côtés des partisans venaient se joindre à nous pour la défense de notre conquête; il



LE VIEUX PONT DE BACNINH.

semblait donc qu'il suffisait d'attendre les renforts annoncés pour la Noël; l'occupation du Tonkin serait alors un fait accompli. (1).

(1) Francis Garnier connaissait de longue date, pour l'avoir observé en Cochinchine, l'antagonisme entre l'esprit de la population et celui du mandarinat, antagonisme dont il va se servir pour organiser sa conquête. Voici ce qu'il en disait en 1864 : « Il y a en Cochinchine comme dans tous les pays de civilisation chinoise deux classes bien distinctes : les lettrés et le vulgaire. A la première appartient toute l'autorité, toute l'administration. Comme les lettrés chinois, dont ils ne sont qu'une copie ignorante, les lettrés annamites professent la plus haute estime pour leur propre science, le plus profond mépris pour tout ce qui n'est pas leur civilisation. En réalité, ce sont eux seuls que nous sommes venus déposséder en Cochinchine, et ils ne nous pardonneront jamais d'avoir fait cesser leur exploitation cupide des populations. Entre eux et nous, la lutte est éternelle, et cet orgueil froissé, cette haine intéressée s'élevant parfois chez eux à la hauteur d'un sentiment de patriotisme, leur fera accepter courageusement une guerre sans trêve comme sans espérance... »

La Cour d'Annam commençait d'ailleurs à s'émouvoir au moment même où l'amiral Dupré recevait du Ministère une série d'instructions, en réponse à ses rapports, indiquant qu'il ne fallait sous aucun prétexte « engager la France au Tonkin (1) ».

Fort heureusement, l'Empereur d'Annam, effrayé par la conquête rapide de toutes les places du delta, envoyait des plénipotentiaires à la fois à Hanoï et à Saïgon pour négocier la paix et signer le traité de commerce qui avait été réclamé.

Il y avait à cela une raison majeure; le prix du riz augmentait de jour en jour à Tourane à mesure que se prolongeait l'intervention française au Tonkin, car d'une part la Cochinchine était occupée par nous et le ravitaillement en riz par le Tonkin également arrêté. Aussi l'Empereur d'Annam avait-il pris successivement les décisions les plus opposées. Sur la route de Hué à Nam-Dinh il avait d'abord lancé tout ce qu'il pouvait de troupes; elles étaient presque parvenues à cette dernière ville, lorsque tout d'un coup les troupes furent retirées et l'on annonça l'arrivée d'ambassadeurs accompagnés d'un missionnaire français. D'autres ambassadeurs, partis pour Saïgon, étaient munis de pleins pouvoirs : le traité commercial et le protectorat étaient admis en principe par la cour de Hué.

Le 17 décembre, Francis Garnier écrivait : « Nous parviendrons donc dans peu de jours à une solution pacifique et satisfaisante. » Il disait à M. Bain : « Faites faire une proclamation adressée non seulement à la province d'Hanoï, mais à tout le Tonkin et revêtue de mon cachet, annonçant l'arrivée d'ambassadeurs de Hué munis de pleins pouvoirs et invitant tout le monde à rester en paix jusqu'à ce que le traité ait réglé toutes les questions pendantes. » Vous ajouterez en même temps : « Que toutes les mesures commerciales prises, tous les nouveaux administrateurs nommés seront maintenus, et que la protection de la France s'étendra à perpétuité sur les populations du Tonkin. »

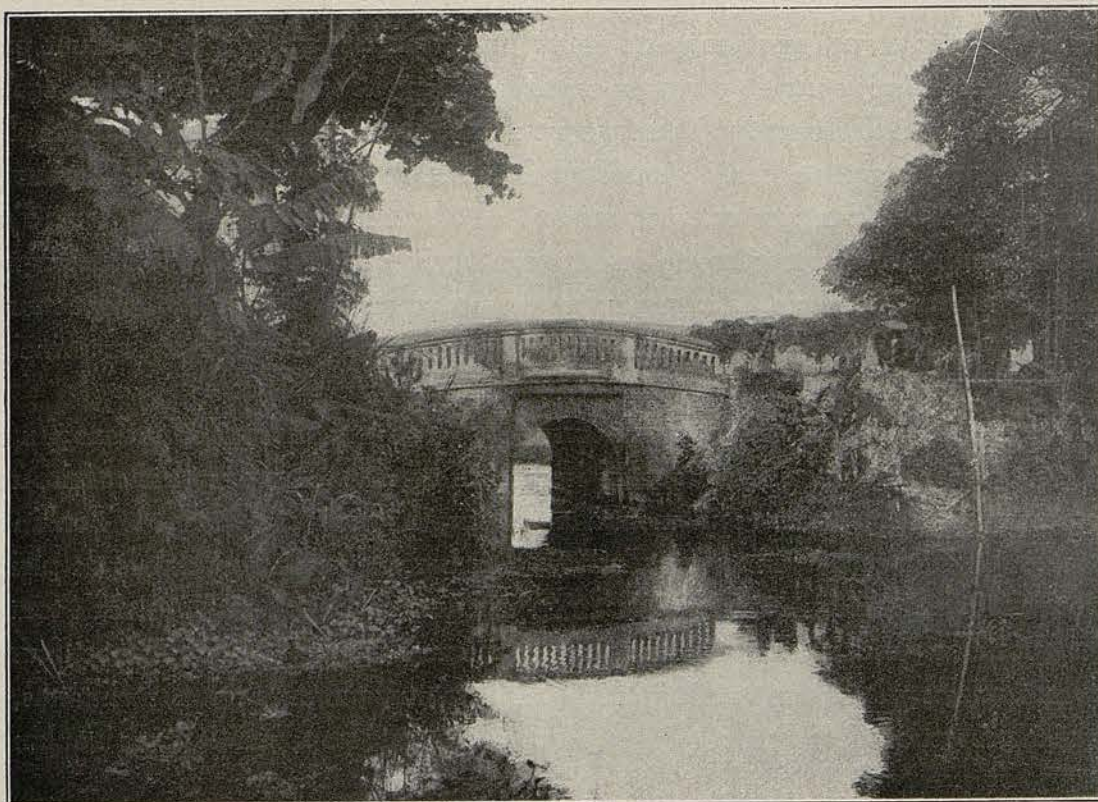
\* \* \*

Dans la soirée du 20, les ambassadeurs arrivaient à Hanoï. D'autre part, les renforts étant annoncés à l'embouchure du delta, Esmez était parti avec la canonnière le *Scorpion* pour les ramener. Le 21 décembre, pendant le déjeuner, on annonça l'attaque de la citadelle par les Pavillons Noirs; c'était évidemment une simple démonstration d'une

(1) Nous ne citerons pas en détail la correspondance échangée entre Paris et l'amiral Dupré. Elle se résume en deux mots : l'amiral s'engage à prendre toute la responsabilité sur lui. Par rapports et par télégrammes, Paris recommande de ne rien faire.

Nous tenons cependant à indiquer que, dès le début, l'amiral avait résumé la question par la note suivante : « Notre établissement dans ce riche pays, limitrophe de la Chine et débouché naturel de ses riches provinces Sud-Occidentales est, selon moi, une question de vie ou de mort pour l'avenir de notre domination dans l'Extrême-Orient » (lettre du 19 mai 1873). A cet égard, il partageait absolument l'opinion de Francis Garnier, sur laquelle il étayait la sienne, en disant : « Cet officier plein d'intelligence, instruit par un long séjour en Cochinchine et par le grand voyage qu'il a fait, a une vue fort nette et fort juste de nos intérêts dans l'Extrême-Orient et du but auquel nous devons tendre » (lettre du 29 avril 1873).

troupe assez peu nombreuse, et derrière laquelle cependant on apercevait dans le lointain les éléphants de l'armée régulière annamite. Quelques coups de fusils et de canon firent reculer les assaillants qui n'avaient avec eux que de l'artillerie digne du Moyen Age. Voulant transformer cette attaque en déroute, Francis Garnier décida de lancer sur une des chaussées, vers la gauche du détachement, une colonne commandée par M. Balny dans la direction de Phu-Hoai. Par une autre chaussée, venant sur la droite, Francis Garnier



LE PONT DE PAPIER.

partait lui-même avec une pièce de canon, 18 Français et volontaires et un clairon; malheureusement, la pièce de canon s'embourba en route et il fallut laisser 3 hommes à sa garde. Le reste de la troupe fut obligé de se déployer en tirailleurs et se trouva retardé par des haies de bambous. A deux kilomètres de la citadelle, Francis Garnier est en face d'un remblai qu'il faut escalader; tandis que les Pavillons Noirs fuient de l'autre côté, trois hommes et lui se lancent sur le haut du talus et reçoivent une décharge en pleine face; deux sont tués, le troisième recule. Francis Garnier bondit seul en avant.

Ensuite, que s'est-il passé? nul ne l'a vu.

Quelques instants plus tard, les hommes qui se trouvaient à sa droite en tirailleurs, survenant à l'endroit du combat, trouvèrent le commandant de l'expédition percé de coups de lance et décapité. Un malheur semblable se produisait peu après dans la

seconde colonne : Balny d'Avricourt qui arrivait par l'autre côté au pied du même fatal escarpement, fut également tué et décapité. Les corps furent rapportés à la citadelle par les survivants.

Trois heures plus tard, les renforts étaient annoncés, et le 25 décembre ils entraient dans la citadelle d'Hanoï.

\* \* \*

La mort de Francis Garnier atterra l'amiral Dupré.

Philastre qui se trouvait à Hué, pour inviter les Annamites à traiter, s'était rendu de lui-même au Tonkin en apprenant la prise des diverses citadelles (1). L'amiral, sachant combien il connaissait les Annamites, crut adroit, pour sauver la situation, de lui confier la fin des négociations. Or cet officier de marine — ayant vécu constamment dans les milieux d'Annam — en était arrivé à voir toutes les questions sous l'angle des intérêts de ces populations et avec une sorte d'oubli des intérêts français.

Son premier acte en arrivant au Tonkin fut d'ordonner l'évacuation immédiate des citadelles et des provinces occupées par nous. Il ne pardonna pas, en effet, à l'amiral Dupré de s'être servi de lui pour amuser en quelque sorte la Cour d'Annam pendant que Francis Garnier agissait au Tonkin; il en eut la preuve, lorsqu'il trouva le texte des instructions de l'amiral et qu'il les compara à celles qu'il avait reçues lui-même lors de son départ de Saïgon. Il profita de cette apparente duplicité (destinée dans l'esprit de l'amiral à agir vis-à-vis de ces populations asiatiques comme elles sont habituées à agir elles-mêmes) pour considérer les Annamites comme de malheureuses victimes auxquelles il fallait rendre justice... et il agit en conséquence.

Pourtant, au point de vue économique, la publication toute récente d'une partie des archives des Amiraux a permis de connaître les rapports secrets envoyés par Francis Garnier à l'amiral Dupré (3 décembre 1873) et de se rendre compte combien — sans aucune charge nouvelle pour la colonie — l'organisation eût été aisée (2).

Dans ces rapports, Francis Garnier indique en effet qu'il se fait fort d'administrer le Tonkin sans qu'il en coûte un centime au gouvernement de la Cochinchine. « L'impôt « personnel et foncier de la province qui a 56.000 inscrits et 200.000 hectares de riz « officiellement déclarés s'élève à environ 500.000 francs par an. Les pêcheries, les « patentes de boutiques, etc... dont les propriétaires sont déjà venus me trouver pour « faire régulariser leurs titres, peuvent produire encore une centaine de mille francs.

(1) Il avait écrit à Francis Garnier une lettre de blâme au reçu de ces nouvelles (Cf. *Francis Garnier*, par A. DE POUVOURVILLE).

(2) *Hanoï pendant la période héroïque*, par André MASSON. Archives de l'Indochine, Amiraux, 12466.

Centre de Documentation  
sur l'Asie du Sud-Est et le  
Monde Indonésien  
EDHE VI<sup>e</sup> Section

« Ce revenu minimum de 600.000 francs est plus que suffisant pour couvrir les frais  
« d'administration et de milices. »

« En outre les approvisionnements de la citadelle (dont plus d'un million en riz,  
« sel et métaux) nous permettront les travaux de balisage et la construction d'un phare  
« à Do-Son. » Francis Garnier constate également que le revenu des douanes per-  
mettra de couvrir les frais de la station navale, chargée de la police du golfe du Tonkin.

Enfin il indique que quatorze jours après la prise d'Hanoï, un navire entièrement



JEAN DUPUIS ET SES CHINOIS.

chargé par l'initiative privée est parti pour Saïgon emportant une grande quantité de zinc et pour 150.000 francs de soie, amidon et autres marchandises.

Il eût donc été facile pour Philastre, s'il l'avait désiré, d'encourager le courant commercial déjà amorcé; mais pour cela il fallait maintenir la confiance et avant tout empêcher toutes représailles.

\* \* \*

*LES CONVENTIONS DE 1874.* — Nous n'insisterons pas sur les heures lamentables de l'évacuation, alors que les officiers qui commandaient les différentes places du delta recevaient la rage au cœur les nouvelles instructions de M. Philastre. Ce dernier substitua aux conventions préparées deux autres infiniment respectueuses pour

la Cour d'Annam, en date du 5 janvier 1874. Il sacrifiait complètement Jean Dupuis, l'homme qui avait si patriotiquement oublié ses intérêts commerciaux personnels pour obtenir l'installation de la France au Tonkin. Il abandonnait nos auxiliaires et il prévoyait le départ des garnisons françaises qui devaient primitivement rester jusqu'à la signature du traité définitif.

Pourtant, nous trouvons encore dans la convention du 5 janvier 1874 la preuve que Philastre était monté au Tonkin, n'ayant à ce moment aucune instruction de l'amiral Dupré pour le faire. Cette convention porte en effet : « M. Philastre, etc..., désigné « d'urgence par M. Testart, capitaine de frégate commandant les forces navales « françaises dans les eaux du Tonkin — pour remplacer M. Garnier dans sa mission « politique au Tonkin. »

Le 6 février — l'amiral ayant cependant ratifié la précédente désignation de M. Philastre — une nouvelle convention fut signée confirmant l'évacuation de la citadelle, mais prévoyant la nomination d'un résident à Hanoï et l'occupation d'un local à Haïphong. On envisageait ultérieurement l'ouverture du fleuve au commerce. On éloignait M. Dupuis sans enquête et sans indemnité; et la proclamation suivante fut affichée sur les murs d'Hanoï :

« Il a été envoyé un nommé Francis Garnier au Tonkin pour les affaires du commerce, mais ne comprenant rien aux affaires, il a mis le désordre dans le pays en « s'emparant de quatre citadelles, capitales de provinces. C'est pourquoi l'envoyé « Nguyen et Philastre sont venus pour rétablir l'ordre compromis. »

Pour qui connaissait la mentalité des Annamites, cette restitution ne pouvait être à leurs yeux que le témoignage d'une complète défaite. En 1862, lors de la reddition de Vinh-Long, nous avons constaté cette impression en Cochinchine. Au Tonkin en 1873 elle eut un effet immédiat : le massacre sous les yeux mêmes de M. Philastre (encore présent à Hanoï) de tous ceux qui avaient pris parti pour nous et en particulier de tous les Annamites chrétiens. Les proclamations d'amnistie furent lacérées, les femmes, les enfants égorgés et tous nos anciens fonctionnaires massacrés. Une requête des officiers indigènes qui avaient servi sous nos ordres demandant de les évacuer sur Saïgon, n'eut auprès de Philastre aucun effet. Eux aussi furent tous mis à mort aussitôt après l'évacuation de la citadelle d'Hanoï le 12 février 1874.

Six mois après, M. Philastre était nommé Chevalier de la Légion d'honneur, le chef des Pavillons Noirs, Luu-Vinh-Phuoc, était fait mandarin, et le principal massacreur de tous les chrétiens, Tamdang, était nommé commissaire royal des provinces maritimes.

Malgré les humiliations subies par notre résident à Hanoï, M. Rheinart, l'amiral Dupré obtint cependant le 15 mars 1874 son traité de paix, stipulant un protectorat bien déguisé à vrai dire; en échange, la France donnait à l'Annam 100 canons, 1.000

fusils, 500.000 cartouches et 5 navires de guerre. Nous avons complètement l'air de payer une indemnité de guerre. En outre, nous faisons remise à l'Annam de 6 millions qu'il nous devait encore dans le passé.

Trois ports étaient ouverts au commerce, Hanoï, Haïphong, Quinhon sur la côte d'Annam; un consul pouvait être entretenu dans ces trois ports pour juger avec un magistrat du pays toute contestation entre Français et Annamites. Le Fleuve Rouge était déclaré libre à condition de ne point naviguer sur le parcours. Enfin, un résident français ayant rang de ministre s'installait à Hué.

A Paris, à la Chambre, la mémoire de Francis Garnier fut attaquée comme celle d'un « aventurier » et il fallut que patiemment son frère, Léon Garnier, consacraît pieusement la plus grande partie de son existence à défendre sa mémoire et à faire apparaître la vérité.

On obtint le retour à Saïgon des restes de Francis Garnier, mais l'amiral Duperré, le nouveau Gouverneur de la Cochinchine, s'opposant à toute manifestation sympathique, ne permit d'assister aux obsèques qu'à ceux qui avaient personnellement connu Francis Garnier. Par une amère ironie du sort, Philastre y assistait.

L'amiral Dupré fut sur le point de passer en conseil de guerre. A son rappel en France, sa carrière était brisée.

\*  
\* \*

Pour être juste et impartial, comme doit être un écrivain qui fait de l'histoire, et surtout de l'histoire populaire, il est bon de noter ici l'impression laissée par M. Philastre à ceux qui sont venus après lui; on y trouvera, à une conduite aussi singulière, certainement une explication et peut-être une excuse.

« Si un Européen cultivé, lettré, intelligent, et sans doute d'une sensibilité dépassant encore sa valeur intellectuelle, quel que soit le développement de celle-ci, en conséquence peut-être insuffisamment équilibré, au lieu d'aborder sur des rives peuplées de primitifs plus ou moins ingénus, tombe dans une civilisation différente de la nôtre, inassimilable à la nôtre, et dont cependant on peut se demander si elle ne la vaut pas, il peut en résulter un drame. Parfois un drame individuel, intérieur, dont nul ne saura rien ou alors un sujet pour un romancier. Mais parfois aussi une tragédie publique dont les conséquences peuvent être incalculables.

Tel est le cas Philastre. Il faut dire les choses comme elles sont : Philastre, dans l'espèce, négociateur au nom de la France, avait été roulé, dans l'espoir qu'il roulerait mieux ceux auxquels il avait affaire.

Mais ce n'est pas seulement comme négociateur qu'on a volontairement abusé qu'il s'exprime ici. *Il n'est plus Français*, tel est le fond des choses. Jamais un Français,



même dans une lettre privée, n'aurait qualifié de « honte » l'exploit, comparable à celui d'un Cortez ou d'un Pizarre, que vient d'accomplir un camarade. Jamais il n'eût mis un si acharné et incroyable empressement à détruire de fond en comble les résultats de sa conquête, avant la fin des négociations, pour lesquelles cette conquête était un gage utile.

Philastre n'était plus Français, ni même, ni surtout Européen. L'Extrême-Orient l'avait pris tout entier. Les mandarins, les lettrés qui l'entouraient lui disaient : « Que tu es sage ! Comme tu manies bien le pinceau ! Quelle élégance et quelle subtilité dans ton interprétation des livres ! » Il vivait comme eux, il pensait comme eux. Il était sans défense contre cette courtoisie raffinée, inébranlable, qui fait songer à un rocher mou, un rocher de coton ou de caoutchouc contre lequel l'assaut des vagues les plus violentes viendrait se briser sans même faire le bruit d'une toute petite pluie. Qu'y a-t-il derrière cette façade, dont on ne saurait méconnaître l'harmonieuse beauté ? Quels sont même les aboutissements pratiques de cette haute morale confucianiste, qui pourtant ne vise qu'à

une sorte de transcendantal positivisme ? La brutalité apparente des Occidentaux, corrigée par la charité évangélique, n'a-t-elle pas donné davantage ?... Mais peut-être Philastre fut-il une espèce de Loti qui, n'écrivant pas, vécut un rêve pareil d'admiration pour une civilisation en majeure partie antithétique à la nôtre. Et il le vécut réellement, chose funeste, parce qu'il n'écrivait pas et ne fut point un artiste. Ce que Loti écrivait, il « l'agit ». Il eut en abomination l'invasion européenne ; la maudissant, il s'efforça de l'arrêter.

Ses notes « signalétiques » le traitaient de « magistrat honnête et érudit, linguiste distingué ». A la suite de sa « victoire » contre Garnier et contre la France, on en fit un chargé d'affaires à Hué. Il continua d'y vivre en pur Annamite, entouré de ces grands mandarins, de ces lettrés qu'il aimait tant. Quelques années plus tard, l'opinion s'était retournée. On ne comprenait plus son attitude, il paraissait une sorte de



LIEUTENANT DE TRENTINIAN.

monstre... On le pria de prendre sa retraite. Avec l'abnégation silencieuse des sages d'Extrême-Orient devant la décision du Ciel, il obéit. Réfugié dans un coin obscur du Midi de la France, il traduisit le Yi-King, l'un des ouvrages les plus abstrus que la vieille Chine ait consacrés à la divination, et ses commentaires ésotériques. Bien plus : persuadé d'être parvenu, par ses études sur ce sublime grimoire, à la pénétration de l'avenir, il ne vécut plus que dans la crainte d'être empoisonné, à distance, par ceux de ses confrères extrême-orientaux, jaloux de sa science magique. »

(Pierre MILLE.)

Or, dans le même instant, comme si la justice de l'Histoire, qui a le temps, voulait prêcher la patience à ceux dont elle conserve les noms, paraissait une biographie populaire de Francis Garnier, où l'on peut lire ce jugement définitif (1) :

Francis Garnier fut, avant tout, et toujours, un esprit net, énergique, pondéré, réalisateur et constant — entêté même. — Il n'y a rien de plus faux que de le considérer comme un aventurier, ou un aventurieux, ou même un chevalier de l'Aventure.

On pense, en disant cela, lui donner de l'originalité, et le faire proche parent de Roland Furieux. Garnier ne fut rien de tout cela. Sa vie est, au contraire, un miracle d'unité. Tous ses efforts tendent vers un but unique. Seulement, comme c'était un être complet, il montrait, à l'instant même qu'elle était nécessaire, la vertu qui était indispensable au succès.

Quand il lui fallut, sur le Mékong, avoir la force physique du pédestrian, il l'eut. Quand il lui fallut, à Taly, l'énergie du sacrifice, à quatre jours du triomphe, il la déploya. Quand il lui fallut, dans la Chine intérieure, la patience qu'on prête aux anges, il l'avait en réserve. Quand il lui fallut, dans les derniers temps, pratiquer l'oubli des calomnies et opposer l'indifférence aux injures, il y fut prêt. Quand, enfin, pour vaincre et pour, au même instant, mourir, il lui fallut de l'héroïsme, il fut un héros.

Le tout, simplement. Et cela fait une très grande figure. Et voilà pourquoi nous l'honorons et nous l'aimons.

Aujourd'hui, l'homme que ses chefs et ses pairs conduisaient, le 16 septembre 1875, au cimetière de Saïgon, dans un appareil modeste et presque secret, a entendu, dans l'immortalité où il réside, l'amende honorable des grands, et la voix réparatrice de la Renommée.

Dans la colonie, et dans la métropole, le bronze offre ses traits, calmes et résolus, à l'affectueuse admiration des foules; et, jusque dans les plus modestes livres de nos écoles, sa vie et sa mort glorieuse sont données en exemple à nos petits enfants (2).

(1) *Francis Garnier*, par A. de POUVOURVILLE. Plon, (éditeur).

(2) *Note.* — Un des témoins et acteurs de cette héroïque expédition de Francis Garnier, M. le général E. de Trentinian, dernier survivant de l'épopée, rappelle ainsi l'action de son chef après la prise de la

citadelle de Hanoï, et l'accueil que nous firent les Tonkinois. Ces paroles expliquent l'étonnant succès de notre jeune et aventureux lieutenant de vaisseau.

« Au Tonkin, en 1873, les Français se sont présentés dans un pays profondément troublé, où d'incessantes révoltes étaient difficilement comprimées par les habiles mandarins de Tu-Duc. A notre apparition, la population crut que nous allions enfin la sauver de tous ces maux qui la désolaient si cruellement depuis de nombreuses années.

« Les Tonkinois étaient trop mous, trop méfiants et sceptiques pour nous aider à chasser leurs mandarins; mais une fois que nous nous fûmes emparés du Delta, ils accoururent en masse au-devant de nous. Pour qui connaît ce peuple, c'était une manifestation extraordinaire et qui dépassait toutes les promesses qui nous avaient été faites. Les riverains fabriquèrent même des drapeaux français, qu'ils déployaient quand passaient nos canonniers.

« Les premiers coups hardiment frappés, Garnier, profitant de la sympathie que nous trouvions presque partout, et s'appuyant sur le prestige étonnant de nos armes, provoqua toutes les provinces à la révolte contre leurs maîtres. De nombreuses proclamations promirent la liberté et la richesse; les mandarins furent signalés à la colère du peuple, mais on ménagea le respect superstitieux qui restait au cœur de l'Annamite pour l'Empereur Tu-Duc.

« Chez ces populations où tous savent lire et où les communications sont si faciles, le but des Français, leur succès, leurs merveilleuses promesses furent vite connus d'un bout à l'autre du Tonkin. Notre puissance extraordinaire frappa l'imagination; nous fûmes acceptés comme les nouveaux maîtres du pays.

« Avec les notables, Garnier remplaça les mandarins de Hué. Chez le peuple, il recruta ces innombrables miliciens qui, sous les ordres des nouveaux fonctionnaires tonkinois et sous la direction de quelques Français, devaient défendre notre conquête contre toutes les attaques de Hué, des mandarins, et des lettrés; du moins, Garnier comptait bien triompher assez longtemps pour désespérer Tu-Duc et l'obliger à des concessions considérables en échange des provinces perdues.

« Sa confiance était telle dans la lutte qu'il entreprenait, qu'il ne demandait pas un homme de renfort. Le dévouement des miliciens et la sympathie d'une partie de la population valaient mieux que dix mille soldats français.

« Garnier profitait de l'expérience acquise en Cochinchine.

« Dans ce pays où nous fûmes si mal accueillis, nous nous étions rapidement emparés de l'administration, et nous avons organisé en quelques mois 3.000 miliciens, qui furent le véritable instrument de la pacification des provinces conquises.

« Dès les premiers jours de son arrivée dans l'arrondissement qui lui était confié, l'officier administrateur, presque abandonné avec cinq ou six Français, réunissait les miliciens et nommait des fonctionnaires annamites. En peu de temps, il était le maître absolu du pays, qu'il parcourait dans tous les sens et où il châtiât rudement tous les révoltés.

Nos troupes françaises, très réduites par la maladie, prenaient part aux affaires importantes, tandis que nos canonniers apparaissaient subitement sur tous les points où l'effervescence semblait se manifester. Mais nos forces françaises produisaient surtout un effet moral, l'œuvre de la pacification était accomplie par l'administration et ses miliciens. »

### III. — HENRI RIVIÈRE

#### Les Pavillons Noirs et la Chine interviennent.

---

Les années qui suivirent le traité de Saïgon peuvent être considérées comme une période de deuil pour l'Indochine.

En effet notre action au Tonkin avait été envisagée par tous les milieux extrême orientaux comme ayant conduit à une défaite. Notre prestige même en était amoindri. Tu-Duc ne songeait qu'à prendre dans le traité la partie qui lui semblait favorable, pour obtenir, sans bourse délier, la tranquillité dans ses États. Quant à notre protectorat, dont il ne se souciait guère, il allait faire l'impossible pour le réduire à néant, suscitant en face de nous un ancien suzerain oublié : « *La Chine* ».

Pourtant en France, la situation s'est améliorée du côté de l'Allemagne. L'idée de tenter un effort vers les Colonies pour compenser notre échec européen a de plus en plus de partisans. L'heure semble donc propice pour éclairer l'opinion.

D'ailleurs, déjà depuis la mort de Francis Garnier, son frère, Léon Garnier, s'était consacré à cette tâche, appuyé sur tous ceux qui ont connu le grand explorateur : sur la Société de Géographie de Paris, sur l'amiral La Roncière Le Noury et M. Maunoir, sur l'Institut, sur l'Académie des Sciences, sur tous ses camarades et amis Luro, Trève, Gautier, Romanet du Caillaud, etc... Il ne cessait par les documents qu'il faisait publier, par les articles qu'il écrivait, de dénoncer l'inexactitude des renseignements officiels fournis sur notre intervention au Tonkin.

Parallèlement à cette œuvre énergique de défense familiale — sur bien des points en liaison intime avec elle — se dressait l'effort de Jean Dupuis. Rien n'amollit jamais l'énergie merveilleuse de ce grand Français dont on ne saurait trop célébrer les admirables qualités. Lui qui connaissait si bien le marché de la Chine, lui qui savait ce qu'on avait perdu par impéritie ou par ignorance, lui qui se rendait compte de la valeur de l'échec tonkinois, n'admit pas un seul instant que la lutte fût terminée. Il réclama son indépendance afin d'agir librement vis-à-vis de Hué, il associa à son œuvre un groupe de députés; Gautier, R. du Caillaud apportèrent leur collabo-

ration : des livres furent publiés : la Chambre des députés décida qu'une commission d'enquête étudierait la question.

En 1879, après cinq ans de lutte, la pétition adressée à la Chambre des députés avait enfin abouti : un rapport complet fut établi qui produisit une sensation immense (M. Émile Bouchet, rapporteur).

Toutes les preuves, tous les témoignages, tous les documents qu'on avait pu se procurer donnaient un grand développement à la partie historique du travail. En outre M. Bouchet mettait non seulement en relief le mérite du « négociant hardi qui avait entrepris le premier l'utilisation commerciale du Fleuve Rouge, mais la rare valeur du jeune et brillant capitaine qui avait planté le drapeau français sur la citadelle du Tonkin, avait conçu l'idée de notre protectorat et avait su lui consacrer sa vie tout entière jusqu'au sacrifice final ».

Aujourd'hui, où avec le recul des années, l'animosité des personnes en cause s'est éteinte, nous jugeons sévèrement et avec une profonde tristesse les petits côtés de cette lutte trop violente.

Mais il ne faut pas oublier que M. Bouchet avait mis en lumière (en en fournissant la preuve) la volonté systématique du Gouvernement " d'étouffer la question du Tonkin ".

L'opinion tout entière s'en trouva révoltée.

Cependant l'œuvre à laquelle Francis Garnier avait consacré sa vie reprenait corps au Tonkin. La présence de nos consuls à Hanoï et Haïphong avait, en effet, permis l'exploration du pays. Toutes les grandes voies de pénétration dont Francis Garnier avait parlé au point de vue des possibilités commerciales entre la Chine Méridionale et le Tonkin avaient été vérifiées. Au cours de deux voyages, M. de Kergaradec, notre consul à Hanoï, avait pu se rendre compte que seule la présence des Pavillons Noirs, maintenus à Lao-Kaï par les manœuvres de la Cour de Hué, empêchait les commerçants chinois d'utiliser régulièrement le Fleuve Rouge. Dans son second rapport, il disait même : « J'ai trouvé tous les commerçants, tant à Man-Hao qu'à Mong-Tsé, extrêmement favorables à l'extension du commerce par le Son-Coï. »

D'un autre côté, les géographes se mettaient à l'œuvre; le docteur Harmand, M. Dutreuil de Rhins continuaient à parcourir le pays et à tracer des cartes de leurs itinéraires. Des mines de charbon avaient été découvertes à Ké-Bao et à Hong-Haï.

Toutes ces recherches, toutes ces études confirmaient l'impression donnée par Francis Garnier de la très grande richesse de ce pays et de ses débouchés commerciaux.

Malheureusement, notre influence à Hué n'avait fait que décroître; il avait fallu attendre jusqu'à septembre 1875 pour obtenir de l'empereur Tu-Duc la ratification du traité de 1874. Sans doute on avait fait appel à nous pour venir à bout d'une révolte locale du côté d'Haïphong contre un soi-disant représentant de la dynastie des Lè. En novembre 1873 la révolte avait été complètement écrasée, et nous avions reçu les

remerciements de Tu-Duc; mais s'il savait faire appel à nous comme l'on utilise un bon gendarme, il n'en est pas moins vrai qu'il se préoccupait avant tout de nouer avec l'extérieur (Hong-Kong et Pékin) des relations suivies pour nous opposer dans les meilleures conditions possibles, soit l'influence de l'Angleterre, soit celle de la Chine.

Évidemment les manœuvres de la Cour de Hué étaient en contradiction absolue



COMMANDANT RIVIÈRE.

avec l'article 2 du traité de 1874 dans lequel nous promettions aide et assistance à l'Annam, et en échange duquel notre protectorat sur le pays était accepté.

Dès 1876, Tu-Duc avait envoyé à Pékin le tribut triennal qu'il ne payait plus depuis fort longtemps et qui se conciliait fort mal d'ailleurs avec le titre de « souverain indépendant » qu'il avait tenu à se donner dans le traité signé avec nous. Néanmoins, à la fin de 1878, continuant cette politique au moment même où de nouveaux troubles éclataient dans les provinces de Langson et de Bac-Ninh, il s'adressa secrètement au Vice-Roi de Canton. Pékin envoya des canonnières, des troupes furent rassemblées dans les deux Kouang. Le prétendant fit sa soumission et nous ne

fûmes avisés de la situation que lorsque tout était déjà à peu près terminé.

Ce fut pour nous un très grave avertissement; nous avions l'air de partager notre protectorat avec la Chine, et M. le Myre de Vilers, le nouveau gouverneur de la Cochinchine, s'empressa d'appeler sur ce point l'attention du Ministre de la Marine.

Aussi en octobre 1879, à la suite de l'envoi de plusieurs rapports très alarmistes, un projet de renforts pour le Tonkin de 6.000 hommes et de 12 canonnières fut soumis au Gouvernement.

Deux ans après, aucune décision n'avait été prise...

Paris ne craignait qu'une chose : des complications diplomatiques possibles, et des ordres étaient donnés d'éviter avant tout « les apparences d'une expédition ».

Cette mentalité coûtera la vie au commandant Rivière et à ses braves compagnons d'armes; elle obligera la France à dépenser des centaines de millions, elle conduira à la guerre contre la Chine!

En janvier 1882, trois ans plus tard, M. le Myre de Vilers, devant la situation qui empirait, envoya de lui-même « quelques secours au Tonkin ». Il reçut par télégramme, en réponse à son compte rendu, l'ordre de « suspendre toutes mesures militaires ». Pourtant au mois de mars, le commandant Rivière était au Tonkin avec les instructions suivantes du gouverneur de la Cochinchine : « Vous ne devez avoir recours aux armes « qu'en cas d'absolue nécessité. C'est politiquement, pacifiquement, administrati-  
« vement que nous devons étendre et affirmer notre influence. Vous aurez à surveiller  
« le fleuve. Toute ma pensée peut se résumer en cette phrase : éviter les coups de  
« fusil. »

Pour juger équitablement l'expédition du commandant Rivière, il est indispensable de chercher à comprendre le caractère du nouveau chef qui avait été envoyé au Tonkin.

Henri Rivière venait d'avoir cinquante-cinq ans; entré dans la marine depuis trente-sept ans déjà, il était surtout connu par ses romans — fort appréciés dans les milieux littéraires — et par la répression d'une révolte de Canaques à la Nouvelle-Calédonie.

Né à Paris, il était resté Parisien. Un écrivain a dit de lui : « Naviguant du Boule-  
« vard aux pays des sauvages, mais toujours en Parisien, souriant aux femmes,  
« souriant au péril, insouciant à travers les caprices du vent, portant avec lui une ima-  
« gination plus errante encore que la foule ou le flot, et partout les élégances de la  
« pensée comme les élégances du maintien, il était de ces marins, comme l'Empire  
« les conservait, brillant aux combats, brillant dans les réceptions. »

Lié d'amitié avec Jules Sandeau et Émile Augier, il était un assidu des salons de M<sup>me</sup> de Caillavet. « Ses romans avaient eu du succès, mais il se complaisait dans  
« les paradoxes, dans les étrangetés qui donnent le frisson, dans les idées bizarres  
« d'où il reste, comme d'un rêve d'halluciné, un trouble cérébral indéfinissable. »

Ses amis n'ont-ils pas prétendu qu'il avait comme la prescience de sa fin tragique. Il avait profité de l'expédition qu'il avait dirigée contre les Canaques pour écrire un livre « *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie* » qui avait eu un certain retentissement. Comptant que sa mission en Indochine lui permettrait d'en préparer un autre, il écrivait alors à des amis de Paris : « Je m'en vais par le Tonkin à l'Académie Française. » Il se représentait un peu sa nouvelle mission comme une autre phase de littérature.

« Nous allons tâcher de nous établir au Tonkin plus solidement que nous n'y  
« sommes. Rien n'est bien précis dans mes instructions, aussi je vais là comme Fabius  
« Cunctator et je ne passerai le Rubicon comme César que si j'y suis absolument  
« forcé. En somme, je ne m'ennuie pas de cette activité, c'est l'intelligence appliquée

« à un objet particulier aussi bien qu'à une pièce de théâtre ou à un livre... Dites-vous bien qu'il est plus difficile d'écrire un roman que de prendre une citadelle à coups de fusil. Qu'est-ce que l'on risque à se battre? De mourir. Au moins, il n'y a personne pour vous siffler! »

N'attachons pas cependant une trop grande importance aux côtés littéraires du caractère de ce brillant officier de marine; car s'il en résultait pour lui une sorte de mélancolie à certaines heures, cela ne l'empêchait pas de rester profondément attaché à ses devoirs militaires et de comprendre les responsabilités fort lourdes dont il était chargé. Certes, il y aura chez lui dans sa mission une certaine hésitation, un ensemble de demi-mesures qui augmenteront la hardiesse des Annamites et qui concourront à préparer le piège final dans lequel il succombera. Mais il faut surtout retenir que, pour réussir auprès des populations asiatiques, il aurait fallu d'abord les connaître, s'être « chinoisé », comme disait Francis Garnier, afin de pouvoir réduire au minimum les interventions militaires et obtenir la coopération des populations elles-mêmes. C'est la raison pour laquelle nous voyons réclamer si souvent pour notre grande colonie d'Extrême-Orient, des chefs qui sachent se faire aimer et qui connaissent avant tout la mentalité de ceux qu'ils sont chargés de conduire.

\*  
\* \*

Le commandant Rivière quitta Saïgon le 26 mars à la tête de 400 hommes et de deux canonnières. Il fut accueilli à Haïphong par des feux de joie; les Tonkinois croyaient à la reprise de l'occupation par la France.

A Hanoï il retrouva deux compagnies d'infanterie de marine sous les ordres du commandant Berthe de Villers.

La situation était devenue des plus dangereuses. Les Annamites avaient à nouveau les allures de 1873. Ils s'étaient fortifiés à l'intérieur de la citadelle et s'y confinaient. L'importance du détachement du commandant Rivière leur semblait en effet trop faible pour annoncer une décision énergique de la part de la France.

Le Tong-Doc qui commandait la citadelle s'abstint, contrairement aux traditions, de rendre visite au Commandant, et fit visiblement activer tous les préparatifs de défense.

Rivière était à Hanoï depuis quelques heures à peine qu'il « se rendait compte qu'il était indispensable, comme l'avait pensé Francis Garnier neuf ans auparavant, de compenser l'infériorité du nombre par une action d'éclat et de répondre à des attitudes insolentes en se lançant à l'assaut de la citadelle. »

Ses premières dépêches montrent le danger grandissant. Il appelle à lui toutes les troupes disponibles et a bientôt sous ses ordres 620 hommes.



Le 25 au matin il envoya un ultimatum au Tong-Doc; trois heures après il donnait l'ordre d'attaquer. Trois canonnières bombardent la citadelle, une ligne de tirailleurs se déploie face à elle, deux colonnes d'assaut s'élancent, l'une sur la porte de l'Est, l'autre sur la porte du Nord; en quelques heures la citadelle est enlevée, nous avons quatre contusionnés; quant au Tong-Doc, il s'était pendu.

Ce brillant fait d'armes accompli, il est curieux de voir la terrible incertitude dans laquelle se trouve le commandant Rivière. Ses lettres à ses amis montrent sa perplexité. Fallait-il profiter de la prise de la citadelle d'Hanoï et s'établir dans sa conquête solidement — comme l'avait voulu Francis Garnier — en voyant uniquement le but à atteindre et sans se soucier de la lettre des instructions reçues : il ne le crut pas. Il se rappelait sans cesse qu'il avait été assailli au départ de multiples recommandations, d'agir « *politiquement, pacifiquement, administrativement*, sans tirer un coup de feu » ! « C'était facile à dire », a-t-il écrit : « Je ne sais vraiment si je serai approuvé ou désapprouvé d'avoir pris la citadelle d'Hanoï. »

Dans ce doute il fit démanteler la forteresse, l'évacua et rétablit le drapeau de l'Annam, maintenant seulement une compagnie à l'intérieur dans une pagode et remettant le reste à un gouverneur intérimaire. Tous les mandarins précédemment nommés par l'Annam restaient à leurs postes.

Quelques jours après, le gouverneur de la Cochinchine lui écrivait une lettre lui



PAGODE DES QUATRE COLONNES

disant « que l'on ne réussit pas en Indochine avec les nerfs ». Fort heureusement pour Rivière, le même fait qui s'était produit en 1873 se reproduisait cette fois. Dès l'annonce de la prise de la citadelle, Hué s'empressa de faire des excuses, déplorant la regrettable attitude du Tong-Doc défunt, au moment même où de son côté le résident de France, M. Rheinart, se préparait à désavouer notre occupation d'Hanoï.

Tu-Duc cherchait d'ailleurs uniquement une occasion pour remettre la main sur la citadelle puisqu'il voyait les Français si bien disposés. La promesse lui en fut formellement faite, mais sous divers prétextes le commandant Rivière parvint à refuser de l'exécuter.

Pendant ce temps, l'Annam agissait à Pékin; une démarche de protestation de l'ambassadeur de Chine contre notre intervention au Tonkin fut immédiatement faite à Paris, alors qu'en 1873 les Chinois n'avaient pas songé un instant à intervenir en faveur de leur soi-disant vassal.

Pourtant un plan avait été préparé, prévoyant l'envoi de six navires de guerre et de 6.000 hommes de troupes au Tonkin; on envisageait même un crédit de 10.000.000 de francs pour réaliser définitivement notre installation en Indochine. Malheureusement, le Ministre de France à Pékin était à cette époque M. Bourée. Il se figura que par son intermédiaire tout pourrait être arrangé. Il fit envisager à Paris la possibilité d'un retrait des troupes chinoises en route vers le Yunnan. C'était une faute des plus graves car cette négociation était la reconnaissance implicite du droit de la Chine d'intervenir dans les affaires du Tonkin. Cela devait entraîner toutes les complications ultérieures et contenir en germe les difficultés, d'où sortirait plus tard la campagne contre la Chine. Paris hésita; M. Bourée qui voyait des accumulations de troupes chinoises dans toutes les directions, finit par proposer Lao-Kaï à la Chine et offrit de partager en deux zones notre protectorat sur le Tonkin. Son rappel mit fort opportunément fin à cette suggestion.

Son successeur, par une rapide enquête, découvrit aisément que les armées dont avait parlé M. Bourée se réduisaient à peine à 30.000 hommes échelonnés sur toute la frontière du Sud de la Chine « mal armés, la plupart indisciplinés, qui ne tiendraient certainement pas devant six bataillons solides soutenus par une forte artillerie ».

Hanoï était en nos mains depuis onze mois : on reprenait l'idée d'agir (Mars 1883).

Le commandant Rivière avait beaucoup souffert de cette longue attente. Il se sentait « bien isolé dans *un pays inconnu de lui* » et, à la fin de mai, il écrivait : « Je vis « au jour le jour en attendant un dénouement, quel qu'il soit. » Il dépeignait à ses amis « sa vie inoccupée » alors qu'il y « avait tant à faire ». Il ne pouvait se résoudre à l'inaction : « Vers 5 heures je monte à cheval avec le consul ou avec le commandant « de l'infanterie de marine et nous faisons une promenade en ville. Pour monter à

« cheval au moyen d'un tabouret, je suis un peu comique, mais une fois en selle, ma parole, je crois que j'ai l'air héroïque. » (Lettre à Alexandre DUMAS.)

En juillet, il écrivait encore : « Le gouverneur de la Cochinchine a voulu réussir par la diplomatie lente à Hué; il m'a jeté par dessus bord... Malgré cela, il n'arrive à rien. Le Gouvernement annamite négocie en dehors de lui en sous-main avec les Anglais et les Chinois. »

En septembre : « Au lendemain de la prise d'Hanoï, on pouvait tout obtenir avec un peu de résolution. Malheureusement, on n'a su à quoi se décider... En cinq mois, le Gouvernement annamite a repris courage, voyant bien que ni de Saïgon ni de Paris on ne tenterait rien, tandis qu'ici j'étais paralysé. Pour plus de sûreté, les Annamites se sont jetés dans les bras de la Chine. La Chine s'est préparée tranquillement et, depuis quinze jours, sans coup férir, a fait au Tonkin ce que nous aurions pu faire avec un peu d'efforts. »

Pendant cette inaction, l'infiltration des Chinois dans la partie Nord du Tonkin était signalée de tous côtés par les missionnaires. Malgré un renfort de 700 hommes venus de France, les mandarins annamites gardaient une attitude hostile. Il fallut prendre d'assaut deux forts pour installer deux compagnies récemment arrivées. Rivière en profita pour s'emparer également de Hon-Gaï dans la baie d'Along à cause du voisinage des mines de charbon. Il écrivait à ce sujet à un de ses amis : « Le Gouvernement de Hué voulait céder la baie de Hon-Gaï en exploitation à la grande compagnie chinoise de Canton, qui eut rétrocédé la concession à une compagnie anglaise. C'eût été perdu pour nous. J'ai coupé court à cela en prenant Hon-Gaï. »

Pendant plus d'un an, nous fûmes obligés de subir ce régime d'escarmouches.

Le 23 mars, le commandant Rivière quitta Hanoï et, avec les renforts qui venaient de lui arriver, décida de s'emparer de Nam-Dinh. A la tête de 10 bâtiments à vapeur et de 4 jonques transportant cinq compagnies de débarquement, il se présenta devant la citadelle.

Il envoya aussitôt un ultimatum au gouverneur disant que l'on était en train de construire un barrage pour empêcher la navigation du fleuve et exigeant la remise de la forteresse. Le gouverneur refusa de s'incliner.

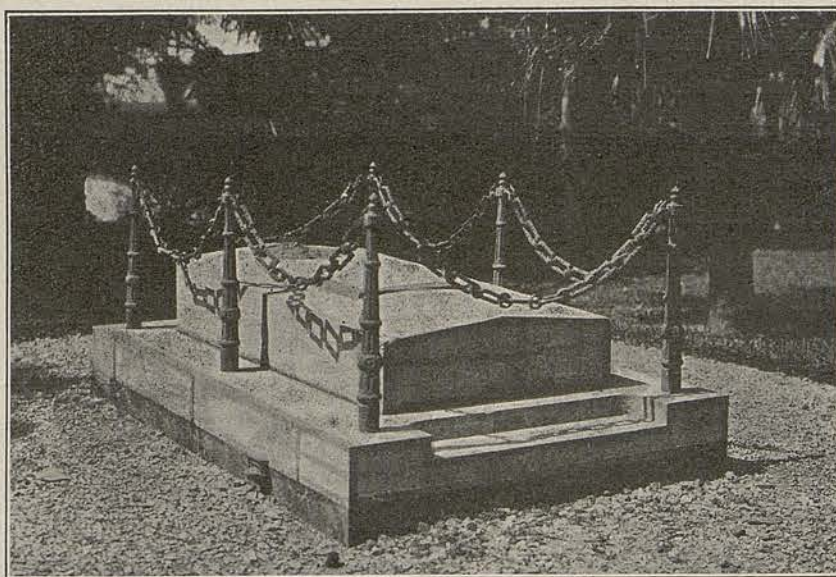
Le 27, à sept heures du matin, malgré le tir des Annamites, qui avaient retourné contre nous une partie des canons provenant du cadeau qu'on leur avait fait au moment du traité de 1874, la citadelle était écrasée sous une rafale d'obus. Grâce à une rapide escalade, le commandant Rivière mettait la main sur Nam-Dinh.

Nous avons eu deux blessés et un tué. Tout avait été terminé en moins de 5 heures.

A cette nouvelle, le chargé d'affaires de France à Hué, M. Rheinart, quitta immédiatement la ville, estimant que la situation devenait intenable pour lui. Les mandarins qui considéraient ce départ comme une rupture s'en trouvaient fort troublés.

Malheureusement, à Hanoï, la situation était loin d'être brillante. Profitant de l'absence du commandant Rivière, de ses 10 canonnières et de son important détachement, les Pavillons Noirs étaient sortis de leurs lignes, avaient traversé le fleuve et attaqué la citadelle. Repoussés par la compagnie qui tenait encore garnison dans la pagode centrale, ils avaient été rejetés jusqu'à leurs retranchements dont nous nous étions emparés après deux heures de combat.

On y trouva des canons, des fusils, un drapeau, mais surtout l'indication que leur effectif était d'au moins 4.000 hommes et que parmi eux se trouvaient de nombreux



TOMBEAU DU COMMANDANT RIVIÈRE.

Européens et des soldats chinois. Les armes étaient du dernier modèle et portaient les marques de fabrique allemande ou anglaise. Nous étions théoriquement en présence des Pavillons Noirs; en fait, nous nous trouvions devant un ramassis de bandits Annamites ou Chinois encadrés par des Européens.

De retour à Hanoï, le commandant Rivière trouva la situation encore aggravée; les Pavillons Noirs battus étaient à nouveau aux abords de la place. Quotidiennement la Mission française était attaquée, les magasins de la ville pillés. Devant le danger imminent, il fut décidé de demander d'urgence des renforts et de préparer une expédition sur Sontay où l'on annonçait le centre de l'organisation des Pavillons Noirs.

Dans son dernier rapport au gouverneur de la Cochinchine, Rivière s'exprime ainsi : « La situation n'est pas sans une certaine gravité. Nous sommes pris entre ces « bandes nombreuses de Bac-Ninh et de Sontay, et la saison, plus encore que le nombre « restreint de nos forces, ne nous permet pas de recommencer fréquemment les opé-

« rations comme celles de ce matin, opérations dont le résultat lui-même n'est pas  
« assez important.

« Il y a des Européens parmi les Annamites. Je crois qu'il y aura lieu de sortir  
« des difficultés où nous sommes par la prise de Bac-Ninh et de Sontay, ce qui sera  
« possible quand les eaux auront monté, mais seulement quand nous aurons des  
« renforts. »

Le 19 mai, il résolut de tenter une sortie pour se dégager du côté du Phu-Hoai dans la direction de Sontay. A quatre heures du matin, le détachement se mit en marche sur cette « même chaussée où le 23 décembre 73 l'infortuné Balny s'était élancé au devant de la mort ». Le détachement comprenait 400 hommes environ. Au tournant de la route, à la Pagode de Balny, — endroit même ou celui-ci était tombé, — les Pavillons Noirs surprirent la colonne par des feux croisés éclatant dans toutes les directions. Malgré l'entrée en action de l'artillerie, il fut bientôt nécessaire de battre en retraite. Pour dégager les canons dont les Pavillons Noirs cherchaient à s'emparer, les officiers durent se précipiter en avant et la plupart d'entre eux tombèrent en sauvant les pièces. 54 blessés purent être ramenés — dont le commandant Berthe de Villers qui mourut le soir même — 29 morts durent être laissés sur le terrain.

Parmi eux se trouvait le commandant Rivière que ces sauvages bandits allaient écharper, mutiler, dépouiller et dont ils ne pouvaient manquer d'utiliser la tête comme un trophée de leur prétendue victoire.

A Paris, les Chambres délibéraient encore sur l'importance de l'effectif qu'il serait nécessaire d'envoyer au Tonkin.

En pleine séance, la nouvelle du désastre arriva au Ministre. Tous les partis s'unirent dans un élan commun de patriotisme et le télégramme suivant fut immédiatement envoyé en Indochine : « La Chambre a voté à l'unanimité les crédits pour  
« le Tonkin; la France vengera ses glorieux enfants. »

L'ère des hésitations était enfin terminée.

L'expédition de 1883 n'avait ressemblé en rien à celle de 1873.

Sans doute, le brillant littérateur qu'avait été le commandant Rivière ne s'était trouvé au Tonkin que par un simple hasard de sa carrière d'officier de marine. Rien ne l'avait préparé au rôle qu'il devait remplir. Francis Garnier, au contraire, avait consacré depuis sa vingt-quatrième année aux multiples détails du problème indochinois toutes ses pensées et tous ses efforts. Il avait rêvé de créer pour la France un nouvel empire colonial en Indochine. Mais l'un et l'autre, officiers français avant tout, à l'heure où la dignité du pays avait été engagée, avaient su glorieusement faire leur devoir; ils s'étaient sacrifiés sans regret, laissant à une politique coloniale trop hésitante la douloureuse responsabilité de la perte de pareils chefs !

#### IV. — HARMAND — COURBET

##### Traité de Hué. — Deuxième Protectorat

---

La décision prise par la Chambre, à l'annonce de la mort de Rivière, se traduisit en Indochine par des instructions précises pour une action immédiate au Tonkin.

Une réorganisation générale fut prévue, laissant aux renforts le temps d'arriver. Une triple direction fut donnée à nos affaires du Tonkin; la partie politique était confiée à un haut fonctionnaire, M. Harmand; le général Bouët était chargé des opérations sur terre, l'amiral Courbet était mis à la tête des forces maritimes.

Esquissons rapidement les traits caractéristiques de chacun de ces trois chefs.

M. Harmand était un ancien compagnon d'armes de Francis Garnier en 1873; il avait une profonde connaissance de l'Indochine; depuis près de dix ans, il l'avait explorée dans toutes les directions, traversant en particulier la chaîne annamitique pour passer de Vinh à Luangprabang. C'était, en outre, un savant d'une énergie extraordinaire, connaissant admirablement les peuples orientaux et sachant leur parler. Les pouvoirs qui lui furent attribués étaient ceux d'un véritable gouverneur et il avait toute autorité pour l'emploi général des forces militaires de terre et de la flottille qui devait les appuyer.

L'amiral Courbet, qui était mis à la tête des forces navales, n'avait pas, par contre, l'expérience du pays, mais il avait une grande habitude des escadres d'évolution. Il avait passé deux ans comme gouverneur à la Nouvelle-Calédonie et sortait, chose assez rare parmi les marins, de l'École Polytechnique. Très froid, très calculateur, très aimé de ses hommes, il avait une opinion précise des responsabilités d'un chef pendant une campagne de guerre et des initiatives qu'on devait lui laisser prendre. En raison même de sa personnalité très accusée, des frictions surgirent vite entre lui et les autres chefs de l'expédition.

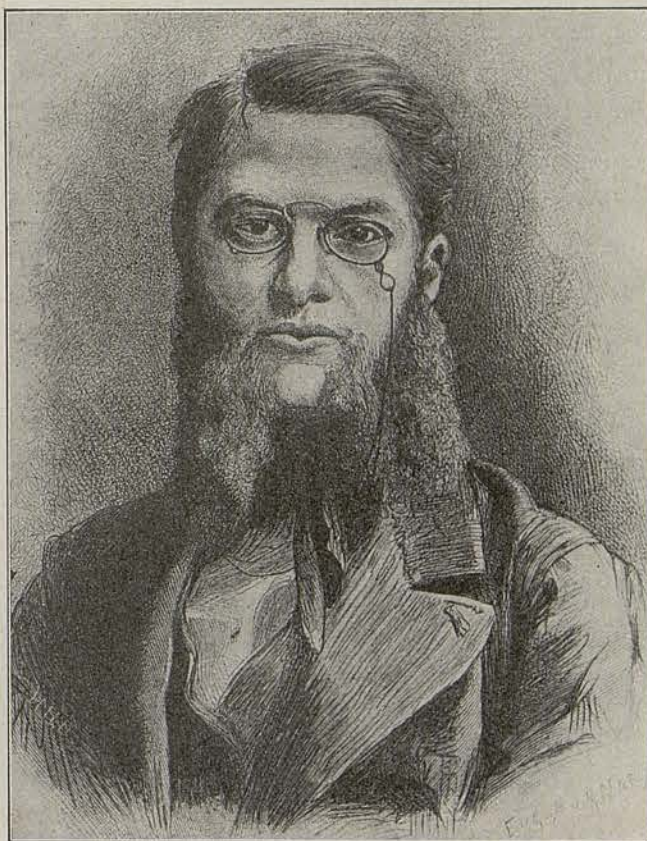
Quant au général Bouët, c'était un des plus jeunes généraux de brigade de l'infan-

terie coloniale. Il ne connaissait pas du tout le Tonkin, mais avait un esprit de prudence et un talent d'organisation assez heureux.

Laissons-le nous exposer lui-même comment il voyait la situation à son arrivée au Tonkin.

*Hanoï, le 19 juin 1883.*

« Vous voyez d'après l'en-tête de ma lettre que j'ai encore déménagé : à peine  
 « revenu de Bangkok où j'étais allé porter les salutations du gouverneur de la Cochinchine, en même temps que la  
 « convention télégraphique qui  
 « relie ou reliera Siam à la Cochinchine, j'apprends en route  
 « ma nomination comme général  
 « commandant supérieur au Tonkin... Les événements qui se  
 « sont passés sont les suivants; le  
 « 19 mai, M. le commandant  
 « Rivière... Bref, une défaite complète qui a amené la destruction  
 « de la ville en grande partie : les  
 « Drapeaux Noirs, entre autres,  
 « qui sont des brigands à tout  
 « faire, tuent et pillent. Ce sont  
 « des gens mis hors la loi par le  
 « Céleste Empire, appelés par  
 « l'Annam, qui y joint des troupes,  
 « gens formant un ramassis  
 « assez infect, mais dangereux,  
 « car il y a là dedans des Européens qui les guident. Ils sont  
 « venus attaquer et la citadelle et  
 « la concession; ils ont été repoussés, mais ils se reforment prêts à bien résister; cette  
 « fois, ils ont appelé — ou plutôt l'empereur d'Annam a appelé — à son aide et s'est  
 « mis sous la suzeraineté de la Chine, qui a fait passer la frontière du Kouang-Si à ses  
 « troupes qui occupent les provinces de l'Est du Tonkin, en assez grand nombre,  
 « dit-on. Le fait est qu'il y a des troupes chinoises. Nous savons, de plus, que  
 « nos relations diplomatiques avec la Chine sont très tendues et que nous devons  
 « nous attendre à tout. Les missions et les missionnaires ne sont pas à l'abri et ici  
 « je les fais garder par des détachements : les catholiques sont dans une très mau-



HARMAND.

« vaise situation. Je fais ce que je peux; nous attendons des troupes de France  
« et cette histoire du Tonkin est grosse de nuages. Je ne m'attendais guère à tout  
« cela il y a trois mois. »

Dès sa prise de commandement, la première préoccupation du général Bouët fut d'assurer sa base et de mettre Haïphong en état de résister à toutes les attaques. Les autres citadelles du Delta furent également réparées.

Les travaux étaient à peine terminés que le 5 juillet un coup de main était tenté sur Haïphong par les Annamites; grâce aux précautions qui venaient d'être prises, l'ennemi fut facilement repoussé; il en fut de même quelques jours plus tard, lors d'une autre tentative sur Nam-Dinh.

Les premiers navires amenant les troupes de France ne parvinrent au Tonkin qu'au début de juillet. L'amiral Courbet ne rejoignit lui-même qu'à la fin du même mois; aussi, malgré le désir de satisfaire l'opinion publique qui réclamait en France une prompte revanche, le commandant du corps expéditionnaire fut obligé d'attendre. Puis des crues considérables, d'une violence rare pour le Tonkin, vinrent gêner l'action des canonnières sans lesquelles il ne pouvait être question d'agir.

Le 15 août, enfin, les troupes, sous les ordres du général Bouët, se mirent en route dans la direction de Phu-Hoai. Un nouvel orage, survenant dans la nuit, obligea à faire replier les soldats qui circulaient dans l'eau jusqu'à mi-corps. D'ailleurs, si de ce chef nos pertes furent minimales, celles des Chinois furent des plus élevées et dépassèrent 1.200 hommes. Quelques jours après, la marche était reprise dans la direction de Sontay. Les retranchements de Palan furent enlevés après une lutte assez sévère; nous avons ainsi une base de départ fort importante pour un nouveau bond en avant.

Ce fut quelques jours après ce succès qu'on apprit le rappel en France du général Bouët. La cause réelle en était l'impossibilité complète de s'entendre avec le commissaire civil.

Fort heureusement, pendant cette trop longue période d'inaction, des événements très importants avaient d'autre part transformé la face des choses. Le 17 juillet, l'empereur d'Annam, Tu-Duc, était mort. Aussitôt, l'amiral Courbet avait préparé une expédition pour agir directement sur Hué, afin d'obtenir des Annamites la désignation d'un monarque non hostile à l'influence française. En effet, les prétendants ne manquaient pas et Tu-Duc ne laissait aucun héritier direct.

Les navires se réunirent dans la baie de Tourane et le 16 août se trouvaient devant la rivière de Hué gardée par les forts de Thuan-An. M. Harmand était à bord du vaisseau amiral, porteur d'un ultimatum et d'un projet de traité. La reddition des forts ayant été refusée par les Annamites, le 18 à cinq heures du soir le bombardement commença; le 20 à 9 heures du matin les troupes de débarquement enlevaient d'assaut



les fortifications ennemies. Dans la nuit, au moment où deux de nos navires entraient dans la rivière, on annonça l'arrivée du ministre des Affaires étrangères de Hué. Il venait demander une suspension d'armes de quarante-huit heures; mais M. Harmand, fort au courant des choses d'Asie, déclara qu'il ne signerait le traité qu'à Hué même. Le 25 août, toutes les signatures étaient échangées.

Voici les principaux avantages que nous concédait ce traité : Reconnaissance de notre Protectorat, sans restriction. Résidents français dans toutes les provinces. Liberté d'occupation et de fortification pour nos troupes sur tout le territoire. En échange, nous devons chasser les Pavillons Noirs du Pays.

Un historien a jugé ainsi ce réel succès :

« Le traité obtenu de  
« l'Annam par M. Harmand  
« nous donnait heureuse-  
« ment un point d'appui  
« solide et des droits bien  
« établis; il améliorait d'une  
« façon assez manifeste  
« notre situation au Tonkin  
« pour que la France pût  
« espérer n'être plus en but  
« à des exigences rivales  
« qui avaient transformé  
« la question annamite en question chinoise.

« Par ce traité, nous avons amplement regagné le terrain perdu depuis Francis  
« Garnier. C'est son idée enfin qui se réalisait à treize ans de distance. »

Malheureusement, les anciens gouverneurs et mandarins avaient été laissés à leur poste, à l'heure où nous aurions pu aisément obtenir de Hué leur renvoi. Cette faiblesse de la part de M. Harmand (qui fut d'ailleurs des premiers à s'apercevoir de son erreur) est la cause de toutes les difficultés que nous rencontrerons ultérieurement.

Le traité de Hué semblait donc avoir le grand avantage de rendre particulièrement



AMIRAL COURBET.

net notre protectorat sur l'Annam. Nous pensions pouvoir nous consacrer à la lutte contre la Chine. Pour cela, il fallait au plus tôt appliquer les clauses du traité et occuper tout le pays. Ce fut à quoi M. Harmand s'employa sans aucun retard.

Il sentait, confusément en effet, chez les mandarins annamites une hostilité sourde et un malaise qu'il voulut mieux comprendre. Il entreprit donc lui-même une tournée dans tout le bas delta, plaçant un certain nombre de garnisons, et exigeant de tous les gouverneurs une soumission absolue au traité. Mais il remarqua bien vite que de tous côtés existaient des cachettes dans lesquelles on avait commencé à accumuler armes et approvisionnements pour être prêt au moment qu'on espérait prochain d'un nouveau soulèvement contre nous. Bien plus, dans le haut Tonkin, il lui fut absolument impossible d'obtenir aucune obéissance. Dans cette région, le Prince Hoang s'était installé à Sontay dans une situation de quasi indépendance. Appuyé par les Chinois et les Pavillons Noirs, il lançait continuellement des bandes dans le pays, y semant la terreur de tous les côtés. En outre, nul n'ignorait que la Chine lui envoyait régulièrement de l'argent, des soldats et des munitions.

Pour lutter contre ce danger, M. Harmand reprit immédiatement l'organisation des milices tonkinoises telle que l'avait conçue Francis Garnier en 1873. Il parvint ainsi à réunir 4.000 volontaires principalement catholiques. C'est grâce à eux que, le 17 novembre, nous pûmes faire face à une insurrection qui manqua de nous enlever la ville de Hai-Dzuong.

L'état de siège qui fut immédiatement proclamé pour répondre à ce coup de main finissait d'annihiler les pouvoirs du commissaire civil. M. Harmand demanda alors à rentrer en France et y fut autorisé.

\*  
\* \*

L'amiral Courbet, resté seul, prit la direction générale des opérations. Voici ce qu'il écrivait à un de ses amis le 1<sup>er</sup> novembre 1883 :

« Le cabinet s'est décidé à me donner le commandement en chef des forces de terre et de mer. Trois mois trop tard, hélas ! Les renforts annoncés ne permettront jamais de réparer le mal fait dans cette période.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que les deux places fortes de Sontay et de Bac-Ninh ont eu le loisir de recevoir de Chine tous les secours désirables, en hommes, canons, munitions, etc..., et cela pendant la saison où, avec quelques canonnières, il était si facile de les empêcher ! Ce sont, maintenant, de durs morceaux à enlever avec des effectifs modestes comme ceux dont nous disposons. Nous ferons de notre mieux et la Providence fera le reste. »



PALAIS DE LA REINE-MÈRE, A HUÉ



Il continuait le 9 : « Depuis que l'on m'a fait le périlleux honneur de me nommer « au commandement des forces de terre et de mer, je commence à savoir à quoi m'en « tenir.

« Nous sommes dans un pétrin dont les renforts annoncés ne suffiront peut-être « pas à nous tirer. La Chine nous fait ouvertement la guerre sur le territoire que le « traité de Hué a placé sous notre protection, et le Gouvernement n'a pas eu l'énergie « de la lui déclarer, de bombarder ses ports, de ruiner sa marine. C'est l'unique moyen « d'en finir, et, faute de l'employer, nous serons peut-être forcés d'assumer le fardeau « des fautes commises par nos diplomates. Triste pays, où il faut consulter une « Chambre en vacances pour prendre un parti dans les circonstances difficiles. Le « Gouvernement a eu tort de ne pas la réunir à la fin d'août pour lui demander une « ligne de conduite. Ses incertitudes, ses hésitations ruinent notre prestige et doublent « l'outrecuidance de nos ennemis... »

On arrive ainsi en décembre 1883, époque à laquelle l'amiral parvint à réunir 5.500 hommes et le 11 au matin il quittait Hanoï pour se diriger vers Sontay. A Phuxa, à deux kilomètres environ de la ville, il se heurta à une très forte organisation défensive où la résistance fut des plus opiniâtres.

Le 15 décembre, nous étions maîtres de Phuxa. La ligne des Pavillons Noirs était coupée en deux et ceux-ci brusquement lâchèrent pied. Il restait à enlever la ville même de Sontay. Au moment où le 17 on s'apprêtait à donner l'assaut de la citadelle, nous trouvâmes celle-ci évacuée. Les Pavillons Noirs l'avaient abandonnée pendant la nuit, il était malheureusement trop tard pour songer à leur couper la retraite sur Hung-Hoa. Ils laissent entre nos mains un formidable matériel de guerre, canons, cartouches, drapeaux, vivres, etc...

Le retentissement de cette victoire fut considérable, car le Prince Hoang avait déclaré Sontay imprenable et avait proclamé dans tout le Tonkin que nous courions à une défaite.

« Avant cet événement, dit un narrateur de cette époque, l'espoir était tel à Hué qu'une révolution de palais s'était faite contre nous », mais à l'annonce de la prise de Sontay le mandarin chargé de la tutelle du jeune roi se montra soudainement « disposé à suivre en tout les conseils de la France ».

En Orient, les *actes* seuls importent.

L'amiral Courbet, à la suite de ces succès, était revenu à Hanoï. Il y trouva sa nomination de vice-amiral, de grand'croix de la Légion d'honneur et... des instructions pour remettre immédiatement le commandement des troupes de terre au général Millot désigné pour lui succéder.

Ne voulant pas laisser paraître toute son amertume, il regagna immédiatement son bateau amiral, se bornant à adresser ses adieux à ses troupes dans l'ordre du jour suivant :

« Soldats et marins,

« Il y a deux mois, nous marchions sur Sontay. Je comptais bien vous conduire  
« aussi à Bac-Ninh. Cet honneur ne m'est point réservé. Sous peu de jours, je dois  
« remettre à M. le général Millot le commandement de l'expédition du Tonkin.

« Recevez mes adieux; c'est avec un profond chagrin que je vous quitte. Jamais  
« je n'oublierai avec quelle bravoure vous avez tenu le drapeau de la France et mon  
« ambition eût été de partager encore vos dangers et votre gloire. J'applaudirai de  
« tout mon cœur à vos nouveaux succès. »

## V. — NÉGRIER, BRIÈRE DE L'ISLE, DOMINÉ, FOURNIER

### Les traités de Tien-Tsin

---

Le général Millot qui remplaçait l'amiral Courbet dans son commandement venait d'être promu divisionnaire. Il avait fait la campagne de Chine et avait donc eu de ce fait un premier aperçu des opérations en Extrême-Orient. A son arrivée, à la fin de janvier, il se trouva à la tête de près de 17.000 hommes; sous ses ordres, pour les commander, deux précieux collaborateurs lui avaient été choisis : Brière de l'Isle et de Négrier.

Brière de l'Isle était déjà un très vieux colonial. Il avait fait lui aussi la campagne de Chine, puis était revenu se battre en Cochinchine lors de l'attaque des lignes de Ki-Hoa. Blessé à Bazeilles pendant la guerre franco-allemande, il venait, avant son envoi au Tonkin, d'être pendant trois ans Gouverneur du Sénégal. Sa connaissance des populations annamites devait être précieuse. Son camarade de Négrier était de dix ans son cadet. Plein de jeunesse et d'impétuosité, il était surtout connu par l'énergie et la hardiesse avec lesquelles il avait dirigé la campagne contre les insurgés dans le Sud Oranais.

Secondé par ces deux généraux, le général Millot fut en mesure de se mettre en campagne après un mois d'efforts intenses. Son premier objectif fut Bac-Ninh.

L'armée chinoise avait en effet profité de ce répit pour s'installer en travers de la « *Route de Chine* » qui, venant de Hanoï, passe par Bac-Ninh et Langson. Elle avait accumulé une série d'ouvrages fortifiés sur plus de 30 kilomètres de profondeur. En outre, près de Bac-Ninh même, deux barrages très importants avaient été construits sur la rivière pour empêcher l'action des canonnières.

A la fin de février 1884 le général de Négrier commença la marche en avant. Il s'empara d'abord de Sept Pagodes, puis démolit successivement les deux barrages

établis sur la rivière en se faisant appuyer par la flottille mise à sa disposition. Cette base d'opération solidement établie, le général de Négrier s'avança vers Bac-Ninh par le Nord, tandis que le général Brière de l'Isle manœuvrant par le Sud menaçait la ligne de retraite des Chinois. Craignant d'être prise entre les deux détachements, l'armée chinoise se décida brusquement à battre en retraite laissant Bac-Ninh entre



GÉNÉRAL DE NÉGRIER.

nos mains. Nous avons eu, en tout, une trentaine de blessés; nos prises s'élevaient à plus de 100 canons. Ce chiffre seul indique quelle importance la Chine attachait à cette citadelle, et combien les fortifications étaient considérables. Malheureusement l'armée chinoise s'échappa, se repliant très rapidement dans la direction de Langson, sans nous laisser la possibilité de leur couper la retraite par une nouvelle manœuvre.

Revenant sur le Fleuve Rouge vers Lao-Kaï, le général Millot décida ensuite de marcher sur Hung-Hoa. Cet important repaire des Pavillons Noirs fut attaqué, de la même manière, par deux menaces enveloppantes sur la droite et sur

la gauche, mais surtout en faisant agir notre artillerie à grande distance. L'effet fut irrésistible : presque sans combat, les retranchements ennemis étaient occupés. La prise de Hung-Hoa fut considérée à Paris comme devant terminer la période des grandes expéditions militaires (12 avril 1884).

\*  
\* \*

Il est maintenant nécessaire d'étudier les pourparlers qui avaient été engagés à Pékin.

Nos victoires de Sontay, Bac-Ninh et Hung-Hoa avaient naturellement causé



une grande impression en Chine. Devant notre attitude énergique, il devenait bien évident aux yeux de tous que nous voulions nous installer définitivement au Tonkin et que nous désirions y rester seuls. Aussi un parti existait-il à la Cour de Pékin conseillant de s'entendre avec nous et de renouer entre la France et la Chine des relations qui, « sans être rompues, étaient, en fait, interrompues ».

A Paris, l'ambassadeur chinois, à cause de son attitude plutôt incorrecte, était complètement tenu à l'écart. A Pékin, sans doute par représailles, il en était de même de notre chargé d'affaires, M. Tricou.

On était dans une véritable impasse lorsque nous fûmes servis par un heureux hasard. Un officier français, le commandant Fournier, se trouvait à ce moment-là à bord de l'escadre. Il avait pendant deux ans commandé un bateau français qui résidait à Tien-Tsin et avait alors beaucoup connu Li-Hung-Chang, le vice-roi de Pé-Tché-Li. De son côté celui-ci appréciait tellement son intelligence, qu'en 1879 il lui avait offert le titre de grand amiral, avec des appointements princiers, en lui proposant de se charger de réorganiser, à l'européenne, la flotte du Pé-Tché-Li. Le commandant Fournier avait refusé, mais il était resté en termes excellents avec Li-Hung-Chang. Au cours d'une conversation particulière, le commandant Fournier prit sur lui d'indiquer au vice-roi du Pé-Tché-Li que, certainement à son avis, la France se rallierait à un arrangement qui reposerait sur les bases suivantes :

- 1<sup>o</sup> Rappel immédiat de l'ambassadeur de Chine à Paris;
- 2<sup>o</sup> Évacuation du Tonkin par les troupes chinoises et abandon définitif par la Chine de toute prétention sur ce pays;
- 3<sup>o</sup> Paiement d'une indemnité de guerre.

Quelques jours plus tard, Li-Hung-Chang annonçait à l'amiral Lespès, commandant notre division navale en Chine, que le rappel de l'ambassadeur de Chine à Paris était chose faite et qu'il demandait d'autoriser le commandant Fournier à se rendre à Tien-Tsin pour s'entretenir avec lui de la situation. Le 5 mai, Paris ayant autorisé ce voyage, le commandant Fournier débarquait apportant avec lui un projet de traité sur les bases convenues avec l'amiral. Deux jours après, le traité était signé.

Ce que notre ambassadeur improvisé venait d'obtenir ainsi de façon si heureuse, c'était la fin d'un long conflit qui menaçait de s'éterniser ou de se terminer par une guerre avec la Chine.

Ce traité fut d'ailleurs complété par un autre négocié par M. Patenôtre avec la Cour de Hué. Il s'agissait là seulement de certaines rectifications du traité Harmand. Le 6 juin 1884, c'était également chose faite.

Les avantages obtenus par le nouveau traité de Hué étaient les suivants :

- 1<sup>o</sup> Cession de trois nouvelles provinces rattachées au Tonkin;
- 2<sup>o</sup> Existence du protectorat confirmée et accentuée.

« Nous étions bien cette fois les maîtres du pays, maîtres incontestés, puisque la Chine, par le traité de Tien-Tsin, l'Annam, par le nouveau traité de Hué, venaient de reconnaître officiellement notre protectorat. »

Ces deux traités furent accueillis en France avec une très grande faveur. On croyait voir la fin de la lutte au Tonkin. Mais soudain, comme un coup de foudre, la nouvelle de l'affaire de Bac-lé éclata. Tout semblait à recommencer.



AMIRAL FOURNIER.

Voulant en effet appliquer le traité de Tien-Tsin, le général Millot avait donné l'ordre de saisir tous les postes autour de Langson, postes occupés jusque-là par des garnisons chinoises. Lorsque la colonne du colonel Dugenne chargé de cette mission se trouva à hauteur de Bac-lé, elle fut assaillie par des coups de fusil venant de toutes les directions. Un parlementaire fit d'abord demander cinq ou six jours de délai pour permettre le repli des troupes chinoises installées dans la région. Après de longs pourparlers, ces troupes semblaient se retirer, lorsque la colonne française se trouvant engagée dans un passage particulièrement difficile, elle fut soudain attaquée à nouveau par plus de 4.000 hommes. L'ennemi ne tarda pas, d'ailleurs, à dessiner un mouvement enveloppant, essayant de couper notre ligne de retraite. Le détachement français fut obligé de se replier. Par télégramme, une protestation fut aussitôt envoyée de Paris à Li-Hung-Chang. Voici ce document :

« En vue d'assurer la paix et le bien de nos deux pays, nous avons fait un traité sérieux. L'encre est à peine séchée, et il est violé. Un détachement de 800 hommes, qui allait prendre possession de Langson, a été attaqué par 10.000 de vos soldats du Kouang-Si. Vous aviez déclaré que, le 6 juin, Langson serait évacué. Nous avons pleine confiance en votre parole; mais on n'a point exécuté vos ordres. Le Gouvernement impérial assume une redoutable responsabilité. L'amiral Courbet remonte vers le Nord avec les deux divisions de l'escadre. »

Une autre démarche était faite au même moment auprès des autorités locales par l'amiral Lespès commandant la division navale de Chine.

Le 30 juin, l'amiral télégraphiait à Paris :

« Le vice-roi paraît consterné de la violation de la convention du 11 mai. Je crains  
« que ce ne soit l'œuvre du parti opposé qui triomphe à Pékin et que Li ne soit plus  
« maître de la situation. Une action énergique de la division navale et la prise d'un  
« gage, me paraissent indispensables pour imposer à la Chine l'exécution de la conven-  
« tion de Tien-Tsin. »

Évidemment, nous nous trouvions en présence d'une intervention du vieux parti chinois désolé d'avoir vu si rapidement se terminer l'affaire du Tonkin. Dans ces conditions, il nous fallait agir sans délai. Notre Ministre à Pékin reçut l'ordre de demander d'abord une indemnité de 250 millions de francs; puis, le 19 août, l'ultimatum suivant fut adressé à la Cour de Pékin :

« Le Gouvernement de la République française ayant été invité par la vote des  
« deux Chambres du Parlement à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire  
« respecter le traité de Tien-Tsin, le Vicomte de Semallé à l'honneur de faire savoir,  
« d'ordre de son Gouvernement, à LL. EE. les membres du Tsong-Li-Yamen,  
« que le chiffre de l'indemnité a été réduit, à raison de la première satisfaction qui  
« résulte de la publication du décret impérial du 16 juillet, à la somme de 80 millions,  
« payables en dix ans; mais si, dans un délai de quarante-huit heures, à dater de la  
« présente notification, il n'a pas été fait droit à cette demande, M. de Semallé a  
« l'ordre de quitter Pékin, et l'amiral Courbet de prendre immédiatement toutes les  
« dispositions qui lui paraîtront utiles pour assurer au Gouvernement français les  
« réparations auxquelles il a droit. »

Le délai expiré, l'amiral reçut l'ordre de commencer le bombardement. L'action déclenchée le 23 août à midi par une attaque contre la flotte chinoise eut pour résultat que, au coucher du soleil, les 23 navires chinois avaient cessé d'exister.

En effet, avec une hardiesse admirable, l'amiral Courbet, à la tête de 6 navires, était entré dans la rivière Min, avait dépassé les premières défenses élevées par les Chinois. Sans répondre au bombardement, torpillant les navires à l'ancre, bouleversant l'arsenal et tous les ateliers de construction, prenant ensuite à revers les fortifications devant lesquelles il avait défilé une première fois, les détruisant une à une, l'amiral revint enfin à son point de départ à l'embouchure du fleuve.

L'arsenal de Fou-Tchéou n'était plus qu'un souvenir; la flotte chinoise était au fond de l'eau.

Complétant son action, l'amiral s'empara ensuite de la place de Ké-Lung, dans l'île de Formose, et décida d'effectuer le blocus des côtes du Pé-Tché-Li afin d'empêcher le riz, qui forme la plus grande partie de l'impôt des provinces, de parvenir à Pékin. Changeant cette fois sa base d'opération, il vint s'établir dans les îles Pescadores d'où il pouvait surveiller facilement tous les navires circulant dans le golfe du Pé-Tché-Li.

Malheureusement, au moment où l'on annonçait à Paris que le traité de paix venait d'être signé avec la Chine, parvenait également la nouvelle de la mort de l'Amiral Courbet (11 juin 1885). Il disparaissait en plein triomphe, épuisé par un trop long séjour en Extrême-Orient.

\*  
\* \*

Pendant que tous ces faits se passaient sur mer, le général Brière de l'Isle qui avait succédé au général Millot après l'affaire de Bac-lé, ne restait pas inactif.

Il avait jugé indispensable pour protéger, dans la direction du Nord-Est, le delta du Tonkin contre les entreprises des pillards chinois, de mettre la main sur Langson. Dans ce pays montagneux et boisé où jamais armée européenne n'avait encore pénétré, il fallut tout d'abord préparer une route.

Craignant, pendant ces longs préparatifs, une contre-attaque des troupes du Yunnan sur notre gauche par le Fleuve Rouge et la Rivière Claire, le général Brière de l'Isle avait donné l'ordre de renforcer les fortifications de Tuyen-Quan.

Le commandement de la place en avait été confié au chef de bataillon Dominé, avec consigne de résister, en cas d'attaque, jusqu'à la dernière extrémité; car la plus grande partie des forces disponibles devait quitter le delta pour se diriger vers Langson.

La manœuvre adoptée était, en effet, très hardie : évitant d'attaquer en suivant la route mandarine, le général Brière de l'Isle avait fait aménager une route de montagne dont le gros avantage consistait à tourner toutes les principales défenses de l'ennemi. Aussi lorsque six jours après son départ il parvint devant Langson, considérée comme le centre de la résistance, une partie des forts fut évacuée presque immédiatement par les Chinois et trois jours après l'ennemi était en retraite à plus de 10 kilomètres au Nord de la ville. Le mouvement commencé le 3 février avait été achevé le 13 à midi par l'occupation de la citadelle elle-même.

Le général Brière de l'Isle lança le fameux ordre du jour que voici :

« Vous avez arboré le drapeau français sur Langson. Une armée chinoise, dix fois plus nombreuse que vous, a dû repasser entièrement en déroute la frontière, laissant entre vos mains ses étendards, ses armes et ses munitions.

« Elle a été réduite à vous abandonner ou à disperser dans les montagnes le matériel européen sur lequel elle avait tant compté pour s'opposer à notre marche.

« Gloire à vous tous qui successivement vous êtes mesurés avec elle dans les combats du 4 à Thaï-Hoa, du 5 à Hac-Ha, du 6 à Dong-Son, du 9 à Deo-Quan, du 11 à Pho-Vi, du 12 à Langson, du 13 à Bac-Viaï, et l'avez chassée, malgré sa vigoureuse résistance, des positions formidables qu'elle occupait.

« Honneur aussi aux officiers chargés de la conduite des convois de vivres et de

« munitions. C'est grâce à leur dévouement et à leur infatigable énergie que vous avez pu vivre et que vos progrès n'ont pas été retardés plus longtemps. »

On trouva à Langson des batteries allemandes, des canons de tous genres, des munitions et des vivres en quantités énormes empilés à l'intérieur de vastes grottes communiquant avec la citadelle.

Laissant le général de Négrier s'occuper d'organiser défensivement Langson et toute la région, le général Brière de l'Isle se porta à marches forcées au secours de Tuyen-Quan. Les nouvelles qu'il avait reçues étaient en effet des plus alarmantes; ainsi qu'il le craignait, la place avait été assiégée presque aussitôt après son départ par une armée chinoise évaluée à plus de 16.000 hommes. Nous avions 600 hommes pour résister dans la citadelle. Malgré une défense extrêmement active et énergique, le commandant Dominé s'était vu, au bout de peu de jours, enfermé dans la place, sans aucune communication avec l'extérieur. Les troupes chinoises avaient tracé autour de la forteresse un réseau complet de tranchées à l'Européenne. Leurs tireurs, très bien abrités, nous firent rapidement subir de lourdes pertes. Bientôt l'effectif trop réduit de la garnison ne permit même plus les sorties. Des fourneaux de mines furent poussés alors par les Chinois jusque sous les murailles et le 12 dans la nuit toute une partie de la citadelle sautait. Avec un courage admirable, la poignée de braves qui la défendait parvint à repousser deux assauts successifs des Chinois, et tant mal que bien un nouveau retranchement fut élevé en hâte sur les débris de l'ancien. Le moral était resté superbe : pour éviter de voir exposer le long des fortifications chinoises les têtes coupées de leurs morts, comme l'ennemi en avait coutume, des volontaires partaient chaque nuit pour ramener les corps dans la citadelle. Jamais aucun d'entre eux ne fut laissé aux mains de l'adversaire. Ce simple détail montre le splendide héroïsme déployé par le commandant Dominé et son détachement.

Cependant, la garnison était à l'extrême limite de ses forces lorsque la colonne de secours commandée par le général Brière de l'Isle se trouva soudain à 22 kilomètres de Tuyen-Quan, en face de formidables retranchements. Luu-Vinh-Phuoc, notre éternel ennemi, avait installé là 15.000 hommes dans une série de forts casematés protégés par trois lignes successives de tranchées.

Malgré l'aspect redoutable de cette organisation défensive, le général Brière de l'Isle n'hésita pas à lancer ses hommes à l'assaut.

Depuis l'affaire de Phuxa, près de Sontay, nous n'avions plus rencontré d'aussi rude résistance.

Nos « marsouins » y furent admirables et malgré les très lourdes pertes que nous eûmes à subir, à 3 heures du matin les Chinois étaient en déroute de tous côtés, laissant libre le chemin de Tuyen-Quan.

Voici en quels termes émus le général en chef remerciait ses glorieuses troupes :

« Sous le commandement d'un chef héroïque, le chef de bataillon Dominé, vous  
« avez tenu tête, pendant trente-six jours, au nombre de six cents, à une armée, dans  
« une bicoque ouverte de toutes parts.

« Vous avez repoussé victorieusement cet assaut.

« Un tiers de votre effectif et presque tous vos officiers ont été brûlés par les  
« mines ou frappés par les balles et les obus chinois; mais les cadavres de l'ennemi  
« jonchent encore les trois brèches qu'il a vainement faites au corps de place.

« Aujourd'hui, vous faites l'admiration des braves troupes qui vous ont dégagés  
« au prix de tant de fatigues et de sang versé ! Demain, vous serez acclamés par la  
« France entière.

« BRIÈRE DE L'ISLE ».

\* \* \*

Or, à Langson, après la prise de la citadelle, le général de Négrier avait remarqué avec inquiétude que d'importants groupements chinois se reformaient en masses nombreuses et compactes dans toute la région. Il craignit d'être enveloppé et résolut de se donner de l'air.

A la tête d'un gros détachement, il traversa la porte de Chine et arriva dans un pays de montagnes dont toutes les crêtes étaient recouvertes de retranchements fort bien organisés. Aussi comme la colonne qu'il commandait avait subi des pertes assez lourdes et que les munitions commençaient à s'épuiser, de Négrier donna l'ordre de revenir dans la direction de Langson. Les Chinois plus nombreux que jamais, tentant de nous poursuivre, il déclancha contre eux une brillante contre-offensive, à la suite de laquelle 1.200 Chinois restèrent sur le terrain. Malheureusement, le général de Négrier blessé fut obligé de passer le commandement à un de ses sous-ordres. Il était 4 heures du soir; les Chinois battus étaient en pleine déroute vers le Nord. Nous venions de remporter une complète victoire, et nous restions maîtres du terrain. Quelle fut la raison qui décida le nouveau commandant de la colonne à donner l'ordre de la retraite? on n'a jamais pu le comprendre. Plusieurs officiers sous ses ordres offrirent de rester seuls à l'arrière-garde pour conserver la région conquise; mais il maintint l'ordre formel de retraite pour le détachement tout entier, faisant jeter au fleuve, dans un affolement subit, les bagages et une somme de près de 600.000 francs.

Une lettre publiée par *Le Temps* le 2 juin 1885 donne d'impressionnants détails sur cette triste journée :

« ... Interrogez les officiers de la Légion; chacun vous dira quelle est la compagnie qui laissa 20 hommes à Langson. De rudes soldats, les légionnaires; mais pas

« la crème des troupiers disciplinés. Ces 20 pauvres diables, bien excusables, du reste, après les mois de misères subis, avaient bu à l'excès de ce tafia que l'on jetait, ne pouvant l'emporter. On les croyait perdus; les Chinois rentrés à Langson devaient infailliblement les décapiter... Or le lendemain, mes gaillards, dégrisés, rejoignirent leur corps. Ils avaient suivi à la piste, mais sans avoir entr'aperçu, même au loin, la queue d'un Chinois. »

La retraite, dite de Langson, s'était donc effectuée devant un ennemi inexistant. Elle eut comme contre-coup immédiat en France la chute du Cabinet Ferry.

Au moment même où, à Paris, le ministère Ferry venait de donner sa démission, les préliminaires du traité avec les Chinois avaient été signés. Le 13 février, une note officielle chinoise avait d'abord enjoint à tous les corps d'armée de suspendre les hostilités. Il le fallait bien : le blocus de l'amiral Courbet avait porté ses fruits : aucun envoi de riz ne parvenait plus à Pékin; on craignait la révolte de plusieurs provinces, et même celle des troupes qui, touchant en riz la plus grande partie de leur solde, ne pouvaient plus être payées. Une désorganisation complète en était résultée dans tout le pays. Aussi notre ministre plénipotentiaire à Pékin, M. Patenôtre, qui avait suivi au jour le jour le développement de cette crise intérieure, nous faisait prévoir, depuis quelque temps déjà, la capitulation des Chinois.

Le traité fut signé sur les bases générales du précédent traité Fournier. C'était en résumé entre la Chine et nous un simple retour à la paix, à l'amitié et aux échanges commerciaux.

\* \* \*

Au lendemain de la lamentable et inutile retraite de Langson, le général Brière de l'Isle avait été rappelé; il fut remplacé par le général de Courcy envoyé en Indochine pour organiser le protectorat. Mission lui était en effet donnée de concevoir l'administration générale du pays sur des bases nouvelles.

Les mauvais souvenirs laissés par les



LIEUTENANT-COLONEL GALLIÉNI.

surprises de Bac-lé et de Langson avaient fait préférer à Paris le maintien d'un commandement militaire. Le général de Courcy arriva donc au Tonkin en juin 1885. Dès le mois de juillet, il voulut, suivant la tradition, venir à Hué présenter au roi les lettres officielles l'accréditant auprès de la Cour d'Annam.

Il n'y avait à ce moment à Hué qu'environ un millier d'hommes appartenant à l'infanterie de marine; en outre un bataillon de zouaves avait accompagné le général de Courcy comme escorte.

Le soir, après une grande réception à la légation, le général venait de rentrer chez lui, lorsque brusquement des coups de canon retentirent. En même temps des incendies éclatèrent de tous côtés et plus de 1.500 soldats de l'armée régulière annamite se ruèrent à l'attaque de la légation de France. Celle-ci était à peine défendue par une soixantaine d'hommes, le reste des troupes françaises ayant été à dessein logé près de l'ancienne citadelle à plus d'un kilomètre.

Avant qu'aucun secours puisse lui parvenir, la légation était en danger. Le général en chef avait pris lui-même le commandement de la poignée de soldats qui s'y trouvaient, disant avec un sourire : « J'ai sous mes ordres 20.000 hommes en Indochine; ce soir je commande une compagnie : cela me rappelle le temps où j'étais sous-lieutenant ! »

Au bout d'une heure cependant, les soldats français de la citadelle purent s'emparer des retranchements sommaires construits par les Annamites, et, par une violente contre-attaque, empêcher le massacre projeté de tous les Français enfermés dans la légation.

A 7 heures du matin, le ministre de la Guerre, le premier régent, la reine mère, le petit roi d'Annam âgé de treize ans étaient obligés de s'enfuir vers les montagnes. C'était un désastre complet pour la Cour de Hué.

Ce fut la dernière tentative de soulèvement faite par les mandarins pour s'emparer du pouvoir. Devant leur échec, ils adoptèrent alors une nouvelle tactique. Pensant que tous nos succès provenaient surtout de l'appui que nous trouvions auprès des Annamites chrétiens, ils décidèrent de reprendre sournoisement la lutte contre nous en les anéantissant systématiquement. Un massacre général fut préparé à notre insu. A la tête de ce nouveau mouvement se trouvait le régent Nguyen-Van-Tuong, un des signataires du traité de 1874, tristement célèbre dans tout le pays par les horribles hécatombes auxquelles il avait présidé après le traité de Philastre.

Le général de Courcy fut avisé dès l'origine par Mgr Puginier des préparatifs qui se faisaient contre les chrétiens, mais il n'y voulut pas croire. Malheureusement, lorsque deux mois après, plus de 40.000 Annamites furent massacrés, il fut bien obligé de se rendre à l'évidence.

Des mesures énergiques furent prises; le régent Tuong fut exilé à Tahiti. Et le général de Courcy, immédiatement rappelé, rentra en France.



*LES TERRITOIRES MILITAIRES : GALLIÉNI*

Après le général de Courcy, la période des Administrateurs civils commença. Paul Bert fut le premier d'entre eux; malheureusement, il disparut trop vite pour son œuvre. Sous son proconsulat il y eut encore quelques massacres de chrétiens; nous pouvions constater ainsi que les mandarins étaient loin encore d'avoir désarmé. Parmi les innovations dues à Paul Bert, il nous faut noter spécialement l'institution de divers conseils consultatifs par lesquels l'élément indigène « était appelé à faire connaître à l'Administration française ses desiderata et ses besoins ». Si cette excellente mesure n'a pas donné, dès ce moment-là, les résultats qu'on en pouvait attendre, cela tient uniquement à ce que l'on n'avait pas remplacé les anciens mandarins annamites, hostiles à notre administration, par de nouveaux, dévoués aux idées et à la politique françaises.

Avec l'arrivée des administrateurs civils commencera la période d'apaisement progressif de l'ensemble de notre grande colonie indochinoise.

A la périphérie pourtant seront maintenus longtemps ce que l'on a appelé les « territoires militaires » dans lesquels l'administration tout entière restera entre les mains d'un officier désigné surtout par suite de ses qualités d'administrateur.

Parmi ceux qui ont marqué d'une trace ineffaçable cette période particulière de la pacification des frontières du Tonkin, il nous faut tout d'abord citer le colonel Galliéni et son collaborateur et ami le capitaine Lyautey. Il nous semble intéressant de mettre ci-dessous, sous les yeux de nos lecteurs, une partie des instructions *presque inconnues* que Galliéni avait données à ses subordonnés lorsqu'il commandait le 3<sup>e</sup> territoire militaire :

« L'organisation administrative d'un pays doit être parfaitement en rapport avec la nature de ce pays, de ses habitudes et du but qu'on se propose.

« ... Donc il n'existe pas de formule générale et la méthode doit varier selon les pays et dans chaque pays selon les événements.

« La guerre a pour but la paix. L'officier colonial qui est obligé d'opérer contre un village ne doit pas perdre de vue que son premier soin, la soumission des habitants obtenue, sera d'y créer immédiatement un marché et d'y ouvrir une école. . . .

« L'action politique est de beaucoup la plus importante.

« Dans les périodes troublées, frapper à la tête et rassurer la masse, égarée par des conseils perfides ou des affirmations calomnieuses; *tout le secret de la pacification est dans ces deux termes.*

« ... Le soldat se montre d'abord soldat, puis la paix obtenue, il dépose les armes; il devient administrateur sans perdre de vue toutefois qu'il a pour devoir strict de surveiller étroitement, utilisant à ce point de vue le prestige moral que lui a procuré le succès de la conquête.

« ... C'est le véritable rôle de l'officier colonial et de ses dévoués et intelligents  
« collaborateurs, des sous-officiers et des soldats qu'il commande . . . . .  
« ... Car détruire n'est rien, reconstruire est plus difficile.

« GALLIÉNI. »

C'est l'application de ces splendides idées — par lesquelles, en cherchant constamment à élever jusqu'à nous l'indigène, on lui apprend à nous aimer — qui fera que plus tard, aux heures rudes de la Grande Guerre, lorsque la France sera en danger devant l'attaque germanique, nous verrons arriver à notre secours les contingents coloniaux de



JACQUES GARNIER.

tous les coins de « notre plus grande France ». Au Maroc, Lyautey gardera avec une poignée d'hommes le pays à peine conquis, car il y sera aidé par ceux-là même qui sont déjà soumis et qui ont appris à nous connaître.

« Rien de durable ne  
« saurait se fonder par la  
« force. Le véritable, le légi-  
« time conquérant est aujour-  
« d'hui la science. Seules,  
« les populations que l'on a  
« initiées à la civilisation  
« dont on a augmenté le bien-  
« être ou les jouissances  
« intellectuelles peuvent,  
« sans colère ou sans honte,  
« reconnaître des vain-  
« queurs. »

Ces dernières paroles qui sont de Francis Garnier,

alors qu'il partait pour le Tonkin, montrent bien qu'il y a toujours eu complète unité de doctrine entre nos grands coloniaux. Qu'il s'appelle Francis Garnier, qu'il s'appelle Galliéni, qu'il s'appelle Lyautey, le chef français veut avant tout faire aimer la France et son drapeau.

Que le culte de tous ces héros se conserve à jamais dans nos cœurs.

JACQUES GARNIER.

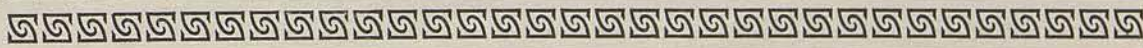


BONZERIE (PNOM-PENH)

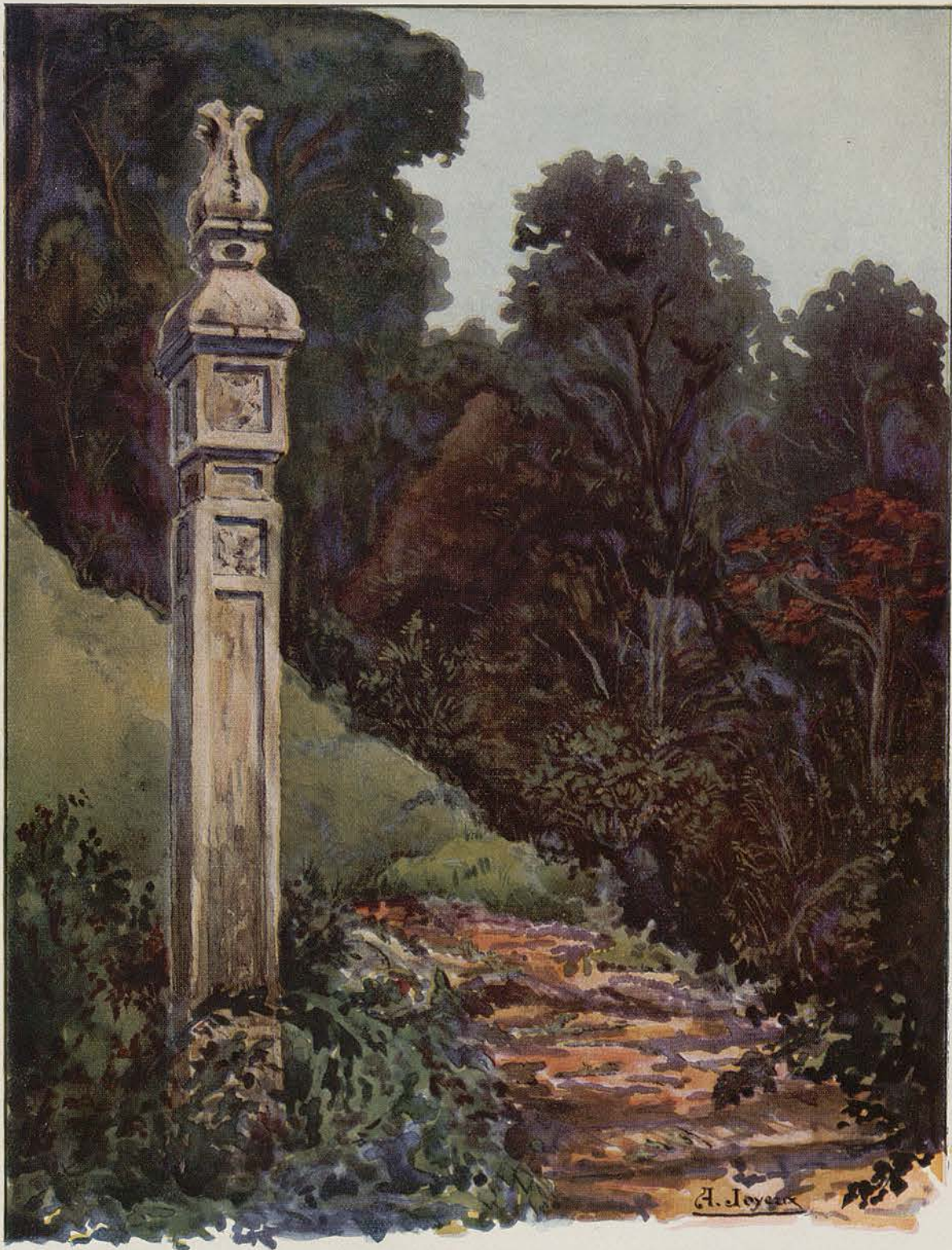
### CHAPITRE III

---

## La Pacification







LA SÉPULTURE  
(A. Joyeux)



## I. — LA PIRATERIE

---

L'Indochine était délivrée de la tutelle chinoise par le texte des traités : elle était soumise au Protectorat français sous divers rythmes d'administration et de gouvernement. C'est-à-dire que, diplomatiquement et légalement, elle était conquise. Dans la réalité, elle restait à pacifier; c'est-à-dire qu'il fallait faire accepter par le peuple — et par les tribus éparses qui habitaient l'Empire — les formes de dépendance acceptées par le souverain, son gouvernement et ses lettrés.

Cette période, dite de pacification, s'étend de la fin de la conquête (1885) à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pendant ces quinze années, toutes les manifestations auxquelles nous avons assisté se font, pour le moment au moins, non pas contre une domination, non pas même contre un gouvernement, mais contre des méthodes administratives. Et si une répression, militaire ou policière, est nécessaire pour faire disparaître ces manifestations elles-mêmes, seules des modifications dans les divers régimes et applications du Protectorat pourront faire disparaître leurs causes. C'est pourquoi nous sommes contraints, quelle que puisse être leur caractéristique protéiforme, de ranger tous ces mouvements parmi les mouvements politiques.

Ils sont de plusieurs sortes : il y a — et c'est le plus considérable de tous — la piraterie, qu'elle soit une piraterie chinoise des frontières, un brigandage de malandrins indigènes de l'intérieur, ou des révoltes individuelles parmi les tribus montagnardes; de ces pirateries diverses, et qui n'ont rien de commun entre elles, le Tonkin semble avoir à peu près le monopole.

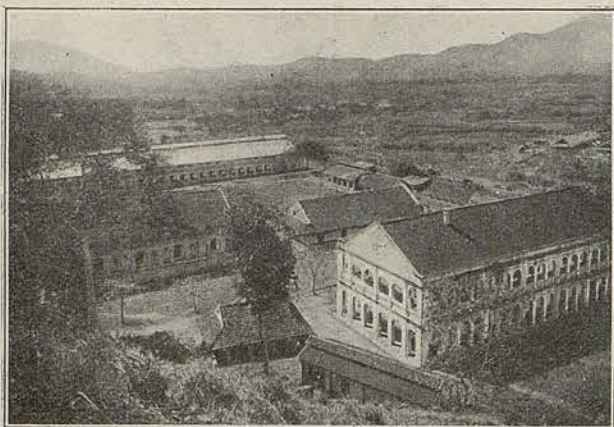
Il y a des mouvements populaires, et c'est l'Annam, pays des hiérarchies mandarinales et des lettrés, qui les détient.

Enfin, il y a les conspirations, plus ou moins secrètes, ambitieuses et maladroites, qui constituent l'apanage d'une certaine classe indigène de faux lettrés, de naturalisés imméritants, caste suspecte qui s'agite autour de nous, et sait ne pouvoir pêcher qu'en eau trouble le destin qu'elle recherche et qu'elle n'a aucun titre à obtenir. La Cochinchine est le plus volontiers le théâtre de ces mouvements occultes.

\*  
\* \*

*LES PIRATES DU DELTA TONKINOIS.* — C'est la piraterie du bas et du haut delta, qui est tout entière annamite; et la piraterie des régions moyennes, qui comporte surtout des échauffourées entre les tribus montagnardes. Ces trois pirateries sont dissemblables; et si, parfois, la piraterie chinoise et la piraterie annamite s'unissent, il est certain que la troisième, dite piraterie muong, ignore toujours les deux premières.

Au Tonkin, la piraterie est une forme secondaire, mais traditionnelle de l'existence. On ne saurait trop le répéter :



LES CASERNES DE TUYENQUANG.

cette forme de rébellion n'est pas un résultat de la conquête française; nous l'avons héritée des anciens souverains de l'Annam; ce n'est pas le meilleur de leur héritage.

Cette piraterie, c'était jadis la révolte des Tayson; et, dès 1785, les Tayson se révoltèrent contre la dynastie Nguyen, au profit et en souvenir de la dynastie nationale des Lê, que les Nguyen avaient détrônés. Quand il n'y eut plus de Lê, on en inventa;

puis, quand il fut impossible de vraisemblablement en faire, les fils des Tayson continuèrent la révolte paternelle, au profit d'une certaine famille mandarinale, les Mac, laquelle régna longtemps sur le pays de Caobang. Ces Mac disparus, les pirates prétendent défendre aujourd'hui, contre la domination française, ces Nguyen tant abhorrés de leurs ancêtres. On voit en réalité que Lê, Nguyen et Mac ne sont que des prétextes, et que la cause immédiate et inavouée de la piraterie est le désir bien humain qu'ont certains hommes, pourvus de plus d'audace que de probité, de croître sur le travail et le bien d'autrui. En quoi on s'aperçoit de suite que cette piraterie sera éternelle, que nous n'avons rien fait pour la provoquer, et que nous ne la réduirons au silence que lorsque les honnêtes gens et les travailleurs seront partout les plus forts. Ce n'est pas, semble-t-il, un but très facile à atteindre; en tout cas, il n'a jamais été atteint depuis que l'Annam et le Tonkin ont une histoire.

Nous avons simplement donné à cette piraterie quelques prétextes, dont elle a continué à se nourrir : la chute du roi Hamngi, l'établissement d'un régime administratif régulier, qui empêchait la vie à côté des lois nationales, furent les principaux prétextes. On ne peut nier que, durant quelques années, cette piraterie ait eu la couleur d'un mouvement de revendications irrédentistes, exagérées, mais estimables jusque dans leur exagération. Hoang-kc-viem, Bogiap, Dékeu, Docngu lui-même,

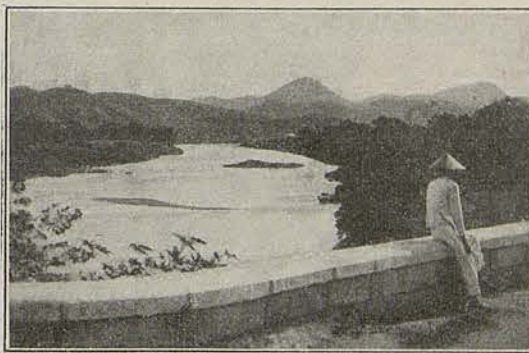


peuvent se réclamer de ces motifs d'insurrection et ils furent, par leurs vainqueurs, considérés comme des chefs pour ainsi dire nationaux, combattant au nom d'un principe avouable et même respectable. Il n'en est plus ainsi depuis 1894.

A cette date précise, le dernier des chefs rebelles intronisé en 1888 par le roi Hamngi, détrôné mais encore vivant en Annam, fit sa soumission, et les sceaux royaux, insignes de sa puissance et de son mandat, ne passèrent à personne. La révolte n'eut plus la moindre teinte de loyalisme. Il n'y eut plus de rebelles; il n'y eut plus que des malfaiteurs.

La piraterie chinoise ou, ce qui est presque identique, la piraterie du haut pays, commanditée et soutenue par les Chinois, est un souvenir du vieux Tonkin. Elle a existé d'une manière éclatante, au temps de Luong-tam-Ky et de Luu-Ky, dans ces régions montagneuses où, depuis des siècles, s'étaient installées des colonies de Chinois, peu recommandables d'ailleurs, et exilés du Céleste Empire (troisième exil, hors des frontières) pour rébellion contre le souverain ou pour récidive de crimes de droit commun. Ce genre de piraterie prit fin, grâce à l'énergie politique du colonel Galliéni, grâce aussi à l'action très ferme et très loyale du maréchal Sou (lequel paya plus tard, sur la paille humide des prisons de Pékin, son attitude correcte à notre égard). Il faut d'ailleurs reconnaître que l'action chinoise contre nous ne fut jamais directe, et elle a été définitivement déterminée par les rapports du colonel Sever, alors chef d'état-major du corps d'occupation; c'était, à proprement parler, une question d'échanges. Les pirates annamites manquaient d'armes et d'opium (c'était l'époque du premier affermage de l'opium); les Chinois manquaient de buffles pour labourer leurs terres et de femmes pour distraire leurs soirées. Or, il y avait des armes et de l'opium en Chine; il y avait des buffles et des jeunes filles dans les villages du Delta. Chinois et Annamites opéraient un aimable troc, dont les règles d'échange ont été connues. Trois fusils et soixante cartouches valaient deux femmes; et deux femmes, un buffle, car les tarifs commerciaux sont bien peu polis.

Des bandes chinoises infestaient à cette époque le Yenthé et les régions de Dongtrieu et de Tuyenquang. Nous eûmes parfois affaire à elles directement, mais, en général, elles se tenaient à bonne distance des opérations et effectuaient, à l'abri du rideau de la piraterie annamite, les échanges commerciaux pour lesquels elles étaient constituées et où elles trouvaient de fort sérieux bénéfices.



LE SONG-KI-KONG, A LANGSON.

La piraterie, qui (sauf peut-être chez deux ou trois personnages que nul n'a suivis) ne s'est jamais élevée au plan d'une revendication dynastique ou d'une résistance nationale, la piraterie est donc une maraude armée, dont la contrebande avec rapt et violence est la forme la plus facile et la plus fructueuse. Voilà tout le mécanisme économique de la piraterie; c'est une opération commerciale improbe, avec les risques de la guerre en plus, et, aussi, avec le concours de tous les récidivistes et des condamnés de droit commun.

Il faut donc, de toute nécessité, que les pirates opèrent habituellement dans des terrains où ils peuvent être rejoints par leurs pourvoyeurs et leurs intermédiaires, et d'où ils puissent facilement se précipiter vers leurs razzias favorites. Mais une autre nécessité d'état les enferme dans la même obligation, sur les mêmes espaces. Ces pirates, en effet, ont plus de ruse que de bravoure, et plus d'industrie que de valeur numérique. Leur principal avantage, pour ne pas dire le seul, est de pouvoir cacher aux Français leur nombre, leurs mouvements, leur situation et leurs asiles; leur unique recours est de ne jamais se battre de front, de se « défiler », et de disparaître de leurs positions après en avoir tiré tout le parti possible. Ils ne peuvent donc, sous peine de risquer des combats rangés et à découvert où ils seraient immédiatement détruits, manœuvrer en plaine et en pays ras; il leur faut la colline et la brousse, ou la montagne et la forêt, triomphantes recéleuses des rébellions et des maraudes.

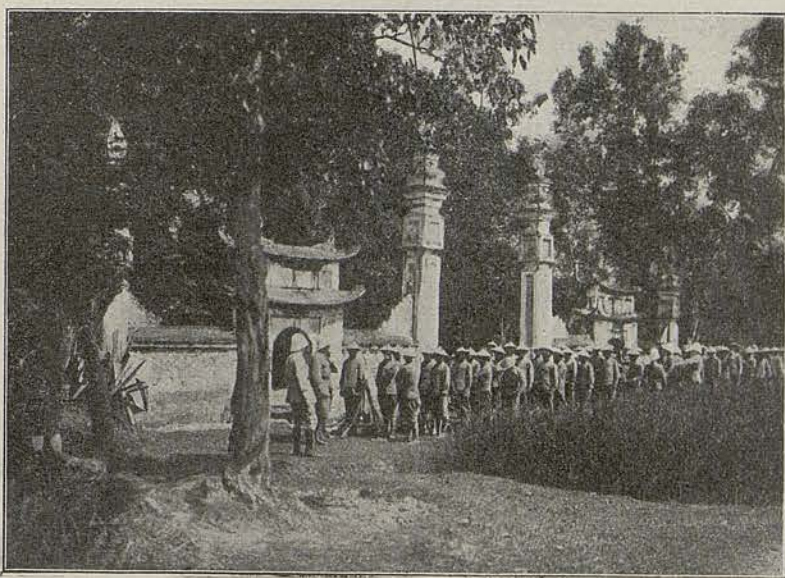
Cependant, il ne leur faut ni la montagne trop revêche, ni la forêt trop profonde, car les pirates ont, tout comme les honnêtes gens, besoin de pourvoir à leur vie matérielle; et comme ils ne sont ni producteurs ni acheteurs, mais seulement et violemment consommateurs, ils vivent sur la rizière du prochain et sur tout le bien d'autrui. Il faut donc que ces biens soient à leur proximité, pour qu'ils puissent y opérer régulièrement leurs pillages, sans trop de danger dans la plaine, sans trop de fatigues dans la montagne.

Toutes ces considérations, auxquelles les pirates doivent inéluctablement obéir, les contraignent à prendre, pour théâtre de leurs rassemblements, comme pour lieu de refuges, non pas les plaines deltaïques, où ils souffriraient de nos coups, non pas la montagne, où ils souffriraient de la faim, de la fièvre et aussi des autochtones qui ne sont pas précisément accueillants et bénévoles, mais bien la région intermédiaire, celle des mamelons, de la brousse, de la laïche et des arborescences. Tout autour des terres rizicoles du Delta tonkinois, cette région moyenne forme une ceinture, périphérie continue et assez étroite qu'entourent de toutes parts la montagne et la forêt. C'est cette périphérie que les pirates possèdent et habitent; elle est partagée naturellement, soit par les eaux, soit par des chaînes secondaires, en une certaine quantité de compartiments. Quand un compartiment est épuisé, les pirates passent dans un autre, où ils ont eu soin de se préparer à l'avance des accointances et des cantonnements. Et ce

va-et-vient s'opère avec une régularité telle qu'on peut prédire, presque à coup sûr, l'époque et le lieu de ces rapides exodes.

Il y a eu deux grandes époques de piraterie, depuis l'établissement de notre Protectorat, celle du Bogiâp (jusqu'en 1887), celle du Docngu (jusqu'en 1893).

La piraterie campagnarde — celle qui s'exerce dans la région moyenne des collines et des brousses, entre le delta rizicole et la forêt fiévreuse, ou dans les régions maritimes, coupées d'estuaires salins et de palétuviers — répond mieux au sentiment populaire. Elle se recrute parmi les paysans excédés ou ruinés, parmi les anciens



AU BIVOUAC.

tirailleurs libérés que l'autorité de la commune annamite rebute, ou parmi les lettrés mécontents et les victimes de nos lois récentes : il y en a plus qu'on ne pense. Ces groupes sont toujours peu importants, mais très mobiles et insaisissables, et peuvent causer, sinon beaucoup de mal, du moins beaucoup d'embarras. On peut réduire successivement les chefs de ce mouvement; mais on ne peut espérer l'arrêter définitivement qu'en faisant cesser le mécontentement populaire dont il est l'expression certaine; et le mécontentement est tellement vague et changeant, il est tellement dans la nature critique de l'indigène jaune, qu'il est difficile, non seulement d'y mettre fin, mais même d'y prévoir un terme.

Mais ces rébellions partielles, sans cohésions entre elles, n'offrent de gravité que quand elles sont soutenues par le concours occulte et résigné des villages, et quand elles se grossissent des malandrins et des repris de justice qui courent le pays en quête d'un mauvais coup à faire en toute impunité. Or, le passé le démontre, rien n'est plus facile que d'avoir avec soi le peuple annamite; nous l'avions avec nous du temps de

M. Doumer et aussi, en 1891, du temps de M. Brière; nous l'avions avec nous en 1884 avec Courbet, et en 1873 avec Francis Garnier, quand il ne nous connaissait pas encore.

\*  
\* \*

Les chefs de cette piraterie étaient choisis par l'empereur fugitif Hamngi, aux temps où elle prenait des airs de résistance nationale. Ainsi furent Hoang Keviem, et Thuyêt, et les autres, jusqu'au dernier qui fut Bogiâp, et qu'on trouva, un matin, mort, raide et froid dans une jonque en dérive sur le fleuve Rouge, ayant entre les dents le sceau royal, insigne de son pouvoir. Après lui les chefs de bande furent des pirates qu'un coup de main heureux avait rendus célèbres, ou quelque éclatante victoire des mandarins loyalistes, ou quelque riche mécontent élu par les vœux de ses concitoyens. Tels furent les trois frères Ngu. Tel fut Luuky, qui, par vengeance, et sous prétexte d'un cadeau alimentaire, envoya, à l'un des mandarins les plus réputés du Tonkin, un pâté de venaison, au fond duquel était réduite, en miettes sanglantes, la main de la vieille mère du mandarin en question. Tel aussi fut le doc Huu, lequel imagina le guet-apens de Banghi.

Ce Huu était de la plus basse extraction, et remplissait, chez le mandarin du trésor de la province de Vinhyên les humbles fonctions de « sonneur de piastres ». Après avoir vérifié la qualité des monnaies, il en mettait volontiers dans ses poches, ou sous la terre muette de sa rizière. Il se trouva qu'un jour, son maître voulut, à son tour, vérifier non pas la qualité mais la quantité du numéraire. Et s'étant aperçu du manquant, il devina, convainquit, condamna et punit le voleur. La punition fut cruelle et bien asiatique. Le mandarin fit enterrer le sonneur jusqu'aux épaules dans la digue du fleuve Rouge, et l'y laissa jusqu'à ce que ce dernier eût avoué son larcin et dénoncé ses cachettes. Après quoi, les piastres étant rentrées au trésor, le sonneur, tout meurtri et tout desséché par la rude étreinte du sable, eut sa liberté. Il en usa pour courir aux pirates, chez qui il devint rapidement partisan, puis espion, puis chef de bande. Après cinq ans de brigandages, il mourut noyé dans la Rivière Noire. Il avait échappé à la terre; il n'échappa point à l'eau.

Parmi les petits chefs des rebelles, il faut compter aussi d'anciens soldats indigènes libérés, attirés chez les pirates par l'espoir d'un gain problématique, et des sous-officiers indigènes cassés de leurs grades, attirés par l'espoir d'une vengeance moins aléatoire. Et notre étonnement ne fut pas mince quand, pour la première fois, nous fûmes, à l'assaut des positions adverses, accueillis par des commandements en français et par des sonneries françaises. L'Annamite a l'ironie dans le sang; il la pratique dans toutes les circonstances et jusqu'au bord de la mort.

De cette pléiade composite, où quelques-uns font ample figure de bandits

tragiques, Detham fut le dernier. Il fut certainement l'un des moins intéressants, mais il a été, grâce à certains citoyens intimidés et à une certaine presse complaisante, célèbre sur le boulevard. C'était un cai-coolie (chef d'une petite équipe de manœuvres en chantier) sans éducation et sans lettres, qui préféra un jour la brousse au chantier et la chance du pirate au travail de l'ouvrier. Ses compatriotes le tenaient en un extrême dédain, et le quanphu (sous-préfet) de Lamxuyên, son canton natal, ne l'appelait autrement que : « fils de chien ». A force de lui attribuer tous les incendies, les raptés et les massacres de ces derniers temps, nous lui avons créé une sombre légende et mis une sanglante auréole; et les récits imagés du colonel et de M<sup>me</sup> Péroz ont presque fait de lui un pirate galant. Dans la réalité, il convenait d'en rabattre : c'était un voleur de buffles et un cruel tourmenteur des faibles et des prisonniers. Servi par nos bavardages, par l'exagération familière aux Annamites, et par une extraordinaire suite de hasards, le Detham avait fini par faire figure de patriote irrédentiste, comme le disait, assez improprement d'ailleurs, M. le général Pennequin. Sa mort détruisit la légende, et le chassa en même temps de l'histoire.



LE VICE-ROI DU TONKIN HOANGCAO KHAI.

\* \* \*

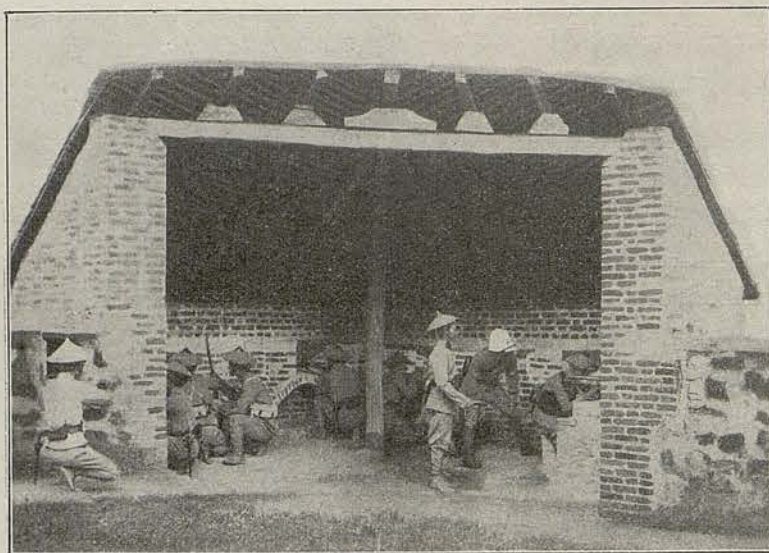
*LES PIRATES DES HAUTES RÉGIONS.* — Il n'y a pas de rebelles dans les muongs, ou, du moins, ce que l'éloquence officielle appelle des rebelles ou encore des pirates. Les gens des montagnes n'admettent pas que les pirates des régions du Delta tonkinois s'aventurent dans leur pays; ils se servent d'eux parfois pour les besognes qui leur répugnent, mais ils ne les supportent pas et ils savent se débarrasser d'eux aussi bien et même mieux que nous ne le faisons nous-mêmes.

Mais, pas plus que les mécontents, les gens des muongs n'acceptent chez eux les représentants du pouvoir régulier : les mandarins de l'Annam ne dépassent guère

Hung-Hoa, sur le fleuve Rouge, ni Tuyenquang, sur la rivière Claire; on n'en a jamais vu un seul sur la Rivière Noire.

Ils n'acceptent pas davantage l'obéissance, soit au civil soit au militaire, à des natifs d'Asie qui ne soient pas de leurs tribus; quand nous avons créé des détachements aborigènes avec des montagnards, nous n'avons jamais pu les faire commander par des Annamites; ils n'obéissaient qu'à nous et avec certaines réserves; ils n'ont supporté ni l'embrigadement ni l'encasernement; ce sont des enfants de la nature à qui sont nécessaires, autant que l'air lui-même, l'indépendance et la liberté.

Pendant cette période, il n'existe aucun mouvement digne d'être noté, ni dans le



UN BLOCKHAUS DE GARDE INDIGÈNE.

Nord-Annam ni en Cochinchine. Nous ne les verrons qu'au <sup>XX</sup><sup>e</sup> siècle, en 1908, puis surtout en 1930. — C'est une preuve de plus que la fameuse « piraterie » est un héritage de l'ancien statut tonkinois sous le gouvernement autonome du souverain de Hué.

\* \* \*

*LES GARDES INDIGÈNES.* — Si on ajoute à ce tableau singulier, que les « pirates » étaient, la veille de leur révolte, et redevenaient, le lendemain, de braves paysans ayant l'air de s'occuper à leurs rizières, on comprendra les difficultés et les délicatesses d'une pareille lutte. Il y fallait une organisation spéciale. Or, c'est véritablement à partir du commencement de 1889 que l'administration civile, pourvue de pouvoirs assez étendus par les décrets d'avril 1888, commença à fonctionner de la façon dont nous la voyons faire encore aujourd'hui, sauf quelques modifications de détail, qui ne changent en rien sa formation constitutive.

Le pays fut partagé en provinces, dont chacune fut dévolue à une administration résidentielle. Sauf dans les villes devenues françaises, Hanoï, Haïphong, Tourane, où la législation française est à peu près en vigueur, la résidence d'une province avait dans son ressort la direction politique, administrative, policière de la province, la surveillance et le choix des mandarins, la perception des impôts, l'exercice de la justice concurremment avec les autorités provinciales indigènes, le fisc, le droit d'exonération et d'amende, enfin la haute main sur toute la région, hommes, bêtes et sol, qui lui avait été dévolue. Le centre administratif était un des points les plus importants, comme population, ou comme communications.

Là siégeaient le résident chef de province (dans les petites provinces il n'y avait qu'un vice-résident), le vice-résident, le chancelier, deux ou trois commis de résidence dont un faisait l'office de percepteur (sauf dans quelques grandes provinces), le commandement de la garde indigène, les agents des travaux publics, des postes, des douanes, et, généralement aussi, quoiqu'ils fussent indépendants, les agents de la ferme d'opium.

En même temps que ces cadres administratifs destinés à remplacer les hommes de la conquête, on créa le corps des milices, devenu le corps des gardes indigènes, destiné à suppléer les unités militaires, d'un entretien trop lourd pour le budget naissant.

C'était la première fois — et je ne crois pas qu'on puisse en citer d'autre exemple — qu'une force régulièrement constituée, armée du fusil national, et abondamment pourvue de munitions, était absolument indépendante des ministères de la Guerre et de la Marine, et de leurs représentants. Au même titre que les militaires et les marins, ce corps combattait l'ennemi commun, et portait notre renommée dans le hasard des reconnaissances et des escarmouches.

Pour parer à la diminution des effectifs militaires, les gardes furent augmentées à 10.000 hommes; et comme on commençait à voir les inconvénients de l'admission des premiers venus dans les cadres européens, et qu'il fallait encore de nouveaux cadres, M. Bonnal, résident supérieur, fit paraître l'arrêté du 29 avril 1890, concernant les officiers de l'armée de terre, et leur admission dans la garde indigène.

Les conditions en étaient avantageuses :

« Les officiers et assimilés mis à la disposition du Protectorat par le Département de la Guerre sont considérés comme en mission, et mis hors cadres. Les sous-officiers sont mis à la suite.

« Les officiers de l'armée active conservent leurs droits à l'avancement, à l'ancienneté.

« Les officiers servant au titre étranger sont mis à la suite de leur corps.

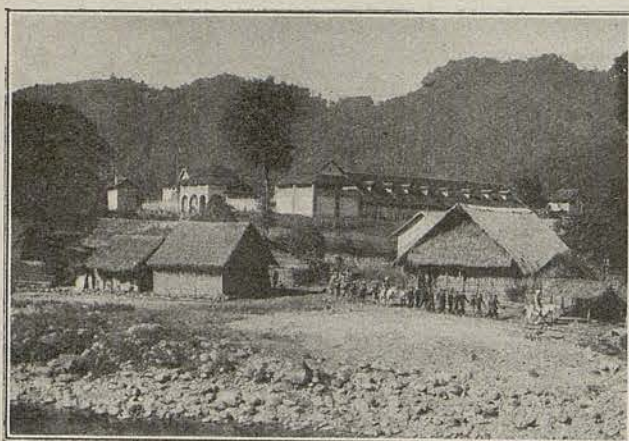
« Le temps passé au service du Protectorat par les militaires de l'armée active leur sera compté comme service effectif pour la pension de retraite. Dans la suppu-

« tation des services militaires, ce temps leur sera compté comme campagne, dans les mêmes conditions que pour les militaires de troupes d'occupation. »

(Décret présidentiel du 29 avril 1890. Articles 1, 2, 5, 7.)

Par contre, ce décret fut le point de départ d'une grande amélioration et d'une réorganisation intérieure presque complète dans la garde indigène. Plusieurs officiers, désireux d'avoir des campagnes à leur actif, ou curieux de la vie aventureuse, se firent mettre hors cadres pour entrer dans le corps renouvelé, infusé d'un sang nouveau, et, sans conteste, beaucoup plus pur. Une foule de sous-officiers de tous grades, spécialement de la légion étrangère, y entrèrent comme gardes principaux.

Enfin on eut au combat et en marche de véritables chefs. Tous ceux qui vinrent à la garde civile étaient des officiers, éprouvés déjà par plusieurs années de colonie, accoutumés aux ruses, aux surprises de l'ennemi habituel, acclimatés aux fatigues et aux maladies, amoureux des labeurs, de la vie agitée, aventureuse, souvent dange-



LE POSTE DE PHONGTHO.

reuse que leur promettait leur nouveau métier. Les imprudences disparurent pour faire place à l'audace réfléchie, presque toujours récompensée; on n'agit plus à la légère, mais, une fois le conseil résolu, on agit à fond de train. Les gradés indigènes, qui sont d'excellents soldats, reprirent confiance, sous des chefs dont ils sentaient l'énergique vigueur et la poigne décidée, et firent alors tout leur devoir et, parfois, de véritables tours de force.

Avec le mode de recrutement dès lors employé, on n'eut plus que d'anciens soldats, éprouvés, rompus à leur métier, volontaires de nouvelles aventures, et la garde civile put s'appeler, sans que sa grande sœur d'Afrique pût s'en offenser ou en sourire, la Légion indigène de l'Indochine.

Il est facile, pour un chef très sévère, très exigeant, mais très juste, très brave et payant de sa personne, s'inquiétant particulièrement de ses hommes en garnison et en campagne, de se faire adorer de ses soldats indigènes, très sensibles à toute marque de bienveillance (n'ayant jamais été habitués qu'aux brutalités conquérantes) et très enthousiastes du courage en dehors (n'ayant que la merveilleuse inertie de celui qui se fait indifféremment tuer au poste confié).

Une fois la confiance et, j'ose le dire, la sympathie réciproque établie, l'inspecteur fera de ses hommes tout ce qu'il voudra. Les ordres les plus invraisemblables,



ils les exécuteront, les fatigues les plus harassantes, ils les supporteront sans mot dire; les dangers les plus flagrants, ils y courront le sourire aux lèvres, si en avant d'eux, et sans jamais hésiter ni faiblir, marche l'homme en qui ils ont mis toute leur confiance, et un peu de l'adoration fétichiste coutumière à leur race.

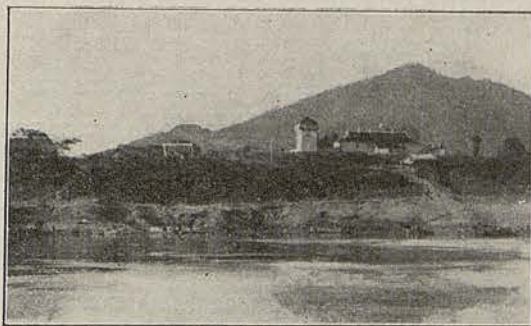
Quant aux gradés indigènes, ils sont encore plus faciles à prendre. Tout d'abord il faut que la plus grande impartialité préside à leur nomination : que leurs aptitudes et leur ancienneté de services leur comptent comme seuls mérites : qu'ils soient en tous points dignes de l'obéissance des camarades, au-dessus desquels on les élève.

Telle est la constitution de la garde indigène. Quelques mots seulement de sa répartition dans les différentes stations de l'Annam et du Tonkin, ces détails, connus de tous, n'ayant pas de quoi arrêter longtemps l'attention.

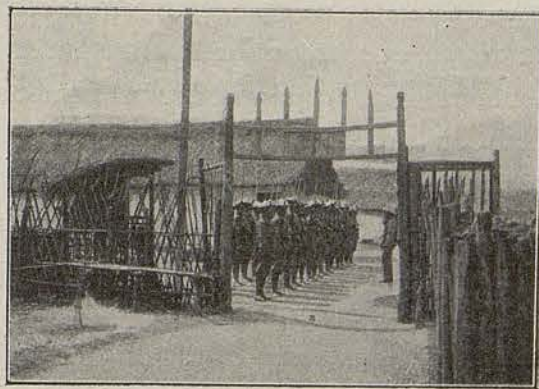
Chaque province, administrée par un résident ou vice-résident chef — (il n'y a plus de chanceliers chefs depuis l'affaire de Cho-Bo, 1891) — comporte une brigade de garde indigène, qui doit être en principe recrutée parmi les anciens soldats de la colonie, mais qui comprend surtout les anciens soldats retirés dans la province même. L'amour de l'Annamite pour la rizière natale a de lui-même établi le recrutement régional.

Ces brigades ne sont pas de composition, ni de nombre uniformes. Elles varient suivant l'importance des provinces, le nombre des pirates, rebelles ou voleurs, qui s'y trouvent ou qui y passent, le plus ou moins de chances que la paix a de se trouver troublée.

C'est ainsi que Bac-Ninh et Haiduong comportèrent douze cents hommes, Sontay huit cents, tandis que Hung-Hoa n'a que cent soixante-quinze hommes et que Laokai, qui n'est qu'un poste douanier, n'en a que quatre-vingt-dix. Un inspecteur commande chaque brigade, et les plus méritants, ou du moins ceux en qui on a le plus de confiance, obtiennent les plus importantes. Fréquemment, un inspecteur de grade inférieur leur est adjoint.



LE POSTE DE VANYËN SUR LA RIVIÈRE NOIRE.



LE POSTE DE MUONGHET, AU LAOS.

Documentation  
du Sud-Est et le  
Indonésien  
EPHE VI<sup>e</sup> Section

Sous leurs ordres se trouvent les gardes principaux des trois classes et des gardes principaux stagiaires. Parmi eux se trouve un garde principal comptable, qui reste au chef-lieu et est chargé, sous la surveillance et la responsabilité de l'inspecteur, des écritures de tous les services, habillement, armement, solde, etc...

Les autres gardes principaux sont répartis dans les postes de la province et en ont le commandement. Ces postes sont établis par le résident et l'inspecteur, suivant les besoins de protection de la province. Ainsi les centres d'habitation et de cultures, les points importants des arroyos et des routes, certains points culminants des pays de demi-montagne, enfin les points d'observation des centres rebelles ou pirates, sont occupés par un détachement de garde indigène, habitant un fortin défensif, construit avec les seules ressources du pays, et duquel il rayonne dans tous les sens pour protéger la région.

Cette institution semi-militaire, semi-civile des gardes indigènes est si spéciale aux pays de Protectorat, et possède des moyens d'action si particuliers et si peu connus de la métropole, qu'il est intéressant d'insister, en même temps que sur leur succès, sur leurs méthodes de travail et de pacification.

Au chef-lieu, où résidait l'inspecteur, se trouvait un détachement assez fort pour que les administrations civiles pussent être toutes protégées par lui; et, pour qu'il pût, en outre, assurer les escortes par terre et par eau. Plusieurs inspecteurs désiraient que ce détachement fût assez fort pour subvenir presque entièrement aux marches et aux reconnaissances. C'est, je crois, une mauvaise méthode pour deux principales raisons.

Lorsque l'inspecteur se déplace, suivi de la colonne de marche dans toute sa force, il est immédiatement signalé par tous les émissaires, boys, vendeurs, congais, que les pirates ne manquent jamais d'entretenir aux environs des centres : la force de sa troupe, sa composition, la direction qu'il suit, rien ne reste inconnu à l'ennemi, qui a toute facilité alors pour dresser ses embuscades et préparer ses surprises. Ensuite, si le point où la reconnaissance doit se faire est éloigné, il risque de n'y arriver que trop tard, car, quelle que soit la mobilité des troupes indigènes, on ne peut guère leur demander, quand elles vont au combat surtout, plus de 40 kilomètres par jour; et comme il ne manque pas de provinces ayant une longueur de plus du triple, on n'arrive alors sur le lieu du méfait que le surlendemain du jour où le méfait a été commis, quand les malfaiteurs sont bien loin.

Dans les grandes brigades surtout, on devrait préconiser le système suivant : deux ou trois groupes de postes, placés dans les environs des points d'habitude troublés, et pouvant fournir en deux heures, deux cents à deux cent cinquante hommes, le strict nécessaire restant à la garde des blockhaus. Ce détachement forme la colonne de reconnaissance, et se trouve tout porté au point d'action, ou, du moins, en est extrême-

ment rapproché. Du chef-lieu, accompagné de quelques fidèles bons trotteurs, l'inspecteur vient à cheval et à toutes brides prendre son commandement. Il peut dans la nuit même agir avec des troupes fraîches, sans que l'ennemi ait rien pu prévoir de ses mouvements. Il n'y a là de sa part aucune imprudence : il ne court pas le risque d'être attaqué entre le chef-lieu et le poste, alors qu'il est presque seul. En effet, on ne se heurte aux pirates que lorsqu'ils sont prévenus d'un passage, et qu'ils attendent sur le chemin. Or, aux grandes allures du cheval, l'inspecteur et sa petite escorte sont arrivés avant que l'ennemi sache qu'ils sont partis. La rapidité de la marche en fait disparaître le danger.

Portée à dix mille hommes par M. Bonnal, réduite à huit mille cinq cents, puis à sept mille pour des raisons budgétaires, cette force armée, qui était ainsi devenue l'unité la plus considérable du Tonkin, qui possédait dès lors des officiers, des sous-officiers, et des hommes sur la valeur desquels on ne pouvait élever aucun doute, était à la disposition unique du résident supérieur et des résidents chefs de province. Elle n'avait aucun rapport de subordination, pas même de relations avec l'autorité militaire.

Le rôle du résident vis-à-vis de la garde était absolument hors des détails (en effet l'inspecteur va tous les matins prendre les ordres à la résidence, connaître les renseignements parvenus la veille, en un mot faire le rapport, comme un chef d'état-major à son général : le résident lui donne des instructions d'ensemble, s'il s'agit d'une reconnaissance à opérer; en dehors de quoi l'inspecteur est maître absolu de disposer de ses hommes comme il l'entend), le rôle de l'inspecteur est actif et en dehors. Tout résident qui ne sort pas de ses attributions et a confiance en son inspecteur lui transmet avec ses observations les renseignements obtenus, l'action à faire, le but à atteindre, et lui laisse toute latitude sur les moyens à employer. Une fois hors de la résidence l'inspecteur est maître et responsable de la direction et de la vie de ses hommes : c'est à lui seul que doit être attribué le blâme de l'échec ou la louange du succès. De lourdes responsabilités pèsent alors sur lui. C'est lui, tout seul, qui, avec les cartes étranges dressées par les Annamites, calcule son chemin et ses étapes; c'est lui, tout seul, qui va s'entendre avec les mandarins sur les secours qu'ils peuvent lui fournir, sur les guides qu'ils peuvent lui donner; c'est lui, tout seul, qui veille à la composition, au rassemblement, au payement, aux vivres du détachement qu'il emmène; c'est lui, tout seul, qui le conduit au dehors, qui trouve le sentier propice, qui place les avant-postes, qui flaire et déjoue le danger. Mais quel sentiment d'orgueil n'éprouve-t-il pas aussi, quand à cheval et sans une minute de repos, veillant à tout, il s'en va en tête d'un temps de trot, suivi d'une troupe dévouée, et parfois enthousiaste? Quand il suit le chemin, plus ou moins ignoré, que les rebelles tenaient la veille encore, où le premier il gravit la pente, tourne le coin de la forêt, d'où il tombera sous une salve de balles,

s'il s'est trompé dans ses prévisions? Et peut-on trouver une plus fière joie que la sienne, à lui qui est responsable de tous, s'il revient avec des prisonniers et des armes, ne devant le succès qu'à sa science et à son audace, avec ses soldats triomphant bruyamment à la manière asiatique, et qui répandront partout que leur chef est de ceux à qui tout réussit, parce qu'il n'a pas peur, et qu'il a « le cœur et le foie d'un tigre ».

Mais pour remplir dignement ces intéressantes fonctions, pour être constamment à hauteur de ces exigences multiples, il faut des officiers exercés, non seulement sortant de nos écoles d'État, mais rompus à la colonie, amoureux d'aventures, insoucieux de la vie dure, curieux du danger et ressemblant tout à fait à ces merveilleux chefs de guérillas qui ont illustré l'histoire espagnole. Aux Indes, sous le titre d'« Inspecteurs de police », l'Angleterre envoie pour le même métier ses plus brillants sujets.

\*  
\* \* \*

*LES PRINCIPES DE LA PACIFICATION.* — On voit donc que, pendant les lustres qui correspondent à la pacification, nous avons eu affaire à trois genres d'adversaires d'origine, de tendances et de méthodes différentes, et qu'il est donc naturel de leur opposer des moyens variés de prévoyance et de répression.

Contre de simples pillards qui vont d'un village à l'autre pour satisfaire une avidité, une vengeance, un besoin de rapines, les gardes cantonales, les linhs au service des mandarins, au besoin, les gardes indigènes suffisent.

Contre les pirates qui ne reconnaissent pas notre autorité, des colonnes de gardes indigènes; parfois les autorités civiles et militaires se concertant, des colonnes mixtes marchent suivant la gravité du cas.

Enfin contre les rebelles, soit qu'ils se retranchent derrière la personnalité d'un roi détrôné, soit qu'ils invoquent la défense de leur nationalité chinoise, on doit agir par une opération de guerre avec l'armée régulière, si l'on est sûr du succès, sinon, par des arrangements, au besoin par des concessions qui, en nous évitant des dépenses, nous feront sortir de notre arbitraire et rentrer dans la saine régularité des gouvernements administratifs, les seuls possibles et durables.

Il est en principe que les plus braves et les premiers à se défendre sont ceux qui sont attaqués directement, ceux dont la fortune et l'existence sont mis en danger; ce sont donc les villages attaqués, qui du reste ont montré mille fois l'envie de se défendre par eux-mêmes.

Il n'y a donc que des avantages à la création des gardes cantonales et communales, à deux conditions du moins :

La première, c'est que les postes de milice soient nombreux, les colonnes assez imprévues et assez fréquentes, pour pouvoir faire, presque journellement, l'inspec-



SUR LE TORRENT DE PHONGTHO.

tion des armes et des munitions confiées, pour que le caïtong et le bambiën se sachent, à courte distance, soutenus sérieusement; pour qu'ils n'aient pas envie de se sauver, avec ou même sans leurs fusils. La seconde, c'est que l'organisation de ces forces cantonales consiste, non dans une distribution d'armes nouvelles, mais simplement dans la proclamation du droit, pour tous les petits fonctionnaires, d'avoir au grand jour les armes qu'ils ont en cachette.

C'est contre ces maraudeurs que doivent être faites les colonnes de police.

Lorsque pour une cause ou une autre une province est atteinte de la maladie du pillage, et ne paye plus l'impôt, on la fait occuper par les mandarins militaires, que l'on fait appuyer par des forces de milice. Un haut fonctionnaire indigène, sous le contrôle du gouvernement, dirige les opérations. Chaque village est occupé par un délégué des quanans et un détachement protecteur de linhcos. A main armée, on fait rentrer les impôts; on affame, on traque, finalement on saisit les familles suspectes et on les supprime; on fouille les maisons, les bambous, le sol, les fonds des marais et des rizières, et on y trouve des cachettes d'armes; on déterre et on met sous garde les ossements des ancêtres des maraudeurs fuyards : on confisque les titres de propriété. Les justiciers Annamites sont très aptes à ces besognes, froidement et lentement cruelles, que les Européens n'auraient ni la patience ni le flegme d'accomplir, et qui pacifient un pays plus sûrement que n'importe quelle suite de brillants succès.

Par son but même, le Pirate est celui de nos adversaires qui doit être le moins ménagé; car il abandonne volontairement une vie paisible et possible pour s'élever contre nous, par haine contre notre domination, sans y être forcé, ni par la misère, ni par les exactions, ni par quelque motif que ce soit, autre que l'intempestive envie de voler et guerroyer. A l'encontre de nos autres ennemis, celui-là n'a pas d'excuse valable pour prendre les armes, et nous n'avons qu'à le refréner vigoureusement, par tous les moyens que les armes et la législation coutumière mettent à notre disposition.

A part le cas, assez rare, de plusieurs bandes atteignant un trop considérable effectif, la répression de la piraterie doit être dévolue tout entière à la garde indigène.

Le pirate, blotti dans son repaire, n'en sort que pour faire un coup heureux, profiter d'un hasard, d'une absence de surveillance; il marche vite, silencieusement, se dérobe, et disparaît. Ce n'est pas un redoutable; c'est un insaisissable; l'imprévu de son attaque en constitue le seul danger. Il ne saurait nous résister : s'il est surpris il est battu. Pour l'atteindre, il faut des troupes :

1<sup>o</sup> Absolument renseignées sur la force, la disposition, l'emplacement momentané de l'ennemi. Or, tandis que les résidents sont, par les fonctionnaires indigènes très au courant de ce qui se passe; tandis que dans le cours de sa marche, le chef des gardes, qui connaît la langue et le pays, peut partout recueillir des informations précieuses : le général n'est mis au courant par ses renseignements militaires que d'une façon tout à fait défectueuse, ne peut donner que des instructions incomplètes à son chef de colonne; et celui-ci, effrayant tout le monde de son appareil guerrier, avec le peu d'expérience qu'il a des hommes et des choses de l'Extrême-Orient (étant donné le séjour ridiculement court des officiers dans la colonie), ne peut s'éclairer en chemin de rien ni de personne.

2<sup>o</sup> Toujours prêtes à partir, d'une discrétion et d'une mobilité absolues. Or, tandis que les miliciens, sans bagages, sans vivres, sans sacs, savent vivre d'un bol de riz et coucher sur la dure, et sont prêts au premier coup de clairon, tandis que leurs cadres européens, peu considérables, vivent à l'indigène, et n'ont droit à aucun moyen de transport, les militaires ne marchent pas sans convois nombreux; tous ces préparatifs demandent d'ailleurs un temps énorme, pendant lequel il se fait dans la garnison un tel remue-ménage, que le pays tout entier est averti de ce qui va se passer.

3<sup>o</sup> Infatigables, dures à la marche, aux souffrances et aux maladies. Or, tandis que les Européens des milices sont à cheval et narguent ainsi la fatigue, tandis que les indigènes, nu-pieds, trottent silencieusement des journées entières, se moquant de la faim, de la pluie, du soleil et du chemin, les troupes européennes, encombrées de bagages, incapables de sortir des sentiers tracés, marchent avec une désespérante lenteur.

Aussi n'étonnerai-je personne en déclarant que les principes de la chasse aux pirates ne ressemblent en rien à ceux de la guerre ordinaire. Tout d'abord, le pays

doit être sillonné constamment de reconnaissances de miliciens, que ce pays soit ou non pacifié; ces reconnaissances ne sont pas destinées à combattre les ennemis, mais à empêcher leur rassemblement. La crainte du gendarme étant dans tous les pays le commencement de la sagesse, jamais les pirates ne se formeront en troupe, quand ils sauront qu'à chaque instant ils peuvent être suivis, croisés, coupés par une ronde de milice, sortie on ne sait d'où et allant n'importe où.

Si, par un défaut de surveillance ou un hasard quelconque, un rassemblement a lieu cependant, comme le pays est sillonné constamment, et que par conséquent les fonctionnaires sont très fidèles, on sait à deux cents mètres près où se trouvent les pirates, à dix hommes près combien ils sont, à une heure près ce qu'ils sont en train de faire : avec des renseignements aussi précis, il n'y a plus d'aléa dans un combat : il n'y a qu'à se jeter tête baissée sur l'obstacle.

Le seul moyen d'attraper les pirates, c'est d'aller très vite, de tâcher de passer entre deux de leurs postes d'observation, de n'être aperçu que le plus tard possible, afin de tâcher d'arriver sur les lieux aussi

vite que les avertisseurs. Cela n'est pas commode. Cela suppose, en effet, une grande connaissance du pays, un repérage exact des positions ennemies, une science absolue de tous les détours des chemins, un flair constant pour éventer et dépister les sentinelles, et enfin une mobilité de troupes extrêmement considérable et portée à un maximum forcément inconnu aux Européens. Ce simple exposé suffit à expliquer comment, malgré les meilleures volontés du monde, on ne trouve presque jamais les pirates.

Quand donc les Européens voient des pirates, ils peuvent être assurés que c'est parce que ces pirates le veulent; ils sont donc attendus avec toutes les chances de la situation et du nombre, et ils risquent fort de tomber dans un guet-apens généralement hardi et bien préparé. Lorsqu'un point a donné lieu à une surveillance avantageuse



LA PAGODE DU MAT, A HANOI.

pour les pirates, ceux-ci y reviennent toujours, fût-ce plusieurs mois après, et ils tendent sur le même emplacement un traquenard absolument contraire au précédent, ou, sur un emplacement voisin, un traquenard semblable. (Exemple : les deux surprises de Taydang, les trois de Camdai, et tout particulièrement les deux combats de Phu-Hoai, l'un à droite, l'autre à gauche du Pont de Papier, et où, à six ans de distance, Francis Garnier et le commandant Rivière furent tués dans une embuscade identique.) Telles sont les règles tactiques de nos ennemis. Ajoutez à cela qu'ils ne craignent pas de fuir, qu'une retraite, où notre poursuite ne leur a tué personne, compte chez eux comme un succès, et on aura tous les secrets stratégiques des pirates.

\*  
\* \*  
\*

Il est des cas cependant où la force seule doit agir. Rebelles intraitables, ou anciens rebelles se révoltant de nouveau, ou traîtres à la parole donnée, doivent être avec la dernière rigueur traités et pourchassés. C'est aux chefs militaires alors à prendre la direction des opérations, à réunir sous leur commandement toutes les forces vives et disponibles, et à marcher à l'ennemi; mais ils doivent le faire dans des conditions telles



LE PAGODON DU PETIT LAC, A HANOI.



qu'ils ne puissent subir d'échecs, et que leurs succès soient rapides et foudroyants. Voilà pourquoi j'estime que ces interventions doivent être courtes et rares, et que les combats de tous les jours ne sont pas faits pour elles.

J'ai donné quelques aperçus sur la manière dont la garde indigène devait mener la reconnaissance, la marche et l'attaque; je l'ai fait parce que la garde est destinée à un rôle spécial, pour lequel aucune règle n'a jamais été établie, et que les conseils donnés ne sont que le fruit d'expériences heureuses. Il va sans dire que les expéditions militaires doivent être préparées et conduites d'une tout autre manière.

En Indochine, plus encore qu'ailleurs, le service des renseignements est d'une importance capitale; il doit être fait avec une exactitude parfaite, et contrôlé dans les détails avec une absolue minutie. C'est le secret de toutes les victoires.

Car, à de rares exceptions près, c'est par des concessions intelligentes, par l'effacement de nos anciens dénis de justice, par des négociations habilement menées, que nous pouvons arriver à la désunion du faisceau des résistances, et à la pacification du pays.

Les soumissions volontaires d'abord sont le meilleur et le plus économique des moyens de pacification. Une grande finesse y est nécessaire, car il ne faut pas acheter ces soumissions trop cher; et le comble de l'adresse est, comme cela arrive parfois, de les obtenir sans conditions; pour cela il faut consentir à traiter ces chefs, bien qu'ils soient jaunes, en égaux d'abord, en alliés ensuite, et non pas comme de la chair à canon. Ces soumissions sont très avantageuses; il n'est pas rare que, dans un pays, nous ayons deux ennemis; il est rare au contraire que ces deux ennemis s'entendent; nous devons donc, en attaquant exclusivement l'un, faire sentir à l'autre qu'il doit, dans son propre intérêt, se joindre à nous pour écraser son rival; ce qui s'obtient assez facilement. Et quand le rival est écrasé, non seulement le second ennemi se trouve trop faible pour nous résister; mais encore, habitué à nous par la campagne qu'il vient de faire à nos côtés, pénétré de notre supériorité, il reste ce qu'il était, c'est-à-dire un partisan à notre service, qui peut témoigner de grandes qualités, si on a le tact de ne l'employer qu'aux besognes qui lui conviennent.

\*  
\* \*

L'extinction de la « piraterie », surtout pendant les premières années (1885-1892), constitue des annales réellement extraordinaires par les enthousiasmes dont firent preuve tous les éléments, français et annamites, qui furent chargés de cette rude besogne.

Mais, comme il devait être entendu en France qu'il n'y avait pas d'actes de guerre en Indochine; comme, d'autre part, ce pourchas de la piraterie comportait une série

de hauts faits individuels sans plan d'ensemble, il s'ensuit que toute cette période, malgré son intérêt puissant, n'a ni annales, ni annalistes. Seules les archives des postes détachés conservaient trace des luttes, des succès et des échecs, des tristesses et des gloires; ces archives mêmes ont disparu quand furent supprimés, au fur et à mesure de la pacification, les postes qui les avaient conservées; les mains attentives et pieuses des successeurs de ces magnifiques et obscurs serviteurs ne pourraient trouver, dans ce qui reste au fond de cartons oubliés sous la poussière des années, que des vestiges épars et informes; et c'est là un mémorial qui, faute d'éléments, ne sera jamais écrit. Cette période, éclatante et courte — sept années — ne vaut que par ses résultats, et on a laissé tomber ses admirables acteurs au rang de comparses obscurs.

Et pourtant, que de curiosités ces « pirates » ont allumées, que de polémiques ils ont alimentées, que de livres ils ont inspirés ou produits ! Et pourtant on ne les a point connus. Personnages fugitifs d'événements imprécis, ombres dansantes aux feux des incendies, silhouettes anonymes de luttes nocturnes et compliquées, les « pirates » ne sont pas faits pour l'Histoire, l'Histoire majestueuse et sagement déroulée, où les gens et les choses se rangent avec clarté à l'entour d'un Grand Homme : foule bruisante, bigarrée et confuse, ils en occupent les bas-côtés, dans un demi-jour fumeux et coupé d'éclats sinistres. Les combats s'entremêlent, les bandes s'entre-choquent, les influences se heurtent, les incidents se superposent : dans ce brouhaha multiple et discord, nul ne peut reconnaître les siens.

Mais dans ce chaos désordonné, que de grandes actions, de beaux gestes, de paroles précieuses ! de cette nuit tumultueuse, quels éclairs aveuglants jaillissent ! dans cette multitude brutale, quels fiers enseignements, et quelle rare psychologie ! Dans cet ensemble mouvant et sans précisions ni contours, comme on saisit parfois, dans toute sa vigueur, le profil illuminé d'un héros ! et comme, dans la seconde qui suit, il replonge dans le remous sombre !

Rien ne subsiste, de ces jours rapides et tourmentés, dans les annales de l'État; et pourtant jamais on ne fit dépense de grandeur sauvage et de féline ingéniosité mieux que dans ces époques sans résultats apparents : nulle part on ne trouve plus noble collection d'épisodes merveilleux ou naïfs, plus riche mine de documentation humaine.

Ces fortes et stupéfiantes leçons sont celles, tout inattendues, d'un petit monde disparu, qui ne s'est point soucié de se survivre, qui n'a rien laissé derrière soi, et qu'on ne verra jamais plus.

## II. — LES MOYENS DE LA PACIFICATION

---

*LE REPEUPLEMENT.* — Le rétablissement de la paix intérieure demande donc des méthodes spéciales.

Le maraudeur des grands chemins, le pirate de la rizière et de la brousse est insaisissable à l'armée régulière; il faut, pour le prendre en flagrant délit, quelqu'un de sa race et de son tempérament; il passe, invisible et subtil, entre les lignes de nos Européens: « L'éléphant, disait jadis S. E. Cao-Xuan-Duc, alors Tongdoc de Sontay, qui combat victorieusement le tigre, succombe sous l'attaque des imperceptibles fourmis. »

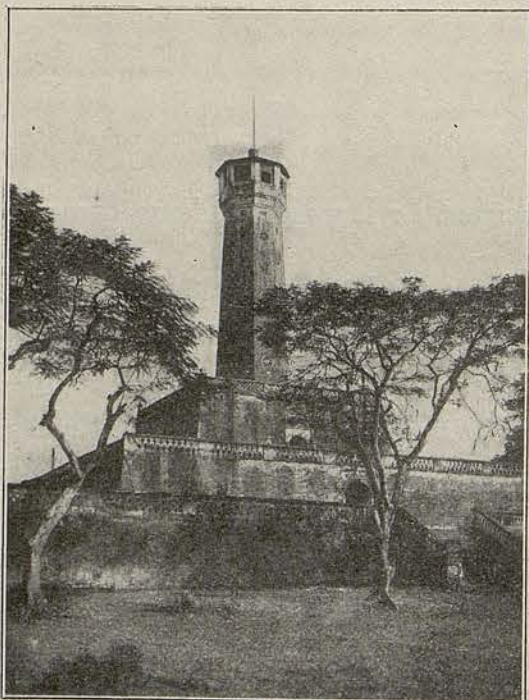
La paix intérieure est donc véritablement et exclusivement une œuvre de police générale, et attribuable à des unités indigènes choisies spécialement pour cette particulière besogne. Ainsi, suivant les cas, la garde indigène avec ses cadres français, ou les linhcos, au service et sous le contrôle des seuls mandarins, doivent restituer la tranquillité aux villages qui l'ont perdue.

Ces opérations intérieures ont aussi pour résultat de faire découvrir les auteurs véritables, et non pas seulement les simples comparses, des soulèvements et des troubles; et la paix doit être reconquise, tout autant par le repentir et les aveux des moins compromis que par la disparition et l'emprisonnement des plus coupables. C'est sur ces derniers que le retour aux traditions, aux magistrats et aux pénalités de la justice indigène, aura l'effet tout-puissant que dès aujourd'hui nous escomptons.

Mais il est d'autres moyens de pacification que les répressifs; il y a surtout les moyens préventifs, et c'est sur ceux-là qu'il faut insister, parce qu'il ne doit pas tant s'agir, dans l'esprit d'un gouvernement avisé et sage, de punir les désordres que de les empêcher de naître.

Nous sommes tous d'avis qu'il convient d'abord d'employer la méthode qui donne en même temps la paix et la possibilité d'un premier réveil du commerce. Il s'agit de l'installation, dans les régions récupérées, de garnisons à l'effectif et au cantonnement stables, avec des bâtiments et des services qui donnent à tous l'impression du définitif. Il se forme, autour de ces postes militaires, de petites agglomérations

commerciales, pour les besoins de la troupe. Et le phénomène ordinaire s'ensuit, qui est celui de la réunion, autour de ces centres nécessaires, mais d'activité un peu factice, de nouveaux éléments de vie économique, et la création lente et sûre d'un mouvement de négoce et d'échanges. Puis, et petit à petit, reprend la culture des terrains à l'abri du poste militaire, et puis plus loin, à mesure que l'assurance de la sécurité se



LE MIRADOR DE LA CITADELLE DE HANOI.

transmet, et que l'esprit terrien se réveille. Tel est le commencement de la renaissance d'une région; il est indispensable de débiter ainsi; mais s'en tenir là, serait insuffisant; ce serait vouer le pays à une perpétuelle médiocrité et à une stagnation déplorables.

Cette méthode a été, dans la suite, perfectionnée et couronnée de succès par la création des grandes concessions territoriales où des producteurs français appelaient autour d'eux l'immigration agricole.

\*  
\* \*  
\*

*TERRITOIRES MILITAIRES.* — En 1892, M. le gouverneur général de Lanessan créa les territoires militaires (1).

A la fin de 1889, les plus hautes régions avaient été également converties en pro-

vinces civiles. Certainement, on avait été là un peu vite en besogne, et il est certain que les administrateurs de ces pays encore trop neufs eurent beaucoup de mal. Ainsi les portions extrêmes des provinces de Hung Hoa, Lao Kai, Tuyênquang et Caobang, n'étant pas du tout à proximité des centres administratifs, n'en ressentaient aucune impulsion, et prenaient, en dehors de l'autorité reconnue, une liberté d'allure et une indépendance que n'enrayaient pas les quelques postes militaires qui y étaient disséminés. Et naturellement, le premier usage fait par les populations de leur indépendance était de payer le moins d'impôts possible; cela leur était bien facile, aucun collecteur n'allant les ramasser chez elles, aucune force de police ne pouvant, aucune force militaire n'essayant de les faire venir verser chez nous.

C'est pourquoi, dans une sage mesure, autant pour la bonne administration que pour la sécurité de la colonie, il fut bon de maintenir, le long des frontières, sous

(1) L'institution dure encore; mais les territoires ont été maintes fois remaniés dans leurs surfaces.

l'énergique direction des militaires, une bande de territoire, qui aurait constitué des marches, — si ce mot de Charlemagne ne paraît pas un peu ambitieux pour notre époque, — des marches, où il n'y avait jamais eu, et où on n'installerait pas de fonctionnaires annamites; qui seraient donc gérées directement par les autorités militaires. Celles-ci n'avaient, avec les autorités civiles les plus rapprochées, que des rapports de bon voisinage, et la commission de récolter, deux fois l'an, l'impôt, pour l'envoyer à la perception prochaine.

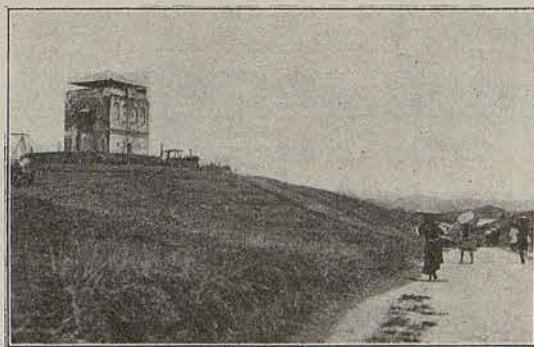
Les commandants de ces territoires eurent tous les pouvoirs civils et militaires dans les pays très étendus qu'ils commandaient.

S'il est utile de céder à l'autorité militaire les territoires montagneux et peu peuplés, où notre influence est contrebalancée par des influences ennemies, il eût fallu conserver à l'autorité civile les routes commerciales et les points de transaction. A tort ou à raison, la présence des militaires fait reculer le commerce et effraye l'argent. Jamais un négociant indigène ne se hasarderait là où il n'aurait pas une justice civile à qui s'adresser en cas de conflit (1).

\*  
\* \* \*

*VOIES DE COMMUNICATION.* — Pendant les premières années de cette période, nous n'avions guère de plan de défense générale, ni de bâtiments définitifs, ni de voies de communication suffisantes. Cet état vraiment provisoire laissait les Annamites dans cette conviction que nous n'avions établi ici qu'une domination passagère, et que nous ne faisons aucuns frais dans le pays, parce que nous n'avions pas l'intention d'y rester.

Nous pûmes enfin tenter de les faire revenir sur leur opinion. On commença de grands travaux, qui, donnés à des adjudicataires français, mirent de l'animation dans nos transactions; puis on put établir le plan de défense coloniale et commencer le réseau des voies de com-



LA FRONTIÈRE CHINOISE A MONCAY

(1) Bien des voix autorisées l'ont déclaré bien haut : exemples : « Le civil appelle le civil, et le militaire l'éloigne, systématiquement parfois, instinctivement toujours. » (Paul BERT, 13 août 1885.) « Sous un gouvernement civil indépendant et régulier, la population indigène paierait ses impôts. » (P. VIAL : *Nos Premières Années au Tonkin*, p. 289.) « Si l'administration civile avait été à même de fonctionner immédiatement au Tonkin, cette possession aurait marché à grands pas vers une ère de prospérité inconnue; elle nous fournirait déjà des impôts fort importants... Faire la guerre, rien que la guerre, en abandonnant le pays à lui-même, ce n'est pas agir en nation civilisée, c'est faire de la politique de Huns. » (J. HARMAND, *Discours à l'Association républicaine du Centenaire*.)

munication. Contre une invasion chinoise, nous n'avions rien que Langson, de mauvais fortins d'arrêt à Tuyênquang, et les ouvrages non terminés de Yênbay. Un plan plus complet fut étudié. Une ligne sérieusement défensive fut établie de Moncay à Langson, par des postes militaires espacés de quinze en quinze kilomètres; on projeta de nouveaux forts à Langson; on perfectionna ceux de Tuyênquang; on étudia à Thaïnguyên le plan d'un camp retranché de deuxième ligne; enfin, on donna à Yênbay tout son développement, en poussant activement les travaux, et en armant toutes les nouvelles défenses.

Des voies de communication stratégiques relient immédiatement ces créations nouvelles; en deux mois, à travers un terrain jusqu'alors vierge, la route militaire de Tienyên à Langson relia nos jalons défensifs; l'ancienne route chinoise de Laokai à Tuyênquang fut reprise; et le tronçon de Yênbay à Phûyenbinh, à travers le plateau de Songchai, vint incommoder les opérations de Thangiât et de la contrebande d'opium; par de petits postes çà et là jetés, nous tâchions à nous maintenir dans le pays, jusqu'à Lucyên et Phorang, nouvellement réoccupés. La route des Seize-Chaûs, par An, Moc, Maison et Sonla, fut entièrement déblayée, et pourvue d'une ligne télégraphique.

Enfin le Delta se couvrit de routes nouvelles de onze mètres de large : par exemple, celle de Hanoï à Phuly et aux frontières de l'Annam, la route du Baysay, par Banyênghiên et Haiduong, donnèrent, sous le rapport de la tranquillité publique, de bons résultats. Au prix d'un dégrèvement d'impôt, les populations établirent elles-mêmes ces routes.

\* \* \*

*ARMEMENT DES VILLAGES.* — La manière dont se forme un groupe de mécontents a poussé l'administration à armer les villages.

Comme se forme en mer un cyclone autour d'un grain, ainsi se forme une révolte sérieuse autour d'un mécontentement local. Lorsqu'une injustice est faite à un notable, ou à un homme influent d'un esprit un peu indépendant, il groupe naturellement autour de lui tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont eu à souffrir de notre présence.

De bavardages en bavardages, dans ces longues conversations du soir et de la nuit que les Annamites affectionnent, le mécontentement prend corps, le bruit grossit, les projets de résistance se forment.

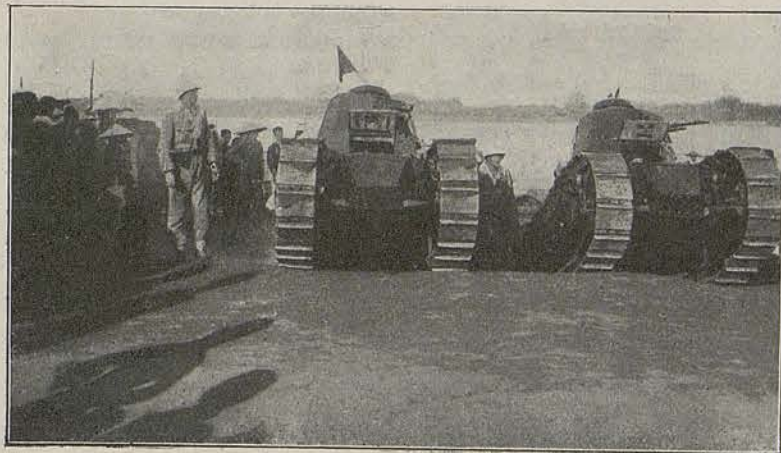
Bientôt, à ce petit noyau, incertain de sa volonté même, accourent tous les gens douteux, qui ne peuvent pêcher leur fortune qu'en eau trouble, et qui apportent au cénacle indécis l'appoint de caractères violents et de consciences peu difficiles. Un chef de Chinois ou de contrebandiers apprend la chose, offre naturellement toutes les facilités possibles d'armement; de tous côtés, de chez les rebelles, nombreux aux

frontières, arrivent des encouragements, des menaces même en cas de tiédeur; des lettres s'échangent, des engagements sont pris. Un beau soir, un incendie éclate, un vol a lieu; de peur de soupçon, les innocents mêmes s'enfuient, qui ne sont encore coupables qu'en pensées : voilà la bande de pirates formée.

Pour parer à ces formations spontanées, on avait d'abord armé les gardes particulières (linhco et linhlé) des mandarins provinciaux. Le peu de confiance que nous pouvons avoir dans la fidélité et l'honnêteté des

fonctionnaires, nos créatures, ne doit pas nous engager à laisser entre leurs mains un instrument de pacification dont ils peuvent faire un instrument d'oppression. Nous devons exiger que leurs administrés les respectent; mais nos polices seules, et non les leurs, doivent arriver à imposer ce respect.

Autre chose est l'armement des villages, pour leur protection particulière, sous la conduite et la responsabilité des caïtong et lithuong. Le linhcô, qui habite en tas



LES CHARS D'ASSAUT.

chez les mandarins, est une mauvaise doublure du garde civil. Mais le paysan armé, qui, aux jours de trouble, se met à l'affût derrière son maû de terre, est le seul gardien possible de la rizière contre le voleur et le maraudeur : il est toujours prêt à défendre son bien; l'assaillant le trouvera toujours sur le

repousser une poignée d'incendiaires, et complètement incapables de résister à une troupe organisée, dans le cas où les idées de rébellion leur viendraient en tête.

Avec ces restrictions, l'armement des villages est donc à préconiser : et nos fusils d'ancien modèle seraient bien mieux entre les mains des paysans soucieux de leur sécurité, qu'entre celles de linhcô et de petits mandarins soucieux seulement de pillage.

\*  
\* \*

*ADMINISTRATION DIRECTE ET PRÉVENTIVE.* — Cette méthode de gouvernement — qui est, par suite de la lettre des traités, difficile en Annam, mais facile au Tonkin — consiste à mettre entre les mains de l'autorité française tous les rouages importants de l'administration, et à exercer un contrôle direct sur toutes les fonctions subalternes occupées par des indigènes, issus de la province même qu'ils administrent.

Des quatre mandarins provinciaux, tongdoc (ou quanhuong), quanbô (ou bôthninh), ansat (ou quan an) et dédoc — qui occupent les quatre hautes dignités de ces quatre pouvoirs, — d'innombrables ramifications vont, étendant et exerçant ces pouvoirs jusque dans les plus petits villages. Je ne définirai pas, les unes après les autres, les fonctions de tuanphu, phosu, triphu, quanphu, quanhuyn, caitong, lithuong, lanhbinh, pholanh, bangbien, tonghon, kiluc, pholy, phoquan, délaï, thuonglai, xuatdoi, etc., etc., qui constituent les principaux degrés de cette échelle des grades, entre lesquels viennent encore se loger plusieurs fonctions spéciales intermédiaires. Je dirai seulement qu'il y a, dans cet apparent imbroglio, une hiérarchie et une centralisation telles, que les mandarins du Trésor peuvent faire le métier de mandarins de justice; les mandarins administratifs, cumuler les pouvoirs et aller en guerre, sans que personne y ait à redire; les mandarins militaires formant à part une caste inférieure, et n'étant que les humbles exécuteurs des ordres des mandarins des trois autres classes.

Or, l'administration, la police — et surtout les finances, — peuvent et doivent ressortir exclusivement des Européens, car ils tiennent ainsi en main à la fois la sécurité et la prospérité du pays; sa sécurité, en connaissant les premiers tous les mouvements des rebelles, et en commandant directement toutes les forces de police; sa prospérité, en empêchant les malversations et en forçant l'impôt à tomber tout entier dans les caisses de l'État. Or, par cela même que ces deux résultats sont obtenus, un bien-être relatif s'introduit dans les classes agricoles, moins pressurées par le fisc et mieux protégées des brigands; et la piraterie diminue, car on sait fort bien que la pauvreté seule peut mettre le fusil aux mains de ces populations paisibles et sans malice.



D'autre part, le contrôle, presque impossible à exercer sur les subalternes par l'intermédiaire des mandarins et des interprètes, qui ne trouvent leurs avantages et leur fortune que dans les embarras et les obscurités, ce contrôle, exercé directement, devient très facile, et s'opère d'autant plus strictement, qu'il est la meilleure assurance de la tranquillité de la province régie. De plus, les fonctionnaires subalternes indigènes, choisis dès lors parmi les notables mêmes du pays, régissant des territoires où leurs familles habitent, où leurs rizières sont en culture, ont leur premier intérêt à assurer leur prospérité particulière dans la prospérité générale, par une administration vigilante et honnête.

Ils savent qu'ils peuvent être à tout instant l'objet d'un contrôle; ils savent que la moindre exaction serait portée directement à la connaissance non plus des mandarins, envers qui ils pouvaient racheter cette exaction en leur en faisant partager le profit, mais des Français; enfin, ils ne seraient pas pressés — comme aujourd'hui — par la crainte de déplaire aux mandarins, s'ils sont honnêtes, ou à leurs administrés, s'ils sont trop exigeants, les deux cas de l'alternative étant presque également dangereux.

Au point de vue donc du peuple protégé, il y a tout avantage à introduire l'action française directe, et tout le pays y est intéressé, pour sa sécurité, son bien-être et sa richesse. Au point de vue du peuple protecteur, les avantages de ce système sont tout aussi sensibles.

En effet, déchirant le rideau que les mandarins ont tiré entre nous et le Tonkin, nous apparaissions au peuple tonkinois avec nos qualités et nos défauts aussi — mais désormais non responsables des erreurs et des crimes d'autrui. Nous n'endossons que nos seuls actes — et cela suffit bien. Nous sommes en relations intimes et journalières avec le peuple, et apprenons à la fois ses besoins et les moyens d'y subvenir, ses aspirations traditionnelles et les moyens d'y satisfaire dans la mesure du possible. De plus, nous montons à la dignité du rôle qui nous incombe, de directeurs conscients d'une race civilisée; nous cessons d'avoir peur de notre tâche, nous reprenons vis-à-vis de la Cour les seules manières qui nous conviennent, celles des supérieurs, et nous secouons la dédaigneuse tutelle que nous paraissions supporter et que les mandarins se vantaient au peuple de nous imposer. Nous nous tenons donc dans toute notre force, et, en reprenant notre fierté, nous commandons la confiance de nos protégés et le respect de tous.

Enfin par une conduite habile, par un profit adéquat des circonstances, nous faisons exprimer à l'inerte traité de 1884 le peu qu'il puisse nous donner; nous habituons peu à peu l'indigène à notre présence, à notre immixtion dans sa vie de citoyen, à notre contrôle de tous ses actes publics; nous apparaissions non plus comme le protecteur mal supporté, mais comme le moteur nécessaire des forces d'un grand pays.

Ce système, considéré comme le moyen nécessaire de notre prospérité, a été appliqué avec des tempéraments, par les chefs administratifs qui se sont, depuis 1885, succédé dans les hautes fonctions du Protectorat, et nous sommes arrivés peu à peu, par des transformations d'une grande habileté, à la veille d'une administration directe, sans cependant avoir froissé la lettre d'un traité qui n'admet de notre part qu'un contrôle impersonnel.

---

### III. — L'ÉVOLUTION DES ADVERSAIRES

---

*LES INCIDENTS DE 1907-1908.* — La piraterie à main armée, qui tenait campagne, et qui n'hésitait pas, en certaines circonstances, à affronter nos troupes régulières, avait disparu avec le gouvernement de Paul Doumer. Mais il y a des mécontents toujours et partout; il y en avait naturellement en Indochine, dans un pays qui avait récemment perdu son indépendance au profit d'une autre race, qui voyait sa vieille civilisation — dont il était infiniment orgueilleux — se modifier au contact d'une autre civilisation plus jeune et plus forte, et dont les conducteurs habituels, — petits mandarins et notables — avaient dû résigner leurs pouvoirs officiels aux mains de nouveaux venus.

Des idéologues réformateurs et de pratiques mécontents ont créé en Chine un « esprit nouveau », qui n'est pour l'heure qu'un amas d'aspirations confuses vers un état de nationalité plus précis que l'état confédératif, dans les liens assez lâches duquel la vieille Chine a jusqu'ici trouvé un bonheur sans excès et sans gloire. Cet « esprit nouveau » a trouvé en Indochine un terrain propice à sa propagande occulte. Cet « esprit » — qui enfante les troubles dits de l'« *Enfant-miracle* » (Kydong) — dont les partisans peuplèrent le bague de Poulocondore, était un esprit de confusion brouillonne, et de vanité insatisfaite, enfantine et turbulente, tel que nous l'avons vu dans toutes les manifestations prématurées de la race jaune, autrefois au Japon, hier au Siam, demain en Chine et même chez nous. Nous ne devons pas nous en inquiéter outre mesure; mais nous devons à nos protégés de leur faire comprendre jusqu'où la saine appréciation du droit nous commande d'agir en leur faveur, et où se trouve la limite gouvernementale et sociale qu'ils auront à ne jamais dépasser.

Dans les lointains villages où seul le renom français a pénétré, avec — quoi que nous en disions nous-mêmes — la connaissance de nos qualités naturelles et aussi de notre puissance, ne germent pas ces ambitions ou ces convoitises contre notre domination; ces idées fumeuses naissent à notre contact, dans les villes où les autochtones sont témoins de nos discordes et les croient profondes et irréductibles. Comment veut-on que des notables, qui n'ont jamais géré qu'avec leur tranquille bon sens les

affaires de leurs communes, ne soient pas étourdis et affolés du spectacle que nous leur donnons dans les capitales où les appelle transitoirement l'exercice de leur rapide mandat ?

Tous ces mouvements — dont plusieurs prenaient naissance dans notre longanimité naturelle à faire des concessions (sentiment que la race jaune ne comprend ni n'admet) — ne provenaient ni d'un mot d'ordre général donné, ni d'une révolte des hautes classes. Que ce soit en 1908, par exemple : les événements ne permirent pas de croire que l'idée d'empoisonner les Européens soit venue à plus de trois marmitons, ni que l'idée d'incendier Hanoï ait dépassé la petite troupe de trois cents boys



LE FLEUVE ROUGE A HANOÏ.

et malandrins qui attendaient à cet effet aux portes de la ville, ni que l'idée de jeter les Français à la mer ait germé ailleurs que dans les cerveaux mal équilibrés de trois ou quatre élèves de l'Université indochinoise. Et tous les gens qui n'ont pas un intérêt quelconque à l'exagération sont de cet avis.

Ceci prouve que la population de Hanoï, du moins cette population indigène flottante, qui va des interprètes aux coolies en passant par les boys et les familiers de toute sorte, n'est pas fameuse ni sûre. On le savait bien. Nos luxes, nos mœurs faciles, nos indulgences avaient attiré à Hanoï tout ce qu'il y a, dans la plèbe annamite peu recommandable, de fainéants, de complaisants et de malfaiteurs. Il n'est pas mauvais que, de temps à autre, on s'en aperçoive. Sachons endosser nos responsabilités.

Mais, dans sa laideur morale, cette constatation même nous rassure. Tant que les patriotes annamites irréductibles, tant que les rhéteurs ambitieux et vains ne pourront recruter leurs collaborateurs que dans ces milieux malsains et louches, où toute trahison est bonne pourvu qu'elle soit bien payée, nous n'aurons rien à craindre, car le cœur de la nation ne sera pas avec eux. S'ils n'y sont pas parvenus, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Ils ont, jusqu'en 1891, plus ou moins réussi, à cause des souvenirs, tout chauds encore, de la conquête.

Mais, dès 1891, nous nous sommes bien aperçus du déchet dans la qualité de nos adversaires. Et depuis lors, leur valeur morale est absolument nulle. Que des lettrés vains, que des amateurs de troubles, que des étrangers ambitieux chantent le réveil chinois et l'hégémonie japonaise, cela n'est pas douteux; mais ils sont isolés dans leur pays, comme les éthéromanes le sont en France. Le peuple ne répond ni ne vibre. Et ils ne trouvent un écho que dans le clan spécial des malfaiteurs et des traîne-misère pour qui toute révolution est une aubaine. Mais tout ce qu'il y a d'honnête,

de paisible et de simplement intelligent dans le peuple annamite, c'est-à-dire la presque totalité des indigènes, est réfractaire à cette propagande. Bien mieux, il l'entend, il ne la comprend pas, et il l'oublie.

Ceci peut s'appliquer aussi aux incidents de l'Annam en 1908.

On peut dire que ces incidents sont secondaires, quant aux faits, mais ils sont capitaux quant aux leçons qu'ils nous donnent et à l'état de l'esprit indigène qu'ils dévoilent. La même opinion est faite au sujet de cette pseudo-conspiration de Cochinchine, où un jeune indigène retors, Gilbert Chieu, imagina, sous les auspices d'une puissance jaune étrangère, un grand et occulte complot, dont tous les membres étaient des actionnaires solvables et payants. Et ce fut un de ceux qu'il avait ainsi abreuvés qui, par des révélations de bonne foi, abusa de même la justice française. Gilbert Chieu fut emprisonné préventivement et inculpé du crime de trahison qu'il n'avait jamais commis, ses capacités n'étant pas allées plus loin que l'abus de confiance.

\* \* \*

*LES PARTIS DU JEUNE ANNAM.* — La générosité native du Français a donné à l'Annamite le sentiment qu'il était faible ou indifférent vis-à-vis des excès de parole et de geste de l'homme jaune. L'extrême conscience de nos législateurs et de nos magistrats l'ont fait douter de la sincérité et surtout de la rapidité de notre justice. L'octroi que nous avons fait à ce peuple de certains organismes consultatifs à forme parlementaire lui a fait croire que nous lui abandonnions une part de notre autorité, sinon de notre souveraineté; enfin l'instruction supérieure que nous avons permis d'acquérir à certains d'entre eux — qui n'étaient pas préparés à ce bienfait — leur a suggéré qu'ils en savaient autant que nous et qu'ils pouvaient fructueusement s'opposer à nos desseins. C'est de là que viennent les formations politiques appelées : Jeune Annam, parti constitutionnaliste, etc.

C'est sur ce sol mouvant — où notre bonne foi se sentait trébucher — que les apôtres du bouleversement d'après guerre ont jeté leurs semences de destruction. Ces partis, temporaires et vagues, ne laissent point de traces dans l'histoire du pays. Mais ils furent l'occasion des événements de 1930.

\* \* \*

*LES INCIDENTS DE 1930.* — Il y a à Canton, ville chinoise, quelque deux cents Annamites que, pour cause de rébellion, de meurtre et de pillage, nous avons condamnés à l'exil. Ils sont une proie facile aux agitateurs internationaux. Car le centre des opérations n'est pas chez nous : les agitateurs n'habitent pas notre colonie;

toute l'excitation vient d'un pays avec qui nous sommes en paix et qui se dit notre ami : la Chine. Et dans la Chine, Canton : Canton, agglomération à nos frontières du Nord de plus d'un million de Jaunes, est un de ces ports à *traité*, où passe, sans s'y jamais fixer, la lie d'une population, et où demeurent les Chinois condamnés à l'exil intérieur (peine spéciale du Code chinois, qui assigne à certains criminels politiques ou de droit commun, la résidence, sous la surveillance de la police, de certaines villes frontières). C'est dans ce milieu que Karakhan, l'ancien ambassadeur des Soviets en Chine, a manœuvré et envoyé ses apôtres de destruction et de sauvagerie.



LES RADEAUX DE BAMBOU.

Jamais le gouvernement de Nankin n'a risqué ses regards dans cet antre empoisonné; à nos trop discrètes observations, il s'est contenté de répondre qu'il n'était pas plus le maître à Canton que dans le Yunnan. Donc, dans Canton et même à Shameen, enclave européenne terrorisée, les communistes sont rois. M. Merlin, gouverneur général de l'Indochine, s'en est cruellement aperçu. En 1924, au cours d'un banquet officiel, une bombe fut lancée contre lui, qui tua cinq Français. Des excuses chinoises? Point. Des réparations aux victimes? Pas une. Seulement les autorités de Canton ont laissé élever, sur une des places de leur cité, un arc de triomphe en l'honneur du meurtrier, appelé « victime de la liberté », et sur lequel s'étalent, depuis six ans, les pires injures à la France.

La propagande faite par ces misérables prend, quand elle passe nos frontières, le nom de nationalisme : elle invite les Annamites, au nom de leur indépendance (ceux qui connaissent l'histoire savent que *jamais* l'Annam n'a été indépendant), à jeter les Français à la mer.



LE SAGE  
(A. Joyeux)





Reconnaissons que, en remuant jusqu'au tréfonds l'humanité tout entière, la grande guerre européenne a éveillé dans l'âme asiatique des sentiments nouveaux. Le dogme des nationalités, qui a refait, en 1919, la carte de notre continent, s'est développé sous les yeux mêmes des Indochinois, que nous avons appelés sur notre front de guerre et dans nos usines. Ils avaient, en quittant leur pays, le *sens de la race* : quand ils y sont rentrés, ils avaient le *sens de la patrie*. Cet élan national, dans lequel la France a trouvé les forces magnifiques et le moyen de la victoire, est devenu là-bas un sentiment patriotique en faveur de l'Annam, et immédiatement utilisé par les milieux anarchistes, contre la France. C'est aux frontières mêmes de l'Indochine que s'opère d'abord la transformation, par les soins des deux cent cinquante exilés de Canton.

Ils trouvent, en Indochine, un terrain favorable, une classe toute prête à les écouter et à les aider : les lettrés, que l'administration par les Français laisse sans emploi, comme sans argent, et qui ont, de notre fait, perdu la face. Ils trouvent aussi tous les jeunes Annamites de la dernière génération, qui ont fait, soit en Indochine, soit en France, des études complètes, trop complètes, à qui nous avons promis des places dans l'État, et à qui nous ne pouvons pas en donner.

C'est par ce mécanisme qu'une partie de la compagnie de tirailleurs de Yenbay s'est révoltée le 10 février 1930, que des incidents révolutionnaires ont eu lieu à Hanoï, dans le Nord-Annam et en Cochinchine, où ils ont duré jusqu'à la fin de la même année.

Quelques heures ont suffi, au Tonkin, pour juguler ces velléités de révolte et pour mettre la main sur les révoltés en fuite. La tranquillité publique, à qui en voulaient les bolchevistes d'Extrême-Orient, n'a été troublée que tout juste le temps de le dire.

Trois mois après, c'est, à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, la forme primitive de l'anarchisme qui réapparaît : ce ne sont plus des patriotes : ce sont des repris de justice et des bandits de grand chemin, ce sont des crimes de droit commun : attentats à la propriété, vols avec effraction. On essaie d'envahir et de détruire les plantations et les exploitations. Ce n'est plus la haine de l'étranger : c'est la haine du riche et du propriétaire. C'est si vrai que, parmi les maisons de commerce assiégées, plusieurs appartenaient à des Annamites; un Annamite qui a de l'argent, c'est, au même titre qu'un blanc, un ennemi.

Le total de ces manifestations, au regard du nombre des usines, des ouvriers et de la population indigène, est infiniment peu de chose. Ce ne serait rien du tout, et cela nécessiterait tout juste quatre hommes et un caporal, si l'époque de ces incidents « commémoratifs » et leur continuité ne trahissait pas un plan d'ensemble, un conseil directeur des troubles et organisateur du désordre.

Nous avons eu, il y a trente ans, des incidents autrement importants et diffi-

ciles : mais c'est la première fois que nous nous trouvons en face d'un plan concerté, d'une action soigneusement mûrie et déclanchée à son heure, et, sans doute, d'un chef, qui n'est pas chez nous, mais qui, de la Chine, où il est en sûreté, dirige ses obscurs lieutenants qui, eux, sont chez nous, et qu'il nous faut connaître, pourchasser et punir.

\*  
\* \*

L'évolution des idées de l'opposition qui nous est faite nous contraint d'adopter d'autres remèdes préventifs ou répressifs que ceux dont nous usions au regard de la grande piraterie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



UN MARIAGE MÉO, A SONLA.

Ce ne sont plus des remèdes militaires; ce sont des remèdes sociaux. Le ministre des Colonies, M. Reynaud, à l'issue de son voyage en Indochine, en indiquait deux : la création d'une classe bourgeoise intermédiaire entre l'élite et le savant; et l'obligation, pour tout fonctionnaire, de parler la langue du pays où il réside.

Il est un remède général et immédiat : faire sentir à la population, toujours inquiète du lende-

main, la force et la continuité de la protection française. Et celui-là a une forme civile et une forme militaire.

Au civil, nos résidents ne doivent pas se conduire comme des fonctionnaires métropolitains : les provinces tonkinoises ne sont pas des sous-préfectures qui se gèrent dans un bureau, à coups de paperasses. Le résident — et, comme lui, ses collaborateurs — doit monter à cheval, courir les chemins de sa région, en connaître tous les villages, en visiter tous les notables. Et ainsi cinquante brigands étrangers au pays ne pourront pas venir y conspirer et y débaucher des soldats, sans qu'il en soit, dès la première minute, averti. Au militaire, il ne faut pas que, sous prétexte d'égalitaire camaraderie, les officiers et les sous-officiers blancs soient, tous les dix-huit mois, remplacés par d'autres. Ils ne connaissent pas leurs soldats : il faut qu'ils les connaissent et s'intéressent à eux; ils ignorent la langue du pays : il faut qu'ils la parlent couramment. Et, pour ce faire, il faut qu'ils restent dans la colonie et qu'ils y fassent, non pas un métier temporaire, mais leur carrière définitive.

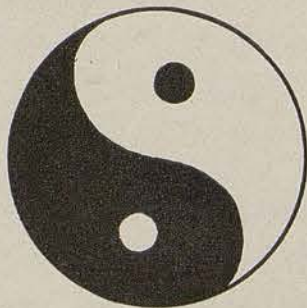
Et puis, il y a d'autres remèdes, nécessaires, impérieux. Et c'est la sanction.

En Indochine, la justice ne doit pas, pour être comprise et acceptée, se contenter d'être juste; il faut qu'elle soit claire, ferme, immédiate. Il faut, si j'ose dire, que le crime soit encore *tout chaud* au moment qu'il est puni.

\*  
\* \*

On ne saurait croire que des remèdes empiriques sauraient seuls venir à bout de mécontentements aussi fugitifs et complexes. Et nous verrons comment la guérison de cette maladie endémique, familière au tempérament annamite, ne peut être obtenue que par des améliorations très délicates sur le plan intellectuel et sur le plan social, et comment il y faut la compréhension, le consentement et le ferme propos de tout homme de race blanche installé en Indochine.

Auparavant, prendre des précautions militaires, c'est une urgence du moment. Regrouper les unités, renforcer les contingents d'Europe, les troupes africaines, les partisans montagnards, ne pas les mêler les uns avec les autres; encadrer soigneusement les unités autochtones; déterminer strictement la zone d'action des armées; ne pas permettre qu'elles la dépassent; mais leur y laisser toute initiative et toute liberté de manœuvre; exiger de tous les degrés des hiérarchies la connaissance des subalternes, de leurs mœurs, de leurs traditions; faire de nos chefs des officiers de carrière et non pas des officiers de passage; les convaincre tous que le service à la colonie n'a absolument rien de commun avec le service dans la métropole; exiger d'eux la déférente obéissance aux pouvoirs politiques; mais en même temps les mettre sur un véritable piédestal de force et de commandement. Et enfin appliquer à tous les services civils les mêmes règles qu'aux services militaires. Voilà tout ce que peuvent faire les ordres et les conseils de l'autorité locale, représentant la souveraineté française.





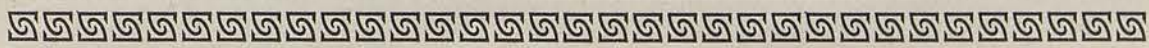


MARCHÉ ANNAMITE

## CHAPITRE IV

---

# Les Cinq Pays de l'Union





## I. — LES TRAITÉS (1)

Voici les textes diplomatiques officiels par lesquels les destins des cinq parties de l'Indochine ont été liés à celui de la France, souveraine des unes, protectrice des autres, métropole de toutes.

\*  
\* \*

### TRAITÉ DU ROI DE FRANCE LOUIS XVI AVEC GIALONG, ROI DE COCHINCHINE (28 novembre 1787.)

1<sup>o</sup> Il y aura alliance offensive et défensive entre les deux Rois de France et de Cochinchine; ils devront se prêter mutuellement secours et assistance contre tous les ennemis de l'une ou l'autre partie contractante.

D'autre part, le Roi de Cochinchine s'engage à fournir aussitôt que la tranquillité sera rétablie dans ses États, et sur la simple réquisition de l'ambassadeur de France, tout ce qui sera nécessaire en équipements, agrès et provisions, pour mettre en mer, sans aucun délai, 14 vaisseaux de ligne; et pour la parfaite exécution de cet article, il sera envoyé d'Europe un corps d'officiers et sous-officiers de marine, qui formeront un établissement permanent en Cochinchine;

2<sup>o</sup> S. M. Louis XVI aura des consuls résidents dans toutes les parties de la côte de Cochinchine, partout où elle le jugera convenable. Ces consuls seront autorisés à construire, ou faire construire des vaisseaux, frégates ou autres bâtiments, sans qu'ils puissent être troublés, sous aucun prétexte, par le gouvernement de Cochinchine;

4<sup>o</sup> Le Roi de Cochinchine et son Conseil d'État céderont à perpétuité à Sa Majesté Très Chrétienne, ses héritiers et ses successeurs, le port et le territoire de Hanlan (Baie de Tourane) et la péninsule, et les îles adjacentes de Fai-foo au midi et de Haiwen au nord;

7<sup>o</sup> Dans le cas où Sa Majesté Très Chrétienne se déterminerait à faire la guerre, dans quelque partie de l'Inde, il sera permis au commandant en chef des troupes de France, de faire une levée de 14.000 hommes qu'il fera exercer de la même manière qu'en France et qu'on formera à la discipline française.

\*  
\* \*

### TRAITÉ CONCLU ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE D'UNE PART, ET L'ANNAM DE L'AUTRE (5 juin 1862.)

ARTICLE PREMIER. — Il y aura dorénavant paix perpétuelle entre l'Empereur des Français et la Reine d'Espagne d'une part, et le Roi d'Annam, de l'autre; l'amitié sera complète et également perpétuelle entre les sujets des trois nations, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

(1) Ne sont transcrits ici que les textes et articles portant sur la souveraineté et la suzeraineté des pays de l'Union indochinoise.

ART. 3. — Les trois provinces complètes de Bien-hoa, de Gia-dinh et de Dinh-tuong (Mytho) ainsi que l'île de Poulo-Condore, sont cédées entièrement par ce traité en toute souveraineté à Sa Majesté l'Empereur des Français.

En outre, les commerçants français pourront librement commercer et circuler sur des bâtiments, quels qu'ils soient, dans le grand fleuve du Cambodge et dans tous les bras de ce fleuve; il en sera de même pour les bâtiments de guerre français envoyés en surveillance dans ses affluents.

ART. 5. — Les sujets de l'empire de France et du royaume d'Espagne pourront librement commercer dans les trois ports de Tourane, de Balat et de Quan-an.



S. M. L'EMPEREUR KHAIDINH.

\*  
\* \*

TRAITÉ CONCLU ENTRE LA FRANCE  
ET LE ROYAUME D'ANNAM  
(15 mars 1874.)

ART. 2. — S. E. le Président de la République Française, reconnaissant la souveraineté du Roi de l'Annam et son entière indépendance vis-à-vis de toute puissance étrangère quelle qu'elle soit, lui promet aide et assistance et s'engage à lui donner, sur sa demande et gratuitement, l'appui nécessaire pour maintenir dans ses États l'ordre et la tranquillité, pour le défendre contre toute attaque et pour détruire la piraterie qui désole une partie des côtes du royaume.

ART. 4. — En reconnaissance de cette protection, S. M. le roi de l'Annam s'engage à conformer sa politique extérieure à celle de la France et à ne rien changer à ses relations diplomatiques actuelles.

ART. 5. — S. M. le Roi de l'Annam reconnaît la pleine et entière souveraineté de la France sur tout le territoire actuellement occupé par elle et compris entre les frontières suivantes : à l'est, la mer de Chine et le royaume d'Annam (province de Binh-Thuân); à l'ouest, le golfe de Siam; au sud, la mer de Chine; au nord, le royaume du Cambodge et le royaume d'Annam (province de Binh-Thuân).

Les onze tombeaux de la famille Pham, situés sur le territoire des villages de Taunien-Dong et de Tauquan-Dong (province de Saïgon) et les trois tombes de la famille Hô, situées sur les territoires des villages de Linh-chuong-Tay et Tân-May (province de Bien-hoa), ne pourront être ouverts, creusés, violés ni détruits.

Il sera assigné un lot de terrain de cent maus d'étendue aux tombes de la famille Pham et un lot d'égale étendue à celles de la famille Hô. Les revenus de ces terres seront consacrés à l'entretien des tombes et à la subsistance des familles chargées de leur conservation. Les terres seront également exemptes des impôts personnels, du service militaire et des corvées.



ART. 11. — Le Gouvernement annamite s'engage à ouvrir au commerce les ports de Thi-nai, dans la province de Ninh-binh; de Ninh-hai, dans la province de Haiduong; la ville de Hanoï, et passage par le fleuve du Nhi-ha, depuis la mer jusqu'au Yunnan. Une convention additionnelle au traité, ayant même force que lui, fixera les conditions auxquelles ce commerce pourra être exercé.

Le port de Ninh-hai, celui de Hanoï, et le transit par le fleuve seront ouverts aussitôt après l'échange des ratifications, et même plus tôt si faire se peut; celui de Thi-nai un an après.

D'autres ports ou rivières pourront être ultérieurement ouverts au commerce, si le nombre et l'importance des relations établies montrent l'utilité de cette mesure.

ART. 13. — La France nommera dans chacun des ports ouverts au commerce un consul ou agent assisté d'une force suffisante, dont le chiffre ne devra pas dépasser le nombre de cent hommes, pour assurer sa sécurité et faire respecter son autorité, pour faire la police des étrangers jusqu'à ce que toute crainte à ce sujet soit dissipée par l'établissement des bons rapports que ne peut manquer de faire naître la loyale exécution du traité.

\* \* \*

TRAITÉ DE COMMERCE CONCLU  
ENTRE LA FRANCE ET LE  
ROYAUME D'ANNAM (31 août 1874.)

ARTICLE PREMIER. — Conformément aux stipulations de l'article 11 du traité du 15 mars, le Roi de l'Annam ouvre au commerce étranger, sans distinction de pavillon ou de nationalité, ses ports de Thi-nai, dans la province de Binh-dinh, de Ninh-hai dans la province de Hai-duong, la ville de Hanoï et le fleuve de Nhi-ha, depuis la mer jusqu'à la frontière chinoise.



S. M. L'IMPÉRATRICE, ÉPOUSE DE S. M. KHAI DINH.

\* \* \*

TRAITÉ SIGNÉ A HUÉ ENTRE LA FRANCE ET L'ANNAM (25 août 1883.)

ARTICLE PREMIER. — L'Annam reconnaît et accepte le protectorat de la France, avec les conséquences de ce mode de rapports au point de vue du droit diplomatique européen, c'est-à-dire que la France présidera aux relations de toutes les puissances étrangères, y compris la Chine, avec le Gouvernement annamite, qui ne pourra communiquer diplomatiquement avec lesdites puissances que par l'intermédiaire de la France seulement.

ART. 2. — La province de Binh-thuân est annexée aux possessions françaises de la Basse-Cochinchine.

ART. 3. — Une force militaire française occupera d'une façon permanente la chaîne de montagnes Deo-ngang, qui aboutit au cap Vung-kian, ainsi que les forts de Thuân-an, et ceux de l'entrée de la rivière de Hué, qui seront reconstruits au gré des autorités françaises.

ART. 7. — Dans les limites ci-dessus, le Gouvernement annamite déclarera ouverts au commerce



PAUL BERT.

de toutes les nations, outre le port de Quinhon, ceux de Tourane et de Xuan-day. On discutera ultérieurement s'il n'est pas avantageux aux deux États d'en ouvrir d'autres, et on fixera également les limites de concessions françaises dans les ports ouverts. La France y entretiendra des agents, sous les ordres du Résident de France à Hué.

ART. 11. — Il y aura, à Hué, un résident fonctionnaire d'un rang très élevé.

ART. 12. — Au Tonkin il y aura un résident à Hanoï, un à Haïphong, un dans les villes maritimes qui pourraient ultérieurement se fonder, un au chef-lieu de chaque grande province.

\*  
\*  
\*

TRAITÉ ENTRE LA FRANCE  
ET LE ROYAUME D'ANNAM  
(6 juin 1884.)

ARTICLE PREMIER. — L'Annam reconnaît et accepte le Protectorat de la France.

La France représentera l'Annam dans toutes ses relations extérieures.

Les Annamites à l'étranger seront placés sous la protection de la France.

ART. 2. — Une force militaire française occupera Thuan-an d'une façon permanente. Tous les forts et ouvrages militaires de la rivière de Hué seront rasés.

ART. 5. — Un Résident général, représentant du Gouvernement français, présidera aux relations extérieures de l'Annam, assurera l'exercice régulier du Protectorat, sans s'immiscer dans l'administration locale des provinces comprises dans les limites fixées par l'article 3.

ART. 6. — Au Tonkin, des Résidents-adjoints seront placés par le Gouvernement de la République dans les chefs-lieux où leur présence sera jugée utile. Ils seront sous les ordres du Résident général.

ART. 15. — La France s'engage à garantir désormais l'intégrité des États de Sa Majesté le Roi d'Annam, à défendre ce souverain contre les agressions du dehors et contre les rébellions du dedans.

A cet effet, l'autorité française pourra faire occuper militairement, sur le territoire de l'Annam et du Tonkin, les points qu'elle jugera nécessaires pour assurer l'exercice du Protectorat.

ART. 18. — Des conférences ultérieures régleront les limites des ports ouverts des concessions françaises dans chacun de ces ports: l'établissement des phares sur les côtes de l'Annam et du Tonkin, le régime et l'exploitation des mines; le régime monétaire, la quotité à attribuer au Gouvernement annamite sur le produit des douanes, des régies, des taxes télégraphiques et autres revenus non visés dans l'article 1 du présent traité.

La présente convention sera soumise à l'approbation du Gouvernement de la République française et de Sa Majesté le Roi d'Annam et les ratifications en seront échangées aussitôt que possible.

\*  
\* \*

TRAITÉ DE PAIX, D'AMITIÉ ET DE COMMERCE  
CONCLU ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE A TIEN-TSIN  
(9 juin 1885.)

ART. 2. — La Chine, décidée à ne rien faire qui puisse compromettre l'œuvre de pacification entreprise par la France, s'engage à respecter, dans le présent et dans l'avenir, les traités, conventions et arrangements directement intervenus ou à intervenir entre la France et l'Annam.

En ce qui concerne les rapports entre la Chine et l'Annam, il est entendu qu'ils seront de nature à ne point porter atteinte à la dignité de l'empire chinois et à ne donner lieu à aucune violation du présent traité.

\*  
\* \*

TRAITÉ ENTRE S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS ET S. M. LE ROI  
DU CAMBODGE (11 août 1863.)

ARTICLE PREMIER. — S. M. l'Empereur des Français accorde sa protection à S. M. le Roi du Cambodge.

ART. 2. — S. M. l'Empereur des Français nommera un Résident français auprès de S. M. le Roi du Cambodge, qui sera chargé, sous la haute autorité du Gouverneur de la Cochinchine, de veiller à la stricte exécution des présentes lettres de protectorat.

S. M. le Roi du Cambodge pourra nommer un Résident cambodgien à Saïgon, pour communiquer directement avec le Gouverneur de la Cochinchine.

ART. 4. — Aucun consul d'une autre nation que la France ne pourra résider auprès de S. M. le Roi du Cambodge ou dans aucun lieu de ses États, sans que le Gouverneur de la Cochinchine en ait été informé et se soit entendu à cet égard avec le Gouvernement cambodgien.

\*  
\* \*

TRAITÉ CONCLU ENTRE LA FRANCE ET LE ROYAUME DE SIAM,  
POUR RÉGLER LA POSITION DU ROYAUME DU CAMBODGE  
(15 juillet 1867.)

ARTICLE PREMIER. — S. M. le Roi de Siam reconnaît solennellement le Protectorat de S. M. l'Empereur des Français sur le Cambodge.

ART. 2. — Le traité conclu au mois de décembre 1863, entre les royaumes de Siam et du Cambodge, est déclaré nul et non avenu, sans qu'il soit possible au Gouvernement de Siam de l'invoquer en aucune circonstance.

ART. 3. — S. M. le Roi de Siam renonce, pour lui et ses successeurs, à tout tribut, présent ou autre marque de vassalité de la part du Cambodge; de son côté, S. M. l'Empereur des Français s'engage à ne point s'emparer de ce royaume pour l'incorporer à ses possessions de Cochinchine.

\*  
\* \*

TRAITÉ CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE SA MAJESTÉ LE ROI DE SIAM (3 octobre 1893.)

ARTICLE PREMIER. — Le Gouvernement siamois renonce à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive gauche du Mékong et sur les îles du fleuve.

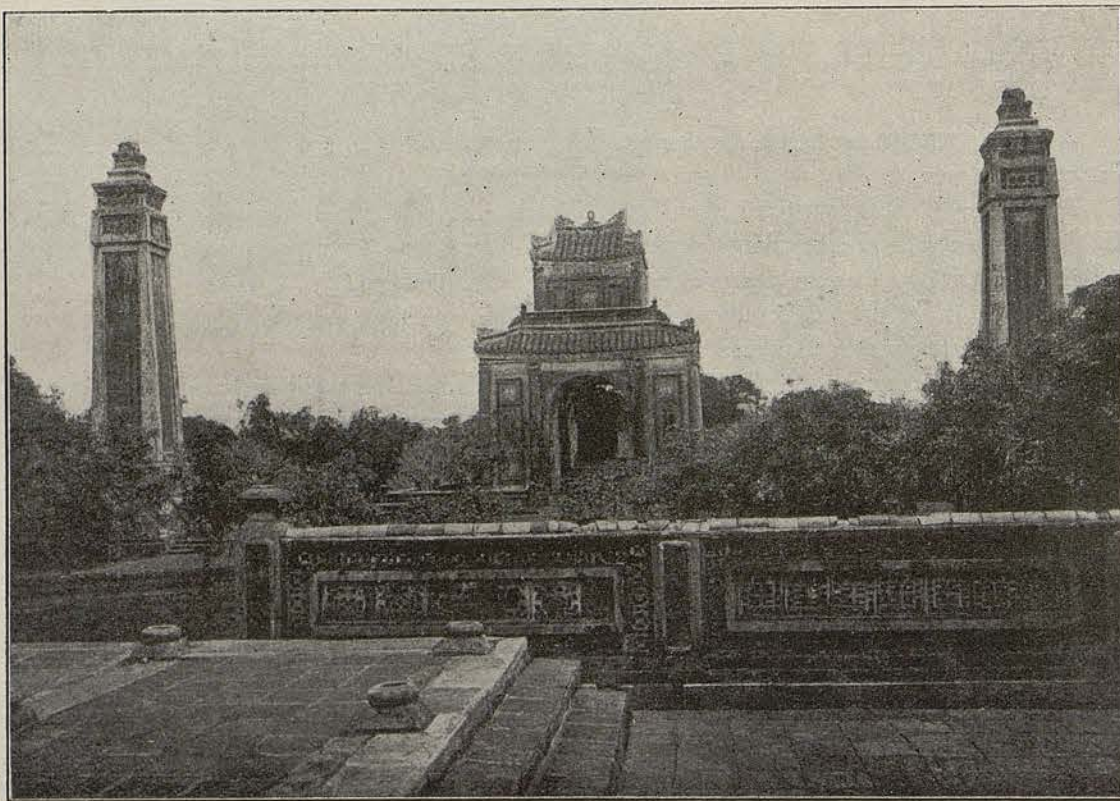
ART. 6. — Le développement de la navigation du Mékong pouvant rendre nécessaires sur la rive droite certains travaux ou l'établissement de relais de batellerie et de dépôts de bois et de charbon, le Gouvernement siamois s'engage à donner sur la demande du Gouvernement français, toutes les facilités nécessaires à cet effet.

ART. 8. — Le Gouvernement français se réserve d'établir des consuls où il le jugera convenable dans l'intérêt de ses ressortissants, et notamment à Korat et à Muong-Nan.

\*  
\* \*

CONVENTION DE PARIS  
(15 janvier 1896.)

ART. 3. — A partir de l'embouchure de la M. Huok et en remontant vers le Nord jusqu'à la frontière chinoise, le thalweg du Mékong formera la limite des possessions ou des sphères d'in-



PAGODE FUNÉRAIRE DE L'EMPEREUR TUDUC.

fluence de la France et de la Grande-Bretagne. Il est convenu que les nationaux ou ressortissants d'un pays n'exerceront aucune juridiction ni aucune autorité quelconque dans les possessions ou sphères d'influence de l'autre pays.

Dans la partie du fleuve dont il s'agit, la police des îles séparées de la rive britannique par un bras dudit fleuve appartiendra aux autorités françaises, tant que cette séparation existera. L'exercice du droit de pêche sera commun aux habitants des deux rives.

\* \* \*

#### TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

ARTICLE PREMIER. — Le Gouvernement siamois cède à la France les territoires de Battambang, Siemréap, Sisophon, dont les frontières sont définies par la clause I du protocole de délimitation ci-annexé.

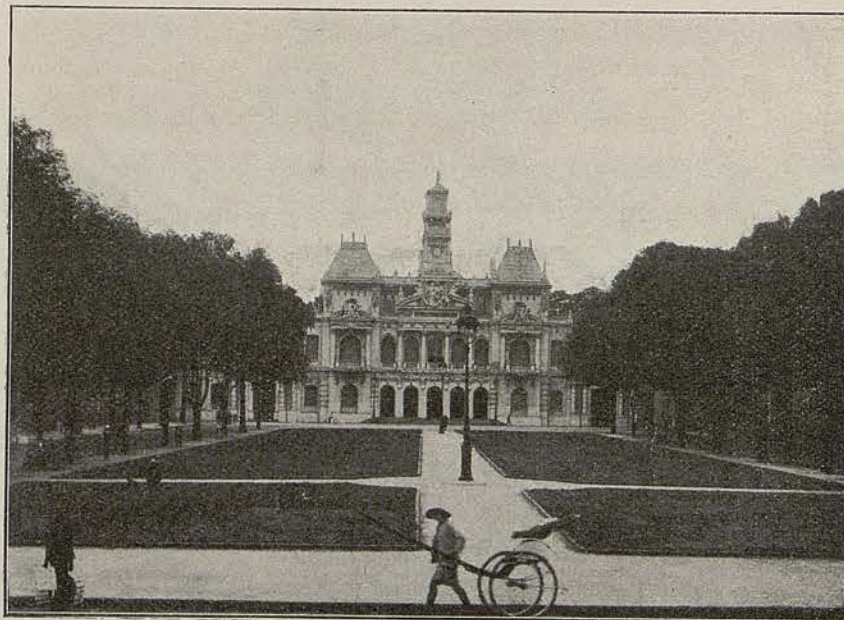
ART. 2. — Le Gouvernement français cède au Siam les territoires de Dan-sai et de Kratt, dont les frontières sont définies par les clauses I et II dudit protocole, ainsi que toutes les îles situées au sud du Cap Lemling, jusques et y compris Koh-Kut.

---

## II. — GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION (1)

*ADMINISTRATION CIVILE.* — Au point de vue administratif, l'Indochine est constituée par la réunion, sous un même gouvernement doté de la personnalité civile, de six pays jouissant eux-mêmes, sous certaines réserves, d'une personnalité civile distincte et indépendante, savoir : la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin, le Cambodge, le Laos et le territoire de Kouang-Tchéou-Wan.

Au point de vue politique et international, ces six pays se répartissent ainsi :



HOTEL DE VILLE DE SAIGON.

une colonie proprement dite, la Cochinchine; deux pays de protectorat proprement dits, l'Annam et le Cambodge; deux pays de protectorat à administration mixte : le Tonkin et le Laos; une possession à bail : le territoire de Kouang-Tchéou-Wan.

Ainsi, à l'exception de la Cochinchine, il existe dans les différentes possessions qui constituent cette union coloniale une administration indigène juxtaposée à l'administration française et contrôlée dans une certaine mesure par celle-ci.

(1) Tous les renseignements et chiffres de ce paragraphe sont extraits des « Documents Officiels » publiés à l'occasion de l'Exposition Coloniale de 1931.

De plus, l'administration française comporte deux degrés principaux : une administration générale pour toute l'Union et autant d'administrations locales qu'il y a de pays distincts composant cette union, chaque administration locale comportant elle-même une administration provinciale et une administration municipale.

L'administration générale ressortit à un Gouverneur général qui, d'une part, est en Indochine le seul mandataire qualifié du Gouvernement français, d'autre part, représente vis-à-vis de ce Gouvernement les intérêts généraux de l'ensemble des territoires dont la haute direction lui est confiée. C'est de la première de ces deux qualités que le chef de la Colonie tient sa mission essentielle, qui est d'assumer personnellement, sans que cette attribution spécifique et exclusive puisse être déléguée, la direction de l'évolution politique, sociale, financière et économique du groupement.

Le Gouverneur général a comme collaborateur immédiat le secrétaire général du Gouvernement général qui, en vertu d'une délégation spéciale et permanente, règle



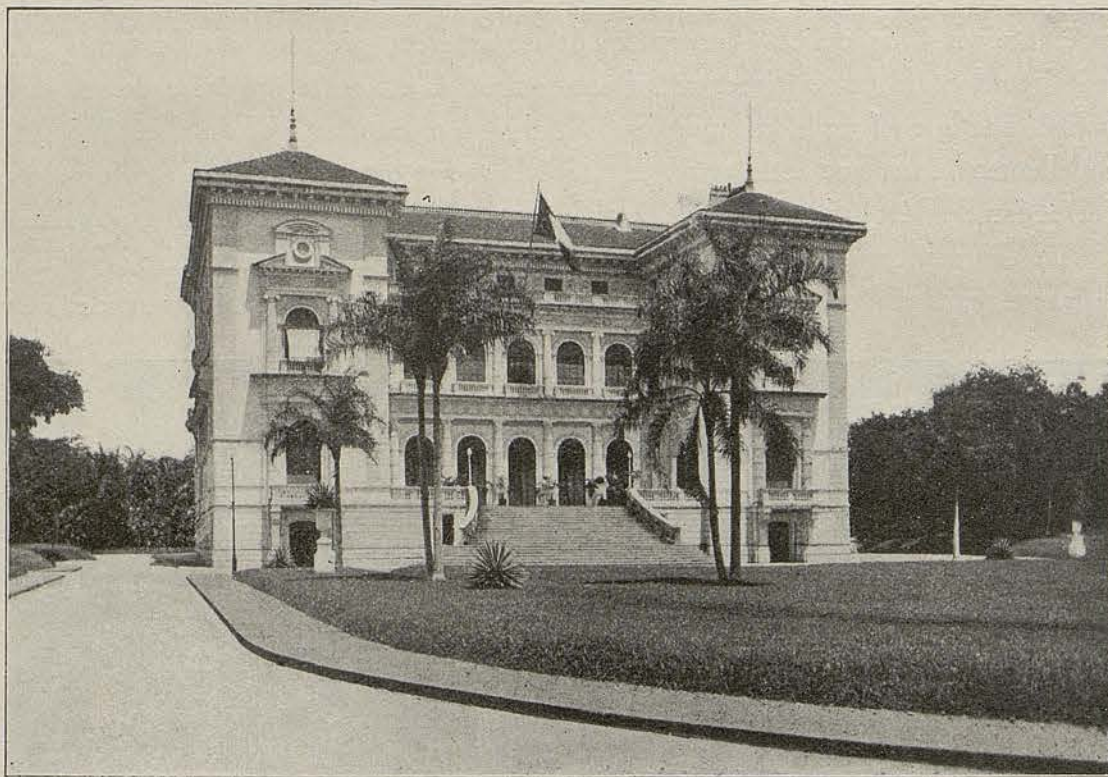
LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, A HANOI.

toutes les questions d'ordre administratif, financier, économique ou autres que le Gouverneur général ne s'est pas réservées.

En dehors du secrétaire général du Gouvernement général, les principaux collaborateurs du chef supérieur de la Colonie sont, au point de vue civil : le directeur des finances, le directeur de l'instruction publique, le directeur de l'administration judiciaire, l'inspecteur général des travaux publics, le directeur des douanes et régies, le trésorier général, l'inspecteur général des mines et de l'industrie, l'inspecteur général

des services sanitaires et médicaux, l'inspecteur général de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, le directeur des postes, télégraphes et téléphones, le directeur de la police et de la sûreté générale; au point de vue militaire, le général commandant supérieur des troupes et le commandant de la marine.

Avec l'assistance du directeur des finances, auquel il a donné délégation à cet effet,



PALAIS DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL A HANOI.

le Gouverneur général dispose d'un budget commun à toute l'Indochine, qui est le budget général, et administre un domaine également commun, qui est le domaine colonial.

Quatre assemblées siègent auprès du chef de la Colonie. L'une, consultative, le Conseil de Gouvernement, composée de hauts fonctionnaires, ci-dessus mentionnés, du député de la Cochinchine et des délégués élus au Conseil supérieur des Colonies, l'assiste dans la préparation des actes administratifs; l'autre, le Grand Conseil des intérêts économiques et financiers, composé de représentants élus français et indigènes des diverses assemblées locales et de quelques notabilités françaises et indigènes désignées par le Chef de la Colonie, lui fait connaître les aspirations du pays : elle possède des attributions consultatives en toutes matières d'ordre économique ou financier qui lui sont soumises par le Gouverneur général (pour certaines questions — projet de budget général notamment — cette consultation est obligatoire) et des attributions



délibérantes en matière de contributions indirectes (sauf en matière de douane) ou taxes assimilées et d'emprunts.

En matières militaire et maritime d'une part, en matière d'hygiène publique d'autre part, le Gouverneur général est assisté par deux assemblées consultatives : le Conseil de défense et le Conseil supérieur d'hygiène.

\* \* \*

A la tête de chacun des pays qui constituent l'Union Indochinoise se trouve un chef d'administration locale. Ces hauts fonctionnaires exercent leurs pouvoirs sous la direction supérieure et le contrôle du Gouverneur général, sous les ordres directs duquel ils sont placés.

En Cochinchine, le chef de l'administration est un Gouverneur. Il est assisté de deux assemblées, l'une consultative, le Conseil privé, l'autre délibérante, le Conseil colonial. En Annam, au Cambodge, au Tonkin et au Laos, ce même chef d'administration prend le titre de Résident supérieur et est assisté de trois assemblées consultatives : l'une nommée le Conseil de Protectorat, les deux autres élues : le Conseil des intérêts français représentant l'élément français, la Chambre des représentants du peuple (au Tonkin et en Annam) ou l'Assemblée consultative indigène (au Cambodge et au Laos) assurant la représentation de l'élément indigène.

Le chef de l'administration locale du territoire de Kouang-Tchéou-Wan porte le titre d'Administrateur en chef du territoire. Ce haut fonctionnaire est assisté d'un conseil consultatif indigène.

L'administration provinciale est assurée sous la direction du chef de l'administration locale, par des administrateurs des Services civils qui sont chargés, chacun, d'une circonscription. Ces circonscriptions portent dans toute l'Indochine le nom de provinces.

Certaines régions du Tonkin et du Laos limitrophes de la frontière chinoise, ont été organisées en territoires militaires, dirigés par des officiers supérieurs prenant le titre de « commandant du territoire », mais placés, eux aussi, sous l'autorité administrative du chef du gouvernement local.

En Cochinchine, il existe vingt et une provinces : Bac-Lieu, Baria, Bentré, Bien-Hoa, Cap Saint-Jacques, Cantho, Chaudoc, Cholon, Gia-Dinh, Gocong, Hatien, Long-Xuyên, Mytho, Rach-Gia, Sadec, Soctrang, Tân-An, Tây-Ninh, Thudaumot, Travinh, Vinh-Long, plus les îles de Poulocondore.

Le Tonkin comprend vingt-trois provinces : Bac-Giang (chef-lieu Phu-Lang-Thuong), Bac-Kan, Bac-Ninh, Hadong, Haiduong, Hoa-Ninh, Hanam (chef-lieu Phu-Ly), Hung-Yen, Kien-An, Lang-Son, Lao-Kay, Nam-Dinh, Ninh-Binh, Phuc-Yen, Phu-Tho, Quang-Yên, Son-La, Sontay, Thai-Binh, Thai-Nguyên, Tuyên-

Quang, Vinh-Yen et Yen-Bay, plus quatre territoires militaires ayant respectivement leur chef-lieu à Moncay, Cao-Bang, Ha-Giang et Lai-Chau.

En Annam, il y a seize provinces : Binh-Dinh (chef-lieu Qui-Nhon), Binh-Thuân (chef-lieu Phan-Thiêt), Darlac (chef-lieu Ban-Me-Thuot), Ha-Tinh, Khanh-Hoa (chef-lieu Nhatrang), Kontum, Haut-Donnai (chef-lieu Dalat), Nghê-An (chef-lieu Vinh), Phan-Rang, Phu-Yên (chef-lieu Song-Câu), Quang-Binh (chef-lieu Dong-Hoi), Quang-Nam (chef-lieu Faïfo), Quang-Ngai, Quang-Tri, Tranh-Hoa, Thua-Thiên (chef-lieu Hué).



PHU DE CHOLON, DO HU PHUNG.

Au Cambodge existent les treize provinces de Battambang, Kampot, Kandal (chef-lieu Pnompenh), Kompon-Cham, Kompong-Speu, Kompong-Thom, Kratié, Prey-Veng, Pursat, Stung-Treng, Kompong-Chnang, Soai-Riêng et Takeo.

Au Laos il y a huit provinces : Attopeu, Bassac (chef-lieu Ban-Houai-Sai), Hua-Phan (chef-lieu Sam-Neua), Luangprabang, Saravane, Savan-nakhet, Tran-Ninh (chef-lieu Xieng-Khouang), et Vientian, plus un territoire militaire, le cinquième, ayant son chef-lieu à Phong-Saly.

Le territoire de Kouang-Tchéou-Wan, en raison de sa faible étendue, n'est pas subdivisé en provinces.

En Cochinchine, chaque chef de province est assisté d'une assemblée consultative : le Conseil de Province; au Tonkin et en Annam, ces

assemblées, avec un caractère un peu différent, portent le nom de Conseils provinciaux de notables et, au Cambodge, de Conseils de Résidence.

Il existe dans les villes de Saïgon, Hanoï, Haïphong, des municipalités administrées par un conseil municipal élu, présidé par un maire, assisté d'adjoints. Le maire de Saïgon est lui-même élu. Dans les autres municipalités, un administrateur des services civils, nommé par le Gouverneur général, en fait office; chacune d'elles possède un budget, un domaine et des services propres.

Enfin, en dehors des municipalités, la plupart des chefs-lieux de province de l'Indochine et, aussi, certaines agglomérations importantes, ont été érigés en *centres urbains*.

\* \* \*

*ADMINISTRATION INDIGÈNE.* — En Cochinchine, l'Administration des chefs de province s'exerce dans sa plénitude, c'est-à-dire aussi bien à l'égard des indigènes que des autres habitants de la circonscription, et d'une façon directe : même en ce qui concerne l'administration particulière des cantons et villages de cette colonie, il n'existe pas d'administration indigène proprement dite (1).

Le roi du Cambodge est assisté à Pnompenh par un Conseil des ministres présidé par le Résident supérieur, et composé de cinq ministres placés à la tête des départements suivants : Palais, Finances et Beaux-Arts (Présidence de la Commission permanente); Guerre, Instruction publique et Travaux publics; Marine, Commerce, Agriculture et Industrie; Justice; Intérieur et Cultes. Chacun de ces ministres est assisté d'un suppléant. Ce Conseil comporte en outre un secrétaire général et un secrétaire.

Les circonscriptions administratives indigènes du Cambodge sont, par ordre d'importance croissante, le khum, le khand, le srok, correspondant à peu près à la commune, au canton, au phu et huyên annamites, et le khet dont les limites se superposent exactement à celles de la circonscription résidentielle, à laquelle cette division administrative indigène se trouve assimilée.

Tandis que, dans les pays de protectorat proprement dits, l'administration indigène est distincte de l'administration française et coexiste avec elle, au Tonkin elles se trouvent réunies en la personne de leur chef supérieur qui, pour toutes deux, est le Résident supérieur. Il y a désormais au Tonkin deux ordres de mandarins : les mandarins de l'ordre administratif, chargés de l'administration des provinces; les mandarins de l'ordre judiciaire (tu phap) chargés du service de la justice indigène.

#### Les mandarins provinciaux

(1) L'administration indigène en Annam est précisée au Ch. I, page 52.



S. M. SISOWATH, ROY DU CAMBODGE.



S. M. SISAVANG VONG, ROI DE LUANGPRABANG.

(tong doc, tuan phu, bo chanh) assurent sous le contrôle de l'administrateur-résident l'administration de la province. Ils veillent à l'application des lois et règlements et au maintien de l'ordre public. Ils correspondent seuls directement avec les chefs de circonscription et réciproquement, sauf en cas d'urgence; ils surveillent et contrôlent ces fonctionnaires et les autorités communales et cantonales.

Les mandarins chefs de circonscription (tri phu, tri huyên, tri chau) sont chargés, sous le contrôle du mandarin provincial, d'assurer le respect des lois et règlements et l'exécution des ordres de l'autorité dans toute l'étendue de leur ressort.

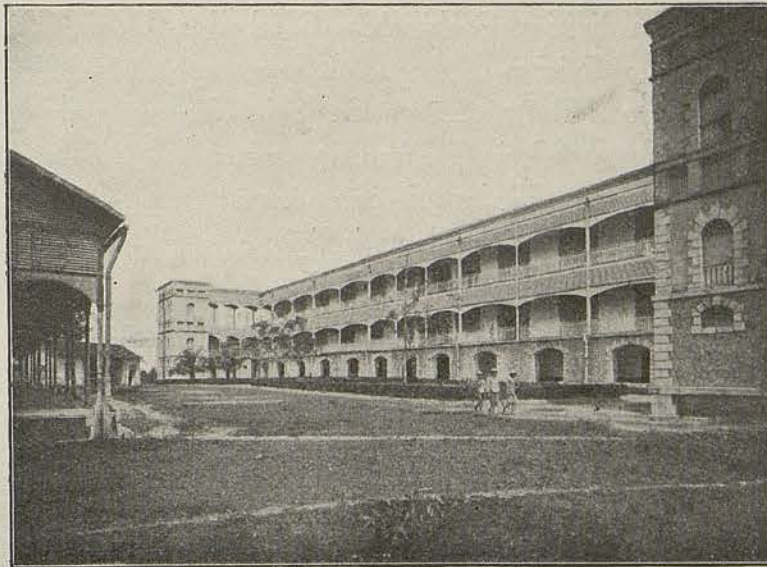
L'administration cantonale et communale indigène est assurée au Tonkin comme en Annam par des chanhtong et photong (chefs et sous-chefs de cantons) des ly truong et pho ly (maires et adjoints).

Dans le Luangprabang subsiste un roi qui légifère et règle par ordonnances les affaires intérieures de son territoire. Cette partie du Laos constitue donc en fait un pays de protectorat spécial, dont l'administration a d'ailleurs fait l'objet d'une convention (24 avril 1917). Dans le reste du Laos il n'y a pas d'autorité indigène : le rôle qu'aurait joué celle-ci y est rempli directement par l'administration française.

En matière diplomatique, le Gouverneur général est chargé de représenter le Gouvernement français vis-à-vis des autres puissances en Extrême-Orient. A ce titre, il a seul qualité pour correspondre directement avec tous nos agents diplomatiques et consulaires en ces pays. Mais il ne peut engager aucune négociation diplomatique sans l'autorisation du Gouvernement et les négociations ainsi engagées par lui ne deviennent exécutoires que si elles sont ultérieurement approuvées par le Gouvernement ou ratifiées par le Parlement selon le cas.

Les établissements diplomatiques ou consulaires de France en Extrême-Orient avec lesquels le Gouverneur général a ainsi le droit exclusif de correspondre

sont : en Chine et sous la direction de la Légation de France à Pékin, la délégation des Affaires étrangères à Yunnan-Fou; un consulat (Yunnan-Fou), une chancellerie consulaire (Mong-Tseu) et une agence consulaire (Ho-Kéou) au Yunnan; un consulat (Long-Tchéou) au Kouang-Si; un consulat à Hong-Kong; quatre consulats (Canton, Hoi-How, Swa-Tow et Pak-Koi) au Kouang-Tong, un consulat général à Shanghai; enfin, cinq consulats à Fou-Tchéou, Han-Keou, Tchong-Tou, Tien-Tsin et Tchong-King — au Japon et sous la direction de l'Ambassade de France à Tokio, deux consulats à Yokohama et à Kobé — en Corée, un consulat à Séoul — au Siam et sous la direction de la Légation de France à Bangkok, deux consulats à Oubone et à Xieng-Mai — dans les établissements anglais du détroit de Malacca, un consulat à Singapore — aux Philippines, un consulat à Manille — aux Indes Néerlandaises, un consulat général à Batavia — aux Indes anglaises, un consulat général à Calcutta et un consulat à Bombay — à Ceylan, un consulat à Colombo.



LES CASERNES A THUDAUMOT.

Les représentants étrangers en Indochine comprennent soit des consuls de carrière, soit des agents consulaires. Ce sont :

A Saïgon : un consul général de Grande-Bretagne, un consul d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, un agent consulaire de Belgique, du Danemark, de Finlande, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de Siam, de Suède, de Suisse.

A Hanoï : un consul général du Japon, un consul d'Allemagne, un agent consulaire de Belgique, d'Italie, du Portugal.

A Tourane : un agent consulaire de Belgique.

\*  
\* \*

*L'ARMÉE.* — Les forces françaises en Indochine se répartissent ainsi :

a) La division Annam-Tonkin (D. A. T.), placée sous les ordres d'un général de division qui exerce en même temps son autorité sur le groupe de subdivisions de Hanoï, comprend deux brigades d'infanterie, soit :

5 bataillons européens;  
1 bataillon mixte;  
et 8 bataillons indigènes.

b) La division Cochinchine-Cambodge (D. C. C.), placée sous les ordres d'un général de division commandant le groupe de subdivisions de Saïgon et le point d'appui de la Flotte « Saïgon-Cap Saint-Jacques », comprend une infanterie divisionnaire et une artillerie divisionnaire, soit :

3 bataillons d'infanterie européenne;  
5 bataillons de tirailleurs indigènes;  
et 3 groupes mixtes d'artillerie.

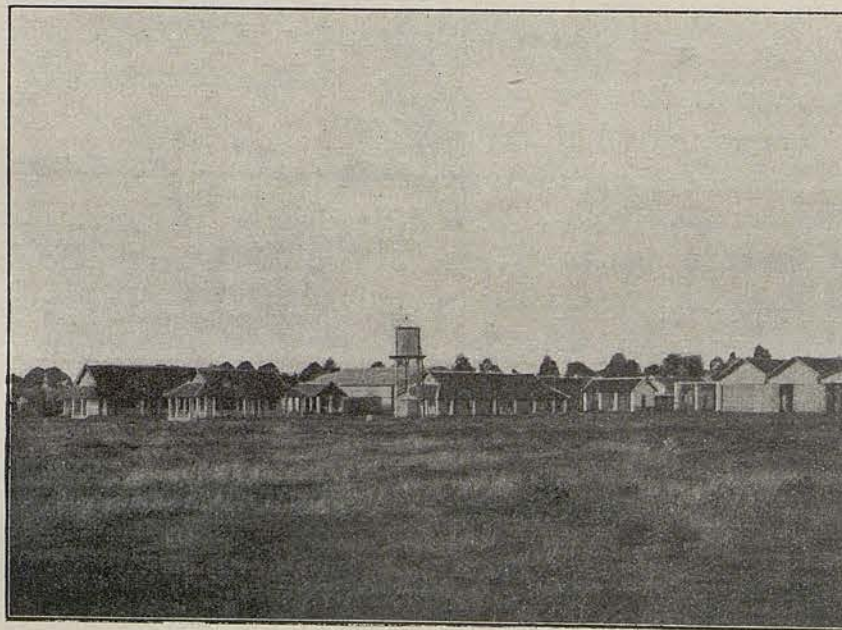
c) La brigade de Tong (B. T.), placée sous les ordres d'un général de brigade commandant le groupe de subdivisions de Tong, comprend :

2 bataillons d'infanterie européenne;  
et 7 bataillons d'infanterie indigènes.

d) L'artillerie d'Indochine, sous les ordres d'un général de brigade, comprend :  
1 régiment d'artillerie à 4 groupes, faisant office d'artillerie de corps;  
et 2 directions d'artillerie chargées du service de l'armement et des constructions militaires.

e) L'aéronautique d'Indochine, comprenant 4 escadrilles, sous les ordres d'un lieutenant-colonel.

f) Le service de l'intendance et le service de santé, placés respectivement sous l'autorité d'un intendant général et d'un médecin général.



LE CENTRE D'AVIATION DE COCHINCHINE.

Les régions-frontières particulièrement menacées par des incursions de bandes armées sont constituées en territoires militaires, dans lesquels les pouvoirs militaires et civils sont détenus par le même chef.

Ce sont :

Au Tonkin. — Le 1<sup>er</sup> territoire militaire (Moncay);

Le 2<sup>e</sup> territoire militaire (Cao-Bang);

Le 3<sup>e</sup> territoire militaire (Ha-Giang);

Le 4<sup>e</sup> territoire militaire (Lai-Chau).

Au Laos. — Le 5<sup>e</sup> territoire militaire (Phong-Saly).

La répression de la piraterie sur les frontières terrestres du Tonkin est assurée dans les conditions fixées par le règlement bilatéral du 7 mai 1896 pour l'exécution d'une police mixte sur la frontière sino-annamite. La frontière est divisée en un certain nombre de zones soumises chacune à la juridiction d'une Commission mixte, comprenant un commissaire français et un commissaire chinois.

Outre les troupes régulières, relevant directement de l'autorité du Général Commandant Supérieur, des forces de police concourent au maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure.

La Garde Indigène, dans les Pays protégés;

La Garde Civile, dans la Colonie de la Cochinchine;

Les Partisans, dans les Territoires Militaires et provinces-frontières du Tonkin.

La Garde Indigène est une force de police organisée en Brigades, chaque Brigade correspondant approximativement à une Province ou à un Territoire Militaire. L'effectif d'une Brigade, variable avec l'importance du territoire sur lequel elle est stationnée, comprend, outre le cadre français, cent cinquante indigènes en moyenne.

Il faut ajouter, à ces corps, le service géographique, l'aéronautique militaire, l'assistance médicale militaire et le service d'Éducation physique dans les Écoles.

\* \* \*

*LA MARINE.* — Placée sous le commandement d'un Capitaine de Vaisseau, la Marine en Indochine comprend les organismes suivants :

I. — L'Arsenal de Saïgon avec quatre directions : Constructions Navales, Intendance Maritime, Service de Santé et Travaux Maritimes.

II. — L'unité « Marine Saïgon » qui englobe le Dépôt des marins indochinois (caserne Francis Garnier) et la Direction du Port.

III. — L'Escadrille des avisos de 2<sup>e</sup> classe.

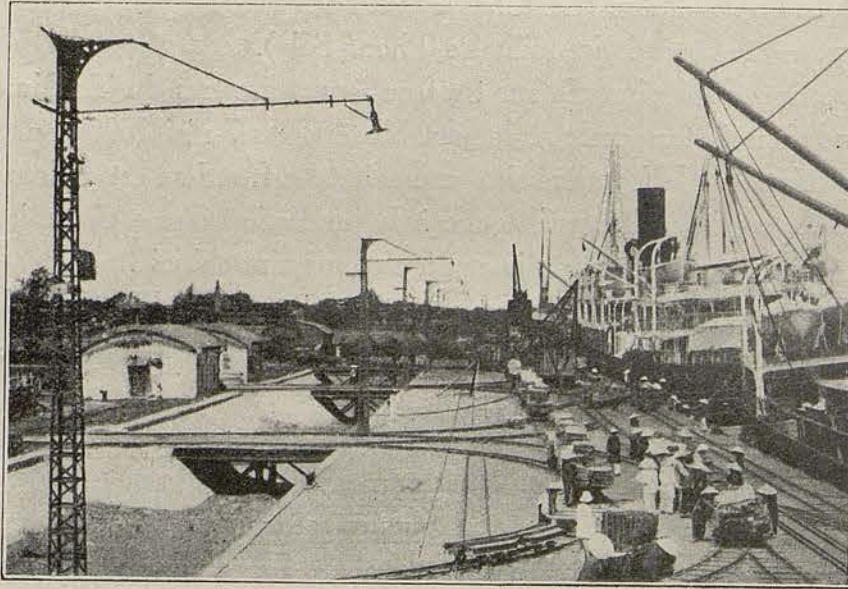
IV. — Les canonnières de Cochinchine.

V. — La Mission Hydrographique.

L'Arsenal, situé au confluent de la rivière de Saïgon et de l'Arroyo de l'Avalanche,

possède l'outillage nécessaire pour la réparation des bâtiments de guerre et de commerce. Deux bassins de radoub, dont un de 150 mètres, un dock flottant de 350 tonneaux, des ateliers à métaux et à bois, des magasins, etc.

La Direction des Constructions Navales, à la tête de laquelle est placé un Ingénieur en Chef du Génie Maritime, est chargée de l'exploitation de l'Arsenal. Plus de 1.000 ouvriers indigènes encadrés par des agents techniques, et dirigés par des ingénieurs venus de la Métropole, assurent cette exploitation.



UN QUAI A HAIPHONG.

Les avisos de deuxième classe sont utilisés pour des missions diverses à la mer : transport d'autorités, liaisons avec les forces d'Extrême-Orient, surveillance des côtes et protection de nos nationaux. Généralement, l'un de ces avisos est détaché au Tonkin.

Les canonnières de Cochinchine remplissent en rivière le même rôle que les avisos à la mer. Elles naviguent et étudient le pilotage dans les arroyos de la région et dans le delta du Mékong.

La Mission hydrographique, commandée par un capitaine de frégate, comprend le *Lapérouse* et les deux bâtiments sondeurs : *Octant* et *Astrolabe*. Ces bâtiments complètent l'hydrographie de la côte (levés de plan et sondages) qui permettent d'établir les cartes marines.

\*  
\* \*

*LA JUSTICE.* — La Justice française est rendue par des Cours d'appel, des Cours criminelles, une Commission criminelle (au Tonkin), des Tribunaux de





PALAIS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, A SAIGON



première instance, des Justices de paix à compétence étendue, des Tribunaux résidentiels, des Justices de paix.

Deux Cours d'appel siègent respectivement à Hanoï et à Saïgon; leur organisation et leur fonctionnement sont les mêmes que ceux des Cours de la Métropole. Chacune d'elles comprend un premier président, deux présidents de Chambre, des conseillers, un greffier en chef.

Dans les centres les plus importants existent des Tribunaux de première instance constitués par un juge unique, un magistrat du ministère public et un greffier. Dans les centres secondaires ont été instituées des Justices de paix à compétence étendue ne comportant qu'un seul magistrat qui cumule les fonctions du Siège et du Parquet. En dehors des territoires compris dans les ressorts des Tribunaux de première instance ou des Justices de paix à compétence étendue, la justice est rendue par les Résidents chefs de province, investis des fonctions de Juges de paix à compétence étendue.

Des Tribunaux de commerce mixtes, composés du Président du Tribunal civil et de deux juges consulaires élus, fonctionnent dans les ressorts de Saïgon, Hanoï, Haïphong et Pnompenh.

Il existe à Saïgon une Justice de paix ordinaire dont la compétence et le fonctionnement sont déterminés conformément aux règles qui régissent les Justices de paix de la Métropole.

En Cochinchine, il n'y a pas de tribunaux indigènes; ce sont les juridictions françaises qui statuent et appliquent en matière civile les lois et coutumes indigènes, et en matière répressive le Code pénal métropolitain, modifié à l'usage des indigènes par le décret du 31 décembre 1912.

Il a été récemment créé des Justices de paix indigènes dont la compétence est analogue à celle des juges de paix français. Les juges de paix indigènes connaissent des affaires qui concernent exclusivement des Annamites ou assimilés.

Au Tonkin, la Justice indigène est assurée sous le contrôle du directeur de l'Administration de la Justice en Indochine, chef de la Justice indigène au Tonkin, par un personnel spécial de mandarins judiciaires qui est placé à ce titre, comme les mandarins administratifs, sous l'autorité des Résidents chefs de provinces et du Résident Supérieur au Tonkin.

Au Cambodge, l'organisation judiciaire de 1922 comprend des justices de paix, des tribunaux de première instance, une juridiction d'appel, et une juridiction d'annulation.

En Annam, ce sont les mêmes fonctionnaires qui sont chargés concurremment de diriger l'administration et de rendre la justice. La seule législation applicable est le code de Gia Long et les différentes ordonnances royales. Les matières civile et pénale ne se différencient pas. Le trihuyên juge toutes les affaires de la circonscrip-

tion, de quelque importance qu'elles soient. Toutes ses décisions sont soumises à l'appréciation du mandarin chef de la province (Tuân Phu ou Tông Dôc) qui confirme, infirme ou amende, et transmet au Résident qui formule ses observations par écrit. Puis l'affaire est envoyée au ministre compétent qui statue à son tour et fait approuver sa décision par le Résident Supérieur.

Il existe au Laos des tribunaux du premier et du deuxième degré, et un tribunal d'appel et d'annulation.

La convention par laquelle le Gouvernement chinois a cédé à bail à la France le territoire de Kouang-Tchéou-Wan prévoit « qu'il sera administré pendant 99 ans par la France seule ».

\* \* \*

*FINANCES.* — Depuis le décret du 31 juillet 1898, l'organisation financière de l'Indochine est la suivante :

L'Union Indochinoise, composée d'une colonie, la Cochinchine, et de quatre pays de protectorat ou de régime mixte : l'Annam, le Tonkin, le Cambodge et le Laos, a une personnalité propre; elle a un budget, appelé budget général de l'Indochine, alimenté par des impôts indirects.

Chacun des pays de l'Union a, lui aussi, sa personnalité et son budget, appelé, par rapport à celui de l'Indochine, budget local; ce budget est alimenté par des impôts directs.

Le budget général groupe les dépenses d'intérêt commun à l'Indochine. Il est alimenté par :

- 1° Les recettes des services mis à sa charge;
- 2° Le produit des régies et des contributions indirectes;
- 3° Le produit des droits de toute nature perçus à l'entrée et à la sortie dans toute l'Indochine sur les marchandises et les navires, à l'exception des droits consentis au profit des Chambres de commerce ou des municipalités.

Les budgets de l'Annam, du Tonkin et du Cambodge sont établis par le Résident supérieur en Conseil de Protectorat, après discussion devant le Conseil des Intérêts français économiques et financiers. Au Laos, aucun de ces Conseils n'existant, le budget est établi par le Résident supérieur seul. En Cochinchine, le budget est voté par le Conseil colonial et arrêté par le Gouverneur en Conseil privé.

Les chefs d'administrations locales sont ordonnateurs de leurs budgets; l'administrateur en chef de Kouang-Tchéou-Wan est ordonnateur secondaire du budget annexe de son territoire.

Au premier rang des banques indochinoises vient la Banque de l'Indochine, société anonyme au capital de 72 millions de francs. Cette société a, en Indochine, le privilège de l'émission des billets de banque en vertu du décret du 21 janvier 1875.

Un projet de loi portant renouvellement du privilège d'émission de la Banque de l'Indochine a été adopté par la Chambre des députés, le 2 février 1931 et par le Sénat le 6 mars. Aux termes de cette loi, le privilège de l'émission des billets concédé à la Banque de l'Indochine est prorogé de vingt-cinq ans, pour être exercé en Indochine, dans les Établissements français de l'Océanie, la Nouvelle-Calédonie, les Établissements français de l'Inde, la Côte française des Somalis. Le capital de la banque est porté à 120 millions de francs.

Les principales banques privées exerçant leur activité en Indochine sont la Banque Franco-Chinoise pour le commerce et l'industrie, la Société Financière Française et Coloniale, la Hongkong Shanghai Banking Corporation, la Chartered Bank of India, Australia and China, la Futien Bank, la China and Southern Bank Limited, la Yokohama Specie Bank Limited, etc.

L'unité monétaire de l'Indochine française est la piastre qui est stabilisée en fait au cours de dix francs depuis la convention passée entre le Gouvernement français et la Banque de l'Indochine les 16 et 18 novembre 1929. Cette stabilisation a été établie en droit par le décret du 31 mai 1930, aux termes duquel la piastre indochinoise est constituée par 655 milligrammes d'or au titre de 900 millièmes.

Les monnaies en usage sont la piastre métallique d'argent, au titre de 900 millièmes, et des pièces divisionnaires d'argent de 20/100 de piastre et 10/100 de piastre (20 « cents » et 10 « cents ») au titre de 680 millièmes. La sapèque en laiton n'a pas de régime légal; sa valeur varie dans les divers pays de l'Union : au Tonkin, elle est acceptée pour un demi-cent.

Les billets émis par la Banque de l'Indochine sont de 100, 20, 5 piastres et 1 piastre. Leur convertibilité en or est assurée aux porteurs et à vue.

\* \* \*

*DOUANES ET RÉGIES.* — Depuis 1898, date de la création de l'Union Indochinoise par le Gouverneur Général Doumer, l'Administration des Douanes et Régies est chargée de percevoir en Indochine les impôts indirects ressortissant aux droits de douane et aux taxes de régies. Par décret du 27 juillet 1930, le service des Douanes et Régies a été placé sous les ordres du Directeur des Finances de l'Indochine.

Les taxes relatives aux douanes comprennent : les droits à l'exportation et à l'importation suivant les tarifs en vigueur; la taxe de statistique; la taxe de plombage; les droits de transit et de navigation; le droit de francisation des navires.

Les régies indochinoises comprennent :

La régie des alcools;

La régie du sel;

La régie des allumettes;  
La régie des tabacs;  
Les taxes sur les huiles minérales, les cartes et les poudres;  
Le monopole de l'opium;  
La taxe de 2 % *ad valorem*.

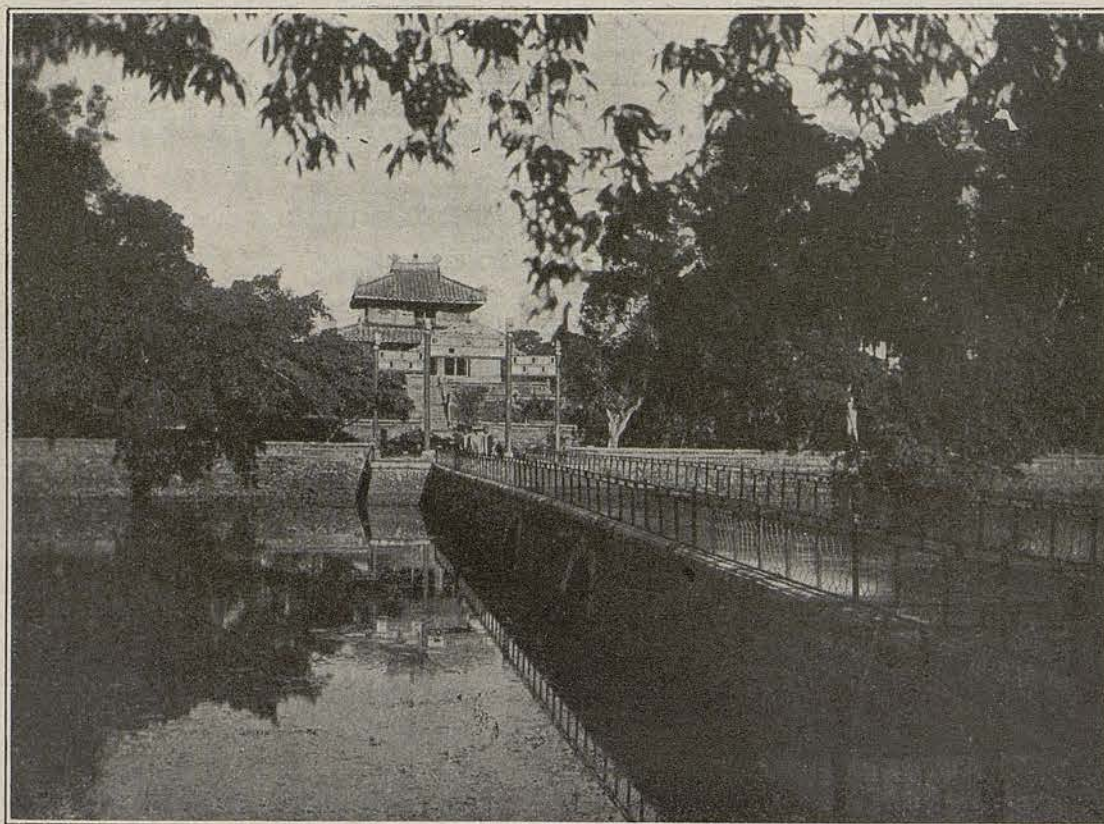
\*  
\* \*

Il existe en Indochine des Chambres de Commerce et d'Agriculture.

Les Chambres de Commerce comprennent des membres français et des membres indigènes, élus pour quatre ans, renouvelables par moitié tous les deux ans, et indéfiniment rééligibles. Le mode d'élection est fixé par l'arrêté constitutif de chaque Chambre. Le Gouverneur de la Cochinchine et les Résidents supérieurs ont entrée aux Chambres de Commerce des pays qu'ils administrent et y ont voix consultative.

Les Chambres de Commerce résident à Hanoï, Haïphong et Saïgon.

Les Chambres mixtes de Commerce et d'Agriculture siègent à Vinh, Tourane, Pnompenh et Vientian.



TOMBEAU DE L'EMPEREUR MINH MANG.

### III. — LA POLITIQUE INDIGÈNE & LE BIENFAIT FRANÇAIS

---

La France ne peut avoir deux visages, celui de la liberté, tourné vers la métropole, celui de la tyrannie, tendu vers ses colonies. Un grand pays comme le nôtre, où qu'il aille et qu'il agisse, doit pouvoir dire et se dire que, partout, il reste fidèle à lui-même.



S. E. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.



S. E. LE MINISTRE DES RITES.

Il doit pouvoir regarder même sa politique coloniale bien en face, comme un miroir de sa conscience, et ne pas éprouver honte ou remords d'une contradiction choquante, d'une antinomie brutale entre ce qu'il fait au loin et ce qu'il fait sur son propre territoire. Il doit franchement envisager et accepter les conséquences logiques des principes selon lesquels il conduit l'entreprise extérieure dont il a pris la responsabilité.

Cette doctrine française a dû faire effort pour se dégager de la vieille et tyrannique



NGUYEN-HUU-BAY, MINISTRE DE LA GUERRE.

moment où une race se montrait trop inapte à mettre en valeur les richesses de son domaine, l'axiome brutal de la lutte pour la vie, le principe implacable de la sélection naturelle autorisaient sa disparition, son élimination, son extirpation. Notre conscience française s'insurge contre cette idée. La colonisation, en l'acceptant, serait pire que la barbarie qu'elle prétend corriger. Si son droit est, en effet, de suppléer l'incapable pour l'utilisation des biens qu'il laisse dépérir, son devoir est, dans le même temps, de prendre charge de cet incapable, de le mettre, lui aussi, « en valeur », de le cultiver, physiquement et moralement, de le protéger contre lui-même et contre les misères qui l'assiègent, de l'éduquer enfin et de

étroite du Pacte Colonial primitif. Préparée par la sentimentalité généreuse de la race, elle a reçu son armature solide des progrès juridiques et moraux de l'évolution démocratique. Elle est créée désormais, et son esprit comme ses expressions peuvent affronter sans appréhension toutes les questions que la conscience d'un pays comme le nôtre peut se poser sur la légitimité et le bienfait de la colonisation.

La colonisation, à ses origines, n'est qu'une entreprise d'intérêt personnel, unilatéral, égoïste, accomplie par le plus fort sur le plus faible. Telle est la réalité de l'histoire.

Certains pays n'ont pas reculé devant ces conclusions extrêmes. Du



S. E. TON-THAT-HAN, PRÉSIDENT DU COMAT.



## LES CINQ PAYS DE L'UNION

l'habiliter à devenir « l'associé » dans la gestion, l'exploitation et les bénéfices du domaine commun.

C'est là, pour le colonisateur, la contre-partie formelle de la prise de possession; elle enlève à son acte le caractère de spoliation; elle en fait une création de droit commun. Et tel est bien le trait fondamental de la colonisation française.

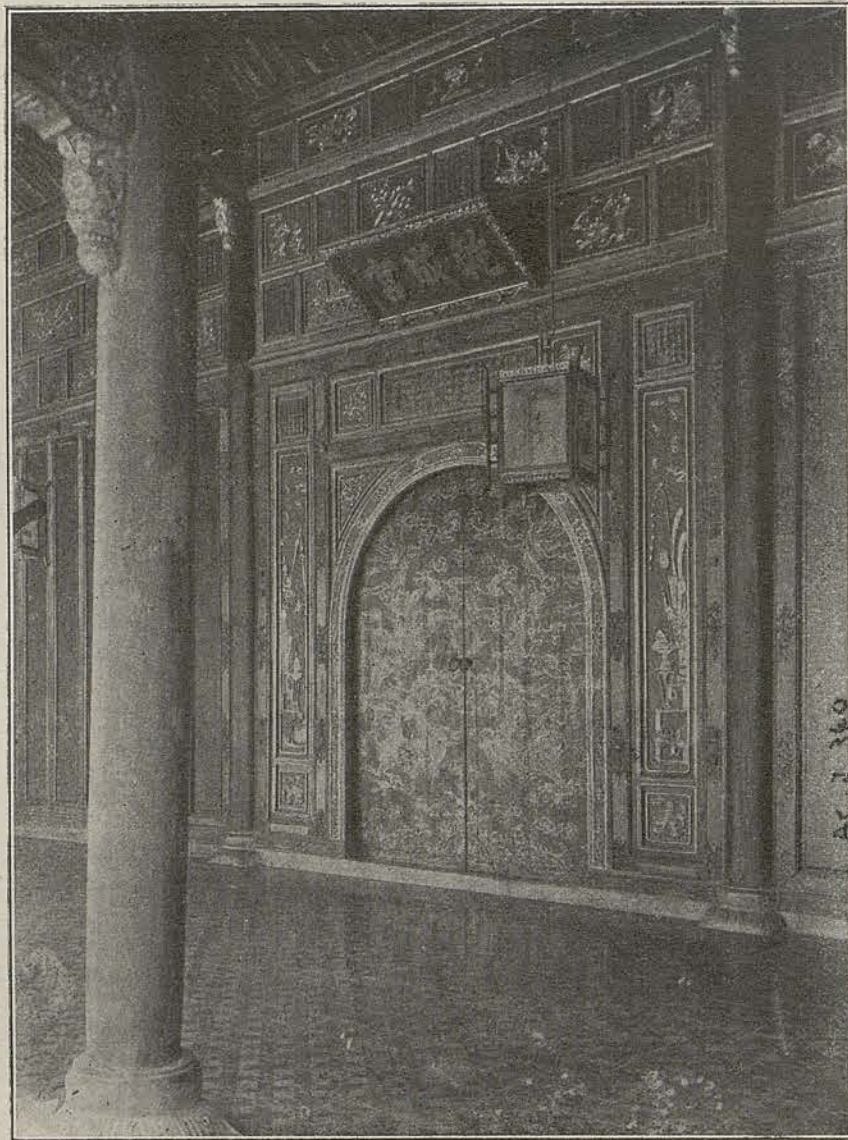
Longtemps, trop longtemps, le mercantilisme pratique et sans entrailles qui est le signe des colonisations premières prolonge sur lui la malédiction originelle inscrite par le destin dans le pigment de sa face, et le dogmatisme glacé de la sélection naturelle prête la main au traitant pour épuiser ou maintenir en servage un être considéré comme éternellement inférieur. L'indigène noir, rouge ou jaune, est moins un homme qu'un instrument de travail, qui ne vaut qu'autant qu'il peut servir, que l'on rejette une fois hors d'usage.

L'honneur de la France est d'avoir compris, la première, la valeur d'humanité des races attardées et l'obligation sacrée de respecter et d'accroître cette valeur. La grande pensée de justice qui imprègne la tradition du pays de la Déclaration des Droits de l'Homme a repoussé le dogme cruel qui décrétait l'infériorité définitive de certaines races. Elle constate à coup sûr le retard de leur évolution, mais s'employant à en corriger les effets, elle s'efforce d'accélérer les étapes; et dans l'argile informe des multitudes primitives, elle modèle patiemment le visage d'une nouvelle humanité.

Dès lors, dans l'action coloniale ainsi comprise, il n'y a plus, comme au début, « droit du plus fort », mais bien « droit du fort à aider le plus faible », ce qui paraît vraiment le droit le plus noble et le plus haut de tous. L'opération n'est plus unilatérale; elle n'évince pas un possédant au profit d'un spoliateur; elle peut, plus justement que celle qui la précéda, réclamer le titre de « pacte colonial », car elle est conçue pour l'avantage et le bien de deux ayants droit, liés par une politique « d'association ». La possession lointaine ne sera plus à présent un simple comptoir, un dépôt de richesses, un débouché où le « conquérant » vient rafler les épices et écouler sa marchandise, en pressurant une race indigène taillable et corvéable à merci. Les colonies cessent de n'être que des « marchés »; ce sont des entités vivantes, des *créations d'humanité*, des parties solidaires de l'État français.

D'abord, les indigènes étant des hommes comme nous, il faut les traiter en hommes comme nous, c'est-à-dire leur assurer les garanties primordiales de statut individuel, de droit personnel que nous réclamons pour nous-mêmes. C'est l'affirmation catégorique de la politique d'association, avec ses conséquences morales et pratiques. Il faut, d'autre part, protéger les races colonisées contre les maladies qui les frappent, les déciment et diminuent le rendement de cette vaste main-d'œuvre. Ce sera le rôle de l'assistance médicale. Il faut les prémunir contre les violences ou les dols dont leurs personnes, leur travail ou leurs biens peuvent être menacés. Et ceci

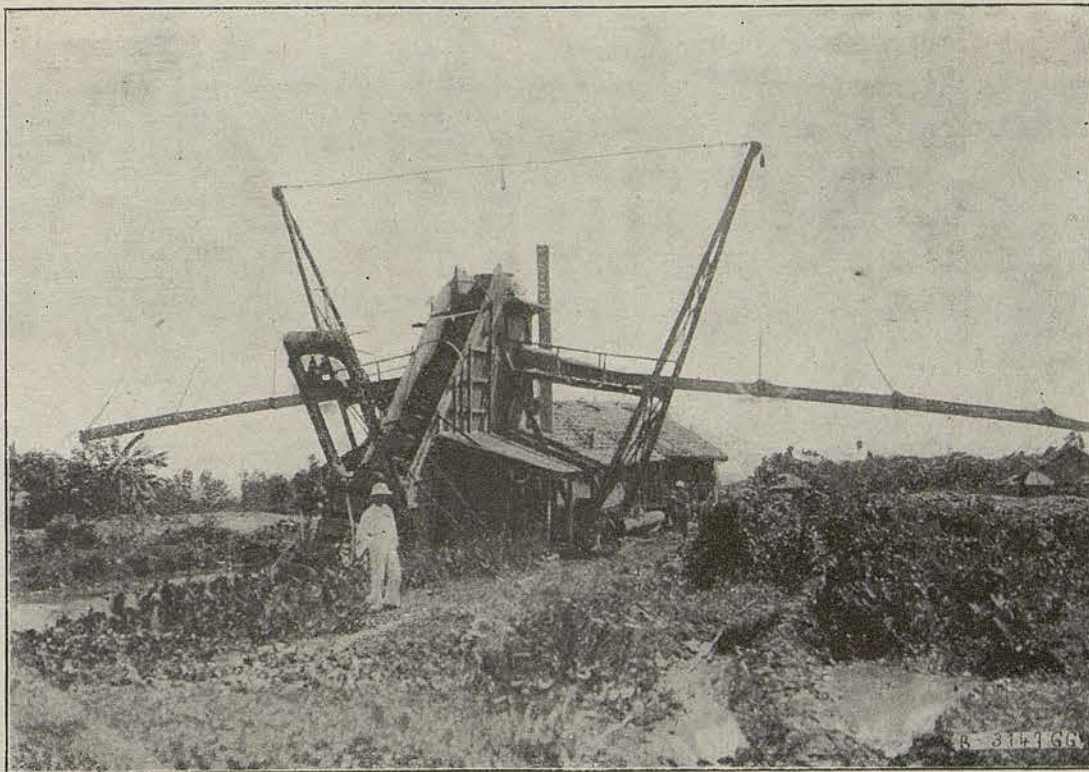
implique, avec le souci de la sécurité générale de leur pays, le soin de garantir leur sécurité personnelle par le fonctionnement d'une justice impartiale et régulière, aussi bien devant les tribunaux indigènes que devant les juridictions françaises. Il faut que



LA PORTE DORÉE DU PALAIS IMPÉRIAL

la paisible et légitime jouissance du droit au sol qu'ils cultivent, dans les parties qui leur appartiennent, n'ait rien à redouter des spoliations accomplies par l'arbitraire ou l'erreur. Ce doit être l'œuvre d'un bon régime foncier et d'un équitable système de concessions. Il faut que, dans l'état économique et social nouveau créé par l'introduction de la grande industrie et de la grande culture, qui ont fait apparaître aux

colonies le phénomène « du prolétariat », le travailleur indigène soit dûment défendu par la prévoyance de réglementations humaines du travail. Il faut accroître la valeur morale et intellectuelle que cette masse de vivants représente. Ce qui appelle le développement de l'instruction publique. Il faut enfin habiliter nos protégés à participer dans une mesure légitime et convenable à l'administration de leur propre pays. Ceci commande leur accession aux emplois publics et l'institution d'organismes représentatifs leur donnant les moyens d'exprimer leurs vœux, de collaborer à la gestion



UNE DRAGUE DANS LES CANAUX DE COCHINCHINE.

des affaires publiques, d'être en un mot les associés, et non les serfs, du pouvoir qui a pris en charge les destinées de leur patrie.

\* \*  
\* \*

Tel est le programme d'ensemble dont l'exécution progressive constitue ce qu'on pourrait appeler le bienfait de la colonisation.

La France a-t-elle tenu les promesses qu'il apportait ?

Voyons-la à l'œuvre.

Et tout d'abord, sa première tâche était de paix et de sécurité.

En Indochine, quand nous arrivons, le peuple cambodgien est près de succomber sous la double pression des Siamois et des Annamites; le doux Laos est ravagé par



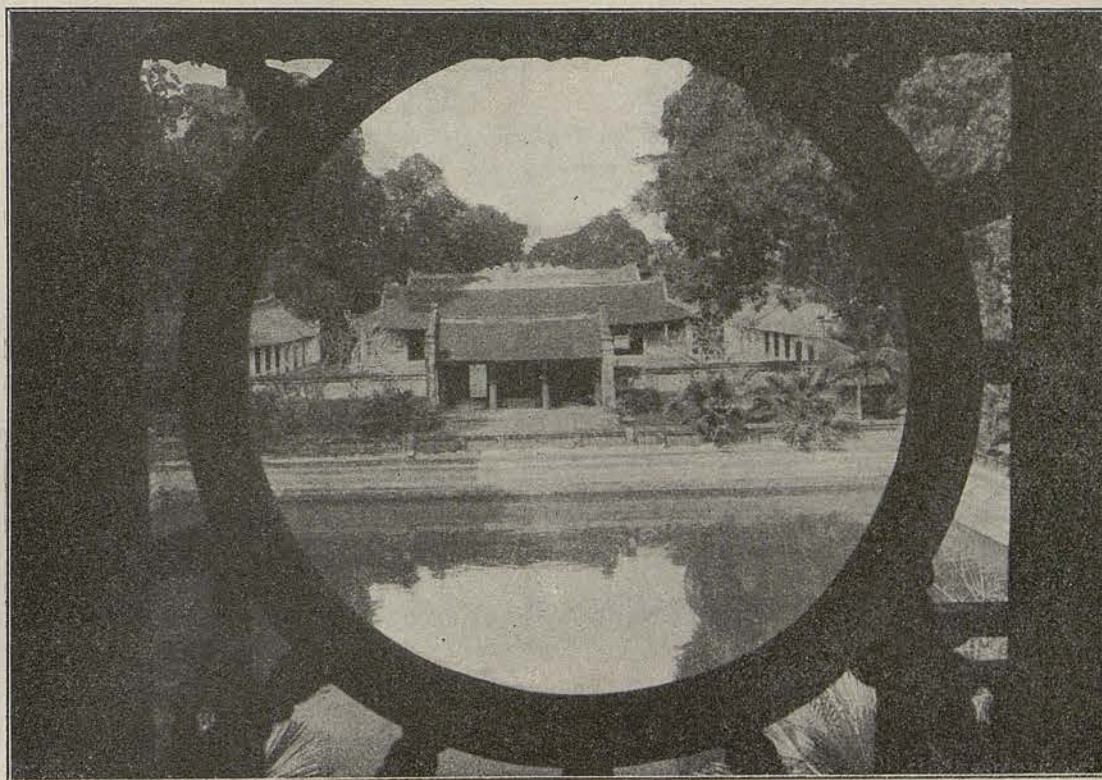
LE TRONE IMPÉRIAL.

les invasions de ses voisins ou par les conflits des féodaux héréditaires qui s'y disputent le pouvoir; le Tonkin est assailli par les Pavillons Noirs de la Chine et désolé par les guérillas quotidiennes des pirates.

Nous avons mis fin, partout, à la terreur qui pesait sur ces races opprimées; elles respirent désormais, grâce à nous, l'air de la paix et de la sécurité.

Mais l'homme n'était pas seul à leur faire la guerre. La nature ne leur était pas ennemi moins implacable.

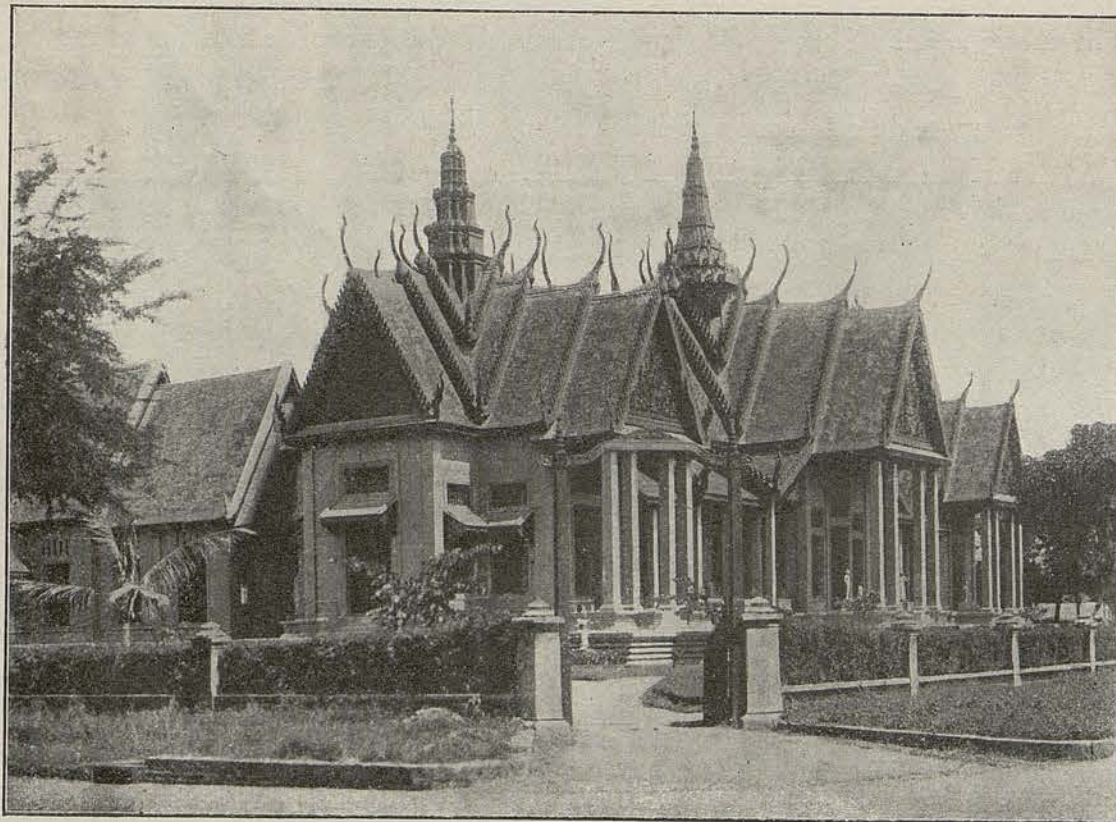
Avant notre arrivée, l'indigène, décimé par cet effrayant assaut d'épidémies ou d'endémies dont on ne peut concevoir les ravages qu'en se référant à ce que l'histoire nous enseigne des fléaux du Moyen Age, semblait ne pouvoir conserver sa race sur son sol que grâce à l'abondance de sa prolifération. C'est vraiment en ce domaine que notre œuvre de colonisation a été belle, grande, bienfaisante.



PAGODE DE CONFUCIUS, A HANOI.

Méthodiquement, avec la rigueur d'un plan de mobilisation, la grande croisade de la science s'est organisée contre chacun des fléaux qui fauchaient les existences par milliers. Un réseau chaque jour plus vaste et plus serré de formations médicales s'est tendu sur chaque territoire. Hôpitaux, hospices, dispensaires, infirmeries, laboratoires, instituts pastoriens se sont multipliés. Les maternités sont venues combattre une effroyable mortalité qui s'élevait, en certains pays, jusqu'à cinquante et soixante pour cent. Les brigades de vaccination, les équipes de combat contre la maladie du sommeil se sont élancées dans la brousse. Des écoles ont été créées pour

instruire les médecins indigènes. Les auxiliaires, les infirmiers, les sages-femmes, recrutés dans la population même. Des formations « volantes » sont allées porter les propagandes et les instruments de l'hygiène et de la prophylaxie au cœur des provinces éloignées des grands centres. Des programmes de jour en jour élargis ont incorporé à l'œuvre générale de salubrité l'assainissement des agglomérations, l'assèchement des



MUSÉE DES ARTS, A PNOMPENH.

marais, l'adduction de l'eau potable, la construction des égouts, les prévoyances de l'urbanisme.

C'est dans une grande œuvre de cette sorte que la colonisation peut justement prétendre qu'elle a servi la cause de l'humanité entière.

En Indochine, où la richesse budgétaire permettait un ample développement de l'assistance médicale, la conservation et l'accroissement de la race s'attestent par l'éloquente précision des recensements; je m'honore d'avoir donné dans cette possession une impulsion soutenue à l'organisation du service de la santé publique; quelle récompense et quelle émotion ont été les miennes lorsque des statistiques véridiques ont enregistré, dans une seule période de dix ans, une augmentation de quatre millions de vivants.

Dans maintes régions, la famine était endémique. Chaque année, ses victimes se comptaient par dizaines de mille. L'insuffisance des superficies cultivées, les routines de la culture, souvent aussi l'inaptitude au travail et la paresse héréditaire des habitants, étaient les causes de terribles disettes où périssaient des agglomérations entières. Cette immense misère a disparu devant nous.

Un incomparable effort s'est dépensé pour défricher et fertiliser le désert des terres incultes, conquérir sur la jungle l'aire des grandes plantations, ajouter aux cultures locales la richesse multiple des cultures nouvelles, distribuer le réseau des canaux d'irrigation, sélectionner les semences, répandre l'usage des engrais, assurer la conservation des récoltes.

La mise en valeur progressive des richesses agricoles, l'exploitation des ressources minières du sous-sol, l'envahissement fécond de la brousse par de nouvelles plantations, l'accès des colons indigènes à ces territoires vierges, comme aussi la circulation plus ample et plus rapide des produits, ont été favorisés par la création des réseaux routiers et ferroviaires. Si, sur ce point, l'œuvre de la colonisation française appelle encore de larges compléments, elle peut à bon droit s'enorgueillir de ce qu'elle a déjà réalisé. Partout, de belles et solides chaussées ont remplacé les misérables pistes séculairement tracées par le pied des indigènes. De grandes artères, sillonnées par le passage incessant des charrois et des transports automobiles, ont succédé aux sentiers exécrables que durent parcourir les premiers pionniers. Elles ont permis, dans la plupart des territoires, de supprimer l'odieuse corvée du « portage ».

Partout l'esclavage existait sous ses formes les plus brutales. Nous l'avons aboli en droit : mais l'abolition proclamée, notre tâche de libération ne faisait que commencer. Nous avons dû lutter pied à pied, heure par heure, pour extirper le travail servile des habitudes séculaires.

Il est des régions où, si l'esclavage ne subsistait pas, une autocratie indigène pressurait cependant sans mesure les individus. Et ces mœurs n'ont pas complètement disparu. On a beau jeu à parler toujours de l'exploitation des indigènes par les Blancs. Mais on omet de parler de l'exploitation des indigènes par les indigènes, qui est beaucoup plus généralisée et beaucoup plus grave. Voici le propriétaire annamite qui impose à son fermier, au ta-dien, des obligations usuraires et rétablit à son profit, par le détour de contrats de droit privé, un véritable servage de la glèbe. Voici le planteur et le tâcheron indigènes qui maintiennent d'in vraisemblables conditions de travail.

Mais ces résistances sont transitoires, et les garanties favorables au travailleur indigène que les colons français ont très généralement acceptées de bonne grâce s'imposeront aussi à l'employeur de sa race. Pour protéger le travail libre, nous avons réglementé le recrutement de la main-d'œuvre, évité les transplantations trop brusques

et les pernicious changements de climat; nous avons établi des contrats-types, fixant l'âge minimum de l'engagé, la durée de l'engagement, le salaire, les conditions de logement et d'alimentation, l'organisation médicale, les heures de travail. Cette protection des intérêts matériels et moraux des travailleurs est contrôlée par un corps d'inspecteurs du travail.

Assuré par nous de la paix extérieure et intérieure, pourvu de plus larges moyens d'existence, l'indigène devait recevoir de nous les garanties élémentaires que sa vie, sa liberté, l'usage normal de ses biens attendent de l'exercice même d'une saine et régulière justice. L'organisation de cette justice est sans doute l'un des soucis les plus graves du colonisateur.

Les textes de la loi s'exprimaient le plus souvent dans l'obscurité ou le vague des traditions orales, ou, s'ils étaient écrits, comme en Indochine, ils composaient un fouillis inextricable et contradictoire au milieu duquel le magistrat ne se pouvait reconnaître.

Il a fallu corriger, redresser, ordonner, purifier tout cet état de choses, réformer à la fois les textes et les mentalités. La tâche la plus dure et la plus délicate a consisté à « dire le droit », à consigner le verbe de la loi dans des codes clairs, précis, lisibles, empruntant au droit local ce qu'il pouvait fournir de prescriptions utiles et respectables, et pénétrant l'ensemble de la législation du sentiment d'humanité qui lui manquait.

La protection juridique que nous avons donnée aux personnes, nous l'avons également assurée aux biens, en garantissant à chaque individu la libre et paisible jouissance des fruits de son travail ou du labeur de ses ascendants.

Ayant fait disparaître l'incertitude des titres de propriété et donné aux colonies le régime du registre foncier et de l'immatriculation, nous avons permis du même coup la création d'un crédit hypothécaire à taux modéré, qui jugule l'usure sous une de ses formes les plus répandues.

Par ailleurs, une politique agraire à larges vues a rendu plus aisée l'accession de l'indigène à la petite propriété par l'attribution de concessions gratuites. Cette politique a été renforcée par l'institution d'un crédit agricole à faible taux, qui a tari une nouvelle source d'exploitation usuraire.

Si la justice satisfait un sentiment primordial de la nature humaine, elle doit être complétée, au point de vue social, par des œuvres d'assistance, de prévoyance, de mutualité et de coopération. Une longue hérédité a introduit dans le tempérament des indigènes une imprévoyance dont l'intensité varie avec les diverses races. L'Annamite est dominé par sa passion pour le jeu et son goût de la dépense. Ici, le Chetty ferait son affaire de ces victimes insouciantes et résignées d'avance à leur destin. Nous sommes donc intervenus par la création de sociétés de prévoyance et de secours mutuels répondant autant que possible aux coutumes locales.



L'instruction de la jeunesse, son éducation morale et civique doivent nous permettre de parachever l'œuvre de régénération dont nous nous sommes chargés.

Ce problème de l'enseignement est sans doute le plus important et le plus complexe de ceux qui sollicitent l'esprit du colonisateur, car il contient plus ou moins en puissance tous les autres, ou il affecte leur solution.

En pays annamite, la passion des études est séculièrement innée; toutes les ardeurs d'une vie sont consacrées à la préparation des concours triennaux; un honneur immense rejaillit sur les lauréats, leur famille, leur village; tous les emplois administratifs sont pourvus par la voie du concours et conférés à des sujets dont le mérite a été consacré par ces compétitions difficiles.

Notre politique scolaire s'est donc heurtée à la fois aux routines primitives qu'il fallait annihiler et aux cultures séculaires qu'il fallait transformer parce qu'elles étaient inadaptables aux conditions de la vie moderne. La réforme devait porter non seulement sur les disciplines, mais aussi sur les méthodes.

Nous avons courageusement assumé ce devoir, aussi difficile dans son exécution qu'incertain dans ses résultats. Partout, et c'est à notre honneur, nous nous sommes attachés à distribuer aux plus humbles les premières semences de l'instruction, en nuancant les méthodes et en graduant les formes, puis à développer les esprits dans la mesure de leur capacité, afin d'y former des élites.

Ce n'est pas là l'œuvre d'un jour, ni d'une année. On ne substitue pas brusquement une mentalité à une autre. La nature ne fait pas de sauts, le monde moral encore moins.

Au stade primaire, nous avons fait pénétrer les clartés de l'instruction, avec les ménagements nécessaires, par le véhicule des idiomes locaux, en ne propageant notre propre langue qu'avec modération et seulement pour répondre aux besoins de la vie élémentaire. L'unique limite à notre effort s'est imposée par l'insuffisance du nombre des instituteurs indigènes.

Aux stades primaire-supérieur et secondaire, nos méthodes ont subi une heureuse évolution. Nous avons dégagé les notions fondamentales des doctrines de morale traditionnelle issues de l'étude des caractères chinois, et nous les avons harmonisées avec nos disciplines européennes. Une culture franco-indigène est maintenant distribuée dans chaque pays, avec les appropriations convenables; et son succès est éclatant.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il convient de ne le diffuser qu'avec une sage clairvoyance. Nous n'avons certes pas le droit d'écarter les élites indigènes de nos hautes études littéraires et scientifiques. L'enseignement supérieur ne doit être distribué qu'à ceux qui sont en mesure de le recevoir et de l'absorber.

L'indigène qui a conquis un diplôme n'a presque toujours envisagé que d'obtenir par lui un emploi administratif. Dans les sociétés encore jeunes et socialement peu

développées, les débouchés offerts par les carrières privées aux titulaires de diplômes sont peu abondants. Si donc l'administration ne peut les absorber, ils deviennent des déclassés, des aigris et trop souvent de mauvais bergers.

L'œuvre de la France n'aurait pas été complète si, parallèlement à la culture générale, elle n'avait assuré un large développement à l'enseignement professionnel; ce dernier est d'une grande nécessité en Indochine, où il est présentement plus utile de former de bons agriculteurs et de bons artisans que des avocats. A ce devoir, nous n'avons pas manqué.

Nous avons créé, avec un grand luxe, des écoles d'agriculture et de sylviculture, des fermes-écoles, des écoles d'art appliqué pour les apprentis, des écoles professionnelles, des écoles d'apprentissage administratif et commercial.

Par le savoir, nous cherchons sans cesse à mieux éveiller les consciences individuelles. Un tel but ne saurait être atteint sans l'extension de l'instruction et de l'éducation au sexe féminin. Le rôle moral, économique et social de la femme a été longtemps méconnu.

Je m'honore d'avoir été, comme Gouverneur général de l'Indochine, l'un des initiateurs du mouvement qui a introduit l'enseignement féminin indigène dans le plan de campagne de notre politique scolaire. J'ai créé de multiples écoles de filles, et si la fréquentation en a été au début assez hésitante, j'ai eu la satisfaction de la voir grandir dans des classes actuellement surpeuplées, devant lesquelles les mères de famille ont laissé peu à peu tomber leurs préventions et leurs craintes. J'ai ouvert à Saïgon, il y a douze ans, le premier collège de jeunes filles annamites.

Mais il ne suffit pas d'ouvrir des écoles et de les peupler. L'obsédant problème aussitôt se représente : assurer des débouchés aux élèves.

Au stade primaire, il est préférable de ne pas détourner trop de jeunes indigènes des besognes ordinaires de leur milieu agricole ou commercial, sous peine d'augmenter inconsidérément la foule des « secrétaires » et « écrivains » qui encombrant déjà les rues à la recherche d'un emploi. Au stade secondaire, si l'on va trop vite, on dépasse les besoins de l'administration, des travaux publics, des services techniques, des entreprises privées. Au stade supérieur, la situation peut être encore plus grave. La jeunesse sort des Universités et des grandes Écoles bouillante du désir de prendre part aux affaires publiques. Le savoir n'est pas tout pour le fonctionnaire : la morale a peut-être pour son rôle plus d'importance que le savoir. Or, il faut bien reconnaître que si nos populations indigènes ont de précieuses qualités, elles sont affligées aussi de lourds défauts imputables sans doute à une longue hérédité de misère, d'inquiétude, d'asservissement. Et voilà qui propose un sérieux obstacle à la généralisation de l'emploi des indigènes dans les hautes fonctions publiques ou privées.

Où est donc la frontière entre l'octroi limité d'un enseignement administratif

à faible dose, et le maintien de la race dans l'ignorance et la barbarie? Avant la guerre, des révolutionnaires annamites s'étaient réfugiés à Hongkong, en Chine, au Japon. Ils faisaient leurs études dans des écoles ou universités anglaises ou japonaises. Comme on leur demandait pourquoi ils avaient délaissé les écoles françaises d'Indochine, ils répondirent : « On ne faisait rien pour nous instruire. On ne voulait nous donner qu'un enseignement au rabais. »

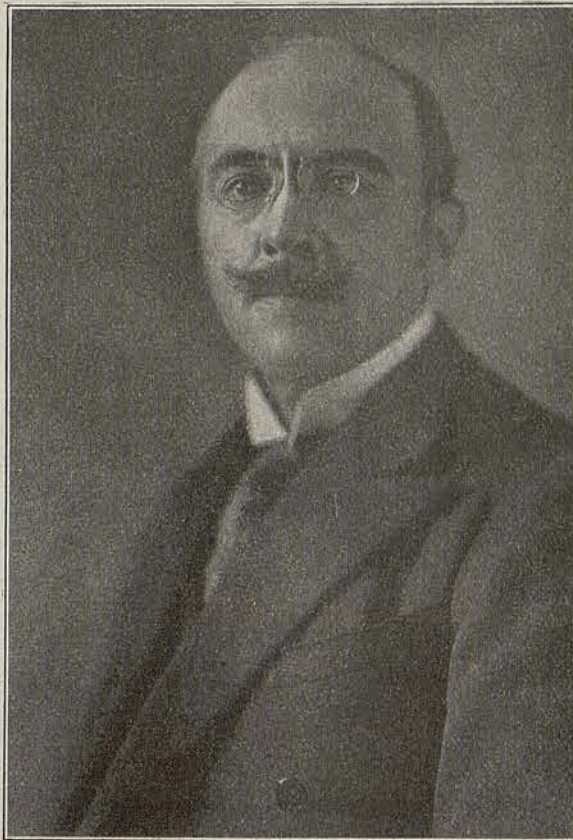
J'ai ouvert aux Annamites les Lycées de l'enseignement secondaire, j'ai créé pour eux les Écoles supérieures de l'Université d'Hanoï pour qu'aucun n'eût le droit de répéter cette parole et d'aller hors de l'Indochine apprendre des leçons de rébellion. Nous ne colonisons pas en vase clos.

Nous devons donc ouvrir loyalement aux indigènes l'accès des carrières auxquelles leurs capacités et leur talent dûment constatés leur donnent droit. Il faut dire que nous l'avons fait.

On ne transforme pas les hommes et les mœurs à coups de lois, de décrets et de règlements. Dans le moment même où nous affirmons une possibilité d'évolution, nous affirmons, par l'idée même d'évolution, l'impossibilité de conclure à la réalisation immédiate de l'égalité politique et administrative.

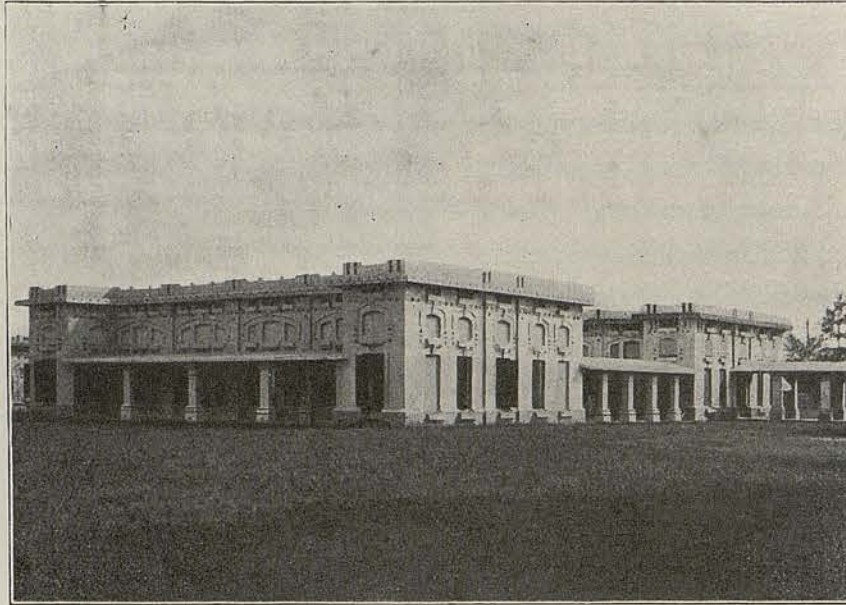
Nous ne pouvons pas, sans erreur grave, et sans risques mortels pour elles-mêmes, appliquer *de plano* à des races, hier encore si arriérées, des formes de vie sociale ou politique auxquelles nous ne sommes arrivés qu'après un long effort, rempli de difficultés, de réactions et d'épreuves. Et notre devoir n'est pas, en abdiquant notre pouvoir entre leurs mains inexpérimentées, d'imposer les mêmes épreuves et les mêmes difficultés à nos protégés par le don prématuré de libertés dont ils ne sauraient pas se servir; notre devoir est, au contraire, de leur éviter le tourment et la douleur des expériences par lesquelles nous avons dû passer, avant d'atteindre notre stade actuel de civilisation et de vie sociale.

Notre politique idéaliste et pratique à la fois trouve tout d'abord son expression



ALBERT SARRAUT.

concrète dans les trois grandes œuvres qui sont comme des piliers puissants de son architecture : l'assistance médicale, qui, en défendant leur santé et leur vie, augmente le nombre et la force utile de nos protégés; la justice, qui, en leur apportant les garanties formelles de leurs droits, nous donne en retour celles de leur confiance et de leur loyalisme; l'instruction, qui, en éclairant leurs cerveaux, les fait plus conscients de



COLLÈGE DES INSTITUTEURS ANNAMITES, A HUÉ.

la gratitude qu'ils nous doivent, et mieux capables de collaborer avec nous pour la bonne exploitation du patrimoine commun.

ALBERT SARRAUT.

\*  
\* \*

Il est intéressant de rappeler comment, — sous la haute direction des ministres successifs des Colonies, et particulièrement de M. Clémentel — la politique d'association et de collaboration fut inaugurée en Indochine.

Les instruments diplomatiques qui régissent notre action politique dans notre possession sont divers. L'Union Indochinoise n'est pas du tout *une* au point de vue gouvernemental et administratif.

Le traité de Saïgon (5 juin 1862) qui donne à la France la *colonie* de la Cochinchine supprime, par son silence même, toute l'administration indigène (art. 3).

Le traité d'Oudong (11 août 1863) établissant le *Protectorat* français au Cambodge, et la convention de Pnompenh (17 juin 1884) qui règle l'exercice de ce protectorat,

maintiennent explicitement (art. 3) l'existence et la juridiction de tous les fonctionnaires cambodgiens.

Le traité de Hué (6 juin 1884), qui établit le Protectorat français en Annam et au Tonkin, maintient les autorités indigènes, avec certaines dispositions pour l'Annam (art. 3) et certaines autres dispositions pour le Tonkin (art. 6, 7, 8) qui devient un « protectorat direct ».

Les autorités indigènes, que les textes signalés plus haut suppriment, réduisent ou maintiennent dans les cinq pays de l'Union, relèvent de deux sources très différentes : la nomination officielle, qui est le choix impérial; l'élection par les notables, qui est l'administration populaire, base de toute la politique des Jaunes, réglementée par Laotseu et par Confucius.

On voit, à l'examen des textes législatifs et des arrêtés qui suivent, comment Paul Bert institue une première assemblée des notables, comment M. Constans crée un vice-roi du Tonkin que supprime M. Paul Doumer. En réalité, la période des expériences et des tâtonnements cessa avec le gouvernement de M. Beau; ce fut lui qui (sous l'impulsion de M. Clémentel, ministre des Colonies) détermina et réglementa la part indigène dans le gouvernement et dans les conseils du Protectorat.

La politique d'association, telle que M. Beau en concevait la réalisation, s'appliquait, bien entendu, à tous les plans, sociaux et intellectuels, où les protecteurs se rencontraient avec leurs protégés. Au point de vue de la collaboration administrative, l'association se synthétise en deux principes pratiques que voici :

Lorsqu'elle passe de la conception à l'application, la politique coloniale *nationale* doit devenir une politique *locale*. Et lorsqu'elle descend des principes généraux aux mesures diverses que nécessite la spécialisation, l'administration française doit devenir une administration indigène.

Sous la haute direction et sous la surveillance générale du Protectorat, les grands et les petits fonctionnaires indigènes, chacun dans leur juridiction, doivent appliquer les méthodes que leur indique le Protecteur, contrôlés amicalement et de loin par les agents français, contrôlés de près par leurs propres administrés. Tel est le principe général.

La justice française et la justice indigène — codes, jurisprudences, tribunaux, personnel, pénalités — sont juxtaposées et non conjuguées. Elles opèrent l'une à côté de l'autre, parfois en rivalité, parfois en contradiction, et c'est le service où les Français ont donné le plus d'efforts, et ont obtenu le moins de résultats définitifs. C'est d'ailleurs le plan le plus délicat. Sur les territoires français du Protectorat (Hanoï, Haïphong, Tourane) et pour tous les Français sur un point quelconque de l'Indochine, la justice et la juridiction françaises seules existent. Elles sont étendues à toutes les affaires où sont mêlés des Français.

Pour les litiges indigènes, reste la justice indigène, à laquelle nous avons refusé ses principaux moyens d'action et de répression, comme les perquisitions, les peines corporelles. Jadis les indigènes étaient justiciables des tribunaux résidentiels, ou tribunaux consulaires mixtes que présidaient les chefs français des provinces, et où se rendait la justice indigène, suivant les codes indigènes, appliqués par des juges indigènes, et tout l'appareil des pénalités indigènes, qui est considérable, et de la judiciaire indigène qui est gratuite. Aujourd'hui tout indigène a droit d'appel à un tribunal français ou à une cour française.

La collaboration des autorités indigènes n'a guère changé depuis les premiers temps. Ce sont les chefs des communes qui sont chargés de la perception de l'impôt de leurs administrés. Ils portent maintenant l'impôt à la caisse du receveur français de leur région. Ou, du moins, ils doivent le faire. Ils ne passent plus, *obligatoirement* au moins, comme jadis par l'intermédiaire fort onéreux du quan-bô (mandarin provincial des finances). Mais c'est dans l'assiette et la répartition de l'impôt que les exactions et les injustices se produisent encore, et qu'une honnête et soutenue collaboration des fonctionnaires indigènes nous serait indispensable.

*Autorités et fonctions de police.* — On ne peut guère ranger sous ce titre les brigades des gardes indigènes du Tonkin et de l'Annam, qui sont bien des « forces civiles », mais qui sont recrutées, armées, instruites suivant les principes et les méthodes militaires, et qui sont au feu comme leurs compatriotes engagés dans les régiments de tirailleurs ou dans l'artillerie auxiliaire. C'est là l'impôt du sang, et la contribution de l'empire d'Annam à sa propre sécurité et dignité, extérieure et intérieure. On ne saurait l'étudier comme une collaboration politique.

Mais rentrent dans cette catégorie de collaborateurs, les troupes au service des autorités mandarinales, linhcô, linhlé, et partisans, et les agents de la police cochinchinoise. A ce point de vue, les maires des communes et les chefs de canton assurent la sécurité de leurs territoires : les linhcô des mandarins concourent à la police de leur circonscription; mais ils font surtout un service de surveillance et de police préventive, avec quoi ils sont tenus de renseigner les chefs de poste des gardes indigènes.

Au Tonkin, au moment de l'extension de la juridiction française (création d'une 4<sup>e</sup> Chambre à la Cour d'appel, d'une 2<sup>e</sup> Chambre des mises en accusation, réorganisation de la Commission criminelle d'exception), on a créé simultanément à Hanoï et à Haïphong, une police administrative et à Laokay et à Langson, une police frontière, dont les auxiliaires sont tous indigènes (arrêté du 6 novembre 1905).

*Autorités et fonctions de l'enseignement.* — Le désir de faire accéder les indigènes à des fonctions publiques et de leur donner une part importante dans leur gouvernement propre, amenait naturellement à créer des aptitudes, et à établir les institutions, où ces aptitudes se révéleraient et se développeraient. Les gouverneurs généraux de l'Indo-

chine ont donc étendu l'enseignement aux indigènes, par des méthodes appropriées, et en faisant appel aux compétences des autochtones. Et, à la base de ces perfectionnements, l'arrêté du 8 mai 1906 mit le Conseil de Perfectionnement de l'enseignement indigène, au sein duquel furent appelés des représentants des cours de Hué et de Pnompenh, et les personnalités indigènes les plus compétentes.

Au Tonkin, vingt-cinq écoles préparatoires furent installées dans les principaux centres du Delta : un lycée franco-asiatique, une école professionnelle et un collège agricole ont été créés à Hanoï. En Annam, le collège de Quoc-Hoc a été complètement transformé. En Cochinchine, le collège de Saïgon donne, pendant un cycle de trois années, un enseignement indigène préparatoire aux carrières administratives. Au Laos et au Cambodge des instituteurs cambodgiens dirigent les écoles préparatoires installées aux chefs-lieux.

Enfin, un arrêté du 22 septembre 1906 précise les conditions de l'enseignement et des concours, auxquels doivent participer et satisfaire les indigènes candidats aux fonctions administratives. Les trois premiers degrés de cet enseignement se terminent par des concours provinciaux : le premier degré (tuyên) ne donne point d'autres droits que celui de suivre les cours du deuxième degré; les lauréats (khoa-sanh) du deuxième degré sont exempts d'impôts pendant trois ans : les lauréats (thi-sanh) du troisième degré acquièrent le droit de se présenter, à partir de l'âge de trente ans, aux concours triennaux; et les lauréats de ces concours (cunhon et tutai) entrent de droit dans les cadres de l'Administration indigène.

L'arrêté du 30 juin 1905 a créé un Service permanent d'assistance médicale, suppléant l'ancien service, devenu insuffisant matériellement, du corps de Santé militaire. Dans chaque chef-lieu de province, à l'hôpital régional, les médecins français sont assistés par des médecins indigènes, de qui la valeur professionnelle et le nombre vont en croissant. La dernière épidémie de peste a prouvé l'expérience et le dévouement de ces praticiens jaunes, qui disputent avec succès la clientèle des campagnes aux détestables empiriques chinois et annamites. Ces médecins indigènes font aussi, dans les provinces, des tournées sanitaires, où leur influence morale s'est fait remarquer tout de suite.

En Cochinchine, dès janvier 1904, fut ouverte une école pratique de médecine indigène, d'où sortent, avec l'exercice officiel, des infirmiers-vaccinateurs et des sages-femmes indigènes. La mortalité infantile a, de ce fait, diminué dans d'étonnantes proportions.

Au Tonkin, le Service de l'assistance a été doté d'un personnel indigène par l'arrêté du 27 avril 1907. Il y a une École de médecine indigène à Hanoï, dont la dernière promotion a fourni 34 médecins employés immédiatement dans les services du Protectorat.

*Autorités et fonctions administratives.* — Il était indispensable de noter, dans tous les services de l'Indochine, la part faite à la collaboration indigène, pour bien marquer que le Gouvernement français entend généraliser cette collaboration. Mais il est bien certain que c'est dans les services administratifs que le concours est le plus important et le plus intéressant à étudier; car il présente là le type caractéristique de la collaboration indigène et du développement que nous voulons lui attribuer; c'est, au surplus, sur le terrain politique que ce concours peut être le plus efficace, mais qui est certainement le plus délicat, et que, suivant les événements, il peut devenir le plus inquiétant.

C'est là que le Protectorat a porté tous ses soins et qu'il a, par la restitution d'anciens rouages politiques, et par la création de nouveaux rouages, montré toute sa bonne volonté et sa générosité envers les indigènes et leurs intérêts.

En Cochinchine, le Conseil colonial est composé de seize membres, dont six sont indigènes : depuis le 4 septembre 1905, deux Annamites font partie du conseil privé. L'arrêté du 27 août 1904 a déterminé l'organisation de la commune annamite, les charges et les responsabilités des notables qui forment le conseil communal.

En Annam, un arrêté du 10 décembre 1903 a institué, auprès de chaque chef de province français, une commission indigène consultative, qui participe à l'examen du budget provincial.

Au Tonkin, une réforme analogue a été opérée en ce qui concerne l'examen des budgets communaux. Les Conseils provinciaux des notables, institués en 1858, étaient nommés par le Gouvernement, et ne s'occupaient que de l'établissement des budgets provinciaux. Un arrêté, en date du 1<sup>er</sup> mai 1907, modifie cet état de choses. Les membres de ces conseils sont nommés à l'élection, pour une période de trois années, par les chefs et sous-chefs des cantons et par les maires des villages; ils délibèrent en leur privé, hors de la présence des fonctionnaires français, et leur avis peut être sollicité sur toutes les questions d'intérêt commun.

Mais l'innovation la plus intéressante fut celle de la Chambre consultative indigène, créée par l'arrêté du 4 mai 1907, en souvenir et un peu sur le modèle de la grande Assemblée des notables réunie par Paul Bert le 27 juillet 1886, et qui, entourée de toutes les garanties d'indépendance, avait donné quelques résultats et tant d'espérances.

Cette Chambre, appelée à donner son avis, mais sans puissance délibérative ou décisive, sur les questions fiscales, administratives et politiques, comprenait trois sections qui se réunissent séparément : les représentants élus des propriétaires fonciers indigènes; les représentants élus des commerçants patentés indigènes; les délégués des hautes régions, peuplées par d'autres races que la race annamite. L'assemblée se réunit une fois par an, en automne. Chaque mandataire représente environ 35.000 contribuables. Le nombre total des membres est 72.



Quant au recrutement des mandarins, devenus ainsi collaborateurs étroits du Protectorat, il est assuré par l'École des Stagiaires (dite Haubô), réalisée par l'arrêté du 20 juin 1903, par les examens aux fonctions de tholai et de thonglai (arrêté du 16 juillet 1907) et par le Tableau d'inscription pour l'attribution des fonctions (arrêté du 4 décembre 1906).

En ce qui concerne les petits fonctionnaires élus (dans les cantons et les communes), l'arrêté du 19 janvier 1907 a modifié le statut de leur élection en restreignant le Collège électoral, et en imposant des conditions d'expérience et de moralité aux candidats. On a accordé des avantages et des prérogatives aux uns, et on les a soustraits à toutes autres autorités que celles qui possèdent le droit de réquisition.

Au Cambodge, l'autorité des chefs de village a été renforcée; l'ordonnance royale du 11 août 1901 leur a confié le soin de percevoir l'impôt. Une autre ordonnance, du 27 janvier 1902, régla l'accèsion aux fonctions publiques des indigènes.

M. le Gouverneur général Sarraut a élargi encore les dispositions, déjà si favorables aux indigènes, de ces divers textes. En Cochinchine, le Conseil colonial comprendra désormais 14 membres français et 10 membres indigènes. Au Tonkin, le Collège électoral de la Chambre consultative indigène s'augmente des petits gradés universitaires et d'un délégué agricole par commune.

En Annam, il est créé des assemblées provinciales, composées de conseillers élus par les chefs et sous-chefs de canton et de notabilités choisies, par l'Administration française, parmi les propriétaires fonciers et les anciens mandarins.

Au Cambodge, il est créé une assemblée consultative, composée de délégués élus par les conseils de résidence, et de fonctionnaires désignés, d'un commun accord, par l'Administration française et le Conseil des ministres.

Au Laos, il est créé des « conseils de commissariat » élus par les chefs des cantons et des communes.

Enfin, l'arrêté du 31 décembre 1912 crée l'Inspection indigène des affaires politiques et administratives indigènes, au Tonkin, en Annam et au Cambodge.

On voit où l'on veut en venir. Et, dès 1907, M. le Gouverneur général Beau le prévoyait. Il s'agit, sous certaines conditions expresses, et avec certaines réserves, de préparer l'admission des indigènes dans les cadres français. Une circulaire du Résident supérieur au Tonkin, en date du 24 juin 1912, invite les administrateurs français des provinces à rechercher les moyens de cette accession. Une commission composée des principaux chefs de service du Protectorat, des présidents des Chambres de Commerce et d'Agriculture, a élaboré un projet aux termes duquel les Annamites et les Cambodgiens peuvent être nommés, au même titre que les Français, aux offices publics et à un certain nombre d'emplois administratifs, lorsqu'ils justifieront de toutes les conditions exigées des citoyens français par les actes organiques du personnel de chaque service.

Cette politique de collaboration et d'association — et les organismes qui l'appliquent — se sont développés, au cours des années, jusqu'à leur statut actuel que déterminent les textes suivants :

Décrets du 4 novembre 1928.

Créations du *Conseil* des intérêts français économiques et financiers locaux — et du *grand Conseil* des intérêts français.

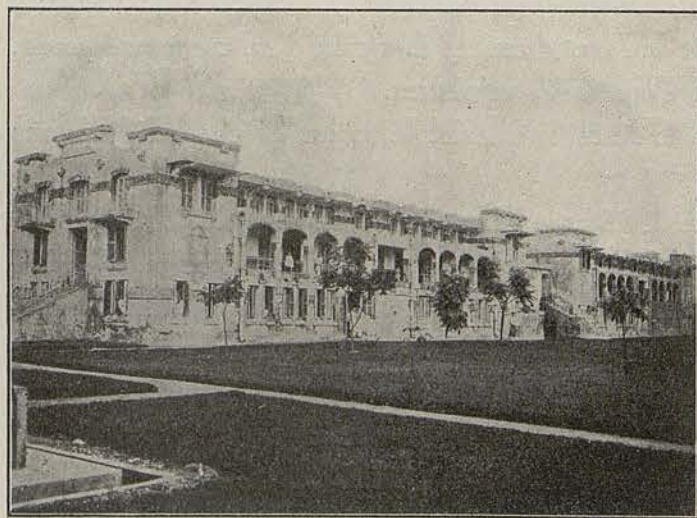
Réorganisation du Conseil de Gouvernement. Décret du 28 mars 1929.

Réforme des assemblées indochinoises. Décret du 12 mars 1930.

Modifications au Décret du 4 novembre 1928.

#### A. — LA SANTÉ PUBLIQUE (1)

De toutes les œuvres que l'initiative française a créées en Indochine, on peut affirmer que celle de l'Assistance médicale indigène a été l'une des plus belles, des plus fécondes et des plus propres à nous attirer la confiance des indigènes et à développer notre influence dans le pays.



HOPITAL DE HUÉ.

De toutes les œuvres que l'initiative française a créées en Indochine, on peut affirmer que celle de l'Assistance médicale indigène a été l'une des plus belles, des plus fécondes et des plus propres à nous attirer la confiance des indigènes et à développer notre influence dans le pays.

Dès les premières années, cette Assistance préoccupa l'Administration et le Service de Santé. Néanmoins, ses débuts furent modestes et son action resta pendant plusieurs années limitée à la zone qui entourait les garnisons ou les centres administratifs européens.

M. Doumer, tout le premier, favorisa la multiplication

(1) Les chiffres et les constatations de ce paragraphe sont extraits du rapport fait, à l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale de 1931, par M. le D<sup>r</sup> Gaide, inspecteur général des services sanitaires et médicaux de l'Indochine.

et l'extension des formations sanitaires et créa les postes médicaux consulaires.

En 1905, M. Beau et le médecin-inspecteur Grall créèrent le Service de l'Assistance médicale civile et lui donnèrent son statut.

Leurs successeurs complétèrent son organisation et son développement progressifs. M. A. Sarraut, en particulier, admirablement secondé par le médecin-inspecteur Clarac, réalisa toute une série de mesures aussi importantes qu'opportunes. Aussi, grâce à l'impulsion donnée et au concours dévoué des médecins indochinois, le service continua-t-il à fonctionner dans des conditions satisfaisantes pendant toute la grande guerre, et cela malgré la pénurie du personnel médical européen.

M. Merlin et M. Long accordèrent également un réel intérêt au développement de l'Assistance.

En 1926, M. Varenne décida l'admission des indigènes dans les cadres français de l'Assistance, à égalité de titres et de diplômes.

Enfin, M. le Gouverneur général Pasquier a obtenu du Département la réorganisation complète des Services sanitaires et médicaux par séparation des Services médicaux militaires et civils, avec création d'une direction militaire indépendante, et la création d'une inspection générale civile de la santé et de l'hygiène publiques.

C'est sur ces précédents, auxquels il prit une part active dans les différents postes qu'il occupa, que M. le Gouverneur général Pasquier constitua, tel qu'il existe aujourd'hui, le grand œuvre de la santé publique.

L'organisation de ce service comprend :

*Le Service de Santé militaire*, dirigé par un officier général du Corps de Santé des Troupes coloniales, ayant le titre de directeur du Service de Santé des Troupes, et placé sous l'autorité directe du général commandant supérieur.

*Le Service de Santé civil*, comprenant :

- L'Assistance médicale indigène;
- Les Hôpitaux du Service général;
- Les Services d'Hygiène;
- L'Assistance sociale;

dirigé par :

*L'Inspection générale de l'Hygiène et de la Santé publique*, confiée à une personnalité médicale militaire ou civile, et dépendant directement du Gouverneur général.

Cet Inspecteur général, assisté de deux Inspecteurs adjoints, l'un civil, l'autre militaire hors cadres, dispose d'une organisation ainsi conçue :

Service de l'Assistance médicale, assuré par un médecin de l'Assistance;

Service de l'Hygiène, assuré par un médecin militaire hors cadres ou un médecin de l'Assistance;

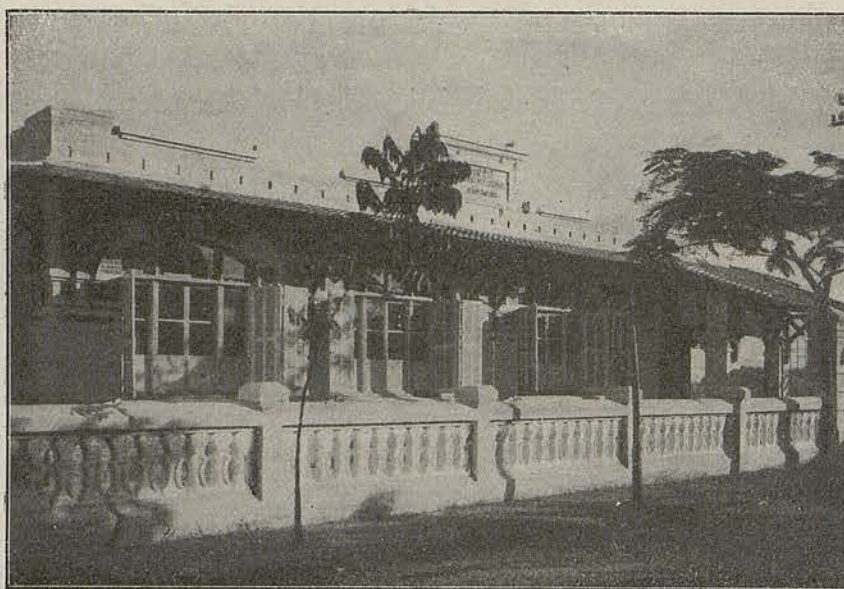
Service d'Assistance sociale;

Bureau administratif.

Il convient d'y ajouter le tout récent Service d'Hygiène indépendant.

\*  
\* \*

Le rôle de médecin de l'Assistance ne peut être sous-estimé; il exerce, en dehors de sa fonction professionnelle, une action de propagande et d'apostolat, qui font de lui un des meilleurs et des plus actifs agents de la pénétration française. Si l'on sait



INSTITUT OPHTALMOLOGIQUE DE HUÉ.

que notre tempérament national se penche, avec une grande générosité, sur toutes les douleurs humaines, on ne sera pas surpris du soin avec lequel les Services de la Santé publique ont été créés, et du zèle avec lequel ils ont progressé jusqu'à présenter aujourd'hui un modèle-type du régime à toutes les nations colonisatrices.

Les services de l'Assistance comprennent un corps médical et des pharmaciens européens, un personnel médical indigène (environ 200 médecins et 400 sages-femmes) un personnel infirmier (près de 3.500 personnes). Tout ce personnel est affecté aux formations sanitaires, au nombre de 502 (chiffre de 1931). Ces formations se décomposent, suivant leur importance, en : hôpitaux principaux, municipaux, provinciaux, infirmeries, postes ruraux, maternités, orphelinats, asiles d'incurables, léproseries, lazarets, postes d'observations.

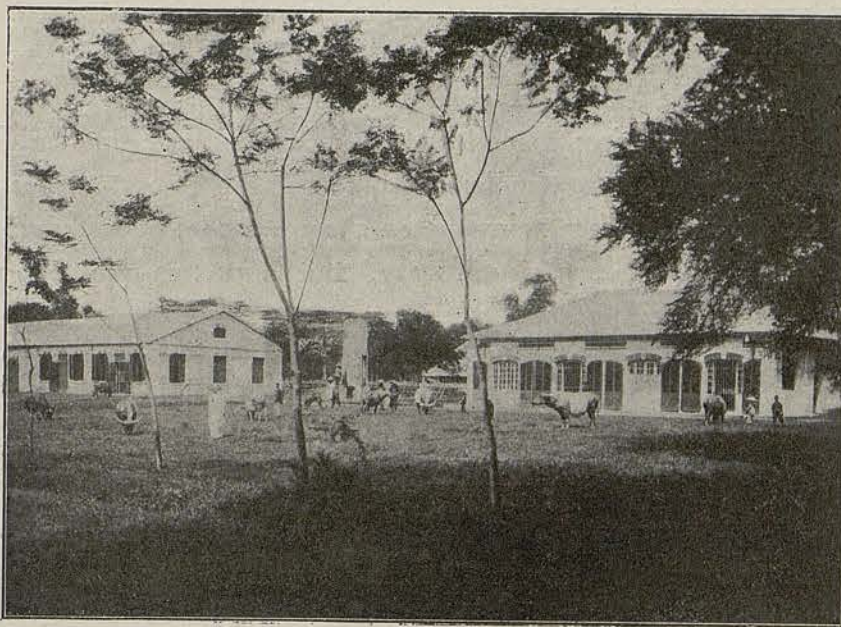
Il faut noter que, à côté des formations officielles, existent des services généreux et privés. Par exemple, à Hanoï, à côté de l'Hôpital du Protectorat, de la Maternité,

de l'Institut Ophtalmologique, du Laboratoire de répression des Fraudes, du Bureau d'hygiène, on trouve les 400 lits de l'Hôpital de Lanessan, un service de prophylaxie du cancer, l'Institut du radium, et des cliniques privées.

\*  
\* \*  
\*

L'organisation sanitaire générale, créée par décret du 13 mai 1905, concerne :

- 1° La salubrité des immeubles;
- 2° Les sanctions à appliquer aux contrevenants;



INSTITUT VACCINOGENE DU TONKIN.

3° Les attributions des autorités administratives et la création des assemblées consultatives : comités et commissions d'hygiène.

Le décret du 16 mars 1909 a organisé le service de la *Quinine d'Etat*. Après avoir octroyé aux indigènes et aux colons aussi bien qu'à ses fonctionnaires civils et militaires le droit aux soins médicaux, l'administration supérieure, dans sa sollicitude éclairée, reconnaît aujourd'hui *aux impaludés* le droit à la quinine d'Etat, mesure libérale et féconde, que la prophylaxie réclamait au nom de la santé publique, le paludéen constituant un foyer de contagion, un réservoir de vivres, en un mot, une cause de nuisance dans le milieu où il vit.

Le nouveau service mettait à la disposition des populations indochinoises, cruellement éprouvées par le paludisme, le médicament spécifique de cette affection, la quinine. Des dépôts de cet alcaloïde, installés jusque dans les villages les plus reculés,

permettaient aux habitants d'avoir à leur portée immédiate les moyens, soit de se préserver du paludisme par la quinzisation préventive, soit de traiter les accès de fièvre dès leur apparition. Un dépôt central de quinine était constitué dans chaque pays de l'Union, sous le contrôle du directeur local de la Santé, et des dépôts secondaires, approvisionnés périodiquement par le dépôt central, étaient établis dans chaque province sous la responsabilité des médecins de l'Assistance médicale.

En 1911, l'inspection générale des Services sanitaires et médicaux fit procéder à une vaste enquête sur cette question des fraudes alimentaires, en même temps que les laboratoires d'hygiène et de chimie entreprenaient une série d'analyses pour déterminer dans chacun des pays de l'Union, la composition moyenne des laits.

Dans ce but, le laboratoire d'hygiène d'Hanoï était organisé pendant que les laboratoires d'hygiène de Hué et de Pnompenh étaient créés.

L'activité des laboratoires d'hygiène et de répression des fraudes, dans chaque chef-lieu des pays de l'Union, témoignée par le nombre important des analyses de prélèvements de denrées alimentaires faites chaque année, et les sévères sanctions qui suivent la découverte de chaque fraude, sont la preuve que cette partie de la santé publique est efficacement protégée.

Un progrès très important fut réalisé dans le domaine de l'hygiène publique, concernant la *protection sanitaire des travailleurs indigènes*.

Le développement économique de l'Indochine, entraînant chaque année une augmentation des exploitations, tant agricoles que minières, ainsi que la multiplication des chantiers de travaux de route et de travaux d'irrigations, groupait dans des régions en général très paludéennes un nombre toujours plus considérable de coolies. Ces groupements devenaient surtout importants en Cochinchine, dans la région dite des Terres Rouges, très fertile mais très malsaine, située au nord-est de la colonie, où se multipliaient les grandes plantations d'hévéas.

Le 25 octobre 1927, un arrêté du Gouverneur général régla la protection sanitaire des travailleurs indigènes sur les exploitations agricoles, industrielles et minières en Indochine.

Cette réglementation, très précise, très minutieuse, ne laisse de côté aucune question d'hygiène. Tout est prévu, aussi bien dans l'alimentation que dans l'habitation et le vêtement.

Après un échange d'observations entre le Gouvernement général de l'Indochine et la Commission d'assistance psychiatrique aux colonies, qui amena certaines modifications de détail, un décret fut signé le 18 juillet 1930 par le Président de la République et promulgué par la colonie le 6 septembre 1930.

Ce décret envisage l'assistance aux aliénés dans les différents pays du groupe et prévoit la construction d'établissements nouveaux qui permettront de traiter tous

les malades atteints d'aliénation mentale. Il détermine les prescriptions à observer pour le placement des malades dans les établissements publics ou privés, les conditions auxquelles est subordonnée leur sortie, celles dans lesquelles doivent être effectués les transferts dans la colonie ou vers la métropole. Il réglemente l'organisation générale des asiles, leur surveillance et l'administration des biens des aliénés.

Actuellement, il existe en Indochine :

1° Un Conseil supérieur d'hygiène, institué près du Gouverneur général à Hanoï.

2° Un Conseil local d'hygiène au siège de chaque administration locale (Hanoï, Hué, Saïgon, Pnompenh, Vientian, Fort-Bayard);

3° Une commission sanitaire provinciale au siège de chaque province ou territoire militaire;

4° Une Commission sanitaire municipale dans les villes dotées d'une municipalité, sauf à Vientian, où la Commission sanitaire provinciale en tient lieu.

Ces organismes sont consultés sur toutes les mesures à prendre pour prévenir et combattre les maladies épidémiques et transmissibles, les épizooties et maladies des animaux, pour assurer la propagation de toutes les vaccinations, la désinfection ou la destruction des objets ou matières pouvant véhiculer la contagion, pour assurer la salubrité des agglomérations, des maisons, des logements.

Ils statuent sur l'opportunité et la convenance d'installation des écoles, des manufactures et usines, des hôpitaux, abattoirs, marchés et cimetières.

Les questions relatives à l'hygiène alimentaire, à la qualité des médicaments livrés au commerce et des boissons, au captage et à l'adduction des eaux potables ou thermales, à l'évacuation des matières usées, leur sont soumises.

Ils jugent l'opportunité des mesures à prendre pour la destruction des animaux et des insectes nuisibles à la santé publique.

L'exécution des mesures sanitaires après avis des organismes consultatifs, est assurée par les chefs d'administration locale, représentés par les directeurs locaux de la santé. Le contrôle de l'exécution de ces mesures est exercé par l'Inspecteur des services sanitaires et médicaux.

Le service général de protection sanitaire est enfin complété par trois laboratoires de bactériologie, cinq instituts vaccinogènes et les Instituts Pasteur de Saïgon et d'Hanoï. Ces laboratoires, dirigés par des spécialistes et outillés suivant les données les plus récentes, procèdent dans le plus bref délai aux recherches bactériologiques qui leur sont demandées.

Non seulement les approvisionnements en sérums, en vaccins jennériens et microbiens leur permettent de satisfaire aux besoins de l'Indochine, mais encore d'en fournir à tout l'Extrême-Orient.

Les installations remarquables des laboratoires de l'Institut Pasteur de Saïgon

ont permis, lors de la pan-épidémie de choléra de 1926-1927 qui fit près de 30.000 victimes, de fournir 36 millions de centimètres cubes de vaccin anticholérique pendant une période de sept ans. Actuellement, ce même laboratoire fournit par année une moyenne de 5 millions de centimètres cubes de vaccin anticholérique pour les vaccinations préventives dans les pays de l'Union.

Pour compléter cette organisation sanitaire, la création d'un service mobile d'hygiène est décidée dans chacun des pays de l'Union.

Enfin un service sanitaire maritime protège la colonie contre l'invasion des épidémies extérieures.

\* \* \*



HOPITAL DE LUANGPRABANG.

L'Indochine possède des stations climatiques, maritimes et d'altitude.

*Les stations maritimes*, dont la valeur est indéniable et dont les conditions d'accès et de séjour sont aujourd'hui bien établies, sont au nombre de six très heureusement réparties :

Pour le Tonkin : Dason;

Pour l'Annam : Samson, Cua-Tung et Nhatrang;

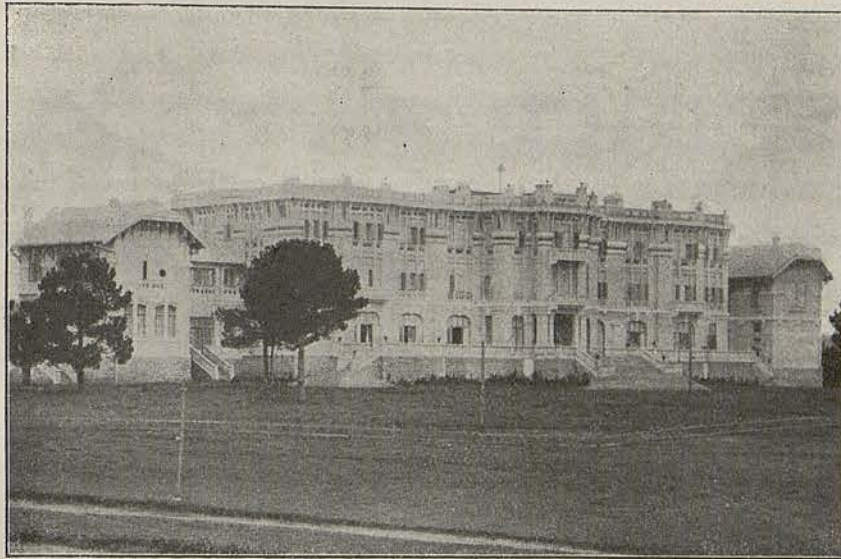
Pour la Cochinchine : Cap Saint-Jacques;

Pour le Cambodge : Kep.

*Les principales stations d'altitude* sont également au nombre de six : Chapa et le Tam-Dao, au Tonkin — Bana et Dalat, en Annam — Le Bockor, au Cambodge et Xiêng-Khouang, au Laos.



Dalat est la plus importante : le plateau du Lang-Bian par sa situation splendide, par son étendue et par ses facilités d'accès, est appelé à devenir, ainsi que nous



SANATORIUM DU LANGBIAN.

l'avons indiqué, le grand centre sanitaire et de repos de toute l'Indochine et même



INSTITUT PASTEUR A SAIGON.

de tout l'Extrême-Orient. Aussi n'est-il pas exagéré de penser que la ville de Dalat sera un jour le siège du Gouvernement général et de tous les Services généraux,

que le lycée actuel deviendra le plus important lycée de la colonie, et que l'hôpital en construction sera transformé en un grand établissement hospitalier.

On a découvert en Indochine 77 sources thermales, la plupart dans la région montagneuse du Tonkin. A signaler les eaux de Vinbao, dans la province de Phantiet, qui sont des eaux thermales, bicarbonatées sodiques, se rapprochant par leur composition des eaux de Vichy Célestins.

Fait digne de remarque, ce sont les seules eaux de cette composition qui aient été jusqu'à présent signalées en Extrême-Orient, ce qui peut avoir une grande importance pour les débouchés à exploiter.

\*  
\* \*  
\*

Les Établissements scientifiques de l'Indochine, ressortissant à l'hygiène et à la protection de la santé publique, comprennent :

- 1° Les Instituts Pasteur de l'Indochine, et plus particulièrement ceux de Saïgon et de Hanoï;
- 2° Laboratoire d'hygiène et de répression des fraudes à Hanoï;
- 3° Laboratoire de chimie et de répression des fraudes à Hué;
- 4° Laboratoire de bactériologie de Hué;
- 5° Laboratoire de bactériologie de Pnompenh;
- 6° Laboratoire de chimie et de répression des fraudes à Pnompenh;
- 7° Laboratoire de bactériologie de Vientian;
- 8° Laboratoire de chimie à Vientian;
- 9° Centres vaccinogènes de Xiêng-Khouang et de Luangprabang;
- 10° Service de la prophylaxie du cancer à Hanoï.

Les Instituts Pasteur et le Service de la prophylaxie du cancer ont un fonctionnement particulier et ne relèvent pas directement de l'Inspection générale des services sanitaires et médicaux. Celle-ci est tenue au courant du fonctionnement de ces établissements.

L'Institut Pasteur de Nhatrang est exclusivement consacré à la médecine vétérinaire. Seuls, ceux de Saïgon et de Hanoï intéressent l'hygiène de la médecine humaine.

L'établissement scientifique de Saïgon, le plus important de l'Indochine, fut, à son début, un Institut vaccinogène, créé en mai 1891 et qui permit de lutter contre la variole qui décimait les pays indochinois.

Un laboratoire de bactériologie lui était annexé. Il fut organisé par le docteur A. Calmette, alors médecin de la Marine. Le 12 septembre 1904, l'établissement fut rattaché à l'Institut Pasteur de Paris, par contrat intervenu entre le Gouverneur général de l'Indochine et le directeur de l'établissement de la rue Dutot. Le contrat

comportait pour l'Institut Pasteur de Saïgon l'obligation de fournir gratuitement les quantités de vaccin jennérien nécessaires à la Colonie. Moyennant une subvention annuelle de 75.000 francs, l'Institut Pasteur de Paris prenait à sa charge toutes les dépenses de fonctionnement ainsi que la solde du personnel qui était entièrement à son choix.

Le premier directeur de cet Institut fut le docteur Yersin auquel la science et l'humanité sont redevables de la belle découverte du bacille de la peste et du sérum antipesteux.

Enfin, le Gouvernement général de l'Indochine, dans un but de propagande de l'influence française en Extrême-Orient, subventionne depuis de nombreuses années, auprès de certains Consulats de Chine et du Siam, des postes médicaux, dont quelques-uns possèdent des établissements hospitaliers assez importants.

Ce sont, en Chine, les postes de Canton, Yunnanfou, Mongtseu, Sseu-mao, Hoi-Hao, Pakhoi, Longchéou, et au Siam, celui de Oubône.

Ces postes ont été fondés par le Gouverneur général Doumer.

\*  
\* \*

Jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1928 il n'existait aucune organisation officielle des œuvres de bienfaisance et d'assistance sociale, en dehors des établissements hospitaliers relevant de l'assistance médicale proprement dite.

L'assistance sociale était laissée à l'initiative privée : des œuvres éparses avaient été créées çà et là, sans aucune cohésion, aucun lien, aucune solidarité — vivant ou pour mieux dire vivotant au jour le jour, avec des moyens précaires, parfois subventionnées par les Gouvernements locaux et sans aucune méthode scientifique.

Dès septembre 1928, une des premières préoccupations de M. le Gouverneur général fut d'organiser l'assistance sociale; son programme se résume ainsi : « coopération des pouvoirs publics avec les initiatives privées ».

C'est sur ces données que le 14 octobre 1929 le Gouverneur général prit l'arrêté créant ce service de l'assistance sociale (publique et privée) de l'Indochine et délimitant ses attributions qui sont les suivantes : « Assurer la liaison entre les Pouvoirs publics et les Œuvres publiques ou privées s'occupant en Indochine de questions concernant l'assistance sociale et la bienfaisance, et, en particulier, la protection de l'enfance en général, des orphelins plus particulièrement; les colonies pénitentiaires de mineurs, les institutions en faveur de la protection et de l'éducation de la mère indigène, des nourrissons, des jeunes enfants; la lutte contre les fléaux sociaux, l'organisation prévoyant des secours en cas de calamité publique; les institutions contre la prostitution, l'assistance aux vieillards, aux infirmes, aux incurables; l'assistance aux

indigents, les foyers des jeunes filles, du soldat, du marin, la lutte contre la mendicité et le paupérisme. »

Ce service devra, en outre, grouper les documents concernant l'assistance, les maladies sociales, leur prophylaxie, se charger de la propagande continue et méthodique pour la lutte contre les fléaux sociaux.

Ce service a été rattaché à l'Inspection générale des services sanitaires et médicaux en raison des nombreuses questions mixtes où la collaboration des deux assistances médicale et sociale est nécessaire et fructueuse.

L'Indochine, en relations suivies avec les pays où sévissent de façon constante les grandes maladies pestilentiennes, a subi au cours des âges des invasions épidémiques plus ou moins étendues, plus ou moins sévères, qui avaient fini par créer des foyers permanents, heureusement en voie de régression à l'heure actuelle.

Dès notre installation en Cochinchine, et au fur et à mesure de notre extension dans les autres pays de l'Indochine, cette question d'épidémiologie s'imposa à l'attention des chefs de Gouvernement.

Le Service de Santé n'a pas cessé depuis, par une action de tous les moments, de lutter contre ces redoutables affections avec les armes que la science mettait à sa disposition.

Actuellement la peste est en voie de disparition sur tout le territoire de l'Indochine, à l'exception de deux foyers permanents, l'un à Pnompenh, au Cambodge, l'autre à l'île de Tanghai, dans le territoire de Kouang-Tchéou-Wan.

Le choléra rétrograde également : au Laos, il est pour ainsi dire inexistant depuis 1919, à part la flambée de 1926 qui se rattache à la grande pandémie asiatique. Au Tonkin et en Annam, il en est de même.

La variole, elle aussi, recule devant les vaccinations et elle aurait complètement disparu, si les populations indochinoises se rendaient mieux compte de la nécessité des revaccinations, car l'immunité vaccinale semble être ici de plus courte durée qu'en Europe.

La fièvre récurrente, qui fit tant de victimes au Tonkin et en Annam de 1906 à 1913, a complètement disparu depuis seize ans du territoire de l'Indochine.

C'est là un résultat important, qui mérite d'être signalé, car il ne se borne pas aux seules maladies épidémiques. Dans le domaine des endémies, l'amélioration sanitaire suit la même progression : le paludisme devenu moins grave et moins fréquent, la dysenterie rendue rapidement curable, l'hépatite suppurée, de si funèbre mémoire en Cochinchine, presque inexistante, le pian destiné à disparaître dans un avenir très rapproché, le tétanos ombilical devenu une exception, et combien d'autres affections qui ont régressé et sont aujourd'hui moins graves sous l'influence de nos méthodes thérapeutiques et prophylactiques.

Au Tonkin, le choléra existait à l'état endémique depuis fort longtemps si l'on en croit les relations des missionnaires qui vivaient dans le pays avant notre occupation. Dès le débarquement du corps expéditionnaire, nos soldats furent les victimes du fléau. En 1885, l'épidémie fut meurtrière à l'extrême; certains régiments y perdirent la moitié de leurs effectifs. En moins de six mois, d'août à décembre, 1.852 soldats européens succombèrent, soit à peu près le dixième de l'effectif total.

Jusqu'en 1888, le choléra sévit sur le Tonkin, atteignant même les postes de la haute région, puis il s'éteignit rapidement, ayant causé en quatre ans le décès de 3.330 soldats, rien que dans les troupes blanches.

En 1919, réveil du choléra dans toutes les provinces, suivi d'une accalmie de six années, après laquelle la grande pandémie cholérique de 1926 dévasta le Tonkin. Les décès officiellement connus s'élevèrent à 22.391, mais le total réel dépassa 30.000.

Depuis cette grave épidémie, le Tonkin a vu le choléra disparaître presque complètement de son territoire. En 1929, il n'y eut que trois cas confirmés par le laboratoire, et, en mai 1930, un seul cas dans une population de 7 millions et demi d'habitants.

La lutte contre la variole, entreprise en Indochine dès le début de notre occupation, est celle qui a été la plus dure à mener. Il a fallu d'abord s'approvisionner du vaccin actif en créant des centres vaccino-gènes, ce qui n'a pu être résolu qu'au prix des plus grands efforts et de la persévérance la plus opiniâtre, en raison de la fragilité de la lymphe.

Actuellement, après quarante-cinq ans de vaccinations intensives, cinq instituts vaccino-gènes fabriquent un vaccin actif, transporté sur les lieux dans les meilleures conditions de rapidité et de température, l'assistance médicale assure le service de 594 formations sanitaires dispersées sur tout le territoire, les vaccinations jennériennes atteignent un total annuel de 5 à 7 millions.

*L'OPIUM.* — L'intoxication aiguë, qui est une forme de suicide assez fréquente parmi les Chinois et les Annamites, surtout parmi l'élément féminin, consiste dans l'ingestion d'une certaine quantité de boulettes d'opium ou d'opium brut ou de dross délayé dans du vinaigre. La dose toxique est variable suivant les sujets. On distingue deux formes de cet empoisonnement aigu : la forme foudroyante mortelle et la forme aiguë la plus commune presque toujours suivie de guérison, si le traitement approprié est donné à temps.

L'intoxication chronique comprend l'opiophagie et l'opiomanie, selon qu'il s'agit des mangeurs ou des fumeurs d'opium. La première, très répandue dans l'Inde, est plutôt rare en Indochine, où elle n'est pratiquée qu'au Cambodge, au Laos et par quelques peuplades montagnardes. Chez les Annamites, elle est accidentelle ou

passagère. Les troubles causés par ce mode d'intoxication sont les mêmes que ceux de l'opiomanie, mais ils sont en général plus accentués, plus graves, parce que l'action de l'opium ingéré est plus active que celle de l'opium fumé.

Il n'est donc pas exagéré de dire que l'opiomanie ne constitue pas — comme en Chine — un fléau social. Seuls, les Chinois habitant la colonie, continuent à être les plus grands consommateurs de la drogue et encore leur nombre diminue-t-il progressivement, ainsi que le prouve la diminution constante de la production et de la vente par la Régie.

En ce qui concerne la prophylaxie, il est incontestable que les mesures prises par le Gouvernement général de l'Indochine en conformité des Conventions Internationales ont produit d'excellents résultats. Ces mesures, appliquées depuis de longues années, ont surtout consisté dans :

- 1° La majoration du prix de vente de l'opium manufacturé;
- 2° L'interdiction de la vente du dross;
- 3° La réglementation en vue de la limitation de la vente de l'opium dans les débits;
- 4° La fermeture graduelle des fumeries publiques, en commençant par celles des centres les moins importants.

Cette lutte s'est faite progressivement, par des moyens préventifs plutôt que coercitifs, par une sorte de propagande morale et toute de persuasion. Celle-ci est, à notre avis, la meilleure, tant que le Gouvernement chinois, contrairement à ses déclarations audacieuses, ne tiendra pas ses engagements. D'ailleurs, nous ne craignons pas de redire que l'opium ne constitue pas en Indochine, ainsi qu'a pu le constater la dernière commission d'enquête de la Société des Nations, un péril national, qu'il faille combattre par tous les moyens possibles.

Si l'on suit les graphiques du développement de l'assistance médicale depuis sa création en 1905, on est frappé de la progression constante aussi bien dans les hospitalisations et les consultations que dans les accouchements et les interventions chirurgicales.

Ce résultat est des plus intéressants, car il s'agit ici de populations indigènes, les unes pourvues d'une vieille civilisation à laquelle elles sont très attachées, les autres, encore de mœurs très primitives. En tout cas, il est une preuve de l'influence médicale certaine auprès de ces populations et de la confiance qu'ont su inspirer nos médecins grâce à leur compétence, à leur activité et à leur dévouement.

L'avenir pour les services de la santé et de l'hygiène publiques se présente donc sous le jour le plus favorable et autorise tous les espoirs. Sans doute, les progrès à réaliser, surtout en ce qui concerne l'hygiène et la médecine préventive, demeurent encore nombreux et importants, si l'on considère cette population de 20 millions d'indigènes,

ignorant, pour la plupart, les règles les plus élémentaires de l'hygiène. Néanmoins, les résultats acquis touchant l'amélioration et la préservation de la race sont tout à fait réconfortants. Aussi est-il opportun de rappeler que l'assistance médicale est la plus haute synthèse de la politique d'association appliquée, l'acte colonisateur par excellence, préparant des bras à l'agriculture, de la main-d'œuvre à l'industrie et aux grandes plantations, des clients au commerce d'échange et des défenseurs éventuels du sol national à côté des soldats français.

---

### B. — L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1)

---

Le régime actuel a été fondé en 1917 et coordonné par le décret du 2 mars 1920.

Le rouage central est constitué par la Direction générale de l'Instruction publique sise à Hanoï et dont le rôle est double. D'une part, elle est chargée d'une mission d'impulsion et de contrôle professionnel et technique de toutes les formes d'enseignement, tant public que privé, de la Colonie : à ce titre c'est elle qui a droit de proposer toutes les mesures d'ordre général propres à favoriser le développement de l'instruction en Indochine et de donner son avis sur les modifications envisagées par les Chefs d'Administration locale et les Chefs des Services généraux, avec lesquels elle est à cet effet autorisée à correspondre pour les échanges de vues préalables aux propositions à soumettre au Gouvernement général. D'autre part, la Direction de l'Instruction publique est chargée de diriger et de surveiller l'administration des établissements supérieurs, secondaires et techniques, c'est-à-dire des organismes d'enseignement dont l'importance et le rôle, débordant les cadres de chacun des pays de l'Union indochinoise, ont « caractère d'établissement d'empire ».

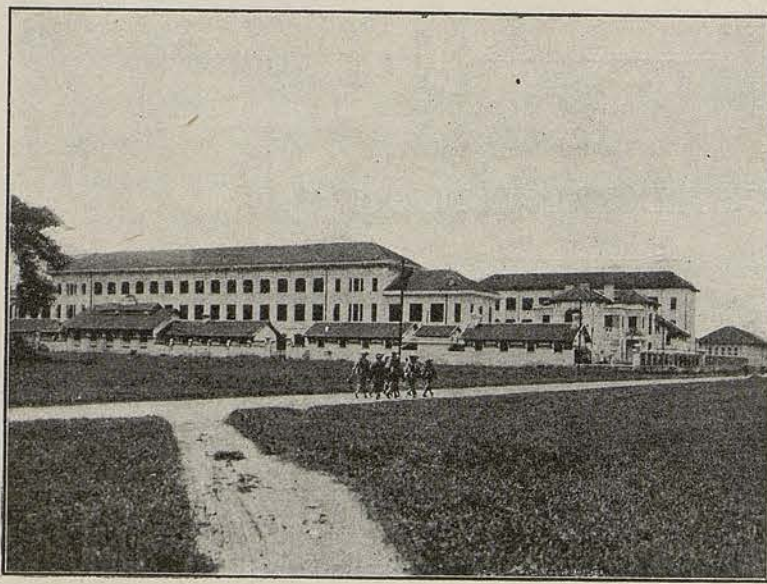
L'Instruction publique en Indochine doit satisfaire à quatre besoins fondamentaux, égaux en principe, mais inégaux en pratique dans l'ampleur de leur développement :

1<sup>o</sup> Assurer, par un enseignement primaire et secondaire français conforme aux études métropolitaines, la possibilité pour les jeunes Français et Françaises de faire leur éducation dans leur plan national et de se retrouver toujours de plain-pied soit qu'ils viennent de France, soit qu'ils y rentrent;

(1) Les constatations et chiffres de ce paragraphe sont extraits du rapport fait, à l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale de 1931, par la Direction générale de l'Instruction publique en Indochine.

2° Assurer, par un enseignement élémentaire donné en langue indigène et dans le plan traditionnel de chacune des civilisations fondamentales indochinoises, l'acquisition par la masse de la population du minimum de connaissances indispensables, avec une forte formation morale et une initiation à l'éducation physique, à l'hygiène et au travail manuel;

3° Assurer la formation par sélection des élites indigènes au moyen d'un ensei-



LYCÉE DE GARÇONS A HANOI.

gnement franco-indigène donné en langue française mais dans le plan des humanités extrême-orientales propres à chaque race et s'élevant par degrés, équivalant chacun en culture à ceux de France. Cet enseignement doit donc conduire d'une instruction primaire complète avec orientation professionnelle générale à un Enseignement primaire supérieur classique ou à un Enseignement professionnel spécial préparant à la

maîtrise d'un métier, puis à un Enseignement secondaire local classique couronné par un baccalauréat rigoureusement égal en fait et en droit à celui de France;

4° Ouvrir à tous les élèves ayant fait leurs preuves d'aptitude à un enseignement supérieur général ou technique soit l'accès en Indochine d'Écoles destinées à recruter les éléments indispensables à la satisfaction des besoins économiques ou administratifs fondamentaux de la Colonie, soit l'accès dans les Facultés et grandes Écoles spéciales de la Métropole de la jeunesse française et indigène, qui ne pourrait trouver sur place les moyens de pousser sa culture jusqu'au point que lui assignent ses mérites et sa valeur.

C'est seulement à la lumière de ces principes que l'on peut comprendre, poser et résoudre les problèmes multiples soulevés en Indochine en ce qui touche l'Instruction publique; c'est seulement à leur lumière qu'on peut exposer et apprécier l'effort accompli et les résultats obtenus actuellement ainsi que les difficultés à résoudre dans le service de la Direction de l'Instruction publique.

La politique scolaire de l'Indochine a été réalisée par la création de quatre groupes



d'enseignements proportionnés étroitement à l'importance de leur clientèle et par suite inégaux en ampleur positive :

1<sup>o</sup> Un enseignement français complet (primaire, primaire supérieur et secondaire) conforme aux programmes métropolitains, permettant à tout enfant français de parcourir sur place son cycle normal d'études et à la fois d'y entrer de plain-pied en venant de France ou d'y rentrer de plain-pied à son retour de France;

2<sup>o</sup> Un enseignement franco-indigène complet composé de deux étages, savoir : a) un enseignement populaire dispensant à la masse de la population indigène le minimum de connaissances indispensables; cet enseignement, unique dans ses directives pédagogiques, est très varié dans ses modalités d'exécution parce qu'il est donné à chaque groupe dans sa propre langue et conformément à ses possibilités propres; il assure, selon les termes de A. Sarraut, « l'invasion féconde de l'instruction dans les profondeurs du pays »; b) un enseignement classique indochinois comportant trois cycles successifs recrutés par sélection à l'entrée de chacun d'eux, mais reposant pour toute l'Indochine sur un plan d'études unique d'humanités extrême-orientales et dispensé dans une seule langue, le français. Cet enseignement est destiné à dégager et à former l'élite indigène indispensable à l'essor tant économique que général de la Colonie;

3<sup>o</sup> Deux enseignements spéciaux, organisés à part parce qu'ils ont nécessité un effort spécial répondant à ces difficultés particulières, savoir : l'éducation physique, qui est le complément normal de l'éducation sous toutes ses formes, aussi bien française qu'indigène, aussi bien intellectuelle que professionnelle, et l'enseignement professionnel limité à une fraction de l'adolescence et qui se propose de former, conformément aux besoins des divers pays de l'Union, des apprentis spécialisés, des ouvriers qualifiés et des contremaîtres;

4<sup>o</sup> Un enseignement supérieur indochinois, général ou technique, ouvert à tout le monde sans distinction d'origine sous les seules conditions d'âge ou de capacité qui s'imposent. Cet enseignement supérieur centralisé à Hanoï est déjà pourvu d'installations matérielles et de moyens d'étude suffisants et son recrutement, qui se fait au concours, sauf pour l'École de médecine et de pharmacie, de plein exercice régie par la législation universitaire métropolitaine, commence à fournir en nombre suffisant des étudiants français et quelques étudiantes françaises et indigènes.

Dans l'ensemble, les établissements d'enseignement public groupent une population scolaire de 390.000 unités. Mais il est préférable, pour avoir une idée de l'importance et de l'originalité de l'œuvre scolaire accomplie en Indochine, de s'en tenir aux seuls effectifs indigènes. Le nombre d'élèves fréquentant les écoles publiques indigènes s'élève à 385.749. Il convient d'augmenter ce nombre de celui des enfants indigènes suivant les classes des Lycées français de la Colonie, — 692, — pour obte-

nir l'effectif total des indigènes qui s'instruisent dans les établissements publics indo-chinois. Si l'on ajoute enfin à ce total les 45.211 enfants qui reçoivent l'instruction dans les écoles indigènes privées, — soumises au contrôle de la Direction générale de l'Instruction publique, — on arrive, — abstraction faite des écoles privées étrangères,



COLLÈGE DE FILLES ANNAMITES A SAIGON.

— pour la péninsule au chiffre imposant de 431.652 écoliers indigènes.

Si l'on considère que l'instruction n'est obligatoire que dans 969 des 1.419 communes de Cochinchine, que les populations annamite et khmer n'envoient guère les filles à l'école, que d'immenses régions sont presque inaccessibles et que la plupart des races allogènes ne sont qu'en partie gagnées à l'œuvre scolaire, on appréciera, en

même temps que la grandeur des résultats obtenus, la grandeur de l'effort accompli.

\* \* \*

*L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS ET INDIGÈNE.* — L'enseignement français comprend les écoles primaires et maternelles, les écoles primaires supérieures, les trois lycées français de Hanoï, Saïgon et Dalat.

L'enseignement franco-indigène comprend :

Un enseignement du 1<sup>er</sup> degré (certificat d'études primaires);

Un enseignement du 2<sup>e</sup> degré (diplôme spécial, et baccalauréat local);

Un enseignement du 3<sup>e</sup> degré (Écoles spéciales de l'Université indochinoise de Hanoï).

\* \* \*

L'enseignement populaire indigène a pour but de doter la masse des enfants indigènes du minimum d'instruction indispensable à tout être humain.

Il suffit de parcourir ses programmes pour se rendre compte de leur caractère pratique et utilitaire. Ils excluent avec soin toute théorie. Ils visent d'abord à mettre



LE FLEUVE  
(Albert Cézard)



l'élève en mesure de lire, d'écrire, de compter dans sa langue maternelle, — de se conformer, pendant son séjour à l'école et, plus tard, aux préceptes de la morale traditionnelle de son pays, dont la plupart sont au fond les mêmes que ceux de la morale universelle, — de suivre pour sa propre conservation et pour celle des personnes qui l'entourent les prescriptions les plus impérieuses de l'hygiène. Ils cherchent également à l'initier à la vie économique du pays en lui indiquant selon les milieux ruraux ou urbains quelques notions d'agriculture ou en orientant l'enseignement du dessin et les leçons de choses vers l'observation et l'étude des industries locales.

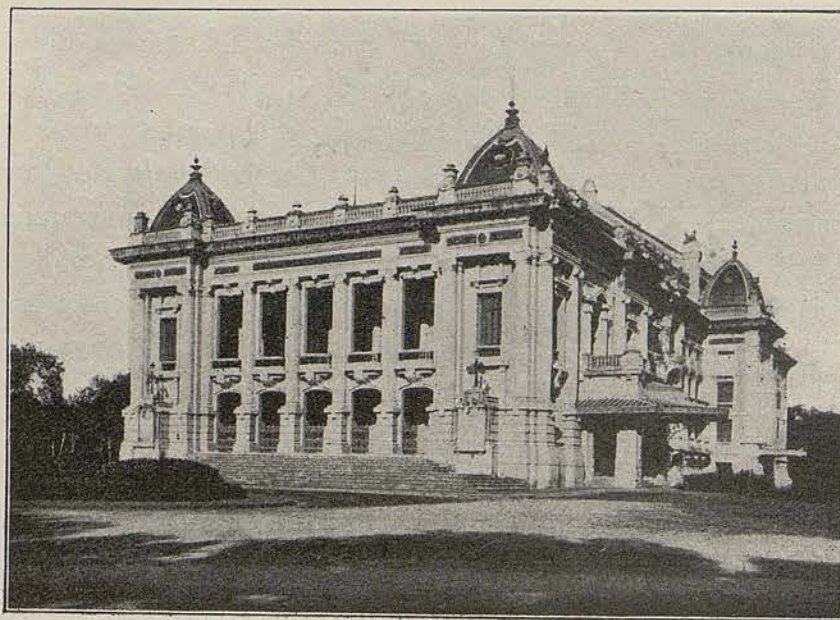
L'enseignement élémentaire indigène est très étroitement adapté à la mentalité indochinoise. Le véhicule est non le français mais la langue maternelle des enfants, l'annamite dans les pays annamites, le khmer au Cambodge, le laotien au Laos et, quand c'est possible, le dialecte particulier à chacune des races qui peuplent les zones montagneuses de la chaîne annamitique. En outre, les programmes de l'enseignement élémentaire indigène tiennent par de profondes racines aux traditions et aux coutumes des populations. C'est ainsi qu'ils font une très large place à la morale confucéenne ou bouddhique, qui est enseignée à raison de deux ou trois heures par semaine selon les pays, et aux caractères chinois. L'enseignement des caractères, qui comporte l'acquisition de nombreuses sentences traditionnelles et qui par là est susceptible de servir d'appui et d'illustration à celui de la morale, est toujours facultatif, non pour des raisons de principe d'ailleurs, mais uniquement parce qu'il n'existe pas suffisamment de maîtres capables de le donner ou d'élèves avides de le recevoir pour qu'on puisse l'imposer partout.

La diffusion croissante de l'enseignement du français dans les écoles et les classes élémentaires répond parfaitement au désir des populations, comme le montrent les vœux exprimés dans les diverses assemblées représentatives et l'accroissement continu du nombre de mentions de français obtenues par l'ensemble des candidats reçus au certificat d'études élémentaires indigènes.

Aussi bien cette diffusion du français est-elle une nécessité de fait puisque les élèves qui suivront l'enseignement primaire dispensé en langue française doivent être recrutés obligatoirement dans les classes élémentaires. Mais il convient surtout de ne pas oublier qu'elle est à la fois conforme à l'intérêt de l'enfant et à la générosité de la mentalité française qui exigent l'un et l'autre que (selon les termes du Gouverneur général Sarraut) l'enseignement du français « vienne solliciter dans les endroits les plus reculés les jeunes intelligences qui ne sauraient sans lui s'engager sur le chemin conduisant aux écoles supérieures ».

\*  
\* \*

*EDUCATION DE L'ÉLITE INDIGÈNE.* — Le plan d'études destiné à la formation de l'élite est caractérisé d'abord par un enseignement général bilingue comprenant le français (véhicule de bas en haut) et la langue indigène, et en même temps par une étude croissante de bas en haut de la langue indigène ancienne de chaque milieu (caractères, pâli ou sanscrit) — ensuite par la large place faite aux disciplines scientifiques, plus régulièrement réparties qu'en France, et par l'absence de spéciali-



LE THÉÂTRE A HANOI.

sation littéraire ou scientifique pendant la durée des études classiques : ces études conservent ainsi jusqu'au terme final et conformément à la vieille tradition de l'Université métropolitaine une parfaite unité et une haute valeur de culture générale, — enfin par l'adjonction d'une 3<sup>e</sup> année au cycle secondaire local proprement dit qui n'en comportait primitivement que deux, ce qui a eu l'effet de porter à sept ans, comme pour les études classiques secondaires françaises, la durée des études classiques franco-indigènes et de les couronner par un baccalauréat local composé de deux parties comme le baccalauréat métropolitain.

L'enseignement primaire supérieur franco-indigène a pour véhicule la langue française. Il est réparti sur quatre années d'études comme celui du premier cycle secondaire français et il est conçu de manière que, tout en ayant le caractère général que doit présenter un enseignement vraiment classique, il soit adapté aux conditions de la vie et de la civilisation indochinoises.

A l'enseignement primaire supérieur franco-indigène se rattachent les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices indigènes. Au point de vue de la durée des

études et du niveau de la culture générale à laquelle elles aboutissent, il n'y a aucune différence entre les écoles normales et les autres établissements d'enseignement primaire supérieur : les études sont partout sanctionnées par le même diplôme d'études primaires supérieures franco-indigènes.

Au point de vue de l'installation matérielle et de l'équipement pédagogique, la plupart des établissements d'enseignement primaire supérieur franco-indigène n'ont rien à envier aux établissements français du 2<sup>e</sup> degré de la Colonie ou de la Métropole. Deux d'entre eux sont particulièrement florissants et dotés de magnifiques installations : le Lycée du Protectorat de Hanoï et le Lycée Pétrus Ky à Saïgon qui comportent tous deux le cycle primaire supérieur et le cycle secondaire de l'enseignement franco-indigène.

Les programmes, la progression, les examens terminaux de l'enseignement secondaire indochinois sont une adaptation mais non une diminution de ceux de France. L'adaptation a consisté à y organiser l'enseignement progressif du français pour un public scolaire de langue maternelle non française, à y prévoir l'enseignement de la langue et de la littérature annamite et cambodgienne, à y introduire pour l'histoire et la géographie l'étude approfondie de l'Asie et de l'Indochine à côté de l'étude générale de l'Europe et particulièrement de la France et d'y substituer les humanités extrême-orientales aux humanités gréco-latines qui sortent l'enfant asiatique de son milieu familial et national. La jeunesse indochinoise n'est pas de ce fait écartée de la connaissance des humanités gréco-latines : l'étude de la langue et de la grammaire française, déjà poursuivie dans l'enseignement primaire supérieur franco-indigène, s'y complète en effet par l'étude progressive et rationnelle de la littérature et de la pensée françaises de manière à en faire comprendre l'essence et l'esprit.

\*  
\* \*  
\*

*ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.* — C'est en 1926 qu'ont été posés les principes d'une organisation étroitement adaptée aux besoins locaux et poursuivie à la lumière des nouvelles directives métropolitaines. C'est en 1927 et 1928 que se sont poursuivies parallèlement l'enquête générale administrative sur les besoins professionnels de l'Indochine et l'enquête des inspecteurs de l'Instruction publique sur les établissements d'enseignement professionnel déjà existants. Les conséquences de cette double enquête ont été d'abord l'introduction progressive dans les programmes de l'enseignement élémentaire et primaire franco-indigène d'éléments d'initiation ou de préparation à la vie professionnelle; ensuite les premiers essais de pénétration rurale d'enseignement professionnel au Cambodge, en Cochinchine et au Tonkin; enfin les mises au point ou coordinations des efforts dans les établissements d'enseignement professionnel déjà existants.

La situation actuelle des établissements d'enseignement professionnel est la suivante :

En Cochinchine, le chiffre global des élèves fréquentant les établissements professionnels est de 504 unités.

L'école des mécaniciens asiatiques se maintient à un niveau des plus honorables sur le terrain théorique comme sur le terrain pratique et tend à mériter de plus en plus son classement comme école professionnelle du 2<sup>e</sup> degré.

Les écoles d'art de Cochinchine, de Giadinh, Biênhoa et Thudaumot ont fourni un labeur particulièrement intensif. L'école de Giadinh, à laquelle est annexé le cours préparatoire commun, a commencé la publication d'une série d'estampes reproduisant quelques-uns des motifs décoratifs chers aux maîtres chinois.

L'école de Biênhoa, désormais pourvue de fours convenables, a organisé une exposition permanente qui contribue à faire connaître au grand public ses modèles de céramique et de bronze d'un goût très sûr.

L'école de Thudaumot ne réussit pas à répondre à la demande des ensembles mobiliers qui lui est faite par sa clientèle et elle a fait rayonner autour d'elle un groupement d'artisanat patronal indigène déjà important et dont elle reste la maison-mère.

Au Tonkin, l'enseignement professionnel est donné dans deux établissements principaux :

1<sup>o</sup> L'école des Arts appliqués de Hanoï. Cette école est au fond une école pratique d'industrie où les sections spéciales ont pris un développement anormal;

2<sup>o</sup> L'école pratique d'Industrie de Haïphong. Cet établissement est très bien adapté au milieu local et est le meilleur du Tonkin.

3<sup>o</sup> Il y a lieu de mentionner en outre deux écoles rurales d'apprentissage fonctionnant à Sontay et à Sonla ainsi que les cours professionnels rattachés aux écoles de plein exercice de Bacninh et de Caobang.

L'école professionnelle de Hanoï comprend neuf sections : dessinateurs, ciseleurs, ébénistes, sculpteurs sur bois, fondeurs, forgerons, mécaniciens, chauffeurs, dentellières.

L'école pratique d'Industrie de Haïphong forme des ajusteurs, des tourneurs, des fondeurs, des forgerons, des chaudronniers, des chauffeurs d'automobiles.

Au Cambodge les effectifs des deux établissements, école des Arts cambodgiens et école pratique d'Industrie de Pnompenh, sont également en progrès.

En Annam, l'école pratique d'Industrie de Hué compte actuellement plus de candidats que de places disponibles et les certifiés primaires se présentent en grand nombre à l'examen d'entrée, ce qui est le signe d'une heureuse évolution en faveur du travail manuel et aussi le résultat de la propagande faite en ces dernières années.



Au Laos, les progrès de l'enseignement professionnel sont des plus satisfaisants, grâce aux conditions particulièrement avantageuses dans lesquelles est fait l'apprentissage à l'École pratique d'Industrie de Vientian.

\* \*

*ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.* — Les deux premières fondations furent l'École des médecins auxiliaires et l'École des Travaux publics. On y adjoignit, après la guerre, l'École de pédagogie, l'École vétérinaire, l'École d'agriculture, l'École de commerce; cet ensemble reçut le titre de : Université de Hanoï. En 1919 fut instituée une École de médecine et de pharmacie.

D'autre part, en ce qui touche le droit et les lettres, les efforts ont été synthétisés en une École des Hautes Études indochinoises où le droit a d'ailleurs constitué la partie fondamentale. L'École de Commerce a été réorganisée, amputée de sa section d'application et grossie de sections spéciales de Radio et des P. T. T. Il a été fondé une École des Beaux-Arts de l'Indochine, à laquelle a été annexée en 1926 une section d'Architecture. Enfin, les Écoles vétérinaire et d'agriculture ont reçu une organisation administrative nouvelle qui assurera désormais leur autonomie et leur essor.

Ce bel ensemble est complété par la colonie de vacances des étudiants, créée en 1926 à Do-Son, installée avec tout le confort dans un magnifique domaine boisé au bord de la mer et qui héberge tous les ans plus de 150 jeunes gens.

Ajoutons à ces créations : l'Institut ophtalmologique, une école de sages-femmes, la *Cité universitaire* de Hanoï et la colonie scolaire de Doson.

\* \*

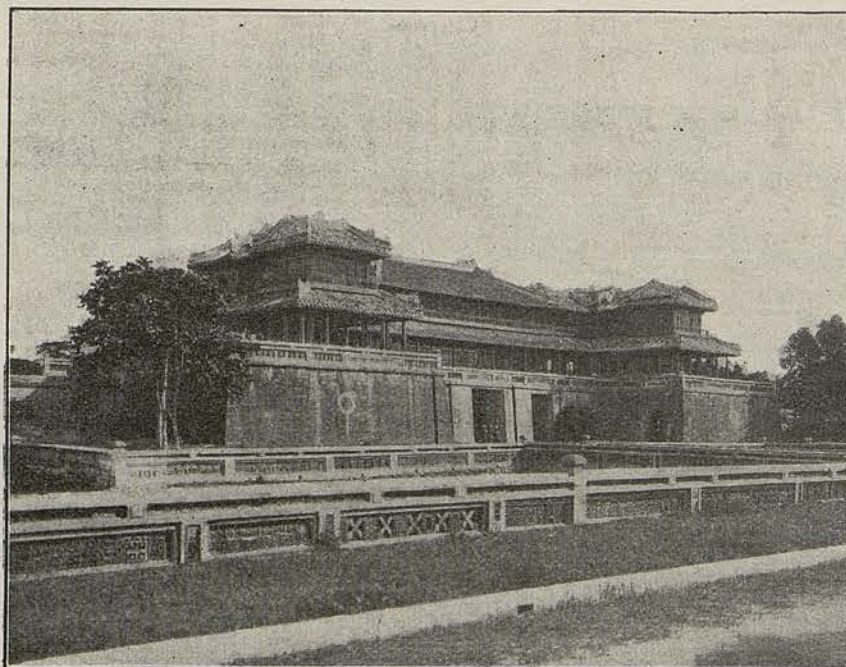
Il est bon — à cause de l'influence que l'esthétique traditionnelle ou évoluée exerce sur l'intellectuel et le moral du peuple — d'appuyer sur la création récente de l'École des Beaux-Arts.

Cette école est à la fois la plus jeune et la plus brillante des écoles de l'Université de Hanoï.

Elle comprend deux sections de caractère assez différent : une section de peinture, sculpture, modelage et céramique et une section d'architecture, toutes deux possédant à la base un cours préparatoire et comportant pour les élèves reçus à l'examen d'entrée un cycle de cinq ans d'études dont les deux dernières années sont consacrées essentiellement à des travaux personnels, études ou projets exécutés librement par les élèves sous la direction des maîtres.

La section peinture est destinée à produire des artistes indigènes évolués sous

l'influence de l'art occidental mais dans le plan de l'art extrême-oriental et en particulier dans le sens de l'art chinois et annamite; c'est parmi eux que se recruteront les professeurs indigènes de dessin de l'enseignement classique indochinois, mais ce n'est



PORTE DU PALAIS IMPÉRIAL, A HUÉ.

là pour eux qu'un débouché accessoire : le but est de créer les ouvriers d'une véritable renaissance de l'art indigène.

Le pivot de l'opération a été la création du Prix de l'Indochine, bourse accordée par la Colonie à des artistes français éprouvés et qui a permis à la fois à la Métropole d'ouvrir des horizons nouveaux à quelques-uns de ses meilleurs maîtres et d'utiliser pour la formation de ses élèves pendant une année le talent et l'expérience de chacun d'eux.

\*  
\* \*

La volonté de la France en Indochine sur le plan de l'instruction publique a fini par aboutir à un magnifique ensemble capable déjà de supporter sur bien des points la comparaison avec la Métropole, et dont l'exemple et le rayonnement commencent à se faire sentir tout autour de l'Union Indochinoise.

Le caractère fondamental de cette grande œuvre est l'étroite adaptation de ses diverses parties aux milieux et aux besoins locaux, suivant un plan général qui n'a été lui-même que la codification des leçons de l'expérience et dont l'application progressive, poursuivie régulièrement depuis déjà plus de douze ans, a vraiment marché depuis six ans à une allure remarquable.

Les résultats ont d'ailleurs répondu pleinement aux espérances et, quoique l'action nécessaire du temps n'ait pu encore les mener tous jusqu'à leur aboutissement normal et total, ils frappent d'étonnement tous ceux qui ont bien voulu se donner la peine de les examiner et de les comprendre.

\*  
\* \*

*ETABLISSEMENTS.* — Nous résumons ici, comme en une simple table des matières, les autres établissements créés par la métropole en Indochine.

Les Stations de biologie végétale et d'élevage;

L'École française d'Extrême-Orient;

Les Musées;

Les Bibliothèques;

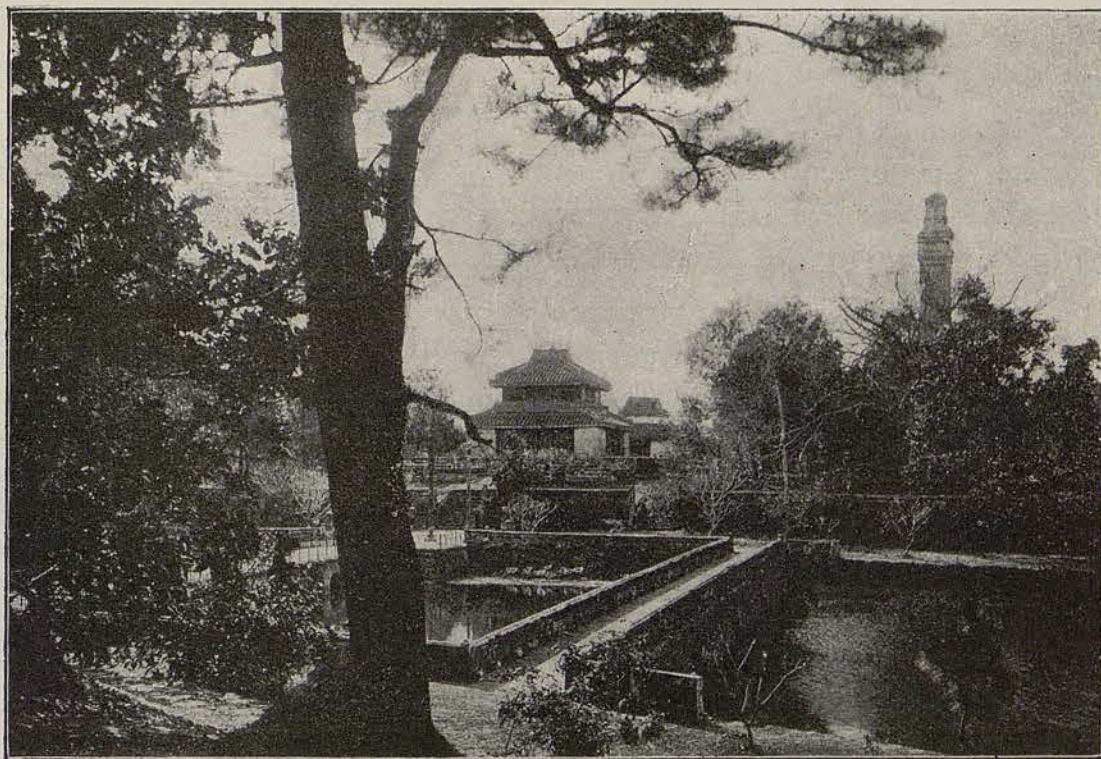
Les Archives;

Le Service météorologique;

Les Écoles de mécaniciens asiatiques, et les écoles d'arts appliqués;

L'École des Hautes Études Indochinoises;

Les Écoles de droit et d'administration;



LES JARDINS FUNÉRAIRES DE L'EMPEREUR THIEUTRI.

L'École des Beaux-Arts;  
 L'École supérieure de Commerce;  
 L'École supérieure d'Agriculture;  
 L'Institut océanographique;  
 Le Service géologique;  
 Les Laboratoires d'analyses et d'essais;  
 L'Institut de recherches agronomiques;  
 Le Crédit populaire agricole;  
 Le Service des épizooties;  
 La Station de radio-diffusion;  
 L'Office du Tourisme et de la Propagande;  
 Etc.

### C. — L'ŒUVRE DES MISSIONS (1)

MISSIONS DE COCHINCHINE. — C'est en 1659 que, par bref du Pape Alexandre VII, la Cochinchine fut érigée en Vicariat apostolique et confiée à la Société des Missions Étrangères de Paris, récemment fondée. Le premier Vicaire Apostolique fut Mgr Pierre Lambert de la Motte (1624-1679).

En 1665, le Cambodge et le Ciampa furent adjoints à la mission de Cochinchine.

En 1844, la Mission fut divisée en Cochinchine Orientale et Cochinchine Occidentale.

En 1850, nouveau partage; la Cochinchine Septentrionale est détachée de la Cochinchine Orientale et le Cambodge de la Cochinchine Occidentale.

En 1924, le nom des Missions fut changé en celui de leur Résidence épiscopale :

La Mission de Cochinchine Or.	est devenue la Mission de	Quinhon.
— Cochinchine Occ.	—	Saïgon.
— Cochinchine Sept.	—	Hué.
— Cambodge	—	Pnompenh.

(1) Les précisions et les constatations de ce paragraphe sont dues au T. R. P. Robert, des Missions Étrangères.

MISSIONS DU TONKIN. — Le Tonkin a été érigé en Vicariat apostolique par Alexandre VII en 1659 et confié à la Société des Missions Étrangères de Paris. Le premier Vicaire apostolique fut Mgr François Pallu (1629-1684).

En 1679, la Mission du Tonkin fut divisée en Tonkin Occidental et Tonkin Oriental.

En 1693, le Tonkin Oriental fut cédé aux Dominicains espagnols de la province du Saint-Rosaire des Philippines.

En 1846, le Tonkin Méridional fut détaché du Tonkin Occidental.

Du Tonkin Oriental furent détachés successivement : en 1848, le Tonkin Central; en 1883, le Tonkin Septentrional.

De même furent séparés du Tonkin Occidental : en 1895, le haut Tonkin; en 1901, le Tonkin Maritime.

Enfin, en 1913, a été érigée la Préfecture Apostolique de Langson et Caobang, détachée du Tonkin Septentrional et confiée aux PP. Dominicains français de la province de Lyon.

En 1924, les noms des Missions ont été changés de la manière suivante :

Missions françaises	}	Tonkin Occidental	=	Mission de Hanoï.
		— Méridional	=	— Vinh.
		Haut Tonkin	=	— Hunghoa.
		Tonkin Maritime	=	— Phatdiem.
Missions espagnoles	}	Tonkin Oriental	=	— Haïphong.
		— Central	=	— Buichu.
		— Septentrion.	=	— Bacninh.

La Préfecture apostolique de Langson et Caobang a gardé le même nom.

MISSIONS DU LAOS. — La Mission du Laos a été détachée du Siam en 1899, tout en restant confiée à la Société des Missions Étrangères de Paris. Son territoire est traversé par le fleuve Mékong : la rive droite est le Laos siamois; la rive gauche, le Laos français. La résidence du Vicaire Apostolique est à Nongseng, en territoire siamois.



MGR DE GUÉBRIANT.

TERRITOIRE DE KOUANGTCHEOU-WAN. — La baie de Kouangtcheou-Wan, cédée à bail pour quatre-vingt-dix-neuf ans par la Chine en 1898, est située dans la province du Kouangtong et fait partie de la mission de Pakhoi.

\*  
\* \*

RÉSUMÉ HISTORIQUE. — Ce n'est que deux siècles après leur création que les Missions d'Indochine entrèrent dans le domaine colonial de la France : la Cochinchine, partie en 1862, partie en 1874; le Cambodge en 1864, le Tonkin en 1885, le Laos en 1893, Kouangtcheou-Wan enfin en 1898.

Leur histoire durant ces deux siècles ne serait que celle d'une longue suite d'épreuves et de persécutions, entrecoupée de périodes de calme relatif, mais marquée par un progrès constant dans l'œuvre de christianisation et de civilisation.

AMANTES DE LA CROIX. — Dès l'année 1670, Mgr de La Motte Lambert fondait, au Tonkin, l'Institut des *Amantes de la Croix*, pour des veuves et des jeunes filles désireuses de mener une vie plus chrétienne, et, en dehors des règles qu'il leur imposait pour leur propre sanctification, il les exhortait « à s'appliquer à l'éducation des jeunes filles, afin qu'en leur apprenant ce que les personnes de leur sexe devaient savoir, elles aient l'occasion d'expliquer aux chrétiennes et même aux païennes les principes de la religion; — à prendre soin des filles et des femmes malades, soit chrétiennes, soit infidèles; à convertir celles qui mènent une vie scandaleuse ».

*Les Amantes de la Croix* ont bien mérité leur nom : elles ont embrassé une vie de pauvreté, de travail, de dévouement : au péril de leur vie, elles ont caché les prêtres pendant les persécutions, et nombreuses sont celles qui ont confessé leur foi dans les tourments et dans la mort. Leur Institut a résisté à tous les orages et aujourd'hui elles sont plus de 2.000 en Indochine : elles ont agrandi leur cercle d'action en développant leurs programmes d'enseignement et en fondant des hôpitaux.

INSTRUCTIONS AUX MISSIONNAIRES. — Déjà, en 1664, les évêques et missionnaires composant alors la petite phalange apostolique des Missions Étrangères s'étaient réunis à Juthia, capitale du royaume de Siam, pour mettre en commun leurs observations et en tirer des conclusions. De leurs délibérations sortit un livre : « *Monita ad Missionarios* » que, depuis lors, chaque prêtre de la Société des Missions Étrangères emporte avec son bréviaire comme l'ouvrage le plus important qu'il puisse posséder et le guide le plus sûr qu'il puisse suivre. Parmi les prescriptions édictées alors se trouvent les suivantes :

ÉCOLES. — « Ils prendront sous leur protection les orphelins, les veuves chrétiennes et même les veuves païennes. Il sera nécessaire de former des maîtres

d'école chrétiens qui donneront à la jeunesse catholique et même païenne un enseignement en rapport avec les coutumes du pays...; ils élèveront les enfants chrétiens dans tous les devoirs de la charité. Il faudra aussi choisir des femmes chrétiennes pieuses pour exercer les fonctions de sage-femme. »

HOPITAUX. — C'est, selon l'esprit de ces instructions, que le P. Langlois (1640-1700) fonda à Hué des hôpitaux où, chaque jour, il donnait des consultations et des remèdes. Sa charité ne le mit pas à l'abri de la persécution : arrêté, il fut mis à la cangue, chargé de fers et condamné à la prison perpétuelle; il mourut d'épuisement après deux mois de captivité.

Les épreuves de ce genre ne décourageaient pas les missionnaires. En 1715, le P. Heutte sauve l'équipage de trois vaisseaux hollandais jetés à la côte par la tempête, les conduit à Hué et obtient que le roi les fasse reconduire à Batavia sur une de ses jonques de mer. Quelques années plus tard, en 1720, le P. Gouges rend le même service à l'équipage d'un bateau français, le *Galathée*.

Durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré les persécutions fréquentes, les missionnaires entretenaient un grand nombre d'écoles, dirigées soit par des prêtres indigènes, soit par des catéchistes. Les plus nombreuses étaient pour les garçons, plus rares les écoles de filles. On trouvait cependant un certain nombre de jeunes filles et de femmes capables de lire des livres annamites imprimés en caractères latins; mais c'était une exception et une dérogation aux mœurs orientales.

PUBLICATION D'OUVRAGES. — Pour l'instruction des maîtres et des maîtresses d'abord, des élèves ensuite, il fallait des livres. Les missionnaires en composèrent un grand nombre, surtout des ouvrages religieux, mais d'autres aussi : c'est ainsi que Mgr Pigneau de Béhaine, chassé de la Cochinchine par la persécution et réfugié au Cambodge, employa les loisirs forcés de sa retraite à traduire divers ouvrages et commença les deux dictionnaires annamite-latin-chinois et latin-annamite que Mgr Taberd acheva plus tard et fit imprimer à Calcutta en 1838. Les ouvrages ainsi publiés étaient le fruit d'une étude approfondie de la langue du pays; ils excitaient l'admiration des indigènes par la pureté et la clarté du style plus encore que par la beauté des pensées. Ils étaient composés par intervalles, tantôt dans un village, tantôt dans un autre, au milieu des occupations du saint ministère, ou pendant les persécutions qui obligeaient les missionnaires à rester enfermés durant des semaines et des mois dans des refuges de fortune, sans pouvoir sortir au dehors; c'était une sorte de repos pour ces travailleurs habitués à parcourir monts et vallées, à confesser pendant de longues heures, à prêcher plusieurs fois par jour, à déjouer les ruses des mandarins, à dirimer des procès, à fonder des églises.

MGR D'ADRAN. — Nous n'avons pas à retracer ici les démarches et les efforts de Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran et vicaire apostolique de Cochinchine,

qui devaient aboutir au traité conclu en 1787 entre la France et le prétendant Nguyen-anh, le futur empereur Gialong, dont les clauses principales étaient les suivantes : en retour des secours militaires que la France accordait à Nguyen-anh, elle recevait la propriété du port de Tourane et de l'île Poulou-Condor, avec le privilège de faire, à l'exclusion des autres nations européennes, le commerce avec la Cochinchine. Les troupes françaises ne furent pas envoyées, mais l'évêque ne voulut pas laisser pro-



L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE PHUTHO.

tester la signature de la France : il recruta des officiers et des marins à Pondichéry, à l'île de France, à Bourbon, et, sur le navire *la Méduse*, affrété à ses dépens, il partit pour la Cochinchine et rétablit Nguyen-anh sur le trône de ses ancêtres. La France fut désormais respectée sur ces lointains rivages, et pendant longtemps, quand on parlait d'elle, on disait : « C'est le pays de Maître Pierre qui nous a ramené notre roi. »

Mgr Pigneau de Béhaine mourut en 1799. Ses restes furent transportés à Saïgon où ses funérailles furent célébrées avec une magnificence inouïe jusque-là. Quarante mille personnes suivaient le convoi. Nguyen-anh, à qui il avait rendu son trône, y assistait ainsi que sa famille et toute la cour royale. Le roi lui-même

prononça l'éloge de l'illustre défunt; il rappela ses services et ses qualités avec une vigueur concentrée et un accent ému qui révélaient une conviction profonde.

« Je possédais un sage, dit-il, l'intime confident de tous mes secrets, qui, malgré la distance de mille et mille lieues, était venu dans mes États et ne me quitta jamais, lors même que la fortune m'abandonnait. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui qu'elle est revenue sous mes drapeaux, au moment où nous étions le plus unis, une mort prématurée vienne nous séparer tout à coup? Je parle de Pierre Pigneau,



« décoré de la dignité épiscopale et du glorieux titre de Plénipotentiaire du roi de  
« France. Ayant toujours présent à l'esprit le souvenir de ses antiques vertus, je veux  
« lui en donner un nouveau témoignage. Je le dois à ses rares mérites. Si en Europe  
« il passait pour un homme supérieur, ici on le regardait comme le plus illustre  
« étranger qui ait paru à la cour de Cochinchine. Dès ma plus tendre jeunesse j'eus le  
« bonheur de rencontrer ce précieux ami dont le caractère s'accordait si bien avec le  
« mien. Quand je fis les premières démarches pour monter sur le trône de mes ancêtres,  
« je l'avais à mes côtés. C'était pour moi un riche trésor, où je pouvais puiser tous  
« les conseils dont j'avais besoin pour me diriger. Mais tout à coup mille malheurs  
« vinrent fondre sur le royaume et mes pieds devinrent aussi chancelants que ceux  
« de Thienklan de la dynastie des Han (1). Alors il nous fallut prendre un parti qui  
« nous sépara comme le ciel et la terre. Je remis entre ses mains le prince héritier,  
« et véritablement il était digne qu'on lui confiât un si cher dépôt, pour aller  
« intéresser en ma faveur le grand monarque qui régnait dans sa patrie. Il réussit à  
« m'obtenir des secours qui étaient déjà rendus à mi-chemin, lorsque ses projets  
« rencontrèrent des obstacles et ne purent être mis à exécution. Mais à l'exemple d'un  
« ancien, regardant mes ennemis comme les siens, il vint, par attachement pour ma  
« personne, se réunir à moi pour chercher l'occasion et les moyens de les combattre...  
« A la manière insinuante et pleine de douceur avec laquelle il formait le prince,  
« mon fils, qu'il avait ramené, on voyait qu'il avait un talent unique pour élever la  
« jeunesse. Mon estime et mon affection pour lui croissaient de jour en jour. Dans  
« les moments de détresse, il nous fournissait des moyens que lui seul savait trouver.  
« La sagesse de ses conseils et la vertu qui brillait jusque dans l'enjouement de sa  
« conversation nous rapprochaient de plus en plus. Nous étions si amis et si familiers  
« ensemble que, lorsque mes affaires m'appelaient hors de mon palais, nos chevaux  
« marchaient de front. Nous n'avons jamais eu qu'un même cœur.

« Depuis le jour où, par le plus heureux des hasards, nous nous sommes rencon-  
« trés, rien n'a pu refroidir notre amitié ni nous causer un instant de déplaisir. Je  
« comptais que sa santé florissante me ferait goûter longtemps encore les doux fruits  
« d'une si étroite union : mais voilà que la terre vient de couvrir ce bel arbre. Que  
« j'en ai de regrets ! Pour manifester à tout le monde les grands mérites de cet illustre  
« étranger et répandre au dehors la bonne odeur de ses vertus, qu'il cacha toujours,  
« je lui délivre ce brevet d'instituteur du prince héritier, avec la plus haute dignité  
« après la royauté et le nom posthume *d'Accompli*. Hélas ! quand le corps est tombé  
« et que l'âme s'envole au ciel, qui pourrait la retenir ? Je finis ce petit éloge, mais les  
« regrets de la Cour ne finiront jamais. O belle âme du maître, recevez cet hommage. »

(1) Empereur de Chine des temps anciens, célèbre par ses malheurs.

Quelques jours plus tard, le roi dicta une inscription en caractères chinois qui fut gravée en lettres d'or sur le tombeau de l'évêque. En voici la traduction : « L'illustre « docteur Pigneau Pierre, chrétien dès son enfance, fut versé dans toutes les connais- « sances des savants. Il était jeune quand il vint dans notre royaume alors rempli « de troubles. Le docteur fut pour nous un auxiliaire dévoué; il se montra non moins « distingué par son instruction que par la prudence de ses conseils à cette époque « difficile. Il voulut bien se charger de la mission importante de demander l'appui « d'une flotte alliée dans un pays lointain, et il ne put nous l'amener qu'après avoir « franchi les montagnes et affronté les périls des mers. Pendant plus de vingt ans « il travailla avec une ardeur constante, soit en recherchant les moyens de gouverner, « soit en combinant les mesures à prendre pour reconquérir nos provinces et les « pacifier. Toutes ses actions méritent d'être transmises comme des exemples à la « postérité. Si notre royaume est parvenu au plus haut degré de splendeur, il le doit « surtout au génie et aux soins du noble évêque... »

Le tombeau de Mgr de Béhaine est demeuré l'objet du respect universel et aujourd'hui c'est auprès de ces restes précieux que reposent les prêtres de la Société des Missions Étrangères qui meurent à Saïgon, après avoir consacré leur vie à l'œuvre rêvée par leur grand prédécesseur.

Chassés souvent de leur mission par la persécution, les missionnaires se faisaient explorateurs. C'est ainsi qu'en 1796, le P. Lepavec remonte une partie du fleuve Rouge; arrêté par les rapides, il prend la route de terre et pénètre jusqu'au Yunnan. A son retour il s'enfonce dans le Laos, où il retrouve quelques chrétiens fugitifs. Il est le premier missionnaire du Tonkin qui soit entré au Yunnan par cette route, bien connue aujourd'hui.

L'année précédente, le P. Guérard avait fait une expédition dans les montagnes de l'Ouest du Tonkin : il avait remonté pendant dix jours un fleuve qu'il ne nomme pas (probablement le Songma) et était entré en relations avec les tribus du Laos.

En 1815, la Mission du Tonkin, ayant à sa tête Mgr Labartette, ne comptait que 2 missionnaires français; mais elle avait 74 prêtres indigènes, un grand séminaire avec 25 théologiens, deux petits collèges, plusieurs centaines de religieuses Amantes de la Croix, plus de 200 catéchistes et environ 130.000 chrétiens.

A la même époque on comptait en Cochinchine 3 prêtres européens, 18 prêtres indigènes, 16 couvents de religieuses Amantes de la Croix et 60.000 chrétiens.

Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, la Société des Missions Étrangères et les Missions qui lui étaient confiées dépérissaient faute de ressources et d'ouvriers. La fondation de l'Œuvre de la Propagation de la Foi (1822) leur procura des secours; l'augmentation du personnel de l'apostolat leur fournit des recrues, et dès lors la Société et ses Missions vont aller se développant de plus en plus.

PERSÉCUTIONS. — Une des caractéristiques de l'apostolat des Missions Étrangères au XIX<sup>e</sup> siècle est le grand nombre de martyrs donnés à l'Église par la



LA CATHÉDRALE DE HANOI.

Société. On compte 24 de ses prêtres juridiquement condamnés à mort et exécutés, 5 morts en prison, plus de 40 massacrés par les païens.

L'ère des persécutions s'ouvre dans le royaume d'Annam : les noms de Minhmang, de Thieutri, de Tuduc, sonnent aux oreilles des catholiques d'Extrême-Orient comme ceux de Néron ou de Dioclétien à celles des chrétiens d'Occident. Les ouvriers apostoliques de la Société des Missions Étrangères vont jouer leur vie, plusieurs la

donneront et cette situation lamentable ne prendra fin que lorsque la France viendra substituer à la tyrannie des rois et des mandarins annamites son autorité ou sa protection, faites l'une et l'autre de civilisation et de vraie liberté.

En moins de trente années, 2 évêques et 8 missionnaires français, 6 évêques et 3 missionnaires espagnols subirent le martyre avec un grand nombre de chrétiens.

EXPÉDITION FRANCO-ESPAGNOLE. — La France se mit d'accord avec l'Espagne pour venger le massacre de leurs nationaux, et les deux pays résolurent d'aller planter en Indochine de drapeau de la civilisation occidentale et de la liberté religieuse.

Commencée en août 1858, l'expédition franco-espagnole, après bien des attermoissements qui amenèrent de nouvelles persécutions, se termina au mois de juin 1862 par le traité de Saïgon, qui cédait à la France les trois provinces méridionales de la Cochinchine et accordait la liberté de religion dans tout le royaume d'Annam.

Un changement notable va s'opérer dès lors dans les conditions de l'apostolat : mais avant d'aborder cette nouvelle période, il convient de rappeler les noms de ceux qui, durant deux siècles écoulés, acquirent une influence plus grande et prirent une part plus importante à l'œuvre de civilisation à laquelle ils avaient voué leur vie.

GRANDS ÉVÊQUES. — Mgr Néez missionnaire pendant cinquante-deux ans, de 1712 à 1764, et, au milieu des difficultés sans cesse renaissantes, gouverna, pendant quarante et un ans, la Mission du Tonkin Occidental, une des plus belles de l'Extrême-Orient.

Un de ses successeurs, Mgr Longer, eut une des plus longues carrières apostoliques qu'enregistrent les annales des Missions-Étrangères en Indochine. Après un apostolat de cinquante-cinq ans, dont plus de quarante comme évêque, il mourut en 1831, âgé de soixante-dix ans. Il fonda vers 1783 le Séminaire d'Anninh (Hué); en 1805 un hôpital à Kevinh (Hanoi). Il composa plusieurs ouvrages de religion, mais, tandis que, jusqu'alors tous les livres en langue annamite étaient manuscrits, l'évêque fit imprimer les siens et remplaça les planches en usage chez les imprimeurs tonkinois par des caractères isolés et mobiles, qu'il fit tailler et graver par ses catéchistes.

Mgr Borie, arrivé au Tonkin en 1832, fut emprisonné en 1838; c'est pendant sa captivité qu'il reçut les pièces qui le nommaient évêque d'Acanthe et vicaire apostolique du Tonkin Occidental. Après quatre mois de détention, il fut décapité le 24 novembre 1838 : le bourreau s'était enivré pour se donner le courage d'accomplir sa sinistre besogne et, d'une main mal affermie, portait ses coups à faux : il ne fit tomber la tête de la victime qu'au septième coup; Mgr Borie a été béatifié par le Pape Léon XIII en 1900.

Mgr Pigneau de Béhaine, d'abord professeur au Collège général de la Société des Missions Étrangères, provisoirement installé à Hondat : devenu supérieur en 1769,

il fut forcé par la persécution de quitter la Cochinchine, gagna Pondichéry et, non loin de cette ville, à Virampatnam, construisit un Séminaire. Nommé en 1771 évêque d'Adran et vicaire apostolique de la Cochinchine, il assigna à ses efforts un triple but : le développement du christianisme en Indochine, l'extension de l'influence française en Extrême-Orient et le rétablissement de Nguyen-anh sur le trône. Le dernier but, le moins important, fut seul complètement atteint; les deux autres ne le furent que partiellement. Le protégé de Mgr de Béhaine devint, sous le nom de Gialong, souverain de tout l'Annam. Un anglais, Macartney, écrivait en 1813 : « Adran fut un homme extraordinaire; il s'en manqua de peu qu'il ne fondât en Asie un empire supérieur au nôtre... Parmi ces hommes demi-barbares (les Annamites), le titre de compatriote de ce grand Français est aujourd'hui encore le meilleur sauf-conduit. Il y a quatorze ans qu'il est mort, et ils en parlent encore les larmes aux yeux. C'est un fait : j'en ai été le témoin oculaire. »

Grâce à Mgr d'Adran, la France, en effet, fut crainte et respectée, et, par le traité de 1787, elle fit le premier pas vers l'Indochine. L'évêque, dans toutes ses démarches, sut unir dans un même amour et servir avec une égale ardeur l'Église, la France et le pays de son apostolat.

Mgr Taberd, après sept années de mission, fut nommé, en 1827, évêque d'Isauropolis et vicaire apostolique de la Cochinchine. En 1833, la persécution l'obligea à se rendre au Siam, puis à Singapore. Il mourut à Calcutta en 1838. Outre le *Dictionarium anamitico-latinum* de Mgr Pigneau de Béhaine, qu'il fit imprimer à Serampore en 1838, il a composé lui-même plusieurs ouvrages :

*Dictionarium latino-anamiticum.*

*Compendium logicæ.*

*Documenta rectæ rationis.* Les *Documenta rectæ rationis* ont été traduits en annamite et édités en 1891 par l'imprimerie de la Mission de Saïgon. Une nouvelle édition latine a été éditée en 1893 par l'imprimerie de la Société des Missions Étrangères à Hongkong.

Mgr Taberd a publié aussi en 1838 une carte géographique de l'Empire d'Annam. En 1862, le Ministre de la Marine et des Colonies, M. de Chasseloup-Laubat, fit faire une nouvelle édition de cette carte.

Mgr Retord, une des plus belles figures de l'épiscopat missionnaire, fut vicaire apostolique du Tonkin Occidental de 1838 à 1858 : vingt années de continuelles persécutions, pendant lesquelles l'évêque, obligé de fuir d'asile en asile, de se cacher dans les montagnes, ne laissa pas de travailler très activement au bien de sa mission, profitant des moindres intervalles de paix relative pour parcourir les paroisses, appelant les fidèles à une mission, à un jubilé, à de grandes solennités religieuses. Cette méthode donna beaucoup de vie à la mission. Mgr Retord mourut d'épuisement dans

une cabane au milieu des forêts du Hanam. Mgr Forcade, résumant en quelques lignes l'opinion générale, a écrit : « On ne saurait croire de quelle immense popularité Mgr Retord jouissait dans les missions d'Asie; son nom remplissait tout l'Extrême-Orient. Sans distinction de nationalité ni de culte, on vénérât en lui la plus haute expression du courage, de la capacité et de la vertu. »

Mgr Retord a écrit une grande quantité de lettres, toutes pleines d'intérêt,



UNE PROCESSION CATHOLIQUE A HANOI.

toutes vibrantes de zèle apostolique. Il a publié aussi plusieurs ouvrages religieux, édités à l'imprimerie de la Mission à Keso.

Mgr Cuenot, qui succéda en 1840 à Mgr Taberd, gouverna pendant vingt et un ans la Mission de Cochinchine Orientale. Pendant son épiscopat, il subit des persécutions incessantes qui ne l'empêchèrent pas de tenir un important synode, d'ordonner 56 prêtres, de convertir avec l'aide de ses collaborateurs plus de 11.000 païens, de faire évangéliser des tribus sauvages, de traduire en annamite plusieurs ouvrages de doctrine. En octobre 1861 il fut emprisonné à Binhdin, où il mourut le 14 novembre suivant, quelques heures avant l'arrivée du courrier royal qui apportait l'ordre de le décapiter. On a donné son nom à une école créée à Kontum, dans la Mission des sauvages dont il a commencé l'évangélisation.

A la fin de cette longue période qui précéda la colonisation française, on comptait dans les six missions françaises de l'Indochine (non compris les deux Vicariats des Dominicains espagnols) 7 évêques, 34 missionnaires, 145 prêtres indigènes et 300.000 chrétiens.

\*  
\* \*

PÉRIODE DE LIBERTÉ. — La période que nous allons résumer présente, comme celles qui l'ont précédée, des combats, des défaites et des victoires. Les traités signés en Annam n'ont pas changé les dispositions d'un gouvernement païen, mais ils ont introduit un nouvel élément avec lequel les autorités doivent compter : les représentants de la France, chargés de protéger les missionnaires et d'assurer le libre exercice de leur ministère. Les Annamites comprirent qu'une nouvelle ère s'ouvrait dans leur pays pour la religion.

Dans la Basse-Cochinchine, occupée par nos soldats et devenue colonie française, le changement fut des plus rapides : les missionnaires, plus assurés de l'avenir, purent fonder et développer des œuvres nombreuses. En 1861, les Sœurs de Saint-Paul de Chartres apportent leur concours en ouvrant des écoles, des orphelinats, des hôpitaux. En 1865, les Frères des Écoles chrétiennes prennent possession du Collège d'Adran, fondé par le P. Puginier à Saïgon quelques années auparavant.

En Annam cependant les mandarins et les lettrés provoquèrent des troubles, demandant à exterminer les chrétiens : des placards incendiaires furent affichés, des églises pillées et brûlées. En 1868, Mgr Charbonnier, vicaire apostolique de la Cochinchine Orientale, fut arrêté et retenu plusieurs jours prisonnier ainsi qu'un de ses missionnaires.

Dès que le Gouverneur, M. de la Grandière, apprit à Saïgon cette violation du traité, il adressa à Hué les représentations les plus énergiques : Tuduc dut s'incliner; le mandarin coupable fut cassé.

La guerre franco-prussienne et la Commune eurent naturellement un grand retentissement en Extrême-Orient et amenèrent des conséquences regrettables.

Le Gouvernement de Hué se reprit à l'espérance de voir les Français quitter la Basse-Cochinchine et fomenta des troubles. La révolte contre la domination française, après avoir sourdement agité Saïgon, éclata en 1872. Elle fut assez promptement réprimée; cependant un missionnaire, le P. Abonnel, fut massacré.

Au Tonkin, de graves complications surgirent, consécutives à l'expédition et à la mort de Francis Garnier, et plus encore à l'inconcevable aberration par laquelle M. Philastre ordonna que les territoires conquis par les Français fussent rendus sans condition. Les lettrés purent alors donner libre cours à leur haine : quinze jours durant ils promènèrent impunément le fer et le feu dans deux provinces; plus de trois cents chrétientés furent incendiées, des prêtres indigènes furent massacrés, ainsi que de nombreux catéchistes. En face de l'inaction des mandarins, les missionnaires permirent à leurs fidèles de se défendre eux-mêmes, et Mgr Gauthier, vicaire apostolique du Tonkin Méridional, en informa les autorités locales : « Les chrétiens ont pris les armes, non pour s'insurger contre le roi, mais uniquement pour défendre leur vie contre leurs ennemis, à la merci desquels ils étaient abandonnés... Si vous

les protégez d'une manière efficace, ils n'ont que faire de leurs armes; mais, en ce cas, commencez par faire déposer les armes à ceux qui nous ont attaqués les premiers et ont juré notre ruine... Protégez-nous, non par des paroles, mais par des actes, ou bien nous nous défendrons nous-mêmes. » Sur ces entrefaites, des bandes indisciplinées levaient l'étendard de la révolte contre le roi; la rébellion fut sur le point de s'étendre aux autres paroisses, les troupes royales étant battues en plusieurs rencontres. En ces conjonctures critiques, le salut vint des chrétiens, qui montrèrent que leur fidélité n'était pas un simple mot : ils attaquèrent les rebelles et les défirent en plusieurs combats. A la nouvelle de ces succès, les mandarins ne craignirent pas d'appeler à leur secours ceux que la veille ils livraient à la proscription ou au pillage. Les catholiques obéirent; ils se réunirent à l'armée régulière et, triomphant des rebelles, rétablirent la tranquillité.

Pendant ce temps (mars 1874), l'Annam signait avec la France un nouveau traité dans lequel, toutes précautions prises pour prévenir et déjouer la mauvaise volonté des mandarins annamites, la liberté religieuse était explicitement proclamée.

Une accalmie en résulta, dont les missionnaires profitèrent pour étendre leur action sur des régions encore inexplorées. En 1878, Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tonkin Occidental, après avoir chargé des catéchistes d'aller prendre des renseignements sur les tribus laotiennes qui dépendaient de son vicariat, y envoyait un premier missionnaire. Trois ans plus tard, on comptait au Laos 1.500 néophytes et 3.500 catéchumènes, disséminés dans plus de 40 villages appartenant à des tribus différentes.

Les missionnaires du Tonkin Méridional s'avancèrent également vers le nord-ouest, dans le Tranninh : malheureusement, cette région était depuis une dizaine d'années ravagée par des pillards chinois et des bandes de sauvages; après quelques succès les ouvriers apostoliques, sans asile, durent revenir en Annam; mais ils établirent à la frontière des postes avancés, d'où ils espéraient repartir bientôt pour de nouvelles expéditions.

De leur côté, les missionnaires du Cambodge se portaient sur le haut Mékong, où ils retrouvaient les émigrants annamites.

En 1882, l'expédition du commandant Rivière et la prise de la citadelle de Hanoï amenèrent de nouveaux troubles, favorisés par la Chine, résolue déjà à entrer en ligne, au moins secrètement.

Le 19 mai, le commandant Rivière, qui s'était emparé de Namdinh, succombait dans une sortie contre les Pavillons Noirs. Vingt-quatre heures après, un missionnaire du Tonkin Occidental, le P. Béchet, était décapité avec des catéchistes et des chrétiens. La persécution menaça de s'étendre dans tout l'Annam. Il fut question, au conseil royal, d'un massacre général des prêtres et des chrétiens. Le roi Tuduc,



par crainte de la France, s'y opposa. Ce fut l'un de ses derniers actes, car il mourut le 17 juillet, après trente-cinq ans d'un règne toujours malheureux. Son successeur, Hiep-hoa, un an après, était détrôné par ses deux principaux ministres et remplacé par un jeune homme de 16 ans, Kienh-phuoc. Le projet de massacrer tous les chrétiens fut alors mis de nouveau en délibération et reçut un commencement d'exécution. Dans les environs de Hué, quatre paroisses furent détruites, un prêtre indigène décapité, une cinquantaine de chrétiens massacrés.

Cependant la France, profondément émue de la mort de Rivière, avait envoyé des renforts considérables. Le général Bouët prit le commandement du corps expéditionnaire, l'amiral Courbet celui de la division navale, et le docteur Harmand fut nommé Commissaire général au Tonkin, avec ordre d'établir notre administration et notre protectorat à mesure que l'armée ferait la conquête du pays.

La prise de Sontay, à la fin de cette même année 1883, mit le comble à l'exaspération des ennemis de la France et des chrétiens. De Hué arriva au Tonkin l'ordre de massacrer les missionnaires et leurs néophytes. Les bandes qui avaient déjà ravagé les provinces de Sontay et de Namdinh coururent à une besogne plus facile et se dirigèrent vers le Laos. En quelques jours 6 missionnaires et des centaines de chrétiens furent massacrés, de nombreuses paroisses détruites, des églises brûlées. Des milliers de néophytes se jetèrent dans les forêts pour échapper à la mort.

Pendant ces désastres, nos soldats avaient continué à étendre et à consolider l'occupation française. Enfin, le 2 juin 1884, le régent Nguyen-van-Tuong signait un traité qui semblait établir la paix. La Chine, de son côté, avait, le 11 mai précédent, conclu une convention : tout semblait arrangé, lorsque le guet-apens de Bac-lé (24 juin) vint prouver que les Annamites et les Chinois s'entendaient pour tromper les Français. La guerre recommença et cette fois la France s'attaqua directement à la Chine : l'amiral Courbet bombarda Fou-tchéou, les forts de la rivière Min et anéantit la flotte ennemie.

Dans le même temps, une révolte éclatait au Cambodge : un missionnaire, M. Guyomard, fut massacré; d'autres furent obligés de s'enfuir devant les rebelles.

Le traité de Tient-sin (11 juin 1885) mit fin à la guerre contre la Chine, mais les Annamites n'avaient pas désarmé et une action plus énergique fut résolue. Le roi s'enfuit alors de la capitale, et, sur l'ordre du régent, les six provinces de la Mission de Cochinchine Orientale se levèrent en masse contre les chrétiens, soupçonnés d'être les alliés des Français : 8 missionnaires et 25.000 chrétiens furent massacrés. En Cochinchine Septentrionale, dix prêtres annamites et 10.000 chrétiens subirent le même sort. Revenus de leur stupeur, les fidèles essayèrent de se défendre, les missionnaires les aidèrent; il y eut de sanglants épisodes, mais cette résistance sauva la vie à des milliers de catholiques. Ailleurs les chrétiens, conduits par leurs prêtres, purent se réfugier

à Hué, d'autres à Quinhon. Quelques milliers furent sauvés par des navires que Mgr Colombert, vicaire apostolique de Saïgon, fréta lui-même et envoya explorer les côtes.

Faisant allusion à ces tristes événements, M. Paul Bert, en 1886, dans un document officiel disait : « Les missionnaires ont été nos précurseurs en Indochine, et, dans les périodes de troubles, les premières victimes des mouvements insurrectionnels. Ils nous ont aidés de leurs renseignements et de leurs conseils. Aussi les populations chrétiennes ont été souvent maltraitées et persécutées, non seulement pour des raisons religieuses, mais comme amies des Français. Nous ne devons pas oublier nos dettes de reconnaissance. »

L'immolation de tant de victimes fut, pour ces Églises en deuil, le gage de la résurrection.

La guerre terminée et le Protectorat français établi, une ère de développement s'ouvrit pour les Missions d'Indochine; évêques et missionnaires purent reprendre en paix leur œuvre d'apostolat et de civilisation, qui n'ira désormais qu'en progressant d'année en année, bien que contrecarrée et retardée par les tendances anticléricales de la politique française avant et après l'année 1900.

Dans la période dont nous venons de résumer les douloureux incidents, deux noms — en dehors de ceux des martyrs de la persécution, — méritent une mention spéciale : ceux de Mgr Puginier et de Mgr Colombert.

MGR PUGINIER. — Parti de France en 1858, le P. Puginier ne put, à cause de la persécution, se rendre immédiatement au Tonkin; il dut s'arrêter à Saïgon, où il fonda une école de français qui fournit un certain nombre d'interprètes à l'administration de notre nouvelle colonie. Arrivé au Tonkin en 1862 après maintes péripéties, il était nommé provicaire trois ans après, et, en 1868, Mgr Theurel le choisit pour coadjuteur : à la fin de la même année, il était vicaire apostolique. On ne peut que mentionner ici les services qu'il rendit à la cause française lors des expéditions Garnier et Rivière. En 1884, il ouvrait à Hanoï la première école de français. Tous les gouverneurs qui se succédèrent au Tonkin apprécièrent sa sagesse, sa clairvoyance, son dévouement patriotique. Un résident supérieur, M. Chavassieux, a dit de lui : « Son nom restera éternellement uni aux plus illustres noms dont le Tonkin s'honore et dont il vénère la mémoire... Si les fidèles annamites pleurent leur vieil évêque, tous les malheureux et les déshérités de ce pays, sans distinction de religion, savent qu'ils ont perdu leur bienfaiteur. »

Mgr Puginier, de 1884 à 1891, rédigea toute une série de notes sur la situation, les fautes à éviter, les abus à prévenir, les moyens à employer pour pacifier promptement l'Annam, etc. Et à ceux qui lui reprochaient de travailler pour la France au détriment du pays qu'il était venu évangéliser, l'évêque répondait fièrement : « Mes missionnaires

et moi avons rendu au représentant de la France les services que nous devons lui rendre, sans cependant rien faire de contraire aux intérêts du gouvernement annamite. Notre but a toujours été d'être utiles à notre patrie et au pays que nous évangélisons. Les missionnaires sont avant tout les pionniers de l'idée chrétienne; mais si, sur la terre étrangère où ils vont travailler, souffrir et mourir, ils font rayonner quelque



MGR PUGINIER.

chose de l'âme française dans l'épanouissement de leur âme d'apôtre, qui donc oserait le leur reprocher? »

MGR COLOMBERT. — En même temps que Mgr Puginier au Tonkin, le Vicaire Apostolique de la Cochinchine Occidentale, Mgr Colombert, à Saïgon, rendait les plus grands services à la cause de la civilisation. Arrivé en 1863 dans la nouvelle colonie, il succéda en 1872 à Mgr Miche. La Mission traversait alors une sorte de crise causée par l'occupation française; il fallait beaucoup de tact pour modifier les œuvres anciennes et en fonder de nouvelles. L'évêque mena à bien la tâche qui lui incombait. Il créa ou développa, dans les chrétientés, de nombreuses écoles. En 1885, lors des massacres qui désolèrent plusieurs missions d'Indochine, il pourvut aux besoins des chrétiens

du Binh-dinh réfugiés à Saïgon. Il mourut le 31 décembre 1894. C'était un homme de foi, de raison, de devoir et d'une très grande droiture. Le Conseil colonial donna son nom à une rue de Saïgon, et la direction des Messageries fluviales à un de ses bateaux. Mgr Colombert a composé ou traduit plusieurs ouvrages sur des sujets religieux; ils ont été imprimés à l'Imprimerie de la Mission, à Tandinh-Saïgon.

ÉCOLES. — La paix rétablie, les missionnaires, tout en se livrant en premier lieu à leur ministère d'évangélisation, s'appliquèrent à multiplier les écoles.

En 1874, le P. de Kerlan fondait à Saïgon l'Institution Taberd, qui, confiée plus tard aux Frères des Écoles chrétiennes, est en pleine prospérité. Les mêmes Frères ont des écoles à Mitho, à Soctrang, à Hué, à Hanoï, à Pnompenh. Leurs élèves dont les succès aux examens ont été maintes fois signalés, sont employés par le gouvernement comme interprètes, secrétaires, arpenteurs, etc. Ils possèdent dans le pays une situation prépondérante. Actuellement, 125 Frères dirigent 11 écoles qui comptent ensemble plus de 4.000 élèves.

Pour l'enseignement primaire, un millier d'écoles paroissiales, suivant les programmes officiels, distribuent l'instruction à plus de 35.000 élèves.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire les petites écoles où les enfants, tout en s'instruisant de la religion, reçoivent aussi des notions rudimentaires de lecture, écriture, arithmétique, etc. Nous n'avons pas de statistiques complètes de ces écoles, qui tiennent le milieu entre l'école maternelle et l'école primaire, mais leur nombre dépasse 2.000, recevant plus de 60.000 enfants.

Un missionnaire de grande charité, le P. Azemar, a fondé, dans la Mission de Saïgon, deux écoles pour les sourds-muets : l'une de garçons à Tandinh, l'autre de filles à Laithieu.

Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, appelées à Saïgon en 1860 pour y soigner les malades et les blessés de la guerre et y recueillir les enfants que la persécution avait faits orphelins, ne tardèrent pas à se répandre dans la Cochinchine et dans l'empire d'Annam et à ajouter à leurs œuvres de charité des établissements d'instruction pour les jeunes filles. Les commencements furent difficiles. Il fallait compter avec les préjugés. Une femme annamite ne devait savoir ni lire, ni écrire, sous peine de ne pouvoir se marier, les femmes savantes étant réputées mépriser toujours leurs maris. De plus on croyait que les enfants, une fois instruites de la langue des Sœurs, seraient envoyées en France. Peu à peu cependant des écoles furent créées, qui se développèrent rapidement. C'est à Saïgon, en 1870, un Pensionnat pour jeunes filles européennes, qui accepta ensuite les indigènes et qui compte aujourd'hui 180 élèves européennes et 260 annamites. Puis Mytho, Tandinh, Cholon voient successivement s'ouvrir des pensionnats et nombre d'autres villes des écoles paroissiales, qui, dans la seule mission de Saïgon, instruisent 2.350 élèves.

En Annam et au Tonkin, la même Congrégation entretient 20 écoles avec 2.800 élèves.

Au Cambodge, les Sœurs de la Providence de Portieux, au nombre de 345, dont 300 indigènes, dirigent environ 60 écoles réunissant près de 4.000 élèves.

Depuis quelques années une autre Congrégation française, de fondation récente, celle des Sœurs de Notre-Dame des Missions, s'est établie dans le Vicariat de Phatdiem (Tonkin); les deux écoles qu'elle dirige comptent près de 300 élèves. Elle a également un établissement dans la préfecture apostolique de Langson.

A ces Congrégations européennes il faut ajouter les Instituts indigènes : Amantes de la Croix, Tertiaires, Dominicaines, Sœurs de Sainte-Marie, qui, à l'aide d'un personnel de plus de 2.000 religieuses, donnent dans 500 écoles un enseignement élémentaire à 17.000 enfants.

Tout cet ensemble est assurément important; il laisse néanmoins apercevoir une grave lacune. Les Missions sont loin d'avoir fait pour la formation de la jeunesse, celle surtout des classes dirigeantes, ce qu'elles auraient voulu faire.

\* \* \*

Avant même les œuvres d'enseignement, missionnaires et religieuses se sont appliqués à la création d'œuvres de bienfaisance, le cœur se sentant touché plus aisément que l'intelligence ne se laisse convaincre. Leur charité s'est inclinée vers toutes les faiblesses, celles de l'enfance, de la maladie, de la vieillesse. Bien longue serait l'énumération détaillée de tous les établissements créés successivement en Indochine pour le soulagement des misères humaines. Nous nous bornerons donc à une statistique d'ensemble, dont les chiffres seront plutôt au-dessous de la réalité à cause de l'insuffisance de renseignements précis. On compte donc actuellement, dans toute l'Indochine française :

142 Orphelinats	avec	9.700 enfants,
29 Ouvroirs	—	967 enfants,
23 Hospices	—	2.125 vieillards,
6 Léproseries	—	1.820 malades,
32 Hôpitaux,		
60 Pharmacies-dispensaires.		

Tous ces établissements sont entretenus uniquement par la charité catholique.

Une autre œuvre de la charité des Missionnaires est la vaccination. C'est un missionnaire, le P. Castex, qui, le premier et quoique en pleine persécution, en 1845, employa le vaccin au Tonkin. Il n'y a que quelques années, dans les régions sauvages de l'Annam, des missionnaires, le P. Guerlach en tête, ont vacciné des milliers d'indigènes.

\* \* \*

TRAVAUX SCIENTIFIQUES DES MISSIONNAIRES. — Au cours de leur carrière, par suite de circonstances ou grâce à des aptitudes spéciales, les missionnaires sont amenés à rendre des services d'ordre scientifique.

En histoire, les principaux ouvrages publiés par les missionnaires de l'Indochine sont les suivants :

*La Cochinchine religieuse*, par E.-E. Louvet.

*Les Missions catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle.*

*Vie de Mgr Puginier, évêque de Mauricastre, vicaire apostolique du Tonkin Occidental.*

*Notice nécrologique de Mgr Colombert.*

*Mgr d'Adran.* Notice biographique.

Le P. Cadière a publié de nombreux travaux très estimés :

Une première étude sur les sources annamites de l'histoire d'Annam,

*Tableau chronologique des Dynasties annamites.*

*Le mur de Dong-Hoi.*

*Étude sur l'établissement des Nguyen en Cochinchine.*

Le P. Savina est l'auteur d'une histoire des Miao.

En géographie, les missionnaires avaient signalé, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, la voie du fleuve Rouge pour pénétrer en Chine; on trouve ces indications particulièrement dans les lettres de Mgr Neez (1680-1764) et du P. Le Pavec (1758-1814) et de ceux qui suivirent cette route, comme le P. Fontana en 1812, Mgr Perocheau en 1819, Mgr Imbert en 1825, etc.

La carte du royaume d'Annam, par Mgr Taberd, a précédé de beaucoup les travaux faits par nos explorateurs et nos officiers. Les cartes très détaillées de plusieurs provinces du Tonkin, par le P. Ravier, ont servi nos pionniers civils ou militaires en Cochinchine.

L'étude des langues a amené les missionnaires à composer des dictionnaires et des grammaires de la plus grande utilité, non seulement pour la cause de l'évangélisation, mais aussi pour l'avancement de la science philologique.

Voici, dans l'ordre chronologique de leur publication, la liste des dictionnaires dus aux missionnaires de l'Indochine :

*Annamite-latin*, composé par Mgr Pigneau de Béhaine et publié par Mgr Taberd.

*Latin-annamite*, par Mgr Taberd.

*Annamite-français*, par Mgr Caspar.

*Annamite-latin*, par Mgr Theurel.

*Latin-annamite*, par le P. Ravier.

*Stieng-français*, par le P. Azemar.

*Bahnar-français*, par le P. Dourisboure.

*Annamite-français*, par le P. Genibrel.  
*Cambodgien-français*, par le P. Bernard.  
*Franco-annamite*, par les PP. Bon et Dronet.  
*Français-laotien*, par Mgr Cuazt.  
*Annamite-français*, par le P. Pilon.  
*Tay-annamite-français*, par le P. Savina.  
*Français-cambodgien*, par le P. Tandart.  
*Laotien-français*, par le P. Guignard.  
*Français-nung-chinois*, par le P. Savina.  
*Annamite-latin*, par un professeur de Séminaire.

Comme livres classiques composés dans les langues de l'Indochine, nous pouvons citer :

*Manuel de Conversation franco-laotienne*, par Mgr Cuazt.  
*Premières études de la langue française* (en annamite), par le P. Can.  
*Grammaire française* (en annamite) par le même.  
*Grammaire latine* (id.) par le même.  
*Arithmétique élément.* (id.) par le même.  
*Arithmétique complète* (id.) par le même.  
*Littérature et Prosodie annamite*, par le même.

Le P. Chaize, aujourd'hui, Mgr Chaize, Coadjuteur du Vicaire apostolique de Hanoï, a publié en annamite les ouvrages suivants :

*Physique*, 4 vol. in-12.  
*Botanique.*  
*Anatomie et physiologie.*  
*Zoologie.*  
*Géologie et Minéralogie.*  
*Cosmographie*, par le P. Delmas.  
*Éléments de politesse*, par P. Nguyen hoa hoa.  
*Exercices latins sous forme de versions et de thèmes* (latin-annamite).

Tous ces ouvrages sont édités par l'Imprimerie de la Société des Missions Étrangères, Maison de Nazareth, à Hongkong.

Dans cette longue énumération, nous n'avons pas fait figurer les ouvrages, très nombreux, traitant de matières religieuses : livres de prières, catéchismes, livres de piété, etc. Il en est cependant au moins un qui, par son importance, mérite d'être signalé, c'est la traduction de la *Sainte Bible*, texte annamite-latin, avec commentaires, par le P. Schlicklin, provicaire de Hanoï.

\* \*  
 \* \*

IMPRIMERIE DES MISSIONS. — Les missionnaires qui écrivaient des livres, durent, pendant longtemps, se contenter de manuscrits, que les catéchistes comme les moines du moyen âge, copiaient de leur mieux. Ces manuscrits étaient peu nombreux et rarement exempts de fautes. Pour remédier à ce double inconvénient, on s'adressait parfois à des imprimeurs païens; mais la prédication évangélique étant interdite, il était nécessaire pour assurer le secret de l'impression, de payer des prix fort élevés, et encore l'assurance était-elle fort aléatoire. Aussi les Missions jugèrent-elles nécessaire de monter de petites imprimeries, qui leur épargneraient à la fois dépense et danger. Au Tonkin, l'imprimerie fut installée au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Ayant composé ou revu quelques ouvrages, le Vicaire apostolique, Mgr Longer, les fit imprimer en remplaçant les planches en usage par des caractères mobiles que taillèrent ses catéchistes. Même en pleine persécution, Mgr Retord ne craignit pas de faire fonctionner et même d'agrandir l'imprimerie de Kevinh. Pour éviter tout ennui au missionnaire, le P. Titaud, qu'il appelait son imprimeur en chef, l'évêque donna 1.280 francs au mandarin de la circonscription. Malheureusement, en 1854, dans la nuit du samedi saint, le feu prit au village et consuma l'imprimerie, le papier et les planches de quatorze ouvrages. Peu après, sous la direction d'un jeune missionnaire, le P. Theurel, qui avait appris la typographie avant de quitter la France, une imprimerie s'organisa selon la méthode européenne. L'établissement, actuellement à Keso, garde toujours ses deux sections : l'une possède des caractères latins, accentués de manière à indiquer la tonalité (*quóc ngu*); l'autre, des caractères chinois et annamites mobiles, ainsi que des planches.

Les missions de Saïgon, Quinhon, Phatdiem, possèdent également des imprimeries, qui ont publié tous les livres classiques employés dans les écoles primaires et une véritable bibliothèque ascétique formée des ouvrages de ce genre les plus renommés en Europe, traduits soit par les missionnaires, soit par les prêtres indigènes.

Bien qu'elle ne soit pas établie en Cochinchine, qu'il nous soit permis cependant de mentionner, au-dessus des imprimeries particulières des Missions, celle que la Société des Missions Étrangères a fondée à Hongkong, connue sous le nom d'Imprimerie de Nazareth; elle travaille pour tout l'Extrême-Orient et a droit à une place spéciale pour les services qu'elle rend aux Missions. Établie en 1886, elle possède des machines perfectionnées et fond elle-même tous les types de caractères nécessaires en Extrême-Orient. Elle imprime des ouvrages en chinois, en annamite, en cambodgien, en thibétain, en laotien, sans parler des livres en latin, français et anglais, etc. : en tout, vingt langues différentes. C'est de ses presses que sont sortis les dictionnaires thibétain, chinois, dioï, lolo, cantonnais, hakka, cambodgien, laotien; la traduction en annamite de la Bible par le P. Schlicklin, sans compter un grand nombre de livres de



propagande et de spiritualité. C'est l'imprimerie la plus complète de tout l'Extrême-Orient.

\*  
\* \*

TRAVAUX ETHNOGRAPHIQUES. — Les études sur les traditions, les mœurs, les coutumes ont, comme la linguistique, une utilité apostolique et scientifique. En découvrant la mentalité des peuples évangélisés, elles enseignent aux missionnaires la conduite à tenir envers eux et augmentent les connaissances générales des savants sur l'humanité.

En Indochine, les relations des PP. Dourisboure, Guerlach, Kremlin, sur la vie des sauvages *Bahnars*, *Rengao* et autres; les ouvrages du P. Durand sur les *Cham-Bani*, du P. Degeorge « *A la conquête du Chau-Laos* » et les pages d'une psychologie si pénétrante écrites par le P. Clair sur les Annamites méritent une mention à part.

Ces ouvrages sont le fruit d'explorations ou mieux de séjours prolongés en des régions qui ne sont pas toujours hospitalières aux étrangers. Tel le pays des sauvages habitant les montagnes qui, en Cochinchine, forment la ligne de partage des eaux entre le Mékong et la mer. Bien des missionnaires sont morts dans cette région, emportés par la redoutable fièvre des bois. Dès la première tentative, sept succombèrent successivement : un seul resta debout, le P. Dourisboure, qui a raconté ses longues misères et enfin sa victoire dans un livre de tous points admirable : *Les sauvages Bahnars*. Ses successeurs ont moissonné dans l'allégresse ce que leurs prédécesseurs avaient semé dans les larmes. Aujourd'hui, cette partie de la Mission de Quinhon est divisée en 15 districts subdivisés en 115 chrétientés, comptant 18.000 fidèles, et la France a pu, depuis 1896, organiser cette jungle en province régulièrement administrée.

En 1879, Mgr Puginier envoya un missionnaire, le P. Fiot, au pays des Chau-Laos, à l'Ouest du Tonkin. Six mois après son arrivée, le prêtre vit entrer dans sa cabane un Laotien de la tribu de Naham, qui lui exprima le désir d'embrasser le catholicisme : il se rendit dans le village de ce vieillard pour le préparer, et lorsqu'il mourut, l'année suivante, le P. Fiot avait baptisé 500 personnes; il laissait 300 catéchumènes, et 8.000 à 10.000 sauvages avaient demandé à être instruits de la religion. La persécution de 1883-85 anéantit cette chrétienté naissante, mais elle est actuellement en pleine voie de résurrection. Le très intéressant volume du P. Degeorge : *A la conquête du Chau-Laos*, retrace l'émouvante histoire de cette évangélisation, dont les péripéties jettent un jour singulier sur la mentalité des sauvages de ces régions naguère encore inexplorées.

Dans un autre ordre d'idées, les missionnaires du Tonkin ont enrichi notre pharmacopée du *Hoang-nan*, que l'on emploie contre la rage et contre la lèpre.

Le P. Bon fut, parmi eux, un botaniste distingué. Mgr Puginier écrivit un savant mémoire sur les diverses essences forestières du pays et en envoya des échantillons à l'Exposition de 1900 à Paris.

Un certain nombre d'ouvrages publiés par les missionnaires ont été couronnés par l'Académie française, par l'Académie des Sciences morales et politiques, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et par la Société de Géographie de Paris. Parmi ceux qui concernent l'Indochine, citons l'*Histoire générale de la Société des Missions Étrangères*, du P. Launay; *Le Mur de Donghoi*, par le P. Cadière; *Le Dictionnaire tay-annamite-français*, du P. Savina.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les nombreux articles insérés par des missionnaires dans le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, dans *les Amis du Vieux Hué*, ou dans le *Bulletin de la Société des Missions-Étrangères*.

\*  
\* \*

SERVICES MATÉRIELS. — Deux situations différentes peuvent être données au missionnaire qui débute : le professorat dans un séminaire ou un collège, et l'administration d'un district. La seconde prend la grande majorité des ouvriers apostoliques. Les travaux y sont de natures diverses : tout d'abord enseigner les chrétiens pour les améliorer, les néophytes pour les affermir dans la foi, les païens pour les convertir. A ces travaux ajoutons la construction d'une église ou d'un presbytère, la fondation d'écoles, d'hospices et autres œuvres pour lesquelles il devra se procurer des ressources.

Il doit surtout, dans les pays sauvages, s'occuper des malades; il a, pour se guider dans l'administration des remèdes qui composent sa petite pharmacie, l'excellent *Manuel de Médecine*, publié par le P. Desaint, missionnaire de Mysore.

Il rend aux fidèles des services matériels : en Cochinchine Occidentale, le P. Benoit fait des défrichements et utilise des terres incultes; le P. Gernot propage la culture du caféier, du cacaoyer, du mangoustanier, du sapotier; il fait creuser un canal réunissant deux bras du Mékong, construire une route et jeter un pont sur l'arroyo de Caimong. Au Tonkin, c'est sur les instances du P. Ravier que fut creusé le canal allant du Day à l'arroyo de Thomat, qui assure l'irrigation régulière des rizières. Le P. Maillar, de la Cochinchine Orientale se rend en Chine, afin d'apprendre lui-même et d'enseigner ensuite à ses chrétiens la manipulation du thé : ayant acquis de vastes terrains, il les partagea entre ses paroissiens, auxquels il fournit des fonds et des plants.

Le P. Villaume fit plus encore. Envoyé, après la persécution, dans la province de Binhthuan, en 1887 il fait redresser l'ancien canal de Nhatrang, afin d'augmenter

l'irrigation d'une vallée voisine; en 1889, il améliore par une digue le canal de Rungcam et lui assure ainsi toute son efficacité; en 1890, il élève à Nhatrang une digue pour remplacer un vieux barrage fait de bois et de fascines. D'autre part, il crée tout un ensemble de rizières, dont le résultat fut tel que, dans un rapport officiel, un inspecteur des colonies appela son auteur « *le meilleur colon de l'Annam* ». Enfin il entreprit de conquérir sur la forêt une grande partie de l'immense plaine de Phanrang. Pour l'exécution de ce plan, il fallait ouvrir au flanc de granit de la colline une brèche longue d'un kilomètre, large de 8 mètres, profonde de 5 mètres, puis poursuivre la tranchée pendant plus de 20 kilomètres, éventrant d'autres collines et traversant en aqueducs des cours d'eau torrentiels. Ce travail était achevé sur un parcours de 14 kilomètres, lorsque, voulant en rectifier un détail, le Père se noya, près de la digue de Nhatrang, le 6 septembre 1900. Sa mort fut une grande perte pour la mission et pour tout le pays.

\* \* \*

PRÊTRES INDIGÈNES. — Dans l'état actuel des missions d'Indochine et jusqu'à ce que puissent être établies des Églises autonomes administrées par un clergé indigène, les missionnaires ont pour collaborateurs des prêtres originaires des pays qu'ils évangélisent. Placés à la tête de paroisses, tantôt seuls, tantôt sous la direction de missionnaires, ces prêtres ont à gouverner chacun de 1.000 à 1.200 chrétiens. D'autres sont professeurs dans les Séminaires. Tous rendent grandement service à l'œuvre d'évangélisation et de civilisation.

LE P. SIX. — Le prêtre le plus connu du Tonkin Occidental, le P. Six, a composé des poésies admirées des lettrés annamites; mais c'est moins par son talent littéraire que par son habileté diplomatique et son heureuse administration qu'il s'est rendu célèbre parmi ses compatriotes et parmi les Français de l'Indochine. De son vrai nom, le P. Six, mort en 1899, s'appelait Trien; mais, comme il avait été diacre pendant longtemps et que le diaconat est le sixième ordre, on prit et on garda l'habitude de lui donner le nom de Six. Il était âgé d'environ trente ans lorsque, pendant la persécution de 1860, une sentence d'exil l'envoya dans la région de Langson. Il y força, par son caractère et sa science littéraire déjà grande, l'estime des mandarins provinciaux, qui le donnèrent comme précepteur à leurs enfants et lui permirent même de quitter provisoirement son lieu d'exil pour aller dans le delta se faire ordonner prêtre par Mgr Jeantet; puis il retourna à Langson. Libéré lors de la pacification religieuse (1862-63), il fut nommé curé de Phatdiem, non loin de la mer.

La paroisse était bonne; il l'améliora et lui donna de sages règlements, qu'il fit observer. Il sut amener les catholiques de la région à prendre connaissance de leur valeur. Ceux-ci étaient nombreux, travailleurs, honnêtes, mais d'une timidité exces-

sive. Le P. Six leur fit comprendre qu'ils avaient les mêmes droits que les bouddhistes; il les poussa aux fonctions communales, cantonales, et leur assura ainsi une réelle force sociale.

Il fit accorder à la mission des terrains alluvionnaires, fit creuser un canal, élever une digue, et aujourd'hui plusieurs villages s'enrichissent du produit des rizières ainsi conquises sur la mer.

Il construisit dans sa résidence une église qui révèle une véritable originalité de conception : longue de 80 mètres, haute de 20, édifiée, partiellement du moins, en blocs de granit, elle est, a-t-on dit, « le premier type de la traduction architecturale du catholicisme d'après la conception annamite ».

Au point de vue politique, la situation du P. Six fut des plus délicates pendant la conquête du Tonkin par la France, puisqu'il appartenait par son origine au peuple conquis, et aussi pendant la paix, car son prestige inquiétait quelques fonctionnaires ombrageux. Mais il déploya une habileté si parfaite que le Gouvernement annamite le nomma Ministre honoraire des Rites, délégué royal pour le Ninhbinh et le Thanh-hoa, et commandeur du Dragon d'Annam, tandis que le Gouvernement français le décorait de la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

---

#### D. — LES MISSIONS PAVIE

---

L'historique des missions Pavie trouve ici sa place pour deux raisons : l'une est que c'est à elles qu'est due la création du Laos français actuel et son entrée dans l'Union Indochinoise; l'autre est que la figure de son chef — qui fut en Indochine ce que fut Livingstone dans l'Afrique noire — présente la synthèse parfaite du « bienfait français » tel qu'il fut apporté en Indochine par le Protectorat et au Laos par un seul homme.

Auguste Pavie, qui devait mourir ministre plénipotentiaire et grand officier de la Légion d'honneur, eut les débuts les plus modestes. Libéré en Cochinchine comme sous-officier d'infanterie de marine, il entra en 1868 dans l'Administration des Postes et Télégraphes qui lui confia, après la guerre franco-allemande, la gestion du poste de Kampot, petit port cambodgien du golfe de Siam. Il sut bientôt s'attirer la confiance des indigènes et se passionna pour l'étude du passé glorieux des anciens Kmers; son enthousiasme décida le gouverneur Le Myre de Vilers à le charger, en 1880,



LES RAPIDES DE LUANGPRABANG



d'une mission d'études et de construction d'une ligne télégraphique entre Pnompenh et Bangkok. Pendant cinq ans il parcourut le Cambodge en tous sens, rapporta de ses voyages une abondante documentation et les éléments d'une première carte des pays traversés, puis rentra en France avec treize jeunes Cambodgiens pour lesquels fut créée à Paris la future École coloniale.

Son ardent désir, maintes fois exprimé à ses chefs, de compléter ses premiers travaux par une exploration méthodique des régions laotiennes et d'aller « vers ces peuples du Nord qui jadis avaient séduit Mouhot, Francis Garnier, de Carné », et plus récemment les docteurs Harmand et Neis, lui valut d'être nommé vice-consul de 2<sup>e</sup> classe à Luangprabang avec mission « de rechercher les voies de communication unissant à l'Annam et au Tonkin les pays dont nous revendiquons la possession ».

Sa nomination était confirmée par la convention provisoire du 7 mai 1886. Il arriva à Luangprabang en février 1887. Là commence réellement son œuvre laotienne. Son premier voyage le conduisit (avril 1887) à la ligne de partage des eaux entre Mékong et Rivière Noire, où il est arrêté par Deovantri, commandant 600 Hôis et Pavillons Noirs, qui procède (juin 1887) au sac de Luangprabang, en vengeance de l'enlèvement de deux de ses frères par les soldats siamois. Un des serviteurs de Pavie sauva la vie du vieux roi de Luangprabang, Oun-Kham.

Et c'est l'exode lamentable de toute une population livrée aux caprices du courant et des dangereux tourbillons du fleuve. Au soir, on s'arrête à Pak-Nam; Pavie panse les blessés, en hâte on construit des radeaux à la clarté d'un incendie subitement allumé dont les flammes dévorent les maisons de la rive; le lendemain c'est le passage du Keng-Luong, le « rapide royal » qui engloutit nombre de pauvres gens montés sur de frêles embarcations; et le 13 on atteint Paklay dont les habitants « sont dans les bois ou partis chercher asile chez les Khas des montagnes ».



AUGUSTE PAVIE.

Et voici la déclaration du vieux souverain dépossédé : « J'ai dû fuir presque nu; c'est à M. Pavie que je dois de vivre encore; je me fie à lui; je ferai ce qu'il décidera. Notre pays n'est pas une conquête du Siam. Luangprabang, voulant protection contre toutes attaques, volontairement lui offrit tribut. Maintenant, par son ingénce, notre ruine est complète. Si mon fils consent, nous nous offrirons en don à la France, sûrs qu'elle nous gardera des malheurs futurs. »

Mettant à profit ces heureuses dispositions, notre diplomatie fit aussitôt adopter l'institution d'une commission « ayant pour objet l'étude des frontières » et dont les membres (Pavie avec deux officiers français et trois agents siamois) se rendraient au devant de deux colonnes en formation au Tonkin et confiées au colonel Pernot et au commandant Oudri en vue de pacifier la haute région jusqu'aux cantons de la Rivière Noire.

A la fin de novembre, Pavie était de retour à Luangprabang, et, dans l'attente des nouvelles de la marche de la colonne Pernot partie de Lao-Kay vers Lai et Theng, s'installait provisoirement chez le Satou de Wat-Maï. La « cité charmeuse » renaissait de ses cendres, des cases toutes neuves surgissaient des décombres, le marché se reformait, les vendeuses y revenaient chaque jour plus nombreuses.

Pavie se décida brusquement, le 18 janvier 1888, sur la foi de vagues bruits



LA MISSION PAVIE.



signalant la présence de soldats français dans la région de Muong-Laï, à partir, seul ou presque, à la rencontre du colonel Pernot. Avec un beau mépris du danger, il remonta



DEOVANTRI.

le Nam-Ou et le Nam-Ngoua, campant dans les villages brûlés et quasi déserts. C'est ainsi qu'il eut confirmation de l'arrivée à Laï de la colonne Pernot le 16 janvier après de violents engagements avec les Pavillons Noirs de Deoantri qui avaient tenté de lui barrer la route et qu'elle avait rejetés vers le Nord; au cours de ses conversations avec les chefs indigènes (aussitôt gagnés à leur tour par l'inexplicable confiance qu'inspirait partout cet extraordinaire messager de paix) il acquit la conviction que les autochtones raziés depuis si longtemps étaient tout disposés à accueillir les Français en protecteurs contre les pirates.

Le 17 février, il rejoignit enfin, à Tuan-Giao, la colonne Pernot alors qu'elle tirailait encore contre les débris d'une dernière bande. Il l'accompagna jusqu'à la Rivière Noire où elle fit sans encombres sa jonction avec le détachement Oudri, lui-même solidement installé dans Son-La. Après avoir exposé par le menu au colonel le fruit de ses observations de toute une année au Laos et développé ses projets de « mission pacifique » dont il garantissait, avec une foi tenace d'apôtre, le plein succès, Pavie convint d'un plan d'action commun : création de postes à Laï-chau, à Son-La, à Van-Bu pour affirmer notre volonté de nous maintenir dans le pays, et négociations immédiates avec ceux des chefs indigènes qui avaient lié partie avec les pirates, plus spécialement

avec Deovantri qui ne semblait pas être un vulgaire chef de bandes, mais un adversaire intelligent et loyal jouissant d'une grande autorité et dont la soumission serait grosse de conséquences. Puis il rallia Luangprabang.

Pavie ne cachait pas aux chefs siamois les résultats de l'expédition qu'il venait d'accomplir, ni sa ferme intention de revendiquer les Douze Cantons comme dépendances de l'Annam; quant à la fixation des frontières, elle ne lui semblait possible qu'après l'achèvement des études qu'allaient entreprendre ses adjoints et à la nouvelle reconnaissance qu'il se proposait d'effectuer lui-même vers Hanoï par le Nord-Est à travers les régions encore occupées par les Pavillons Noirs d'un lieutenant de Luu-Vinh-Phuoc, Ong-Ba, dont il escomptait la soumission.

Dans ce double but, il confia le poste consulaire à Nicolon, spécialement chargé du « secteur » de Luangprabang, et partit le 8 avril, accompagné de Cupet, jusqu'à Takhoa par Ngoi, Son et Muong Hett.

A son arrivée à Hanoï, le général Bégin fit à Pavie le plus chaleureux accueil et reçut avec bienveillance les délégués chinois qui s'étaient fiés à lui; puis sans perdre de temps et pour permettre au gouvernement de la colonie de tirer parti de la connaissance du pays qu'il venait d'acquérir, Pavie remit au général une étude politique comportant un programme complet de pacification et d'établissement progressif de notre autorité sur les cantons de la Rivière Noire.

L'autorité militaire se mit aussitôt d'accord avec le résident général Constans et le Quai d'Orsay pour charger notre consul : 1<sup>o</sup> de parachever l'organisation du pays qu'il venait d'attacher si heureusement à la cause du protectorat; 2<sup>o</sup> de pousser ensuite ses investigations vers le sud jusque dans la région de Cammon-Camkeut.

Ainsi s'élargissait la mission Pavie auquel furent adjoints de nouveaux collaborateurs : le commandant Pennequin, délégué dans les fonctions de résident de Sonla, le pharmacien-major Massie, le lieutenant Messier de Saint-James, le publiciste Nicolle et les colons Vâcle et Garanger. Le sergent de légionnaires de Pouvourville remplissait dans cette exploration les fonctions de topographe.

Avec ces compagnons il repartit au début d'août pour la haute Rivière Noire. Le 5 octobre, il reçut en cours de route la soumission définitive des Pavillons Noirs dont le chef Ong-Ba venait de mourir.

Au confluent du Namma, après une échauffourée imprévue, il reçut la promesse ferme donnée par les envoyés de Deovantri (et un mois après, à Lai, par Deovantri lui-même) de servir loyalement les Français si ceux-ci consentaient à rétablir sa famille dans ses droits séculaires sur le pays de Lai-chau (1).

(1) Un « homme du peuple », ancien guide des Pavillons Noirs, le Quan-Phong, rallié aux Français par rancune contre Cam-Sinh dont il n'avait pu épouser une fille « qui ne l'aimait pas », exerçait en fait l'autorité de chef indigène sur les cantons thaïs.

Le 13 décembre, Pavie arrivait à Dienbien-phu où le phya Surrissak l'attendait pour lui remettre, au nom de son gouvernement, les cantons thaïs reconnus désormais français. Puis il rentra à Luangprabang.

Il retrouva la capitale en liesse sous son lumineux ciel d'hiver; plus de douze cents maisons nouvelles y avaient été construites depuis huit mois; dix mille Laotiens étaient revenus se grouper autour de leur vieux roi solennellement réinstallé le 2 mai précédent sur le trône de ses aïeux.

Pavie organisa la mise en route de Cupet, retour du Tran-Ninh, sur Muong-Son et la vallée de Song-Ca, celle de Garanger vers Xieng-Sen, Xieng-Toung et Mandalay, adjoignit Massie à Nicolon dans la direction du consulat dont la vaste maison s'achevait sur la rive droite et s'embarqua lui-même avec Vâcle pour descendre le fleuve jusqu'à Outène.

Vâcle et Pavie descendirent paisiblement le fleuve en radeau, saluant au passage Paklay — et ses dramatiques souvenirs —, Vientian, Nongkhay, Outène, remontèrent en pirogue la Nam-Hin-Boun jusqu'au rapide de Keng-Kiec, qui coule entre des soulèvements calcaires, et pénétrèrent à dos d'éléphant sur le plateau de Camkeut pour atteindre Vinh, puis Hanoï par le col d'Hatraï.

L'autorité qui désormais s'attachait à sa personne et à ses avis était si forte qu'il fit admettre sans discussion ni délai tant par le Quai d'Orsay que par le gouvernement de Bangkok la nécessité d'organiser une nouvelle mission d'exploration qui, par des études ethnographiques et des levés topographiques complets de la rive gauche du Mékong depuis le Yunnan jusqu'au Cambodge, écarterait définitivement tous risques de conflits et toutes contestations futures dans le tracé de la frontière.

Sa campagne, après trois ans d'efforts, aboutissait en définitive à cette conclusion que les prétentions de Bangkok sur les territoires laotiens étaient partout susceptibles d'être discutées.

Après un séjour de cinq mois en France, Pavie se réembarqua le 17 novembre pour Bangkok où il ne séjourna que quinze jours.

Le 23 janvier 1890, il rejoignit à Hanoï ses anciens et ses nouveaux compagnons. Puis il repartait pour Luangprabang où il donna rendez-vous à tous les membres de la mission pour six mois plus tard, afin d'y coordonner pendant l'hivernage leurs premiers travaux.

Il se dirigea d'abord vers Muong-Laï où l'attendait Deovantri. Le 7 avril, il rencontra Deovantri; sous sa fière allure, l'héritier des grands feudataires des cantons thaïs ne put cacher au libérateur de sa famille ses sentiments d'intime émotion et de reconnaissance et Pavie comprit que cet ancien adversaire de son pays lui était désormais indéfectiblement acquis. Pavie le décida sans peine à l'accompagner jusqu'à Theng et la vie en commun pendant cinq semaines acheva d'attacher Deovantri au chef français et

à ses compagnons. Sûr de lui, certain d'avoir sa confiance, Pavie tout en chevauchant le chargea d'organiser les transports administratifs sur la Rivière Noire. Deovantri devait tenir loyalement ses serments solennels et demeurer jusqu'à sa mort, survenue en 1908, le plus précieux des collaborateurs des Français au Tonkin, assurant la sécurité des pays dont on lui avait reconnu l'administration.

En juillet 1890, le *consulat* de Luangprabang installé, la paix établie, et les anciens territoires de Deovantri devenus français, Pavie et les membres de la mission descendirent le Mékong jusqu'à Saïgon, s'égrenant sur les rives, afin de surveiller les ambitions siamoises sur la rive gauche du grand fleuve. Personnellement, Pavie gagna le Tonkin par mer, et, au commencement de 1891, partait de Lai avec Deovantri pour l'exploration des Sib-Song-Pannas; il y resta six mois, puis explora le Yunnan méridional, redescendit à Hanoï par le Fleuve Rouge, et rentra en France pour y prendre les instructions sur la conduite à tenir à l'égard du Siam.

En son absence, les Siamois s'étendirent sur la rive gauche du Mékong et atteignirent même en certains points la chaîne intérieure, en plein Annam, jusqu'à quarante-huit heures de Hué. Le Quai d'Orsay résolut d'agir : au commencement de 1892, Pavie était nommé ministre résident de France au Siam et repartait pour Bangkok. Les incidents d'Outène, la mort de M. Massie (qui avait remplacé Pavie à Luangprabang) engagèrent la France à une action énergique. Trois colonnes françaises repoussèrent les garnisons siamoises de l'intérieur jusque sur le fleuve. Au cours de ces incidents, l'inspecteur Groscurin fut assassiné par un officier siamois. Aussitôt la flotte française d'Extrême-Orient, commandée par l'amiral Humann, força les passes du Ménam, et mouilla devant Bangkok, canons braqués sur le palais royal. Sous cette menace, le roi de Siam, abandonné par l'Angleterre, signa le traité du 3 octobre 1893.

Le Gouvernement siamois renonçait à toute prétention sur les territoires de la rive gauche du Mékong et sur les îles du fleuve; une zone neutre de 25 kilomètres de largeur était créée sur la rive droite du Mékong; réparation nous était donnée pour les attentats de Tong-Xieng-Khan et d'Outène; enfin tous les sujets ou ressortissants français, détenus ou transportés sur la rive droite, devaient nous être rendus ou être autorisés à revenir chez eux. La France occupait Chantaboun en garantie et jusqu'à complète exécution du traité.

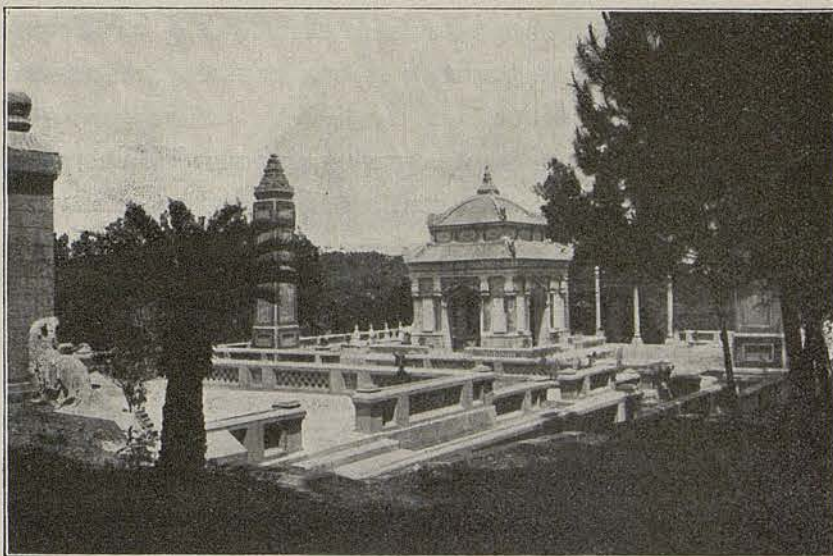
Pavie reçut la mission de faire exécuter le traité, et partit, en mars 1894, pour Luangprabang, capitale d'un royaume, désormais et grâce à lui, français; une organisation française y fut créée, ainsi que sur toute la rive gauche.

Entre temps (fin 1894), Pavie faisait délimiter la frontière sino-tonkinoise; il réglait, avec la commission anglaise Scott, la question des territoires du Haut Mékong soumis à notre influence et nous faisait attribuer la région de Muong-Sing.

Ainsi, se termina la troisième et dernière mission Pavie. En 1896, il quitta pour toujours l'Extrême-Orient.

L'histoire d'Auguste Pavie est à mettre entre les mains de la jeunesse; elle est en soi un magnifique enseignement. Aux ambitieux elle peut montrer jusqu'où peut mener le désir d'apprendre combiné avec la passion d'agir; aux patriotes comment on peut servir son pays; à tous comment une âme ardente peut anoblir les tâches les plus humbles et, partie du milieu le plus modeste, s'élever aux postes les plus honorés et les plus enviés. Sauf la vie de Brazza au Congo, il n'est pas de plus belle *leçon française*, que celle de la vie de cet homme qui conquit à la France un territoire immense (250.000 kil.) sans un coup de fusil tiré, sans une goutte de sang répandu, par la seule aide de sa parole et de l'exercice continu de nos vertus nationales (1).

(1) Les derniers instruments diplomatiques qui furent le corollaire de l'œuvre de Pavie, et la consacrèrent dans sa forme définitive, furent : la convention franco-siamoise du 7 octobre 1902, acquisition des régions de Melouprey et du royaume de Bassac, réunis au Cambodge — la convention franco-siamoise du 13 février 1904, renonciation du Siam à la partie du royaume de Luangprabang, située sur la rive droite du Mékong — le traité du 23 août 1926, création de la commission permanente franco-siamoise du Mékong — traité du 23 mars 1927, traité Bernard : acquisition par le Cambodge des provinces de Battambang, Angkor et Sisophon.



LE MAUSOLÉE DE L'EMPEREUR DONGKHANH.

#### IV. — POLITIQUE EXTÉRIEURE

---

*POLITIQUE AUTONOME DE L'ANNAM.* — De même que, dans une machine, un organe important possède des rouages spéciaux n'appartenant qu'à lui, et participe, malgré tout, par une transmission constante, au mouvement général et unique de l'ensemble, de même une colonie considérable, comme l'Indochine, peu posséder des affaires spéciales, nécessitant des solutions particulières, tout en procédant toujours de la vie et de la direction métropolitaines.

On accorde par là même que toute question, intéressant à la fois la métropole et la colonie, ne doive être résolue que dans la métropole, par ses moyens, son personnel, et suivant ses vues. C'est à la métropole seule, en ce cas, à savoir ménager les intérêts de ceux qu'elle protège, tout en suivant principalement ses avantages, et à connaître dans quelle mesure et jusqu'à quelles limites la méconnaissance des intérêts de ses possessions et protectorats peut être poussée, sans aboutir à la lésion fatale de ses propres intérêts.

Mais un pays protégé était — avant la protection imposée ou consentie — un pays autonome, une personnalité publique, ayant ses affaires avec les autres personnalités publiques, affaires qu'elle gérât par elle-même, et qui lui étaient spéciales pour bien d'autres raisons que pour celle de leur gestion distincte. Les conditions de voisinage, le plus ou moins de puissance, de placidité ou d'ambition des États limitrophes, les frontières plus ou moins bien définies, constituées d'obstacles naturels, ou d'océans, ou de lignes conventionnelles, le régime politique où vit la nation, ses mœurs, son caractère, sa prospérité, la densité de sa population, les branches de son activité commerciale, les circonstances perpétuelles ou temporaires qui la favorisent ou l'entravent, les débouchés de son négoce, les mesures internationales adoptées par les Puissances voisines, tels sont les éléments constitutifs des affaires qu'un pays doit traiter hors de ses frontières; et nul doute, à cette seule énumération, que ces affaires extérieures sont absolument spéciales pour telle ou telle nation, puisqu'elles découlent immédiatement des faits et des circonstances qui sont les manifestations de son propre génie.

Est-il à dire que du jour où, par sa faiblesse ou par la puissance d'un autre État, ce pays vient à perdre son autonomie, et par là même le droit de diriger sa politique étrangère, est-il à dire que les affaires extérieures, qui étaient en somme comme l'expansion de sa vie, de son « moi » comme nation, doivent faire tout d'un coup partie intégrante des affaires extérieures du peuple protecteur, et entrer, comme d'importants facteurs, dans le mécanisme de sa vie publique extérieure? L'assimilation des intérêts intérieurs, si délicate, si lente, qu'on la juge parfois impossible, suppose-t-elle donc l'assimilation immédiate des intérêts extérieurs?

Il est facile de concevoir que l'État protégé ne retirera du pacte de Protectorat les seuls bénéfices qu'il a droit d'en attendre, que si sa politique extérieure, telle qu'elle était au temps de son autonomie, est adoptée par l'État protecteur, dans les questions qui intéressent le seul protégé. Il apparaîtrait difficilement, en effet, qu'on pût brusquement substituer à la manière de faire spéciale à l'État mineur, dont il se satisfaisait, une autre manière de faire, celle de l'État supérieur, manière qui convenait à celui-ci, avant que l'éventualité du Protectorat eût été même soupçonnée.

Les intérêts de l'État protégé étant bien définis par les enseignements du passé, et par les termes mêmes de la tractation qui fut le dernier geste de son autonomie, il importe de les concilier aux intérêts du Protecteur, dans les cas, très rares d'ailleurs, où ces intérêts auraient déjà coexisté sur les mêmes questions; et il importe surtout de créer, dans la politique extérieure du Protecteur, un courant favorable aux intérêts du Protégé, dans les cas, bien plus nombreux, où ces intérêts touchent à des affaires et à des questions que la politique antérieure du Protecteur n'avait jamais eu à envisager.

La politique étrangère de l'État mineur doit donc se cantonner exclusivement dans son continent et avec les pays de même race, à condition que l'État éminent ne soit pas de cette race et de ce continent.

Il existe, par suite même de son ancienne autonomie, une politique spéciale de l'État mineur vis-à-vis des États indépendants de même composition ethnographique et de même « continent politique ». Les relations, plus ou moins longues, entretenues de la sorte par le Souverain de l'État — devenu mineur — constituent une tradition extérieure qui doit, après le pacte de Protectorat ou d'assignation, être la base de la politique à suivre désormais par les récents représentants d'intérêts déjà anciens.

Et il n'est pas douteux qu'une politique, consacrée par tant d'usages, tant d'applications, et un si long atavisme, ne soit plus favorable au développement de l'influence du Protégé que la politique idéale, si merveilleuse soit-elle, que, de toutes pièces, le Protecteur inventerait pour lui.

Les limites qui sont ainsi posées dans les pactes doivent être explicites, non moins au sujet des questions qu'elles envisagent, qu'au sujet des puissances étrangères

vis-à-vis desquelles le Protecteur dénonce la politique de l'État autonome défunt. En retour des très signalés avantages que le Protecteur trouve toujours dans l'établissement de sa suprématie (sans quoi il ne l'établirait pas), la défense des intérêts extérieurs du protégé, devenu diplomatiquement incapable, est sa première et, pour ainsi dire, sa seule obligation. Elle est clairement contenue dans tous les pactes, ne serait-ce que par la suppression des représentations de l'État mineur à l'étranger.

\*  
\* \*

Or l'Annam indépendant, avant nous, a eu une politique extérieure. On a vu ce qu'elle fut au regard de la Chine (1).

Les pays qui n'ont que peu ou point de frontières maritimes, exutoire géographique par où éclate leur vitalité, et qui, en même temps, ne pressent pas leurs frontières territoriales par une natalité exubérante, ne sont pas destinés à une longue existence; la confusion des races apporte la destruction des limites, et rien ne retient l'ambition guerrière et la pacifique invasion de voisins plus puissants et plus prolifiques. Le Cambodge, entre le Siam ambitieux et l'Annam débordant, peut être appelé la Pologne asiatique, et son histoire, dans les temps modernes, n'est que le récit d'une inévitable absorption.

L'Annam procédait, en dehors de toute discussion, à l'infiltration lente, continue et invincible de la race cambodgienne par la race annamite, et, dans la paix la plus profonde, poussait sur le territoire voisin des colonies nombreuses et compactes.

Les premières colonies que l'Annam envoya au Cambodge ne furent pas, on le pense bien, parmi les plus probes. Elles se composaient principalement de vagabonds et de déserteurs. Les mandarins des régions frontières (Binhtuan) avaient ordre de laisser passer sans encombre ce genre spécial de voyageurs, à condition qu'ils s'engageassent à demeurer au Cambodge méridional. Les bannis formaient aussi un sérieux appoint à cette émigration; et la loi du royaume qui les exilait, et l'amour religieux du sol natal qui leur demeurait vivace, les retenaient non loin des frontières. C'est ainsi que les Annamites commencèrent au Cambodge leur établissement.

Aussi, aux premiers troubles que suscita l'établissement de ces colons nouveaux, l'Annam vint au secours de ses soi-disant sujets, et profita de l'occasion pour obtenir du roi du Cambodge, assiégé dans sa capitale, la cession du Donnaï (delta du Mékong), avec la ville de Saïgon (1691). C'est ainsi que le pays prit la nationalité de ses habitants.

Du reste, aussitôt après son couronnement (1801) et la pacification du royaume,

(1) Chapitre I<sup>er</sup>, § IV.



Gialong reprit, vis-à-vis du Cambodge, la politique nationale. Officiellement reconnu comme suzerain par une solennelle ambassade venue du Cambodge à l'occasion de son intronisation, il établit, par une convention, la suzeraineté politique de l'Annam, et le droit de contrôle du gouverneur annamite à Saïgon dans les affaires intérieures du Cambodge (1807). Ce gouverneur servait d'intermédiaire entre le roi protégé et le roi protecteur, et son sceau devait contre-sceller les ordonnances royales de Pnompenh; de plus, la manifestation matérielle de cette suzeraineté était fixée par une ambassade triennale du Cambodge à Hué, ambassade chargée de présents symboliques et déterminés d'avance. Quatre ans après (1811), après des pourparlers difficiles et même menaçants, Gialong fit reconnaître par le roi de Siam sa prépondérance unique au Cambodge, suivant les termes mêmes de la convention (traité de Labich, 1813).

Minhmang, fils cadet de Gialong, s'appliqua à régir étroitement le Cambodge, et à profiter du traité de Labich et de la convention du Protectorat, pour assimiler le mieux possible le Cambodge à l'Annam.

Mais, à la mort de Minhmang, mille difficultés furent suscitées à Thieutri, son fils; le prétendant cambodgien, Neac-Duong, que les Siamois gardaient en otage depuis le traité de Labich, s'enfuit, entra au Cambodge où il souleva ses partisans, et décida, par quelques petits avantages, les Siamois à déclarer la guerre à l'Annam, pour la prépondérance au Cambodge. La lutte se prolongea sept ans, avec des fortunes diverses, et se termina par la reconnaissance de Neac-Duong, le protégé du Siam, comme roi du Cambodge, tous autres concurrents étant morts.

Ce nouvel État reçut sa consécration au traité d'Oudong (1841), où le Cambodge appelant « son Père et sa Mère » ses redoutables voisins, les reconnaissait tous deux pour protecteurs, au même titre et avec les mêmes prérogatives.

\*  
\* \* \*

Le meilleur exemple de la politique annamite extérieure est dans le sort du royaume de Ciampa, dont les souverains furent d'abord les rivaux heureux des souverains d'Annam, leurs vainqueurs, puis leurs alliés, puis leurs clients, et qui disparurent, eux et l'individualité de leur peuple, si complètement, que leurs provinces font aujourd'hui partie de l'apanage de la race royale d'Annam.

Comme au Cambodge, le règne de Minhmang fut, pour le Laos, l'époque de l'organisation et de l'assimilation complète. Ce prince, si redouté, si fantasque, si peu estimé à l'intérieur de ses états, fut, à l'extérieur, un souverain vraiment national. En même temps qu'il rattachait ses feudataires par des liens plus étroits, qu'il rappelait au respect des conventions les petits princes autonomes, il relevait et soute-

nait, à toutes ses frontières, les droits protecteurs et les prétentions de l'Annam; il inculquait, de force parfois, aux populations éloignées, les traditions, les coutumes, la langue de la métropole; il les pliait à une forte centralisation administrative.

La réglementation, par le roi Minh mang, appliquée à toutes les provinces feudataires voisines du Siam, de la Birmanie, de la Chine, date de 1829.

C'est sous ce régime de 1829 que la France, Protectrice nouvelle, a reçu les districts du Mékong; rien n'a pu enlever à ce régime sa virtuelle puissance, ni les incursions siamoises, ni certaines coutumes abusives, ni la désuétude où il fut mis parfois. Les liens institués par le fils de Gialong n'ont jamais été rompus, ni par le désir des peuples, ni par le consentement des souverains; ils demeurent entiers, et d'une valeur strictement égale sur les deux rives du Mékong.

\* \*

Après la guerre des Tayson et l'avènement de la race Nguyên, la nouvelle dynastie se trouvait moralement gênée et matériellement engagée vis-à-vis des souverains siamois, dont elle avait maintes fois réclamé les secours de guerre, et qui avaient contribué à son installation.

Les rapports du roi Minh mang avec le Siam furent encore plus âpres et pénibles, lorsque, à la suite de la destruction du royaume de Vientian et de Namchuong (souverainetés laotiennes feudataires de la couronne d'Annam), le roi de Siam s'empara, sur la rive droite du Mékong, de territoires vassaux de Hué (1827). Minh mang reprit par la force ce qu'il avait perdu par la force (1829).

Minh mang, distrait par d'immédiates préoccupations, dut laisser les envahisseurs maîtres de leur illégale conquête, et dut se contenter d'une protestation diplomatique, que tous ses successeurs renouvelèrent solennellement à leur avènement.

\* \*

Nous pouvons donc conclure que, pendant la durée de son existence politique, l'Annam eut invariablement une politique nationale, de but unique et bien déterminé, qui fut la cohésion et la fortification de son entité; vers ce but tendirent tous les efforts de ses souverains, par deux moyens : l'assimilation pacifique des royaumes voisins, inférieurs en puissance et en expansion, tout en s'appliquant soigneusement les ressources des pays assimilés; la défiance et l'isolement vis-à-vis des puissances supérieures et plus éloignées, tout en profitant des secours désintéressés qu'ils en pouvaient obtenir.

\* \*

Le texte des différents traités qui déterminent l'état de l'Annam, du Tonkin, du Cambodge et du Laos, confère donc à la France des droits, lesquels deviennent immédiatement des devoirs.

Si l'Annam existe encore à l'intérieur, sur ses frontières il a complètement



UNE AVENUE A HANOI.

disparu, et la France protectrice s'y présente seule, pourvue de tous les droits, armée de tous les moyens, mais aussi chargée de tous les devoirs et de toutes les responsabilités.

Et cette politique, pour être logique, raisonnable et avantageuse, doit s'inspirer à la fois de la politique passée de l'Annam souverain, telle que nous venons de la définir; de la politique particulière de la métropole en Asie, telle que les siècles la lui ont faite; et des changements importants, survenus depuis l'établissement du Protectorat français en Indochine, parmi les empires de race jaune, et surtout parmi les possessions et les influences diverses des puissances européennes en Extrême-Orient.

\*  
\* \*

*POLITIQUE DU PROTECTORAT.* — La politique asiatique du Protectorat français est puissamment et définitivement marquée aux traités de 1884, qui sont

la source et la loi du Protectorat indochinois. Les mandarins annamites conservent, dans les conditions du passé, la gestion des affaires intérieures. La France, qui assure la paix et la souveraineté de l'Empire, représente l'Indochine dans l'univers, agit pour elle et en son nom à l'extérieur, et, par voie de conséquence, conserve l'action directe et totale sur les moyens et les moteurs de la politique extérieure, c'est-à-dire sur l'armée et sur les finances. Le texte est court mais définitif, et ne présente pas la moindre ambiguïté.

C'est notre charge d'exercer le Protectorat *sur* l'Indochine et *pour* l'Indochine, et c'est notre devoir de lui laisser, dans les limites que nous venons de dire, une autonomie intérieure qui, en garantissant ses droits traditionnels, ne puisse pas porter préjudice à sa sécurité, dont nous sommes responsables. La base de notre droit, qui se confond avec notre devoir, est diplomatique, et nous n'y pouvons rien changer. On feint trop de l'oublier. C'est un souverain indépendant, puisque, un peu auparavant, nous l'avions libéré de la suzeraineté chinoise, qui a signé les traités en question et qui a fait, ce jour-là, son dernier acte de souveraineté totale. Donc il a signé, non pas seulement pour lui et pour nous, mais vis-à-vis de toutes les souverainetés totales du globe, dont, à l'instant même de sa signature, il a cessé de faire partie, et vis-à-vis desquelles il ne peut plus revenir sur sa décision internationale, et s'est par l'acte en question, interdit d'en prendre désormais de cette nature. N'oublions pas, et surtout ne laissons pas oublier ce point, qui est irréfutable et infrangible, tout le temps du moins que la force ne primera pas le droit.

Mais au-dessus, à côté si l'on veut, de cette stricte doctrine, il y a en notre faveur des droits moraux, à quoi il n'est pas imaginable que nous puissions un jour renoncer de plein gré. Ce pouvoir extérieur que, depuis 1884, nous exerçons au lieu et place et au nom de l'Annam, ce sont les populations autochtones qui nous ont priés de le prendre et de l'exercer. C'est le peuple tonkinois qui nous a appelés, comme des libérateurs, contre l'impuissance extérieure et la tyrannie intérieure de ses mandarins; pour une nation libérale et généreuse comme est la France, il n'est pas de plus belle source d'autorité.

Les Annamites n'ont donc aucun droit, sur aucun plan, de réclamer leur indépendance, ni plus de libertés que celles que nous leur donnons dès qu'ils nous démontrent qu'ils peuvent s'en servir utilement.

En eussent-ils le droit théorique, ils n'en ont pas la possibilité matérielle. Au cours de leurs annales, et si haut qu'elles remontent, ils n'ont jamais joui de leur totale indépendance; ils ont toujours vécu entourés d'envieux et d'adversaires, devant qui ils ont toujours dû plus ou moins bas se courber. Et pourtant ils étaient alors moins riches et moins enviables; et leurs voisins étaient moins forts, moins audacieux, moins confiants en eux-mêmes. Livrés à eux-seuls, les Indochinois ploieraient

à tous vents; notre tutelle disparue, un autre tuteur, plus rude et autoritaire que nous, s'imposerait à eux. Et si ce tuteur ne venait pas assez vite, c'est eux-mêmes qui iraient le chercher et s'offrir à lui.

Sur le plan de la politique internationale, en Chine, nous avons à réclamer du Gouvernement national, avec qui nous sommes en paix, une attitude amicale, c'est-à-dire l'interdiction, pour les nationaux chinois, de traverser la frontière dans un but malsain; et l'extradition des Annamites coupables de crimes, politiques ou autres, pour lesquels l'extradition est diplomatiquement prévue.

Ces réclamations ne sauraient être que théoriques et il est vraisemblable que nous ne les présenterons pas. Le Gouvernement chinois ne manquerait pas d'arguer que, en dehors de la ville même de Nankin, son autorité est partout discutée, et que, à Canton particulièrement, il ne peut se faire obéir et n'a même plus de représentant qualifié qui soit en état de se faire entendre. Cette carence inévitable de notre voisin, carence dont on ne peut prévoir la fin, nous prescrit d'être, tant en Indochine qu'en France, d'une fermeté continue.

Nous savons fort bien que, parmi les ambitieux et les mécontents qui font le plus de bruit en Indochine, se trouvent, en majorité, les Annamites qui ont séjourné en France; et naturellement ceux qui étaient venus y parfaire leur instruction supérieure, en ont souvent rapporté plus de vanité que de science. Nous devons donc, et très résolument, nous mettre, de toutes nos forces et de nos personnes, entre les jeunes étudiants de France et les cellules moscoutaires qui les guettent, et par tous les moyens, cherchent à les absorber et à les pervertir.

C'est ici que l'affaire indochinoise, partie prépondérante et intégrante de l'affaire asiatique, voit son importance multipliée par la situation du monde pacifique, et devient, d'une sorte bien imprévue, une affaire mondiale et l'une des pierres d'achoppement de la paix universelle.

En effet, nous avons fait beaucoup pour l'Indochine et nous ferons encore davantage. Mais il faut l'avouer, nous considérons l'Indochine comme un but, et non pas comme un moyen : un moyen excellent de parvenir à la prépondérance en Asie. C'est ce que ne manquerait pas de faire une autre grande nation installée en Extrême-Orient comme nous le sommes.

La France n'est pas, n'est plus, une puissance expansive; malgré son tempérament national, la faiblesse de sa natalité le lui interdit désormais. Qu'elle fasse de l'Indochine un Protectorat modèle, et de l'Indochinois l'homme le plus heureux et paisible du monde, elle ne regardera pas plus loin, et ses vœux, conformes à ses possibilités, seront accomplis. Cet atout formidable, que représente l'Indochine dans le jeu prochain du Pacifique, elle ne s'en servira pas pour forcer la chance, pour dominer l'Asie, ni pour intimider l'univers. Et tout le monde sait cela. La France est,

en Indochine, le possesseur de tout repos pour ses voisins; de quelle autre nation pourrait-on dire la même chose?

Le théâtre des activités et, par suite, des dissensions humaines, s'est transporté en Extrême-Orient. Les hommes ont combattu d'abord sur la Méditerranée, puis sur l'Atlantique. Le sort de ces combats a, pour l'instant, réglé ces théâtres. Depuis l'annexion du Japon au concert des grandes nations, depuis l'énorme progression des États-Unis, c'est le Pacifique qui devient l'arène des luttes économiques et politiques de l'humanité. Sur cette scène formidable, la France possède, par l'Indochine, une situation de tout premier ordre, qui ne va pas d'ailleurs sans quelques difficultés dont nous avons eu un léger avant-goût au moment de la guerre russo-japonaise. Nous avons acquis assez facilement cette situation, au moment où l'Asie et le Pacifique n'étaient que des annexes secondaires de la politique mondiale. Il est heureux que nous soyons aujourd'hui en possession d'état; car, parmi les avidités de l'heure en éveil, nous n'y entrerions plus aussi aisément. Mais enfin nous y sommes, et l'intérêt évident et pressant de l'Europe et de la race blanche est que nous y restions.

Tels sont les motifs indochinois de la politique du Protectorat. Ils aident, dans le même sens que nos droits et notre fierté, notre action en Asie. Nous détenons certainement là un des éléments de la puissance et de la paix universelles. Et nous devons penser à chaque instant à l'importance et à la délicatesse de ce dépôt, lorsque dirigeant, entre des écueils extrêmes, notre conduite en Extrême-Orient, nous donnerons aux Annamites leur juste part (déjà reconnue aux traités) de la gestion intérieure de leurs affaires, et lorsque nous garderons, au-dessus de toute atteinte, la direction, nationale et internationale, des destins de l'Indochine en Asie et dans le monde pacifique.

\*  
\* \* \*

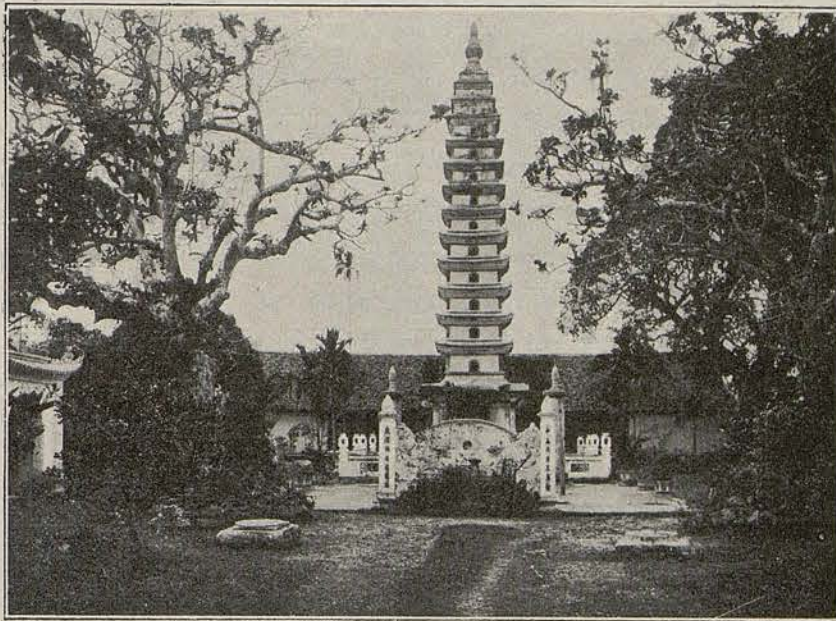
*POLITIQUE DE RACE.* — Les incidents des dernières années — trois lustres exactement — viennent d'imposer à la politique extérieure de la France d'Asie de nouvelles et impérieuses obligations. Elle ne songeait qu'à conserver et à faire prospérer son domaine, en y faisant régner la paix française et en étendant, par un propos ferme et réfléchi, cette paix parmi tous ses voisins.

Or, l'événement vient de provoquer l'Indochine chez elle.

Il est un grand domaine colonial où ce triple déséquilibre économique, politique et moral, issu de la collision occidentale, est particulièrement sensible, où il est, en même temps, spécialement intéressant pour nous, en raison de ses retentissements sur les colonies voisines. C'est l'Inde, l'Inde des Anglais. Dans cet immense empire, la persévérance et la méthode britanniques ont assurément accompli de véritables prodiges matériels.

L'Inde, cependant, est en pleine fermentation. Cette fermentation est, pour l'Indochine, un inquiétant voisinage.

D'autre part, la guerre de 1914 a porté le coup le plus dur au prestige européen. D'abord simples spectateurs du drame où se désagrège l'altière face de ce prestige blanc, la race jaune intervient comme élément important de la décision finale; nos



LA TOUR POINTUE, A NAMDINH.

Annamites, convoqués, comme des enfants adoptifs à la défense de la mère-patrie, espèrent logiquement ou reçoivent des promesses ou des actes qui transformeront leur ancienne condition de vassalité.

La parole wilsonienne provoque l'effervescence des nationalités naissantes ou réveillées; et le mécontentement grandira et ira se développant de jour en jour, si quelque levain nouveau vient porter la virulence d'un ferment spécialement actif dans un milieu tout prêt à sa réaction.

Ce ferment nouveau, c'est le bolchevisme russe. La Russie des Soviets, après sa vaine tentative de 1920, se replie sur l'Est où elle prépare contre l'Europe une nouvelle offensive, celle du monde asiatique.

Avec une étonnante habileté, avec un machiavélisme suprême, le communisme russe assouplit et adapte, en sachant au besoin l'adoucir et l'édulcorer, sa doctrine révolutionnaire aux milieux asiatiques et aux aspirations des nationalismes locaux, pour les enrôler dans une croisade générale contre l'impérialisme et le capitalisme occidentaux. Il se présente d'abord aux multitudes musulmanes, aux foules d'Asie, moins comme un

agent de destruction du régime capitaliste que comme le champion des nationalités opprimées par la suprématie européenne.

Il exploite de la même façon les effets de la « manière forte » anglaise, dans les répressions premières du mouvement hindou, inspiré et conduit par le Mahatma Gandhi; il exploite, d'autre part, l'anarchie chinoise et ses luttes intestines, et multiplie dans l'Empire des Célestes une propagande dont on peut saisir le geste quotidien dans la bataille diplomatique et militaire dont la Chine est le théâtre. Il opère de même dans les Indes Néerlandaises, où le Gouvernement hollandais s'est récemment trouvé en présence d'une violente sédition qu'il a fallu réprimer dans le sang. Il est parvenu, depuis trois ans, à infiltrer son action dissolvante dans notre belle Indochine, longtemps immunisée contre son virus par le libéralisme d'une politique indigène qui n'avait pas attendu les leçons de la guerre pour accomplir les réformes capables d'assurer le loyalisme annamite.

Le calcul du bolchevisme est diabolique, mais clairvoyant. Chacun des pays colonisateurs s'en rend compte, depuis près de dix ans. Et, dès lors, pour chacun d'eux, la question se pose de savoir s'il faut laisser les choses continuer du même train, se borner à riposter à la propagande révolutionnaire par la saccade des répressions locales, ravauder les digues que troue le passage du torrent bolchevique, réparer au jour le jour les dégradations de la souveraineté, vivre vaille que vaille avec son mal, et s'en remettre surtout au temps et au hasard pour l'usure de l'effort russe, le déclin soviétique et le salut des dominations.

L'indépendance? Ce mot redondant et plein de traîtrises européennes, dont on enivre les peuples encore trop faibles pour l'obtenir et la supporter?

L'idée de l'indépendance, loin de les séduire, les effraie. Et c'est même une chose tout à fait digne de remarque que cette Indochine, — où l'éducation d'une très ancienne culture, l'existence séculaire de cadres sociaux et administratifs, la survivance d'une civilisation morale qui eut ses grandes heures de noblesse et d'éclat, sembleraient en apparence favoriser mieux qu'ailleurs l'hypothèse d'une éviction du tuteur européen — soit peut-être le pays où l'énoncé de « l'indépendance » apparaît à l'élite indigène comme une pure absurdité, ou mieux encore, un non-sens.

Elle sait, en effet, cette élite, que c'est la souveraineté française, basée sur le droit du bienfait et du progrès, qui a vraiment fait l'Indochine, fondé la France d'Asie, créé cette union puissante de pays hétérogènes et de peuples divers dans laquelle, comme dans une mutualité fraternelle, l'effort de chacun profite à tous et l'effort de tous à chacun. De ces pays différents, séparés, sans lien, trop faibles avec leurs seuls moyens, plus vulnérables dans leur isolement, condamnés chacun par leur solitude à ne devenir, dans le grand tourbillon de la vie moderne, que les satellites obscurs et serviles d'autres États, la France a fait un bloc, un faisceau robuste, une association où les facultés et



les forces de chacun s'épanouissent mieux, se multiplient en s'additionnant, où les ressources des pays plus fortunés aident aux besoins des plus pauvres, où la cohésion solide de l'ensemble, en protégeant chacune des parties, assure la résistance et la durée du tout.

Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, Laos, cinq grands pays joignent leurs forces, accordent leurs énergies, assemblent leurs vigueurs sous la haute discipline de la souveraineté française, qui règle harmonieusement le rythme de leurs gestes et de leur développement. La souveraineté française est ici comme l'armature puissante qui encercle et soutient les pièces d'un échafaudage. Qu'on l'enlève, et tout s'effondre; il n'y a plus, jonchant le sol, qu'un amas de fragments dispersés. Sans la souveraineté française, il n'est plus d'Indochine. Il y a, je l'ai dit plus haut, dans cet « assemblage » indochinois, trois royaumes protégés, l'Annam-Tonkin, le Cambodge, le royaume de Luangprabang, et deux colonies proprement dites, la Cochinchine et le Laos. Quel serait donc, et dans quel pays de l'Union actuelle, l'homme, ou le monarque, ou le pouvoir capable de subordonner à son autorité toutes les parties d'une Indochine devenue indépendante de la France? Quel est le royaume qui pourrait se flatter — avec quels moyens? — d'imposer sa loi aux deux autres et de s'annexer du même coup les deux colonies sans trône? Il suffit d'énoncer la question pour montrer l'inanité de l'hypothèse. Que si, au contraire, on suppose ces pays reprenant respectivement leur liberté d'action, alors, pour chacun d'eux, c'est la régression mortelle vers le passé, vers l'isolement funeste, vers ce péril d'insécurité et de vulnérabilité dont, précisément, tous ont voulu se garder en se plaçant sous la forte protection de la souveraineté française. De toutes façons, et nos protégés le comprennent, la disparition de notre souveraineté serait la déchéance de l'Indochine, la décadence de chaque État, l'anarchie, jusqu'au jour où telle convoitise extérieure viendrait régler le compte de tous en imposant à la faiblesse de chacun le joug d'une domination nouvelle.

Or on ne peut fermer l'oreille à cette vérité grave que la présence et le maintien de la France en Indochine demeurent présentement une garantie essentielle de la paix mondiale. Je viens de dire les raisons indiscutables pour lesquelles l'éviction de la direction française serait pour les États de l'Indochine le signal d'un retour en arrière, d'une régression vers l'anarchie antérieure, les discordes, les désordres, les dissensions qui les troublaient et les déchiraient. Dès lors, s'il redevenait ce qu'il a cessé d'être avec nous, ce vaste domaine divisé et sans défense se proposerait comme une riche et facile proie aux convoitises internationales qui rôdent autour du Pacifique, sur le grand terrain de chasse extrême-oriental. Convoitises européennes, convoitises asiatiques, qui ne les voit les unes et les autres soit en quête de la place à prendre, soit à l'affût du rival qui s'avancera pour l'occuper? Nous connaissons les pays d'Europe que le traité de Versailles a privés de leurs colonies et ceux qui protestent que ce

même traité les a insuffisamment rémunérés en monnaie coloniale; et nous devinons sans peine le désir qu'ils auraient de s'installer dans une Indochine que nous aurions quittée, non seulement pour exploiter sa richesse intrinsèque, mais aussi pour profiter de l'admirable « pas de porte » d'une longueur de 1.500 kilomètres, qu'elle ouvre sur le marché chinois et ses cinq cents millions de consommateurs. Mais nous savons également que d'autres grands rivaux, l'Angleterre, le Japon, les États-Unis, ne toléreraient pas, à proximité de cette Chine et de leurs propres positions, l'installation d'un impérialisme envahissant. La présence française en Indochine n'incommode aucun autre pays, car on la sait exempte de toute autre ambition que celle de mettre en valeur le domaine qu'elle gère. Il en serait tout autrement si l'une quelconque des nations que j'ai visées essayait de poser sa griffe sur la proie indochinoise. La bataille euro-asiatique se déclencherait aussitôt qui, fournissant à d'aucuns l'occasion âprement attendue, prendrait avec rapidité, à travers une Asie en feu, la gigantesque ampleur d'une effroyable guerre de races où le sort même de l'humanité serait, cette fois, mis en question. Et c'est là, sans doute, la plus forte raison pour laquelle, garante en ce point de la paix de l'univers, la France n'a pas le droit de désertier son poste indochinois.

Où nous sommes, nous devons rester. Ce n'est pas seulement la consigne de nos intérêts; c'est l'injonction de l'humanité, l'ordre de la civilisation.

Il faut donc prendre toutes mesures utiles pour que la France d'Asie soit inattaquable et immortelle.

Il nous faut, à nous Français, à nous hommes blancs, revenir à notre idéalisme traditionnel. La déformation impérialiste de son élan économique a altéré son sens idéaliste. La machine a meurtri la spiritualité. Par l'excès même de ses miracles, le progrès a lassé l'ardeur et la foi primitives de ses croyants.

Et c'est contre quoi les temps sont venus de réagir, si la civilisation européenne ne veut pas faire faillite par l'abus même de son prestige technique. Il faut qu'elle se retourne vers sa tradition pour en considérer la double promesse, dont l'exécution intégrale est, je l'ai dit, la seule légitimation de l'emprise coloniale. La mise en valeur de la richesse naturelle n'est qu'une partie de son programme; la mise en valeur de la richesse humaine est son second et grave engagement, qui doit être le plus rigoureusement tenu. L'idéalisme humain doit, aux colonies, reprendre tous ses droits pour frayer la route aux communions spirituelles de la grande famille humaine.

Et cet idéal reconstitué, il faut, lui aussi, le défendre. C'est ici la cause et le devoir de tous les pays colonisateurs.

Leur cause est commune, puisque leur péril est le même. Cela devrait les incliner à une action solidaire. Mais leur faiblesse et leur faute s'accusent dans sa carence. Et trop souvent ils se querellent, quand leur obligation est de s'unir. Ils éternisent entre eux leurs discordes des siècles passés, alors qu'ils se disputaient les possessions colo-

niales. Ouvertement parfois, sournoisement le plus souvent, ils se font la guerre, sous le regard de l'indigène qui prend exemple et compte les coups.

Dans le temps où les races jaunes s'ingénient contre les Européens à organiser leur entente, ceux-ci se décideront-ils à rompre leurs hostilités?

Mais cela ne saurait suffire. Leur solidarité n'est pas que dans la seule défense. Elle doit être dans l'action. Cessant d'être rivaux, qu'ils deviennent collaborateurs! La colonisation dont ils ont pris charge, dans d'immenses pays asiatiques et africains, est une tâche où ils doivent, pour n'y point succomber chacun séparément, conjuguer leurs volontés associées. Quand donc se résoudront-ils aux contacts, aux échanges de vues, aux conférences, aux délibérations où ils confronteront leurs méthodes, mettront en commun le fruit de leurs expériences, se prêteront l'appui de leurs conseils, dégageront ensemble les directions des meilleures politiques administratives, économiques, sociales, à l'usage des populations dont ils ont assumé la tutelle?

Que les nations intéressées se rencontrent, se rapprochent, se concertent, pour élaborer en commun le plan de campagne de la défensive coloniale, sans préjudice des dispositions qu'elles pourront prendre, en Europe même, pour paralyser l'attaque économique ou politique du soviétisme. Qu'elles multiplient leurs contacts, par les conférences de leurs représentants ou les entrevues de leurs agents. Qu'elles tendent et renforcent ensemble, autour de leurs colonies, le réseau continu, serré, solide des mailles de protection que ne pourra percer l'émissaire ou le projectile du bolchevisme.

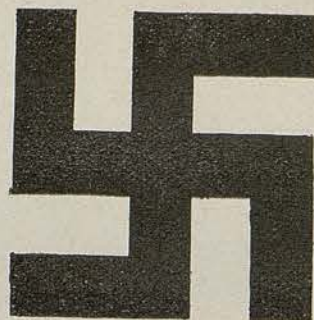
Une Europe divisée et morcelée sera impuissante à préserver le génie de cette vieille et illustre civilisation d'Occident, toute pétrie de lumière et de liberté, qui fut



UNE TOUR CHAM, A BINHDINH.

la civilisation de qualité, celle des élites, celle des héros, celle qui a dégagé les valeurs de la raison, de la science et du droit pour en faire les supports de l'épanouissement de l'individu; par la faiblesse d'une Europe déchirée, cette civilisation devrait, un jour, abdiquer, soit devant la mystique américaine, qui oppresse l'essor de l'âme sous le poids écrasant de la machine, soit devant la mystique asiatique, qui submerge et dissout l'individu dans la passivité contemplative du nirvâna. Une Europe forte par son union peut seule éviter au devenir du genre humain le désastre d'une telle abdication. Une Europe forte par son union peut seule faire entendre sa grande voix dans la mêlée orageuse des peuples et des races, pour promulguer les conseils de sagesse et d'équité qui apaiseront leurs conflits.

ALBERT SARRAUT.



RÉSIDENTS GÉNÉRAUX ET GOUVERNEURS GÉNÉRAUX  
DE L'INDOCHINE

MM. LEMAIRE, 1884.

Général DE COURCY, 1885-1886.

Paul BERT, 1886.

BIHOURD, 1887.

RHEINART, 1888.

CONSTANS, 1888.

RICHAUD, 1888-1889.

PIQUET, 1889-1891.

DE LANESSAN, 1891-1894.

ROUSSEAU, 1894-1895.

DOUMER, 1897-1902.

MM. BEAU, 1902-1908.

KLOBUKOWSKI, 1908-1910.

A. SARRAUT, 1911-1914.

VAN VOLLENHOVEN, 1914.

ROUME, 1915-1916.

A. SARRAUT, 1916-1920.

LONG, 1920-1923.

MERLIN, 1923-1925.

VARENNE, 1925-1927.

PASQUIER.

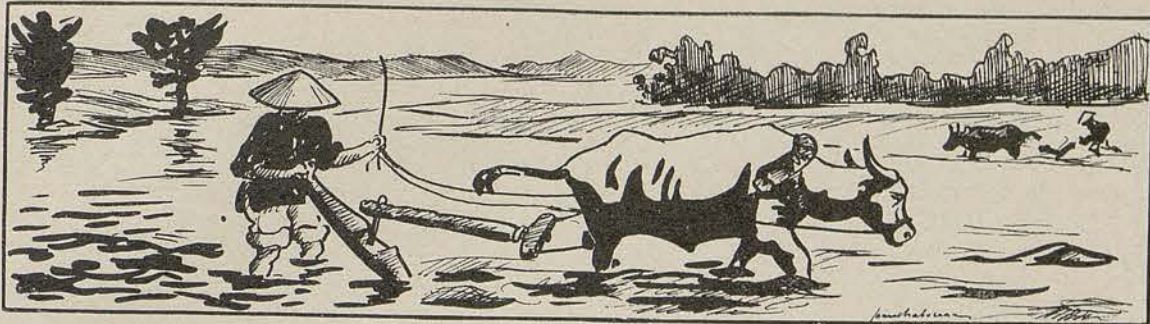




ALBERT SARRAUT





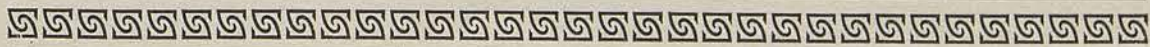


DANS LES RIZIÈRES

## CHAPITRE V

---

# Essor Économique





## I. — LES TEXTES

---

*RÉGIME DU TRAVAIL.* — L'essor rapide de la colonisation européenne en Indochine dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, suivi d'un développement parallèle des entreprises indigènes formées à notre école, a entraîné la constitution d'une classe ouvrière qui, tout en restant attachée au village d'origine et à ses coutumes, tend à se spécialiser.

Elle se répartit, actuellement, dans les principales exploitations de l'Indochine, agricoles, commerciales, industrielles et minières. Elle compte plus de 220.000 ouvriers.

La grande majorité de ces travailleurs indigènes salariés est composée d'Annamites (du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine), au nombre de 189.000 en chiffres ronds.

La presque totalité des ouvriers employés dans les exploitations minières, et la majeure partie de ceux occupés par l'industrie se trouvent donc réunis dans le Nord de l'Indochine.

Dans le Sud, au contraire (Cochinchine, Cambodge et Sud-Annam), sont groupés le plus grand nombre des salariés agricoles.

La hausse des produits coloniaux qui s'était manifestée en 1925 et le courant d'opinion qui avait porté, dès cette époque, les capitalistes français à s'intéresser activement à la mise en valeur des colonies ont provoqué, au cours de ces dernières années, un développement intense de la colonisation agricole dans le Sud de l'Indochine, en vue de la création de plantations nouvelles et, surtout, de caoutchouc. Dès le 1<sup>er</sup> juin 1927, l'étendue des terres nouvellement concédées en Cochinchine pour la culture de l'hévéa atteignait plus de 200.000 hectares, dont 54.000 en valeur, et les demandes de concessions déposées dépassaient 90.000 hectares. L'exécution progressive du réseau de canaux creusés dans le bas delta du Mékong continuait, en même temps, à ouvrir à la riziculture de vastes étendues de terres. La superficie des rizières cultivées est ainsi passée, en Cochinchine seulement, de 1.939.000 hectares en 1920 à 2.443.000 hectares en 1930, soit une augmentation de 504.000 hectares.

De là, pour le Sud de l'Indochine, des besoins importants de main-d'œuvre, qui ne pouvaient être satisfaits que par l'introduction d'abondants contingents de travailleurs embauchés au Tonkin et en Annam sous le régime du contrat à long terme.

Pour les mêmes causes, les industries du Nord et, principalement, les entreprises minières, manifestaient une vive activité qui s'étendait jusqu'à certaines régions du Laos, pendant que, sur les hauts plateaux de l'Annam, se créaient de nombreuses plantations. L'appel fait par ces nouvelles exploitations aux travailleurs disponibles dans les régions annamites surpeuplées qui étaient à proximité attirait facilement les contingents nécessaires.

Le développement rapide de l'organisation économique de l'Indochine au cours de ces dernières années, les problèmes que posaient l'accroissement de la main-d'œuvre employée, ses migrations et sa protection, ont conduit à la création de l'*Inspection Générale du Travail de l'Indochine*.

Instituée par un arrêté du Gouverneur général en date du 19 juillet 1927, l'Inspection Générale du Travail a pour attributions :

1° La réglementation de la main-d'œuvre, du travail, de l'épargne et de la prévoyance sociale en Indochine;

2° Le contrôle du mouvement de la main-d'œuvre et des opérations qui s'y rattachent;

3° L'inspection des divers services qui s'appliquent à cette œuvre et des exploitations de toute nature où les salariés sont employés.

L'application des règlements sur la main-d'œuvre et l'étude de toutes les questions locales concernant le travail sont assurées par un service d'Inspection du Travail organisé dans chaque pays de l'Union.

Le contrat de travail en Indochine, qu'il s'agisse du contrat à court terme verbal ou écrit (maximum : un an); ou du contrat à long terme (maximum : 3 ans en Indochine) est toujours le résultat d'une convention librement consentie entre patrons et ouvriers.

Le travail sous le régime du contrat à long terme a été réglementé par une série d'arrêtés en date du 25 octobre 1927, qui l'entourent des garanties exigées par cette forme spéciale d'engagement.

L'Administration exerce un contrôle permanent sur les modalités du recrutement des engagés et les clauses de leur contrat, vérifie leur identité, s'assure de leur consentement, procède à leur examen médical et à leur vaccination contre les maladies épidémiques, surveille leur transport et, de plus, sur le lieu de leur emploi, veille, par l'entremise des Inspecteurs locaux du Travail et celle des Contrôleurs du Travail, à l'observation de la réglementation sur la protection de la main-d'œuvre.

Cette réglementation porte sur les conditions du travail, le paiement des salaires, la nourriture et le ravitaillement, la santé et l'hygiène des engagés, les soins médicaux auxquels ils ont droit et la prophylaxie du paludisme, la protection des femmes et des enfants.

Une caisse spéciale autonome recueille les versements qui permettent de constituer à chacun des travailleurs contractuels, par un léger prélèvement sur leur salaire mensuel et une contribution patronale égale, un pécule qui leur est remis au retour dans leur pays d'origine.

Le contrat à court terme est le régime auquel il est recouru le plus fréquemment pour l'emploi de la main-d'œuvre autochtone; le total des salariés indigènes des entreprises indochinoises est, en effet, de 221.000, alors que le nombre des engagés en vertu de contrats à long terme n'était que de 38.843 au 30 juin 1930.

*LE RÉGIME DES CONCESSIONS.* — Il a pour base les textes du 27 décembre 1913 (concessions urbaines et rurales), du 28 novembre 1918 (même objet), du 31 octobre 1924 (aliénation des terres domaniales) et du 19 décembre 1926 (régime général).

Du point de vue français l'Indochine offre aux planteurs une situation privilégiée, grâce à la qualité de ses terres, à ses ressources en main-d'œuvre, à l'aménagement rapide des régions de culture; et, depuis que la hausse des matières premières tropicales a relevé la rente du sol à un taux si encourageant pour le producteur, on peut dire que la moyenne colonisation y trouvera un avenir assuré et la petite de grandes chances de réussite. Il faut ajouter à cela les facilités que les petits et moyens exploitants peuvent trouver déjà, par leur groupement, pour le financement de leurs entreprises, et qu'ils trouveront davantage dans les années à venir auprès des Caisses de crédit agricole.

Il convient de concilier les exigences des grandes entreprises avec les intérêts de la moyenne et de la petite colonisation. D'un côté, il fallait réserver des superficies importantes de terrains en faveur du capital disposé à s'investir simultanément dans plusieurs entreprises; de l'autre, éviter

que de très grandes surfaces ne fussent bloquées d'un coup, entre quelques mains, au détriment de la masse des intérêts concurrents et de la rapidité de la mise en valeur du pays.

La limitation à 15.000 hectares, au total, de terrains pouvant être détenus dans une seule main à titre provisoire, et la limitation à 6.000 hectares par concession, constituent des mesures qui n'apporteront pratiquement aucune entrave à l'extension rapide et massive des cultures; il n'est aucun pays d'Extrême-Orient qui offre à la colonisation de si larges possibilités.

La demande des terrains par les particuliers trouble fréquemment les populations indigènes et provoque des compétitions continuelles ainsi que la superposition et l'enchevêtrement de nombreuses demandes sur des terrains, dont certains peuvent être concédés et d'autres doivent être réservés. Elle occasionne aux Administrations locales toute sorte de difficultés dans l'instruction des demandes, dans la délimitation et l'attribution des terrains, et elle expose les planteurs à bien des surprises, à commencer par l'éviction de ceux qui ont étudié consciencieusement leur affaire.

La prospection, qui a pour but de délimiter dans les grandes lignes les terres à réserver à la culture indigène et celles qui peuvent être incorporées au domaine, et, pour ces dernières, de définir leur situation par rapport aux voies de communication, leur étendue et leur nature, permet de juger en toute connaissance de cause de l'attribution des terrains.

Le marché de gré à gré n'a été institué comme règle, que dans le cas où l'Administration locale se trouve en présence d'un seul demandeur remplissant les conditions requises et agréé par elle.

La Colonie est propriétaire de son Domaine; elle a pour devoir de l'attribuer dans la mesure et aux conditions qui lui paraissent devoir satisfaire le mieux l'intérêt général.

L'introduction et l'inscription des demandes ne sont que des formalités administratives, qui précèdent l'instruction sur la situation juridique des terrains. Elles ne préjugent pas de la décision de l'autorité, qui reste entièrement libre de céder tout ou partie des terrains demandés, ou de ne rien céder. Après avoir désigné les terrains qu'il lui paraît opportun de concéder, cette même autorité décide, dans les conditions de l'arrêté, du mode de concession et fixe le prix de base des terrains.

Il n'a été spécifié pour la mise en valeur des terrains aucune règle générale concernant les délais et les superficies, à cause de la variété des cultures et des situations.

\*  
\* \*

Voici les textes principaux du régime :

Les terrains ruraux dépendant du domaine privé en Indochine peuvent, sous réserve des droits des Souverains protégés et des conventions diplomatiques en vigueur, être concédés en propriété ou bail, en vue de la création d'entreprises agricoles, industrielles ou commerciales.

Les terrains sont concédés à titre onéreux. Toutefois, afin de favoriser la petite colonisation française et indigène, des concessions gratuites peuvent être attribuées, dans la limite maximum de 300 hectares pour un même concessionnaire, par les Chefs d'Administration locale et aux conditions fixées par eux.

Ne peuvent être concessionnaires de terrains ruraux que les citoyens, sujets ou protégés français, ainsi que les Sociétés régulièrement constituées sous le régime de la loi française et dont le capital est formé en majorité par des capitaux français.

La concession des terrains ruraux est faite d'abord à titre provisoire, puis à titre définitif, sous réserve expresse des droits des tiers, aux risques et périls du concessionnaire et sans garantie d'aucune sorte de l'Administration.

Tant que la concession des terrains n'est pas devenue définitive, le détenteur de ces terrains est considéré comme jouissant à titre provisoire. Il ne peut mettre en vente, hypothéquer, louer, ni affecter de droits réels ces terrains sans autorisation de l'Administration.

L'Administration se réserve en outre le droit de reprendre à toute époque les terrains concédés qui seraient nécessaires aux services de l'État, ou de la Colonie, et à l'exécution de travaux publics.

Aucun concessionnaire ne peut détenir à titre provisoire plus de 15.000 hectares de terrains ruraux. Ces terrains ne peuvent être groupés en une seule concession, d'un seul tenant ou en parcelles voisines, pour une superficie supérieure à 6.000 hectares.

Les terrains ruraux sont concédés sur l'offre de l'Administration ou sur la demande des particuliers, soit par adjudication publique, soit, par marché de gré à gré.

L'adjudication publique est obligatoire en cas de lotissement des terrains par les soins de l'Administration et chaque fois qu'il se présente plusieurs demandeurs agréés pour les mêmes terrains.

Le chef de l'Administration locale juge de l'opportunité de la concession des terrains demandés. Il détermine l'étendue des terrains à concéder; il fixe le prix qui servira de base à l'adjudication ou au marché et fait préparer un cahier des charges.

Les terrains concédés à titre provisoire doivent être mis en valeur dans les délais et aux clauses et conditions du cahier des charges et des arrêtés réglementaires.

Lorsque le concessionnaire a satisfait aux conditions de mise en valeur, il lui est fait concession définitive, en propriété ou à bail, des terrains qui doivent lui être attribués conformément au cahier des charges.

Si le concessionnaire n'a pas satisfait aux conditions de mise en valeur, il lui est fait concession définitive des seuls terrains mis en valeur, dans les conditions fixées par les arrêtés réglementaires; les autres terrains sont repris par l'Administration, moyennant la simple restitution du prix payé pour ces terrains, déduction faite d'un dixième qui est retenu à titre de dommages et intérêts.



LE CANAL A CHOLON.

## II. — ESSOR AGRICOLE

*POLITIQUE DE L'EAU ET DU RIZ.* — Le riz, on l'a vu, est la culture majeure de l'Indochine; on peut même dire que, avant nous, l'Indochine était, pour sa plus grande part, un pays de monoculture. La totalité des Asiatiques a le riz comme nourriture principale. C'est donc une culture assurée et rémunératrice.

Cependant, à cause de la répugnance qu'ont les gens des plaines pour la montagne, et de même pour la plus faible colline, le riz n'était pas cultivé partout où il pouvait l'être. Et surtout, il ne l'était pas avec l'intensité qui convenait : les procédés ne retiraient pas de la culture tout le bénéfice normal. Nous avons donc, au regard du riz, à augmenter à la fois la surface et le rendement des rizières, au point de vue de la quantité; et, au point de vue de la qualité, à améliorer son industrialisation et à créer des séries par standardisation et par contrôle des intermédiaires entre producteurs et consommateurs (1).

Or, à part certaines espèces de faible rendement cultivées dans les pays de montagne, le riz doit en général être cultivé dans des terrains recouverts de dix à quinze centimètres d'eau; l'eau constitue le facteur essentiel de fertilisation et par conséquent de production des terres de rizières.

Toutefois, autant l'eau est indispensable, autant un excès d'eau est nuisible.

(1) Les constatations et chiffres de ce paragraphe sont extraits des *Travaux publics de l'Indochine*, par M. l'Inspecteur général POUYANNE.



Les terrains bas, d'où ne peuvent s'évacuer, en temps opportun, les eaux pluviales ou d'inondation, ne sont pas plus cultivables en riz que les terrains trop secs.

Il faut donc, au riz, beaucoup d'eau; mais il n'en faut pas trop.

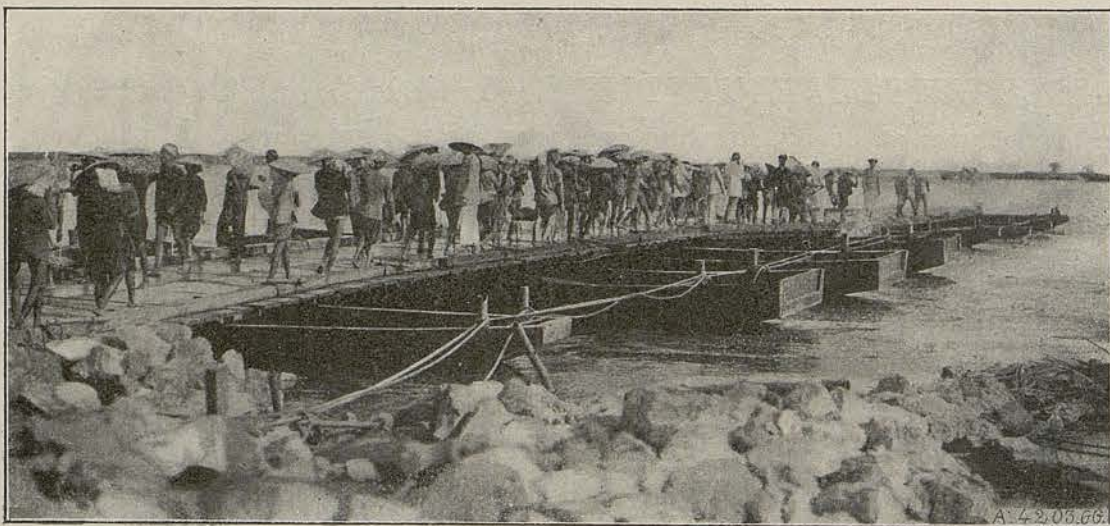
Pour obtenir ce résultat, les travaux d'hydraulique agricole peuvent se classer en deux catégories, suivant qu'ils ont pour but :

I. — De drainer et d'assécher les terres basses inondées;

II. — D'irriguer les terres hautes trop sèches.

Il est intéressant de connaître ce qui, dans ce formidable labeur, a été fait avant nous.

Au Tonkin, et dès le règne des rois Lê (XVII<sup>e</sup> siècle), des travaux correspondants

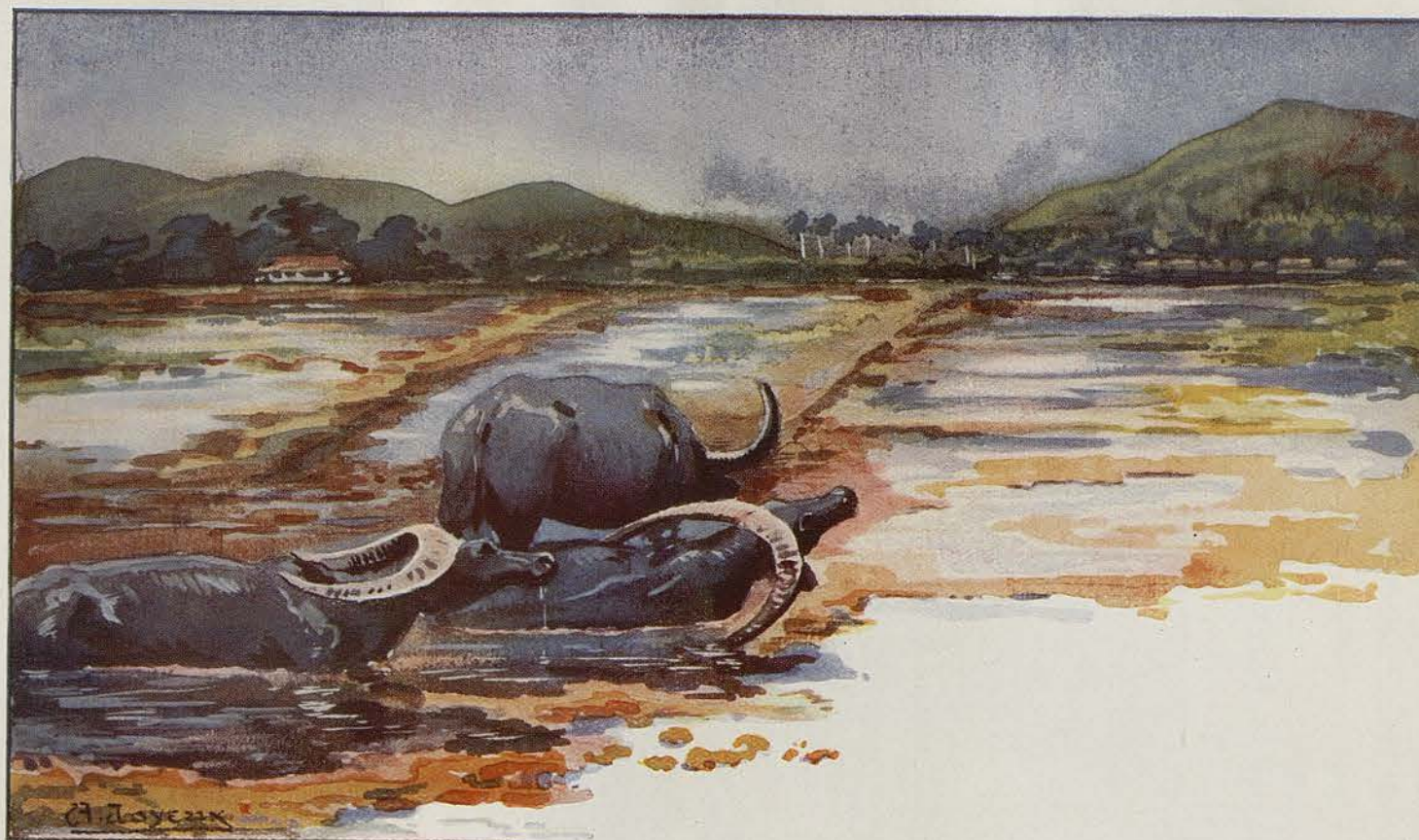


RUPTURE DE DIGUE PRÈS DE BACNINH.

ont été entrepris, suivis avec soin et catalogués. Le sol du delta du Fleuve Rouge a été *machiné* dans toutes ses parties. Le terrain est semblable, suivant l'originale et frappante expression de M. Pierre Mille, à une série de vasques, aux degrés larges et espacés, d'une cascade Louis XIV tarie; des diguettes de ceinture forment les bords de ces vasques et y retiennent les eaux. Pendant les hautes eaux et les époques d'inondation, on fait descendre l'eau de vasque en vasque, par des saignées faites dans les petites digues. Pendant les autres saisons, on y déverse l'eau des fleuves par des méthodes artificielles (norias perpendiculaires, roues à augets, système des siphons).

Les Français ont trouvé, dans le delta inférieur du Fleuve Rouge, long de 150 kilomètres à vol d'oiseau pour une pente de 8 mètres, des canaux de dérivation construits par les autochtones, notamment le canal du Songcau, le canal des Rapides, le canal de Phuly, qui sont des régulateurs du Fleuve Rouge. Ils ont continué ce système par les canaux de la province de Haidzuong, et par l'installation des vannes de l'île des Deux Songs.



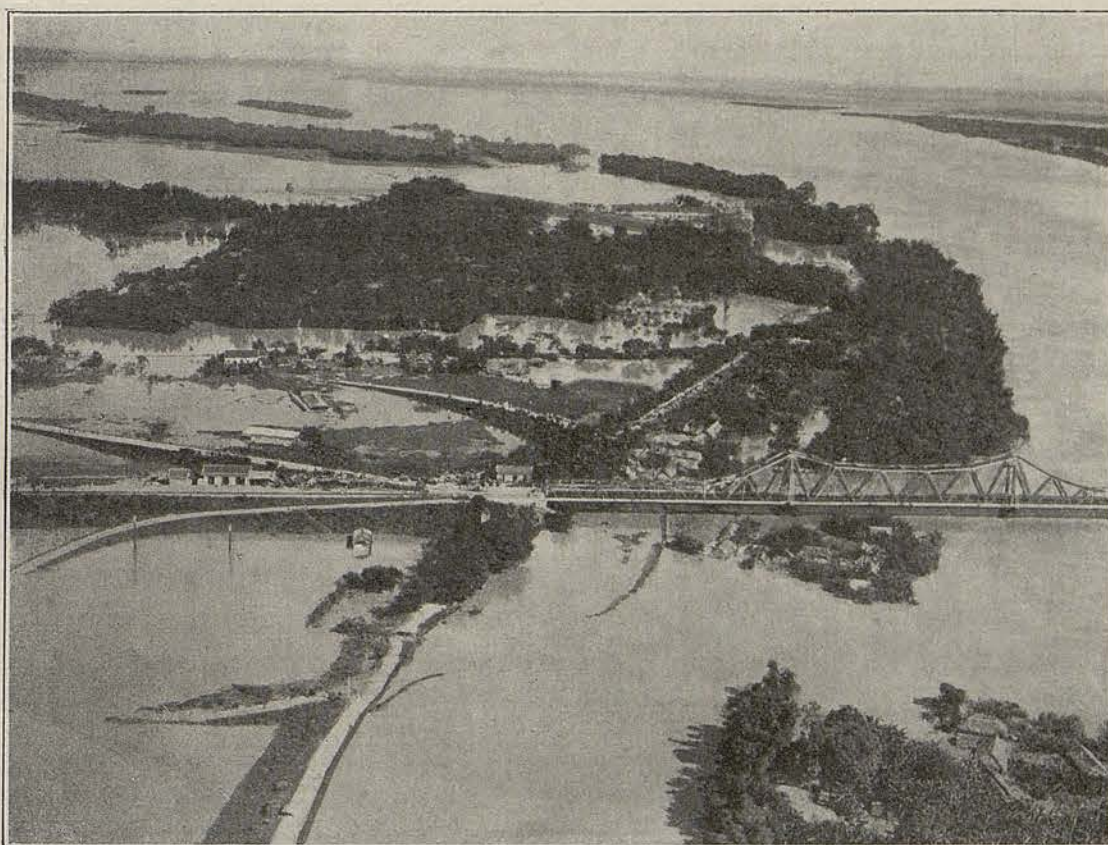


LA RIZIÈRE  
(A. Joyeux)



Ils sont en train d'établir, pour irriguer d'une façon continue les plaines de Kep et de Noi, les barrages du Songthuong.

Il faut remarquer que, au Tonkin, malgré la tradition qui veut que le système des digues soit de toute antiquité, et qu'en réalité, dans l'empire du Milieu, ce système ait



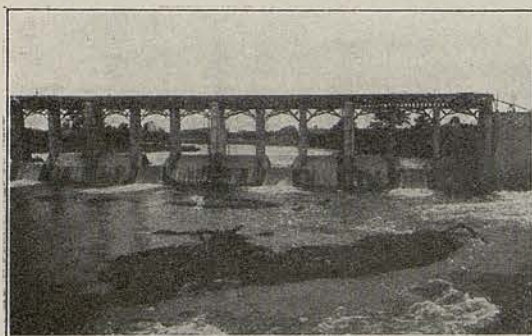
CRUE DU FLEUVE ROUGE DEVANT HANOI.

été construit et utilisé dès la première dynastie, il faut remarquer que, avant la dynastie des rois Lê (milieu du XVII<sup>e</sup> siècle), le système des digues était tout à fait rudimentaire, et ne servait que de préservatif aux inondations estivales. Ce n'est que vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (règlements impériaux de 1750 à 1758) que l'on songea à utiliser, aux irrigations par niveaux successifs, les barrages parallèles aux rivières débordées. A cette époque il fut construit un double système de digues, parallèles les unes aux autres, dont les premières aveuglaient les crues les plus violentes, et dont les deuxièmes, par des saignées sagement pratiquées, aménageaient les drainages successifs.

L'habitude de ces saignées temporaires subsiste encore dans les coutumes qu'ont certains villages — qui jouissent d'ailleurs d'une position légèrement surélevée dans la plaine — d'écrêter les digues, ou même de les éventrer partiellement, lorsqu'on

préjugé que les crues n'arriveront pas suffisamment haut pour irriguer les terres qui ont besoin d'inondations. Cette destruction partielle et volontaire est très sévèrement punie par la loi; mais on n'a pu arriver à extirper cette coutume dangereuse, que les riverains considèrent comme traditionnelle.

Du reste, il faut remarquer que ces travaux, confiés aux autorités des villages riverains, étaient exécutés sans le moindre souci de l'ensemble. Une quelconque agglomération se contentait de se protéger, sans s'inquiéter si cette protection n'était pas dangereuse pour les gens de l'aval ou de l'amont. Il était donc indispensable d'avoir, en remplacement d'exécutions isolées et égoïstes, un plan prenant, d'un seul



BARRAGE DANS LA PROVINCE DE THAINGUYEN.

coup, l'intérêt de tout le pays. Ce plan, déterminé par une commission d'ingénieurs, a surtout coordonné entre eux les éléments de protection existants, et s'adressait aux mêmes riverains pour la mise en œuvre.

C'est cet enseignement pratique d'un long passé qui a fait hésiter longtemps le Protectorat français entre la suppression, le maintien et le renforcement des digues.

C'est surtout dans les régions inondées des deltas du Fleuve Rouge et du Mékong, et plus particulièrement dans celles de la Basse-Cochinchine, que les travaux de drainage et d'assèchement trouvent leur application.

Au Tonkin, ces travaux intéressent deux catégories de terrains : les terrains compris dans la zone maritime soumise au régime des marées, et les terrains situés à l'intérieur des casiers formés par les digues du Fleuve Rouge et de ses défluent.

Pour les premiers, il convient, à la fois, de les préserver contre l'invasion des eaux salées ou saumâtres et d'assurer l'écoulement des eaux douces en excès.

Ce double résultat a été obtenu par la réfection des anciennes digues et la construction de digues nouvelles, établies sur les lais de mers, en bordure du littoral et des estuaires des rivières, et par la construction de nombreuses écluses d'évacuation fonctionnant au moment des basses mers.

Ces divers travaux, complétés par l'exécution d'un certain nombre de canaux d'irrigation, ont permis de mettre en valeur environ 25.000 Ha. de terres situées dans les casiers maritimes dits de Kim-Bon, de Truc-Ninh, de Doson, du Song Calo, etc.

Pour la seconde catégorie de terrains, le problème est différent. Ces terrains sont entourés de digues les mettant à l'abri des crues des cours d'eau qui les environnent. Leur altitude moyenne, rapportée au niveau de la mer, ne dépasse guère la côte

(+ 3.00), alors que le niveau du Fleuve Rouge dépasse cette cote pendant environ 9 mois de l'année, atteignant chaque année au moment du maximum des crues, une cote qui est comprise entre (9,50) et (11,65).

Par suite, durant toute la période des crues, les eaux pluviales, tombées sur ces cuvettes intérieures, ne pouvant plus s'évacuer par le fleuve, y restent emmagasinées, empêchant toute culture sur les parties basses. C'est particulièrement le cas pour le casier, dit de Hanoï, dont les 100.000 hectares sont compris entre les digues du Fleuve Rouge, du Day et du canal de Phu-ly.

Le problème à résoudre consiste à assurer l'écoulement aussi rapide que possible des eaux de pluies.

Ce résultat est atteint à l'aide de divers travaux comportant notamment le creusement, l'élargissement et le curage de canaux de drainage dans les casiers, l'isolement des divers casiers secondaires, la construction d'ouvrages éclusés permettant d'assurer, après une crue passagère, la vidange des eaux pluviales des casiers dans les exutoires.

De plus, on a étudié un projet d'ensemble d'assèchement par gravité, des terrains bas des provinces de Son-tay, Ha-dong, Phu-Ly, Nam-Dinh et Ninh-binh.

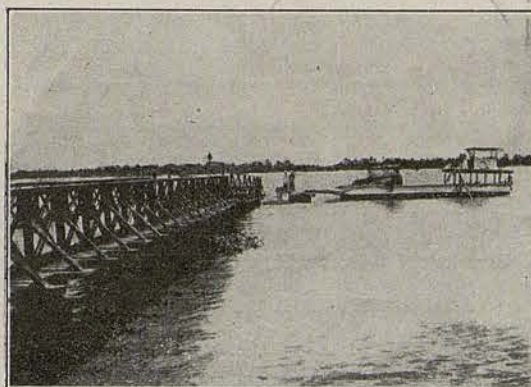
En Cochinchine, le fleuve, quoique non endigué, n'expose pas le pays aux dangers des grandes inondations.

Ses débordements sont toujours de courte durée, et la venue des eaux est généralement assez lente pour que le riz flottant, cultivé dans les régions soumises aux inondations, ne souffre pas beaucoup du fait de celles-ci.

La caractéristique essentielle de la Cochinchine est l'utilisation, pour régulariser la culture du sol, des variations journalières de niveau des eaux dues aux marées fluviales.

Les mers, qui l'enserrent de deux côtés, ont une amplitude de marée de 2 à 4 mètres; si la marée pouvait pénétrer librement dans les terres, de vastes surfaces seraient recouvertes à chaque marée haute par les eaux. Mais, grâce à l'existence de cordons littoraux ainsi qu'à celle de bourrelets construits par les habitants tout autour de leurs terres, la marée ne provoque pas l'inondation du sol. Par contre, les eaux pluviales et les eaux de débordement du fleuve ne peuvent s'écouler qu'avec difficulté.

Aussi, la mise en valeur des terres nécessite-t-elle plutôt un drainage qu'un apport artificiel d'eau douce; les mouvements journaliers du plan d'eau dans les cours d'eau



UN BAC EN COCHINCHINE.

Centre de Documentation  
sur l'Asie du Sud-Est et le  
Monde Indonésien  
EPHE VI<sup>e</sup> Section

permettent dans les périodes de jusan d'assurer un drainage et au besoin un délavage régulier des terres qui les avoisinent.

A ce double point de vue : drainage et navigation, les canaux de Cochinchine constituent l'organe essentiel de la vie et de la richesse du pays. Leur exécution se poursuit depuis 40 ans avec un succès et une régularité qui frappent les étrangers à la Cochinchine. Il est surprenant d'observer avec quelle rapidité les terres sont mises en culture : on voit littéralement les habitants s'installer sur les bords des canaux, au fur et à mesure que la drague qui les creuse s'avance à l'intérieur des terres.

L'exécution de ces canaux, commencée par les amiraux dès le début de l'occupation française, a été poursuivie tout d'abord en régie, avec la main-d'œuvre et le matériel dont disposait l'Administration, puis, depuis 1893, à l'entreprise.

Actuellement, le réseau des canaux creusés comprend près de 600 kilomètres de canaux principaux (40 mètres de largeur en gueule, 2 m. 50 de tirant d'eau aux plus basses mers) et plus de 2.000 mètres de canaux secondaires. Ces canaux ont permis, depuis quarante ans, la mise en valeur d'environ 1.250.000 hectares, pour une dépense totale approximative de 48 millions de piastres, soit moins de 40 \$ par hectare.

A la valeur agricole des terrains ouverts ainsi à la culture, il faut ajouter celle que prennent ces canaux, dans l'économie générale du pays, comme voies de communications permettant, à très bas prix, le transport des matières pondéreuses.

Ainsi, pour une dépense annuelle de travaux qui n'a jamais été supérieure à 1.500.000 piastres, la richesse de la Cochinchine s'accroît, chaque année, de 6 millions de piastres environ. Une pareille constatation est le meilleur critérium de l'utilité et de la productivité des travaux de dragages entrepris dans ce pays.

L'augmentation des exportations de riz du port de Saïgon depuis trente ans est un phénomène qui présente une grande régularité.

Les moyennes annuelles par décennie des exportations faites pendant les cinquante dernières années sont les suivantes :

1875 à 1884 inclus, moyenne annuelle :	360.000 tonnes
1885 à 1894 — — —	514.000 —
1895 à 1904 — — —	734.000 —
1905 à 1914 — — —	919.000 —
1915 à 1924 — — —	1.200.000 —

La moyenne de la décennie en cours, malgré la crise mondiale de 1930, atteindra 1.400.000 tonnes.

\*  
\* \*

L'irrigation des terres hautes, pratiquée par des écopés ou des norias, se fait depuis l'origine en Indochine par les riziculteurs des régions moyennes.

Malgré leur intérêt, ces procédés ne sont pas susceptibles d'extension pratique. Pour satisfaire aux besoins réels de la population, il est indispensable d'exécuter de très grands travaux, soit de dérivation par gravité, soit d'élévation des eaux par de très importantes usines de pompage.

Afin de déterminer, aussi exactement que possible, les éléments nécessaires à l'établissement des projets d'irrigation en Indochine, des études expérimentales ont été d'abord effectuées dans un champ d'essai, de 40 hectares, situé à Phu-xa, près de Hanoï. Ces études ont permis de fixer les coefficients d'arrosage convenant à la culture du riz, les périodes de rotation, l'influence des engrais chimiques et le choix à faire entre les diverses espèces de riz pour améliorer le rendement des cultures.

Les résultats ainsi obtenus furent si concluants qu'on décida aussitôt de multiplier les irrigations au Tonkin et en Annam.

Les travaux d'irrigation répondent donc à un triple but :

1<sup>o</sup> Rendre productifs des terrains qui, sans eau, resteraient incultes toute l'année;  
2<sup>o</sup> Obtenir, en saison sèche, une seconde récolte sur des terrains qui, jusqu'alors, n'en font qu'une seule;

3<sup>o</sup> Améliorer enfin les conditions dans lesquelles se fait cette récolte principale, parfois compromise par des irrégularités, des précipitations atmosphériques (insuffisance ou excès des pluies annuelles).

Les irrigations des terres hautes du Tonkin comprennent :

*Le réseau de Kep*, terminé en 1908 (7.500 hect.).

Le bénéfice net, résultant de l'augmentation de valeur des produits du sol, déduction faite des frais de culture supplémentaires, atteint 500.000 \$ par an, soit 66 \$ par hectare, représentant un revenu net égal aux 75 % des dépenses du premier établissement.

Enfin, le meilleur indice de la plus-value donnée par l'irrigation est fourni par le prix des terrains qui est passé, pour les anciennes rizières, de 100 \$ 00 à 500 \$ l'hectare et, pour les anciennes terres en friche transformées en rizières, de 6 à 300 \$ l'hectare.

Le réseau de Vinhyên (1923) sur 17.000 hectares.

Le réseau du Songcau (1928) sur 33.000 hectares.

Le bénéfice de ces deux réseaux est évalué à 50 \$ l'hectare.

Le réseau de Sontay (14.000 hectares).

Les réseaux de Kesat, Hadong et Bacninh (215.000 hectares).

Les irrigations des terres hautes de l'Annam comprennent :

Le réseau de Thawson (12.000 hectares).

Le réseau de Phuyen (20.000 hectares).

Le réseau de Trakhuc (24.000 hectares).

Les réseaux de Vangia (32.000 hectares) et une série de travaux à venir sur 140.000 hectares.

Les dépenses entraînées par les travaux d'hydraulique agricole sont évidemment élevées, mais elles sont si productives, qu'il ne faut pas hésiter à les faire.

En outre, on peut admettre, puisque dès maintenant l'Indochine produit beaucoup plus de riz qu'elle n'en consomme, que la production des nouvelles rizières ainsi créées sera presque entièrement livrée à l'exportation. C'est donc près d'un million de tonnes supplémentaires qui s'ajouteront alors au tonnage annuel actuellement exporté.



CHALOUPE SUR LE MÉKONG, A VIENTIAN.

D'ores et déjà, notre possession d'Extrême-Orient se classe deuxième parmi les principaux pays exportateurs de riz du monde entier. Pour la période décennale 1915-1924, la Birmanie accusait une exportation moyenne de 1.800.000 tonnes, l'Indochine 1.200.000 tonnes, le Siam 800.000 tonnes. Comme on le voit, le chiffre de notre Colonie se rapproche de

celui de son principal concurrent; il n'est pas douteux que l'exécution des grands travaux projetés lui permettra encore de s'accroître, jusqu'à égaler presque celui de la Birmanie.

Enfin, cet accroissement continu du montant des exportations qui, pour le riz seulement, crédite actuellement chaque année la balance commerciale de l'Indochine de plus d'un milliard de francs, ne peut qu'influencer favorablement la balance commerciale du pays.

C'est pourquoi les travaux d'hydraulique agricole ont pris, à juste titre, une place prépondérante dans les préoccupations du Gouvernement général et que les programmes des grands travaux pour la mise en valeur de l'Indochine comprennent tous les sommes nécessaires à l'exécution de ces travaux dans les plus courts délais compatibles avec leur nature et les disponibilités de main-d'œuvre.

\*  
\* \*

Jusqu'à présent, l'Administration française s'est surtout occupée d'augmenter les surfaces rizicoles (60.000 hectares en 1868 — 2.200.000 hectares en 1930). Les variétés de riz sont nombreuses. On les divise en 2 classes :



1° A grains ronds (types Gocong);

2° A grains longs (type Baclieu).

Au point de vue de leur évolution, on répartit les variétés en trois grands groupes :

1° Variétés hâtives de quatre ou cinq mois. Elles sont cultivées sur les rizières hautes;

2° Variétés de demi-saison de cinq mois et demi à six mois et demi. Elles sont réservées aux rizières moyennes;

3° Variétés de saison de sept à huit mois. On les cultive dans des rizières nouvellement colmatées, inondées plus longtemps que les autres. Elles donnent le plus fort rendement, mais ne sont ni estimées ni au goût du palais des Annamites. Elles sont destinées à l'exportation. Elles offrent plus d'aléas que les autres, parce que, fleurissant tard, leur récolte peut être compromise par la sécheresse.

Ces variétés, dit M. E. Mathieu, ont une assez faible cote sur les marchés étrangers, car elles sont toutes mélangées soit par le nhaqué qui les récolte, soit par le Chinois qui les achète, soit par l'usinier qui les travaille. Il faudra donc arriver à obtenir de bons standards commerciaux. Il faudra de plus relever progressivement le rendement de nos rizières qui est bien faible par rapport à celui des pays étrangers.

Pour arriver à ces buts, il faut résoudre trois problèmes :

1° Aménagement d'hydraulique agricole. — On cherche par là à défendre des territoires cultivés contre l'envahissement des eaux d'inondation, à assainir des zones marécageuses en vue d'une exploitation agricole régulière, à irriguer des périmètres souffrant de sécheresses fréquentes.

2° Sélection. — Elle a pour but de créer des classes d'élite, de réduire le nombre de variétés des races de riz en culture, pour arriver à produire pour l'exportation des types simples largement répandus.

Les Services Agricoles ont procédé depuis plus de vingt ans aux trois modes de sélection :

a) Sélection mécanique par ventilation au tarare ou par calibrage au moyen de trieurs à alvéole.

Deux usines de triage sont installées à Mytho et à Cantho pour permettre aux riziculteurs de trier leurs semences.

b) Sélection pedigree.

La sélection mécanique ne permet pas l'épuration des variétés en mélange. Seule la sélection pedigree, poursuivie sur plusieurs années, permet d'obtenir des variétés biologiquement pures, mais malheureusement plus délicates et moins adaptées aux conditions actuelles.

c) Hybridation.

Elle permet de conjuguer des caractères intéressants pour arriver à l'obtention de nouvelles variétés de choix. Le laboratoire de génétique a croisé la variété Caroline

provenant de Java avec la variété locale Tanhuong, Phung-tien avec Caroline, et Gocong avec Caroline.

La sélection massale annuellement répétée est le moyen le plus simple et le plus rapide pour atteindre le premier stade d'amélioration. La sélection pedigree et l'hybridation compléteront par la suite son action.

3° Fumure. — Les Services Agricoles font des essais d'engrais chimiques depuis quelques années pour arriver à trouver les meilleures doses à appliquer.



Pour conserver les résultats de ces trois méthodes d'amélioration que nos riz auront acquis, il faudra réorganiser les conditions d'engrangement, de livraison, de transport et d'usage de paddys.

Le problème d'amélioration des riz de Cochinchine dépasse donc les moyens des services officiels. Aussi a-t-il été créé l'Office Indochinois du riz, organe autonome qui groupe les trois éléments s'occupant réellement du riz : producteur, commerçant, usinier.

Étant donnée l'étendue considérable des terres en culture de riz, la sélection de semences, dans les conditions où l'ont entreprise les Services de l'Agriculture, ne pourra porter fruit que dans un avenir relativement éloigné. Aussi les riziers français ont-ils, depuis longtemps, à peu près tous installé, dans le circuit de leurs appareils, des classeurs par lesquels ils font passer le riz cargo envoyé au blanchiment. Mais, vu l'importance de l'élimination, l'opération grève de façon telle les prix de revient qu'elle ne peut guère être effectuée que sur les cargos destinés à la préparation des riz tout à fait extra. Il s'ensuit que, seul, le triage mécanique des semences peut être considéré comme moyen efficace d'améliorer la qualité actuelle des riz.

Faisant état de cette considération et de l'intérêt qu'il y a pour l'Indochine à un aboutissement rapide de la question, la Société française des Distilleries de l'Indochine a fait étudier le triage mécanique. L'élimination se fait dans les conditions suivantes :

Le nettoyeur de paddy est l'appareil employé sous ce nom en rizerie; ce n'est autre qu'un tarare à cribles et cyclones.

Le crible plan consiste en un nettoyeur dont on aurait supprimé le tarare et le cyclone ainsi qu'une partie des cribles pour ne laisser subsister que l'un d'eux et ses brosses de désaccrochage de grains.

Le tambour à alvéoles est assez semblable au classeur de brisures de rizerie. De même la table à secousse est celle de rizerie où elle est également connue sous la dénomination de séparateur de paddy; c'est un appareil à chicanes.

Les cribles du nettoyeur comme celui du classeur d'épaisseur opèrent par tamisage, le tambour à alvéoles par enrobage et la table à secousse par effet élastique et densité.

Les résultats obtenus militent en faveur du triage; et le cultivateur indigène n'a pas tardé à comprendre l'intérêt qu'offre pour lui cette méthode d'amélioration.

\*  
\* \* \*

Le problème du riz est foncièrement agricole, mais il a des corollaires financiers et sociaux fort importants : citons en première ligne le *Crédit foncier agricole* et l'*Office de colonisation*.

Le Crédit foncier agricole est né de l'augmentation des surfaces cultivables. Trois millions d'hectares sont actuellement offerts au zèle du laboureur indochinois, lequel, tout comme le paysan français, a la soif inapaisée de la terre (1).

Mais sa bonne volonté, son ardeur au travail, son attachement au sol se révélèrent souvent insuffisants pour la tâche immense qui se présentait. Lui aussi, tout comme le petit cultivateur, fut obligé de faire appel à l'usurier étranger, en l'absence de toute organisation de crédit adaptée à sa situation spéciale.

Cet état de choses explique que l'organisation d'un régime de prêt foncier au cultivateur indochinois devait s'inspirer de la double nécessité, nullement contradictoire, d'une part, de faciliter l'accession ou le maintien à l'état de propriétaire des petits cultivateurs, d'autre part, de permettre aux moyens, ou même aux grands propriétaires, la mise en valeur rapide de terres nouvelles.

Le Crédit foncier, organisme d'État, sera la meilleure expression de ce régime; il a été précédé par le Crédit agricole indigène, création de M. Albert Sarraut (1912-1918).



PLANTATION DE CAOUTCHOUC.

(1) *Notre crédit mutuel*, par M. l'Inspecteur EUTROPE.

Les résultats d'ordre général obtenus par ces institutions ont été d'abord l'émanicipation de l'agriculture indigène vis-à-vis du prêteur professionnel ou des usuriers chinois ou hindous. Grâce aux Sociétés de crédit, le producteur de riz n'est plus soumis au bon vouloir de l'usinier ou de l'intermédiaire chinois, maître des cours appliqués au cultivateur, parce que maître du crédit.

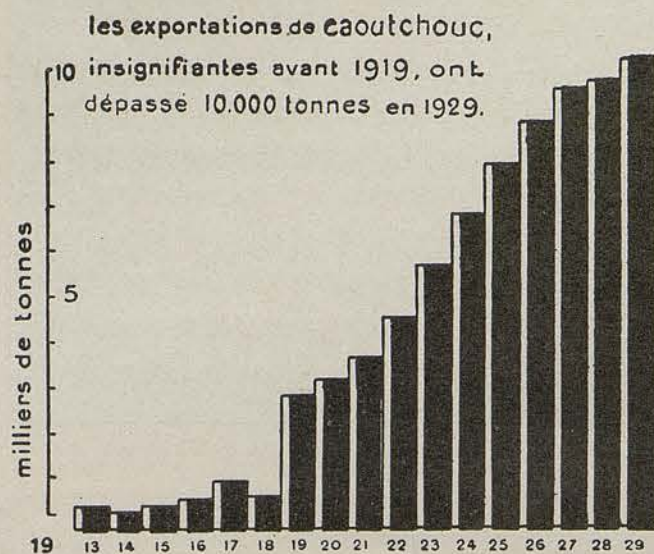
Une autre conséquence a été la valorisation de la propriété rurale foncière en Cochinchine.

L'influence des institutions de crédit sur le taux d'intérêt des prêts fonciers est des plus nettes. Le taux couramment pratiqué, avant la guerre, atteignait 30 à 40 %. Dans les relations entre propriétaires et fermiers, il s'élevait pratiquement à 100 % et même davantage. Aujourd'hui, les prêteurs professionnels ont tous abaissé, et parfois jusqu'à 12 %, le taux d'intérêt réclamé. Aussi l'industrie des prêteurs d'argent asiatiques subit-elle, en Indochine, une crise que révèlent les demandes de radiation ou de modération de patente de plus en plus fréquentes, présentées par les banquiers indiens et chinois.

Enfin, l'action des Sociétés de crédit a réduit considérablement l'exportation à l'étranger des capitaux produits par le travail du cultivateur indigène, et qui, versés jadis entre les mains de l'usurier étranger, prenaient finalement le chemin de l'Inde ou de la Chine. Les sommes restées de ce fait dans le pays pour la seule année 1930 peuvent être évaluées à plus de 1.200.000 piastres.

Les colons français ont suivi l'exemple donné, et, depuis 1928, une Société française de Crédit agricole mutuel fonctionne en Indochine sur des bases sensiblement analogues.

Une institution du Crédit rural a été créée par le Gouvernement général en 1926, dans les pays de protectorat de l'Indochine, sous la dénomination de « Crédit populaire agricole ».



*L'Office de colonisation*, décidé après le voyage de M. P. Reynaud en Indochine, est destiné à redistribuer les surfaces rizicoles — aujourd'hui monopolisées en de grands domaines — suivant la norme traditionnelle établie depuis des siècles, et à faire disparaître ainsi le malaise populaire dû à la naissance imprévue de la question agraire en Indochine.

\*  
\* \*

**CAOUTCHOUC.** — La plus importante des cultures nouvelles est celle du caoutchouc. Elle a pris essor avec la découverte, en Cochinchine et au Cambodge, des terres rouges et des terres grises, éminemment propres à la culture de l'hévéa.

Un autre intérêt que celui du gain s'attache aux plantations de caoutchouc : c'est un intérêt national. La France a besoin, depuis 1930, pour sa consommation intérieure, d'un minimum de 65.000 tonnes du produit par an. Ses colonies lui en fournissent le cinquième. Or, c'est une matière indispensable à la défense du pays. En temps de guerre, tous les marchés étrangers lui étant fermés, il faut que la France trouve sur ses territoires les 65.000 tonnes nécessaires. L'Indochine seule peut les lui fournir.

L'Indochine s'est mise à l'œuvre pour satisfaire cette urgence. Mais il faut dix ans pour qu'un arbre planté donne son latex. Les événements des dix années qui se sont écoulées entre la demande française et l'offre indochinoise expliquent tout : le zèle des planteurs, la multiplicité des plantations; la chute des cours et des demandes pendant la crise mondiale; l'état actuel des planteurs locaux; et, malgré tout, l'espoir raisonnable en l'avenir (1).

La Société des Caoutchoucs de l'Indochine (Thudâumôt), la Société de Courtenay, la Société de Thanh-tuy-ha (Bienhoa), etc... furent les premières sociétés créées avec de l'argent métropolitain.

Les capitalistes français avaient, en effet, investi des fonds importants dans des sociétés de plantation en Malaisie et aux Indes Néerlandaises longtemps avant d'avoir songé à créer des plantations en Indochine.

La baisse du caoutchouc mit, il est vrai, avant la guerre, les planteurs dans une situation difficile. Ce fut la seule matière dont le prix n'augmenta pas pendant la guerre.

Cependant, cette période critique passée, la hausse de 1925 encouragea la création de nouvelles sociétés.

(1) Les chiffres qui suivent sont extraits de l'étude de M. l'Ingénieur F. BRULÉ (1931).



SITUATION DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS EN COCHINCHINE.

Un groupe belge devenu franco-belge se distingua par son esprit d'entreprise en créant la Société des Terres-Rouges qui englobe plusieurs sociétés puissantes. Nous devons citer dans ce groupe la Compagnie du Cambodge qui, établie sur un plateau de terres rouges, avec ses 12.000 hectares, est la concession la plus grande du monde entier.

Le groupe Michelin vient ensuite avec plus de 10.000 hectares, actuellement plantés.

Des concessions de 50 hectares accordées à titre gratuit aux anciens combattants ont favorisé le développement des petites plantations dans ces dernières années. Bien que le capital investi dans ces concessions atteigne souvent 50.000 piastres, soit 500.000 francs, quelques-uns de ces colons ont pu mener à bien leur entreprise.

La baisse sans précédent du prix du caoutchouc (qui s'est vendu au mois de septembre 1930 au-dessous de 4 pences la livre) a arrêté, depuis 1929, les nouvelles extensions.

Les plantations se multiplièrent sur les terres rouges et les terres grises du Nord-Est, dans les provinces de Thudaumot, Bienhoa, Baria, Giading et Tayninh, et à la fin de 1917, c'est-à-dire vingt ans après l'introduction des premiers hévéas dans le pays, on évaluait déjà la superficie des terrains consacrés en Cochinchine à cette culture à plus de 21.000 hectares, le nombre des pieds en place à plus de 6 millions, et celui des arbres en saignée à plus de 1 million. D'après le plus récent rapport des Services agricoles de Cochinchine, celui de 1929, ces chiffres sont passés respectivement à plus de 83.000 hectares, à environ 24 millions d'arbres en place, près de 9 millions d'arbres en saignée et la production totale en caoutchouc marchand dépasse en 1931 10.000 tonnes, ce dernier chiffre corroboré d'ailleurs par celui des exportations.

Débordant des frontières de la Cochinchine, cette culture s'étend maintenant sur les parties méridionales du Cambodge et de l'Annam, et l'on peut évaluer à plus de 120.000 hectares la superficie totale des terrains qu'elle occupe en Indochine.

La baisse du caoutchouc a arrêté les extensions depuis 1929.

Quelle peut être la durée d'une plantation d'hévéas? Il ne semble guère possible de répondre avec précision à cette question, parce que l'on n'est pas encore bien fixé sur la longévité de cet arbre. M. le professeur Auguste Chevalier, se basant sur le fait que l'hévéa est une essence à bois relativement tendre et à croissance rapide, pense que sa longévité ne doit pas être très grande et il estime qu'une plantation bien conduite et exploitée avec ménagement doit passer par un maximum de productivité vers l'âge de trente ou quarante ans pour aller ensuite en déclinant par suite d'usure et de sénilité.

Les deux sols : terres grises et terres rouges, conviennent à la culture de l'hévéa; cependant, de leur comparaison, nous tirons les conclusions suivantes, confirmées d'ailleurs par l'expérience des planteurs :

1<sup>o</sup> En terres grises, l'usage d'engrais appropriés améliore la croissance des jeunes arbres, et augmente le rendement en latex des arbres en saignée.

De plus, il y a une profondeur optimum du plan d'eau à rechercher pour permettre aux arbres de ne pas souffrir de la saison sèche, sans toutefois être inondés en saison des pluies.

2<sup>o</sup> En terres rouges, la nécessité des engrais ne paraît pas démontrée; les arbres atteignent des hauteurs moyennes de 30 à 40 mètres pour 25 mètres environ en terres grises.

Enfin, les terres rouges sont très perméables et conservent toujours de la saison des pluies une humidité qui n'engendre pas l'éclosion de champignons dangereux pour



UN TROUPEAU A NINH BINH.

la racine de l'arbre, mais qui est cependant suffisante pour rendre le sol friable. Les arbres n'y souffrent pas de la saison sèche.

Les méthodes de défrichement et d'exploitation se sont perfectionnées.

Il est possible d'affirmer qu'actuellement, grâce à l'effort des Planteurs, une population de près de 100.000 travailleurs est ainsi à l'abri du besoin, et fait des économies qui sont envoyées aux parents restés en Annam et au Tonkin.

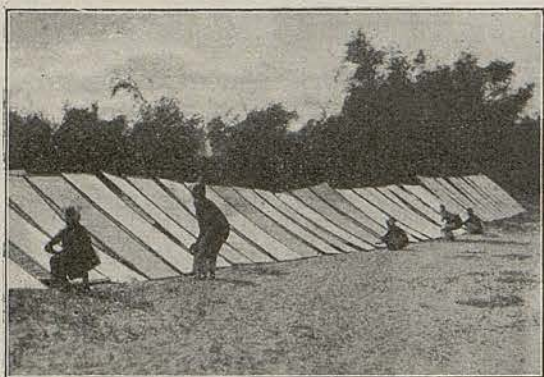
Quant à l'avenir des plantations en général, un fait domine la question : la consommation mondiale du caoutchouc.

Depuis le début de 1930, cette consommation est inférieure à la production; conséquence : accroissement des stocks et baisse des prix de vente au-dessous des prix de revient de tous les pays producteurs.

Sur les 105.000 hectares d'hévéas plantés en Indochine, seuls, en effet, 30.000

hectares sont actuellement en rapport, les 75.000 autres nécessitent encore des soins constants et des capitaux nouveaux chaque année jusqu'à leur mise en saignée.

La production indochinoise s'accroîtra donc régulièrement durant les années



FABRICATION DU VERMICELLE A QUINHON.

à venir; vers 1935, par exemple, cette production dépassera vraisemblablement 30.000 tonnes, et l'on peut admettre que, d'ici dix ans, et sans qu'aucune extension nouvelle ait été réalisée, car c'est là le fond de la question, la production globale de l'Indochine sera de l'ordre de 50.000 tonnes de caoutchouc par an au minimum, soit les 4 cinquièmes de la consommation française actuelle.

Il est urgent et indispensable que la France se mette en mesure de conserver dans ses propres colonies les centres de production qui ont pu être réalisés au prix de durs efforts et de lourds sacrifices. Il s'agit là d'un capital de plus de 2 milliards de francs.

Il est certain que, dès la période de crise passée, l'avenir est plein de promesses pour les exploitations bien conduites, car cette crise aura eu au moins l'avantage de révéler aux Planteurs que le prix de revient de leur caoutchouc peut être inférieur à celui de tous leurs voisins, puisque beaucoup équilibrent leurs dépenses avec un cours inférieur à 4 pence la livre anglaise.

C'est le bas prix du caoutchouc qui en développera les usages, encore actuellement trop limités aux pneumatiques et aux articles manufacturés.

Les Planteurs, aidés par une administration clairvoyante, peuvent, en cherchant sans cesse l'amélioration de leur rendement, fonder les espoirs les plus légitimes dans l'avenir de leurs exploitations.



UN TROUPEAU D'ÉLÉPHANTS DANS LE DARLAC (ANNAM).

\*  
\* \*

*CULTURES SECONDAIRES.* — Au Tonkin, la superficie des terres consacrées aux cultures secondaires n'est pas connue. Il n'est pas douteux qu'elle est relativement faible. En effet, pendant la période consacrée au riz du dixième mois, les cultures

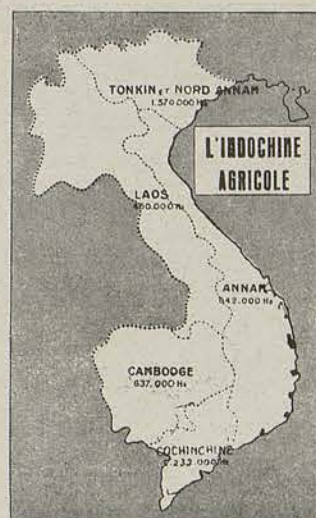


secondaires disparaissent complètement, en dehors des jardins qui entourent les habitations et de quelques pentes où poussent des ricins. Toute la superficie cultivable est alors occupée par les rizières du dixième mois et par les nappes d'eau qui recouvrent les rizières du cinquième mois. Les cultures secondaires ne sont pratiquées avec intensité que pendant la période de l'année où les riz du sixième mois laissent le sol libre (c'est-à-dire de novembre à juillet) et où les basses eaux permettent de mettre en culture les alluvions si riches du lit majeur des fleuves.

Les cultures secondaires de saison sèche se divisent en deux catégories. Il est des cultures secondaires qui occupent



CAFÉIER.

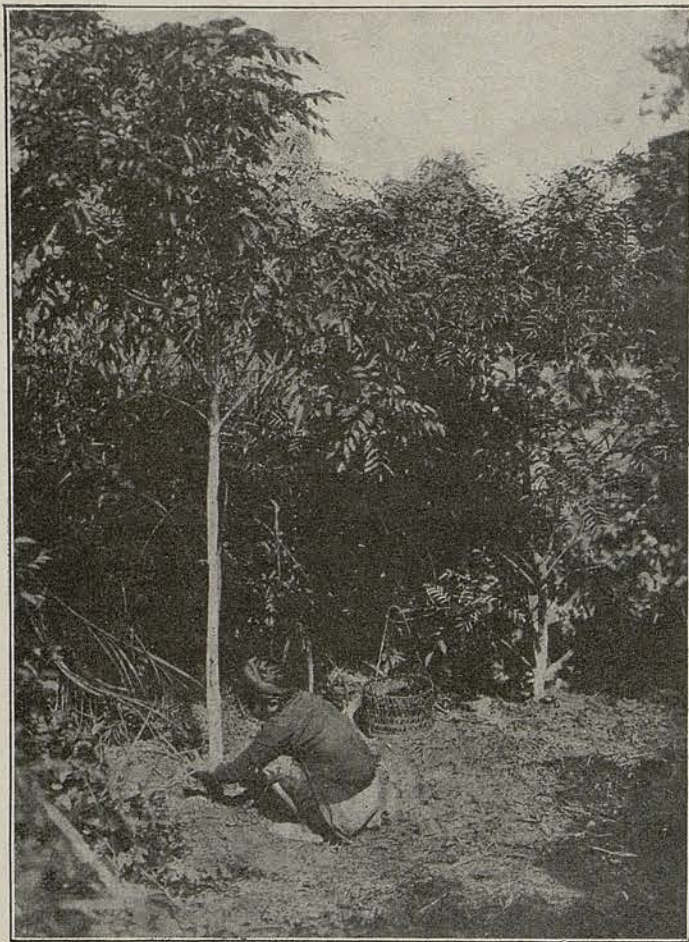


le sol de façon permanente, tandis que d'autres ne sont pratiquées que de novembre à juillet. Celles-ci sont les plus importantes.

Au premier rang se place le maïs. Il couvre selon les années une superficie de 60.000 à 80.000 hectares. La production s'établit aux environs de 100.000 tonnes.

Entre les rangs de maïs, le paysan cultive souvent des haricots; il est, par conséquent, bien difficile d'évaluer l'étendue de cette culture. Ces haricots prennent une place croissante dans l'alimentation indigène.

Les patates sont cultivées un peu partout, mais, comme le maïs et les haricots, sont particulièrement abondantes dans les régions où dominent les terrains secs. Les rendements, qui sont considérables (environ 4 tonnes à l'hectare), font de



L'ARBRE A LAQUE.

pamplemoussiers, des letchis, des manguiers, des bananiers, des pomme-canneliers. L'aréquier occupe parmi ces arbres fruitiers une place importante. Le ricin couvre environ 3.000 hectares.

Le jonc à nattes est planté sur les lais de mer encore saumâtres. C'est une culture de si grand rapport que les paysans bien souvent ne se hâtent pas de lui substituer le riz.

Le mûrier présente un intérêt particulier : il permet en effet l'élevage du ver à soie, l'industrie de la soie, occupations demandant beaucoup de main-d'œuvre et tout à

la patate l'un des plus utiles aliments de complément pour les habitants du Delta.

Les autres cultures de saison sèche qui présentent un intérêt alimentaire sont le sésame, qui couvre peut-être 600 hectares, au total. Le tabac couvre environ 2.000 hectares. Le cotonnier est peu répandu. Il couvre 1.900 hectares environ pendant les mois d'hiver.

Le bétel sert à préparer les chiques dont les Annamites sont friands. La canne à sucre ne couvre que 4.000 hectares.

Les arbres à fruits poussent dans les villages. Dans les jardins qui entourent les cases l'on trouvera des papayers, des grenadiers, des caramboliers, des orangers, des mandariniers, des citronniers, des



CANNES A SUCRE.

fait indiquées dans le Delta, qui dispose d'un excès de population. Pourtant, le mûrier n'occupe pas une place très importante.

L'Annam produit, comme cultures secondaires, le maïs (46.000 Ha : 52.000 T.), la patate (85.000 Ha : 200.000 T.), le haricot (20.000 Ha : 10.000 T.), le manioc (20.000 Ha : 50.000 T.), le café, culture importée (6.000 Ha : 700 T.), le thé (6.500 Ha : 1.000 T.), le cannelier, le poivrier, le coton (7.000 Ha : 850 T.), le jute, la ramie, l'agave, le kapok, le cocotier (100.000 Ha), le sésame, le mûrier (4.000 Ha : 1.500 T.), la canne à sucre (24.000 Ha : 40.000 T.), le sticklac, le benjoin, l'arec, le tabac (3.000 Ha : 3.000 T.), la citronnelle.

La Cochinchine produit : le cocotier (20.000 Ha), la canne à sucre, le maïs, le poivre, les cultures rizières (40.000 Ha), le mûrier.

Le Cambodge produit : le maïs (30.000 Ha), le tabac (5.000 Ha), le poivre (1.200 Ha), le coton (8.000 Ha), le mûrier (1.500 Ha), le soja, la canne, le sésame, l'indigo.

Le Laos produit : le maïs, le tabac, le safran, le gingembre, le cardamome, le coton, la soie, le kapok, la ramie, le sticklak, le benjoin.

\* \* \*

#### RÉGIME FORESTIER (1)

La totalité des régions montagneuses, une grande partie des régions moyennes étaient, dans toute l'Indochine, occupées par la grande forêt primitive. Cette forêt n'existe plus.

Le paysage végétal du Haut Tonkin a été profondément modifié par l'homme : l'exploitation excessive des forêts et surtout la pratique du « ray » ont à peu près partout détruit la forêt primitive.

Au moment de la conquête la région traversée par la voie ferrée entre Phu-lang-thuong et Lang Son était très boisée (or elle est maintenant à peu près déboisée); dans la province de Quang Yen les forêts de pins de Yen lap s'étendaient jusqu'à Quang Yen même (alors qu'elles en sont fort éloignées aujourd'hui); de même, dans la région de Pa Kha (nord du Tonkin, province de Lao-Kay), la destruction à peu près complète de la forêt daterait d'une trentaine d'années seulement.

La destruction de la forêt, qui a été pratiquée de tout temps, a pris un rythme accéléré depuis l'occupation française : celle-ci a en effet provoqué une consommation

(1) Les précisions et chiffres de ce paragraphe sont empruntés aux rapports officiels publiés à l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale de 1931.

beaucoup plus grande sans amener un contrôle parfait de l'exploitation. Elle a même facilité cette exploitation en établissant dans toute la région montagneuse une sécurité qui a permis le développement des échanges. Mais l'on doit penser que l'exploitation



AGAVES.

de la forêt en vue de la vente des bois est un facteur de destruction moins actif que la pratique du « ray ».

Le ray est une portion de forêt que l'on défriche pendant la saison sèche. Les arbres abattus, les broussailles déracinées perdent leur humidité; quand on juge le moment venu, on met le feu à la parcelle que l'on a ainsi préparée : on prend soin de protéger la forêt voisine contre un incendie généralisé. Dans le sol fertilisé par les cendres on creuse des trous au moyen d'un bâton durci : dans ces trous l'on dépose quelques grains de riz de montagne (c'est-à-dire qui ne demande pas d'irrigation) ou de maïs. Après quoi l'on attend que la récolte soit mûre.

Le ray est cultivé trois ans. Au bout de ce temps sa fertilité est épuisée, on l'abandonne et la forêt se reconstitue. Au bout de trente ans la forêt est de nouveau

apte à subir le traitement que l'on vient de voir. Comme on l'a dit, le ray constitue donc une sorte de jachère à longue révolution. L'on conçoit que la forêt primitive soit pratiquement inexistante au Tonkin, et qu'il faille d'immenses étendues aux populations qui ne vivent que du ray : soit dix fois plus de terres cultivables (mais toutes les pentes ne sont pas cultivables en montagne) qu'elles n'en cultivent. C'est dire qu'elles sont réduites au nomadisme.

La forêt constitue pour le montagnard une merveilleuse réserve de matières alimentaires de remplacement et une source de revenus, grâce à la vente de nombreux produits très recherchés par les marchands.

Les matières alimentaires que le montagnard trouve dans ses forêts lui sont fournies par divers tubercules dont le plus important est le cu-nâu (tubercule utilisé essentiellement pour ses propriétés tinctoriales et tannantes, mais qui peut aussi être mangé), par les champignons, le miel sauvage, le thé sauvage, le cœur de nombreux palmiers à sagou. Il faut ajouter la chasse, que la plupart des montagnards pratiquent en se

servant de fusils extrêmement rustiques qu'ils savent fabriquer eux-mêmes (comme ils savent fabriquer la poudre de chasse), et la pêche, très en honneur dans les parties les plus basses. Enfin, les troncs de bananiers forment la base de l'alimentation des porcs.

Au Tonkin la forêt a disparu d'une bonne partie du territoire : une évaluation de 1918 donne comme superficie des forêts tonkinoises 35.000 kilomètres carrés, soit le



PALMIERS.

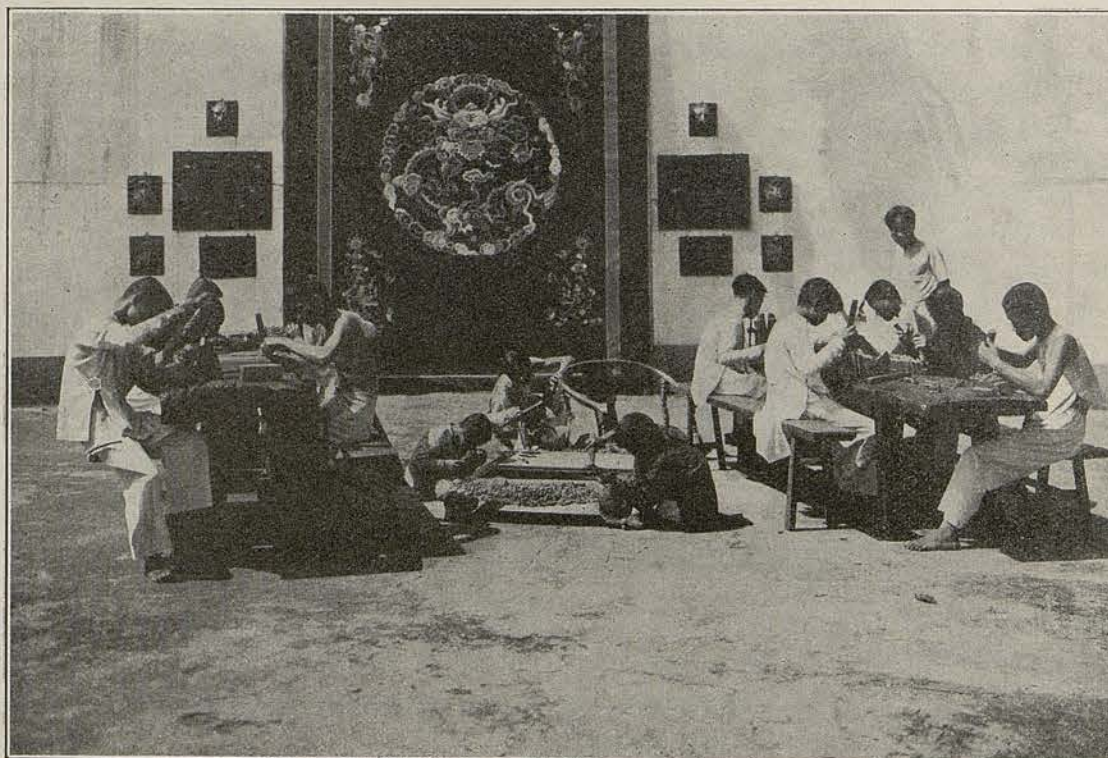
tiers de la région montagneuse; c'est fort peu, étant donnée la faible exploitation du sol non foresté.

Parmi les forêts qui subsistent, rares sont les très beaux peuplements; on les trouvera dans quelques zones calcaires escarpées d'accès difficile, éloignées des rivières flottables; mais, dans l'ensemble, la forêt est peu dense et les peuplements sont extrêmement variés; on trouve jusqu'à cinquante essences à l'hectare; ce sont là, bien entendu des conditions déplorables pour l'exploitation.

Ce ne sont jamais des forêts vierges où se manifesterait une puissance formidable du monde végétal marquée par la hauteur des arbres, l'étonnante rapidité de leur croissance, l'inextricable épaisseur des sous-bois. Les sous-bois sont plus épais que dans nos forêts de feuillus, mais n'offrent pas cette luxuriance, cet encombrement que l'on trouvera dans les descriptions des forêts congolaises ou guinéennes.

Les grands arbres du type tropical, s'appuyant sur de larges contreforts établis à la base du tronc, se font rares. Les lianes sont encore abondantes, mais elles n'ont plus la puissance qu'on leur voit dans les forêts méridionales; il y a encore beaucoup de plantes épiphytes. Ce sont là des caractères qui annoncent la forêt de type chinois.

Cette forêt secondaire peut avoir encore belle apparence. C'est à ce type qu'appartiennent à peu près toutes les forêts du Tonkin. Forêt où dominent les essences tendres, tel le « bo dé », utilisé pour la fabrication des allumettes, unies à un palmier (*caryota urens*), aux hampes des bambous, au vert éclatant des bananiers sauvages. Mais la destruction répétée de la forêt parvient à empêcher la forêt secondaire de reprendre possession du sol. Les incendies annuels, si fréquents dans la région montagneuse,



ÉCOLE PROFESSIONNELLE A HUÉ.

sont particulièrement nuisibles aux arbres. Ils ne laissent subsister qu'une brousse inutilisable.

La savane succède d'ailleurs généralement à la forêt secondaire. Elle est faite de plusieurs espèces de grandes herbes dont la plus importante est l'herbe à pailote.

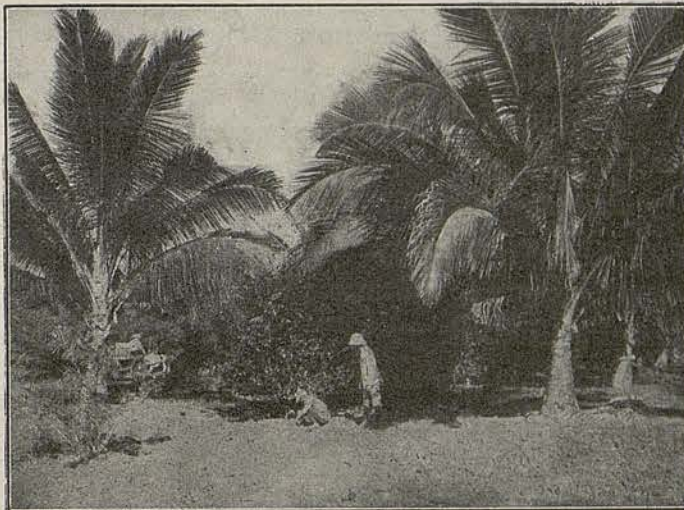
Au-dessus de 7 à 800 mètres et jusqu'à une limite mal connue s'étend une forêt qui diffère de la forêt des basses altitudes : les essences arborescentes se rattachent toutes à la flore tempérée.

Il existe un sous-bois, assez clair d'ailleurs, composé de palmiers, de fougères arborescentes, de bambous et de bananiers sauvages. Quelques lianes aussi, des rotins et du cunao dont les tubercules font l'objet d'échanges importants. Le sol est enfin couvert de fougères, et des fougères bénitiers mettent leur teinte claire et leur vasque harmonieuse au tronc des arbres.

Les forêts ne sont pas pour le Tonkin une puissante source de richesse. Cependant, il est possible par un effort patient de leur donner plus de valeur. C'est à quoi s'emploie le Service forestier. Il faut créer des réserves. Il faut renforcer le contrôle pour empêcher le saccage des forêts non réservées; il faut multiplier les voies de communication, afin que les forêts exploitées puissent livrer leurs bois au Delta, et que l'on ne soit pas dans l'obligation de tolérer l'exploitation destructrice de certaines forêts accessibles.

\*  
\* \*

Plusieurs auteurs ont estimé la surface boisée de l'Annam à 50.000 kilomètres carrés environ, soit un peu moins du tiers de la superficie totale du pays. Cette estimation paraît très insuffisante, si on entend désigner non seulement



COCOTIERS.

la forêt proprement dite, mais encore les immenses régions incultes, plus ou moins couvertes de brousse. Par contre, elle semble supérieure à la réalité si on fait seulement entrer en ligne de compte la forêt digne de ce nom. La plus grande partie des forêts de plaine a déjà disparu, par suite des déprédations de toutes sortes commises par les indigènes, ou bien est en voie de disparition rapide pour céder la place aux concessions agricoles. Les forêts encore riches, sinon intactes, sont situées en majorité en terrain montagneux, couvrent du Nord au Sud tout le massif de la Chaîne annamitique, et aboutissent parfois jusqu'à la mer. Dans leur ensemble, les forêts de l'Annam sont encore très riches et le revenu que pourrait en tirer le Protectorat serait considérable s'il était possible de les exploiter méthodiquement en totalité. Mais beaucoup de régions sont inaccessibles, en raison du manque de voies de pénétration, et les seules forêts vraiment exploitées sont celles que pénètrent plus ou moins profondément les cours d'eau pouvant servir à la vidange des bois. Il s'ensuit que les forêts les plus riches ne peuvent pas être exploitées, tandis que les forêts situées en plaine ou sur les premiers contreforts de la Chaîne annamitique sont déjà en partie épuisées.

Les forêts d'Annam peuvent fournir des bois propres à tous les usages, depuis les essences les plus précieuses jusqu'aux plus ordinaires.

Les forêts de l'Annam sont classées en deux catégories : 1<sup>o</sup> le domaine forestier

réservé, qui comprend les massifs reconnus, cadastrés et placés en réserve par arrêtés du Gouverneur général de l'Indochine; 2° le domaine forestier protégé, qui comprend tous les autres boisements. Aucune forêt n'est libre; toutes les exploitations sont réglementées.

Le domaine réservé peut être considéré comme réellement sauvegardé. Le genre d'exploitation du domaine protégé est désastreux pour la forêt. Le bûcheron recherche toujours les meilleures essences, parce que les difficultés d'exploitation ne sont guère plus grandes que pour les essences ordinaires, alors que les prix de vente sont très supérieurs; cette sélection à rebours entraîne infailliblement la ruine des peuplements.

De tous ces travaux, ceux qui tiennent la première place par leur utilité sont les travaux de reboisement. Dans un pays comme l'Annam, dont l'existence dépend essentiellement de cultures irriguées, il est indispensable de maintenir un taux de boisement suffisant pour que la régularité de régime des eaux soit assurée. Or, les pertes énormes que subit chaque année le domaine boisé, tant du fait des incendies volontaires ou accidentels que du fait des défrichements et des exploitations abusives, menacent de rompre l'équilibre nécessaire, dans un avenir assez proche.

Si l'incendie de forêt peut être dû à une cause accidentelle, il est malheureusement certain que la plupart du temps le feu est allumé volontairement, parfois dans un but bien déterminé, souvent sans aucun motif avouable.

La forêt feuillue suffisamment dense se défend assez bien, et si elle recule chaque année devant le feu, elle n'est jamais entièrement parcourue. Par contre, les forêts clairières du Sud, ainsi que les forêts de pins des plateaux du Lang-Biang, sont périodiquement parcourues par des incendies qui causent aux peuplements des dégâts incalculables.

Les recettes effectuées au cours de l'année 1929 ont atteint 558.648 piastres, couvrant largement les dépenses. Toutefois, il est évident que ce chiffre est notoirement au-dessous de la possibilité et que l'Annam doit retirer un revenu très important de ses forêts, le jour où il sera possible de les exploiter en totalité.

\*  
\* \*

La chaleur et l'humidité du climat et du sol donnent à la Cochinchine une végétation exubérante. Elle appartient au domaine de la forêt dense; celle-ci s'étend dans l'Est montagneux. Mais les plaines inondées sont couvertes par la forêt de « tràm » ou par une végétation de plantes aquatiques. Les côtes basses ont des palétuviers. La zone des deltas est de plus en plus gagnée à la culture, et le paysage dominant est désormais le damier des rizières coupées de lignes d'arbres.



Le relief, la nature du sol, la végétation et le développement économique permettent de distinguer en Cochinchine plusieurs régions :

1° Les provinces de l'Est — région de collines et de plateaux. Les terrains anciens donnent des « terres rouges » très fertiles et des « terres grises ». Les rizières se localisent sur les alluvions des vallées. La forêt couvre la plus grande partie du pays. Les plantations européennes (hévéas) s'y sont développées.

2° Les provinces du centre — dans la région des fleuves et des deltas. C'est essentiellement une région de cultures — au peuplement dense.

3° Les provinces de l'Ouest (presqu'île de Camau) qui renferment de vastes zones de forêts inondées et de marais à l'Ouest, mais où la culture du riz a fait de rapides progrès en ces dernières années.

Les forêts de l'Est donnent lieu à une exploitation assez active, procurant des bois de construction. La forêt inondée fournit du bois à brûler, du charbon de bois et du tanin.

\* \* \*



LATANIERS.

Les forêts couvrent au Cambodge une surface de 40.000 kilomètres carrés, soit environ le quart de la surface totale du pays. Ces forêts offrent différents aspects, fonctions comme partout des conditions essentielles. On a pris l'habitude de les diviser en trois types distincts : la forêt dense, la forêt claire, la forêt inondée. Tous les trois représentent des paysages différents; chacun d'eux variant assez peu avec les essences qui s'y trouvent, mais conditionnant nettement un mode de vie pour les habitants et un mode d'exploitation pour la forêt. Il y a lieu de constater, d'autre part, qu'au Cambodge comme dans toute l'Indochine, la forêt vraiment primitive, c'est-à-dire celle dans l'histoire de laquelle l'homme n'est jamais intervenu, ne se rencontre qu'exceptionnellement.

Lorsque l'on examine un paysage de forêt au Cambodge, il faut donc se rappeler que l'on a souvent devant les yeux un peuplement en voie de transformation, retournant plus ou moins rapidement à un état, fonction du climat et du sol.

La forêt dense occupe d'immenses massifs dans la chaîne de l'Éléphant, dans les

monts de Pursat, sur le versant interne de la Chaîne annamitique et dans la vallée du Mékong vers le Stung Treng et Kratié.

Elle est d'ailleurs loin d'être partout primitive. En beaucoup d'endroits, on est venu couper quelques billes d'essences rares et le ray est passé à des intervalles plus ou moins éloignés. De sorte qu'elle a souvent l'aspect d'une série de parcelles.

Par suite de l'existence des lianes poussant leurs dernières ramifications jusqu'à la cime des arbres, la forêt dense forme une voûte presque continue. Vue d'en haut elle offre une surface moutonnée, ininterrompue, donnant au paysage un aspect très différent de celui des forêts d'Europe. Sous cette voûte existent un ou même plusieurs



PONT SUR LA ROUTE DE REAM (CAMBODGE).

sous-étages d'arbres plus petits ou de palmiers. Leur densité élimine l'herbe à pailote et le bambou nain, ce qui, avec l'humidité qu'elle entretient toujours, la protège des incendies, de sorte que lorsqu'un ray a lieu, il est limité à la surface sur laquelle on a abattu les arbres.

La forêt claire se présente sous l'aspect d'une série de boisements assez pauvres en matériel ligneux, dans lesquels les arbres sont nettement isolés les uns

des autres. Ces arbres dépassent rarement 15 mètres de haut.

La forêt claire est parcourue par une infinité de pistes formées par le passage répété des charrettes à bœuf. Ces pistes traversent les rizières, de plein pied, mais sont néanmoins quelquefois praticables aux automobiles en saison sèche; elles peuvent rendre de grands services pour la vidange des bois battus. La forêt claire est d'ailleurs loin d'être un désert; on y rencontre des villages, des pagodes et les rays y sont très nombreux. En saison sèche, il suffit d'une cigarette ou d'un ray où le feu couve pour que des milliers d'hectares soient ravagés par l'incendie.

La forêt inondée en eau douce est une particularité du Cambodge. Elle se rencontre dans les provinces limitrophes des lacs, Battambang, Kompong Thom, Kompong Chnang et Pursat. On la trouve également sur les rives du Mékong vers Kompong, Cham et Kratié. Elle forme autour des lacs une bande continue de 4 à 8 kilomètres de largeur.

Les forêts denses s'étendent sur les surfaces immenses bien pourvues en essences de valeur, elles représentent un capital forestier considérable qui constitue une des plus grandes richesses latentes du Cambodge. On se tromperait néanmoins en s'imaginant que les arbres de ces forêts sont à croissance très rapide, atteignant dans un

court délai des dimensions énormes et que par suite ils sont capables de fournir vite un fort volume de bois. Ces arbres ont au contraire un développement plutôt lent surtout dans la période de maturité.

Des cinq pays de l'Union indochinoise, le Cambodge est celui qui fournit la plus grande variété et la plus grande quantité de bois d'œuvre et de sous-produits forestiers.

Les essences les plus couramment employées ont été classées d'après leur valeur en quatre catégories par le Service forestier; ce classement est d'ailleurs sensiblement le même pour toute l'Indochine.

Aujourd'hui, l'étude sur les bois d'Indochine, poursuivie depuis plusieurs années, est terminée pour les essences les plus importantes.

On peut dire que les marchands de bois et les industriels de la métropole ont, dès maintenant, toutes facilités pour savoir quelles qualités possèdent les bois qui leur sont offerts et les employer absolument sans mécomptes.

Le commerce des bois d'œuvre est accaparé par les Malais, quelques Chinois, de rares Annamites. Le commerce des bois de feu est entre les mains des Chinois et des Annamites; les Chinois sont seuls maîtres du marché des sous-produits. Quelques sociétés forestières européennes commencent à s'installer au Cambodge.

Les forêts du Cambodge renferment une grande variété de sous-produits forestiers. Les bambous, quoique ne faisant pas l'objet d'une exportation hors l'Indochine, constituent un produit forestier d'un grand intérêt. On trouve les bambous dans les sols d'alluvions riches. Dans la vallée du Mékong il en existe d'importants peuplements.

Le domaine forestier classé comprend les réserves forestières de production ou de protection, les périmètres de reboisement, les forêts coloniales locales, les forêts provinciales ou communales lorsqu'elles sont pourvues d'un aménagement.

Le programme du Service forestier se résume ainsi: conserver le domaine boisé nécessaire au point de vue climatique et hydraulique; constituer un domaine réservé suffisant pour assurer la production de bois de toutes catégories nécessaires aux besoins du commerce local; abandonner à l'agriculture les terres les plus riches; organiser enfin le domaine forestier et son exploitation de façon à lui demander le maximum de rendement compatible avec les obligations auxquelles est soumis un gérant chargé de transmettre à ses successeurs dans son intégralité le capital qui lui est confié.

Mais la mentalité des populations constituait le plus gros obstacle. Il a fallu amener l'indigène à venir exploiter dans les coupes méthodiques, à comprendre l'utilité des mesures imposées par la réglementation forestière, à collaborer à la lutte contre les incendies.

### III. — LES GRANDS TRAVAUX (1)

---

*LES DIGUES.* — La protection contre les eaux est indispensable dans les deltas. Elle est assurée dans celui du Fleuve Rouge par les digues; dans celui du Mékong par les canaux. Car, dans les époques dites « des hautes eaux », le haut niveau du fleuve est supérieur — parfois de plusieurs mètres — au niveau moyen du sol.

Mais il est bon de savoir que, avant l'établissement du système des digues, le Tonkin ne s'en portait pas plus mal, grâce à toute une série de petits canaux de dérivation, qui égalisaient les eaux des deltas, et qui ont été perdus, ensablés et comblés par les inondations trop fortes et l'incurie des habitants.

Les inondations de cette époque, pour désagréables qu'elles fussent, et considérables (tous les étés, un grand lac confondait, sur le Fleuve Rouge, les confluent de la rivière Noire et de la rivière Claire, et occupait, dans la vallée du grand Fleuve, une longueur de quinze lieues, sur la largeur totale de la vallée), ne semblaient pas compromettre la sécurité des populations, qui, après leur départ, retrouvaient leurs terres recouvertes et fécondées par un limon fertilisant.

Aussi, pendant la première année de l'occupation française, la « Commission supérieure des digues », instituée à Hanoï, hésitait entre leur suppression et leur renforcement. Car l'état de 1890 était impossible à conserver, à cause de la déforestation intense de la haute vallée du Fleuve Rouge, qui est chinoise. Les études les plus complètes ont été faites avant la décision définitive. Le Gouvernement s'est décidé au maintien.

C'est pourquoi, en 1905, comme antérieurement à la venue des Français en Indochine, et après une étude consciencieuse, au cours de laquelle les Annamites les plus éclairés furent consultés, il fut décidé de conserver les digues et d'augmenter leur efficacité en prenant toutes les mesures nécessaires pour leur permettre de résister aux efforts considérables de destruction par le fleuve.

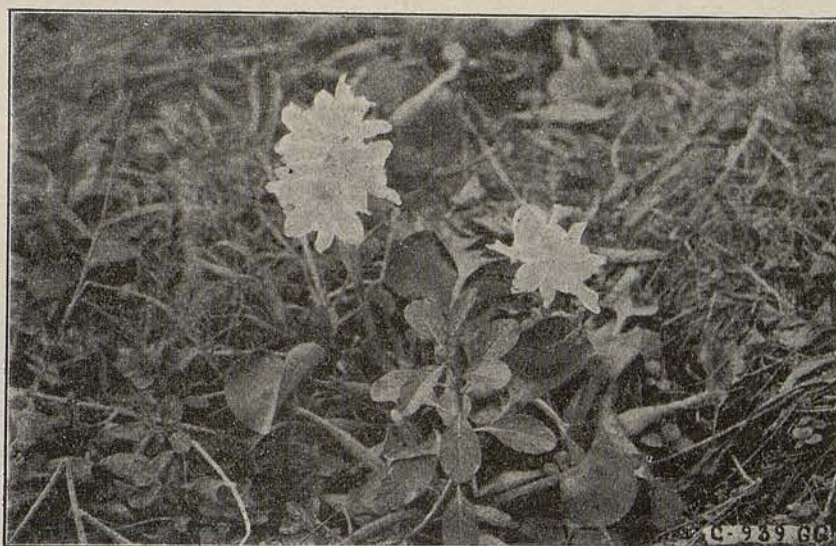
Depuis cette époque, les travaux de défense contre les inondations ont fait l'objet de nombreuses études. On peut dire que toutes les solutions ont été envisagées, et que

(1) Les constatations et chiffres de ce paragraphe sont extraits de l'ouvrage de l'inspecteur général POUYANNE.

leur ensemble constitue une véritable récapitulation de tout ce qu'il est possible d'imaginer en cette matière.

On s'est donc efforcé de fixer, tout d'abord, le niveau limite des crues que les digues pourraient dans leur ensemble supporter sans se rompre; de renforcer les parties faibles de ces digues de façon à n'avoir pas de ruptures à craindre pour les crues de niveau égal ou inférieur au niveau limite; de jeter enfin dans le cas de grandes crues de niveau supérieur à ce niveau limite, le trop-plein des eaux dans les bassins naturels où les digues empêchent aujourd'hui leur introduction.

Depuis 1917, un programme méthodique d'exhaussement et de renforcement de



LE LUC-BINH.

toutes les digues du bassin du Fleuve Rouge a été entrepris suivant un profil type dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Largeur minimum de la plate-forme : 6 mètres (5 mètres pour les digues de faible hauteur dans le bas Delta);

Cote de la plate-forme : 0 m. 50 au-dessus de la crue de 1918, ce qui correspond à une crue de cote de 11 m. 80 environ à Hanoï;

Talus côté fleuve : 2 de base pour 1 de hauteur; talus côté opposé au fleuve : 3 de base pour 1 de hauteur.

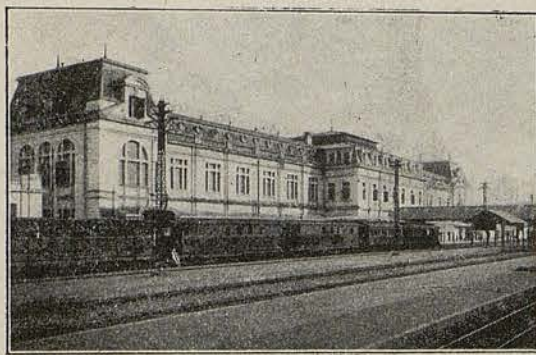
Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que des digues en terre de l'importance de celles du Tonkin dont la longueur, le long des voies principales, atteint 520 kilomètres, sont des ouvrages dont l'entretien exige impérieusement une surveillance étroite et minutieuse pendant la période des crues.

Quels que soient les soins apportés à la construction de ces digues, il est impossible d'empêcher les animaux d'y établir leur terrier, les racines des plantes d'y pourrir, et de

constituer ainsi des cheminements pour les eaux d'infiltration. Ce sont ces infiltrations qui, en prenant de l'importance, peuvent provoquer l'affaissement et la rupture des digues.

On ne peut songer à éviter toutes chances de rupture, mais on peut donner aux digues des profils suffisamment résistants pour que les affaissements, quand ils menacent de se produire, mettent assez de temps à se réaliser pour qu'avec une surveillance, convenablement établie, on ait le temps de renforcer le corps de la digue et d'éviter sa rupture.

Grâce à ces travaux et à ces mesures, on peut compter n'être plus astreint dans



LA GARE PRINCIPALE A HANOI.

l'avenir à avoir recours à des inondations provoquées dans des casiers régulateurs. On peut surtout espérer arriver à avoir, pour les digues du Tonkin, une résistance du même ordre que pour les digues du Pô qui, pendant quarante ans, ne se sont pas rompues.

Tout ce programme de défense contre les inondations constitue une œuvre remarquable et il semble bien qu'on soit arrivé à une solution de principe définitive. Mais,

en raison de l'importance formidable des masses d'eau en jeu (le débit du Fleuve Rouge peut atteindre 30.000 mètres cubes par seconde) et de la soudaineté des crues, on ne peut espérer éviter à jamais tout accident; on peut, du moins, compter arriver à en réduire le nombre et l'importance.

Des canaux ont été creusés surtout dans le centre Annam; ils complètent le réseau des voies navigables de ce pays dont la longueur utilisable pour la petite navigation fluviale peut être évaluée à 600 kilomètres pour les canaux et à 2.400 kilomètres pour les cours d'eau naturels.

Le jeu des marées ayant en Cochinchine une importance prépondérante pour la circulation des personnes et des marchandises, les habitants du pays ont dû songer à compléter, par la construction de canaux artificiels, les fleuves et les rachs naturels. Ces canaux, devenus très nombreux depuis une trentaine d'années, raccordent les divers bras du Mékong et du Donnaï, ou recourent les défluent de ces fleuves; ils servent à la fois à la navigation fluviale et au développement de la culture des terres nouvelles. Ils se divisent en voies d'intérêt général desservant les grands courants de la circulation et en voies secondaires d'intérêt régional.

L'ensemble des voies d'eau en Cochinchine, rivières et canaux, constitue pour ce pays un réseau de voies navigables d'une importance considérable, présentant un

développement de plus de 2.000 kilomètres rien que pour les voies d'intérêt général; le développement des voies secondaires ne peut être déterminé même approximativement; il est d'environ 1.800 kilomètres pour les canaux seulement.

\*  
\* \*

Le Cambodge et le Laos sont tributaires du Mékong. Celui-ci ne nécessite que peu de digues, mais l'amélioration d'un cours trop souvent coupé de rapides.

\*  
\* \*

*CHEMINS DE FER.* — Les voies ferrées de l'Indochine ont été prévues et décidées par M. le Gouverneur général Paul Doumer (à deux exceptions près). Elles se sont développées depuis lors suivant le double but indiqué à cette époque. But stratégique : protéger les frontières en permettant l'arrivée rapide de forts contingents sur les points menacés. But économique : transporter facilement les produits du sol aux ports d'exportation, et répandre également sur tout le territoire habité les objets de première nécessité.

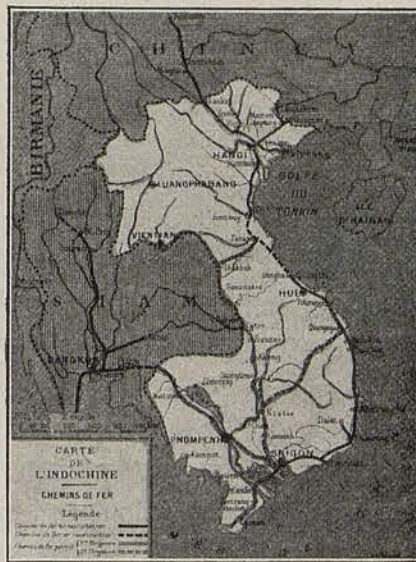
Les réseaux du Nord, du Centre et du Sud sont exploités directement par la Colonie. La voie de Haïphong à Yunnanfou est exploitée par une compagnie concessionnaire, celle des « Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan » (470 kilomètres en territoire chinois).

La ligne Saïgon-Mytho a été la première construite et mise en service (1885). Puis vint la ligne stratégique du Tonkin nord.

Le programme, même en cours d'exécution, subit de nombreuses modifications. Dans les années qui suivirent la conquête du Tonkin, les Autorités militaires rencontrèrent de grosses difficultés pour achever la pacification des régions montagneuses situées au Nord et au Nord-Est du pays, près de la frontière du Kouang-Si.

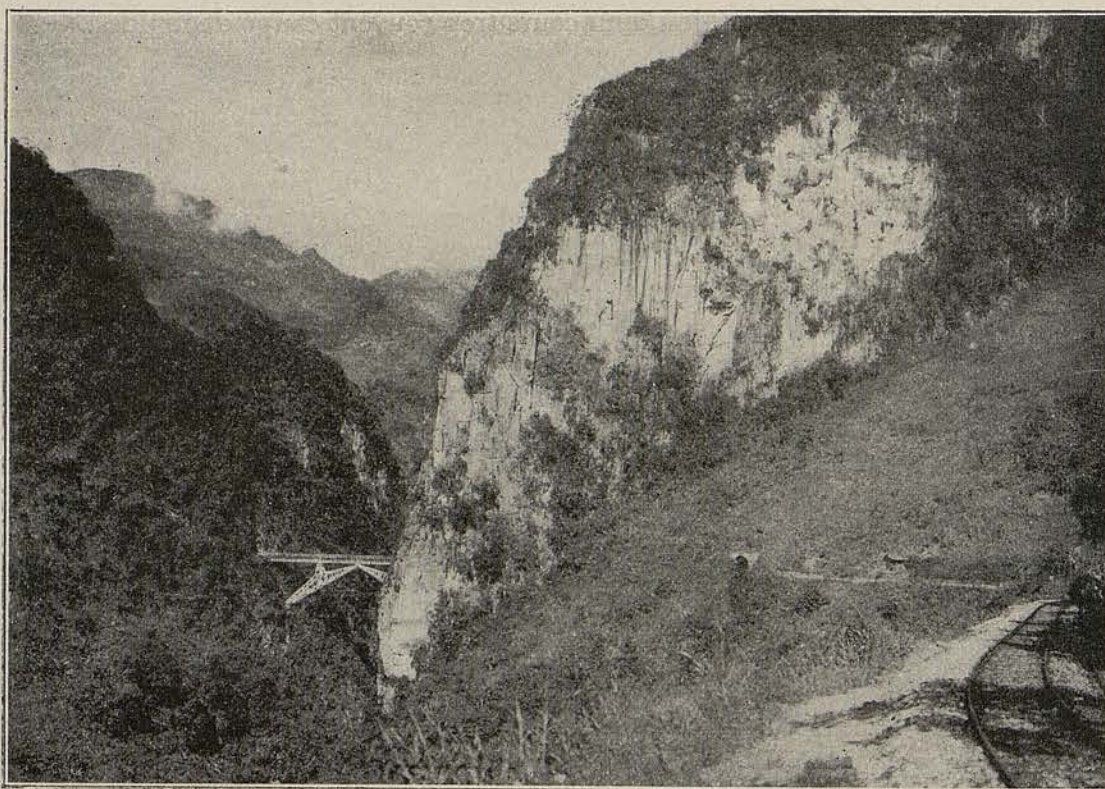
De fortes garnisons étaient entretenues dans ces régions, notamment à Lang-son et Cao-bang; leur ravitaillement donnait lieu à d'importants transports. En outre, l'évacuation des malades et des blessés se heurtait à d'importants obstacles.

Cette situation conduisit à envisager, vers 1889, la construction d'une voie Decauville de 0 m. 60 devant relier Lang-son à Phu-lang-thuong, cette dernière localité étant elle-même en communication fluviale avec Hanoï et Haïphong.



Les travaux, adjugés à Paris le 13 septembre 1889, furent commencés l'année suivante. Mais, faute d'études préalables sérieuses, ils n'avancèrent que très lentement et les évaluations primitives se trouvèrent rapidement dépassées.

D'ailleurs, entre temps, les conditions d'établissement de cette ligne avaient fait l'objet de conceptions plus larges. Le Gouvernement français avait reconnu préférable de substituer au système de subvention de la Métropole qui avait fonctionné



UN PASSAGE DU CHEMIN DE FER DU YUNNAN.

jusqu'alors, l'établissement d'un programme général de travaux de mise en valeur de la Colonie et l'émission d'un emprunt important destiné à en permettre l'exécution.

Une loi du 10 février 1896, due à l'initiative du Gouverneur général Rousseau, autorisait le Protectorat de l'Annam-Tonkin à contracter un emprunt de 80 millions de francs, à 2 1/2 %, remboursable en soixante ans et garanti, en capital et intérêts, par l'État français.

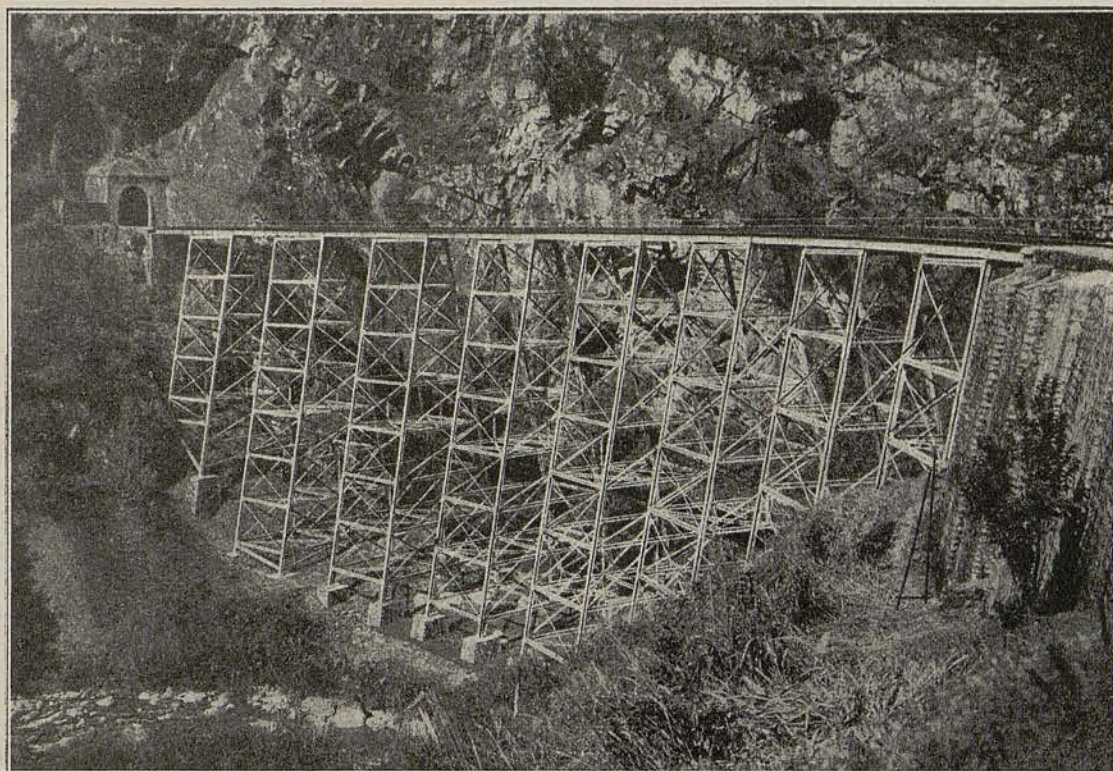
Cet emprunt fut couvert vingt-huit fois, affirmant, pour la première fois, le crédit de l'Indochine sur le marché de la Métropole. Grâce à ces ressources, la voie primitive de 0 m. 60 reliant Lang-son à Phu-lang-thuong put être remplacée par une voie de 1 mètre allant de Gia-lam au Sud jusqu'à Dong-dang au Nord.

En même temps, on envisagea la traversée du Fleuve Rouge par un pont pour



voie ferrée reliant Gia-lam à Hanoï. Cet ouvrage important, qui devait recevoir le nom de Pont Doumer, fut commencé dans les derniers mois de 1898 et inauguré en mars 1902. Sa longueur totale est de 1.682 mètres entre culées; les dépenses entraînées par sa construction se sont élevées à 6 millions de francs environ, elles ont été imputées sur les fonds de l'emprunt du Protectorat.

L'achèvement de cet ouvrage permit l'ouverture à l'exploitation de la ligne Hanoï



LE « PONT EN DENTELLES » DU CHEMIN DE FER DU YUNNAN.

à Dong-dang sur toute sa longueur. Cette ouverture eut lieu le 8 avril 1902.

Un projet de pénétration ayant été abandonné, on construisit récemment un tronçon de 17 kilomètres partant de Dong-dang et allant rejoindre à Na-cham le bief navigable du Song-Ky-kong. Cet embranchement a été mis en exploitation le 15 novembre 1921; la ligne a ainsi un développement de 179 kilomètres depuis Hanoï.

Le pont Doumer est une des merveilles de l'industrie moderne.

\*  
\* \*

Le programme Doumer (1898) envisagé prévoyait la création de deux grandes artères : d'une part, une ligne de pénétration en Yunnan, destinée à drainer, vers le

Golfe du Tonkin, le trafic de cette province chinoise; la construction de cette ligne était rendue possible par la Convention franco-chinoise du 10 avril 1898 qui accordait à l'Indochine la construction d'une voie ferrée à établir entre Lao-Kay et Yunnanfou; d'autre part, une ligne suivant la côte, destinée à réunir les divers pays de l'Union par la construction de la grande voie Transindochinoise Hanoï-Hué-Saïgon-Pnompenh.

Ce programme, défendu devant le Parlement par le Gouverneur général Doumer lui-même, fut approuvé par la loi du 25 décembre 1898.

En outre, cette même loi autorisait le Gouvernement général de l'Indochine dans le cas où il rétrocéderait à une compagnie privée la concession du chemin de fer Lao-kay-Yunnanfou, qu'il venait d'obtenir du Gouvernement chinois, à accorder à cette Compagnie une garantie annuelle d'intérêt limitée à 3 millions de francs et à soixante-quinze années, et dont le versement était garanti par l'État français.

C'est sur ces bases que fut passée la convention de concession du 15 juin 1901 avec un groupement financier qui constitua, à cet effet, la Compagnie Française des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan.

Haïphong à Laokay. — Cette ligne de 384 kilomètres part de Haïphong, le grand port du Tonkin, traverse le delta tonkinois, puis remonte la vallée du Fleuve Rouge.

De Viétri à Lao-kay (frontière de Chine) la ligne suit à peu de distance le cours du Fleuve Rouge dont la vallée étroite est peu cultivée et peu habitée. Yen-bay est la principale agglomération traversée dans cette région.

Le Transindochinois a été commencé dans la même période.

Ligne de Hanoï à Vinh. — Cette ligne part de Hanoï et, à travers le delta du Fleuve Rouge, par les villes indigènes de Phu-ly, Nam-dinh et Ninh-binh, s'achemine vers la frontière du Tonkin qu'elle franchit à Bim-son (au km. 142). Elle traverse ensuite la région également deltaïque du Thanh-hoa, puis, longeant la côte, atteint la vallée du Song-ca pour aboutir à Vinh ( km. 321).

Le tronçon Vinh-Dongha a été ouvert récemment.

Un embranchement de 5 kilomètres régulièrement exploité relie Vinh, terminus actuel du réseau au port de Bèn-thuy, sur l'estuaire du Song-ca. Ce port pourra prendre une certaine extension, lorsque les travaux actuellement en cours pour relier le Laos à la côte (routes et chemins de fer) seront terminés.

A Dongha, la ligne s'accorde au tronçon qui reliait déjà ce point à Hué, capitale de l'Annam, et à Tourane (175 kil.). En sorte que le Transindochinois, dans sa partie nord, constitue une liaison ininterrompue entre Hanoï et Tourane (775 km.). C'est au kil. 414, à Tanap, que se raccorde la première voie ferrée de pénétration au Laos.

En même temps on amorçait le Transindochinois par son extrémité sud (méthode télescopique, inaugurée par M. Thys, au Congo belge).

Au départ de Saïgon et jusqu'à Bien-hoa, cette ligne traverse des régions fertiles et peuplées. Peu après Bien-hoa, elle s'engage dans une région peu élevée, mais très boisée, pour se rapprocher de la côte d'Annam à Muong-man. De cette station part un embranchement de 12 kilomètres vers Phan-tiet, port de pêche et centre économique de la région.

De là, à peu près parallèlement à la côte, et coupant successivement les contreforts montagneux qui se détachent de la grande chaîne annamitique, elle passe à proximité de Phanrang

(station de Tourcham), puis de Cam-ranh (embranchement de 4 kilomètres vers Bang-goi) et atteint Nha-trang.

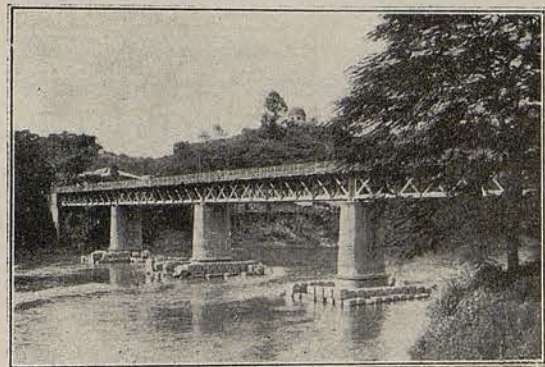
De Tourcham se détache un embranchement actuellement construit sur 41 kilomètres, jusqu'à Krongpha. Ce tronçon est l'amorce de la voie d'accès à Dalat (plateau du Lang-bian).

La distance de Saïgon à Nhatrang est de 410 kilomètres.

Le vrai chef-d'œuvre des chemins de fer d'Asie (en y comprenant les voies indiennes

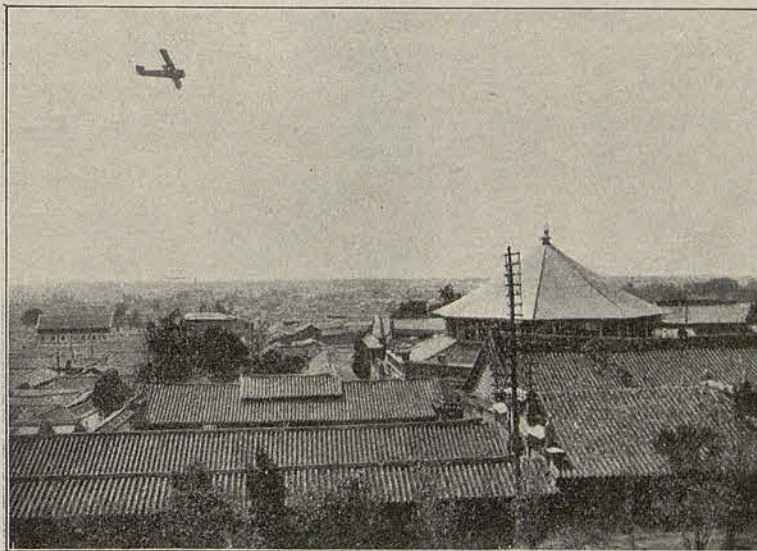
et même le Transsibérien) est la voie, en territoire chinois, de Laokai à Yunnanfou.

Le recrutement des coolies, le transport des matériaux et approvisionnements, l'insalubrité et l'insécurité des régions traversées, les difficultés de la construction elle-même dans un terrain où les ouvrages d'art devaient être nombreux et importants, furent autant d'obstacles qu'il fallut surmonter à grand'peine.



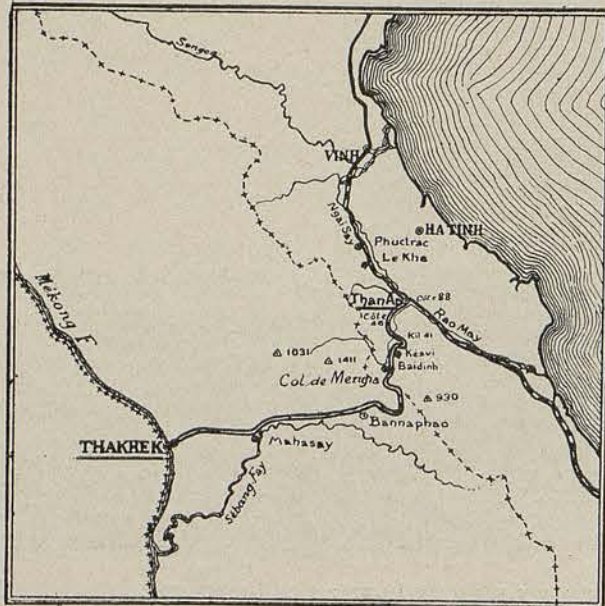
PONT FRONTIÈRE A LAOKAI.

Après bien des difficultés, on parvint au résultat et les ouvertures des différentes sections de la ligne s'échelonnèrent du 15 juin 1908 au 1<sup>er</sup> avril 1910, date à laquelle la première locomotive atteignait Yunnanfou.



UN AVION FRANÇAIS AU-DESSUS DE YUNNANFOU.

De Lao-kay la ligne remonte la vallée du Namti, affluent du Fleuve Rouge, traverse le col de Milati à l'altitude de 1.700 mètres (km. 157) et atteint le plateau du Yunnan. Toute cette région est déserte et malsaine.



CHEMINS DE FER DU LAOS.

Après le col de Milati, la ligne passe par l'importante gare de Pitchetchai (km. 178) desservant la région de Mongtseu et les mines d'étain de Kokiéou et descend sur la vallée du Pataho qu'elle atteint un peu après Amitchéou (km. 221) et qu'elle remonte jusqu'à Yi-léang (km. 399).

Au delà d'Yi-léang, le chemin de fer s'élève rapidement (rampe moyenne de 25 %) jusqu'à Chouei-Tang (km. 431) où il atteint la terrasse supérieure du plateau yunnanais et d'où il continue, en terrain peu accidenté, jusqu'à son terminus Yunnanfou (km. 465).

Sur la ligne Saïgon-Nhatrang, se détache le chemin de fer du Langbian, le seul chemin de fer à crémaillère de l'Extrême-Orient, qui, par une série de paliers, doit atteindre ce riche plateau et l'agglomération sanitaire de Dalat, appelée à un grand avenir.

La grande œuvre actuelle est le déblocage par voie ferrée, du Laos, qui ne communiquait (1931) avec le monde extérieur que par le Mékong et par les pistes montagneuses des cols d'Annam.

Le tracé adopté quitte la ligne de Vinh à Dong-ha au voisinage de Tan-ap, franchit la chaîne annamitique par un souterrain situé à la cote 368, sous le col de Mu-gia (point culminant de la ligne), descend le versant laotien en suivant la vallée de la Sébangfai, puis celle de la Nam-don pour aboutir à Thakhek. La longueur totale est de 185 kilomètres.

Le transindochinois est en voie d'achèvement (ligne de Tourane à Nhatrang : 550 km.).

Enfin l'œuvre ferrée se termine par l'établissement de la ligne de Saïgon à la frontière du Siam. Cette voie est nécessaire pour éviter que la voie ferrée siamoise en construction, entre Bangkok et la frontière du Cambodge, ne détourne, au profit du Siam, le trafic de la région de Battambang.

Elle permettra la jonction du réseau indochinois avec le réseau siamois,

et assurera, entre Bangkok et Saïgon, des échanges commerciaux et une circulation touristique dont le développement ne peut être que profitable aux deux pays.

Les études préliminaires, puis les études définitives de cette ligne ont été confiées à la Compagnie générale des Colonies qui vient de livrer les dossiers d'exécution.

Le tracé part de la gare de Cholon, sur la ligne Saïgon-Mytho, dessert la région de Tay-ninh, franchit le Mékong et le Tonlé-Sap immédiatement avant d'arriver à Pnompenh, et se dirige par Pursat, Battambang et Sisophon, vers la frontière du Siam, qu'il atteint à proximité de Poipet.

Le développement de la ligne est de 632 kilomètres parmi lesquels le franchissement du Mékong et de son champ d'inondation nécessitera des travaux d'art d'une longueur de 40 kilomètres.

Enfin notons le réseau cochinchinois d'utilité locale (285 km.) destiné à desservir la fertile région du Delta, et à atteindre la région des plantations de caoutchouc.

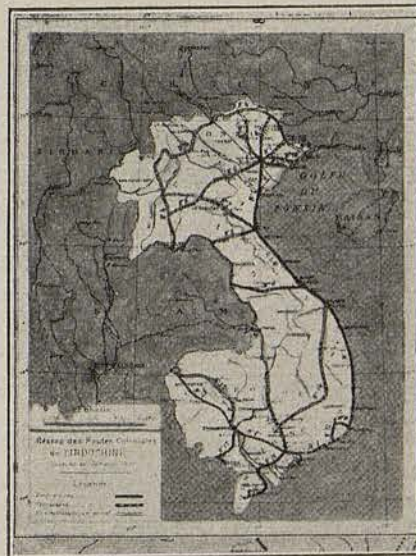
La situation actuelle et l'avenir des chemins de fer indochinois se présentent donc, dans leur ensemble, sous un jour plutôt favorable. Si, actuellement, le bénéfice net réalisé n'est pas encore tout à fait suffisant pour servir au capital d'établissement un intérêt assez considérable, la progression courante de ce bénéfice permet de penser que cette époque n'est plus très éloignée.

D'ailleurs, la valeur de l'œuvre réalisée ne se mesure pas uniquement par les résultats financiers obtenus; les voies ferrées concourent, au même titre que les routes, à la mise en valeur et au développement de la Colonie et ne doivent pas être considérées exclusivement comme un instrument fiscal.

Mais, c'est surtout l'achèvement des lignes en construction et l'exécution de celles qui sont encore à l'étude, qui contribuera à donner aux lignes en exploitation le trafic sur lequel on peut raisonnablement compter.

Il n'est pas douteux, en effet, que le prolongement et la jonction des tronçons existants, en assurant la continuité d'exploitation, modifiera avantageusement leur rendement.

C'est pourquoi l'exécution du programme de grands travaux, tel qu'il a été préparé par le Gouvernement général de l'Indochine, et qui comporte en première urgence l'achèvement du transindochinois et la construction du Tanap-Thakhek, apparaît, de plus en plus, comme une nécessité impérieuse pour la Colonie.



\*  
\* \*

*LES ROUTES ET L'AUTOMOBILISME.* — Les variations de densité de la population (surpeuplement du Delta tonkinois et du Nord Annam; insuffisance en Cochinchine et au Sud Annam) rendent indispensable l'exode de la main-d'œuvre, et nécessitent donc un réseau routier très développé, du moins autant que l'exigent les besoins du commerce intérieur et le développement de l'industrie touristique.

C'est, en 1912, sur l'initiative du Gouverneur général Albert Sarraut que fut décidée la constitution d'un vaste réseau routier indochinois, suivant un programme d'ensemble établi à cette époque, et à l'aide de crédits importants que le Budget général consacrerait, chaque année, concurremment avec les ressources des budgets locaux, à la réalisation de l'œuvre entreprise.

Depuis cette date, les efforts, pour atteindre le but fixé, se sont poursuivis sans relâche. L'importance de ces efforts se manifeste par le développement du réseau routier, qui a presque triplé depuis 1912.

Toutes les routes sont, conformément à un arrêté du Gouverneur général du 18 juin 1918, classées en routes coloniales, en routes locales et, pour la Cochinchine seulement, en routes provinciales et communales.

A cet ensemble de routes classées sont venues s'ajouter depuis 1922 les pistes de pénétration, première ébauche du réseau routier destiné à desservir les régions peu peuplées mais souvent très fertiles de l'hinterland indochinois.

Il s'agissait de mettre en relations — avant de mettre en valeur — 15 millions d'hectares d'excellentes terres des plateaux intérieurs *moï*. Il s'agissait en même temps d'établir un réseau routier sur tout le territoire, pour le relier aux ports de transit et d'exportation.

Le réseau comporte les routes coloniales (routes nationales de France) et les routes locales (tous autres types).

Le programme de 1918 comporte 19 routes coloniales automobilistes, d'une longueur totale de 10.000 kilomètres. La plus importante va de la frontière de Chine à celle du Siam, par Hanoï, Hué, Saïgon et Pnompenh. Sa longueur (2.560 km.) est égale à la distance de Paris aux Monts Ourals, soit toute l'Europe. Les principales sont : Hanoï à Haïphong, — Hanoï à Hagiang (bassin de la Rivière Claire), Hanoï à Vienchan (Rivière Noire), Moncay à Vienchan (toute la frontière de Chine), les trois routes de pénétration du Laos par la chaîne intérieure d'Annam, — Saïgon à Hué (par les plateaux intérieurs), Saïgon à Kratié (Mékong).

Les routes locales se développent sur près de 25.000 kilomètres.

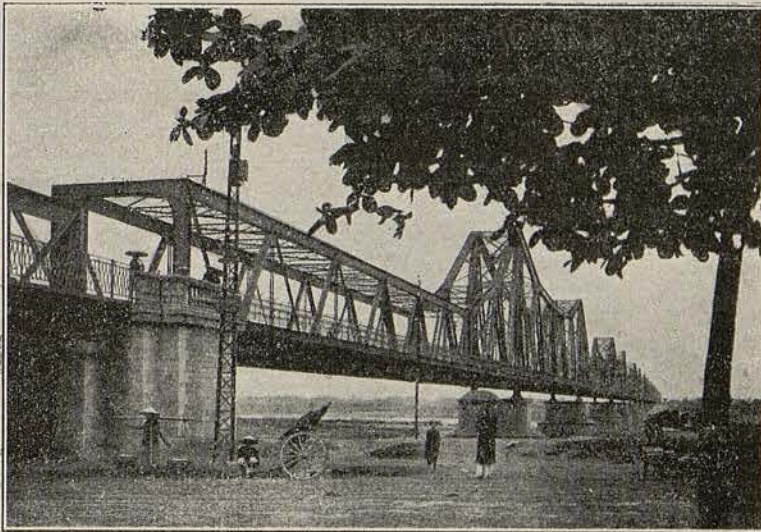
Enfin, le réseau est complété par les « pistes de pénétration » (3 mètres de large).

Ces pistes sont destinées à permettre l'accès des régions non encore desservies par des routes, et à permettre les communications en automobile, en saison sèche, entre les divers centres de population d'une même province. Elles sont indispen-

sables pour assurer en quelque sorte la prospection des régions accessibles seulement avant leur exécution aux piétons et aux cavaliers. Elles constituent, en général, la première ébauche de futures voies coloniales ou locales.

Ces pistes de pénétration offrent donc un grand intérêt, tant par l'utilité qu'elles présentent à l'heure actuelle, en facilitant les relations entre les centres des provinces isolées, que par l'importance du rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la mise en valeur de l'Indochine.

Les principales de ces pistes sont celles qui donnent accès à la haute région du nord-ouest du Tonkin (Chapa à Binh-lu, Lai-chau à Phong-Saly, Suyut à Son-la); au plateau du Tran-ninh (Hoi-xuan à Van-mai — Sam-neua par le Song Luong, Bai-thuong à Samto); à la région du Nord du Cambodge (Circuit d'Angkor — Phnom-Deck à Melouprey —



LE PONT DOUMER, A HANOI;

Mimot à Snoul, Kg-Smach à Srée Umbell, Kg Thom à Sambor, etc.) et aux chefs-lieux des provinces du Laos (Attopeu à Paksé, Saravane à Paksé).

\*  
\* \* \*

La construction du réseau routier indochinois a eu pour conséquence presque immédiate le développement de l'automobilisme en Indochine.

Il y a environ 15.000 véhicules automobiles en circulation en Indochine.

La tendance de plus en plus grande des indigènes à utiliser, dans leurs déplacements, la locomotion automobile a provoqué la création et le développement extrêmement rapide de services publics de transports par automobiles.

Des services réguliers, dont certains sont subventionnés par la Colonie pour assurer le transport des correspondances postales, fonctionnent désormais quotidiennement, desservant les centres importants situés en dehors du chemin de fer. Certains services, au Tonkin, en Annam et en Cochinchine, desservent même des itinéraires parallèles à la voie ferrée.

Ces services ont environ 2.000 voitures sur routes. Ils sont extrêmement goûtés

et utilisés par les indigènes. D'ailleurs la circulation est très intense (1.300 voitures à la sortie quotidienne de Saïgon, 1.200 à celle de Hanoï; circulation quotidienne sur le pont Doumer en 1930 : 1.200 voitures à bras, 400 chars, 375 automobiles). Le réseau routier de l'Indochine peut être considéré comme répondant à tous les besoins de l'heure. Il suffira de l'augmentation normale avec les événements et les années.

\*  
\* \*

*NAVIGATION FLUVIALE ET MARITIME. PORTS.* — Grâce à ses voies d'eau, un important trafic fluvial, de voyageurs et de marchandises, s'est établi dans le delta du Tonkin. Toutes les provinces agricoles écoulent leurs produits par bateau, sur Haïphong. Des services subventionnés de correspondances fluviales par chaloupes à vapeur fonctionnent régulièrement depuis 1907. Rien que pour le port de Hanoï le nombre de chaloupes entrées et sorties dans une année est en moyenne de 3.000, transportant plus de 250.000 passagers.

Le Lach-tray et le Canal des Bambous sont particulièrement fréquentés par les chaloupes à vapeur et les jonques qui font le trafic entre Haïphong, Hanoï et Namdinh.

La longueur des voies d'eau utilisables par la navigation à vapeur varie toutefois avec la saison. En saison des hautes eaux, de juillet à octobre, cette longueur atteint approximativement 700 kilomètres : rivières du bas delta, Fleuve Rouge jusqu'à Lao-kay, Rivière Claire jusqu'à Tuyênquang et Rivière Noire jusqu'à Cho-bo. En saison des basses eaux, la navigation à vapeur n'est plus possible que sur une longueur de 450 kilomètres, en raison des bancs de sable et des fonds insuffisants du Fleuve Rouge et de ses deux principaux affluents.

Des canaux ont été creusés surtout dans le centre Annam; ils complètent le réseau des voies navigables de ce pays dont la longueur utilisable pour la petite navigation fluviale peut être évaluée à 600 kilomètres pour les canaux et à 2.400 kilomètres pour les cours d'eau naturels.

Les sampans circulent sur toute la longueur du réseau en toutes saisons et la navigation des chaloupes se fait sur une longueur de 1.000 kilomètres pendant les cinq mois de la période des hautes eaux (septembre à février). Pendant le restant de l'année la navigation à vapeur est limitée à une longueur approximative de 300 kilomètres.

L'ensemble des voies d'eau en Cochinchine, rivières et canaux, constitue pour ce pays un réseau de voies navigables d'une importance considérable présentant un développement de plus de 2.000 kilomètres rien que pour les voies d'intérêt général; le développement des voies secondaires ne peut être déterminé même approximativement, il est d'environ 1.800 kilomètres pour les canaux seulement.



On saura l'importance du commerce fluvial des canaux de Cochinchine quand on saura que la rivière de Mytho a, elle seule, un mouvement de 15 millions de tonnes.

Ce réseau aboutit au grand port fluvial de Saïgon-Cholon, le plus important des ports fluviaux de l'Indochine, tant par son étendue que par l'importance du trafic du riz qui s'y fait.

Ce port s'étend, à travers Saïgon et Cholon, sur une longueur de 12 kilomètres mesurés à vol d'oiseau. Il était constitué autrefois essentiellement par l'Arroyo Chinois, qui formait ainsi l'extrémité de tout le réseau fluvial des rivières et canaux du Delta cochinchinois. Toute l'énorme industrie de la décortiquerie des riz destinés à l'exportation et à la consommation locale était établie le long de ce canal.

Mais, le peu de profondeur de l'arroyo, qui est presque à sec à marée basse, et l'encombrement causé par le stationnement des jonques en déchargement ou chargement devant les rizeries, ont conduit à creuser, en 1906, le canal de dérivation, puis en 1919 et années suivantes, le canal de doublement et les trois coupures reliant ce dernier canal à l'arroyo chinois.

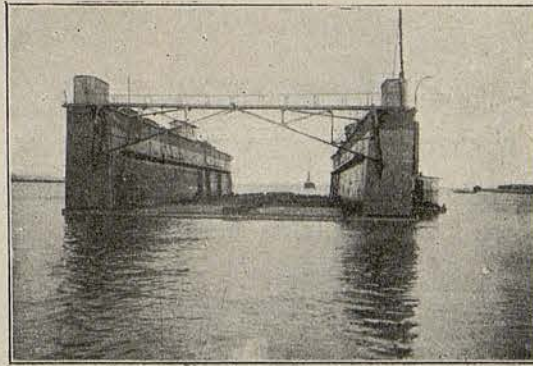
Le port fluvial assure, d'une part, le ravitaillement de la grosse agglomération urbaine de Saïgon-Cholon, qu'on peut évaluer à 350.000 habitants; il alimente, d'autre part, presque toute l'activité du port maritime.

Le trafic sur les voies navigables du Cambodge suit une progression constante; il est actuellement d'environ 500.000 tonnes par an, le tonnage exporté étant sensiblement dix fois plus élevé que le tonnage importé.

Entre Pnompenh et Kratié la navigation n'éprouve guère de difficultés; il existe, cependant, des hauts fonds sablonneux, s'étendant sur une longueur de 5 kilomètres, dans la région de Chlong.

Entre Kratié et Khône-Sud, la navigation est gênée par les rapides de Sambor et ceux de Préapatang qui exigent encore, aux basses eaux, le transbordement en pirogues sur 43 kilomètres au nord de Kratié.

Le Haut Mékong comprend en Indochine trois biefs, séparés par des rapides qui apportent aux transports fluviaux des entraves considérables, obligeant voyageurs et marchandises à de nombreux transbordements. Aussi la durée du voyage est-elle longue : seize à vingt jours de Saïgon à Vientian, trente-deux à quarante-quatre jours



LE BASSIN FLOTTANT DE HAIPHONG.

de Saïgon à Luangprabang, suivant que le voyage est effectué aux hautes ou aux basses eaux.

Les travaux d'amélioration du Mékong comportent la suppression des transbordements, le franchissement des chutes de Khône, les travaux indispensables du bief entre Vientian et Luangprabang et la mise en service des navires à moteurs spéciaux.

En dépit de tous ces efforts, il ne paraît pas que le Mékong, torrent énorme aux débits de crue de 30.000 mètres cubes et d'étiage de 1.600 mètres cubes par seconde, puisse constituer une grande voie commerciale.

\*  
\* \*

Parmi les compagnies de navigation à vapeur qui fonctionnent régulièrement sur les cours d'eau indochinois, on peut citer :

Le Service Fluvial du Tonkin (entreprise Sauvage) qui exploite les lignes Hanoï à Haïphong; Hanoï à Tuyên-quang; Hanoï à Cho-bo; Hanoï à Yên-bay; Tuyên-quang à Chiêm-Hoa;

La Société des Chalandages et Remorquages de l'Indochine (ancienne entreprise Roque) qui, de Haïphong, dessert Nam-dinh, Dap-cau, Phu-lang-thuong, Hon-gay et Mui-ngoc;

La Société des Transports fluviaux et côtiers du Tonkin et du Nord-Annam, importante entreprise annamite (Bach-thai-Buoi) qui entretient des services réguliers de vapeurs sur toutes les voies navigables du Tonkin et des services de cabotage sur les côtes du Tonkin et du Nord Annam;

L'Entreprise Thu, dit Sen, autre compagnie annamite importante dont les chaloupes assurent le service entre Haïphong d'une part et Hon-gay, Kiên-an, Namdinh, Haï-duong, d'autre part, ainsi qu'entre Sept Pagodes et Lam;

Enfin, la Compagnie des Messageries Fluviales de Cochinchine qui dessert tout le territoire de cette colonie et, en outre, le Cambodge et le Laos, en assurant des voyages réguliers sur le Mékong depuis son embouchure jusqu'à Vientian.

Il existe, par ailleurs, au Tonkin et surtout en Cochinchine et au Cambodge de nombreuses entreprises chinoises de navigation à vapeur effectuant le transport des voyageurs et des marchandises.

\*  
\* \*

Les côtes indochinoises s'étendent, entre Chine et Siam, sur plus de 2.000 kilomètres, munies de 9 grands phares et 60 feux fixes pour éclairer les rivages et de systèmes de signalisation des typhons.

\*  
\* \*

Les deux grands ports de l'Indochine sont Saïgon et Haïphong (en rivière). Elle possède en outre trois ports en eau profonde (Hongay, Tourane, Bangoi), et un certain nombre de ports de cabotage.

Le port de Saïgon, en bordure d'un affluent du Donnai, à 80 kilomètres de la mer, offre depuis le cap Saint-Jacques un chenal d'accès qui permet en tout temps l'accès des navires jaugeant 20.000 tonnes et mesurant 180 mètres de largeur.

Le port de Saïgon est à la fois fluvial et maritime.

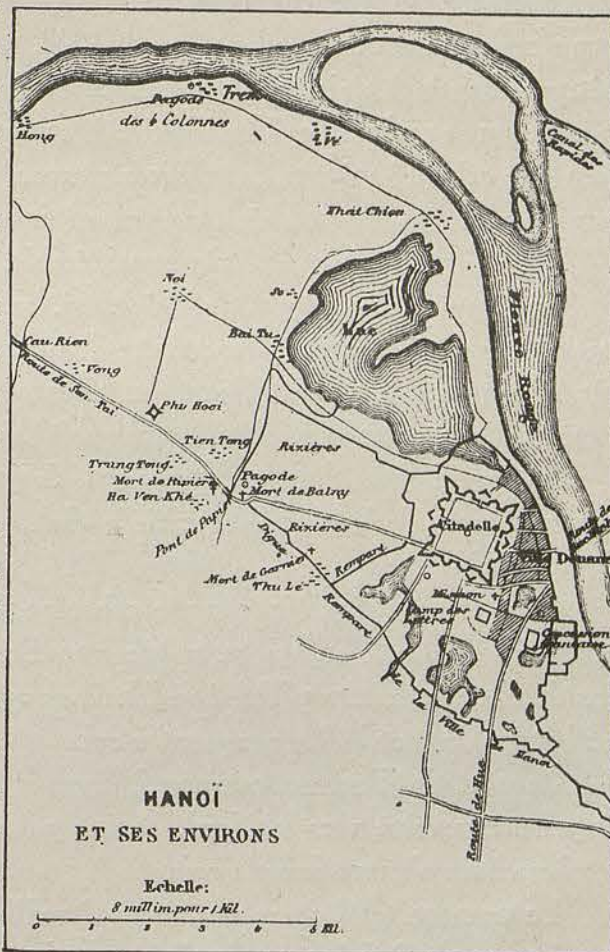
La largeur moyenne de la rivière est, dans cette zone, de 300 mètres environ; la surface d'eau du port maritime mesurée au niveau des hautes mers est de 180 hectares environ.

Les installations du port et des quais permettent à 45 grands navires d'y mouiller et d'y effectuer leurs opérations simultanément. Les services d'accostage se développent sur une longueur de 6 kilomètres, en rivière de Saïgon, à partir du port de guerre.

Le port de Saïgon possède également des installations appartenant à des Compagnies ou à des particuliers : une série de hangars et des terre-pleins utilisés au stockage des charbons, des ateliers et des engins de carénage. Enfin, l'Arsenal de Saïgon, situé dans le Port de Guerre, en amont du Port de Commerce, possède un outillage important qui peut être mis à la disposition des navires de commerce.

L'importance croissante du port de Saïgon est accusée par la progression caractéristique de son trafic ainsi que par celle du nombre des navires qui fréquentent ce port. En 1930, les navires de haute mer entrés à Saïgon dépassaient une jauge de 4 millions de tonnes; en y ajoutant le trafic fluvial et le cabotage, le mouvement général du port atteint 10 millions de tonnes (Alger : 16 millions; Le Havre : 15 millions; Bordeaux : 6 millions; Oran : 2 millions).

Le port de Haïphong a été fondé au début de la conquête du Tonkin. C'était, au



commencement, une base de ravitaillement pour les troupes; les circonstances en ont fait un grand port qui est devenu le débouché non seulement du Tonkin, mais aussi du Yunnan.

Rendue difficile par les alluvions des bouches du Fleuve Rouge, l'entrée du port a nécessité les plus grands travaux, et il y a tous les jours d'importants dragages. Grâce à tous ces travaux qui, pendant l'année 1924, ont nécessité une extraction de 1.350.000 mètres cubes de déblais, le port peut recevoir des bateaux de fort tirant d'eau et notamment les gros navires des Messageries Maritimes, du type *Fontainebleau* et *Chantilly*. Bien que calant 8 mètres, ces navires peuvent passer tous les jours la barre du Cuanam-triêu et remonter à Haïphong sans avoir à attendre les hautes mers de vives eaux.

L'outillage du port est très considérable.

Le mouvement du port de Haïphong, bien que sujet à d'assez nombreuses fluctuations, quant au nombre des navires de haute mer qui le fréquentent, est cependant très important; il est, d'ailleurs, en progression constante quant au tonnage des marchandises transportées. Son tonnage global de jauge atteint 4 millions de tonnes.

Le port de Bênthuy est situé sur le Song-Ca ou rivière du Cua-hoi, à 19 kilomètres environ de la mer. Il est relié à Vinh, au transindochinois, par un embranchement de 5 kilomètres.

Ce port, qui est déjà, pour le cabotage, le plus important des ports côtiers de l'Annam; est appelé à prendre un très grand développement par suite de la construction du chemin de fer de Tan-âp à Thakhek qui fera, du port de Bênthuy, le débouché sur la mer de tout le Laos septentrional.

Le port de Tourane comprend une partie maritime au fond d'une vaste baie, largement ouverte vers le Nord, et une partie fluviale dans une large rivière dont l'embouchure s'ouvre dans la baie.

Le tonnage total de jauge atteint 2 millions de tonnes.

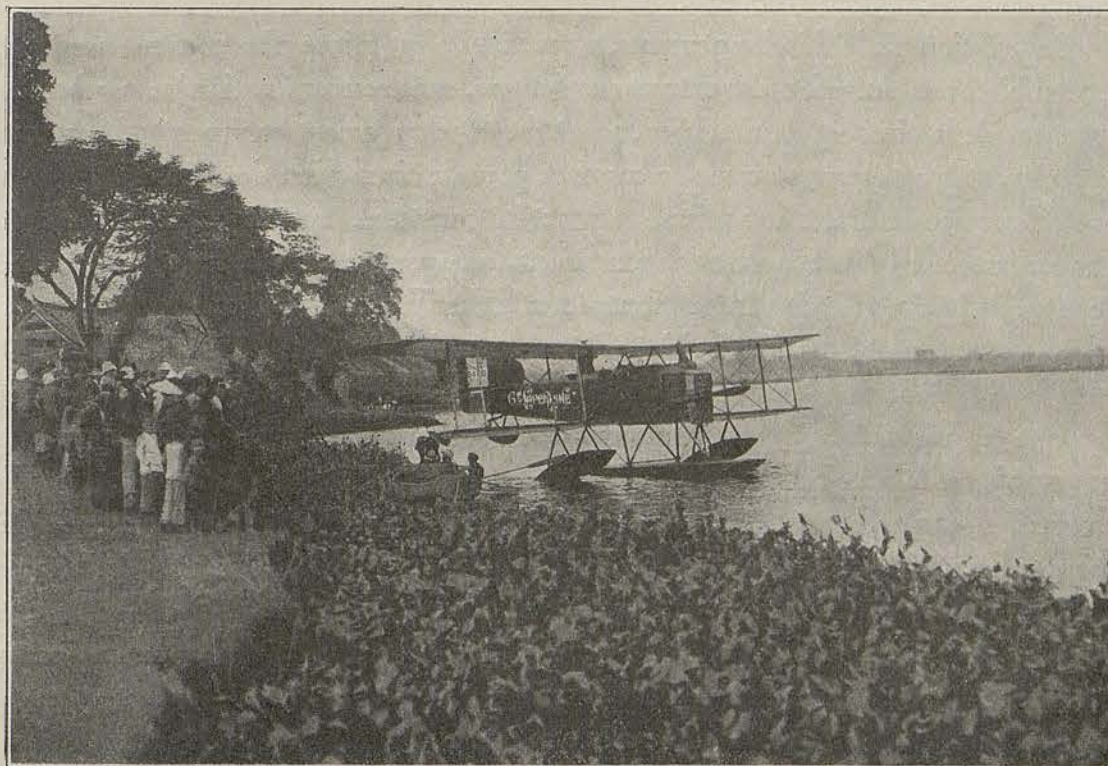
Le port de Quinhon est destiné à prendre un grand développement comme débouché sur la mer de la riche région du Kontum quand celle-ci aura été mise en valeur par les colons qui s'y portent actuellement.

Le port de Bangoï, dans l'immense baie de Camranh, offre le meilleur mouillage de toutes les côtes indochinoises. La baie est protégée contre tous les mauvais temps. Elle a servi d'escale à la flotte russe pendant la guerre russo-japonaise. Elle sera destinée à un très grand avenir, si se réalisent les projets de faire toucher l'Indochine par les grandes lignes du trafic international. Car Camranh est sans contredit désigné par la nature pour constituer, en cette occurrence, le grand port d'escale de l'Indochine.

Le port de Hon-gay a été construit et est exploité par la Société française des Charbonnages du Tonkin. Il possède une centaine de mètres de quais en béton armé accostables aux bateaux de 7 mètres de tirant d'eau. Destiné principalement au trafic

de la Société qui l'exploite, ce port a pris, depuis quelques années, un développement considérable. Le mouvement des navires dépasse un million de tonnes.

Les difficultés que la Société française des Charbonnages du Tonkin a rencontrées pour satisfaire, en ces dernières années, aux demandes croissantes de sa clientèle, l'ont amenée à développer ses moyens d'exportation en créant un nouveau port dans



HYDRAVION SUR LE GRAND LAC A HANOI.

le centre même de la production. L'emplacement choisi pour ce nouveau port en eau profonde se trouve en bordure de la rade dite « Cam-pha ».

Les navires d'un tirant d'eau de 10 mètres y peuvent accoster.

Il existe, le long des côtes de l'Indochine, de nombreux mouillages fréquentés par les navires caboteurs et les jonques de mer qui drainent le trafic de ces ports vers les grands ports d'exportation.

On peut citer parmi ces ports : au Tonkin, les ports de la baie d'Along; en Annam, Nha-trang, Phan-rang et Phan-tiêt; en Cochinchine et au Cambodge, Ha-tiên, Kep et Réam, où s'arrêtent les bateaux assurant le service entre Saïgon et Bangkok.

Le port de Pnompenh, par sa législation spéciale, peut être considéré comme port maritime. Le mouvement des navires de mer y atteint 500.000 tonnes.

\* \* \*

*L'URBANISME.* — Depuis que l'Indochine est un pays français, le développement des villes a été très rapide. De grands centres comme Saïgon et Haïphong ont été, pour ainsi dire, créés de toutes pièces. Pnompenh était encore en 1884 un village cambodgien.

A côté de ces capitales, d'autres centres importants se sont développés, principalement dans les régions fertiles et le long des côtes.

La création ou le développement de ces villes s'est fait le plus souvent sans plan d'ensemble, sans prévision des extensions futures, sans songer à satisfaire aux besoins modernes de la circulation, de l'hygiène, et du développement commercial. Les voies sont souvent trop étroites ou mal comprises pour la circulation des autos.

Un service central d'urbanisme a donc été constitué, comme cela avait déjà été fait avec succès au Maroc, dans des conditions analogues; ce service fonctionne actuellement sous le contrôle de l'Inspection générale des Travaux publics.

Les grandes cités de l'Indochine (Saïgon, réunie à Cholon : 350.000 — Hanoï : 125.000 — Haïphong : 120.000 — Pnompenh : 90.000 — Hué : 80.000) sont l'objet, ainsi que les centres d'agglomérations, de travaux urbains importants : l'alimentation en eau potable est le souci majeur des villes tropicales; l'éclairage électrique est installé partout; les marécages sont partout disparus; de grands espaces, des boulevards, des squares, des parcs, distribuent partout l'air, la lumière et les bienfaits des arbres. De fort belles perspectives sont aménagées; le meilleur parti a été tiré des beautés naturelles. Le « Petit Lac » à Hanoï, le Jardin Botanique de Saïgon comptent parmi les plus beaux sites de l'Extrême-Orient.

Depuis l'action créée et commandée au Maroc par le Maréchal Lyautey, l'urbanisme, jadis dédaigné, est devenu une science pratique, qui est d'une importance majeure pour la santé publique et pour l'hygiène générale, qui permet de mettre en relief les travaux de la nature, et ceux des hommes, qui attire le touriste étranger, et qui contribue au mieux-vivre universel. C'est sur ce quadruple plan que, en Indochine, le Gouvernement dirige les travaux des villes, et supplée, par l'ingéniosité française, au laisser-aller et à l'imprévu inévitable des premiers temps de la conquête et de la pacification.

\* \* \*

Les sanatoria, indispensables aux Européens installés dans les régions tropicales et équatoriales, relèvent autant du grand urbanisme que de l'hygiène générale de la colonie.

Sanatorium du Langbian. — Dès son arrivée dans la Colonie, le Gouverneur général Paul Doumer fit faire des recherches dans les différents pays de l'Union en vue de l'établissement d'un sanatorium civil et militaire. Ce furent les explorations effectuées dans le Sud Annam qui donnèrent les meilleurs résultats.

Le Docteur Yersin, qui dirigea l'exploration de cette région, proposa immédiatement, pour établir le sanatorium, le plateau le plus élevé dont la cote moyenne atteint 1.500 mètres.

Le plateau du Langbian se trouve à moins de 100 kilomètres de la côte d'Annam et environ 250 kilomètres de Saïgon. C'est un plateau déboisé, de 400 kilomètres carrés, auquel on accède du Sud en traversant de vastes forêts de pins; l'écoulement des eaux se fait facilement sur ce sol qui se relève à pente très douce, jusqu'à un massif montagneux qui le limite au Nord et le domine de près de 1.000 mètres.

Le sanatorium de Dalat est remarquable d'abord par son chemin de fer à crémaillère.

L'aménagement est poursuivi, en tenant compte de toutes les exigences de l'urbanisme moderne. Par sa situation géographique, ses commodités d'accès, les avantages de son climat, Dalat est destiné à devenir le sanatorium de beaucoup le plus fréquenté de l'Indochine.

Actuellement, on va facilement en automobile de Saïgon à Dalat dans une journée, ou par le train dans une journée et demie. En outre, chaque semaine, un train de nuit permet de quitter Saïgon le soir pour se trouver à Dalat le lendemain dans la matinée et, pour le retour, de quitter Dalat dans l'après-midi pour se trouver à Saïgon le lendemain matin.

C'est également à la suite des instructions données en 1916 par le Gouverneur général Roume que commença, au Cambodge, la recherche d'un emplacement pour l'installation d'un sanatorium d'altitude, en même temps qu'était créée la station balnéaire de Kep.

Après quelques reconnaissances topographiques entreprises sur le massif de l'Éléphant, situé à quelques kilomètres de Kampot et à 185 kilomètres de Pnompenh, le choix s'arrêta sur ce massif et sur l'emplacement, appelé Bockor, à l'altitude de 1.100 mètres, qui se prêtait le mieux à l'installation d'un hôtel et d'un futur centre, en raison de la configuration du sol et des possibilités d'approvisionnement en eau potable.

Le sanatorium du Tamdao est le premier sanatorium d'altitude qui ait été installé en Indochine, sa création remontant à 1905.

Située dans la chaîne du Tam-dao (1.400 mètres), à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer, la station du Tam-dao constitue, pour les Tonkinois, une villégiature des plus agréables et toujours très fréquentée. Son succès est dû principalement à sa proximité de Hanoï (72 kilomètres par la route) et aux facilités des voies d'accès.

La station de Chapa, créée à l'origine par l'autorité militaire pour en faire un lieu de repos pour les troupes, a été aménagée et étendue depuis par l'administration locale du Tonkin. C'est aujourd'hui un sanatorium mixte, civil et militaire, que d'aucuns préfèrent au Tam-dao, malgré son plus grand éloignement de Hanoï.

Le sanatorium est situé à 1.500 mètres d'altitude, dans les massifs montagneux de la frontière Nord-Ouest du Tonkin, à 38 kilomètres de Lao-kay; il est relié à ce centre par une route automobile de montagne très pittoresque.

La route part de Coc-léou, centre militaire construit sur la rive droite du Fleuve Rouge, en face Lao-kay. Le trajet de Coc-léou à Chapa, en automobile, dure environ trois heures.

Il existe encore d'autres stations d'altitude que les quatre sanatoria décrits ci-dessus, mais aucuns travaux d'aménagement importants n'y ont été entrepris : Bana, en Annam, sur le parallèle de Tourane, où un particulier a construit un hôtel en bois; le plateau de Tran-ninh, au Laos, qui pourra prendre un certain développement, quand la route qui y donne accès sera complètement terminée.

Enfin, il convient de citer à titre documentaire l'installation de diverses stations balnéaires, pour lesquelles le Service des Travaux publics n'a pas eu à intervenir d'une manière aussi importante que pour les sanatoria d'altitude, ce sont : au Tonkin, Do-son à 17 kilomètres de Haïphong; en Annam, Sam-son dans la province de Thanh-hoa, Cua-lo dans celle de Vinh, Cua-tung dans celle de Quang-tri, Thuân-an dans celle de Thua-thiên; en Cochinchine, l'importante station du Cap Saint-Jacques; au Cambodge, celle de Kep.

\* \* \*

Il est juste de mentionner que le Gouvernement a, dès les premiers temps, porté son attention sur les bâtiments civils : résidences, tribunaux, trésoreries, etc.; ils sont d'un confortable et d'une élégance réelle, qui présentent l'Indochine officielle sous le meilleur aspect; la valeur globale de ces bâtiments atteint aujourd'hui un milliard.



## IV. — ESSOR INDUSTRIEL

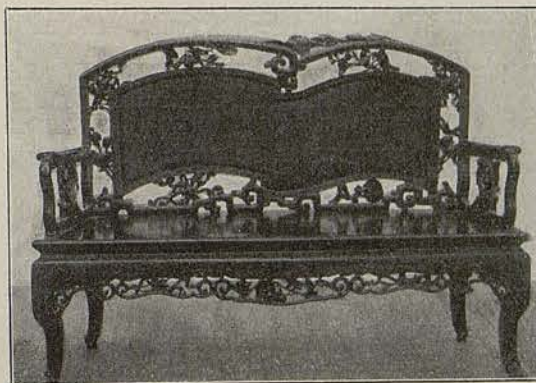
### TONKIN (1)

La petite industrie que les Français ont trouvée à leur arrivée dans le pays est une industrie villageoise, chaque village étant spécialisé dans une seule fabrication (comme chaque rue dans les villes, comme chaque famille dans les rues). C'est une industrie de main-d'œuvre, qui utilise prodigieusement la main-d'œuvre surabondante et bon marché du delta du Fleuve Rouge; c'est une industrie sans réel outillage, où la division du travail est poussée à ses extrêmes limites.

La plus importante industrie textile a été longtemps celle du coton; un peu partout l'on tissait les étoffes de coton qui, teintées de brun, font le vêtement ordinaire des Annamites; cette industrie est en décroissance; elle résiste mal à la concurrence des cotonnades fabriquées par les usines tonkinoises et à celle des cotonnades importées. Mais l'industrie de la soie n'est pas en régression; l'élevage des vers à soie est pratiqué selon des procédés de plus en plus perfectionnés.

A cette industrie textile se rattachent diverses occupations : broderie, fabrication d'objets de consommation exclusivement indigène, filets de pêche, sangles pour ceintures, teintures des étoffes, particulièrement teinture en noir au moyen de certaines feuilles.

La vannerie est extrêmement répandue. Tout indigène sait tresser avec des lanières de bambou écrasé, avec le jonc, parfois avec le rotin, un certain nombre d'objets. Cependant, les villages spécialisés sont très nombreux qui fabriquent grâce à un tour de main particulier des articles d'une confection plus difficile : innombrables

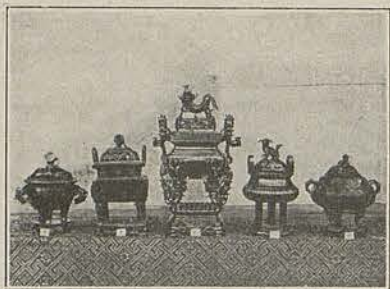


ARTS INDIGÈNES : MEUBLE.

(1) Les chiffres et constatations de ce paragraphe sont extraits de l'ouvrage de Ch.-P. GOUROU (1931).

formes de paniers en bambou adaptés à tous les besoins de l'agriculture (irrigation, récolte) et du ménage, meubles de bambou, fléaux porte-charges; à cette vannerie se rattache la confection des vêtements en feuilles de latanier.

L'industrie des nattes est prospère, et fournit un gros débouché à l'exportation; mais elle est presque entièrement aux mains des Chinois (3.000 métiers à Phatdiem).



ARTS INDIGÈNES : FONDERIE.

Les industries du bois fournissent aux paysans le mobilier rudimentaire dont ils se contentent : coffres, tables, lits de camp. Les tables d'autel sont l'objet d'une fabrication assez importante, elles sont faites en bois tendre qui se travaille facilement et résiste mal aux insectes. Les bois les plus précieux sont travaillés et finement sculptés en certains centres (Bac Ninh, Namdinh, par exemple) et dans quelques

villages : une grande habileté de main est dépensée. Les incrustations de nacre sont plutôt en décadence; l'artisan annamite y révèle une grande adresse à disposer les couleurs; mais les meubles incrustés n'ont pas la faveur de la clientèle européenne. Ces industries du bois montrent une réelle invention : la rapidité avec laquelle les ébénistes annamites se sont mis à fabriquer des meubles modernes, très acceptables tant par leur style que par la qualité de leur fabrication, est une preuve de la vitalité et des possibilités d'avenir de l'industrie du bois. A ces industries du bois se rattachent celle de la laque où les Annamites, utilisant la belle matière que leur fournissent les forêts, montrent une réelle habileté. La préparation des matériaux de construction (chaux, brique) est encore en partie une petite industrie.

La fabrication des poteries est générale. Le centre le plus important est Bat Trang (huyen de Gia lâm, province de Bac Ninh). Ce village dresse au bord du Fleuve Rouge la masse de ses maisons brunes; par la nature des matériaux, le tassement des maisons, il a un caractère original au Tonkin. On y fabrique des objets de terre cuite simple ou de faïence à couverte blanche et à décor bleu et parfois polychrome : bols, pipes à eau, carreaux de dallage, tuyaux, vases décorés, vases craquelés, théières, carreaux émaillés, théières rouges. Une organisation industrielle assez poussée se révèle à Bat Trang.



ARTS INDIGÈNES : BOIS SCULPTÉS.



HABITATIONS FLOTTANTES, A NAM DINH

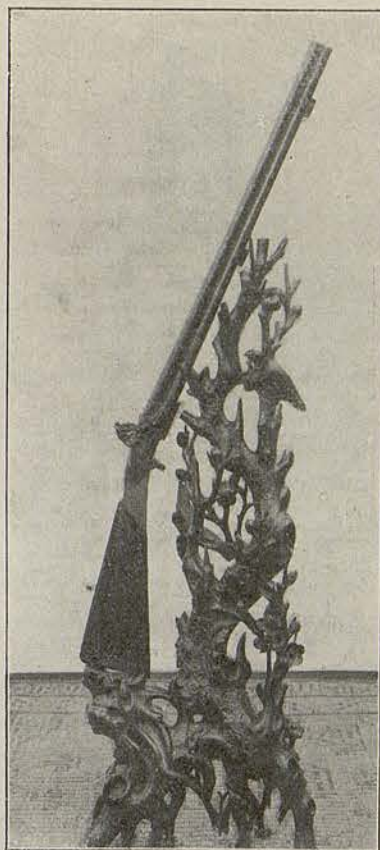


L'industrie métallurgique du Delta ne travaille que des métaux déjà raffinés ou de vieux métaux. Des villages sont étroitement spécialisés dans ces occupations. Il existe enfin quelques batteurs d'étain, et des fondeurs et ciseleurs de cuivre et de bronze. Les marmites de cuivre occupent une place importante dans la batterie de cuisine annamite; des objets de cuivre ou de bronze ornent les maisons aisées.

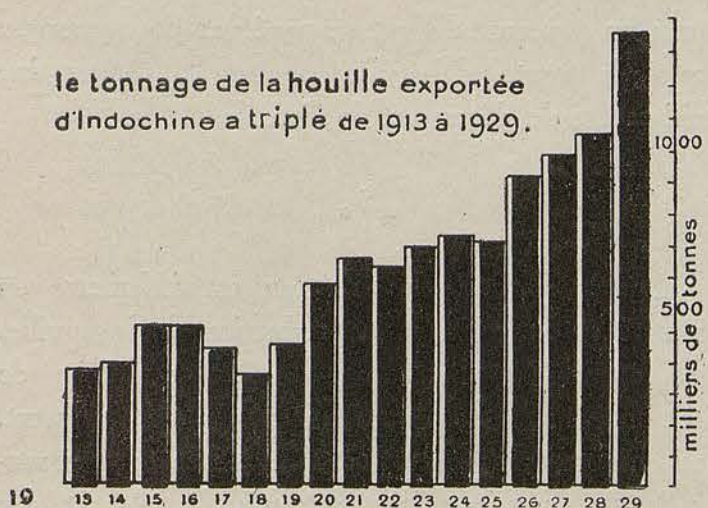
Les industries alimentaires ne sont pas très importantes : fabrication d'amidon, fabrication de pâtes alimentaires. De faibles quantités d'arachides, de graines de ricin, de sésame sont pressées pour l'extraction de l'huile.

Les Annamites savent fabriquer, avec l'écorce du mûrier à papier, un papier qui est utilisé pour les besoins locaux, soit comme papier à écrire, soit comme papier industriel. Le centre le plus important de cette fabrication se trouve aux ports de Hanoi (village de Papier).

Une œuvre très intéressante a déjà été réalisée par les autorités françaises dans le domaine des industries villageoises. C'est à M. Crevost que revient surtout l'honneur d'avoir mené à bien le perfectionnement de certaines vieilles industries et l'établissement de certaines industries nouvelles. Les résultats obtenus sont assez intéressants pour que l'on poursuive sur un plan plus vaste et avec de plus grands moyens l'œuvre déjà entreprise.



ARTS INDIGÈNES : BOIS SCULPTÉS.



L'industrie minière s'est entièrement développée depuis l'établissement de l'influence française au Tonkin et constitue l'une des manifestations les plus évidentes de l'heureuse action exercée par la France dans le domaine de la multiplication des richesses.

Le Tonkin a la fortune, à peu près unique dans l'Empire colonial français, de disposer de



MASSIF MINIER DE CHODIEN.

puissants charbonnages facilement exploitables et remarquablement placés pour la diffusion de leur production à travers le pays lui-même, et pour l'exportation. Il n'est pas dépourvu d'intéressants gisements de minerais métalliques, mais ce sont les mines de houille qui doivent avant tout retenir l'attention.

La production houillère, qui dépasse 2 millions de tonnes, provient essentiellement des gisements du nord du delta, en baie d'Along et dans le Dongtrieu. On exploite aussi les charbons à Phu-nho-quan, et dans la région de Thainguyen. Il y a, à Tuyenquang, des gisements de lignite (15.000 tonnes). Les mines de Hongay (baie d'Along) occupent plus de 40.000 ouvriers; c'est une exploitation magnifique.

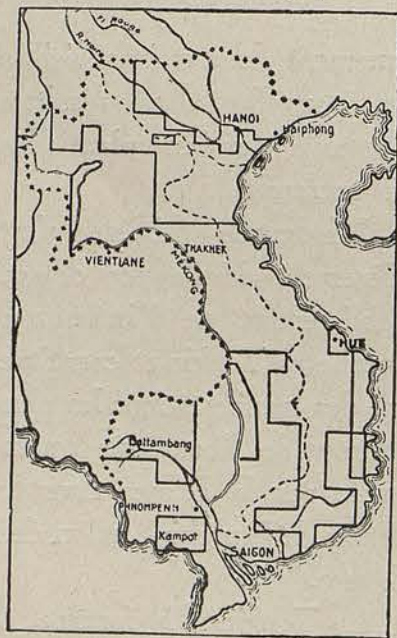
C'est l'un des plus beaux paysages du Tonkin que celui de la région montagneuse

comprise entre Hongay et Campha. La chaîne schisto-gréseuse qui contient les

couches de charbon oppose ses croupes assez lourdes, couvertes de forêts, aux escarpements beaucoup plus dénudés d'une chaîne de calcaires primaires qui longe le rivage et appartient au même ensemble que les îlots de la baie d'Along et de la baie de Fai-Tsi-Long. Après un parcours difficile marqué par de nombreux lacets, la route débouche devant la surhumaine architecture du découvert de Campha.

\* \* \*

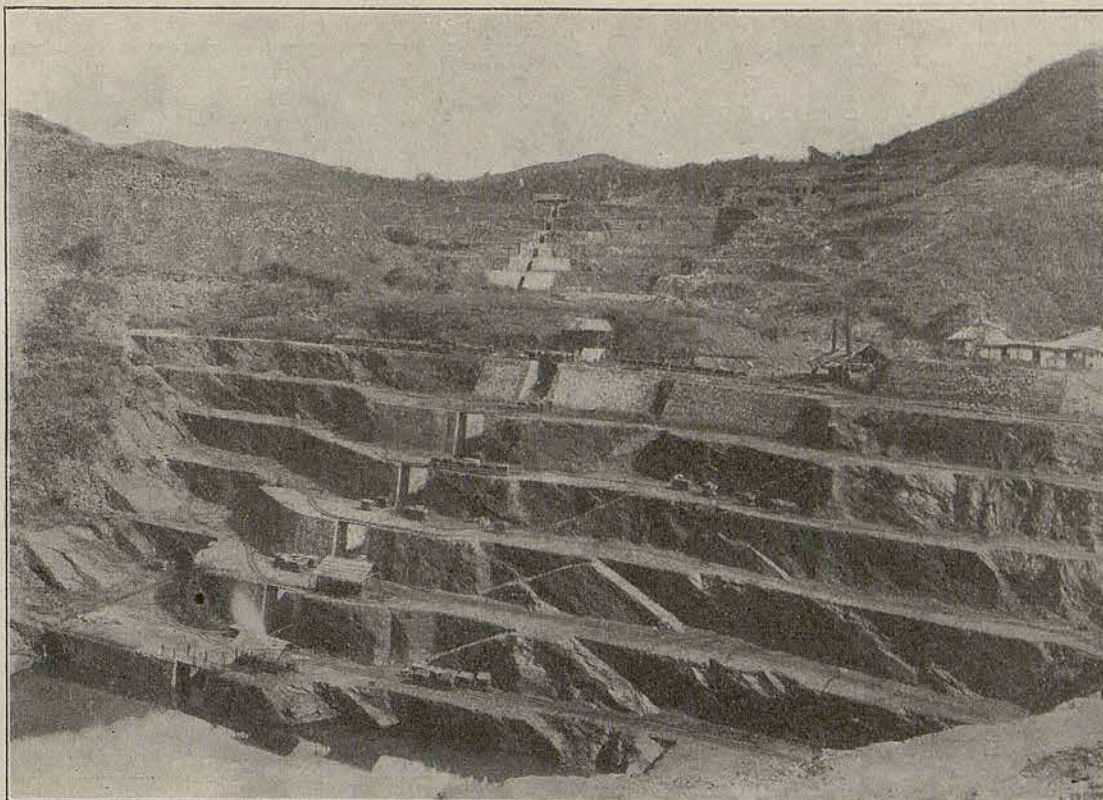
La production des métaux est inférieure en quantité et en valeur à la production de la houille. Cela est dû en bonne partie aux conditions de gisement, mais aussi aux difficultés de transport. Les charbonnages sont très bien placés pour exporter leurs produits. Au contraire, la plupart des



□ Régions en grande partie recouvertes par des permis de recherches.

gisements métallifères sont placés dans des pays déserts, où les communications sont difficiles.

La plus importante production minière est celle du zinc. Le minerai de zinc se trouve dans les massifs calcaires. Les gisements exploités sont tous dans les zones calcaires de la région qui s'étend entre le S. Cau et le S. Gam au Nord d'une



CHARBONNAGES DE HONGAY : UN DÉCOUVERT.

ligne tirée de Tuy Quang à Thai Nguyen. La principale exploitation est celle de Chodier.

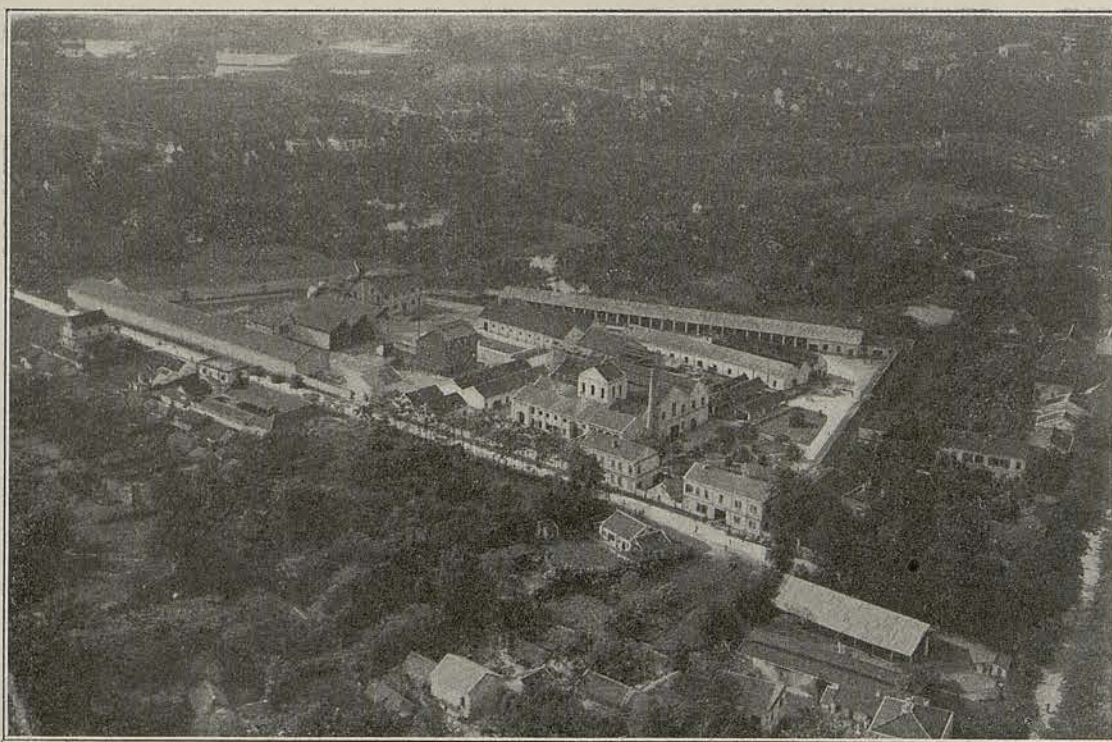
A la production du zinc on peut rattacher celle du plomb, le plomb étant le plus souvent contenu dans les minerais de zinc. La production est très faible : 407 tonnes de métal en 1926, 165 en 1927, 390 en 1928. Les sites de production sont les mêmes que pour le zinc; mais cette production se développera lorsque le très riche gisement de plomb argentifère de la région de Tu Lé (au sud du Fleuve Rouge, province de Yen bay) sera entré dans le stade de la production grâce à l'achèvement d'une route.

La seconde richesse du Tonkin, dans le domaine des mines métallurgiques, est constituée par la production de l'étain. L'étain est produit au Tonkin par les gisements de Pia Ouac, montagne élevée (1.931 m.) faite essentiellement de roches

éruptives (granulite avec filons de quartz à cassitérite) qui se trouve à 30 kilomètres à l'ouest de Cao Bang.

Une partie de la production est raffinée dans la fonderie de Ta Sa, à 25 kilomètres de Cao Bang, et dans la fonderie de Cao Bang qui est favorisée par l'existence sur place de lignite.

La production d'étain s'accompagne de production de wolfram (minéral de



LES DISTILLERIES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE, A HANOI.

tungstène); il a été produit 135 tonnes d'acide tungstique en 1927, 110 en 1928.

La seule production métallique qui reste à citer est celle de l'or; deux gisements sont en exploitation : au Pac Lan (à quelque distance à l'est de Ngan Son, province de Bac Kan) et non loin de Bao Lac (extrême nord du Tonkin, territoire de Cao Bang).

De petits gisements de phosphate existent dans certaines grottes des massifs calcaires. Une puissante cimenterie est établie à Haïphong à portée du charbon du bassin Dong Trieu-baie d'Along et des calcaires de la baie d'Along (île des deux Song). La production atteint 160.000 tonnes (en 1928).

Un très grand avenir semble réservé à toute l'industrie minière (gisements de fer de Thainguyen, sables titanifères de Camranh, étain et tungstène de Cao Bang, manganèse de Ninhbinh, antimoine de Moncay et de Laokai, phosphates du Hanhoa, etc.).

Les industries modernes, dues à l'activité française, sont situées dans les grandes



villes. Signalons une grande distillerie d'alcool à Hai Duong, une papeterie à Dap Cau (elle travaille le bambou : 400 ouvriers, production 1.800 tonnes en 1928), une usine de pâte à papier à Vietri (une part de la production est envoyée à Dap Cau, le reste en France), une usine à stick laque à La Phu, province de Phu Tho, une grande briqueterie à Yen Vien (rive gauche du Canal des Rapides, 200 ouvriers, 4.000.000 de briques et tuiles en 1929).

Namdinh (75.000 habitants) est un centre au mouvement très actif. Un million de passagers y débarquent et embarquent annuellement.

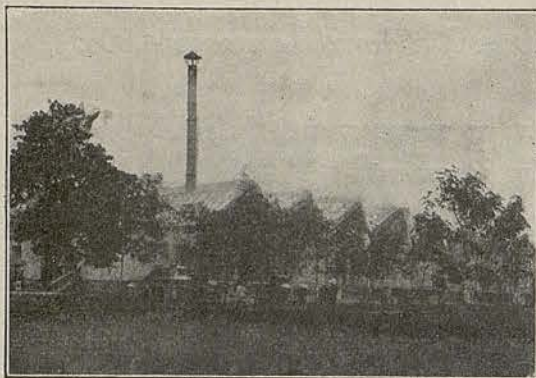
De grandes industries y ont pris naissance. La plus importante, l'industrie cotonnière, s'est installée dans cette ville parce qu'elle était déjà un centre actif de commerce et de travail du coton; une puissante usine, qui emploie 5.500 ouvriers, file et tisse le coton; une usine vient de se fonder pour la fabrication des couvertures de coton. L'industrie de la soie s'est, elle aussi, établie dans la région du Tonkin où la soie faisait l'objet de la plus grande production : une usine établie à Nam Dinh emploie 1.300 personnes et 650 ouvriers y travaillent.

Quelques autres industries sont à signaler : une usine de rizerie et de distillerie (250 ouvriers, 38.000 hectolitres d'alcool en 1926), des entreprises de construction, trois verreries (elles appartiennent à des Chinois et fabriquent des verres de lampes et des bocaux avec des débris de verres refondus), une fabrique d'albumine.

Hanoï compte environ 125.000 habitants (1931) et a un commerce indigène intense. A l'heure actuelle, Hanoï est une ville très étendue relativement à sa population : elle se trouve sur la rive droite du Fleuve Rouge, entoure une nappe d'eau dite le « Petit Lac » et s'étend jusqu'aux rives d'un étang plus vaste, le « Grand Lac ». On y reconnaît plusieurs quartiers. Un quartier européen s'étend au sud, bordant au sud et à l'est le Petit Lac : nombreux bâtiments administratifs, habitations particulières, larges avenues plantées de beaux arbres; vue d'un point élevé, cette partie de la ville disparaît sous la verdure. C'est là que se trouve le centre de l'animation et du commerce européen, la rue Paul-Bert, dont l'étroitesse rappelle qu'elle est la plus ancienne rue européenne de la ville et qu'elle a été créée avant tout plan d'urbanisme. Ce quartier européen enserme un quartier indigène, dont l'axe est constitué par le boulevard Dong Khanh et la route de Hué : maisons basses, serrées les unes contre les autres et habitées par de petits bourgeois annamites. Le quartier européen du sud est appelé à se développer à l'ouest et à l'est de ce quartier indigène; de nouvelles voies sont établies dans ces terrains que l'on remblaie activement.

La véritable ville indigène se trouve au nord du Petit Lac, entre le Fleuve Rouge et la vaste « Citadelle » réservée aux casernes et bureaux militaires (qui occupent aussi, le long du Fleuve Rouge, l'ancienne « concession »). Rues étroites bordées de maisons basses ou de « compartiments » à un étage; les rues portent le nom de spécia-

lités commerciales (rue des Médicaments, rue des Tasses, rue des Ferblantiers) et répondent le plus souvent à leur dénomination. Le centre de la vie économique est constitué par quatre rues qui se rencontrent à angle droit sur la rive nord du Petit Lac :



LA FILATURE DELIGNON A PHUPHONG.

rue de la Soie, rue des Cantonais qui mène au grand marché, rue du Chanvre et rue du Coton. La première est le centre du commerce chinois, la deuxième est plus spécialement occupée par les commerçants annamites.

A l'est de la Citadelle s'étend un second quartier européen, jusqu'au « Jardin Botanique » : quartier de bâtiments administratifs (le Gouvernement général s'y trouve) et d'habitations privées; aucune activité économique.

Il existe à Hanoï une puissante distillerie, une grande briqueterie, des ateliers de construction mécanique, une fabrique de bicyclettes, une fabrique de boutons de nacre, des verreries chinoises, une fabrique de tapis; à proximité de Hanoï, une briqueterie, une fabrique de porcelaine, une tannerie européenne.

Haïphong est une cité de 120.000 âmes; c'est le centre commercial le plus actif du Tonkin (plus de 1.500.000 tonnes de trafic) et c'est le plus grand centre industriel du Tonkin : 15.000 ouvriers sont employés dans l'industrie. Les usines et ateliers appartiennent soit à des Chinois, soit à des Européens.

L'une des grandes industries de Haïphong est la préparation du riz (en vue essentiellement de son exportation), quatre grandes rizeries peuvent produire chacune de 50 à 100 tonnes de riz blanc par jour.

La cimenterie de Haïphong emploie 5.000 ouvriers et a une capacité de production de 200.000 tonnes, les industries chimiques sont représentées par des tanneries chinoises, deux importantes verreries européennes, une fabrique de savon.

Les constructions mécaniques et les constructions navales assurent l'activité de trois entreprises chinoises et de trois entreprises européennes. L'industrie textile est représentée par des tissages de coton.



RÉCOLTE DU SEL A BARIA.

\*  
\* \*

*L'ANNAM (1)*

Les industries indigènes de l'Annam sont médiocres et primitives dans leur installation. Il faut citer : les huileries, les fabriques de sucre (provinces du Nord et le Phuyen), les tissages (soies et crépons, du Thanhhoa et du Phuyen), les poteries (Thanhhoa et Binhdinh), vannerie et sparterie (Nghean), sculpture sur bois, orfèvrerie, broderie.

\* \* \*

Les espérances minières de l'Annam sont grandes, surtout pour l'or au Kontum. L'exploitation est beaucoup plus réduite. Depuis le début du Protectorat, on ne trouve que trois produits miniers, qui furent réellement exploités :

Le charbon dans le Quang-Nam, à Nong-Son;

L'or dans le Quang-Nam, à Bông-Mieu;

Les phosphates dans le Thanh-Hoa, surtout, plus généralement dans le Nord Annam.

Au point de vue géologique, les couches de charbon se trouvent dans des grès. Le charbon serait du même âge que celui du massif de Đông-Trieu, donc rhétien. C'est un charbon maigre.

L'or se rencontre dans des filons de quartz, qui coupent des schistes du primaire.

Les phosphates se rencontrent dans des poches des rochers calcaires qui datent de l'époque primaire. Ces phosphates sont sous la forme de phosphorites tenant de quinze à trente pour cent d'acide phosphorique.

Les gisements de charbon et d'or furent exploités dans les temps les plus reculés; ceux de phosphorites furent découverts en 1910.

Si les mines en pleine exploitation sont rares, celles en étude ou même en voie d'installation sont très nombreuses. On peut ainsi signaler le chrome et le nickel au Thanh-Hoa, l'or au Kontum et dans le Nghê-An, le plomb argentifère dans le Haut-Donnai.

A part une exception, les industriels ne se sont occupés que de la transformation de produits agricoles et forestiers. Les entreprises sont cependant individuellement importantes, et relativement prospères.

Les principales industries sont :

- a) Le sciage des bois et la fabrication des allumettes;
- b) La distillation des plantes aromatiques;
- c) La fabrication d'albumine;

(1) Les chiffres et constatations de ce paragraphe sont extraits de l'ouvrage *Annam*, préparé pour l'Exposition Coloniale de 1931.

- d) La production de chaux hydraulique et produits annexes;
- e) La filature et le tissage de la soie;
- f) L'usinage du riz;
- g) La préparation du thé récolté par les indigènes.

Tout l'Annam est producteur et exportateur de bois, plus particulièrement le Nord et l'extrême Sud. Ce n'est que dans ces régions qu'ont été établies des scieries montées à l'européenne, à Thanh-Hoa, à Vinh, où le bois arrive par flottage, et, le long du chemin de fer de Nhatrang à Saïgon, dans les forêts clairières du Sud. A Vinh et à Thanh-Hoa, grâce à une main-d'œuvre abondante, une fabrique d'allumettes a été jointe à la scierie.

Une carrière de calcaire argileux située près de Hué a permis l'établissement de la seule industrie qui ne soit pas agricole. A la fabrication de la chaux hydraulique, fut jointe la confection de carreaux de ciment, de briques, de tuiles, d'agglomérés en chaux hydraulique.

De toutes les industries européennes, celle de la soie est certainement la plus importante pour la valeur des produits. La soie est filée et tissée par les indigènes dans tout l'Annam; c'est une industrie très prospère. Les Européens n'ont monté des usines que dans le Centre Annam, les dévidages dans les gros centres d'élevage de vers à soie, des tissages seulement dans le Binh-Dinh.

\*  
\* \*

### LA COCHINCHINE

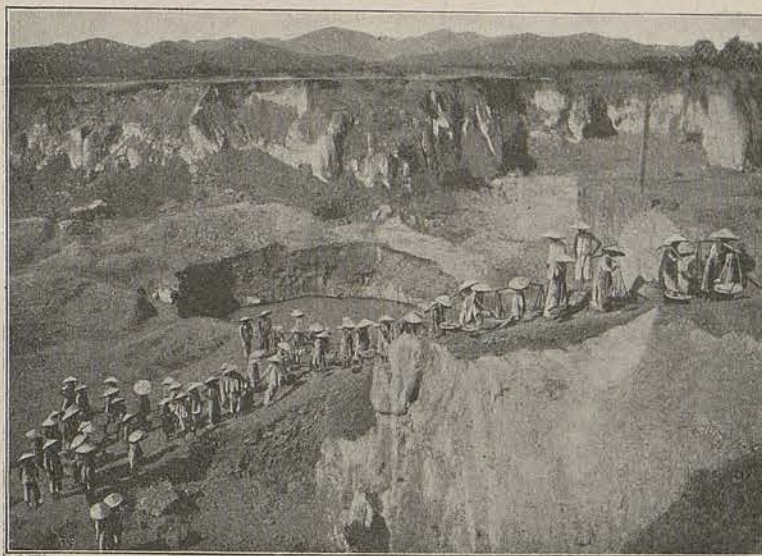
Saïgon est une ville de création toute française. Cholon, qui lui est aujourd'hui réuni, est de création toute asiatique, et principalement chinoise; cette vaste agglomération compte environ 350.000 âmes.

A 100 kilomètres environ de la mer, selon les détours d'une rivière balayée par la marée et constamment accessible aux plus gros navires, elle pousse vers le Sud ses quais maçonnés, ses appontements et ses docks, le long desquels se remplacent les cargos mugissants aux pavillons variés. En arrière, c'est le quartier des affaires avec ses brillants magasins, ses banques, ses bureaux de compagnies de navigation, de sociétés commerciales et industrielles, dont les enseignes de cuivre ou de marbre éclatent sur le mur de béton armé; la rue Catinat, l'une des plus fameuses parmi la gent des globe-trotters, la Canebière de l'Indochine, reste son axe véritable.

A côté du Saïgon français, Cholon évoque déjà la véritable Chine, avec ses rues garnies d'une forêt d'enseignes verticales, ses boutiques profondes et bondées où le Cantonais au torse nu, au crâne ras, au visage fermé, fait crépiter l'abaque, et la nuit, son ahurissant tapage, ses débauches d'électricité et son parfum d'opium. Capitale

du riz, érigeant sur la plaine, les cheminées de ses décortiqueries poussiéreuses et bourdonnantes, le long des arroyos couverts de jonques, derrière les monstrueux empilements, sur les quais, des sacs de paddy cochinchinois ou cambodgien, des sacs de riz blanc ou « cargo » qui vont gagner Hongkong, Singapore ou Java : après Rangoon, Saïgon est le plus gros exportateur de riz.

Cholon restera le centre commercial et industriel par excellence, vendant, manufacturant, et expédiant les produits de la Colonie, au port de Saïgon qui gardera son



LES CHAUX HYDRAULIQUES DU LANGTHO.

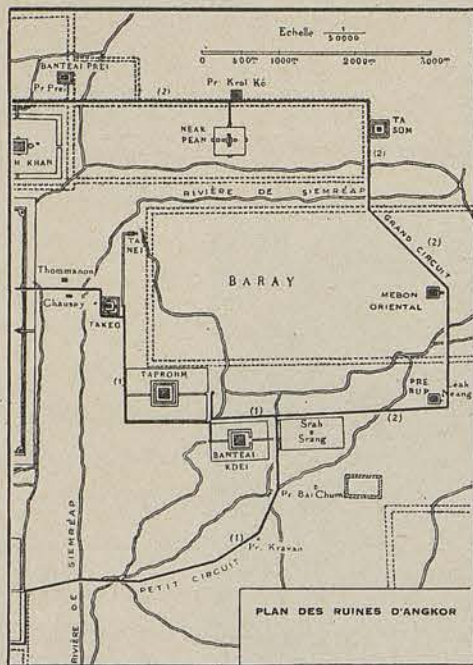
allure de ville française avec ses buildings, ses magasins dignes de nos plus grandes villes de province de la Métropole, ses écoles et ses services administratifs.

Les deux principaux centres industriels de la Cochinchine sont Saïgon et Cholon. C'est à Cholon, qu'empruntant les innombrables canaux de l'Ouest cochinchinois, les lourdes jonques chargées de paddy viennent apporter leur cargaison pour la soumettre à l'usinage. C'est dans cette ville qu'on trouve les plus grandes rizeries du monde. Certaines d'entre elles disposent d'une force motrice de 1.000 chevaux-vapeur et arrivent à traiter jusqu'à 1.300 tonnes de paddy par vingt-quatre heures.

Dans la même région travaillent à plein rendement des distilleries possédant le matériel le plus moderne et fabriquant, selon les procédés les plus perfectionnés qui ne dénaturent point cependant le goût qu'exige l'indigène, des milliers d'hectolitres d'alcool de riz.

En dehors de ces grandes industries, on peut citer encore les industries dérivées de la pêche, du bois (scieries, ébénisteries), des briqueteries très nombreuses et très prospères dont une usine de produits agglomérés en silico-calcaire, des forges et chantiers

de réparations et de constructions de navires, des huileries, une savonnerie, une manufacture de pneus et objets en caoutchouc, une papeterie, une brasserie, des usines électriques, des ateliers de réparations mécaniques qui se multiplient à mesure que se répand l'usage de l'automobile, enfin diverses petites industries indigènes.



### LE CAMBODGE (1)

Le Cambodge est surtout un pays de transit. Sa situation géographique et le caractère assez apathique du Cambodgien ne lui permettent pas un développement industriel rapide. Son avenir usinier paraît cependant favorable.

A l'heure actuelle, l'inventaire du sous-sol cambodgien est loin d'être terminé. On est cependant d'accord sur la présence au pays khmer d'un certain nombre de minerais dont l'exploitation sera possible au fur et à mesure que dans le pays se multiplient les voies de communication.

On peut diviser les centres minéralogistes au Cambodge en cinq groupes principaux : 1° la région de Battambang et de Pailin dans la partie nord; 2° la région de Kompong Thom au nord-est du Grand-Lac; 3° la région de Kampot; 4° la plaine centrale et la région de Pnompenh; 5° les monts de Tasay.

I. — Région de Pailin. — La région de Pailin est caractérisée par l'abondance de corindons. Ces corindons sont représentés surtout par des saphirs et des rubis.

Outre ces pierres précieuses, on trouve dans la région de Battambang des gisements de phosphate dont la teneur sans être très riche rend possible dès maintenant, grâce à leur situation particulièrement facile, une exploitation commerciale. Telles sont les calcaires de Battambang. Citons encore les mines d'or de Sisophon découvertes depuis longtemps et dont l'exploitation vient d'être reprise tout dernièrement.

II. — Région de Kompong Thom. — La région de Kompong Thom est beaucoup plus riche au point de vue minier. On y trouve de la magnétite, de la limonite, de la sidérite. Ces gisements concentrés au Phnom Dêk à Kompong Svai se continuent dans la région de Stung Trèng et de Tonlérepou.

(1) Les chiffres et constatations qui suivent sont extraits de la *Monographie du Cambodge*, par M. MORIZON.

III. — Le troisième groupe minier est celui de Kampot et des monts de l'Éléphant. Cette région est particulièrement riche en calcaires noirs et fins à veines de calcique blanche d'une part, en calcaires noirs très compacts d'autre part.

IV. — La quatrième région est constituée par la vaste plaine alluvionnaire qui occupe le centre du Cambodge. On y trouve des efflorescences salines se présentant en masses cristallines grises, jaunes, rougeâtres suivant le degré de pureté.

On trouve dans cette même région la latérite qui forme un amas important dans la région du delta du Mékong.

V. — La région de Tasay est généralement connue sous le nom de Montagnes de Marbre. Elle contient une pierre savonneuse et friable quand on l'extrait, dure et cassante quand elle est exposée à l'air.

On exploite encore les marbres de Pursat et les phosphates de Battambang.

Le commerce du Cambodge est surtout agricole et forestier; le commerce général atteint un milliard en francs.

La seule ville industrielle du Cambodge est Pnompenh. On y compte des rizeries, des sucreries, des entreprises de dragage, des forges et chantiers, des maisons d'importation, des tissages, des distilleries.

Telle qu'elle s'offre aujourd'hui, la situation du Cambodge est de celles qui peuvent le plus légitimement satisfaire notre amour-propre national. Le royaume khmer qui, jusqu'à la Convention de 1884, n'avait cessé de gémir sous le fardeau de ses institutions archaïques, a, sous les généreux efforts de la France, accompli une importante évolution.

Les résultats obtenus au Cambodge depuis l'établissement du Protectorat confirment les espérances fondées sur son avenir. Il importe toutefois de ne les réaliser qu'en nous associant étroitement avec le peuple cambodgien dont l'évolution est loin d'être terminée.

\* \* \*

#### LE LAOS (1)

Le Laos, tel qu'il est aujourd'hui, est une œuvre entièrement française; quand la France en assumait le Protectorat en 1893, les villages abandonnés à leur propre sort retournaient insensiblement à une semi-barbarie, dans l'oubli des lois, coutumes et institutions. Quant à la population, ce qu'il en subsistait sur la rive gauche du Grand Fleuve, après les massacres, les paniques, les déportations massives, n'était qu'un pitoyable troupeau éparpillé sans espoir ni recours, loin des ruines de ses villes détruites, groupé de-ci de-là en hameaux provisoires et prêt à gagner la brousse à la moindre alerte.

(1) Les constatations qui suivent sont extraites de l'ouvrage de M. Roland MEYER.

Et tout d'abord, à ce pays décapité, il fallait une capitale, un centre politique ralliant les énergies défaillantes des vieilles générations et les espérances des nouvelles. L'emplacement de Vientian, la cité morte, fut choisi comme symbole de la renaissance du Laos et cette initiative audacieuse acheva de nous gagner tous les cœurs.

A 1.500 kilomètres de l'embouchure du fleuve, à l'extrémité supérieure du bief du moyen Mékong et au pied des premiers massifs du Haut Laos, les vestiges des palais et des pagodes de Vientian, assaillis par la forêt, attendaient cette résurrection.

Ce fut une œuvre de magiciens. Loin de nos bases maritimes, sans routes ni chemins de fer, hors de toutes voies de communications pratiques, autres que celle du Mékong, alors indompté et à peine exploré, une ville moderne riante et prospère a surgi des décombres déblayés, parmi les ruines restaurées, et rayonne aujourd'hui à cent lieues à la ronde, en reine incontestée de l'Indochine centrale.

Encouragées par l'exemple officiel, les initiatives privées ne tardèrent pas à se manifester à Vientian; des maisons de commerce et des Sociétés de transports européennes et asiatiques s'y fixèrent; les Missions catholiques y édifièrent une église, la population indigène vint repeupler son ancienne capitale.

L'école professionnelle de Vientian forme des artisans et des ouvriers spécialisés pour les industries modernes qui ne tarderont pas à se développer au Laos en raison de ses richesses minières. De nouveaux débouchés ouverts aux artistes laotiens, bijoutiers, orfèvres, sculpteurs et tisserands, ont stimulé leur activité et amélioré leurs méthodes.

Le tour de force de la création de Vientian a été renouvelé dix fois, sur des bases plus modestes, aux sièges des Commissariats provinciaux.



POULICHE INDOCHINOISE.

Depuis 1928, quatre mille déclarations de périmètres miniers ont été déposées par de nombreuses sociétés en formation. Seules les mines d'étain de la vallée de Nam Patène sont actuellement en exploitation et exportent déjà annuellement près de mille tonnes de minerai concentré, tant par les chaloupes de la Compagnie subventionnée de Navigation Saïgonnaise que par camions automobiles, sur la route de Thakkek à Vinh.

Tout permet de conclure que la grande industrie minière, si elle est poussée avec les garanties techniques et les ressources financières indispensables, est appelée à constituer la principale richesse future du Laos surtout quand le chemin de fer de Tân-ap à Thakkek pourra en exporter la production vers le débouché maritime



de Vinh-Bênthuy. La grande richesse future est constituée au Laos par l'abondance et la variété des gisements : or, argent, cuivre, étain, antimoine, etc.

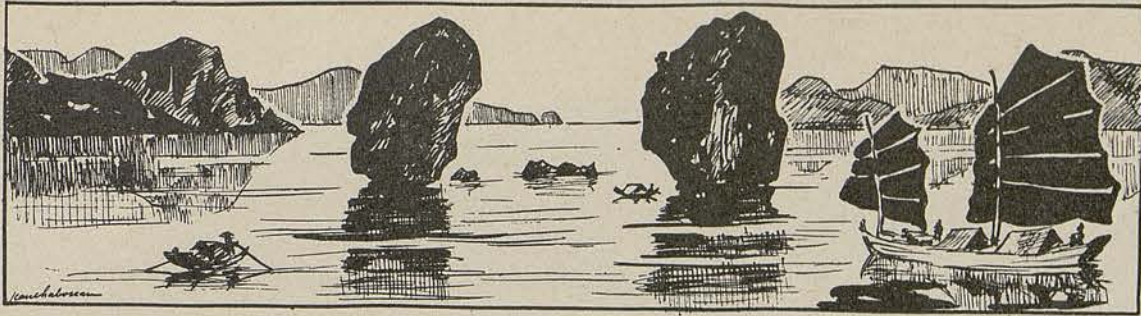
L'avenir du Laos est à la fois une question de déblocage (voies ferrées vers l'Annam et voie fluviale vers le Cambodge) et de repeuplement (la densité de la population n'est qu'un seizième de la densité française). Mais quand par les voies de déblocage achevées, pourront pénétrer librement le personnel, la main-d'œuvre et le matériel d'exploitation mécanique, rien ne s'opposera plus à la mise en valeur des ressources du sol laotien. Financiers et colons pourront étendre et multiplier leurs entreprises; les forêts prodigueront leurs bois de construction et d'ébénisterie, leurs résines gommes, stick-laque et benjoin; les plantations de coton, tabac, hévéas, café, quinquina s'empareront des terres grises et rouges des plaines et des plateaux; d'immenses troupeaux — notamment de chevaux — seront répandus dans les savanes et les forêts clairières de ce Far-West indochinois; des mines d'or, de cuivre, d'étain s'ouvriront partout et livreront les lingots attendus par l'industrie.

A.-R. FONTAINE.



A.-R. FONTAINE.



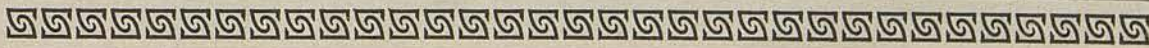


DANS LA BAIE D'ALONG

## CHAPITRE VI

---

# La Liaison Française



REVUE DE LA

REVUE DE LA

REVUE DE LA



LE PETIT LAC, A HANOI



## I. — LA LITTÉRATURE FRANÇAISE D'INDOCHINE

Il y a la littérature exotique et la littérature coloniale; ce n'est pas la même chose. En certains points elles se confondent. Par d'autres côtés elles s'opposent ou se contrarient.

Voici quatre siècles que les Français ont le goût de l'exotisme. Ce n'est pas un paradoxe de dire qu'il est apparu avec la découverte des Topinambous. Ces Topinambous vivaient leur vie ingénue et sauvage à l'embouchure de l'Amazone, lorsque Villegagnon, sur les ordres de l'amiral de Coligny, en 1555, tenta d'établir au Brésil une colonie de protestants français. Ces pauvres protestants, abandonnés des hommes, sinon de Dieu, n'y réussirent point. Ils se rembarquèrent, mais revinrent en France tout pleins d'estime pour les Topinambous. Certes, au premier abord, ceux-ci semblaient assez sanguinaires; mais comme on le chanta ensuite des Tartares, ils n'étaient barbares qu'avec leurs ennemis. A part cela, parfaitement bons, généreux, hospitaliers — et leurs femmes encore bien plus. — Ces protestants revenus le dirent, ils l'écrivirent : et c'est par la lecture de leurs « relations » que « l'homme naturel », non adulteré par la civilisation, fut révélé à Montaigne. Par Montaigne, il fit son chemin à travers le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, jusqu'à Rousseau et Diderot, présenté à nouveau, d'ailleurs, par Cook et Bougainville, à leur retour de Tahiti, cette île enchantée.

Chose curieuse, ce goût de l'exotisme qui a donné naissance à de nombreux ouvrages, inversement à ce qui apparut de nos jours, se souciait assez peu du décor extérieur : mais de l'homme surtout, sinon seulement. « Le bon sauvage » ou simplement le non-Européen se posait en face de l'homme civilisé, et il faut le dire, du chrétien, pour en faire la critique individuelle et sociale. Et qu'il lui fût incontestablement supérieur était une convention si solidement établie que — cette juste et subtile remarque est de M. Roland Lebel dans son excellente *Histoire de la Littérature coloniale en France*, — Regnard, dans sa *Provençale*, peint son Pacha turc sous les plus aimables couleurs, bien que, ayant été captif des pirates d'Alger, il sût à quoi s'en tenir à cet égard. Quant aux Chinois et par conséquent aux Indochinois, que l'on confondait avec eux, Voltaire répétait ce qu'en écrivaient les missionnaires jésuites : c'étaient

des sages dont nous avons tout à apprendre. D'où il résulte que l'exotisme de la période classique ne nous présente ni vrais Chinois, ni vrais sauvages. Il eut pourtant, politiquement, un mérite : Colbert et Louis XIV ne voyaient nulle difficulté à ce qu'on accordât aux Indiens du Canada la qualité de Français à condition qu'ils fussent chrétiens; ils accueillèrent sur le même pied, dans les écoles du Canada, petits Français et petits Indiens. Idée généreuse, mais imprudente : ce ne furent pas les petits Indiens qui se francisèrent, mais les petits Français qui s'ensauvagèrent.

\* \* \*

Le Romantisme vint. Il fit à l'exotisme une part bien plus grande encore que la période précédente, mais en renversant l'ordre des facteurs. Ce fut le décor extérieur qui monta au premier plan, cependant sans que, pour cela, il y eût davantage souci de l'exactitude. On a reproché à Chateaubriand ses pages — inoubliables — sur le Mississippi sans l'avoir vu. Encore était-il toutefois allé en Amérique. Mais Hugo n'a jamais mis les pieds en Grèce, en Turquie ni en Égypte. Cela ne l'a pas empêché d'écrire les *Orientales*. Théophile Gautier n'a jamais poussé plus loin que l'Espagne et pour quelques jours : cependant, le décor exotique tient une large place dans ses poèmes. Sa fille Judith n'a jamais quitté l'Europe, ni même, je crois, la France. Passionnément elle composa, en prose et en vers, des poèmes chinois. Il n'est guère deux écrivains de marque, dans la première moitié du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, qui aient que voyagé en Orient : Gérard de Nerval et Gobineau. Le sublime et tendre Gérard n'en rapporta que des impressions transformées, symbolisées : étant donné la nature de son génie, c'est du reste ce qu'il avait de mieux à faire. Gobineau, profondément original, esprit singulièrement lucide, en revint avec des vues critiques qui s'opposaient tout autant, malgré la justesse et la force des couleurs, au faux exotisme classique et « humain » du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'à l'exotisme en décor des romantiques : c'est pourquoi il demeura entièrement incompris.

Il ne faudrait pourtant pas être injuste. Cet exotisme en décor, en superficie, en clinquant, ce faux exotisme malgré tout répondait à un besoin profond. Il était le témoignage d'un désir violent d'évasion vers le lointain, vers l'inconnu et le rêve. Comme au XVI<sup>e</sup> siècle après la découverte des Amériques — la *Semaine*, — cette longue et métaphorique épopée de Du Bartas en fait foi — on sentait davantage, avec la navigation à vapeur, à la suite des explorateurs et des soldats, qu'il y avait la terre, toute la terre. On voulait savoir — et l'on acceptait même le mensonge; pourvu qu'il fût beau. L'imagination précède la littérature. Et à ceux qui conduisirent la jeunesse sur les grandes routes des aventures imaginaires, mais héroïques, aux Jules Verne, aux Assollant, aux Driant, même aux Boussenard, on doit plus qu'un léger hommage; l'expression d'une sincère gratitude.

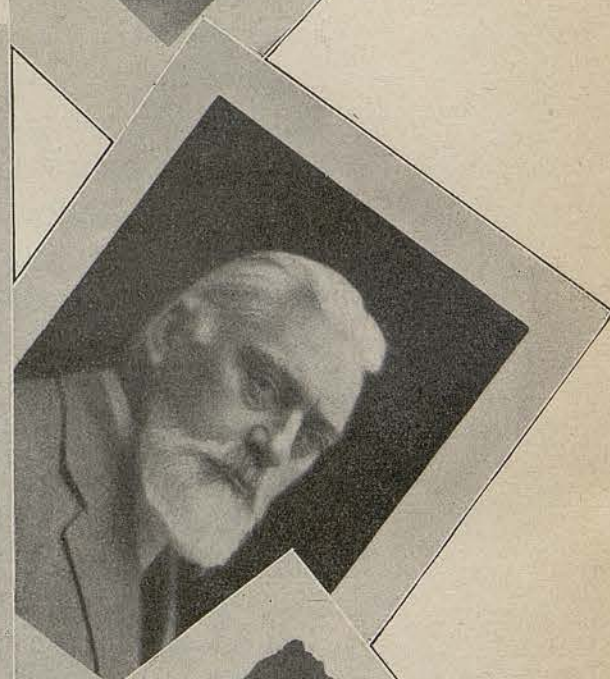
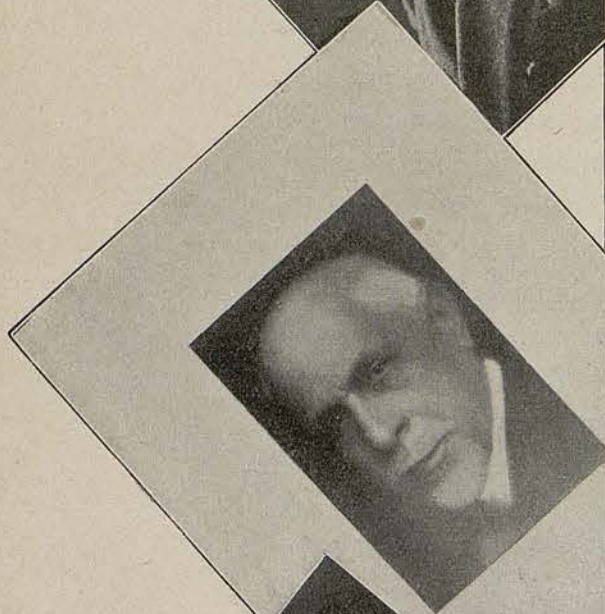


... Et puis vint Loti.

Loti, l'exotisme romantique, plus que tout pur, mais épuré. Et l'exotisme *sans aventures*. Un miracle réalisé par le génie d'un artiste peintre et musicien. Impossible de concevoir un subjectivisme littéraire plus intégral. Toute la nature, d'un bout du monde à l'autre, et devant Loti; mais c'est en vérité, malgré la translucidité d'un style qui sonne comme le cristal sous la chute d'une pièce d'or, à l'état de rêve : si le rêveur disparaissait, il n'y aurait plus rien. Une fabuleuse et pathétique romance. Des strophes musicales comme celles du *Vallon* de Gounod, que Loti chantait d'une voix si tendre, et dont les vers lamartiniens respirent un sentiment où se mêlent à la fois l'attente de la mort et une sorte de mélancolique exaltation en présence de la nature. Il n'y a rien que cela : Loti et la nature. Loti disparu, il n'y aura plus rien. Car les autres hommes n'existent que par lui, à travers lui, et seulement par ce qu'il consent à en recevoir. Conviction si assurée qu'elle devient une thèse, chez ce grand, cet inimitable artiste qui semble étranger à toute thèse, abandonné uniquement à une sensibilité unique, exceptionnelle : l'âme indigène est impénétrable. Ceci posé, trois cents pages sur cette *Rarahū* ou cette *Chrysanthème* impénétrables. Et par conséquent — dans ce magnifique aboutissement de l'exotisme, on le discerne enfin bien nettement — l'inverse absolument de la véritable littérature coloniale qui ne saurait exister si elle n'a pour objet de pénétrer l'âme indigène, et aussi, et en même temps, l'âme européenne en contact avec cette âme indigène... A tel point que cet exotisme de Loti est ouvertement « anticolonial ». Parlant de l'Indochine, Loti, comme eût fait volontiers Philastre, qui fut comme lui officier de marine, souhaite « le jour où bientôt les pâles conquérants seront obligés de plier bagage et de fuir ». Rien qui soit plus éloigné de l'attitude anglo-saxonne, celle de Kipling, de Conrad, de London, qui non seulement prennent la colonisation par la race blanche comme un fait inéluctable, mais considèrent cette race comme supérieure et ayant « le droit de commandement ».

Or c'est dans les apparences et les effets de l'exercice de ce droit de commandement, et, de la sorte, d'une façon nécessaire, dans la pénétration de cette âme indigène qui doit être dirigée — bien plus, selon l'idée française, associée — que consiste la véritable littérature coloniale. Ainsi lorsqu'elle existe enfin, il faut sentir, il faut voir, il faut savoir, il faut aimer. Qu'il vous souvienne de ce mot de Wagner : « la compréhension n'est possible que par l'amour » — mais de plus il faut « rester ». Peut-être même être né là-bas, comme Kipling est né dans l'Inde, comme Marius-Ary Leblond sont nés à la Réunion. Et puis, autant que possible, avoir quelque génie, du moins du talent.

\*  
\* \*



JEAN AJALBERT.  
ANDRÉ CHEVRILLON.  
PIERRE MILLE.

PIERRE BENOIT.  
ROLAND DORGELES.  
ALBERT DE POUVOURVILLE.

PAUL CHACK.  
CLAUDE FARRÈRE.  
HERBERT WILD.

D'où il suit que rien ne doit être plus rare que le chef-d'œuvre en matière de littérature coloniale. Car il ne suffit pas d'avoir compris les choses et les hommes de la colonie où l'on est : il faut les faire comprendre, dans leurs diversités et leurs aspects essentiels, à ceux qui n'y sont pas allés, et jamais n'iront. Le caractère exotique y doit persister. *Extérieurement*, il faut bien savoir montrer qu'un paysage des deltas saïgoniens et tonkinois ne ressemble pas à la vallée de la Seine; mais il faut de plus saisir les mobiles des hommes, faire concevoir pourquoi, dans des circonstances identiques, ils ne réagiront pas comme nous réagirions. Non pas seulement les indigènes, mais les Européens transplantés.

Que, dans ces conditions, la littérature vraiment coloniale de l'Indochine ait déjà produit tant d'œuvres de valeur, une « monnaie » littéraire d'un titre tel qu'elle puisse circuler dans tous les pays du monde sans que nul, aucun peuple, aucune critique soit en droit de la refuser, c'est un phénomène qui prouve combien les Français sont d'abord un peuple essentiellement littéraire; et puis un peuple sensible; et puis un peuple intelligent. L'Angleterre est dans l'Inde depuis deux cents ans. Il a fallu que l'Inde attende un siècle et demi son Kipling. Nous sommes en Cochinchine depuis soixante-dix ans, au Tonkin depuis une cinquantaine d'années. Et il n'y avait pas quinze ans que nous y étions quand Jules Boissière, après les *Propos d'un Intoxiqué*, publiés sous le pseudonyme de Kohu-mi, écrivit *Fumeurs d'Opium...* Imaginez que Kipling n'ait pas donné le *Livre de la Jungle*. Quelle serait sa réputation, je ne dis pas en France, mais en Angleterre même? Certes, il ne serait pas un inconnu. On dirait que la *Lumière qui s'éteint* est un beau roman. Un beau roman pour quelques centaines de personnes chez nous, pour quelques milliers en Angleterre. Et *Kim*, l'admirable *Kim* serait passé presque entièrement inaperçu. En tous cas, il n'aurait pas été traduit en français ni en allemand; il ne serait pas devenu « mondial ». Mais quand on raconte des histoires de bêtes — surtout quand on y met du génie — tout le monde y prend de l'intérêt : car les bêtes sont plus faciles à comprendre que les hommes, elles sont plus simples. Et Kipling ne les anthropomorphise-t-il pas un peu, cette panthère Bagheera, ce python Kâa, et ces singes, les *Bandar-Logs* qui ressemblent tant à des Français — ou à des Italiens — vus par un Anglais! Mowgli lui-même est si peu un Hindou... Rien qu'un élémentaire « petit d'homme », avec les instincts les plus élémentaires d'un homme. Mais l'Inde, l'Inde véritable, celle du conquérant britannique et celle de l'Hindou, elle est dans *Trois Soldats*, dans les *Contes des Collines*. Ces contes-là sont des merveilles. C'est là que vous trouverez la pure et grande originalité de Kipling, ce qu'il a écrit de plus profond, de plus significatif, du *point de vue colonial* : et cela n'a pas un centième des lecteurs du *Livre de la Jungle*, même après que celui-ci a illustré la gloire de l'auteur, l'a fait retentir aux quatre coins du monde : c'est *trop spécial*, étant trop vrai !

Pareillement *Fumeurs d'Opium* de Boissière. Un des plus grands livres qui soient pourtant : un livre qu'un autre ne pouvait pas écrire. Autrement dit, qui porte la marque d'un grand écrivain. Terrible, réel et merveilleux; et où l'Annamite est aussi vrai que l'Européen, ou du moins certains des Européens mis en scène. Aussi fort que le Kipling des *Soldiers Three* et des *Plain Tales from the Hills*, plus fort peut-être. Au résumé, un ouvrage qu'il faut classer très haut; aussi haut que n'importe laquelle des œuvres métropolitaines de la même époque et des époques postérieures.

Observez que l'exotisme — un exotisme romantique encore — n'en est nullement absent. Nulle part vous ne trouverez marqués en traits plus émouvants et lyriques l'impression d'écrasement, d'horreur magique, produite par les forêts de la haute région; nulle part non plus cette volonté — qui est proprement romantique — « de faire les hommes plus grands que nature ». Et l'on en peut dire autant de l'œuvre de A. de Pouvourville, contemporaine de celle de Boissière, mais qui se manifeste par un plus grand nombre de volumes, parce que Boissière mourut jeune, tandis que son émule et son ami put continuer d'écrire jusqu'au jour où nous sommes. Ici, nous rencontrons un phénomène littéraire et colonial singulier dont il est nécessaire de signaler l'importance et qu'on pourrait définir : « la réceptivité du Français *cultivé*, greffée — c'est le titre d'un des romans de Pouvourville, la *Grefte* — sur un fond qui demeure immuablement national ». Engagé, puis officier dans la Légion Étrangère, fonctionnaire ensuite en Indochine, avec une souplesse d'esprit et de sensibilité dont il est peu d'exemples, Pouvourville a su pénétrer la hauteur, la sérénité, la subtilité de la vieille civilisation d'Extrême-Orient; et ce qu'on a le droit, quand on la connaît bien, d'appeler ses vertus. Car elle en a, qui sont captivantes, pour qui sait voir, qui sait sentir. Ces vertus ne sont pas les nôtres. Pourtant on pourrait dire qu'elles ont été les nôtres. A travers l'ancienne Rome, un Fustel de Coulanges, qui fit revivre la Cité Antique, aurait compris le lettré, l'aristocrate, dits les mandarins d'Extrême-Orient. Une très haute morale qui trouve sa base non pas dans l'individu, comme en Europe depuis le Christianisme, auquel s'est superposée la Révolution, mais dans les familles. La conception confucianiste, qui bâtit l'État — la Cité — sur le type de la famille. Et enfin, chez le lettré qui connaît les « principes », une sûreté de soi qui se voile sous une réserve, mais aussi une courtoisie, raffinée, perpétuelle. Cette civilisation des classes supérieures, en Extrême-Orient, est plus compliquée que la nôtre. Elle comporte l'étude des « caractères » qui est par elle-même une méthode d'appréhension de la pensée. Pouvourville étudia les caractères, il fréquenta les mandarins, il fut leur ami. Il « aima » cette civilisation qui se révélait à lui. Il distingua ce qu'elle avait parfois de sublimement cornélien sous des apparences où celui qui manque d'information préliminaire ne croit trouver que conventions creuses. Et c'est ainsi que de l'*Annam*

*Sanglant*, admirable livre, on a pu dire qu'il aurait pu être signé par un mandarin lettré, faisant l'histoire de la conquête non du côté français, mais du côté annamite. Les mêmes qualités se retrouvent dans le *Cinquième bonheur*, *l'Heure silencieuse*, le *Mal d'Argent*, les *Chasseurs de Pirates*, et *Rimes d'Asie*. Car Pouvourville est aussi un poète. Mais en même temps il restait Français, de façon indélébile : par instinct profond de Français, d'aristocrate, de soldat — par vertu aussi — cette vertu même que lui avaient enseignée la philosophie et la morale d'Extrême-Orient : mais déchiré de comprendre ce que, de part et d'autre, ni ses compatriotes ni ses amis annamites ne comprenaient. On discerne à peine toutefois ce déchirement chez lui : l'Extrême-Orient lui apprit à se mettre au-dessus du temps.

\* \* \*

C'était alors l'époque, sinon de la conquête, du moins d'une pacification inachevée. L'Indochine n'était pas encore une colonie d'exploitation agricole et commerciale. Ceux qui, capables d'écrire, y vivaient, étaient des soldats — il ne faut pas oublier le vigoureux et si personnel *Hors des chemins battus*, du colonel Péroz — ou bien des administrateurs. C'est ce que furent Boissière et Pouvourville. C'est ce que fut aussi Paul Bonnetain qui ajouta l'*Opium* à ce florilège.

L'opium ! Il en faut dire un mot. Du point de vue psychique, il n'est peut-être pas plus nuisible que les breuvages fermentés. Tout dépend de la dose. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cet aspect des choses, il ne s'agit que de littérature. Et l'on peut dire que l'opium a été une sorte de passe-partout, de prétexte pour faire avaler aux métropolitains une littérature coloniale que, sans cet adjuvant, ils auraient laissée de côté. Il était admis, il est encore admis, qu'un Européen, en Extrême-Orient, fume inévitablement l'opium; même qu'il ne fait guère que cela. C'est pour cette cause que Boissière et Pouvourville lui ont fait une large place; pour cette cause aussi que Bonnetain l'a pris pour sujet. Il y est parlé de la drogue, mais aussi du pays et des hommes. Le roman a de l'adresse. Bonnetain n'y a pas omis de chercher à intéresser les métropolitains. Mais il mit encore de la force et de l'exactitude. Toutefois une exactitude plutôt « documentaire », à la manière de l'école naturaliste à laquelle l'écrivain avait appartenu. Jean Ajalbert a également subi un instant les mêmes influences. Mais très fin, très délicat, sut s'en débarrasser. Le grand mérite de son *Raffin-Su-Su* est d'être une peinture malicieuse, en même temps qu'attendrie, d'un administrateur du Laos, qui a compris l'indigène, qui laisse aller, ou plutôt a l'air de laisser aller, tout doux, tout doux, obtient à peu près ce qu'il veut, prétend s'ennuyer dans cette contrée lointaine — et meurt d'ennui, tout doux, tout doux, quand il regagne la France. Beaucoup d'esprit, dans ce petit livre, mais de l'esprit qui se cache, et une sympathie qui ne veut pas se montrer, mais se fait d'autant plus sentir.

C'est dans le même temps que Barnavaux faisait colonne au Tonkin, et en contait les histoires, dans *Barnavaux et quelques femmes*, dans *Louise et Barnavaux*. J'éprouve quelque pudeur à parler de lui, étant son père littéraire. On a bien voulu dire de celui qui l'avait engendré qu'il a créé un type : celui du soldat de métier, du soldat de notre infanterie coloniale qui eut une si large part dans la conquête de notre Empire. Oserai-je répondre que ce n'était pas bien difficile ? il n'y avait qu'à écouter et à regarder. Je n'ai fait qu'essayer de peindre d'après nature, de même que, dans *l'Illustre Parvenu*, j'ai essayé de peindre d'après nature un autre type « d'essuyeur des plâtres » aux colonies : l'explorateur devenu administrateur. Et tous deux ont fait vraiment « du pain, de la vie, et de la gloire ». Mon seul mérite est d'avoir tenté de le prouver. Avec Barnavaux j'ai pris un homme simple, justement pour montrer à travers lui « ce qui était difficile ». De plus, en réaction contre l'ancien exotisme romantique, j'ai toujours tâché de n'évoquer les paysages qu'en fonction des hommes qui y vivent, indigènes et Européens. Je crois que ces modestes explications suffisent.

\*  
\* \*

L'ère de ces écrivains est celle de la conquête. Celle aussi de la première adaptation politique et administrative, sous des chefs de premier plan, tels que Paul Bert et Doumer. Ère de combats, de difficultés, d'hésitations, de reprises, de retours — héroïque et confuse. Mais pour ceux dont je viens de parler, elle n'était pas sans présenter littéralement des avantages. Au Tonkin du moins, sinon en Cochinchine, l'existence n'était encore que superficiellement occidentalisée : les femmes européennes étaient rares. Les fonctionnaires, les colons, relativement disséminés. On vivait ainsi alors plus étroitement que plus tard en contact avec l'indigène, que ce fût par la « petite épouse », ou par les relations obligatoires avec les mandarins. Car le régime du protectorat était moins qu'aujourd'hui une fiction administrative. On voyait de la sorte, et l'on sentait plus facilement, des choses qu'on eut plus de peine à distinguer quelques années après, où fatalement, comme dans l'Inde anglaise, la société indigène et la société française tendirent à s'écarter l'une de l'autre. Parallèlement à ce phénomène inévitable, il s'en produisait d'autres. Militairement, et politiquement puisqu'à l'instant de l'agitation nationaliste et communiste, la pacification était un fait accompli. Il ne s'agissait plus de conquérir ou de défendre, il s'agissait « d'organiser » et d'exploiter, de construire des voies ferrées, des canaux, des digues, des hôpitaux, d'assurer de la main-d'œuvre aux plantations, aux industries, aux mines. Pour tout cela créer un nouveau système fiscal. On se trouvait aussi en présence de situations infiniment plus diverses et complexes. Que de nouveaux écrivains aient pu, dans ces conditions, composer des œuvres qui ne sont pas indignes de celles qu'on vient de citer, n'est-ce pas à leur éloge ?

Il y eut Émile Nolly — le capitaine Détanger — avec *Hiên-le-Maboul* et la *Barque Annamite*. C'était un soldat. Il est mort en grand soldat, pendant la grande guerre. Nulle perte n'est plus affligeante pour la littérature coloniale d'Indochine. Nul mieux que lui n'a démontré que l'âme indigène n'est impénétrable que pour ceux qui ne se soucient pas de la pénétrer. Il n'était pas seulement simple et direct. Il n'avait pas seulement le don de l'enthousiasme, le don de l'amour. De surcroît, un grand bonheur, non pas, hélas ! pour l'officier, mais pour l'artiste qu'il était : celui de ne jouir d'aucune protection, ce qui l'écarta des postes avantageux, près des chefs, dans les états-majors, et en fit un « officier de brousse ». C'est ainsi qu'il apprit à connaître le petit peuple annamite. Son âme ingénue fut bientôt proche de sa gâité puérile, de sa crédulité, si l'on veut, mais aussi de sa générosité : celle de très pauvres gens, qui, n'ayant presque rien, donnent tout. Lucide avec cela, conscient des défauts comme des qualités..., Émile Nolly peut être compris des métropolitains, tandis que les Français d'Indochine disent : « C'est bien cela. » Une telle communauté d'assentiment n'est pas fréquente.

Nolly « servait » dans l'infanterie coloniale. Jean Marquet est fonctionnaire des douanes d'Indochine. Il dit, en souriant, « gabelou ». Profession qui n'est pas faite pour attirer la sympathie des indigènes. Celui qui verbalise contre le pauvre diable ayant commis le crime de préférer l'alcool qu'il distille lui-même, le sel qu'il va « sauner » dans les lagunes, à l'alcool et au sel du gouvernement, ne se présente pas à ses yeux sous des couleurs agréables : et le « gabelou » peut être tenté de rendre aux mauvaises humeurs un accueil dépourvu de grâce. Mais Jean Marquet, comme Nolly, avait dans l'âme une tendresse intelligente, qui lui fit aimer et comprendre ces *nha-quès*, ces cultivateurs du Delta, dont l'existence est si dure, le traditionnel respect des rites si émouvant. M. Roland Lebel n'hésite pas à qualifier *De la rizière à la montagne* de chef-d'œuvre colonial, et ce n'est pas moi qui le contredirai. A tous ceux qui devront aller en Indochine, à ceux mêmes qui auront pour mission de l'administrer, depuis les grands chefs jusqu'à leurs commis, à tous ceux enfin qui, dans la métropole, préfèrent la vérité au faux-semblant de la fausse littérature coloniale, celle du tourisme superficiel et celle de l'éternelle histoire de la petite épouse qui meurt d'amour après l'abandon de son seigneur blanc, je ne saurais trop recommander la lecture de ce livre. Il est beau de la plus réelle et durable beauté, celle du vrai.

Voici pour la compréhension de l'indigène. Mais la compréhension du rôle de l'Européen, dans son effort pour agir, créer, transformer. Car l'Européen colonial « type », ce n'est pas le héros ou le saint, ni le frère de la côte sans scrupules : personnages de roman feuilleton ! C'est celui dont l'énergie, l'effort persistant, la science et la volonté adaptent la civilisation occidentale à celle de l'Extrême-Orient. Ici vous trouvez Henri Daguierches, avec le *Kilomètre 83* : autre ouvrage de premier plan. S'il n'était si personnel, par sa vigueur, sa franchise, l'aptitude à noter et faire vivre

le détail essentiel, on penserait à Conrad. Mais Daguerches est bien Daguerches, et rien que lui. Les vingt-cinq mille francs du prix de Littérature d'Indochine n'ont fait que reconnaître un grand talent déjà consacré.

\*  
\* \* \*

Les romanciers de l'époque immédiatement contemporaine rencontraient les mêmes problèmes que leurs devanciers. Plus aigus; plus pressants. Ils se rendaient compte mieux encore de leur difficulté et de leur intérêt. C'est ce qu'on voit bien dans le *Philoxène ou de la Littérature Coloniale* d'Eugène Pujarnisclé. Auteur déjà d'un bon roman, le *Bonze et le Pirate*, devenu critique, et critique aussi courageux qu'averti, celui-ci définit avec précision ce que doit être la véritable littérature coloniale pour toutes les colonies, bien qu'il n'ait en vue que l'Indochine. Comment la colonisation française a-t-elle transformé l'indigène et en quoi cependant celui-ci reste-t-il lui-même? Comment transforme-t-elle l'Européen et en quoi celui-ci reste-t-il bien lui-même, changeant d'ailleurs plus que l'indigène, devenant « un aristocrate et un féodal ». Quel rôle social et individuel, dans cette société coloniale en perpétuelle évolution, jouent et joueront les femmes, blanches ou jaunes? Il est évident que l'Européen « capture » et est capturé tout à la fois. Comment? Et la littérature coloniale ne peut-elle et ne doit-elle pas être rénovée par l'apport indigène, étant par lui entendu une collaboration de l'indigène et du Français, l'indigène fournissant la matière, le Français une forme accessible au lecteur occidental; une espèce de traduction, en somme, et peut-être plus tard davantage, l'expression définitive étant fournie dans notre langue par l'indigène même ou un métis? Toutes ces questions sont posées avec une netteté, une force singulières.

Et Georges Groslier a déjà répondu avec la *Route du plus fort* et le *Retour à l'argile*. Deux faces d'une même et pourtant double angoisse de l'homme blanc en présence de l'amour d'une blanche, de l'amour ou de la liaison avec une jaune. Il y a encore, d'une si poignante réalité, les pages presque autobiographiques de R. Mayer dans *Komlah*. Il y a Herbert Wild, écrivain de race. Ce géologue aventureux est un romancier-né, sans doute justement parce qu'il est aventureux. Il voit, et il transforme ce qu'il voit. Dans le *Conquérant*, dans les *Replis du Dragon*, l'*Autre Race*, dans les *Chiens aboient* — autobiographique lui aussi, et peut-être avec excès — il y a des paysages inspirés par la géologie qui sont inoubliables. Et ce qu'il imagine — son imagination est débordante — existe. C'est un artiste, essentiellement.

Enfin, depuis que le nombre des femmes de notre souche et de notre couleur s'est accru en Indochine, les femmes ont apporté leur contribution à la littérature, contribution qui est loin d'être négligeable. M<sup>me</sup> Chivas-Baron, sensible et lucide,



équitable et droite dans la *Simple Histoire des Gandraix*, *Folie exotique*, surtout dans *Confidences d'une métisse* et *Trois femmes annamites*, qui lui a valu le prix de Littérature coloniale métropolitaine, s'est penchée sur la femme annamite et aide à la comprendre. M<sup>me</sup> Jeanne Leuba est restée plus française, plus subjective et plus romantique. Son œuvre poétique — la *Tristesse du Soleil* — respire la nostalgie de l'exil. Et, dans ses romans, d'un lyrisme souvent sensuel, *l'Aile de Feu*, *Frick en exil*, la *Brève Lumière*, c'est surtout la vie affective de nos compatriotes qu'elle nous montre. Comme dans l'ancien exotisme, le pays et ses habitants n'apparaissent qu'en décor.

Il n'en est pas de même de *Thi-hi, autre fille d'Amour*, et de *Sao, l'amoureuse tranquille*, qui fait si bien, avec quelque ironie, la critique du poncif, aujourd'hui périmé, de l'amante indigène qui ne saurait survivre à l'abandon de son amant européen. Henri Casseville a un vrai talent, une écriture souple et claire.

\*  
\* \* \*

On n'a pas encore nommé les *Civilisés* de Claude Farrère. C'est que, avec lui, nous rentrons — magnifiquement — dans l'exotisme, et non le « colonialisme ». Et aussi — mais avec une incomparable vigueur — dans la littérature de « tourisme colonial ». Le général X., qui, en sa qualité de militaire, n'avait pas l'indulgence pour les marins, a défini, un jour non sans une cruelle injustice, la littérature coloniale des officiers de marine : « Une bonne colonie, pour eux, disait-il, est une colonie dont la côte est accore, et où, par conséquent, mouillant près de terre, on peut aisément envoyer la poste-aux-choux, et prendre contact avec la partie féminine de la population. Une mauvaise colonie est pour eux, y eût-il de l'or et des diamants dans l'intérieur, une colonie où l'on est forcé de mouiller au large. » Cela est spirituel, mais excessif. Il n'en faut retenir que ceci : rarement les marins en escale connaissent l'intérieur d'une colonie. Les ports seulement. Et tous les ports se ressemblent; plus ou moins ils présentent à peu près la même apparence de vices et de vertus, surtout de vices pour celui qui débarque et qui les recherche. Le Farrère des *Hommes nouveaux* — c'est à son éloge — n'est pas celui des *Civilisés*; il a été plus équitable pour Casablanca que pour Saïgon; c'est que Lyautey l'avait converti. C'est aussi que, à l'époque où les *Civilisés* méritèrent justement — car ce roman est de premier ordre — un des premiers prix Goncourt, notre littérature tout entière, encore sous l'influence du naturalisme, était pessimiste. Un roman n'est pas seulement l'œuvre de l'auteur; elle est, pour une part, celle de l'ambiance et du moment.

Et maintenant parlerai-je, pour l'Indochine, de cette littérature de « tourisme colonial »? Pujarnisclé est sévère pour elle. Après avoir manifesté jadis publiquement à son égard, ainsi qu'à l'égard de la littérature coloniale « de feuilleton », une antipathie

au moins égale, j'en suis arrivé à lui trouver des excuses. Il faut de tout pour faire un monde. Il faut de surcroît, au lecteur métropolitain, une « préparation ». Avant qu'il parvienne à s'intéresser à la vérité totale, à l'indigène tel qu'il est, au colon, au soldat, au fonctionnaire tels qu'ils sont, il faudra souvent que ce lecteur passe par un stage intermédiaire, par l'œuvre où on lui montrera l'indigène tout bon ou tout mauvais, le colon ou le fonctionnaire, plus encore le soldat, faisant figure de héros ou de saint, soit, inversement, de brute sadique et sanguinaire. C'est cela, cela seulement, qui lui paraîtra « ressemblant », justement parce que cela ne l'est pas ! Toute œuvre d'art, même la plus haute, est d'ailleurs un compromis, presque toujours, entre la mentalité du lecteur, celle même de l'écrivain, et la réalité. On ne peut approcher de celle-ci que pas à pas, par des degrés successifs.

C'est à cela que sert la « littérature de tourisme ». Et surtout la dernière en date, si fréquemment dépouillée d'exotisme romantique. Telle la *Route Mandarine* de Dorgelès, qui a tellement frappé par l'exactitude de certains de ses croquis même le sévère auteur de *Philoxène* que celui-ci ne peut s'empêcher d'en citer de longs passages. Il en faut dire autant de *Viet-Nam* de Louis Roubaud, et de *Dieux blancs, Hommes jaunes* de Luc Durtain, le premier plus « politique », le second d'une hauteur de vues et d'une profondeur de sensibilité, de compréhension, qui en rendent la lecture indispensable. Tous deux d'une entière équité : à tel point que, ces deux ouvrages ayant paru en articles l'un dans un grand journal parisien, l'autre dans une revue, les périodiques de la métropole, qui ont pour mission de défendre les intérêts des entreprises coloniales, ayant commencé par les taxer de diffamatoire indigénophilie, furent obligés par la suite d'exprimer, en quelque manière, des excuses ! Ils n'avaient pu se rendre compte de l'ensemble. Tel est l'inconvénient de la présentation « sériale ».

Nous voici dans ces trois cas, et sous des aspects différents, bien loin des anciennes impressions superficiellement exotiques à la mode il y a trente ans — les seules qui eussent pu être alors agréées par le public français : car il y s'agit de mettre la réalité — la réalité politique, sociale, indigène, européo-coloniale — à la portée soit d'une élite, soit d'une large clientèle. Cela tient à un assez grand nombre de causes : à un besoin de « connaître » que sans doute l'éducation scolaire a développé dans les masses et qui est arrivé à s'imposer aux journaux « d'information ». Au sentiment, de plus en plus répandu, même avant l'Exposition Coloniale, qui sans cela n'aurait pas connu son immense succès, que non seulement nos colonies existent, mais qu'elles font partie intégrale de la France, et qu'il importe de savoir ce qui s'y passe. Aux inquiétudes que suscitent la propagande communiste, car le Français a une tendance à ne s'occuper des choses que si elles vont mal, mais enfin et surtout peut-être à ce que, dans les esprits et dans le goût littéraire, une certaine sorte d'intellectualisme tend de plus à remplacer — parfois jusqu'à l'excès — l'ancienne sensibilité romantique. Quoi qu'il

en soit, le désir de savoir se substitue dans une assez large mesure à celui de sentir, et l'enquête à la peinture pittoresque et superficielle. Cela n'empêche pas, bien entendu, qu'il ne reste des écrivains pour « Impressions de Voyage » destinées à seulement amuser. Qu'on m'excuse de ne pas les citer : ils ont trouvé, sans moi, leurs lecteurs.

\*  
\* \* \*

L'Indochine a aussi ses poètes. Certains, Albert de Pouvourville, M<sup>me</sup> Jeanne Leuba, ont été déjà signalés. Mais il y a l'art pur et les nobles pensées d'Alfred Droin dans la *Jonque victorieuse* et le *Collier d'émeraude*, les *Coupes de Porphyre*, les *Nénu-phars*, l'*Encens et le Riz* de Jean Ricquebourg; *Sous les Flamboyants* de Jean Crayssac, de tous ceux-ci celui qui a le mieux imprégné son cœur et son esprit de l'ambiance extrême-orientale. Délétie, avec *Tristesse d'Orient*. Et plus de vingt autres, dont on trouvera l'énumération — ainsi que celle de beaucoup de romanciers que je n'ai pas nommés, et qui l'eussent mérité, dans l'indispensable *Histoire de la Littérature coloniale en France* de Roland Lebel... Au théâtre A. de Pouvourville a donné le *Déraciné*, et Laumônier les *Cigales*.

Mais il y a encore d'autres sources, auxquelles ceux qui voudraient discerner plus clairement encore le visage de l'Indochine devraient puiser. Il y a les ouvrages des hommes d'action, où brillent les *Lettres du Tonkin* de Lyautey, si pleines d'énergie et de formules prophétiques. Depuis, ce simple et grand Dupuis, commerçant qui devint en quelque sorte l'associé, presque le complice de Francis Garnier dans son épopée, avec la *Conquête du Tonkin par 27 Français*; Francis Garnier lui-même avec *Voyage d'exploration en Indochine*; Henri Mouhot, qui découvrit Angkor, avec *Voyages dans les parties centrales de l'Indochine*. L'étonnant inventaire de la *Mission Pavie*. Galliéni, avec *Trois Colonnes au Tonkin*. Luro, le grand et précieux Luro, avec *au Pays d'Annam*, Gourdon, Pasquier, aujourd'hui gouverneur général, avec l'*Annam d'autrefois*, auquel il faut toujours revenir pour comprendre celui d'aujourd'hui, et qui est d'un artiste. Durwell, avec *Ma Chère Cochinchine*, qu'il est encore bon de consulter. Et puis, pour les critiques de l'œuvre littéraire indochinoise, avec Pujarnisclé, l'*Essai sur la Littérature Indochinoise* de Victor Le Lan, dont on ne saurait se passer. Des poètes indigènes écrivent en français, ainsi : le prince Iukanthor, un Cambodgien, avec la *Cantate Angkoréenne*, et un Annamite, Nguyeu-van-Xien, avec *Mes Heures perdues*.

Et ce n'est pas tout. Dès les premières heures de la conquête se forme toute une équipe d'historiens, de linguistes, d'ethnographes, d'archéologues, de juristes. On se trouvait en face d'institutions, de traditions, de religions, de textes juridiques et politiques qu'il fallut déchiffrer, connaître, apprendre. Aujourd'hui l'École Française d'Extrême-Orient, qu'illustrent les noms de Maître et de Foucher, poursuit ces

savantes études dans tous les domaines. Ce n'est pas de la littérature? Faites attention que c'est sur cette base solide, essentielle, que comme le dit Roland Lebel, la bonne, la sérieuse et sincère littérature peut travailler.

\* \* \*

Il aurait fallu être plus court, ou plus long. Tels sont les inconvénients de cette vue panoramique, à laquelle je devais me borner. Celle-ci est toutefois suffisante pour qu'on puisse, je crois, apercevoir ceci, qui ne laisse pas d'être frappant.

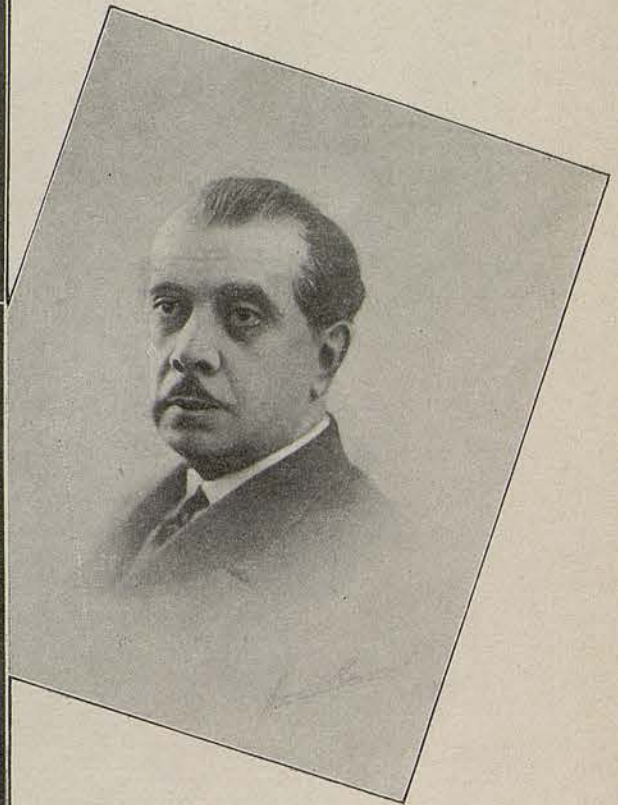
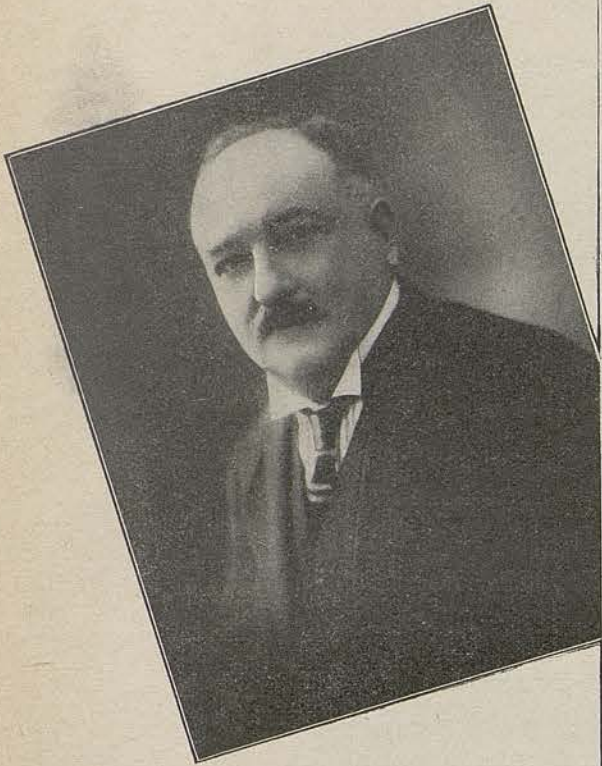
La littérature française d'Indochine, qui ne peut compter au plus que trois quarts de siècle d'existence si l'on part de l'occupation de la Cochinchine en 1863, est déjà infiniment plus riche en ouvrages que celle de l'Inde anglaise depuis près de trois siècles. Cela tient, sans doute, à ce que la culture — ou disons seulement la formation donnée par l'enseignement secondaire qui enseigne à écrire — au lieu d'être, comme en Angleterre, le privilège d'une classe, restreinte, aristocratique ou du moins opulente, est en France répandue sur un beaucoup plus grand nombre de jeunes gens. Tout le monde sachant écrire, ou à peu près, beaucoup en profitent : il y a, dans la plupart des Français de la classe moyenne, un poète ou un romancier en puissance. Ils se mettent donc à écrire comme les femmes font du piano, naturellement, et pour se distraire. Et, dans la quantité, il en est qui ont du talent, sinon du génie. Je pense avoir fait entendre que, dans cette si jeune littérature de l'Indochine française, apparaissent déjà un certain nombre d'ouvrages de premier plan, et dont il serait infiniment regrettable, pour la littérature française tout court, qu'elles n'aient pas vu le jour.

Ce serait assez. Sera-ce tout? Je ne le pense pas. Laissez faire les années. Attendez qu'un plus grand nombre de Français soient nés en Indochine, comme Hérédia naquit d'un Français de Cuba, comme Leconte de Lisle naquit à la Réunion. Attendez aussi peut-être ce que l'on peut appeler « le miracle du sang mêlé » : le métis indochinois capable de pénétrer, douloureusement peut-être, mais fortement, le secret des deux races qui se mêlent dans ses veines. Si en ce moment, ou plus tard, une mère, indigène ou quarteronne, l'endormait dans son berceau, à Hanoï ou Saïgon, comme Kipling fut bercé à Bombay et à Lahore? Celui-ci vous dirait tout. Tout ce qui reste à dire. Et c'est cela aussi le mystère de la colonisation.

Pierre MILLE.

\* \* \*

Il convient de marquer ici combien le labeur des écrivains français d'Asie a été utile à la détermination et à la propagande de notre politique indigène, et, par suite,



CURNONSKY.  
GEORGES MASPERO.

ALFRED DROIN.  
CLOTILDE CHIVAS-BARON.  
CHARLES REGISMANSET.

CLAUDIUS MADROLLE.  
JEAN-RENAUD.

comment les administrateurs qui étaient en même temps des écrivains ont été les meilleurs de leurs hiérarchies.

En effet, les véritables écrivains franco-asiatiques — je ne dis pas tous ceux qui ont du talent, je dis tous ceux qui ont de la conscience — n'ont pu prendre goût à leur labeur et créer une œuvre qui les satisfasse, qu'autant qu'ils se sont imprégnés profondément de l'ambiance asiatique. Il ne leur a pas suffi de passer, de noter à la vapeur, sur leur carnet de route, deux ou trois mots de terroir, deux ou trois anecdotes typiques, deux ou trois arguments de couleur locale, et d'avoir l'air de faire ainsi un livre asiatique, sans le faire réellement. Il n'a pas pu leur suffire de se pencher sur la cuve où bouillonnent les passions annamites; il leur a fallu s'y plonger, et en prendre leur part personnelle. Il a fallu non pas visiter le pays en curieux, mais le connaître en chercheur. Il a fallu, non pas saluer hâtivement un mandarin tout raidi par la tenue officielle, et rendu muet par les conventions administratives, mais pénétrer les mœurs de toutes les classes sociales indigènes. Il a fallu, non pas faire au galop, dans un sens et dans l'autre, les chemins qui mènent aux curiosités inscrites au Baedeker extrême oriental; il a fallu marcher lentement dans les sentiers des villages, entrer dans les maisons, s'asseoir aux plus humbles foyers, il a fallu habiter ce pays, scruter et aimer ses habitants. Il a fallu, ce qui est plus difficile, conquérir leur affection, ou du moins leur confiance et leur estime. C'est-à-dire que, pour les décrire congruement, il a fallu faire la même besogne, au moins, que si l'on avait été destiné à les administrer.

Mais de ce travail, même si le résultat n'en surgit pas en public, quelle utile moisson nous récoltons pour nous-mêmes, quelle clarté pour notre esprit, et quel progrès pour notre cœur ! Nous avons été, dans nos recherches patientes, contraints d'affronter tous les domaines de l'esprit asiatique. Qui étonnerai-je en disant que nous en sommes revenus surpris toujours, émerveillés souvent ! L'étude de ce caractère si pratique et tout de même idéaliste, et si respectueux du grand passé : l'existence à côté même de la vie indigène, à côté du laboureur, du marchand, du maître d'école; la vie tout contre la terre asiatique, dont on entend le souffle puissant, les fécondes promesses, et l'enseignement éternel et grave; l'accès dans ces temples, bâtis par les anciens Rois, où se dressent de somptueux autels à toutes les théogonies; et cette entrée dans la littérature, la philosophie, dans les conceptions ethniques et morales d'un peuple infiniment civilisé et tout poli de vieillesse, et tout rempli de traditions : quelle fructueuse leçon de politique indigène, et comme nous sommes devenus les amis de ces Jaunes, et comme nous avons, à notre tour, été conquis par eux, et comme nous les apprécions bien !

Et la réciproque n'est pas moins vraie : le lettré administrateur fait entrer l'administration dans la littérature, et fait, de sa science littéraire, un des éléments et des

loisirs de son administration : un Harmand ne se contente pas de décrire les charmes botaniques du sud Laotien, ni de raconter comment il prit, à coups de revolver, la citadelle de Haiduong, fortifiée à la Vauban : il est certain que, en même temps, il décide du statut de l'Annam. Un Chailley ne peut pas décrire les mœurs et coutumes des indigènes sans préciser la méthode administrative qui découle de cette connaissance. Un Paul Doumer ne pourra rien dire de notre Extrême-Orient sans en tirer des leçons d'énergie. Et, tout au sommet, Jules Ferry ne pourra pas laisser raconter la conquête de l'Indochine sans donner, dans la préface du *Tonkin et la Mère Patrie*, la plus éloquente démonstration d'action coloniale aux Parlements futurs.

Nous devons entourer de soins et d'amour cette fleur rare, éclore dans le jardin à la française, dont notre génie natif est le jardinier éternellement fécond; nous devons, à sa faiblesse de plante récente, l'appui contre les vents et les tempêtes du scepticisme et de l'ironie facile. Songeons que bien peu sont entourés des circonstances favorables pour les cultiver dans leur cœur, et que bien peu de ceux-là ont le moyen de la faire épanouir hors d'eux-mêmes, pour la joie de nos yeux et de nos esprits.

Les livres, nés en Chine et en Indochine de l'aiguë observation française, sont bâtis sur des événements fugitifs, sur des impressions difficiles à rendre et à faire saisir du lecteur occidental; les points de jonction des esprits européen et asiatique sont si peu nombreux et si ténus que la texture de la trame romantique qui les supporte est infiniment délicate et fragile.

Et il faut, à ceux qui ont eu la chance de se pouvoir livrer à ce sport intellectuel passionnant, la finesse nécessaire pour prendre au sentiment jaune toutes ses caractéristiques, et la fermeté indispensable pour ne pas se laisser envahir et noyer par l'attrait charmant et souvent irrésistible de l'Asie.

Du reste, l'œuvre possible de tels esprits, à la fois impressionnables et réfléchis, est essentiellement fugitive; la communion, étroite et en qualité convenable, de l'esprit français avec l'esprit jaune, n'a pour ainsi dire pas de durée; car, à peine l'écrivain ou l'artiste, arrivé au degré voulu « d'infiltration chinoise », est-il rentré en Europe, que la part française reprend le dessus aux dépens, sinon de la vraisemblance, du moins de l'intérêt et de l'originalité de l'œuvre à continuer. D'ailleurs, il n'est plus un observateur, mais un homme de mémoire, et tout en pâtit, depuis la vérité jusqu'à l'émotion et jusqu'au souci du détail. Ainsi le précipité chimique, où les valeurs quantitatives des éléments sont négligées, perd ses propriétés, sa couleur et ses vertus réactives.

On voit combien ces talents spéciaux sont difficiles à obtenir, et comment ils doivent se réaliser dans la plus courte des existences. Soyons donc reconnaissants aux Français qui nous ont valu ces sentiments nouveaux et ces œuvres nouvelles, et songeons à en protéger la fragilité.

## II. — L'UNION DES RACES

---

*MARIAGES.* — L'élément blanc, le protecteur, joue inconsciemment parfois, par les manifestations de sa vie propre, un rôle avantageux ou pernicieux en face du corps social annamite et rend le rôle de l'administration plus ou moins facile ou ingrat. Il ne s'agit ici que des relations personnelles et sociales entre Français et indigènes. Elles ont, en ces dernières années, singulièrement changé de forme et de caractère, et dans un sens plutôt péjoratif. C'est la faute à la vie factice, éclatante et superficielle, à la vie mondaine en un mot, qui s'est malheureusement implantée dans l'Asie française. Il me faut ici être aussi franc et énergique que rapide.

Jadis occupés à des pacifications, à des explorations, à des chevauchées sans fin, à de rudes défrichements, nous n'avions ni le goût des veillées inutiles ni le désir des conversations futiles dans un luxe et un éclat peu délassants.

Les nécessités du métier contraignaient les premiers Français d'Asie à rechercher leurs renseignements auprès des autorités indigènes; en outre, dans les campements tout primitifs qui leur servaient alors de foyers; ils étaient satisfaits de rencontrer, chez les principaux des Annamites, un intérieur qui leur rappelait — fût-ce de très loin — les intimités familiales de la maison française.

Nous nous habituâmes ainsi à voir et à recevoir chez nous des indigènes, non seulement les fonctionnaires que leur situation nous contraignait à recevoir dans les locaux officiels, mais les notables, les lettrés, les simples individus, de qui souvent la langue est plus franche et la documentation plus précise. Et il n'est pas douteux que le voisinage intellectuel de ces gens, aussi civilisés que nous, mais autrement que nous, ne soit tout-puissant pour la pacification du pays et pour la réciproque compréhension des races.

Ce n'est un secret pour personne que la joie de reprendre contact avec la douceur de la famille incitait la plupart d'entre les Français d'Asie à espacer les relations indigènes, puis à les remplacer par les actes d'une vie sociale à l'instar de celle des villes métropolitaines.

D'ailleurs, la femme française redoutait surtout, dans la fréquentation de l'Anna-



mite, l'emprise de la femme jaune, et la conséquence de cette emprise, le mariage *mixte* et la création de foyers temporaires. Nous n'avons pas à étudier ici ces unions fragiles (que la loi indigène considère tout de même comme institution légale, dite de la femme de deuxième rang), sauf au point de vue des enfants issus de ces unions.

Mais il s'agit surtout des relations établies, à force d'adresse et de patience, entre le milieu français et le milieu indigène. En effet, au regard d'une femme des salons français, il n'y a pas, parmi les indigènes, ce que le jargon conventionnel appelle « des hommes du monde ». Les Annamites ne sauraient accéder à cette bienheureuse confrérie à cause de leurs dents noires, de leurs habits bariolés et de leurs pieds nus. Aucune de nos maîtresses de maison ne souffrirait la sandale indigène ou la salive rouge de bétel sur les « vieux Aubusson » que le Louvre et le Bon Marché font tisser spécialement pour les ameublements d'au delà des mers. Impitoyablement, ils sont consignés à la porte. Ils peuvent avoir la science, l'expérience, la dignité, l'âge. Ils n'ont pas le « cant ». C'est impardonnable et définitif.

Ainsi toute une partie — et non la plus facile — de l'œuvre primitive s'est trouvée abolie. Entre l'intelligence blanche et la jaune, s'est creusé un fossé profond, tous les jours aggravé par le zèle de nos jolies femmes, et qu'on pourra bientôt croire infranchissable.

Et nous ne devons pas douter que ce recul volontaire dans notre manière d'être, vis-à-vis des hautes classes indigènes, n'ait blessé profondément toute la nation. Nous ne devons pas douter que, de la rupture de ces relations si difficilement ébauchées, naissent une ignorance — qui a provoqué bien des mauvaises mesures — et un mécontentement général, qui a provoqué bien des mouvements d'indignation plus ou moins contenus, et même de révolte.

Avons-nous bien réfléchi aux très fâcheuses conséquences de cette régression ? Nous ne saurions ici donner un remède précis et déterminé ; c'est toute une question de temps, de tact et de doigté. Mais comme on sent bien qu'il y a beaucoup à faire et quelque chose à reconstruire. Et que ne sommes-nous pas en droit d'attendre de la coopération des femmes françaises, conscientes de leur influence, et mieux averties désormais de leurs responsabilités !

\* \* \*

*LES MÉTIS.* — Cette question fut, dans les commencements, d'autant plus irritante qu'elle ne concernait que les rejetons d'unions secrètes entre les conquérants et les filles des conquis, unions non reconnues en France mais insérées aux codes indigènes. Aujourd'hui, si elle a perdu de son acuité, elle n'en reste pas moins troublante et sans réponse définitive. On n'en veut pour preuve que les deux admirables

études d'Herbert Wild, où sont prévus l'avenir instable du fils d'un Blanc et d'une Jaune, et de la fille d'un Français et d'une montagnarde tonkinoise.

Malgré la fâcheuse impression causée par ce vocable, il y aura toujours des « métis », parce que la langue française veut qu'on appelle ainsi les produits de l'union entre individus de couleur différente. On ne réforme pas les idiomes, et moins encore le sens parfois ridicule et méchant que les gens attachent aux mots. Le « métis » restera donc toujours dans la grammaire; mais il faut qu'il n'en sorte pas, et qu'il ne forme ni une race à part dans l'état ethnique, ni surtout une caste à part dans l'état



UNE RUE A HAIPHONG.

social, et c'est à quoi n'avaient pas bien réfléchi les sociétés qui se sont chargées de redresser nos torts.

L'histoire, cette rude institutrice, est là : elle nous dit que, dans n'importe quel pays et sous l'influence de n'importe quel croisement, la race métis, qu'on a aidée à se développer, a toujours été le fléau des régions où elle a prévalu; n'espérons pas changer le cours normal des atavismes et des mélanges; tenons-nous en à des séculaires expériences, et ne créons pas de métis dans celles de nos colonies qui ont la chance de ne pas en avoir.

C'est intentionnellement que j'emploie ce terme : « créer ». Car l'histoire aussi nous montre que le métis est, bien plus qu'un produit de la nature, un produit de l'éducation. L'impérieux et omnipotent atavisme n'est vraiment intéressant que dans les plaidoiries pour les condamnés à mort, et dans les romans de Zola et de Lombroso.

On a, jusqu'à présent, séparé les enfants métis en deux catégories, suivant qu'ils sont ou ne sont pas reconnus par leur auteur français : les premiers, dit-on, sont

Français, de l'aveu même du père; les autres doivent demeurer dans la race et dans l'anonymat où le père les a laissés.

Ce raisonnement serait juste : 1<sup>o</sup> si tous les hommes, étant parfaits, prenaient toujours la responsabilité de leurs actes, conséquences comprises; 2<sup>o</sup> si nos Codes ne mettaient pas quelquefois les parents dans l'impossibilité légale de reconnaître leurs enfants, même quand ils en ont envie. Notre loi est ainsi faite, malgré de notables perfectionnements à sa barbarie primitive, que les enfants perdus ne pourront être retrouvés qu'au moyen de la recherche de la paternité, et que cette recherche ne pourra avoir lieu que du jour où nos coutumes et nos conventions admettront qu'un homme peut avoir concomitamment des enfants de plusieurs femmes, ce qui est une reconnaissance détournée, mais absolue, de la polygamie. Nous n'en sommes pas là, malgré qu'un paradoxe, assez amusant d'ailleurs à soutenir, montre que la polygamie n'a fait place à la monogamie qu'au détriment de la verdeur et de la multiplication des races.

Nous n'avons pas ici de morale à faire ni de doctrine intangible à invoquer : nous avons à reconnaître le meilleur intérêt de notre patrie, qui a besoin d'utiliser les enfants naturels, attendu que nous ne lui fournissons pas assez d'enfants surnaturels. Nous avons surtout à démêler et exaucer, là où, volontairement ou non, le père fait défaut, le désir des mères au sujet de l'avenir de leurs enfants, nous n'avons pas de meilleure indication : ce désir sacré et notre devoir est étroit d'y satisfaire.

Ce sont les deux seuls problèmes que la Société de protection de nos enfants perdus de l'Indochine a à résoudre, et ils sont bien assez délicats et dispendieux pour absorber pendant longtemps tous leurs loisirs et toutes leurs ressources.

Or, en Indochine, le désir des mères et aussi celui des enfants, quand ils sont devenus assez grands pour en avoir un, est presque toujours de donner au fils la nationalité du père; la question des filles se trouve réservée, car les mères indigènes, partageant le sentiment général d'indifférence qu'ont les Annamites pour les enfants du sexe féminin, les laissent volontiers disparaître dans la masse autochtone, où elles sont rapidement confondues. Quant aux garçons, elles voient, dans leur accession à la mentalité et à l'éducation françaises, les avantages de se rapprocher du protecteur et d'en espérer l'aide et la possibilité de faire plus tard d'eux de petits fonctionnaires ou employés français, ce qui est l'idéal de l'Annamite hiérarchisé et respectueux.

Les mères qui n'ont pas cette ambition, soit qu'elles en soient empêchées par leur propre famille, soit pour indignité ou tout autre motif, quittent les villes et les postes où elles sont en contact avec les hommes de race blanche et rentrent dans la communauté de la race avec leurs enfants, à qui elles font oublier l'entr'acte européen. Mais c'est là l'exception, et il faut être assuré que toutes les mères qui demeu-

rent là où les enfants sont nés tâcheront à les faire profiter de la nationalité du père et à la leur faire obtenir, si c'est possible.

Notre devoir de Français, aggravé encore de l'obligation que les pères fugitifs ont oublié de remplir, n'est pas de voir si ces petits sont plus ou moins Français de droit; notre devoir est, de ces Français de fait, de faire des Français d'âme et de qualités. A cela l'éducation seule pourvoit.

Cette éducation doit donc être française, donnée par des maîtres français, au milieu des petits Français d'origine, car le frottement est encore le meilleur maître et le plus rapide modelleur de sentiments et de consciences. C'est bien là le point délicat de l'affaire; car il ne manquera pas d'esprits étroits et de mamans vaniteuses pour crier à la promiscuité, là où il ne doit y avoir qu'un mélange harmonieux et, finalement, une assimilation et une union complètes. Nous nous devons de respecter le sang français, n'y en eût-il qu'une goutte, dans toutes les veines où il coule; et une seule goutte en doit suffire pour anoblir tout le reste.

Que les tout petits, repris par les sociétés éducatrices, soient d'abord installés dans des asiles français spéciaux, afin d'y prendre ou d'y retrouver l'aspect français : nul n'y trouvera à redire; et c'est là la première étape du chemin qu'il faut parcourir. Mais il importe que les enfants retrouvés soient considérés, ayant ou n'ayant pas de père sur les registres de l'état civil, comme les pupilles de l'État, et soient traités comme tels dans les écoles et les institutions de l'État.

Ainsi, après avoir relevé vis-à-vis d'eux le prestige et l'avantage d'être Français, on obtiendra d'eux qu'ils soient des Français véritables, oubliant le premier tort qu'un Français leur fit à leur naissance, en la leur faisant irrégulière.

Pour l'instant, retenons que l'œuvre entreprise ne sera féconde qu'autant qu'elle donnera des Français à la France lointaine. Entre eux et les Annamites, il n'y a pas de place, ni pour une race métisse, ni pour une éducation hybride, ni pour des citoyens douteux.

\* \* \*

Le décret du 4 novembre 1928 a puissamment amélioré les conditions des métis non reconnus (1).

Aux termes de ce décret, tout individu, né sur le territoire de l'Indochine, de parents dont l'un, demeuré légalement inconnu, est présumé de race française, peut obtenir la reconnaissance de la qualité de Français.

La présomption que le père, demeuré légalement inconnu, est d'origine et de race française peut être établie par tous les moyens, les principaux éléments d'appré-

(1) *Les métis franco-annamites*, par M. SAMBUC, avocat défenseur honoraire en Indochine.

ciation étant : le nom que porte l'enfant, le fait qu'il a reçu une éducation et une culture françaises, sa situation dans la société.

Si l'intéressé est mineur, l'action en reconnaissance de la qualité de Français peut être intentée, en son nom, par le ministère public, par une Société protectrice de l'enfance ou par l'Administration.

Le jugement qui reconnaît à un enfant mineur la qualité de Français doit lui désigner un tuteur qui, désormais, devra veiller à ses intérêts et ce tuteur peut être une Société protectrice de l'enfance.

Le décret du 4 novembre 1928 a une portée sociale considérable.

Parmi les enfants métis, non reconnus par leur père français, il en est qui n'ont jamais connu celui-ci, qui ont toujours vécu auprès de leur mère indigène, qui ont été nourris, vêtus, élevés comme s'ils avaient été purement indigènes, qui ne parlent que la langue indigène et qui ne formulent aucune revendication. Ces enfants peuvent sans inconvénient et sans injustice être traités comme des indigènes et laissés dans leur milieu indigène où ils seront promptement et définitivement absorbés.

Mais de tels cas sont exceptionnels. Le plus souvent, les métis franco-indochinois ont connu leur père français, et ont été élevés auprès de lui, pendant un certain temps, comme de petits Français. Ils ont ainsi pris conscience de leur origine. Ils ont acquis un commencement de mentalité française et ont les aspirations d'un Français.

Grâce au décret de 1928, ces enfants pourront être déclarés Français, même pendant leur minorité, et quel que soit leur jeune âge.

Dès lors, le principal obstacle à leur admission dans la famille des Français a disparu. Les humiliations dont ils ont si longtemps souffert leur seront épargnées. Ils pourront fréquenter les écoles destinées à la jeunesse française, obtenir les diplômes de l'enseignement français, entrer dans les cadres de l'administration française et accomplir leur service militaire dans le corps de troupe français.

Le décret du 4 novembre 1928 présente encore une grande importance, en ce qu'il permettra dorénavant de soustraire, au besoin, un enfant franco-annamite aux influences mauvaises d'une mère indigène indigne.

### III. — L'INDOCHINE A PARIS

---

#### I. — L'AGENCE DE L'INDOCHINE A PARIS

20, Rue La Boétie

Bien avant l'année 1918, qui vit naître à Paris l'Agence Économique de l'Indochine, l'idée de faire la liaison entre l'Union Indochinoise et la Métropole par l'établissement d'un office, d'un foyer, d'une mission permanente, hantait l'esprit de quelques écrivains de notre France d'Asie.

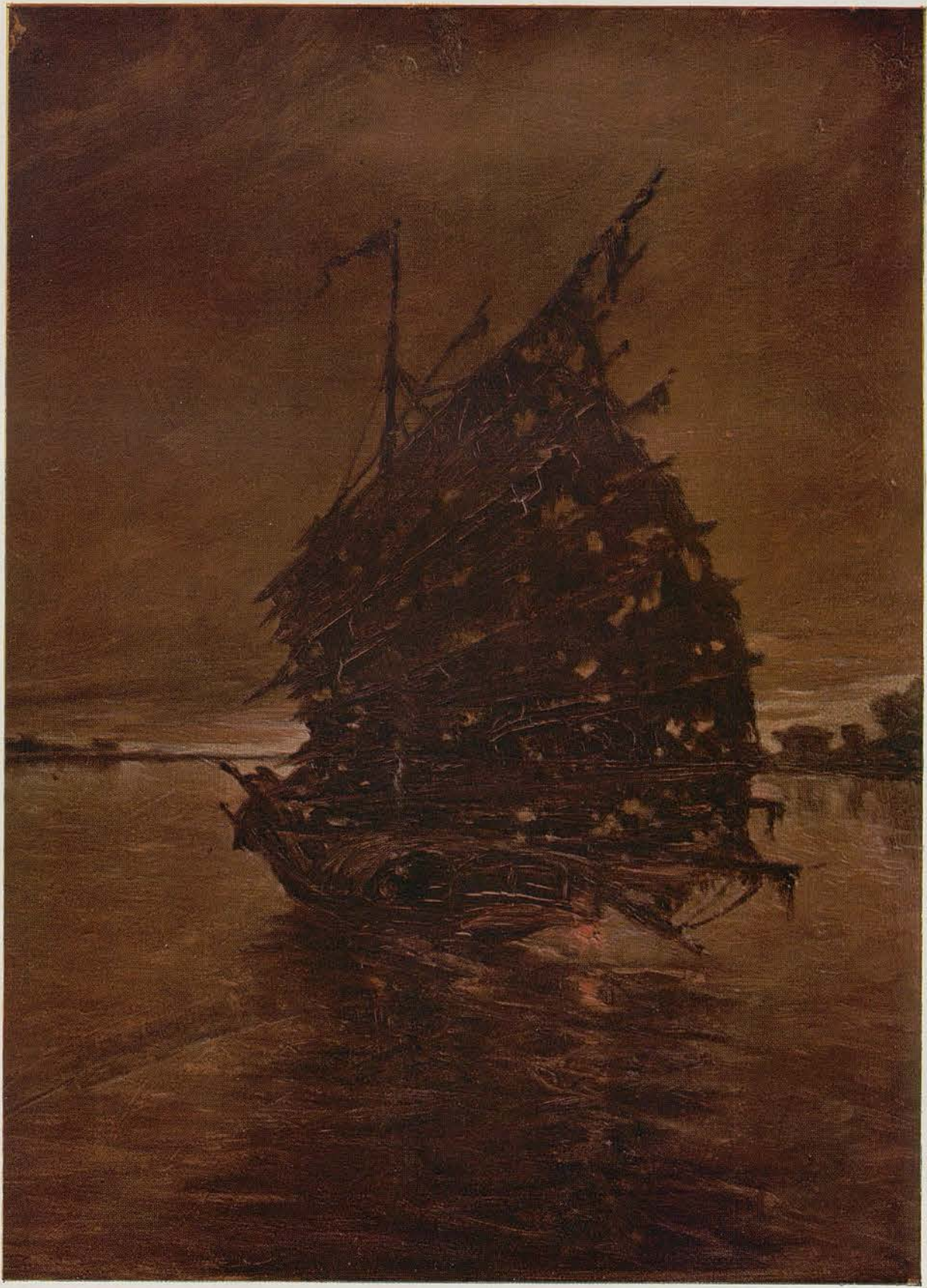
Que celle-ci n'eût pas aux environs de la Bourse, de l'Opéra ou des Champs-Élysées, sa maison, voilà qui paraissait inconcevable à ceux qui savaient quelle force économique, politique et morale représente l'Indochine.

Pour ceux qui ne savaient pas, l'Indochine était une entité, une expression géographique ou encore la raison sociale d'un établissement placé sous la sauvegarde du Gouvernement.

Or, nous voulions que l'on montrât que, sous ce nom d'Indochine, il y avait un être réel, fait de sang et de nerf, robustement charpenté, bien vivant, ambitieux, doué d'une forte personnalité, jeune sans doute, mais d'une maturité suffisante pour agir par lui-même et prendre soin de ses intérêts; nous voulions qu'il mît au service de la mère-patrie les richesses d'un sol fertile et aussi la force des peuples de civilisation indoue et chinoise.

A l'issue de la grande guerre, cette idée reçut un commencement de réalisation sur le plan économique. Il fut créé un organisme destiné à appeler l'attention de l'industriel, du commerçant, du consommateur français, sur les ressources de l'Indochine, insuffisamment exploitées, parce que peu connues. La grande pensée toujours heureusement régnante d'alors était d'assurer la sécurité matérielle de la Métropole par l'aide coloniale.

M. le Résident supérieur Garnier accepta de M. Albert Sarraut, en 1917, la mission d'ouvrir à Paris un bureau dont les attributions s'énonçaient ainsi :



LA JONQUE  
(Albert Cézard)





- 1° Mettre en relations le producteur et le consommateur européen et indochinois.
- 2° Provoquer la réunion des capitaux, le groupement des capacités et des initiatives, pour la création d'affaires agricoles, commerciales et industrielles.
- 3° Appuyer les Français de France et d'Asie dans leurs rapports avec l'Administration, les grandes Compagnies, les Sociétés d'intérêt général ou public.
- 4° Fournir avec rapidité et précision tous les renseignements commerciaux et industriels sur les affaires existantes et à créer.
- 5° Réunir et tenir à jour une documentation complète sur toutes les questions intéressant la colonie.
- 6° Mettre à la disposition du public métropolitain un échantillonnage de tous les produits naturels ou industriels de l'Indochine.
- 7° Renseigner la Colonie sur les cours des marchés de Paris, Le Havre, Londres, New-York, et la Métropole sur les faits politiques et commerciaux survenus dans nos possessions d'Extrême-Orient.

Par bonheur, le directeur de la nouvelle agence avait à ses côtés, comme collaborateur, le plus ancien et le plus militant de nos Français d'Asie, celui qui, dans une œuvre aux aspects multiples, savante, littéraire, politique, avait dit la nécessité du rapprochement franco-indochinois. Sous cette influence, le programme affecta une autre allure :

Faire à la vie, aux idées, aux intérêts indochinois, une place chaque jour plus large dans la vie française, dans le mouvement des idées françaises... Faire de l'agence le centre de l'activité indochinoise en France... Fournir au chef de la Colonie des moyens d'action étendus dans la Métropole... Approcher au nom de l'Indochine les grandes administrations, le Parlement, la presse, toutes les organisations sociales et économiques.

Cependant l'organisation de l'agence fut d'abord déterminée par la conception du rôle économique prévu à l'origine.

Deux grands services, l'un, administratif; l'autre, commercial et économique. Ce dernier se divisait en plusieurs bureaux : Questions scientifiques; questions économiques; documentation et propagande... Et des sections : photos et films; bibliothèques; foires et expositions; librairie...

Avec le temps, le mécanisme de l'agence se simplifia, se régularisa. Aujourd'hui, les services ont des attributions délimitées avec ce but commun qui est de renseigner.

Le service administratif traite des questions se rapportant à l'administration générale et à la législation de l'Indochine.

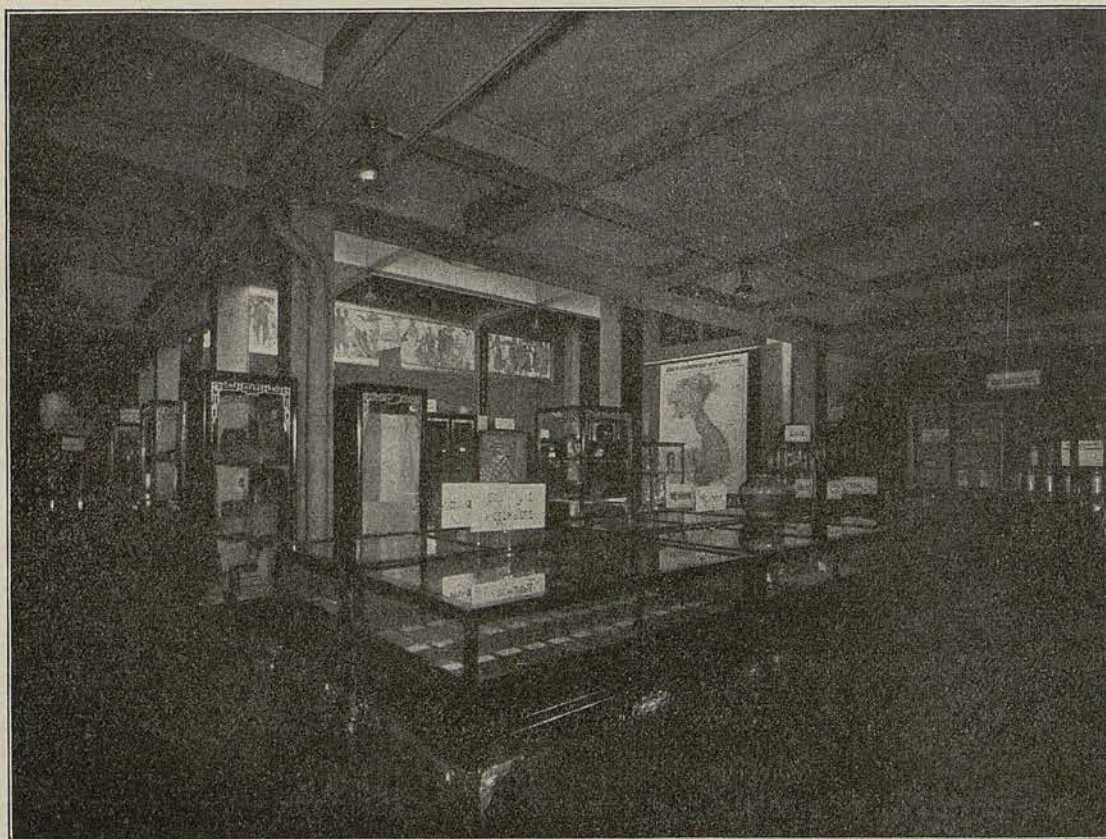
Le service économique est compétent en matière douanière et commerciale.

Le service de documentation et de propagande dépouille revues, journaux et publications; crée des fiches sur tout ce qui se rapporte à l'Indochine; distribue

brochures, tracts, dépliants; adresse à bon escient des ouvrages utiles; rédige des articles de propagande; communique aux personnes intéressées la documentation recueillie et classée.

Le service de photo-cinématographie conserve et prête des rouleaux de films, des clichés, des épreuves sur papier.

Le service scientifique procède à des enquêtes ou à des études concernant parti-



AGENCE DE L'INDOCHINE : UNE DES SALLES D'EXPOSITION.

culièrement l'agronomie; il détient tous les éléments d'information sur la mise en valeur des richesses naturelles.

Le service des travaux publics recrute les ingénieurs utiles à l'équipement économique et urbain et les architectes; assure la publicité autour des concours et des appels d'offre; passe les contrats en vue de l'acquisition du matériel de construction.

Tels sont les grands rouages administratifs. L'agence possède, en outre, les organes essentiels à toute institution moderne de recherches et d'études. La bibliothèque, qui chaque année augmente son fonds, offre plus de 6.000 ouvrages sur l'Indochine et les pays d'Extrême-Orient. Le Musée commercial présente les échan-

tillons de tous les produits indochinois. Le Cinéma, chaque après-midi, déroule des films documentaires. La Librairie expose et met en vente les ouvrages consacrés à l'Indochine économique, politique et culturelle, ainsi que ceux qui embrassent les diverses manifestations du milieu extrême-oriental. Enfin, l'agence s'ouvre à des expositions d'art indochinois.

En même temps elle se fait connaître au dehors par des conférences que ses porte-parole répètent dans les villes de France et de l'étranger, par une large participation aux foires et expositions.

Tout ce côté de l'activité de l'agence s'est développé et accusé sous la direction, fertile en initiatives, de M. le gouverneur B. de la Brosse, successeur, rue de la Boétie, de M. Pierre Pasquier, qui, lui-même, entre la résidence supérieure de l'Annam et le gouvernement général de l'Indochine, avait remplacé M. Garnier à ce poste de représentant de l'Indochine à Paris.

Ainsi l'institution a élargi son cadre primitif. Elle n'a plus un caractère strictement économique; elle tend à refléter les divers aspects de la vie indochinoise et à la faire communier quotidiennement avec la vie française.

## II. — COMITÉ DE L'INDOCHINE

96, boulevard Haussmann.

Fondé en 1903, le Comité de l'Indochine (Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine), reconnu d'utilité publique le 25 juin 1924, étudie toutes questions économiques, industrielles, commerciales et agricoles intéressant l'Indochine, en prépare les solutions dans un accord étroit et constant avec les corps élus de l'Indochine, et les soumet aux pouvoirs publics.

Le recrutement de ses membres est spécial : le Comité, représenté par un conseil composé actuellement de quinze membres, ne recherche pas la collaboration des Français s'intéressant à l'Indochine et faisant seulement des affaires avec elle; les groupes ou firmes associés doivent être réellement indochinois, c'est-à-dire représentés



GOUVERNEUR GÉNÉRAL LE GALLEN.

dans la Colonie au moins par des agents et des établissements réels et permanents.

C'est grâce à cette réserve que le Comité est arrivé à réunir en un seul faisceau, à la fois solide, élastique et vibrant, un ensemble de raisons sociales indochinoises représentant près de cinq milliards de francs, soit la presque totalité des capitaux français investis dans la Colonie.

Le Comité distribue ses travaux entre six commissions (affaires commerciales et agricoles, douanières et financières, industrielles et minières, législation et contentieux, navigation et transport, propagande et publications). Le Comité possède à son siège social (96, boulevard Haussmann) une très importante bibliothèque documentaire indochinoise (4.000 volumes), dont les collections remontent aux premiers jours de la présence française en Indochine (1860). Il publie des bulletins trimestriels, des bulletins de ses séances plénières, et, au fur et à mesure des événements, des brochures de propagande (*Le Travail aux colonies, La Crise mondiale et le caoutchouc, L'Accord commercial avec le Japon, Trente ans d'action, Le Problème du riz*, etc.) qui sont largement répandus, notamment dans les milieux parlementaires et financiers.

Le Comité de l'Indochine a eu successivement comme présidents : MM. A. Chauvier, le député François Deloncle, Larue, Léonard Fontaine, le gouverneur Simoni, le gouverneur général Le Gallen.

### III. — LA MAISON INDOCHINOISE A LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE PARIS

L'Université de Paris a toujours été un centre d'attraction pour la jeunesse de tous pays, désireuse de s'initier aux études supérieures de l'esprit. Après les traités de 1918 et 1919, qui ont rendu à la France sa place normale dans une Europe à l'équilibre rectifié, le prestige de la victoire a ajouté encore à cet attrait et à cet éclat. Dès 1925, le nombre des étudiants inscrits à l'Université de Paris dépassait vingt-deux mille, dont près de trois mille cinq cents étrangers.

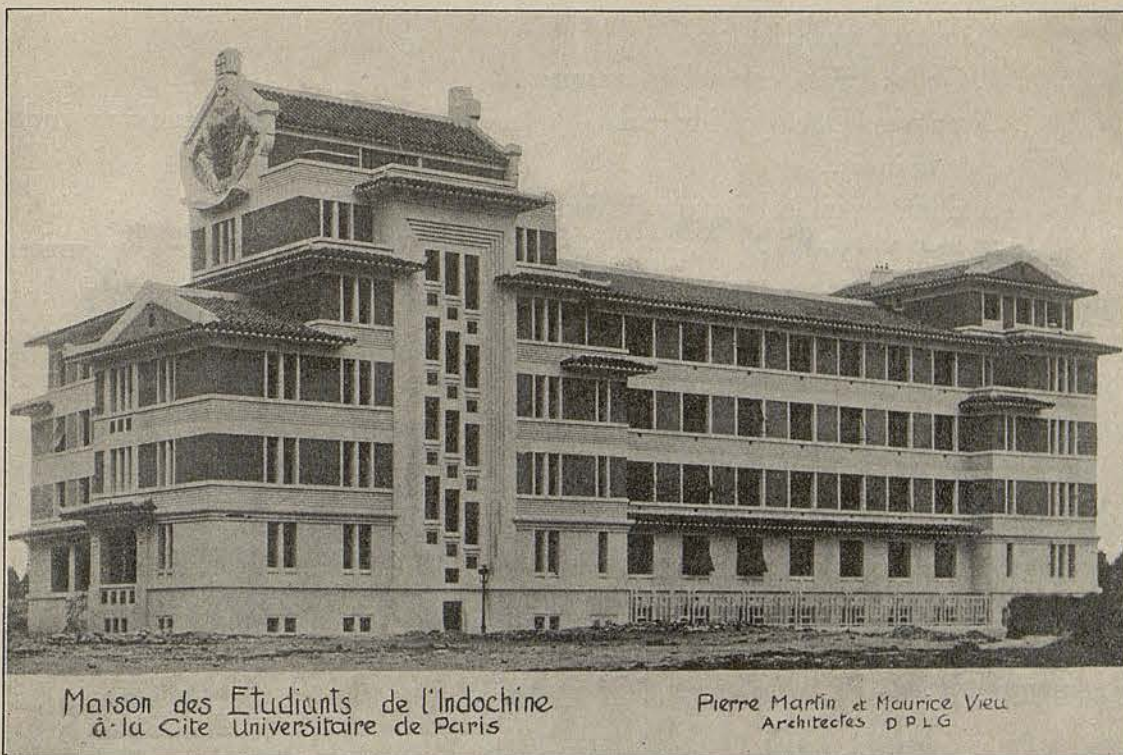
Mais, en même temps, les exigences pécuniaires de la vie, croissant tous les jours, faisaient à ces jeunes gens, dont les familles sont loin d'être toutes fortunées, une situation délicate et difficile, assez difficile pour que l'on pût craindre de voir menacée la primauté de l'intelligence française dans le monde. Il fallait donc faciliter à cette jeunesse les conditions matérielles de l'existence quotidienne.

En 1920, M. Émile Deutsch de la Meurthe offrit, dans ce but, à l'Université de Paris, un capital de dix millions de francs, pour héberger la jeunesse studieuse, sous condition que les pavillons, destinés à recevoir trois cent cinquante étudiants, seraient édifiés sur le boulevard Jourdan, à hauteur du parc Montsouris, à proximité des Facultés et dans le quartier le plus sain de la capitale. La loi du 27 juin 1921, exauçant les

désirs du donateur, autorisait l'État à racheter à la Ville de Paris et à céder gratuitement à l'Université vingt-huit hectares des terrains des fortifications et de la zone.

La fondation Deutsch de la Meurthe a été inaugurée le 9 juillet 1925.

L'élan ainsi donné a entraîné d'autres initiatives françaises et étrangères. Un don de cinq millions, fait par M. et M<sup>me</sup> Biermans-Lapotre, a permis la construction d'une maison destinée à deux cents étudiants belges. Un don de deux millions et demi



du sénateur canadien Wilson a permis l'édification d'une maison pour cinquante étudiants canadiens. D'autres dons ont été faits pour construire deux pavillons destinés à cinquante étudiants argentins, qui ont été inaugurés en présence de M. Doumergue, Président de la République, le 28 juin 1928; une maison pour cent soixante-dix élèves de l'École Centrale a été édifiée; une autre de cent chambres pour les élèves de l'Institut Agronomique.

Les États-Unis, l'Angleterre, le Japon, d'autres nations ont suivi.

L'Indochine française ne pouvait rester en retard sur les nations qui avaient répondu à l'appel de l'Université de Paris. Depuis octobre 1929, les étudiants indochinois ont leur maison dans la Cité Universitaire.

Le Comité de Direction comprend :

MM. Charlety, recteur de l'Université de Paris.

Honorat, sénateur, ancien ministre, président de la « Fondation Nationale ».

Barthélémy, doyen de la Faculté de Droit de Paris.

A.-R. Fontaine, président du Comité d'Initiative, qui eut le premier l'idée de la création.

Le Président du Comité du Commerce, de l'Industrie de l'Indochine.

MM. Jacque, industriel.

Launay, industriel.

Do-Huu-Chan, colonel en retraite.

Tran-Van-Doc, président de l'Association Générale des Étudiants Indochinois.

La pose de la première pierre a eu lieu le 11 juillet 1928.

Témoignage tangible de l'amitié française, la Maison offre aux Annamites, Tonkinois, Cochinchinois, Cambodgiens et Laotiens, avec tous les éléments de leur progrès, la tranquillité féconde et la paix honnête qui sont la première condition d'un labeur utile. Ils y trouvent les lumières définitives qui éclaireront les rudiments acquis par eux dans leur patrie d'origine. Ils y trouvent la sympathie active des Français d'Asie, heureux de les accueillir et de renouer avec eux les liens d'amitié qu'ils avaient là-bas avec leurs pères. Ils y trouvent enfin, grâce aux grands exemples français qui leur sont offerts, l'esprit de conduite et de ferme propos qui leur permet, en rentrant chez eux, d'être des hommes de bonne volonté, capables de mener leur pays dans les voies politiques et sociales que nous leur aurons généreusement montrées et largement ouvertes.

#### IV. — LES " FRANÇAIS D'ASIE "

Dès janvier 1908, des écrivains indochinois émettaient cette opinion que les Français ayant habité l'Asie française, et y ayant fait œuvre intellectuelle, devaient servir de trait d'union et de liaison entre la Métropole et sa colonie.

M. Pierre Mille accueillit cette idée avec enthousiasme, et bientôt il réunit dans son bureau du *Temps* Albert de Pourville, le poète Alfred Droin, le peintre Albert Cézard et le signataire de ces lignes. On obtint tout de suite l'adhésion de MM. André Chevrillon, Eugène Brioux, Claude Farrère, Jean Ajalbert, Philippe Berthelot, le général Famin, etc.

Les « Français d'Asie » étaient nés. M. André Chevrillon, de l'Académie française, fut élu leur président.

\* \* \*

Dès les premiers jours, M. Jean Ajalbert émit l'idée de favoriser la publication ou la réédition d'ouvrages qui communiquent le mieux la sensation de l'Extrême-Orient.

Grâce aux instances de M. Ajalbert, Mme Thérèse Boissière, fille du grand poète provençal Roumanille, consentit à laisser rééditer sous le patronage des « Français d'Asie » *Fumeurs d'opium* de Jules Boissière. Et ce livre unique sur le Tonkin des premières années de la conquête, cette œuvre d'une si belle et si étrange sonorité, fut mise en pleine lumière et prit place pour toujours dans les lettres françaises.

\*  
\* \*

Vint la guerre, qui dispersa les Français d'Asie, dont beaucoup disparurent dans la tourmente.

Un appel fut adressé aux survivants des membres fondateurs du premier groupement et à quelques jeunes écrivains qui s'étaient fait jour dans les années d'après-guerre.

Les réponses qui parvinrent permirent de former un comité d'initiative de quinze membres comprenant les noms de MM. Jean Ajalbert, Jacques Bacot, Pierre Benoit, Paul Chack, André Chevillon, de Mme Chivas-Baron, de MM. Roland Dorgelès, Alfred Droin, Claude Farrère, Henri Gourdon, Albert Maybon, Pierre Mille, Paul Morand, Albert de Pouvourville et Jean Rodes. Le directeur de l'Agence Économique de l'Indochine, P. Pierre Pasquier, qui avait été des nôtres comme auteur de son magnifique *Annam d'autrefois*, voulut bien se joindre de nouveau aux « Français d'Asie ». Nommé gouverneur général de l'Indochine, il devint l'un de nos présidents d'honneur aux côtés du maréchal Lyautey et de M. Albert Sarraut.

\*  
\* \*

Le premier groupement avait envisagé en 1911 la création d'un Prix littéraire. M. Claude Farrère, étant allé en entretenir M. Pierre Pasquier, eut la satisfaction d'entendre le chef de l'Union indochinoise se déclarer tout à fait favorable à l'idée de récompenser tous les deux ou trois ans un écrivain français d'Extrême-Asie. Le gouverneur général précisa ses intentions et ses désirs. Le Prix, d'une valeur de 25.000 fr., devrait être décerné par le Comité des Français d'Asie ou par un jury choisi dans son sein et attribué à une œuvre d'un caractère littéraire strictement original, traitant de l'Extrême-Orient, apportant des notions véridiques sur notre empire asiatique, instruisant le public sur les relations de peuples à peuples, les religions, les philosophies, la politique.

Le 10 décembre 1928, le « Comité des Douze », réuni pour la première fois, désigna son président (M. Claude Farrère) et son secrétaire général (M. Albert Maybon). Les nouveaux statuts précisent le but de liaison que les Français d'Asie se sont toujours efforcés d'atteindre.

ARTICLE I<sup>er</sup>. — Le groupe « les Français d'Asie », fondé en 1910 et reconstitué au mois de décembre 1928, se compose de Français ayant résidé ou voyagé en Extrême-



ALBERT MAYBON.

Orient, spécialement en Indochine française, y ayant fait œuvre intellectuelle ou artistique, utile à la connaissance de l'Asie et au bon renom de l'Indochine française.

ARTICLE V. — Le groupe se propose, aujourd'hui comme autrefois, d'aider à se faire jour les écrivains et les artistes s'intéressant à l'Asie et particulièrement à l'Asie française; de favoriser la réédition des œuvres méconnues ou oubliées; d'honorer une personne, de célébrer une œuvre, de commémorer un souvenir, de créer et de maintenir un contact étroit avec les écrivains et les artistes qui résident en Extrême-Orient.

ARTICLE XIII. — Un prix de 25.000 francs, dit Prix des Français d'Asie, a été fondé par le gouvernement général de l'Indochine pour être attribué à une œuvre littéraire strictement originale ayant l'Extrême-Asie pour sujet, et particulièrement l'Indochine française.

ARTICLE XIV. — Le Comité choisit dans son sein le jury de sept membres qui décernera le prix.



Le sort désigna les membres du jury du Prix : MM. Jean Ajalbert, Pierre Benoit, Paul Chack, M<sup>me</sup> Chivas-Baron, MM. Roland Dorgelès, Claude Farrère et Albert de Pourville.

Le 29 mars 1929, le jury vota à l'unanimité pour Henry Daguerches, auteur du *Kilomètre 83*, de *Consolata*, *Fille du Soleil* et de *Monde, Vaste Monde*. L'année suivante, le Prix fut décerné à Herbert Wild, le puissant romancier du *Colosse Endormi*, de *l'Autre Race*, etc.

\* \* \*

Les Français d'Asie ne sont qu'au début de leur nouvelle carrière. Ils ne perdent pas de vue leur but essentiel, qui est d'établir entre la Métropole et sa grande colonie d'Asie une liaison sur tous les plans de l'activité artistique et littéraire.

Albert MAYBON.



## CONCLUSION

---

### *VERS L'AVENIR DE L'INDOCHINE*

On ne s'étonne pas si, en face d'un peuple qui vit de ses Ancêtres et par eux, d'un peuple pour qui la Tradition est la loi suprême, nous allons chercher, dans les actes du passé, des enseignements pour l'avenir. C'est un passé tout proche de nous, puisqu'il ne remonte qu'aux premiers contacts entre le Blanc et le Jaune, c'est-à-dire à un peu plus d'un demi-siècle. Écoutons donc les leçons qui s'élèvent des terres colonisées par la race blanche.

Ce qui saisit, quand il arrive quelque part en maître, le colon allemand, c'est la cote de puissance extérieure que peuvent donner à la patrie germanique le territoire nouveau et le peuple qui l'habite. Ce qui saisit le colon anglais, c'est la cote de valeur économique et financière que peuvent fournir à la Grande-Bretagne les produits du sol et l'industrie des autochtones. Ce qui saisit le colon français, c'est la cote de civilisation énergique que peuvent produire, en telles circonstances sociales, l'intelligence et la faculté progressive du peuple conquis. Ces adaptations et ces utilisations du milieu colonial et exotique proviennent du tempérament et de l'atavisme des races allemande, britannique et française, atavisme si profond que, aujourd'hui, les modernes, qui en sont les bénéficiaires ou les victimes, n'en sont presque plus responsables.

Les premiers actes des conquérants sur la terre conquise sont conformes aux tendances de leur tempérament, tendances qu'ils refrèment d'autant moins qu'ils agissent hors de leur civilisation propre et sans témoins. Donc, les Allemands font de la domination brusque; les Anglais font du commerce à la « mode impériale »; et les Français font des expériences sentimentales sur la matière indigène.

L'expérience sentimentale n'a pas de lois infrangibles; elle est seulement la résultante inévitable de composantes nécessaires; et c'est en cela que les expériences sentimentales sont analogues, sur un autre plan, aux expériences chimiques. Au cas que nous allusionnons, la bonne volonté, l'ardeur à comprendre et à bien faire, la générosité française, mises en présence d'un statut ethnique et social imprévu, et le

pénétrant de toutes leurs qualités d'investigation et d'amour, forment un précipité qui s'appelle : la méthode empirique pour administrer les indigènes.

Mais précisément parce que ces adversaires d'hier se montrèrent infiniment faibles dans la résistance (faibles comme des enfants et des vieillards, qu'ils sont tout ensemble), nos conquérants ne pouvaient admettre de les maltraiter, ni de les réduire, ni même de conclure, de leur impuissance matérielle, à leur infériorité intellectuelle et sociale.

Comment s'y prirent-ils ? Ce fut une affaire entre eux et leur conscience. Rien dans leur passé, pourtant méritoire, ne les soutenait ; rien non plus dans leur vanité absente, car, loin d'être des hommes vains, ils étaient seulement des hommes fiers.

Fiers des tâches dont on les jugeait dignes, fiers du travail grâce auquel ils allaient s'en connaître capables. Car, chez les caractères bien trempés comme dans les cœurs bien placés, l'initiative et la responsabilité ne sont supportables que basées sur une science pratique. Or, loin de tous pontifes, de tout rudiment, de toute université officielle, je n'hésite pas à le dire, ce fut l'indigène que nos aînés prirent pour maître. Et comprenons-nous bien sur cet indigène.

L'indigène, dont nos aînés apprirent la pratique administrative, n'était pas une créature de chair et d'os, qu'on écoutait complaisamment en raison et en récompense des services matériels qu'elle pouvait rendre ; c'était l'indigène-type, si j'ose ainsi m'exprimer ; c'était l'esprit traditionnel que trente siècles de civilisation jaune intense avaient fait à la race, esprit expliqué par ce que cette race comptait de plus savant, de plus disert et de plus profond. Ainsi la vie journalière passée dans les tribus patriarcales de la campagne (comme fit le consul Simon chez Ouang-ming-tse) faisait connaître la forme des coutumes nationales ; le livre des Rites en expliquait le sens et en disait l'antiquité et les textes sacrés et les gloses des vieux philosophes en précisaient les causes premières et presque divines, par quoi elles s'imposaient à la vénération et à la pratique des générations. Ainsi, de la connaissance empirique de la race, nos aînés sont remontés jusqu'à sa raison d'être antécédente ; et buvant à chacun des flots de ce fleuve tranquille et majestueux, ils parurent à leurs administrés abreuvés et repus de la science nécessaire et insuffisante pour bien agir et pour faire bien agir les autres.

Ce que je dis des simples coutumes, de la manière, pour un Européen, d'entrer dans une maison, de saluer, de s'asseoir, de manger sans froisser les rites et les convictions de son hôte, se dit aussi bien sur tous les plans. C'était bien de connaître la création de la commune et les usages de la famille en tant que rouage administratif organisé ; mais il fallait appuyer cette science surprenante par des exemples traditionnels ; c'est ce qu'a fait Luro pour lui-même d'abord, pour les autres ensuite. Croit-on que nous saurions tout ce qu'il faut savoir de la justice et des pénalités annamites, si nous nous en étions tenus à la lecture, aride et insuffisante, d'un code infiniment touffu, si nous

n'avions pas paraphrasé les arrêts et si nous n'avions pas trouvé, dans les livres héréditaires, la raison d'être de tout cet appareil?

Croit-on donc que cet apprentissage social, que l'on juge nécessaire à un Français parmi des Français, soit superflu pour un Français jeté au milieu d'une race, d'une civilisation inconnues, étrangères, antinomiques? Cet apprentissage dans le milieu indigène est vingt fois plus indispensable. Que m'importe qu'un homme soit un administrateur théoriquement parfait et très savant, s'il ignore ses administrés? Il est certain que, malgré toute sa science, il les conduira fort mal et mettra partout le désordre.

Or, dans les colonies, il n'y a pas de « société indigène » où notre jeune fonctionnaire ira apprendre les « bonnes mœurs » de la race qu'il ne connaît pas. Il n'y a pas, chez les peuples jaunes, ces coutumes qui permettent aux femmes de tenir un salon, de bavarder et de se produire. Il n'y a pas de relations conventionnelles, de visites, de thés de cinq heures, ni de tours de valse, ni de comédie mondaine. L'extrême civilisation asiatique a confiné les femmes dans l'intérieur de la maison, où elles sont souveraines dès qu'elles sont mères, mais où elles ne se révèlent pas à l'étranger.

Or nos jeunes hommes, qui sont tenus aux mondanités françaises exportées, aux courtoisies obligatoires et aux « jours » des femmes de leurs collègues et de leurs supérieurs, n'ont pas le temps (hélas ! ils n'en ont plus guère le goût) de superposer, à leurs devoirs mondains, les enquêtes sociales qu'ils pourraient, par une fréquentation adéquate, réussir chez les indigènes.

Cependant, les leçons dont nos administrateurs et nous-mêmes avons besoin sont dans l'action et dans la vie; elles sont dans l'expérience tous les jours acquise, à condition que l'acquisition ne coûte rien au pays et aux gens sur qui les expériences sont faites; elles sont dans les populations interrogées, dans les familles fréquentées, dans les campagnes parcourues. Tous les hommes, toutes les cultures, toute la terre répondent, fût-ce inconsciemment, à ceux qui leur posent, dans les termes qu'il faut, la question qui convient. Il n'y a rien là de pénible pour des esprits agiles : c'est la restitution du péripatétisme, en remplaçant les jardins d'Académie par la campagne tonkinoise, avec quelques pirates dans les coins : de jeunes intellectuels français peuvent-ils être rétifs à de si beaux labeurs?

Mais, nos premières tentatives, nous les avons faites sur la matière humaine qui venait d'elle-même se mettre entre nos mains, c'est-à-dire, et d'abord, les serviteurs, les boys de tout acabit, les sans-foyer, les sans-famille; et ensuite les petits ambitieux, les vaniteux louches, les gens à deux faces et à deux cœurs.

Jusqu'à présent, nous avons gouverné avec les défauts des indigènes que nous connaissons, parce qu'ils s'étaient spontanément présentés à nous. Maintenant, après expérience faite, nous devons gouverner avec les qualités des indigènes que nous ne connaissons pas, parce qu'ils se cachent spontanément de nous.

Les Français qui apprendront à connaître les indigènes en prenant une part de leur héritage intellectuel, ceux-là deviendront des recteurs avisés, généreux et adroits, qui se seront, par certains côtés, adaptés au peuple qu'ils auront étudié pour pouvoir l'aimer et qu'ils sont tenus d'aimer rationnellement pour savoir le conduire. Nos aînés n'ont pas fait d'autres réflexions; et ils les ont faites très vite, parce que c'étaient des hommes pratiques, et parce qu'il n'y avait pas beaucoup de temps à perdre. Ils ont utilisé, à cette rude et longue besogne, leur saine sensibilité latine qu'il est de mode de railler aujourd'hui. Et ils ont obtenu du premier coup tout ce que l'on pouvait attendre d'un peuple qu'ils comprenaient et qui se sentait compris d'eux.

Or le premier besoin de la connaissance, c'est la langue et c'est l'écriture. On méprise l'indigène parce qu'on l'ignore et qu'on le néglige, ce qu'on ne faisait pas jadis. Or, le gouvernement peut et doit contraindre les administrateurs à parler couramment la langue et à tracer les principaux caractères — les chefs — de l'écriture idéographique. On m'accordera que c'est là la première chose qu'un administrateur doit savoir, et que, dans une colonie qui se respecte, le corps des interprètes doit être composé avec des gens de la race victorieuse.

Qu'on les oblige à savoir la langue et à la parler. Et aussi qu'on les oblige à jeter le masque yankee. Quand un Français sait la langue d'un pays où il règne, il se met à apprécier ceux qui la lui ont apprise; et quand il les a appréciés et connus, il sait les gouverner. Ce sont là des dons natifs que les Dieux ne nous ont pas encore retirés, bien que, depuis quelque temps, nous ayons négligé de nous en servir. Et si ceux qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, convier à cette dure tâche, renâclent à la besogne et doutent de l'issue, qu'ils remontent au souvenir, vivant encore, des hommes de la conquête et qu'ils soient assurés, en suivant leur exemple, de partager leurs succès et leur gloire.

Munis de ces armes de pénétration, les Français chercheront volontiers à améliorer leurs connaissances de la chose indigène. Et ils prendront part à l'étude psychologique du tempérament de la race qu'ils sont chargés d'administrer.

Or, en sortant des Écoles de l'État, nous ne sommes pas formés intellectuellement; nous avons beaucoup d'instruction, mais nous n'avons pas de perspicacité à l'appliquer, et nous manquons entièrement d'éducation, c'est-à-dire de la méthode sociologique qui nous permet de tirer parti de l'instruction, et de la méthode critique qui permet de faire facilement des choses difficiles, et aimablement des choses sévères.

On recommande, avec une juste raison, aux jeunes fonctionnaires français, échappés de l'école et bourrés de rudiment, de connaître le monde social où ils vont évoluer; on leur conseille de se frotter à leurs contemporains pour les étudier et pour pouvoir, administrativement, les guider et les utiliser sans les froisser.

Ceux-là ne sont pas des mandarins nommés, dans un cas d'urgence ou de fantaisie, par un Protectorat désireux de récompenser quelques services, ou par la fantaisie d'un Comat curieux d'un bon tour à nous jouer; ce ne sont pas non plus de petits employés hissés au dernier échelon de la bureaucratie, à force de courbettes et de mensongères complaisances. Ceux-là sont les notables élus par leurs pairs dans les villages et au fond des campagnes, où seul a pénétré le renom collectif de notre droiture et de notre force; ce sont ceux-là qui, n'ayant rien à se faire pardonner, peuvent ne rien craindre et dire ce qu'ils pensent; ce sont ceux-là qui, n'ayant jamais perdu de vue la terre des aïeux et le souci de la race, de son bonheur et de sa conservation, savent ce qu'il faut dire et connaissent les bonnes, les sages, les simples méthodes. C'est à ceux-là qu'il faut offrir, qu'il faut demander, qu'il faut, au besoin, imposer l'association. De leur contact et de leurs conseils, nous découvrirons, de la race, de ses désirs et de ses tendances, une connaissance dont nous ne soupçonnons presque rien encore. Et leur commerce, mesuré, respectueux et profitable, montrera, à portée de notre main, les moyens de gouvernement et d'administration que nous avons jusqu'ici vainement cherchés.

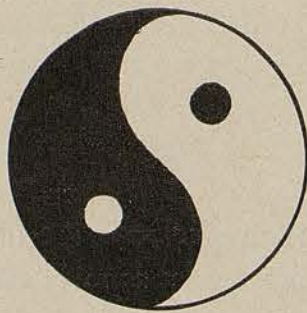
Sans vanité et sans respect humain ridicule, sachons faire les premiers pas vers ces collaborateurs qui s'ignorent encore. Et sachons leur donner confiance en nous, en eux-mêmes et en nos communs destins.

\* \* \*

Voilà ce qu'il faut faire pour réussir. Est-ce là tout? Non, certainement. Les lignes principales de nos devoirs futurs, nous les connaissons; mais leurs détails ne se déterminent qu'au jour le jour, et par le commandement des événements successifs. Ces événements, qui dépendent — bien plus que de nous-mêmes — du tempérament national annamite et d'une tradition et d'une civilisation, très anciennes, très vénérables, mais qui ne sont point les nôtres, — dicteront, à leur heure, les gestes et les actes de nos successeurs. Ce serait d'un fol orgueil que prétendre en marquer ici les directives et les corollaires. Nous sommes, êtres humains limités sur tous les plans, ignorants et hésitants devant l'avenir. Ici, comme partout ailleurs.

Mais là où nous ne saurions hésiter, c'est dans la certitude de nos bonnes volontés et dans l'affirmative de la vertu française. Ce que les aînés ont essayé de faire — et ont tout de même réussi dans la mesure du possible — les cadets sont capables de le maintenir, de le continuer, de l'améliorer. Devant l'image de la vieille Indochine, devant l'image de l'Indochine actuelle, après un demi-siècle de notre effort, nous avons droit d'avoir confiance. Confiance dans notre génie national, éternel chercheur du mieux-être humain. Confiance dans notre esprit de continuité et de désintéresse-

ment personnel, héritages vitaux de notre latinité originelle. Confiance dans le déroulement harmonieux du destin français, dans les spirales bienfaisantes de notre Voie humaine, comme diraient les Sages de l'Indochine, — où l'Histoire de la Race blanche montre, en faveur de notre pays, la bienveillance de Celui qui conduit le monde vers ses fins suprêmes. Voilà les éléments souverains de notre action. A ceux qui ont, contre vents et marées, construit l'empire français des Indes — à une époque où l'univers civilisé balbutiait encore — et qui, en le perdant, ont recueilli l'expérience nécessaire pour n'en plus perdre un autre, tous les espoirs en terre asiatique sont permis — et promis.





# TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE . . . . .	VII
INTRODUCTION . . . . .	XIII
CH. I <sup>er</sup> . — FIGURE DE L'INDOCHINE . . . . .	1
I. — Figure géographique . . . . .	3
II. — — ethnographique. . . . .	23
III. — — esthétique. . . . .	33
IV. — — historique et politique. . . . .	42
V. — — intellectuelle et morale. . . . .	61
CH. II. — LA CONQUÊTE . . . . .	77
I. — Les Origines. . . . .	79
II. — Francis Garnier. . . . .	86
III. — Henri Rivière. . . . .	106
IV. — Harmand, Courbet. . . . .	116
V. — Négrier, Brière de l'Isle, Dominé, Fournier. . . . .	123
CH. III. — LA PACIFICATION. . . . .	135
I. — La Piraterie. . . . .	137
II. — Les Moyens de la pacification. . . . .	157
III. — L'Évolution des adversaires. . . . .	165
CH. IV. — LES CINQ PAYS DE L'UNION . . . . .	173
I. — Les Traités. . . . .	175
II. — Gouvernement et Administration. . . . .	182

	Pages.
III. — La Politique indigène et le Bienfait français . . . . .	197
A. La Santé publique . . . . .	216
B. L'Instruction publique . . . . .	229
C. L'Œuvre des Missions. . . . .	240
D. Les Missions Pavie. . . . .	264
IV. — Politique extérieure . . . . .	272
CH. V. — ESSOR ÉCONOMIQUE. . . . .	289
I. — Les Textes. . . . .	291
II. — Essor agricole. . . . .	295
III. — Les grands Travaux. . . . .	322
IV. — Essor industriel. . . . .	343
CH. VI. — LA LIAISON FRANÇAISE. . . . .	359
I. — La Littérature française d'Indochine. . . . .	361
II. — L'Union des Races. . . . .	378
III. — L'Indochine à Paris. . . . .	384
CONCLUSION . . . . .	395

## TABLE DES ILLUSTRATIONS HORS TEXTE

---

	Pages.
La Conquête. — Les Conquérants. . . . .	II
Gaston Doumergue. . . . .	VIII
S. M. Baodai, Empereur d'Annam. . . . .	XII
M. Pierre Pasquier, Gouverneur général de l'Indochine. . . . .	XII
Paul Doumer. . . . .	XVI
Le vieux paysan. . . . .	32
La vieille paysanne. . . . .	64
Angkor-Wat, au Cambodge. . . . .	88
Palais de la Reine-Mère, à Hué. . . . .	120
La Sépulture. . . . .	136
Le Sage. . . . .	168
Palais du Gouverneur général, à Saïgon. . . . .	192
Le Fleuve . . . . .	232
Les rapides de Luangprabang. . . . .	264
Albert Sarraut. . . . .	288
La Rizière . . . . .	296
Habitations flottantes, à Namdinh . . . . .	344
Le Petit Lac, à Hanoï. . . . .	360
La Jonque. . . . .	384
Carte de l'Indochine. . . . .	<i>in fine</i>

---



## TABLE DES ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

---

	Pages.
Musée permanent des Colonies. . . . .	IX
Angkor Wat . . . . .	XIII
Porte de Nam Quam (Tonkin). . . . .	1
Une rue villageoise sous les bambous. . . . .	6
Avant le repiquage du riz. . . . .	8
Noria annamite. . . . .	14
Avant la moisson . . . . .	15
Rivière près de Giadinh. . . . .	16
Le Pont sur le Namkhan. . . . .	17
Types Indochinois. . . . .	27
La Pagode d'Argent à Pnompenh. . . . .	33
Le Pied de Bouddha à Angkor Wat. . . . .	35
Un village moï au Haut-Donnai. . . . .	37
Une pagode à Luangprabang. . . . .	40
Luangprabang . . . . .	49
Chute d'eau près de Dalat. . . . .	51
La Roche Percée, en baie d'Along. . . . .	56
Le Cap Saint-Jacques. . . . .	57
La pêche dans la région de Langson. . . . .	59
Dans le delta du Tonkin. . . . .	61
Une pirogue sur le Mékong . . . . .	63
Une pagode du Haut-Mékong. . . . .	68
Les Danseuses Cambodgiennes. . . . .	72
Angkor Thom, « Le Roi lépreux ». . . . .	77
Mgr Pigneau de Béhaine. . . . .	79
Amiral Rigault de Genouilly. . . . .	80
Amiral Charner. . . . .	81
Tombeau de l'Évêque d'Adran. . . . .	83
Amiral de la Grandière. . . . .	85
Capitaine de frégate Doudart de Lagrée. . . . .	86
Francis Garnier. . . . .	87

	Pages.
Amiral Dupré. . . . .	90
La Porte de la Citadelle de Hanoï. . . . .	94
Le vieux Pont de Bacninh. . . . .	96
Le Pont de Papier. . . . .	98
Jean Dupuis et ses Chinois. . . . .	100
Lieutenant de Trentinian. . . . .	103
Commandant Rivière. . . . .	108
Pagode des Quatre Colonnes. . . . .	111
Tombeau du Commandant Rivière. . . . .	114
Harmand. . . . .	117
Amiral Courbet. . . . .	119
Général de Négrier. . . . .	124
Amiral Fournier. . . . .	126
Lieutenant-colonel Galliéni. . . . .	131
Jacques Garnier. . . . .	134
Bonzerie (Pnompenh). . . . .	135
Les casernes de Tuyenquang. . . . .	138
Le Song-Ki-Konh, à Langson. . . . .	139
Au bivouac. . . . .	141
Le Vice-Roi du Tonkin Koangcao-Khai. . . . .	143
Un blockhaus de garde indigène. . . . .	144
Le Poste de Phongtho. . . . .	146
Le Poste de Vauyên sur la Rivière Noire. . . . .	147
Le Poste de Muonghet, au Laos. . . . .	147
Sur le torrent de Phongtho. . . . .	151
La Pagode du Mat, à Hanoï. . . . .	153
Le Pagodon du Petit Lac, à Hanoï. . . . .	154
Le Mirador de la citadelle de Hanoï. . . . .	158
La frontière chinoise à Moncay. . . . .	159
Le Tombeau de Deovantri, à Laichau. . . . .	161
Les chars d'assaut. . . . .	161
Le Fleuve Rouge à Hanoï. . . . .	166
Les radeaux de bambou. . . . .	168
Un mariage méo, à Sonla. . . . .	170
Marché annamite. . . . .	173
S. M. l'Empereur Khaidinh. . . . .	176
S. M. l'Impératrice, épouse de S. M. Khaidinh. . . . .	177
Paul Bert. . . . .	178
Pagode funéraire de l'Empereur Tuduc. . . . .	180
Hôtel de ville de Saïgon. . . . .	182
La Chambre des Représentants, à Hanoï. . . . .	183
Palais du Gouvernement général à Hanoï. . . . .	184
Phu de Cholon, Do-Hu-Phuong. . . . .	186

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

407

	Pages.
S. M. Sisowath, roi du Cambodge . . . . .	187
S. M. Sisavang Vong, roi de Luangprabang . . . . .	188
Les casernes à Thudaumot . . . . .	189
Le centre d'aviation de Cochinchine . . . . .	190
Un quai à Haïphong . . . . .	192
Tombeau de l'Empereur Minh mang . . . . .	196
S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique . . . . .	197
S. Exc. le Ministre des Rites . . . . .	197
Nguyen-Huu-bay, ministre de la Guerre . . . . .	198
S. Exc. Ton-That-Han, président du Comat . . . . .	198
La Porte Dorée du Palais Impérial . . . . .	200
Une drague dans les canaux de Cochinchine . . . . .	201
Le Trône Impérial . . . . .	202
Pagode de Confucius, à Hanoï . . . . .	203
Musée des Arts, à Pnompenh . . . . .	204
Albert Sarraut . . . . .	209
Collège des Instituteurs annamites, à Hué . . . . .	210
Hôpital de Hué . . . . .	216
Institut ophtalmologique de Hué . . . . .	218
Institut vaccinogène du Tonkin . . . . .	219
Hôpital de Luangprabang . . . . .	222
Sanatorium de Langbian . . . . .	223
Institut Pasteur à Saïgon . . . . .	223
Lycée de garçons à Hanoï . . . . .	230
Collège de filles annamites à Saïgon . . . . .	232
Le Théâtre à Hanoï . . . . .	234
Porte du Palais Impérial, à Hué . . . . .	238
Les jardins funéraires de l'Empereur Thieutri . . . . .	239
Mgr de Guébriant . . . . .	241
L'église catholique de Phutho . . . . .	244
La cathédrale de Hanoï . . . . .	247
Une procession catholique à Hanoï . . . . .	250
Mgr Puginier . . . . .	255
Auguste Pavie . . . . .	265
La Mission Pavie . . . . .	266
Deovantri . . . . .	267
Le mausolée de l'Empereur Dongkhanh . . . . .	271
Une avenue à Hanoï . . . . .	277
La Tour Pointue, à Namdinh . . . . .	281
Une Tour Cham, à Binhdinh . . . . .	285
Dans les rizières . . . . .	289
Le Canal à Cholon . . . . .	294
Superficie de l'Indochine . . . . .	295

	Pages.
Rupture de digue près de Bacninh. . . . .	296
Crue du Fleuve Rouge devant Hanoï. . . . .	297
Barrage dans la province de Thaïnguyen. . . . .	298
Un bac en Cochinchine. . . . .	299
Chaloupe sur le Mékong, à Vientian. . . . .	302
L'Indochine agricole. . . . .	304
Plantation de caoutchouc. . . . .	305
Exportations de caoutchouc. . . . .	306
Situation des plantations d'hévéas en Cochinchine. . . . .	307
Un troupeau à Ninhbinh. . . . .	309
Fabrication du vermicelle à Quinhon. . . . .	310
Un troupeau d'éléphants dans le Darlac (Annam). . . . .	310
L'Indochine agricole. . . . .	311
Caféier. . . . .	311
L'arbre à laque. . . . .	312
Cannes à sucre. . . . .	312
Agaves. . . . .	314
Palmiers. . . . .	315
École professionnelle, à Hué. . . . .	316
Cocotiers. . . . .	317
Lataniers. . . . .	319
Pont sur la route de Ream (Cambodge). . . . .	320
Le luc-binh. . . . .	323
La gare principale à Hanoï. . . . .	324
Chemins de fer de l'Indochine. . . . .	325
Un passage du chemin de fer du Yunnan. . . . .	326
Le « Pont en dentelles » du chemin de fer du Yunnan. . . . .	327
Un avion français au-dessus de Yunnanfou. . . . .	329
Pont frontière à Laokai. . . . .	329
Chemins de fer du Laos. . . . .	330
Réseau des routes de l'Indochine. . . . .	331
Le Pont Doumer, à Hanoï. . . . .	333
Le bassin flottant de Haïphong. . . . .	335
Hanoï et ses environs. . . . .	337
Hydravion sur le Grand Lac, à Hanoï. . . . .	339
Arts indigènes : Meuble . . . . .	343
— Fonderie. . . . .	344
— Bois sculptés. . . . .	344
— — . . . . .	345
Tonnage de la houille. . . . .	345
Massif minier de Chodien. . . . .	346
Régions des permis de recherches. . . . .	346
Charbonnages de Hongay : un découvert. . . . .	347



TABLE DES ILLUSTRATIONS

409

	Pages.
Les Distilleries (de la Société Française) à Hanoi . . . . .	348
La Filature Delignon, à Phuphong . . . . .	350
Récolte du sel à Baria . . . . .	350
Les chaux hydrauliques du Langtho . . . . .	353
Plan des ruines d'Angkor . . . . .	354
Pouliche indochinoise . . . . .	356
A.-R. Fontaine . . . . .	357
Dans la baie d'Along . . . . .	359
Les Écrivains Franco-Asiatiques . . . . .	364
— — — — —	375
Une rue à Haïphong . . . . .	380
Agence de l'Indochine . . . . .	386
Gouverneur Général Le Gallen . . . . .	388
Maison des Étudiants Indochinois, Cité Universitaire . . . . .	389
Albert Maybon . . . . .	392

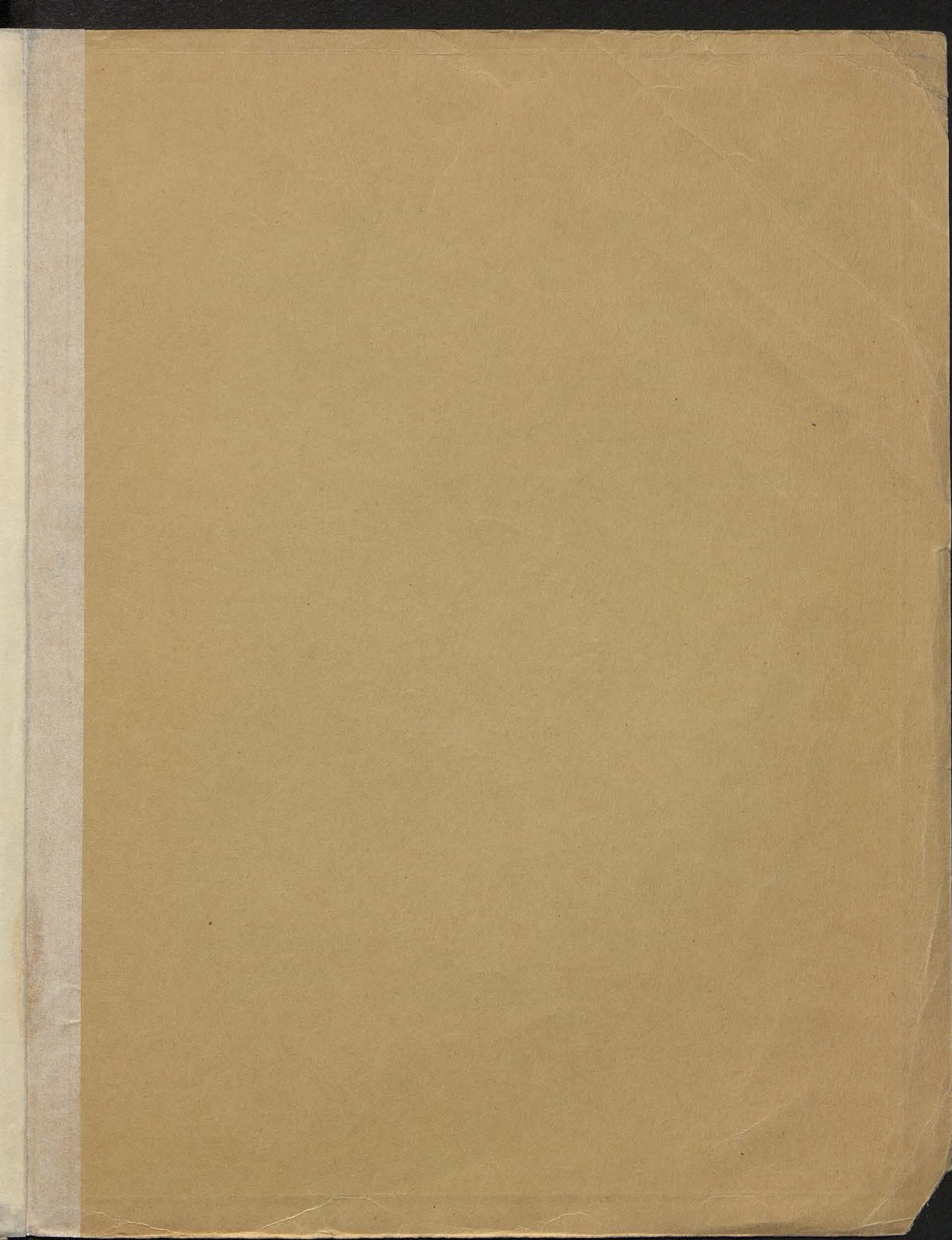


—  
—  
—  
Achévé d'imprimer  
sur les presses de  
l'Imprimerie de Montligeon  
le 15 Juin 1932.  
—  
—  
—















**HISTOIRE  
POPULAIRE  
DES  
COLONIES  
FRANCAISES**



**L'INDOCHINE**



ASE 1833 GF

1833